SITES NATURA 2000
MONTAGNES DES ALDUDES FR7200756
VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Document d'Objectifs

TOME 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET DIAGNOSTICS

NATURA 2000 UNION EUROPÉENNE Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Partie 1 : Présentation générale 5

1. Contexte 8
2. Désignation et gestion des sites 20
3. Données administratives et mesures de protection 23
4. Données abiotiques générales 31

Partie 2 : Diagnostics thématiques 39

Chapitre 1 : Population et territoire 41

1. Population 43
2. Secteurs d'activité 48
3. L'occupation du sol (OS) 49
4. Aménagement du territoire 51

Chapitre 2 : Activité agricole et pastorale 66

1. Etat des lieux de l'agriculture d la Vallée 70
2. Description de l'activité agricole 85
3. Description de l'activité pastorale 113
4. Pratiques de gestion des milieux agricoles et pastoraux 144

Chapitre 3 : Forêt et activité sylvicole 159

1. Contexte forestier 162
2. Gestion forestière 177
3. Gestion sylvicole 182
4. Fonctions de la forêt 190
5. Menaces qui pèsent sur la forêt 197

Chapitre 4 : Activité cynégétique 207

1. Contexte cynégétique 209
2. Activité cynégétique 213
3. Gestion cynégétique 218
4. Fonctions de la chasse 244

Chapitre 5 : Richesses patrimoniales 253

1. Présentation historique des communes du territoire 256
2. Les sites et monuments inscrits ou classés 257
3. L'inventaire du patrimoine sur les sites Natura 2000 262
4. Valorisation et enjeux 274

Chapitre 6 : Tourisme et activités de loisirs 277

1. Contexte lié aux activités touristiques et de loisirs 279
2. Les sites touristiques et d'activités de loisirs 288
3. Les évènements et animations 310
4. Les projets de développement touristique 313

Annexe : Arrêté préfectoral fixant la composition du comité de pilotage local des sites Natura 2000 317

Listes des cartes, figures, images, tableaux et graphiques 322

Abréviations et acronymes 333

SITES NATURA 2000
MONTAGNES DES ALDUDES FR7200756
VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Première partie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SOMMAIRE

1 CONTEXTE 8

1.1 Le réseau Natura 2000 8

1.1.1 L'émergence du réseau 8
1.1.2 Le réseau à l'échelle Européenne 9
1.1.3 Le réseau en France 12
1.1.4 L'outil d'animation des sites : le DOCOB 14

1.2 Natura 2000 dans la Vallée de Baigorri 15

1.2.1 Localisation des sites 15
1.2.2 Fiches d'identité des sites 16
1.2.3 Les Formulaires Standards des Données (FSD) 16
Le saviez-vous ? 19

2 DÉSIGNATION ET GESTION DES SITES 20

2.1 Historique : de la désignation à l'animation 20

2.2 Gestion administrative du site 21

2.2.1 L'opérateur local 21
2.2.2 Le Comité de pilotage (COPIL) 21
Arrêté préfectoral de désignation 22

3 DONNÉES ADMINISTRATIVES & MESURES DE PROTECTION 23

3.1 Superficies, limites administratives des sites 23

3.2 Le territoire administratif 24

3.2.1 Communes concernées, cantons, intercommunalités 24
3.2.2 Les documents de planification ou de gestion 24
3.2.3 Le foncier 27

3.3 Les mesures de protection 29

4 DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES 31

4.1 Les paysages 31

4.2 Géographie, topographie, hydrographie 32

4.2.1 Géographie et topographie 32
4.2.2 Réseau hydrographique 32

4.3 Climat 34

4.3.1 Données locales 34
4.3.2 Impact du changement climatique 34

4.4 Géologie, pédologie 35

4.4.1 Géologie 35
4.4.2 Pédologie 38

1 CONTEXTE

1.1 Le réseau Natura 2000

1.1.1 L'émergence du réseau

Depuis 40 ans, plusieurs sommets et conventions internationales ont officialisé la **prise de conscience généralisée des menaces qui pèsent sur notre patrimoine naturel**. La Convention de Berne (1979), le « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro (1992), institutionnalisent les références à la biodiversité et au développement durable qui ont abouti à de nouvelles politiques en matière de préservation de la nature.

Dès **1979**, une Directive est publiée par la Communauté Européenne, concernant la conservation des oiseaux sauvages. La **Directive « Oiseaux »**, recodifiée en 2009, a pour objet la **conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation**. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats. Des sites, maillés en un réseau à l'échelle européenne, bénéficient ainsi d'une protection spéciale pour les oiseaux : ce sont les **Zones de Protection Spéciale** (ZPS).

En réponse à la Convention sur la Diversité Biologique adoptée lors du sommet de Rio, la Communauté Européenne publie en **1992** la **Directive « Habitats, Faune, Flore »** s'engageant ainsi à **enrayer la perte de biodiversité sur ses territoires** en créant un réseau de sites écologiques. Ce sont les **Zones Spéciales de Conservation** pour les habitats et les espèces (ZSC).

Avec 23 726 sites terrestres et marins[1] (ZSC), et 5 572 zones désignées au titre de la Directive Oiseaux (ZPS), il s'agit du **plus vaste maillage de sites protégés au monde**. Ce dispositif Européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Les sites désignés ZPS et ZSC forment le réseau Natura 2000, véritable outil opérationnel visant à enrayer la perte de biodiversité au niveau Européen.

[1] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1

1.1.2 Le réseau à l'échelle Européenne

Chaque Etat membre est tenu d'identifier les types d'habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire et les sites importants pour la conservation de ces habitats et de certaines espèces rares ou en danger, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000. Ce réseau vient ensuite répondre à 3 grands objectifs :

Figure FI1 : Objectifs de Natura 2000 - Source : Ministère de l'écologie et du développement durable

Pour atteindre ces objectifs, les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles selon le principe général de subsidiarité. En effet, l'article 6 de la Directive "Habitats" fait obligation aux Etats membres d'établir des mesures de conservation en leur laissant le choix des moyens.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique concertée et contractuelle, contrairement à certains Etats voisins dont la mise en œuvre de la politique est plus réglementaire.

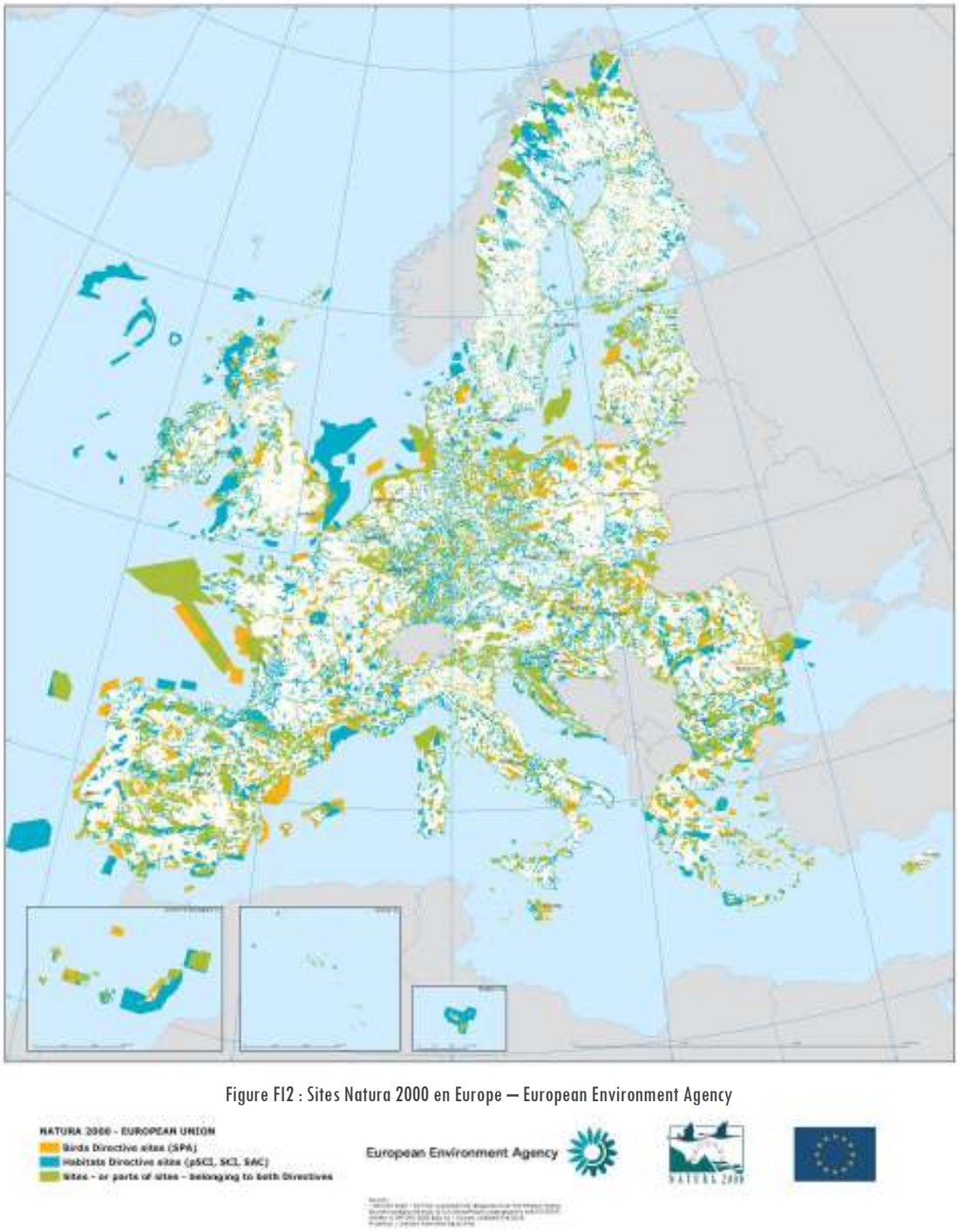

Figure FI2 : Sites Natura 2000 en Europe – European Environment Agency

	Europe des 28			France		
	ZSC	ZPS	N2000	ZSC	ZPS	N2000
Nombre de sites	24 194	5 646	27 863	1 377	402	1 779
Rang	-	-	-	*6*	*6*	*6*
Surface des sites terrestres (km²)	598 556	541 919	784 252	48 506	44 012	70 750
Rang	-	-	-	*3*	*3*	*2*
Surface totale terrestre (km²)	4 346 742			549 192		
Rang	-			*1*		
Proportion du territoire concerné par un site (%)	13.77%	12.47%	18.04%	8.83%	8.01%	12.88%
Rang	-	-	-	*25*	*22*	*22*

Tableau TI1

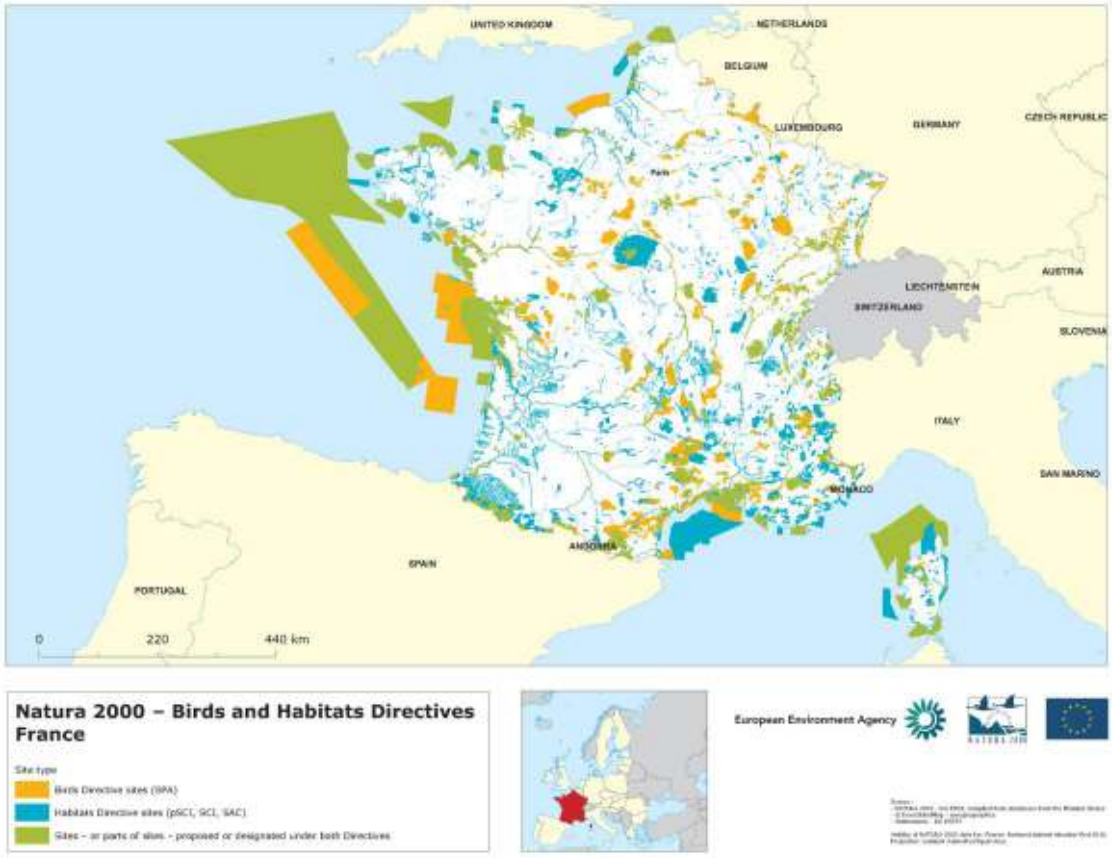

Figure FI3 : Sites Natura 2000 en France – European Environment Agency

	Région NA			PA			Montagne Basque			Territoire d'étude[2]		
	ZSC	ZPS	N2000	ZSC	ZPS	N2000	ZSC	ZPS	N2000	ZSC	ZPS	N2000
Nombre de sites	224	51	275	42	15	57	18	7	25	4	1	5
Surface des sites terrestres (km²)	5 928	4 958	8 477	2 146	1 209	2 263	968	427	985	247	148	248
Surface totale terrestre (km²)	84 744			7 683			2 202			293		
Territoire concerné par un site (%)	7.00%	5.85%	10.00%	27.93%	15.74%	29.45%	43.96%	19.39%	44.73%	84.30%	50.51%	84.64%

Tableau TI2

[2] Composé des 9 communes d'Itxassou, Bidarray, Saint-Martin-d'Arrossa, Anhaux, Lasse, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Banca, Les Aldudes, Urepel.

1.1.3 Le réseau en France

En France, la désignation des sites s'est basée sur les données scientifiques recueillies depuis 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) et par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) dans le cadre des inventaires des ZICO (Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux).

Partout en Europe, la constitution du réseau Natura 2000 a été longue. La France a été condamnée à plusieurs reprises par la Commission Européenne pour défaut d'application de la directive et notamment pour insuffisance de son réseau. La liste atlantique des Sites d'Importance Communautaire a été validée par la Commission Européenne le 7 décembre 2004, via la procédure de désignation des sites (Figure 2).

Figure FI4 : La procédure et le calendrier de désignation des sites – Source : https://aida.ineris/fr

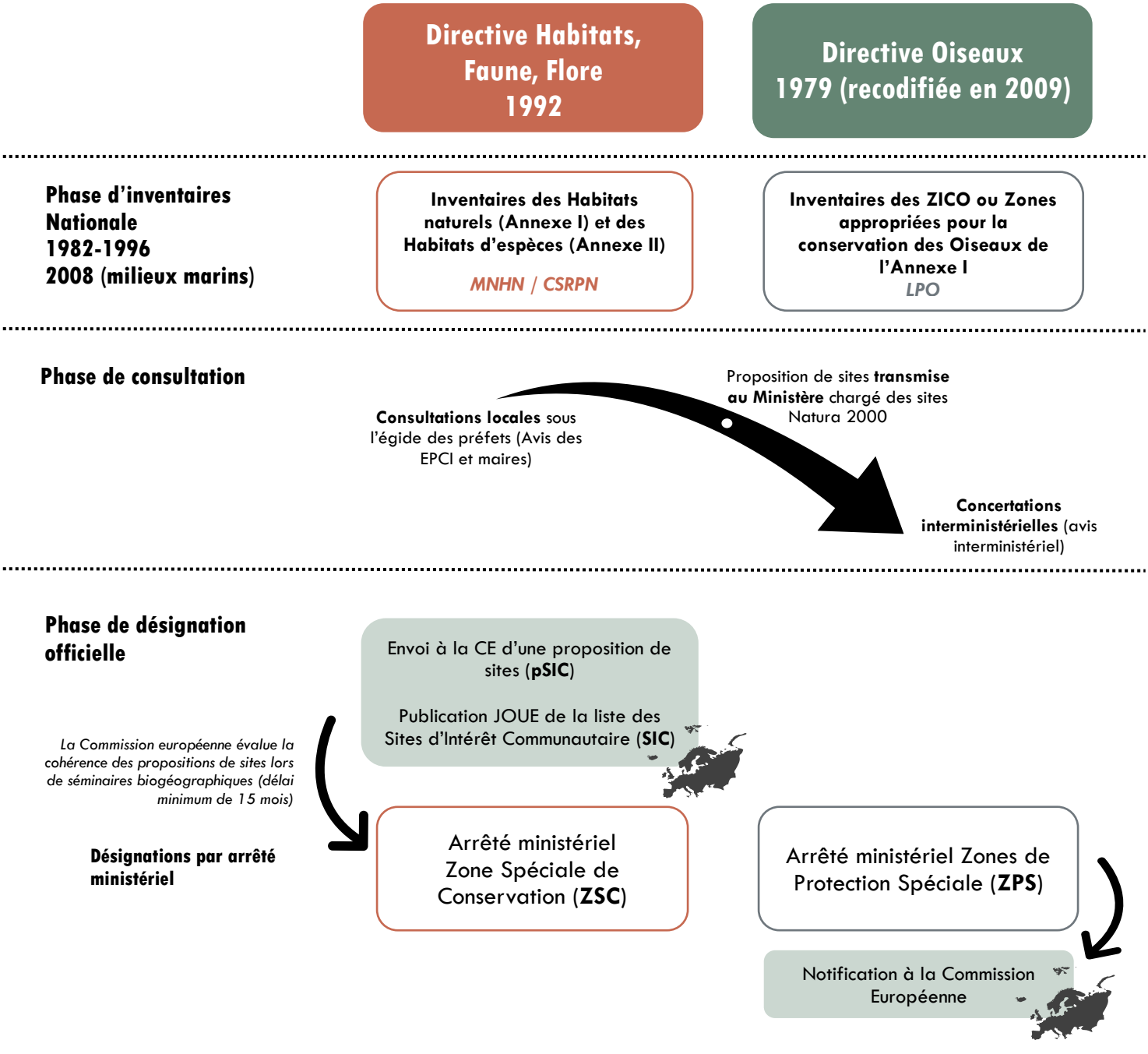

Le réseau Natura 2000 est considéré comme stabilisé pour sa partie terrestre (7 Millions d'ha, soit 13% du territoire métropolitain) ; **sa partie marine est en cours de développement**, avec la création de nouveaux sites désignés au-delà de la mer territoriale (12 Millions d'ha, soit 23% des eaux marines métropolitaines sous juridiction française). **Des plans de gestion** (documents d'objectifs) **sont achevés ou en cours de réalisation pour plus de 95% des sites**.[3]

Le réseau Natura 2000 Français compte[3] :

- **130 types d'habitats d'intérêt communautaire** (57% des 231 retenus dans l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore ») dont 28 prioritaires ;
- **132 espèces d'oiseaux sauvages d'intérêt communautaire** (64% des 191 espèces d'oiseaux visées par l'annexe I de la directive « Oiseaux ») ;
- **157 autres espèces animales et végétales d'intérêt communautaire**, incluant 94 espèces animales, dont 24 prioritaires (24% des 632 autres espèces animales et végétales visées par l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore »).

L'état de conservation de ces espèces et habitats fait l'objet d'un rapportage à la Commission Européenne dont le dernier a été transmis en juillet 2019.

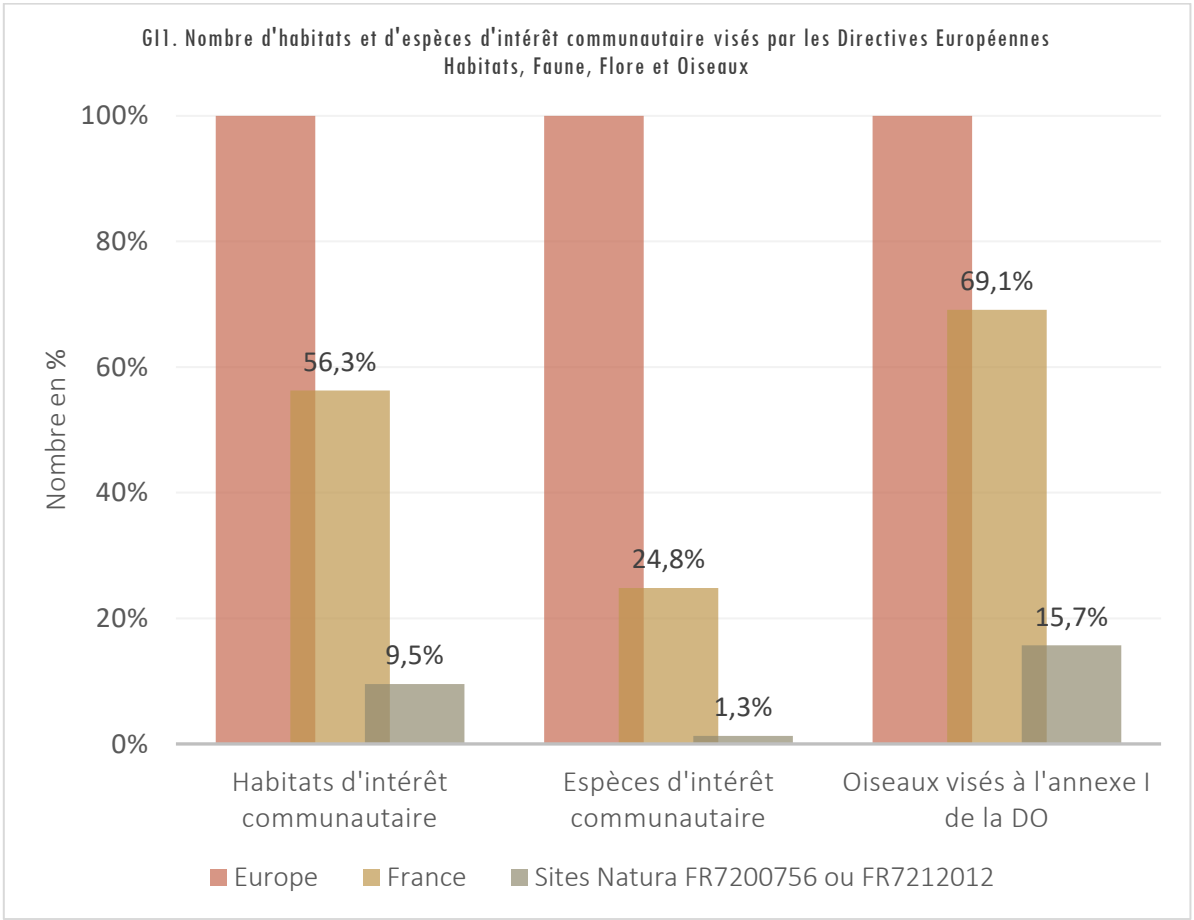

[3] 6th National Report for the Convention on Biological Diversity

1.1.4 L'outil d'animation des sites : le DOCOB

Une fois désignés, les sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir le maintien à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

Afin de répondre à cet objectif de gestion à long terme, la France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration du plan de gestion de chaque site désigné, appelé Document d'Objectifs (DOCOB). **Le DOCOB établit un état des lieux socio-économique et écologique. Il définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement**. C'est un outil de cohérence territoriale des actions publiques et privées, dans une démarche de développement durable. C'est aussi un document de référence en ce qui concerne les inventaires patrimoniaux.

Concernant la mise en œuvre des actions de gestion, la France a choisi la voie contractuelle, basée sur la volonté locale et proposant des mesures d'encouragement auprès des acteurs locaux concernés. Les mesures contractuelles (MAEC et Contrats N2000) font partie des moyens proposés ; l'accompagnement de projets, l'animation, ou encore les réponses à des appels à projets en sont d'autres.

Des cahiers des charges sont rédigés à l'issue de la concertation mise en place pour l'élaboration du DOCOB.

La mise en œuvre du programme d'action défini dans le DOCOB est établie pour une période de 5 ans.

La Loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 prévoit une implication accrue des Collectivités territoriales dans les Comités de Pilotage, allant jusqu'à la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB.

La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB des sites « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive de Aldudes, col de Lindux » a été confiée à la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri.

1.2 Natura 2000 dans la Vallée de Baigorri

1.2.1 Localisation des sites

Localisés dans le département des Pyrénées Atlantiques, les sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » FR7200756 et « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » FR7212012 ont respectivement été désignés au titre de la directive « Habitats Faune Flore » et de la directive « Oiseaux ».

FI5. Montagnes des Aldudes – FR7200756 (Données : DREAL, IGN)

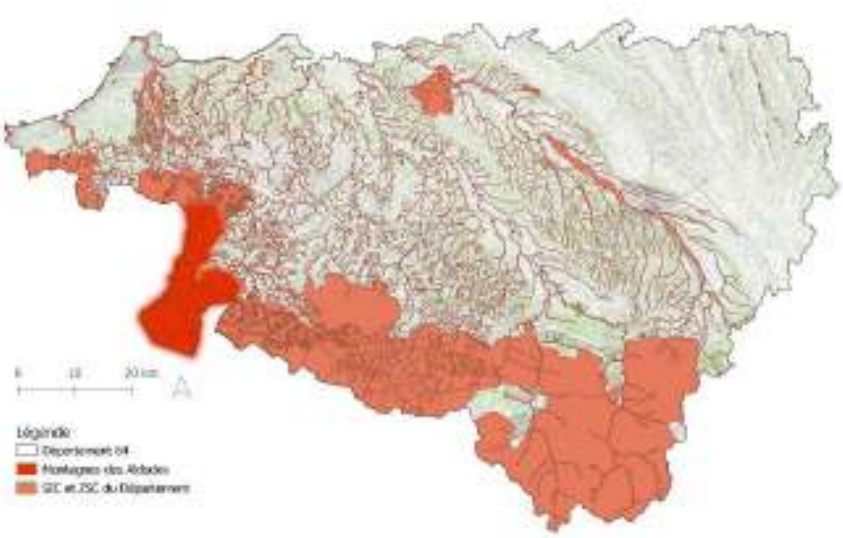

Le site « Montagnes des Aldudes » a la particularité d'être imbriqué avec un site cours d'eau. Il s'étend sur 18 673 ha. Le réseau hydrographique fait partie du site Natura 2000 « La Nive ». Seuls les petits chevelus rattachés aux zones de sources des cours d'eau, peuvent parfois être compris au sein du site « Montagnes des Aldudes », de manière anecdotique.

FI6. Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux – FR7212012 (Données : DREAL, IGN)

Ce site de 14 865 ha se superpose à trois sites relevant de la Directive Habitats :

- Le site « Montagnes des Aldudes », à partir du col de Lindux et sur la rive gauche de la Nive des Aldudes jusqu'à la rive droite du Baztan ;
- Le site de « la Nive », en ce qui concerne ses affluents ;
- Le site du « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », depuis la rive gauche du Baztan et jusqu'à la rive droite du Laxia.

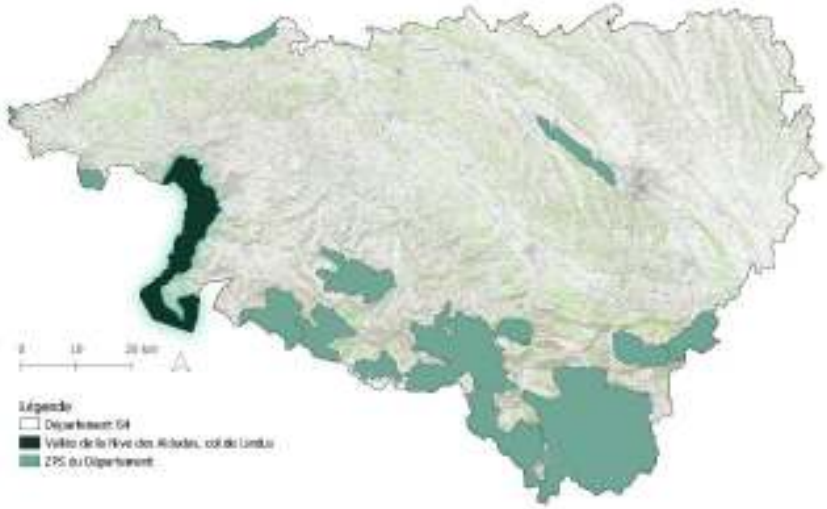

Au total, près de 85% des territoires des 9 communes sont couverts par un ou plusieurs sites Natura 2000. Il s'agit de surfaces très importantes pour des sites Natura 2000, leur conférant de forts enjeux vis-à-vis de l'occupation de l'espace puisqu'ils constituent un lieu de vie et d'activité humaine.

	Montagnes des Aldudes	Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux
Superficie	18 673 ha	14 865 ha
Rang départemental	2/42	3/15
Rang régional	7/224	15/51
Rang national	92/1378	136/402

Tableau TI3

1.2.2 Fiches d'identité des sites

Le présent Tome concerne les deux sites Natura 2000, désignés au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore et de la Directive Oiseaux. Compte tenu de leur superposition, le diagnostic du territoire et des activités socio-économiques a été réalisé à l'échelle des deux sites.

STATUT	ZSC	ZPS
Nom officiel	Montagnes des Aldudes	Vallée de la Nive des Aldudes, Col du Lindux
Numéro officiel	FR7200756	FR7212012
Directive	Habitats, faune, flore 92/43/CEE	Oiseaux 79/409/CEE
Date de désignation	<u>Date de proposition comme SIC</u> Première proposition : - pSIC : 30/04/2002 - SIC[4] : 07/12/2004 Deuxième proposition - pSIC : 30/09/2015 - SIC : 09/12/2016 <u>Arrêté portant désignation ZSC</u> - ZSC : 31/01/2017	<u>Arrêtés portant désignation ZPS :</u> - 06/04/2006 - 08/01/2019 (arrêté modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 ZPS situés en tout ou partie en région Nouvelle-Aquitaine)
Localisation	Région Nouvelle-Aquitaine Département Pyrénées-Atlantiques (64)	
Région biogéographique	Atlantique	
Surface officielle	18 673 ha	14 865 ha (14 767 ha avant ajustement)
Caractéristique importante	Moyenne montagne arrosée très atlantique avec faciès rocheux et de falaises nombreux	Massif montagneux schisteux à nombreux faciès rupestres, et pelouses montagnardes
Emprise		

Tableau TI4

1.2.3 Les Formulaires Standards des Données (FSD)

Lors de la désignation des sites, les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui ont justifié leurs désignations, sont inscrits au FSD (Formulaire Standard de Données).

[4] Publication au JOUE

FR7200756 - MONTAGNES DES ALDUDES

ZSC - Directive Habitats, Faune, Flore

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

CODE HABITAT (FSD)	Ha	%
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	1941.37	10.5
4030 - Landes sèches européennes	1857.76	10.1
9230 - Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	1519.59	8.2
6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux	**1197.54**	**6.5**
6510 - Prairies de fauche extensives planitiaires à submontagnardes	154.80	0.8
6210 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonement sur calcaires	118.98	0.6
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion	60.35	0.3
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	17.53	0.1
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	17.21	0.1
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	12.02	0.1
9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	**9.56**	**0.1**
4090 - Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	6.67	0.0
8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	5.09	0.0
5130 - Formations de Juniperus communis sur landes ou pelouses	4.35	0.0
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae	1.82	0.0
7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	**1.77**	**0.0**
4020* - Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	**0.88**	**0.0**
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0.17	0.0
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0.11	0.0
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0.05	0.0
7230 - Tourbières basses alcalines	0.01	0.0
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	?	?

En gras : prioritaires

Tableau TI5

FLORE : Soldanelle velue

FAUNE :

Mammifères (4 chauves-souris) : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Vespertilion à oreilles échancrées

Invertébrés (4 insectes saproxyliques = se nourrissant de bois mort) : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Rhysodes sulcatus

FR7212012 – VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX

ZPS - Directive Oiseaux

OISEAUX RELEVANT DE LA DIRECTIVE :
56 espèces visées à l'Annexe I, présentes toute l'année ou en migration

Résidentes (10)
- Pic mar
- Pic noir
- Pic à dos blanc
- Fauvette pitchou
- Martin-pêcheur
- Crave à bec rouge
- Grand-duc d'Europe
- Vautour fauve
- Gypaète barbu
- Aigle royal

Nicheuses et migratrices (11)
- Engoulevent d'Europe
- Pie-grièche écorcheur
- Alouette lulu
- Bondrée apivore
- Milan noir
- Milan royal
- Aigle botté
- Circaète Jean-le-Blanc
- Vautour percnoptère
- Busard Saint-Martin *(potentiellement nicheur)*
- Faucon pèlerin

Migratrices (35)
- Hibou des marais
- Rollier d'Europe
- Pipit rousseline
- Bruant ortolan
- Bihoreau gris
- Aigrette garzette
- Grande aigrette
- Héron pourpré
- Cigogne noire
- Cigogne blanche
- Ibis falcinelle
- Spatule blanche
- Grue cendrée
- Sterne caspienne
- Courvite isabelle
- Pluvier guignard
- Pluvier doré
- Combattant varié
- Chevalier sylvain
- Barge rousse
- Pygargue à queue blanche

Migratrices (suite)
- Vautour moine
- Busard des roseaux
- Busard cendré
- Busard pâle
- Aigle pomarin
- Aigle criard
- Aigle de Bonelli
- Balbuzard pêcheur
- Faucon crécerellette
- Faucon lanier
- Faucon d'Eleonore
- Faucon kobez
- Faucon émerillon
- Elanion blanc

Hivernantes (2)
- Milan royal
- Aigrette garzette

ESPÈCES PATRIMONIALES (18) :
- Buse variable
- Faucon crécerelle
- Faucon hobereau
- Autour des palombes
- Epervier d'Europe
- Pigeon colombin
- Pigeon ramier
- Alouette des champs
- Cincle plongeur
- Hirondelles de rochers
- Tarier pâtre
- Traquet motteux
- Monticole de roche
- Monticole bleu
- Gobemouche noir
- Bruant jaune
- Bruant fou
- Grand cormoran

LE SAVIEZ-VOUS ?

Images III - Illustration issue du site www.sentinelles-climat.org

Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?

Selon le référentiel français des habitats forestiers (cahiers d'habitats), l'habitat est un ensemble non dissociable constitué :

- D'un compartiment stationnel (conditions climatiques régionales et locales, matériau parental et sol, géomorphologie et leurs propriétés physiques et chimiques) ;
- D'une végétation ;
- D'une faune associée (avec des espèces inféodées à une espèce végétale, à la végétation, ou utilisant un territoire plus grand que l'habitat considéré).

La végétation, par son caractère intégrateur (synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement du système) est considérée comme le meilleur indicateur de tel ou tel habitat et permet donc de l'identifier.

Qu'est-ce qu'un habitat d'espèce ?

Un habitat d'espèce est le milieu défini par les facteurs précédemment cités où vit l'espèce à un ou plusieurs des stades de son cycle biologique.

Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ?

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- En danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- Ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- Constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

2 DÉSIGNATION ET GESTION DES SITES

2.1 Historique : de la désignation à l'animation

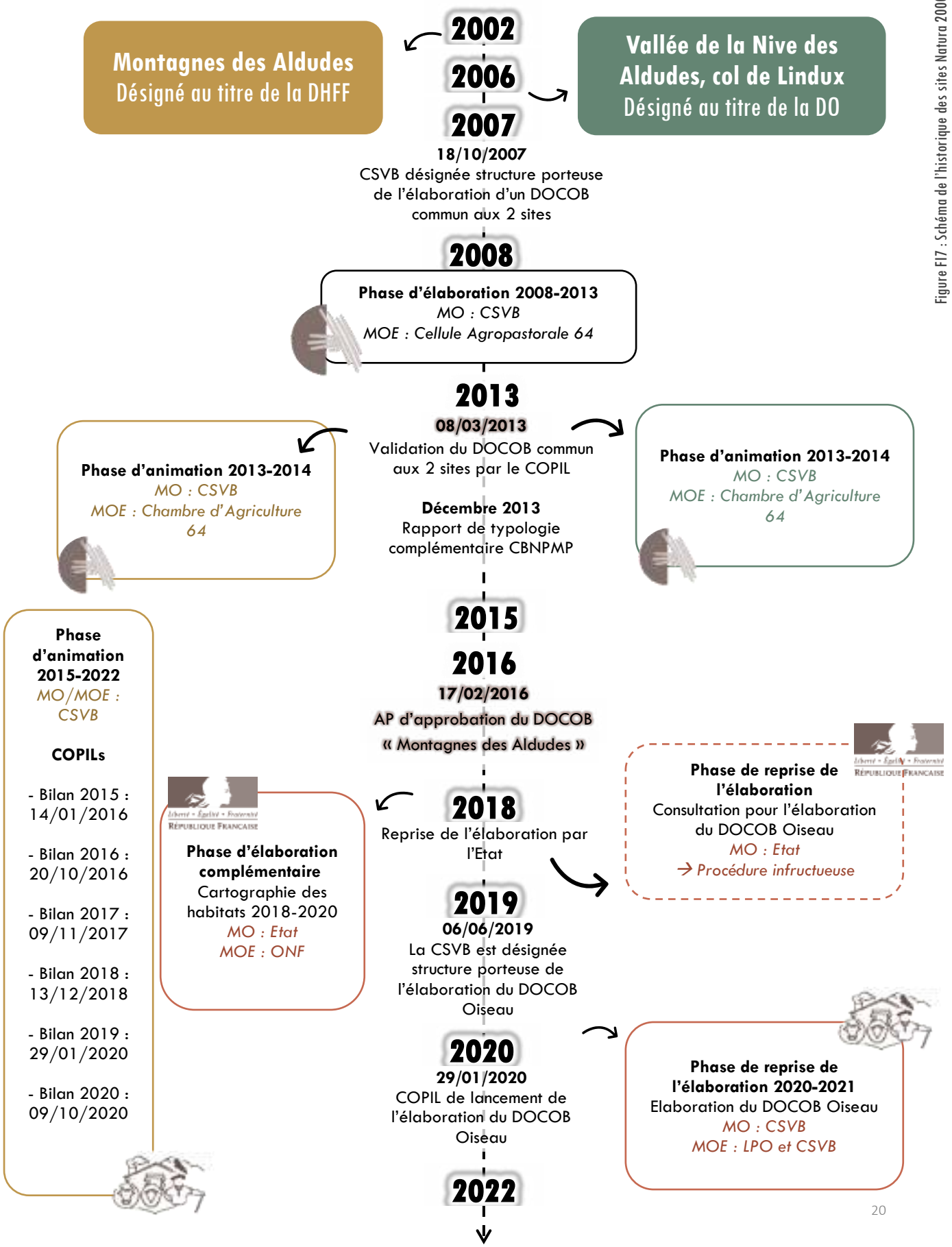

Figure FI7 : Schéma de l'historique des sites Natura 2000

2.2 Gestion administrative du site

2.2.1 L'opérateur local

La Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri a été désignée opérateur local le 18 octobre 2007. Elle assure le portage de l'élaboration du DOCOB ainsi que sa mise en œuvre par un agent interne en charge de l'animation du DOCOB. La Commission Syndicale a pour principe d'action le partenariat et non la contrainte, ce qui correspond à l'état d'esprit dans lequel les DOCOBs sont élaborés.

L'Etat est le garant du bon avancement de la procédure Natura 2000, en ayant installé le comité de pilotage, fixé le contenu du cahier des charges et de la convention d'élaboration du DOCOB, et en approuvant celui-ci à l'issue de son élaboration.

2.2.2 Le Comité de pilotage (COPIL)[5]

Le Comité de Pilotage est le lieu de concertation locale et de débat pour le site Natura 2000. Il a été mis en place au début de la démarche, le 18 octobre 2007, pour toute la durée de l'élaboration du Document d'Objectifs puis de sa mise en œuvre afin de valider les différentes phases de l'élaboration et de l'animation.

L'arrêté n°2016-025-007 du 25 janvier 2016 fixe la composition du Comité de Pilotage, présidé par Monsieur Michel BIDART, conseiller municipal de la commune d'Urepel, Président de la CSVB. Le Comité de pilotage est composé par 43 membres issus des 4 collèges représentatifs :

- Des administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Des organisations socio-professionnelles, représentants des propriétaires et exploitants ruraux, concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures ;
- Des associations et des usagers ;
- Des personnes qualifiées.

[5] Voir la composition en Annexe 1 de ce premier tome

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉSIGNATION

Arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200756 « Montagnes des Aldudes »

L'Arrêté Préfectoral 2016.048.006 en date du 17 février 2016 portant approbation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 7200756 « Montagnes des Aldudes », précise :

Article 1 : *Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » est approuvé.*

Article 5 *: Le rapport de typologie complémentaire des habitats naturels du site réalisé par le Conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées (décembre 2013) constitue la typologie de référence du site. Elle annule et remplace la typologie des habitats naturels incluse dans le diagnostic écologique du DOCOB. […]*
Par exception aux éléments ci-dessus, la typologie, les surfaces, les niveaux d'enjeux et les cartographies relatives aux habitats naturels forestiers et de boisements inclus dans le diagnostic écologique contenu dans le DOCOB sont validés sans réserve.

Article 6 *: Le diagnostic chiroptère est en partie lacunaire et ne permet pas de conclure sur le niveau d'enjeu réel de préservation à l'échelle du site.*

Article 10 *: […] La cartographie sera mise à jour en incluant la cartographie élaborée pour chaque contrat ainsi que pour des travaux spécifiques.*

Article 11 *: Le DOCOB du site […] ne comporte pas de charte Natura 2000. Celle-ci sera élaborée au cours de l'animation du DOCOB, après avis favorable du COPIL.*

L'élaboration du DOCOB du site « Montagnes des Aldudes » doit être complétée par :

- La cartographie des habitats du site Natura 2000 (restituée et validée lors du COPIL en date du 9 octobre 2020) ;
- L'élaboration de la charte Natura 2000.

L'élaboration du DOCOB du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » doit être refaite dans son intégralité en ce qui concerne le diagnostic écologique et par la mise à jour des éléments du diagnostic socio-économique. S'en suit une phase de concertation avec les acteurs du territoire et d'élaboration du plan d'actions du DOCOB.

Ces travaux complémentaires sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CSVB entre janvier 2020 et décembre 2021. Il en résulte le présent DOCOB, commun aux 2 sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ».

3 DONNÉES ADMINISTRATIVES & MESURES DE PROTECTION

3.1 Superficies, limites administratives des sites

Le site « Montagnes des Aldudes » a la particularité d'être imbriqué avec un site cours d'eau, le site de la Nive, qui lui confère un découpage géométrique particulier. Le Baztan marque la limite nord du site.

La Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » se superpose à ce site à partir du col de Lindux, et sur la rive gauche de la Nive des Aldudes jusqu'au massif de l'Artzamendi. Le site s'étend au-delà du Baztan, jusqu'au Laxia sur la commune d'Itxassou. Entre le Baztan et le Laxia, il vient se superposer à la Zone Spéciale de Conservation « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », animée par le SIVU Mondarrain-Artzamendi.

La zone d'étude correspond aux périmètres des sites précisés au 1/25000ème. Les surfaces actualisées sont :

ZSC Montagnes des Aldudes : 18 673 ha
ZPS Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux : 14 865 ha

Carte CI1 - Carte d'ensemble de la ZSC Montagnes des Aldudes

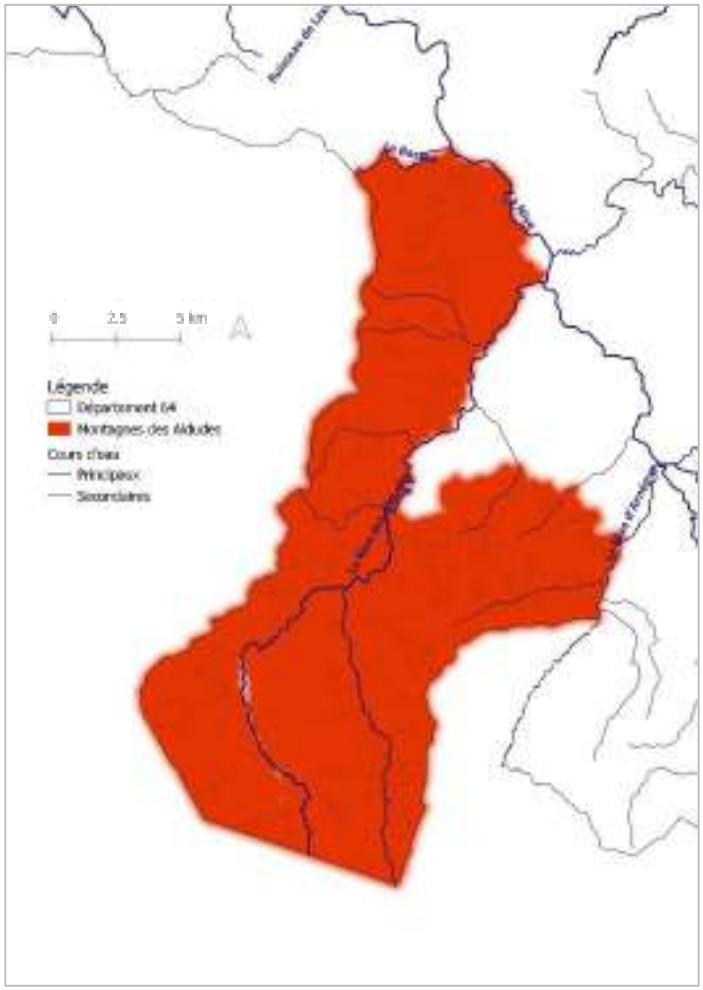

Carte CI2 - Carte d'ensemble de la ZSC Montagnes des Aldudes

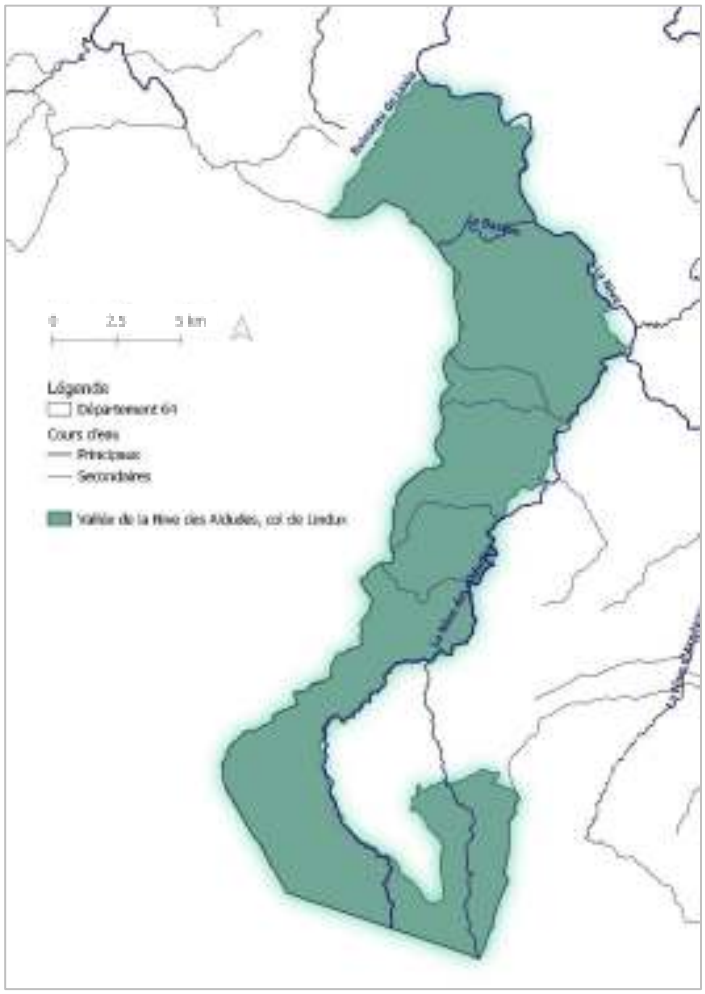

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, DREAL, BD Carthage
Conception : A. DULIN, CSVB
Références : CSVB_2020_DSE_CI1 et CSVB_2020_DSE_CI2
Date de réalisation : 07/04/2020

3.2 Le territoire administratif

3.2.1 Communes concernées, cantons, intercommunalités

Les périmètres des deux sites réunis s'étendent sur le territoire de neuf communes, dont huit sont rattachées au canton de la Montagne Basque. Seule la commune d'Itxassou relève du canton du Baigura et du Mondarrain. Depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunalité de laquelle elles dépendent est la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les trois communes de la haute-vallée[6] sont les communes les plus concernées puisque le site « Montagnes des Aldudes » couvre la quasi-totalité de la surface communale.

		ZSC		ZPS	
	Surface communale (ha)	*Surface concernée (ha)*	*% de la commune*	*Surface concernée (ha)*	*% de la commune*
Canton Montagne Basque					
St-Martin d'Arrossa	1 843	1 037	56%	1 051	57%
Bidarray	3 820	1 093	29%	2 468	65%
Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri					
Urepel	2 644	2 520	95%	1 614	61%
Aldudes	2 327	2 175	93%	1 680	72%
Banca	4 960	4 791	97%	2 519	51%
Anhaux	1 233	891	72%		
Lasse	1 479	1 084	73%		
St-Etienne de Baïgorry	6 944	5 082	73%	4 021	58%
Canton Baigura et Mondarrain					
Itxassou	3 937			1 377	35%
TOTAL	29 187 [7]	18 673		14 730	

Tableau TI6

3.2.2 Les documents de planification ou de gestion

Echelle régionale : le SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2019 et approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. Ce schéma de planification territoriale a pour vocation d'afficher la vision politique des priorités en matière d'aménagement du territoire à l'échelle Régionale. Il fixe des objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques (dont le désenclavement des territoires ruraux, la gestion économe de l'espace, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la protection et la restauration de la biodiversité…). Ces objectifs s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales, PCAET…).

Le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine, désormais exécutoire, articule la stratégie d'aménagement du territoire régional autour de quatre priorités :

- Bien vivre dans les territoires (pour contribuer à l'attractivité des territoires) ;
- Lutter contre la déprise et gagner en mobilité (pour dresser un rempart à la désertification) ;
- Produire et consommer autrement en créant de la valeur ajoutée dans les territoires (en faisant évoluer le modèle agricole) ;
- Protéger notre environnement naturel et notre santé (notamment en réduisant la consommation d'énergie et en développant les énergies renouvelables).

[6] Urepel, les Aldudes, Banca

[7] Surfaces issues du 1er DOCOB. *NB : les surfaces calculées sous QGIS diffèrent légèrement.*

Echelle supra-communale : le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Un SCOT détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement. L'élaboration du SCOT a été prescrite le 13 décembre 2018. Son périmètre compte 166 communes : les 158 communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (issue de la fusion de 10 intercommunalités au 1er janvier 2017) et les 8 communes de la Communauté de Communes du Seignanx. Il intègre les périmètres de deux SCOT en vigueur, celui de Bayonne et du Sud des Landes (approuvé en 2014 et couvre 48 communes) et celui du Sud Pays Basque (approuvé en 2005 et couvrant 12 communes). L'approbation du SCoT est prévue pour 2024.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'étude, ici, le périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le diagnostic de qualité de l'air réalisé dans le cadre du PCAET[8] montre que, parmi les 6 polluants émis à l'échelle communale[9], 5 montrent un niveau d'émission le plus faible sur la totalité des 9 communes étudiées. Seul l'ammoniac (NH3) présente un niveau d'émission légèrement plus élevé (niveau 2 ou 3 sur 5[10]).

Le secteur agricole est responsable d'environ 99% des émissions totales d'ammoniac sur tout le territoire Pays-Basque. Les rejets atmosphériques d'ammoniac proviennent en majorité de l'épandage d'engrais minéraux et organiques pour les cultures (74%) (transformation de l'azote contenu dans les engrais en ammoniac). L'autre part des émissions est liée à la filière de l'élevage (26%). Les émissions proviennent des composés azotés issus des déjections animales (26%) : stockage et gestion des effluents. Les cheptels prédominants en matière d'émissions de NH3 sont les bovins (50% de ces émissions), les ovins (35%) et la volaille (7%).

Figure FI8 - Emission d'ammoniac (NH3) par commune (2014)

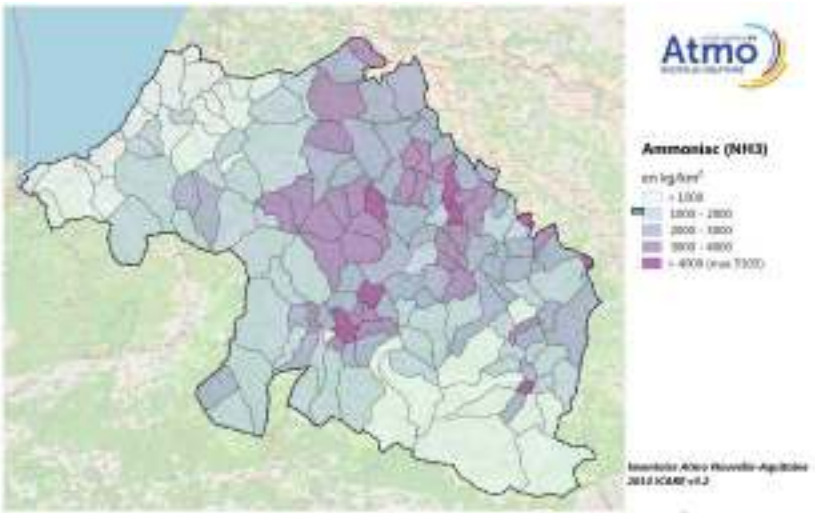

Echelle infra-communautaire ou communale

PLU infra-communautaire

La Communauté d'Agglomération Pays Basque porte le projet d'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). En février 2020, la CAPB a délibéré afin de faire émerger 5 PLU infracommunautaires. Le territoire d'étude est à cheval sur 2 PLUi différents, le PLUi « Labourd Est » (pour Itxassou) et le PLUi « Sud Basse Navarre » (pour les autres communes), reflet de la diversité du dynamisme territorial de la zone d'étude. Ces PLUi ne devraient pas être opérationnels avant 2024 pour le PLUi « Sud Basse Navarre » et 2026 pour le PLUi « Labourd Est ».

[8] PCAET Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Pyrénées-Atlantiques, 64) – Diagnostic de qualité de l'air, Atmo Nouvelle-Aquitaine, 21 décembre 2018

[9] Les polluants à prendre en compte sont les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5, les composés organiques volatils (COV), le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3).

[10] 1 étant le niveau le plus faible, 5 le plus élevé.

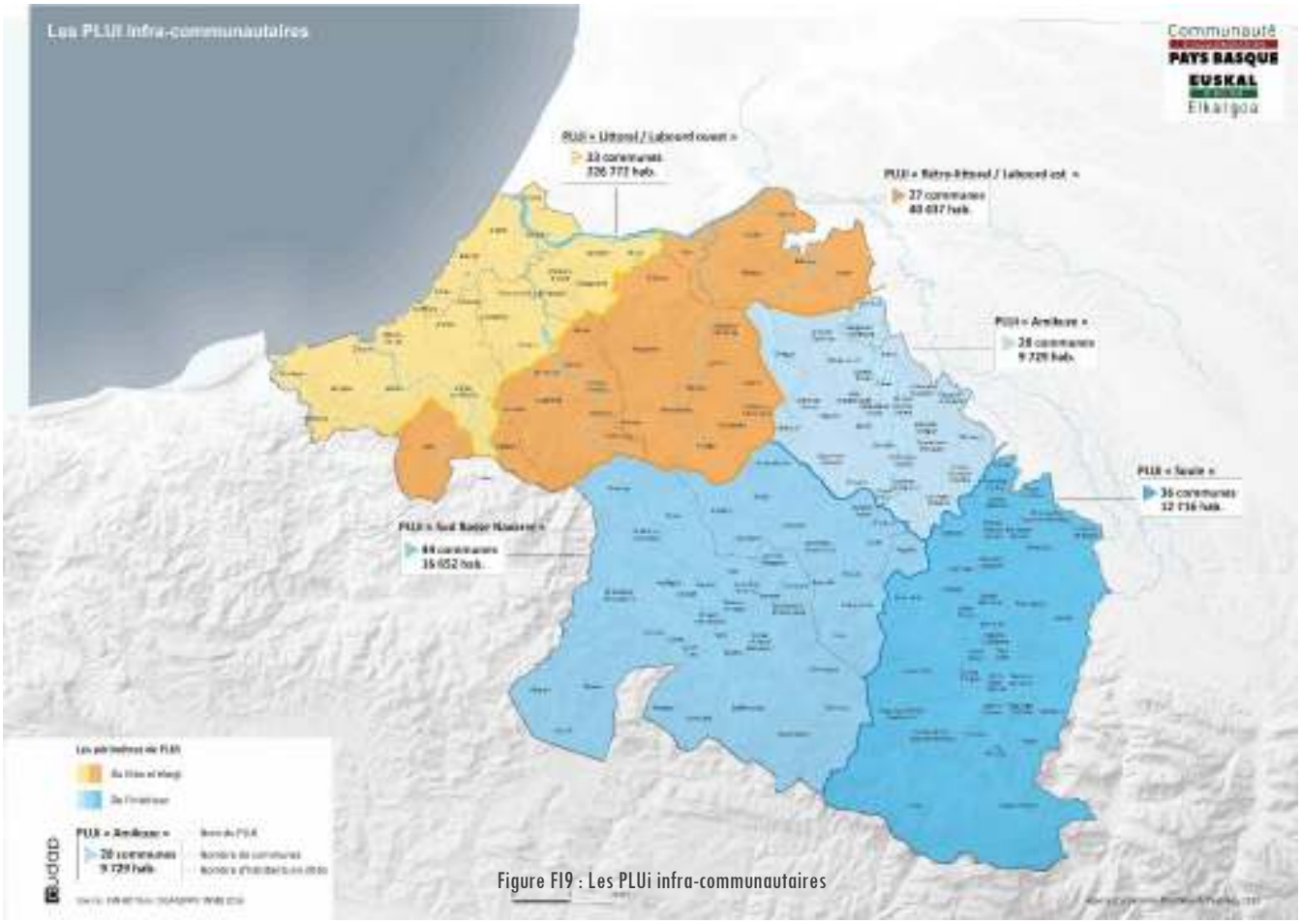

Figure FI9 : Les PLUi infra-communautaires

PLU communal, cartes communales, RNU

Les 9 communes du territoire d'étude ne sont pas toutes concernées par un Plan Local d'Urbanisme communal (PLUc). Certaines sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ou possèdent une Carte Communale (CC). La photographie de l'état des documents d'urbanisme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Figure FI10

	Opposable	En cours
Canton Baigura et Mondarrain		
Itxassou	PLUc approuvé en 2007	PLUc en cours de révision depuis 2012
Canton Montagne Basque		
Bidarray	PLUc approuvé en 2015	-
St-Martin d'Arrossa	Carte communale approuvée en 2004	Carte communale en cours de révision (approbation prévue en 2021)
Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri		
St-Etienne de Baïgorry	PLUc approuvé en décembre 2019	-
Anhaux	Carte communale	-
Lasse	Carte communale	PLUc en cours d'élaboration
Banca	RNU	-
Aldudes	RNU	-
Urepel	RNU	-

Tableau TI7

3.2.3 Le foncier

Le territoire des 2 sites est marqué par la **grande proportion de propriétés publiques : 44%** de la surface cadastrée appartient à une structure publique, le reste appartient à des privés.

La propriété est à analyser à l'échelle de 2 territoires « historiques » :

- **Sur le territoire du Pays de Baigorri[11], les surfaces s'équilibrent entre surfaces publiques et privées** (respectivement 8 112ha contre 8 695ha). **93% de la surface publique sont des territoires syndicaux**, c'est-à-dire des parcelles appartenant en indivision aux communes de la Vallée de Baigorri et gérées par la CSVB. Ainsi, ce sont 8 084ha qui sont gérés par la CSVB, représentant 48% des surfaces cadastrées des 6 communes concernées. Ces 6 communes sont des petits propriétaires (au total, elles possèdent seulement 14ha). Les autres collectivités (CAPB, Département, commune voisine…) possèdent également 14ha.
- **Sur le territoire du Pays d'Ossès**[12], la CSVB n'a pas compétence dans la gestion des biens indivis de ces communes. **Les surfaces sont la propriété soit des communes** (la commune d'Itxassou possède 63% des surfaces du territoire d'étude de sa commune ; la commune de Bidarray en possède 24%), **soit de propriétaires privés** (sur Arrossa, 97% des surfaces cadastrées appartiennent à des privés), avec un fort morcellement du foncier. Sur les communes de Bidarray et de Saint-Martin d'Arrossa en particulier, les parcelles de landes et pelouses des parties sommitales et zones intermédiaires ont un usage pastoral collectif malgré le caractère privé de la propriété.

GI2. Propriété foncière à l'échelle des sites Natura 2000

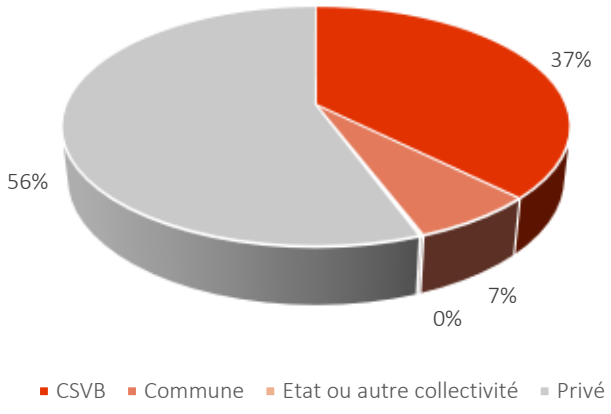

GI3. Répartition par commune de la propriété foncière

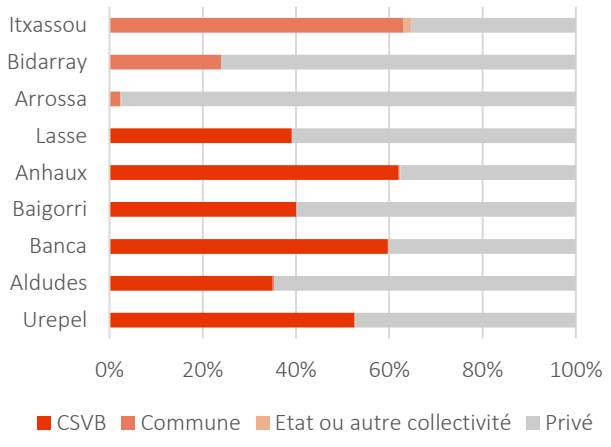

[11] Territoire composé des communes de St-Etienne-de-Baïgorry, Anhaux, Lasse, Banca, les Aldudes et Urepel (les communes d'Irouléguy et d'Ascarat font également parti du territoire historique mais ne sont pas concernées par la démarche Natura 2000).

[12] Territoire composé des communes de St-Martin d'Arrossa, Bidarray, Itxassou (et d'Ossès, commune ne faisant pas partie du territoire d'étude).

Carte CI3 - Cartographie de la propriété foncière

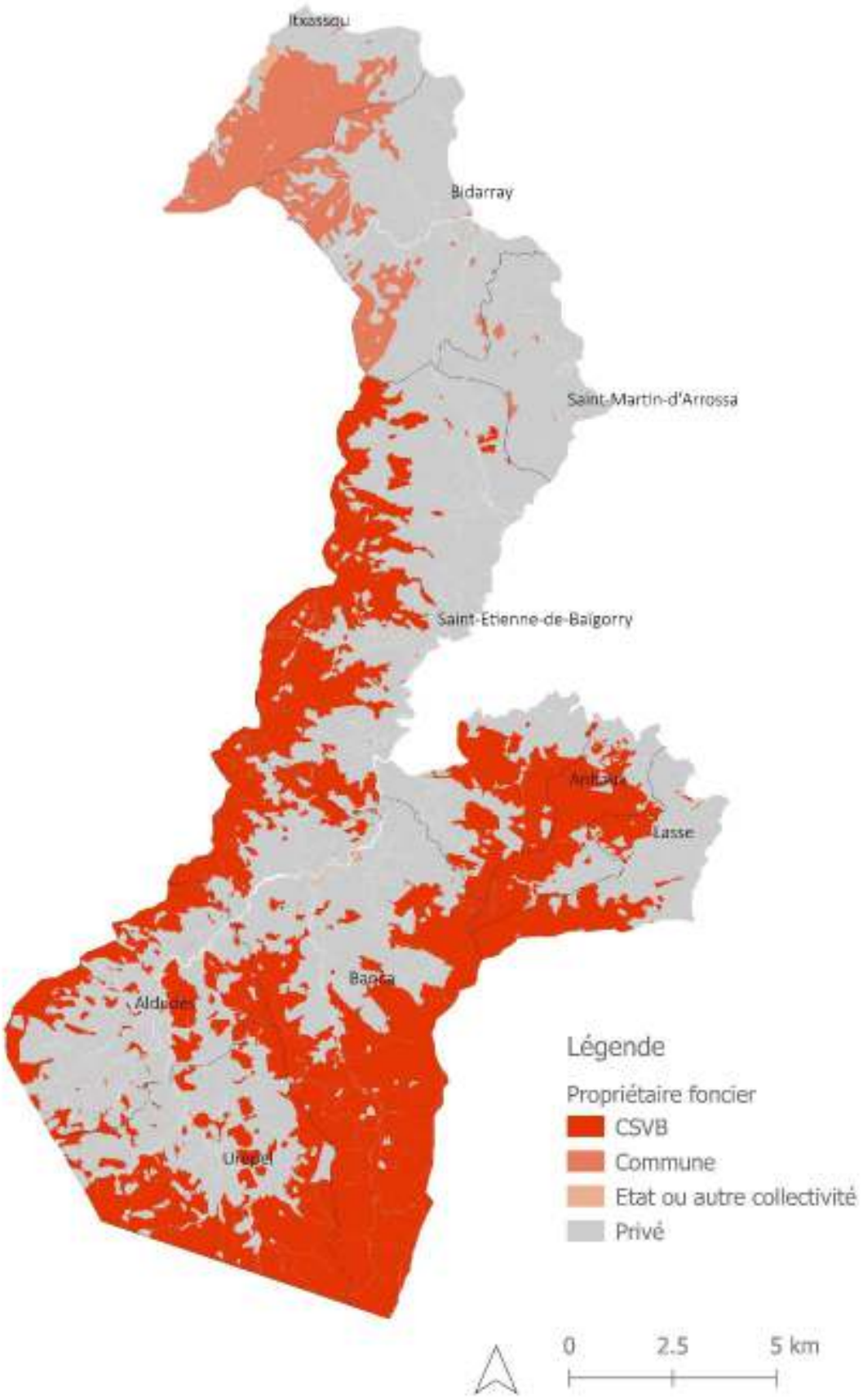

Fond cartographique : BD PARCELLAIRE
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CI3
Date de réalisation : 01/10/2020

3.3 Les mesures de protection

Le territoire des 2 sites est concerné par divers outils mobilisables en France métropolitaine qui permettent de bénéficier de plusieurs niveaux de protection (indiqués en gras ci-dessous) :

- Des protections contractuelles ;
- Des protections réglementaires ;
- Des protections par maîtrise foncière ;
- Des protections au titre de conventions internationales.

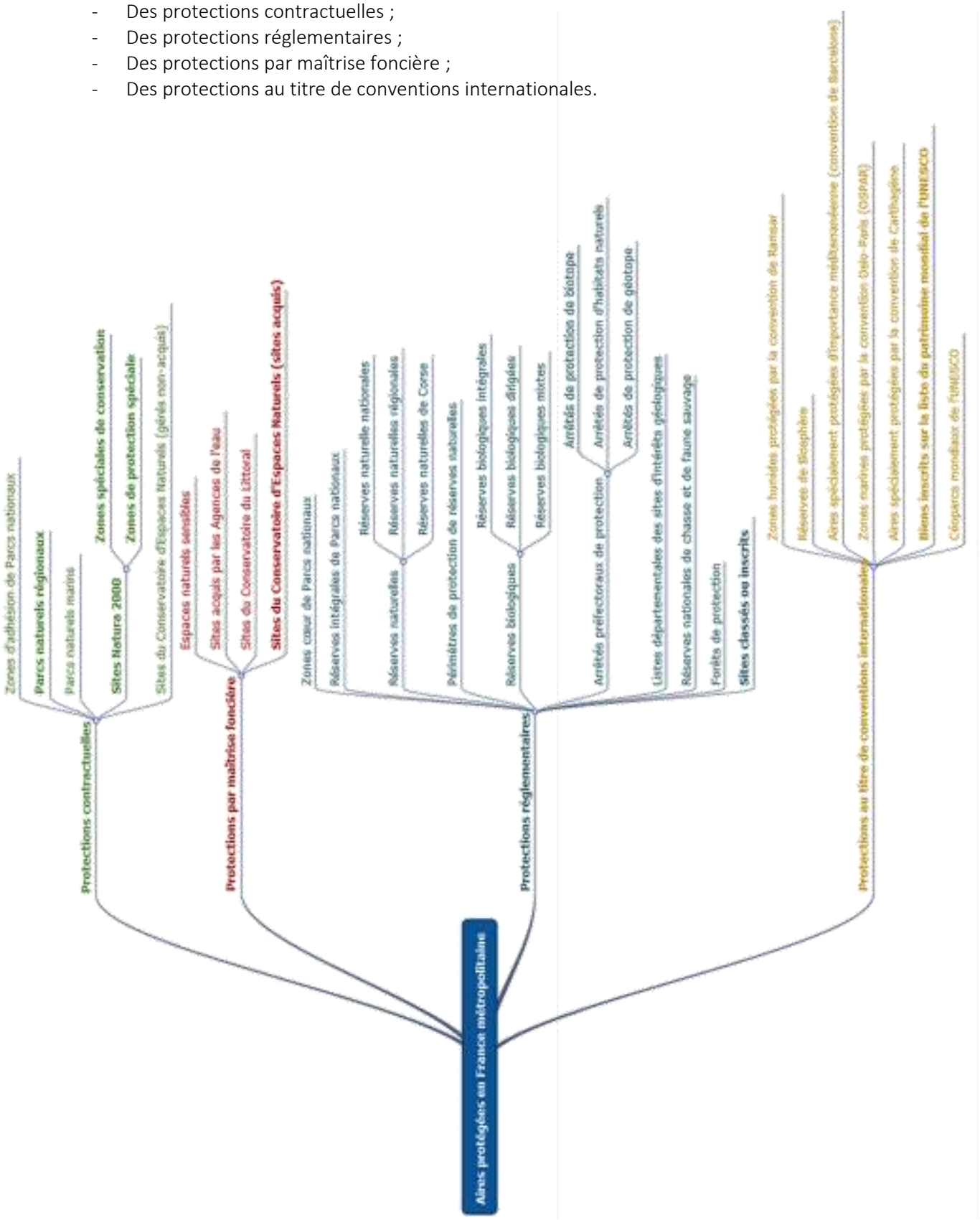

Figure FI11 : Outils de protection en France métropolitaine

Tableau TI8

Outils de protection	Code officiel	Nom	Information	Surface protégée
Protection contractuelle				
Parc Naturel Régional		Montagne Basque	En cours de création	
Zone spéciale de conservation	FR7200756	Montagnes des Aldudes	Désigné en avril 2002	18 673 ha
	FR7200759	Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi	Désigné en décembre 2004	5 793 ha
	FR7200786	La Nive	Désigné en mars 1999	9 473 ha
Zone de protection spéciale	FR7212012	Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux	Désigné en avril 2006	14 767 ha
Protection par maîtrise foncière				
Site acquis par le CEN[13]	FR1502100	Galerie de Petexaenea	Acquis en 2005	0.1 ha
Protection réglementaire				
Site inscrit	SIN0000234	Hameau d'Eznazu	17 mars 1943	9.88 ha
	SIN0000235	Village des Aldudes	17 mars 1943	5.10 ha
	SIN0000236	Parc, château et vieux pont sur la Nive	08 août 1944	50.26 ha
	SIN0000237	Hameau d'Urdos	26 octobre 1945	26.37 ha
	SIN0000224	Ensemble dit du Labourd	17 mars 1943	15 014 ha
Protection au titre de conventions internationales				
Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	14.COM 10.B.2	La transhumance, le déplacement saisonnier du bétail le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes.	Inscrit en 2019 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en Autriche, Grèce et Italie – Demande d'ajout des routes migratoires en Pyrénées en cours	

Carte CI4 - Cartographie des outils de protection sur le territoire d'étude

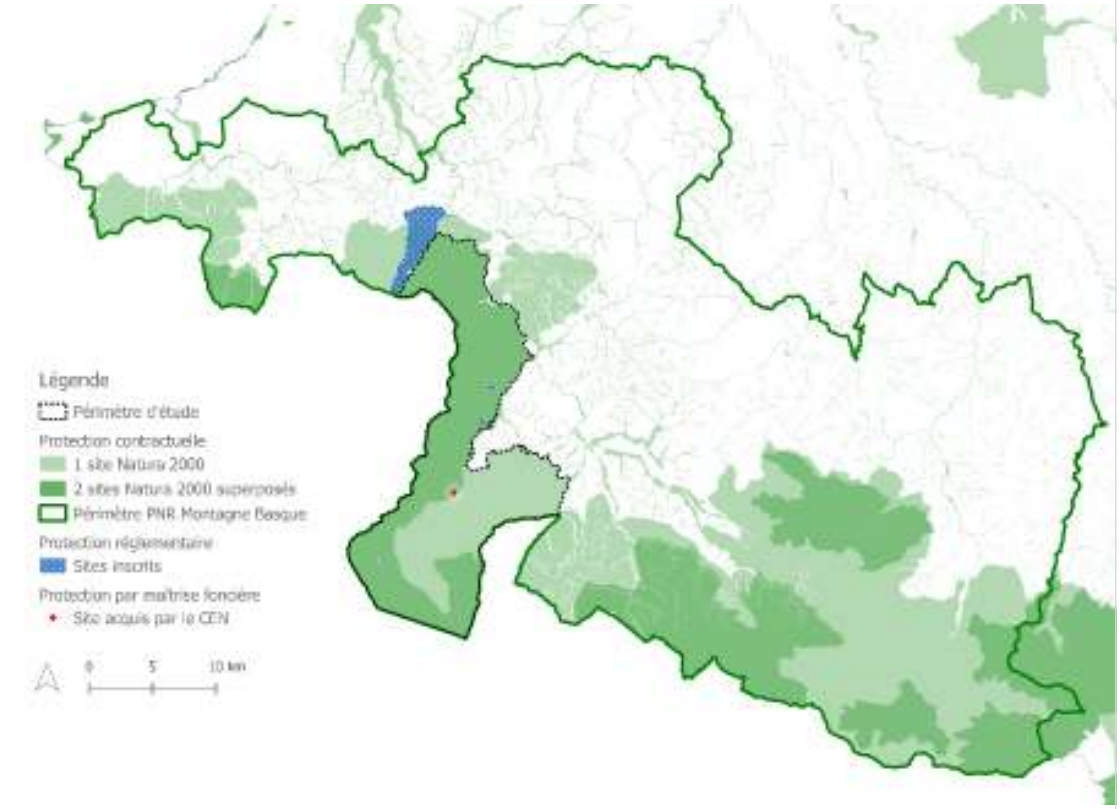

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, DREAL, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CI4
Date de réalisation : 04/12/2020

[13] Conservatoire d'Espaces Naturels

4 DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES

4.1 Les paysages

Les périmètres Natura 2000 englobent deux secteurs géographiques distincts, marqués par des paysages agropastoraux. Au sud du bourg de Saint Etienne de Baïgorry on entre véritablement dans la montagne. Au nord, on se situe plutôt dans les côteaux. Le grand versant qui constitue la partie nord de la ZPS « Nive de la vallée des Aldudes, col de Lindux » et englobe les crêtes d'Iparla constitue aussi une entité particulière.

Image II 2 : Vallée des Aldudes depuis Urepel

La Haute Vallée des Aldudes

Communes : Urepel, les Aldudes, Banca

Sur le haut de la vallée, le paysage est façonné par l'agriculture : prairies, landes et bois sont très imbriqués. L'aspect très soigné des prairies d'etxe, proches des sièges d'exploitation et base de l'alimentation fourragère des troupeaux, est frappant.

Image II 3 : Crêtes d'Iparla depuis Baigorri

Les grands versants en déprise de l'Ouest

Communes : Banca, Baigorri, Bidarray, Arrossa

Sur la partie Nord-Ouest comprenant la rive gauche de la Nive depuis Banca, et les communes de St-Martin d'Arrossa et Bidarray, le terrain est plus difficile (très fortes pentes, sols peu profonds, roches affleurantes). Sur ces grands versants de landes en déprise, les problématiques d'entretien sont très fortes. La création des Associations Foncières Pastorales marque une volonté de reconquête agricole et pastorale de ces espaces sur certains secteurs.

Image II 4 : Massif de l'Artzamendi depuis le Mondarrain

Le massif de l'Artzamendi

Communes : Bidarray, Itxassou

Hormis l'antenne de l'aviation civile surplombant son sommet, l'Artzamendi est un massif qui se caractérise par l'étendue de ses pelouses, comme en atteste le nom qui lui est donnée : le plateau vert d'Artzamendi. Situé à proximité de la Côte Basque, sa fréquentation témoigne de son relief plus adouci et de sa praticabilité.

4.2 Géographie, topographie, hydrographie

4.2.1 Géographie et topographie

Située à l'ouest des Pyrénées-Atlantiques, à 50 km Bayonne, la Montagne des Aldudes est un site de moyenne montagne à influence atlantique. Les derniers sommets supérieurs à 1000 m de la chaîne Pyrénéenne sur le versant Français, y sont présents.

Le site présente une forte variation en terme d'altitude ; le site le plus bas se situe au pas de Roland (40 m d'altitude) et le sommet le plus haut, l'Adarza, culmine à 1250 m. Le relief est ainsi fortement marqué. Les contrastes y sont forts entre les bas de versant abrupts, les vallées encaissées au niveau de Banca et de Bidarray, et les sommets et crêtes aux reliefs adoucis d'Urepel.

Au Sud du Col de Lindux à Argibel, la frontière ne correspond pas à une zone de crête : elle s'ouvre sur le Pays-Quint.

Figure FI12 - Vue depuis le Mondarrain sur la vallée des Aldudes

4.2.2 Réseau hydrographique

La limite ouest des sites suit la frontière, de l'Argibel au niveau des Aldudes jusqu'au Baztan à Bidarray pour la ZSC et jusqu'au col d'Iguzki à Itxassou pour la ZPS, où se déverse le Laxia.

La Nive marque la frontière Nord et Est des deux sites, en aval de Saint-Etienne-de-Baïgorry. En amont, le massif des Aldudes s'étale de part et d'autre de la Nive des Aldudes. Son affluent, le ruisseau d'Haira, coule parallèlement depuis Lindux jusqu'au village de Banca, au fond du ravin de la forêt d'Haira.

Tout le chevelu hydrographique du site est inclus dans le site Natura 2000 « la Nive », hormis quelques zones de sources. Le site « Montagnes des Aldudes » compte ainsi dans son FSD quelques habitats liés aux milieux aquatiques.

Carte CI5 - Réseau hydrographique sur le territoire d'étude

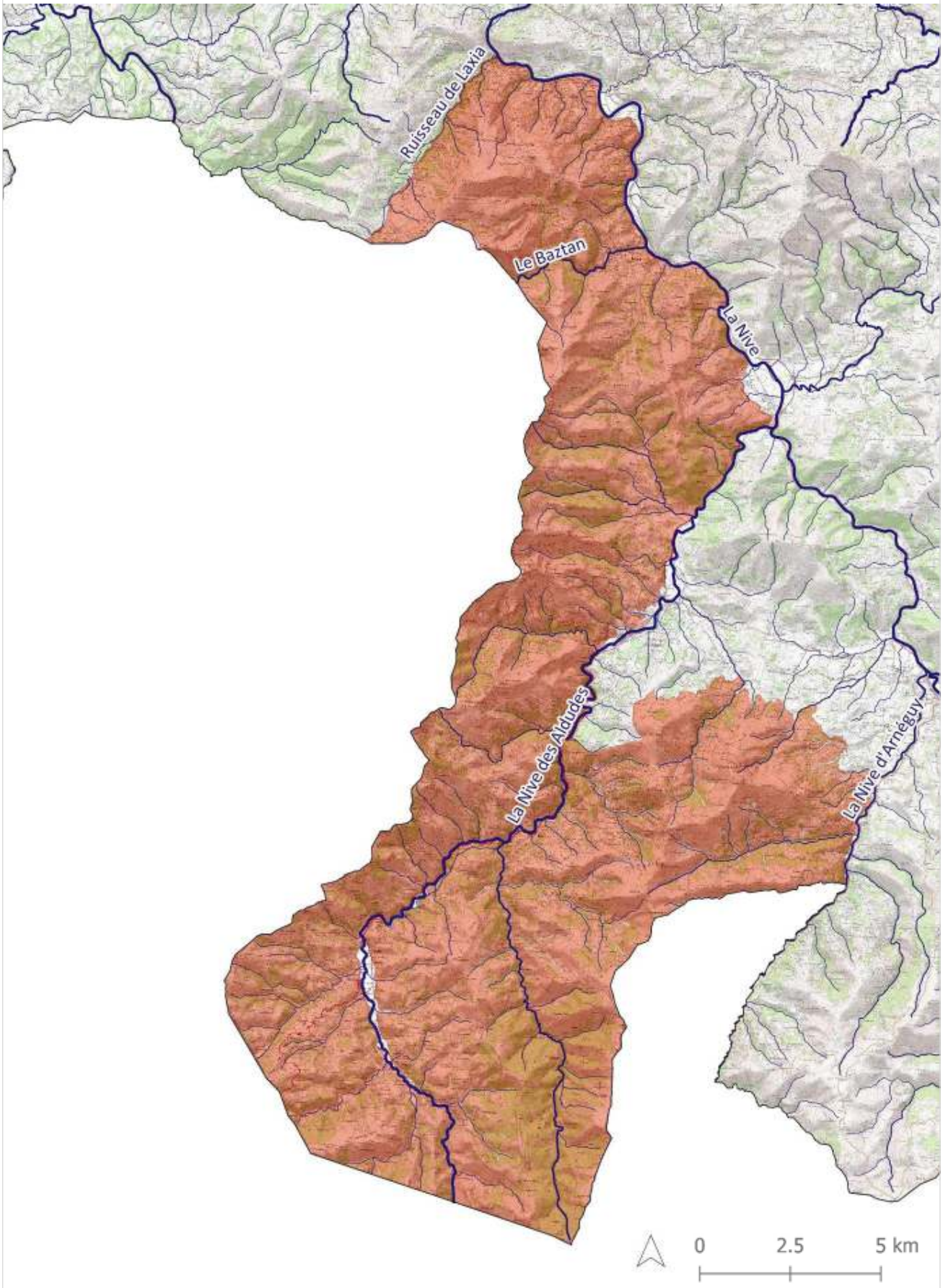

Fond cartographique : SCAN 25
Origine des données : IGN, DREAL, BD Carthage
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CI5
Date de réalisation : 08/04/2020

4.3 Climat

4.3.1 Données locales

Le massif des Aldudes est soumis à un climat océanique atlantique nuancé d'influences montagnardes liées à l'altitude. La différence d'altitude marquée est à l'origine d'un gradient de températures et de précipitations. Selon les données d'extrapolation issues des modèles de météo-France, il y aurait entre le Pas de Roland et le Col du Lindux, un écart de 5°C de température moyenne estivale, et un écart de 200 mm de précipitations moyennes hivernales.

STATION MÉTÉO	BANCA		Δ	IROULÉGUY		Δ	ESPELETTE
Altitude	256 m			237 m			106 m
Période	1971-2000	1981-2010		1971-2000	1981-2010		1981-2010
Moyenne des hauteurs de précipitations (mm/an)	1870 mm	1744 mm	- 6,74 %	1482 mm	1398 mm	- 5,67%	1672 mm
Température moyenne annuelle	12,6°C	13,3°C	+ 5,56 %	13,3°C	13,7 °C	+ 3,01%	14.4 °C
Moyenne des précipitations > 1mm (j/an)	142 j	142 j	-	135 j	134 j	- 1j	145 j
Moyenne de jours des gelées[14] (j/an)	28 j	28 j	-	34 j	34 j	-	20 j

Tableau TI9

Les vents dominants sont de secteur ouest et sud-ouest parfois violents. Les épisodes de vents du sud chauds et secs sont de plus en plus fréquents.

Globalement le climat est doux avec une pluviométrie élevée et une humidité atmosphérique quasi constante. C'est un climat très favorable à la pousse de la végétation.

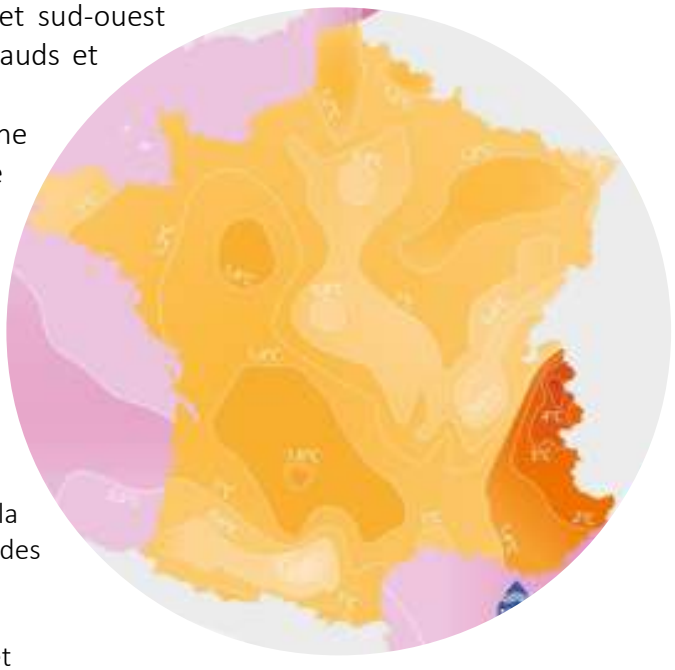

Figure FI13 - Menace du changement climatique sur la biodiversité (ONB, 2018)

4.3.2 Impact du changement climatique

L'Observatoire National de la Biodiversité a identifié le changement climatique comme une menace pesant sur la biodiversité. L'indicateur mesuré concerne l'évolution des températures à l'échelle nationale : la vallée de Baigorri a connu une augmentation des températures comprise entre 0,6 °C et 1°C en 60 ans[15].

Les données issues des stations de Banca et Irouléguy permettent d'observer une augmentation des températures moyennes annuelles (respectivement de +0,7°C et +0.4°C) accompagnée d'une diminution des précipitations (respectivement -126 mm et -84 mm). Les écarts sont plus prononcés en altitude.

[14] Tn ≤ 0°C (avec Tn : température minimale)

[15] Comparaison des températures moyennées sur deux périodes : du 1er janvier 1950 au 31 décembre 1954 et du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Figure FI4 : Carte de localisation des communes et diagrammes ombrothermiques associés (moyenne 1981-2000) sur les communes d'Irouléguy, Espelette et Banca

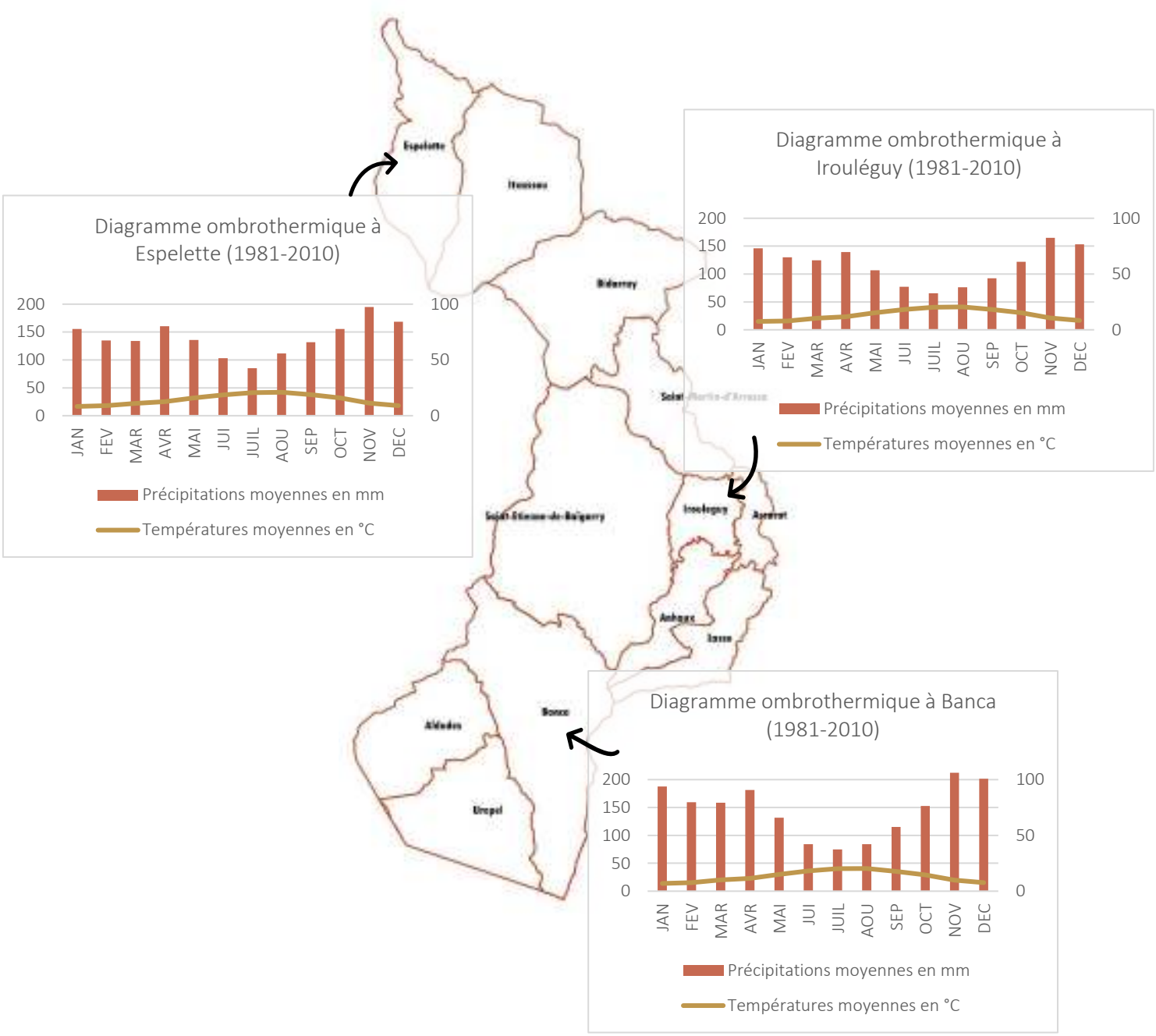

4.4 Géologie, pédologie

4.4.1 Géologie

Le périmètre des deux sites est caractérisé par une géologie complexe et variée, d'où l'on peut différencier deux grands ensembles :

- Le massif des Aldudes est un massif ancien où dominent les roches métamorphiques quartzites et schistes d'âge ordovicien et dévonien (aire primaire), avec quelques rares calcaires (Adarza) et dolomies (d'Argibel à Izterbegi) ;
- Au Nord, du Larla et des crêtes d'Iparla, jusqu'à la vallée du Laxia, ce sont les grés, conglomérats et argiles rouges du Permien et du Trias qui dominent. Cet ensemble prend fin au niveau du Pas de Roland. Ce soubassement triasique est peu représenté dans l'ensemble de la montagne basque. Ailleurs, on le retrouve au niveau du massif de la Rhune.

Sur l'ensemble du site, les nombreux filons minéraux (de cuivre, d'argent et de fer principalement) ont été exploités depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Les réseaux miniers de Banca et du Larla, la fonderie de Banca, le haut fourneau d'Etxauz… sont autant de témoignages de ce long passé industriel.

Légende

Carte CI6 - Carte géologique harmonisée sur le territoires des sites Natura 2000

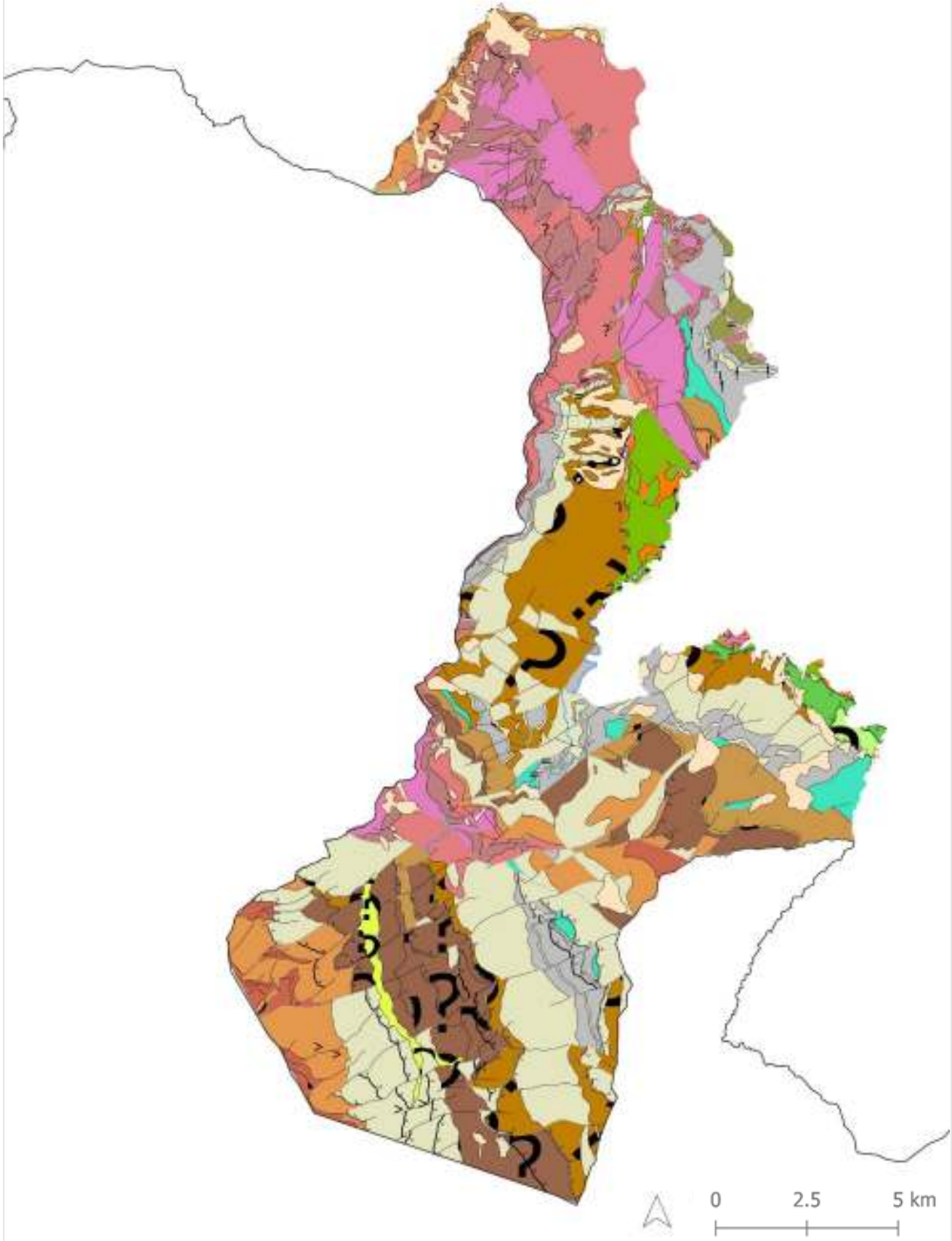

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, BRGM, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CI6
Date de réalisation : 08/04/2020

4.4.2 Pédologie

Au niveau pédologique, la répartition des types de sols découle de la roche mère et en particulier de sa dureté mais aussi de la morphologie des versants (pente, exposition). Le climat atlantique chaud et humide assure une activité biologique intense favorable à la décomposition de la matière organique. On retrouve donc la dissymétrie évoquée au niveau géologique.

Au nord, les sols qui se forment sur les roches-mères triasiques ont des textures grossières, riches en sables et pauvres en argiles. Ce sont des sols séchant en été, surtout sur des expositions sud et dans les fortes pentes où les sols sont superficiels. De part cette texture légère et leur richesse en fer, ce sont aussi les sols de prédilection de la vigne, représentant plus de 70% des sols de l'AOP Vins d'Irouléguy.

Sur les roches primaires du haut de la vallée, les textures sont dominées par les limons. Les sols observés sont des sols bruns acides plus ou moins lessivés. On observe des variations brutales selon la morphologie des versants, la pente et l'exposition.

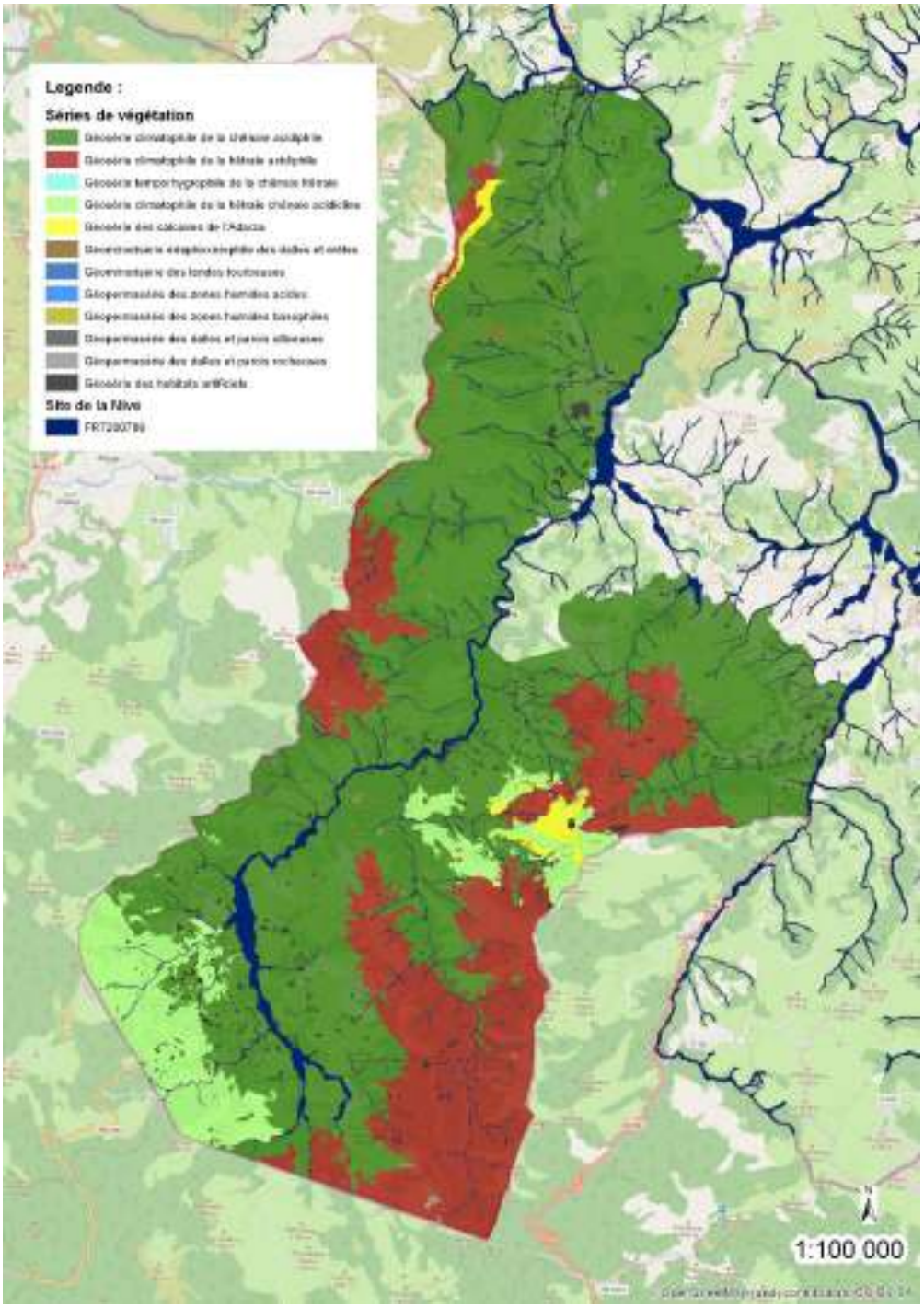

Figure FI15 - Carte des séries de végétation du site Montagnes des Aldudes (Source : Reprise de la cartographie des habitats naturels non forestiers, ONF C. Chauliac 2020)

SITES NATURA 2000
MONTAGNES DES ALDUDES FR7200756
VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Deuxième partie

DIAGNOSTICS

Chapitre 1

POPULATION & TERRITOIRE

SOMMAIRE

1 POPULATION 43

1.1 Nombre et densité d'habitants 43

1.2 Evolution de la population 43
1.2.1 A l'échelle des 50 dernières années (1968-2016) 43
1.2.2 A l'échelle de la dernière décennie (2007-2017) 44
1.2.3 Situation de l'habitat 45

1.3 Structure de la population 46
1.3.1 Pyramide des âges 46
1.3.2 Vieillissement de la population 47
1.3.3 Taux de célibat 47

2 SECTEURS D'ACTIVITÉ 48

2.1 A l'échelle du territoire d'étude 48

2.2 A l'échelle communale 48

3 L'OCCUPATION DU SOL (OS) 49

3.1 Evolution des grands types d'OS entre 1990 et 2018 49

3.2 Etude diachronique entre 1951 et 2015, par photo-interprétation 50

4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 51

4.1 Réseaux de transport 51
4.1.1 Réseau routier 51
4.1.2 Réseau ferré 51

4.2 Infrastructures et réseaux d'électricité 51
4.2.1 Réseaux de distribution d'électricité 51
4.2.2 Infrastructures productrices d'électricité sur le territoire 54

4.3 Captages d'eaux brutes et ouvrages AEP et assainissement 57
4.3.1 Les captages 57
4.3.2 Ouvrages de stockage de l'eau potable et STEP 57

4.4 Réseaux de télécommunication 59
4.4.1 Radar et relais de télécommunication de l'Artzamendi 59
4.4.2 Antennes et couverture de téléphonie mobile 59

4.5 Les ICPE 61

4.6 Les projets de développement 63

1 POPULATION

1.1 Nombre et densité d'habitants

Au 1er janvier 2020, la population[1] du territoire d'étude avoisine les **6500 habitants**. Les communes de Saint-Etienne-de-Baïgorry et Itxassou regroupent à elles seules plus de la moitié de la population du territoire d'étude.

Communes	Habitants	%	Densité (hab/km²)
Urepel	284	4%	10.8
Aldudes	322	5%	13.9
Banca	346	5%	6.9
Baigorri	1 477	23%	21.2
Lasse	333	5%	22.5
Anhaux	387	6%	31.3
Arrossa	537	8%	29.1
Bidarray	677	10%	17.4
Itxassou	2 133	33%	54.1
Total	**6 496**	**100%**	**22.2**

Tableau TII1/1

Figure FII1/1

La densité démographique présente de fortes amplitudes. **Les communes du haut de la vallée sont moins densément peuplées que celles du bas de la vallée.** L'occupation démographique met en avant un certain déséquilibre. À l'ouest, la commune d'Itxassou bénéficie de l'influence du pôle de Bayonne et de son aire urbaine et concerne un tiers de la population du périmètre d'étude pour seulement 13% de sa superficie. De manière générale, si les populations « tendent à descendre » dans les bas des vallées ou en zone de piémont, l'étalement urbain depuis le grand pôle urbain de Bayonne accentue dans le périmètre d'étude les écarts en matière d'occupation démographique.

1.2 Evolution de la population

1.2.1 A l'échelle des 50 dernières années (1968-2016)

La population totale des 9 communes d'étude a régressé de 9% en 50 ans.

Les 4 communes du Haut de vallée connaissent depuis 1968 une tendance à la diminution du nombre d'habitants. A noter que la commune de Banca voit son nombre d'habitants augmenter de 2.4% entre 2011 et 2016, s'expliquant en partie par la création d'équipements communaux (construction d'une micro-crèche en 2012 et regroupement avec l'école d'Urepel en 2016). Afin d'accompagner cette dynamique, la commune a pour projets l'agrandissement de la micro-crèche et le rachat ou la réhabilitation de maisons afin d'accroître la capacité de la commune en logements.

Les communes de Lasse, Anhaux, Saint-Martin-d'Arrossa et Bidarray se distinguent avec 2 phénomènes : entre 1968 et la décennie 90, la tendance générale est une baisse de la population, puis s'observe une augmentation jusqu'à aujourd'hui.

Seule la commune d'Itxassou a connu une dynamique d'augmentation de population qui s'est toujours confirmée ; cette dynamique peut s'expliquer par l'attraction de la Côte, qui est un très fort bassin d'emploi à l'échelle de tout le Pays Basque Nord.

Pour conclure, à l'échelle du territoire d'étude, 3 dynamiques peuvent être observées :

[1] La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Les chiffres en vigueur au 1er janvier 2020 correspondent aux populations légales millésimées 2017. Source INSEE, RP 2017.

- Une baisse continue de la population dans les communes valléennes ;
- Une diminution de population observée à partir de 1968 qui s'inverse dans les années 1990 pour les communes les plus au Nord ;
- Une augmentation continue sur la commune d'Itxassou.

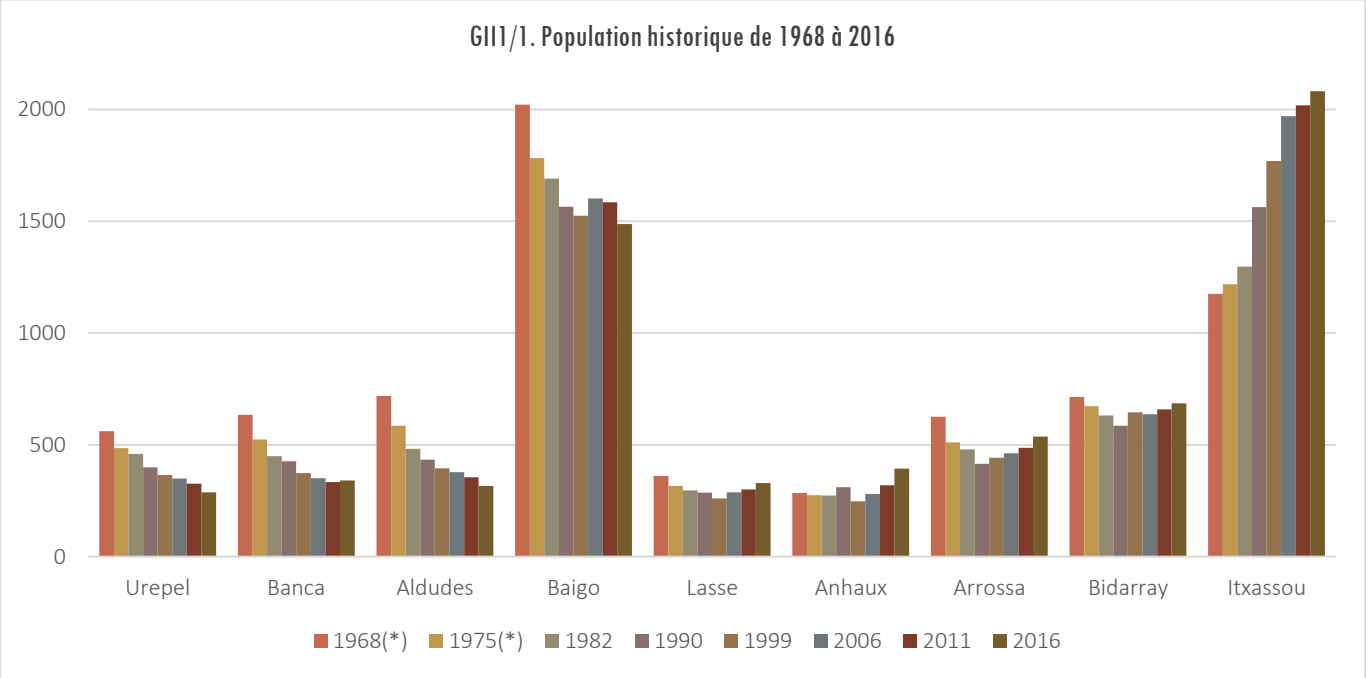

1.2.2 A l'échelle de la dernière décennie (2007-2017)

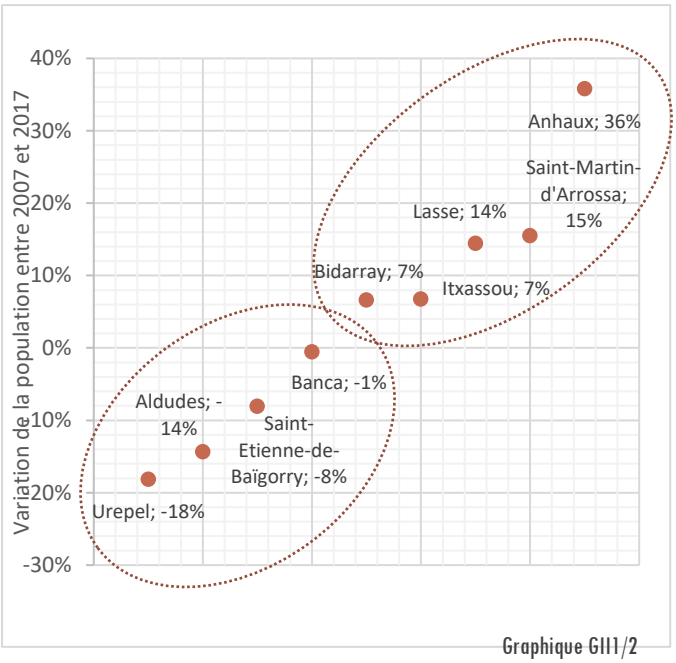

Graphique GII1/2

La population totale des 9 communes est considérée comme stable ces 10 dernières années (+2%).

L'étude de la variation de la population sur le même pas de temps, permet de discriminer 2 grands groupes :

- Le premier concerne les 4 communes valléennes : on observe une baisse de la population dans ces communes les plus éloignées des pôles urbains (tels que définis plus haut) ;
- Le deuxième concerne les 5 autres communes qui connaissent toutes une croissance de leur population. On peut discriminer 2 sous-groupes avec, d'une part, les communes de Bidarray et Itxassou (augmentation modérée à moins de 10%) et d'autre part, les communes de Lasse, Saint-Martin-d'Arrossa et Anhaux avec une augmentation importante du nombre d'habitants. Une hypothèse quant aux raisons de ces disparités peut être émise dans le prix du foncier et du locatif ou encore la disponibilité des terrains et logements des communes.

1.2.3 Situation de l'habitat

Figure FIII/2

Communes	Logements vacants
Urepel	18%
Aldudes	14%
Banca	9%
Baigorri	12%
Anhaux	6%
Lasse	9%
Arrossa	4%
Bidarray	9%
Itxassou	7%
TOTAL	**11%**
Dep64	8%

Tableau TIII/2

En 2016, la proportion de logements vacants est la plus élevée sur les communes d'Urepel et des Aldudes, reflet d'un phénomène de dévitalisation.

Plus d'1 logement sur 10 est vacant sur l'ensemble du territoire d'étude, ce qui reste plus important que la moyenne du Département.

Au regard des autres vallées Basco-Béarnaises, la vallée de Baigorri (communes d'Urepel, Aldudes, Banca, Baigorri, Lasse, Anhaux, Ascarat et Irouléguy) **présente le taux de logements vacants le plus fort**[2].

[2] Par ordre décroissant : Vallée de Baigorri 11%, Pays de Cize 9%, Soule 9%, Vallée d'Aspe 7%, Vallée d'Ossau 7% et Vallée du Barétous 7%.

1.3 Structure de la population

1.3.1 Pyramide des âges

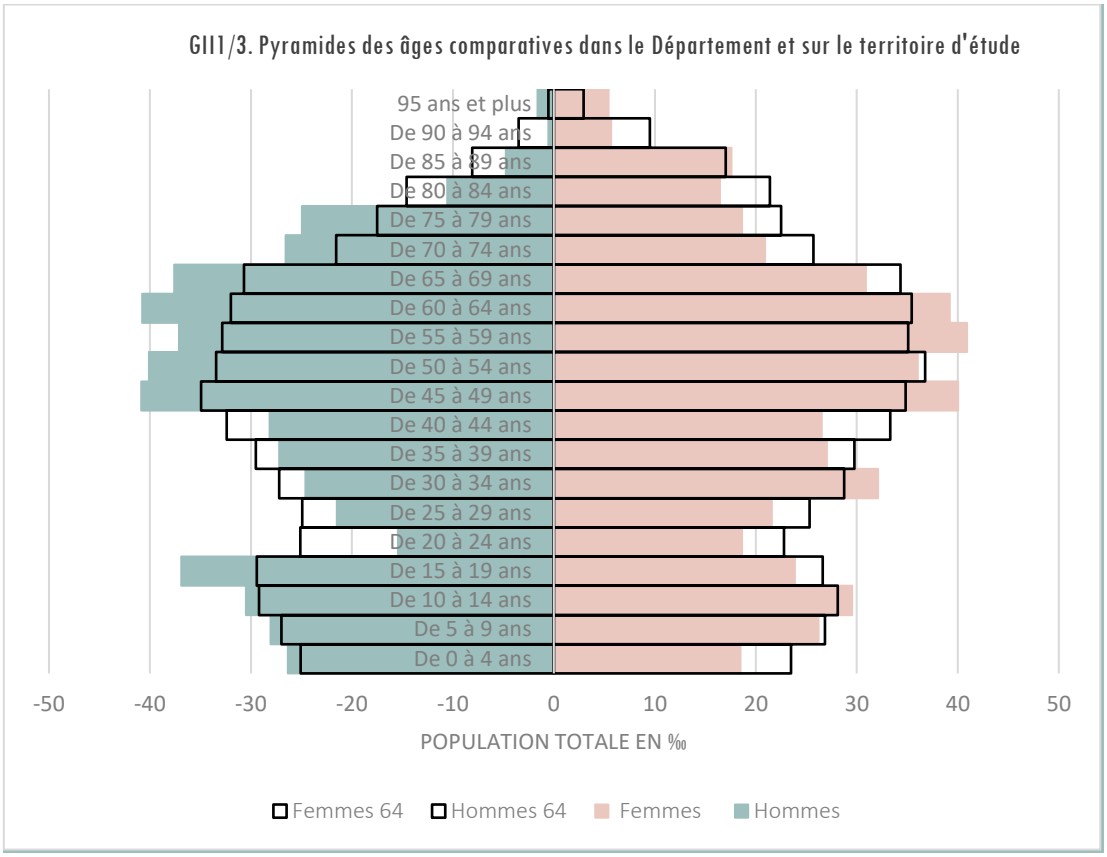

La pyramide des âges fait apparaître :

- Une proportion assez équilibrée entre les hommes et les femmes ;
- Une structure de population irrégulière, avec une forte proportion de naissances pendant la période des Trente Glorieuses (effectifs de 45 à 70 ans), qui dépasse celle observée dans le Département ;
- La proportion la plus faible observée chez les jeunes actifs (classes d'âge comprises entre 20 et 30 ans) et les « premières parties de carrières » (classes d'âge comprises entre 30 et 45 ans) ;
- 2 générations à tendance identique : la génération des 30-45 ans et celle des 0-20 ans.

A noter que les hommes âgés de 45 à 80 ans sont nettement plus représentés dans le territoire d'étude que la moyenne du Département des Pyrénées-Atlantiques.

1.3.2 Vieillissement de la population

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des « 65 ans et plus » sur celle des « moins de 20 ans ». Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions semblables sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Commune	Indice de vieillissement
Urepel	214%
Aldudes	175%
Banca	37%
Baigorri	140%
Lasse	50%
Anhaux	125%
Arrossa	65%
Bidarray	79%
Itxassou	87%
TOTAL	**107%**
Dep64	69%

Tableau TII1/3

L'indice de vieillissement[3] du territoire est légèrement déséquilibré en faveur d'une population âgée. Par rapport à la moyenne du département, la proportion de personnes âgées est nettement plus importante.

La carte traduit le renouvellement de population sur les communes aux couleurs froides et une population âgée pour les communes aux couleurs chaudes. A noter que la commune de Banca bénéficie d'une forte proportion de jeunes. Les communes situées à l'extrême Sud, qui sont les plus éloignées des villes, montrent une dynamique de dévitalisation démographique et de vieillissement.

Figure FII1/3

Sur Itxassou, la proportion de « jeunes » qui augmente s'explique par l'arrivée de nouveaux habitants.

Au regard des autres vallées Basco-Béarnaises, la vallée de Baigorri (communes d'Urepel, Aldudes, Banca, Baigorri, Lasse, Anhaux, Ascarat et Irouléguy) **présente le taux de vieillissement le plus faible**[4].

1.3.3 Taux de célibat

Le taux de célibat[5] est supérieur à la moyenne du Département (38.2%) sur les 4 communes du Haut de la vallée. Il est inférieur sur le reste du territoire. La commune de Banca connait un taux de célibat plus modéré, qui peut être relié à l'installation de nouveaux couples qui viennent y habiter ces dernières années.

Commune	Taux de célibat
Urepel	49.0%
Aldudes	42.8%
Banca	39.1%
Baigorri	41.1%
Lasse	No data
Anhaux	23.1%
Arrossa	27.4%
Bidarray	30.6%
Itxassou	29.5%
TOTAL	**35.1%**
Dep64	38.2%

Tableau TII1/4

Figure FII1/4

[3] L'indice de vieillissement est calculé à partir des données de la population 2017

[4] Par ordre croissant : Vallée de Baigorri 117%, Vallée d'Aspe 150%, Vallée d'Ossau 153%, Vallée du Barétous 162%, Pays de Cize 163% et Soule 189%.

[5] Taux moyen de célibat calculé pour les individus âgés de 20 ans et plus

2 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Aire d'étude : la commune de Lasse n'est pas prise en compte (données non disponibles en 2016).

2.1 A l'échelle du territoire d'étude

GII1/4. Evolution de l'emploi entre 1968 et 2016

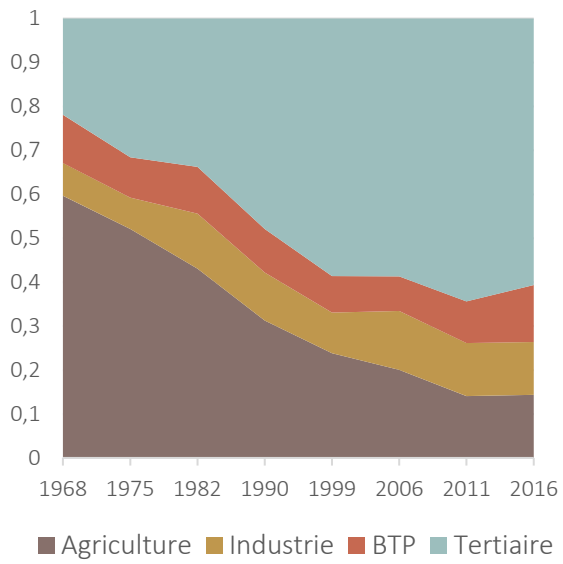

En 1968, la part de l'emploi agricole était de 60%. Elle n'a cessé de diminuer jusqu'à atteindre 14% de la part de l'emploi en 2011 et 2016.

En parallèle l'ensemble des activités de service (secteur tertiaire) connaît une hausse en passant de 22% en 1968 à 61% en 2016. Cette hausse est en lien avec le vieillissement observé des populations.

Les emplois du secteur industriel et du BTP restent dans des proportions assez stables depuis 50 ans. On peut noter une légère diminution des emplois du Tertiaire entre 2011 et 2016 au profit des emplois du BTP.

2.2 A l'échelle communale

Les mêmes tendances générales, c'est-à-dire une diminution de la part d'emplois agricoles au profit des activités de service, sont observées sur les communes.

En revanche, les proportions des emplois dans les différents secteurs reflètent des réalités différentes selon les communes. En 2016, les communes d'Urepel et des Aldudes conservent une forte proportion d'activités rattachées au secteur agricole.

GII1/5. Proportion des emplois dans les différents secteurs d'activité en 2016

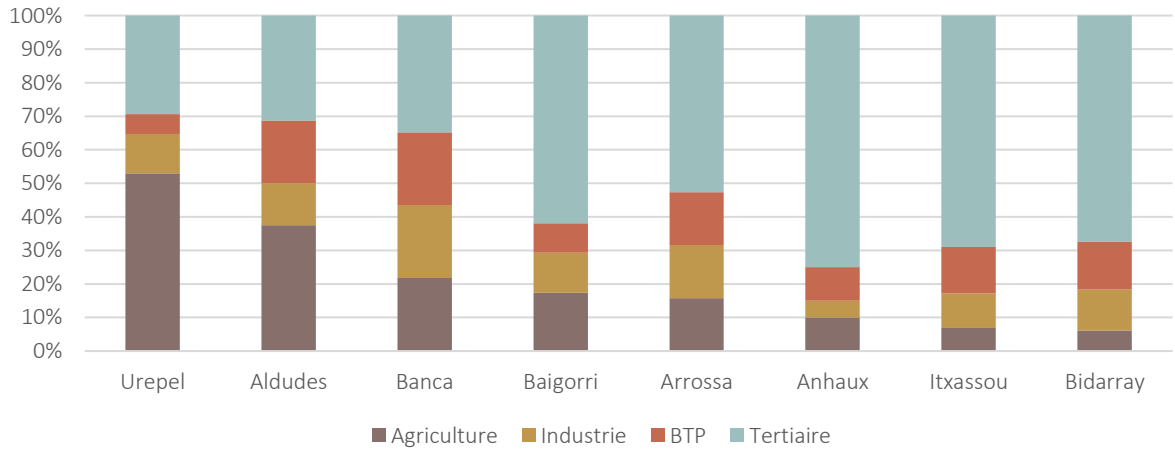

3 L'OCCUPATION DU SOL (OS)

3.1 Evolution des grands types d'OS entre 1990 et 2018

Les produits paneuropéens du service de surveillance des terres de Copernicus (CORINE Land Cover – CLC – et les couches thématiques haute résolution) publiés en 2019 offrent une photographie de l'occupation des sols en 2018. Produits périodiquement sur 39 États Européens, ils constituent ainsi un outil de référence pour étudier l'occupation des sols et son évolution à l'échelle nationale et régionale, dans une perspective européenne.

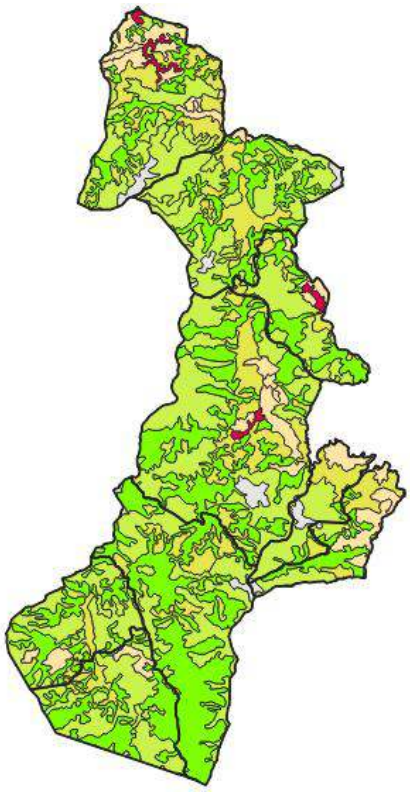

Figure FII1/5 - Occupation du sol en 1990 (CLC)

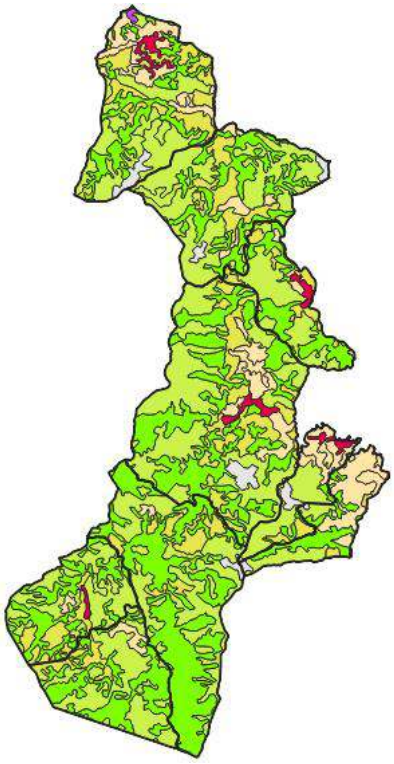

Figure FII1/6 - Occupation du sol en 2018 (CLC)

Tableau TII1/5

Dynamique d'évolution des grandes occupations des sols entre 1990 et 2018	
Territoires artificialisés	
Zones urbanisées	76%
Zones industrielles ou commerciales	Création
Territoires agricoles	
Zones agricoles hétérogènes[6]	25%
Prairies	-10%
Forêts et milieux semi-naturels	
Forêts	2%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	-4%
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	-5%

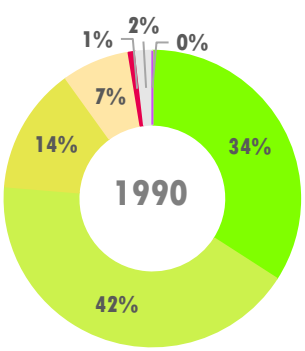

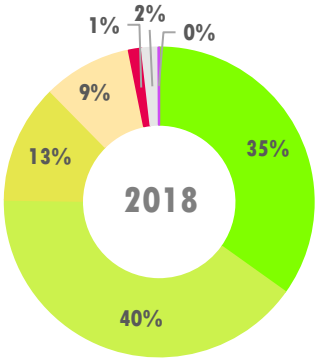

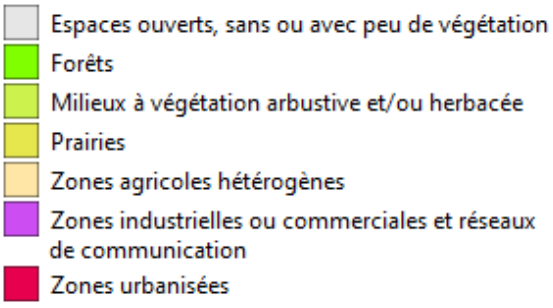

[6] Les zones agricoles hétérogènes correspondent à des secteurs où se côtoient des parcelles en culture, prairie permanente, prairie temporaire, vignes… dans des mosaïques et des proportions plus hétérogènes que sur le reste du territoire.

3.2 Etude diachronique entre 1951 et 2015, par photo-interprétation

L'évolution de l'occupation du sol a été caractérisée par comparaison de deux photographies aériennes prises en 1951 et 2015. Cette étude diachronique par photo-interprétation a été réalisée en 2017 par EHLG[7]. La couche cartographique rend compte des changements d'occupation du sol en 65 ans, et vient illustrer les phénomènes naturels ou anthropiques qui se sont opérés sur le territoire. Elle apporte une précision complémentaire dans la compréhension des changements d'occupation du sol qui se sont opérés sur le territoire.

Carte CII1/1 - Etude diachronique des changements d'OS entre 1951 et 2015

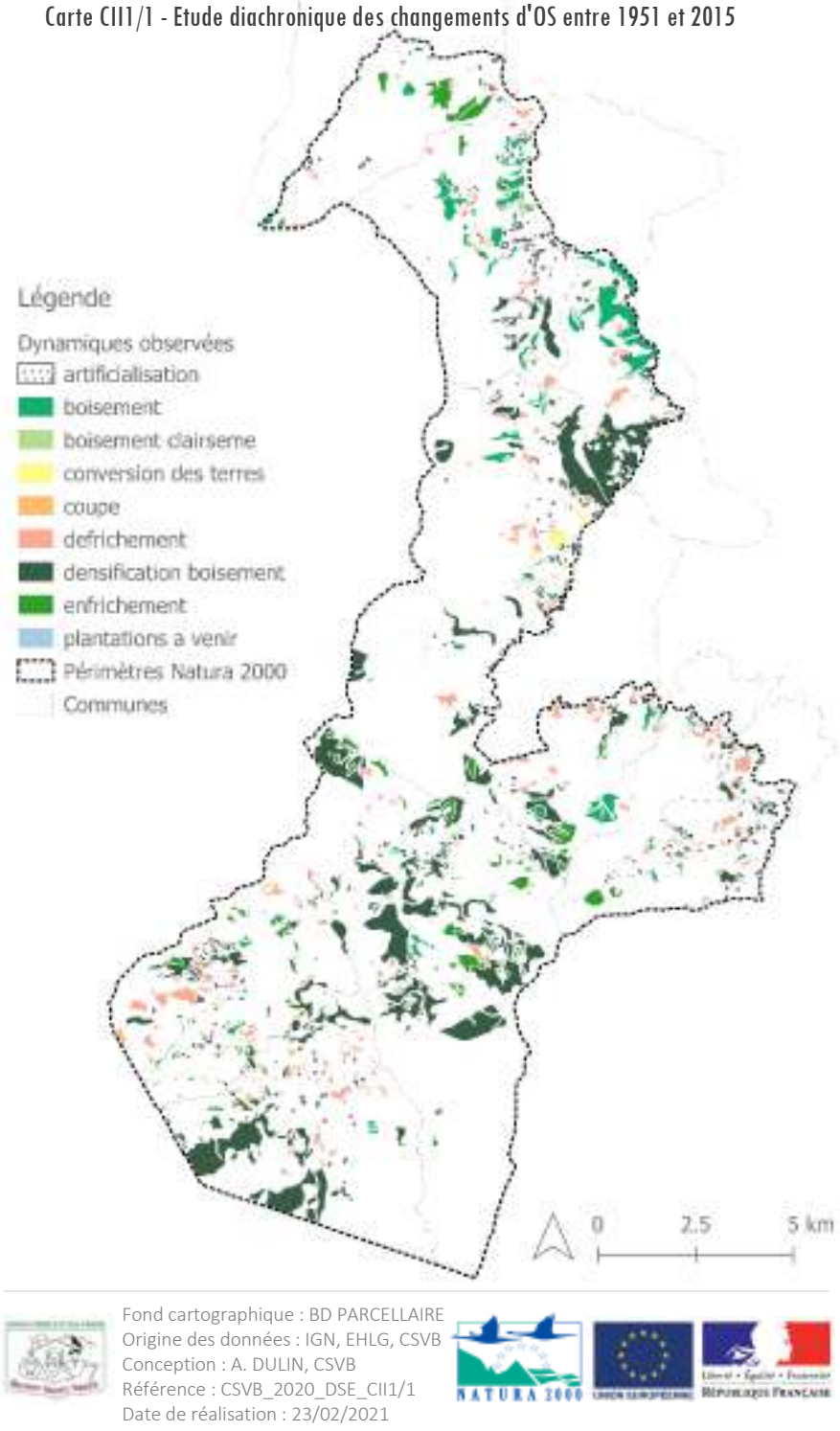

Tableau TII1/6

Evolution	Hectares	% du site
Anthropisation		
Artificialisation	136	0.6%
Conversion des terres	53	0.2%
Ouverture des milieux		
Coupe	103	0.5%
Défrichement	791	3.6%
Fermeture des milieux		
Enfrichement	543	2.5%
Boisement	1 093	5.0%
Densification boisement	4 057	18.6%
TOTAL	**21 761**	

En 65 ans, les dynamiques de fermeture des milieux s'exercent sur ¼ du territoire d'étude.

Les process d'artificialisation ne sont observés que sur 136 hectares, soit 0.6% du territoire d'étude.

Les actions d'ouverture des milieux ont été réalisées sur 4% du territoire.

On observe une optimisation de l'utilisation des sols entre les 2 époques : en 1950, l'utilisation de l'espace agricole était assez homogène sur l'ensemble de la zone alors qu'en 2015, on observe un contraste plus marqué, avec la mise en culture de l'ensemble des terres mécanisables, et le délaissement des zones les plus difficiles à exploiter. Cela se traduit par une fermeture des milieux.

[7] « Étude du *saltus* à travers l'évolution des paysages de la montagne basque. Quel(s) usage(s) pour quel(s) avenir(s) ? », stage de fin d'étude, Caroline COUSIN, 2017

4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Réseaux de transport

4.1.1 Réseau routier

La vallée de Baigorri possède un réseau routier dense et sinueux, dû principalement au relief et à la ruralité du territoire.

Le maillage routier comprend 12 routes départementales. La principale est la D918, reliant l'axe Bayonne Saint-Jean-Pied-de-Port, tronçon très fréquenté aux heures d'embauche et de débauche. La RD948 dessert, depuis l'embranchement d'Arrossa, toute la Vallée de Baigorri, jusqu'à Urepel. Les départementales D94, D58 et D158 permettent d'accéder aux territoires du Baztan et du Pays Quint. D'autres routes et chemins desservent les différents hameaux répartis sur le territoire. Cette densification du réseau routier conduit à un risque de fragmentation des milieux.

Les collisions sur l'ensemble du réseau routier présent sur les 2 sites Natura 2000 entre les véhicules et la faune (sauvage ou domestique) sont faibles. Afin de mieux cibler le risque « collisions », le Département des Pyrénées-Atlantiques réalise une étude de modélisation de la perméabilité écologique des routes départementales.

4.1.2 Réseau ferré

Le chemin de fer desservant Saint-Jean-Pied-de-Port depuis Bayonne, longe la zone d'étude au niveau des communes d'Arrossa, Bidarray et Itxassou. Le trajet entre Bayonne et St-Jean-Pied-de-Port est assuré 4 fois par jour.

4.2 Infrastructures et réseaux d'électricité

4.2.1 Réseaux de distribution d'électricité

264 km de câbles électriques traversent le périmètre des 2 sites Natura 2000, dont 208 km sont des lignes aériennes (35% en moyenne tension (MT), 65% en basse tension (BT))[8]. Il n'y a pas de ligne haute tension sur le territoire d'étude.

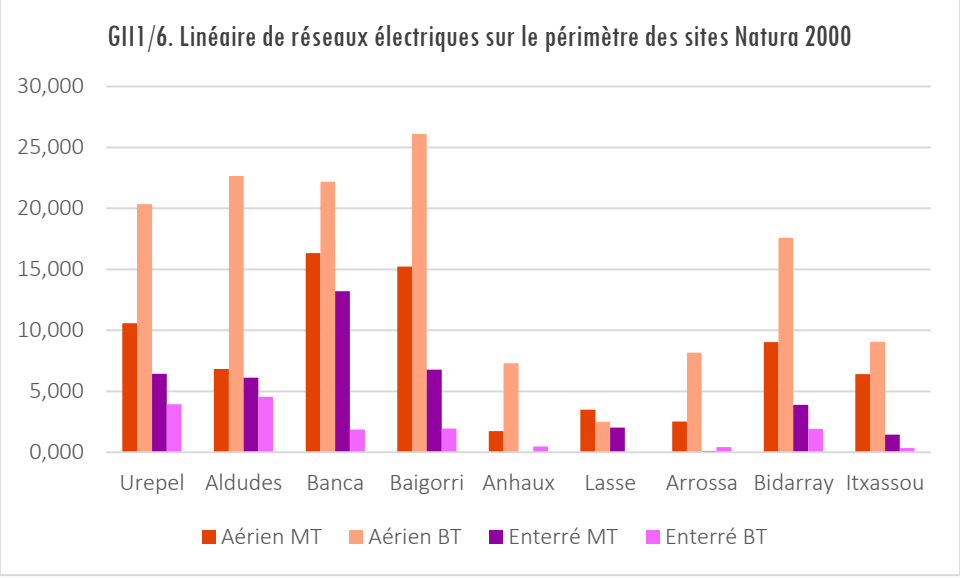

[8] Source : https://data.enedis.fr/pages/accueil/?id=dataviz-cartographie-des-reseaux, vision au 1er septembre 2019

Carte CII1/2 - Cartographie des réseaux de transport

Fond cartographique : SCAN 25
Origine des données : IGN
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII1/2
Date de réalisation : 23/02/2021

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carte CII1/3 - Cartographie du réseau de distribution d'électricité

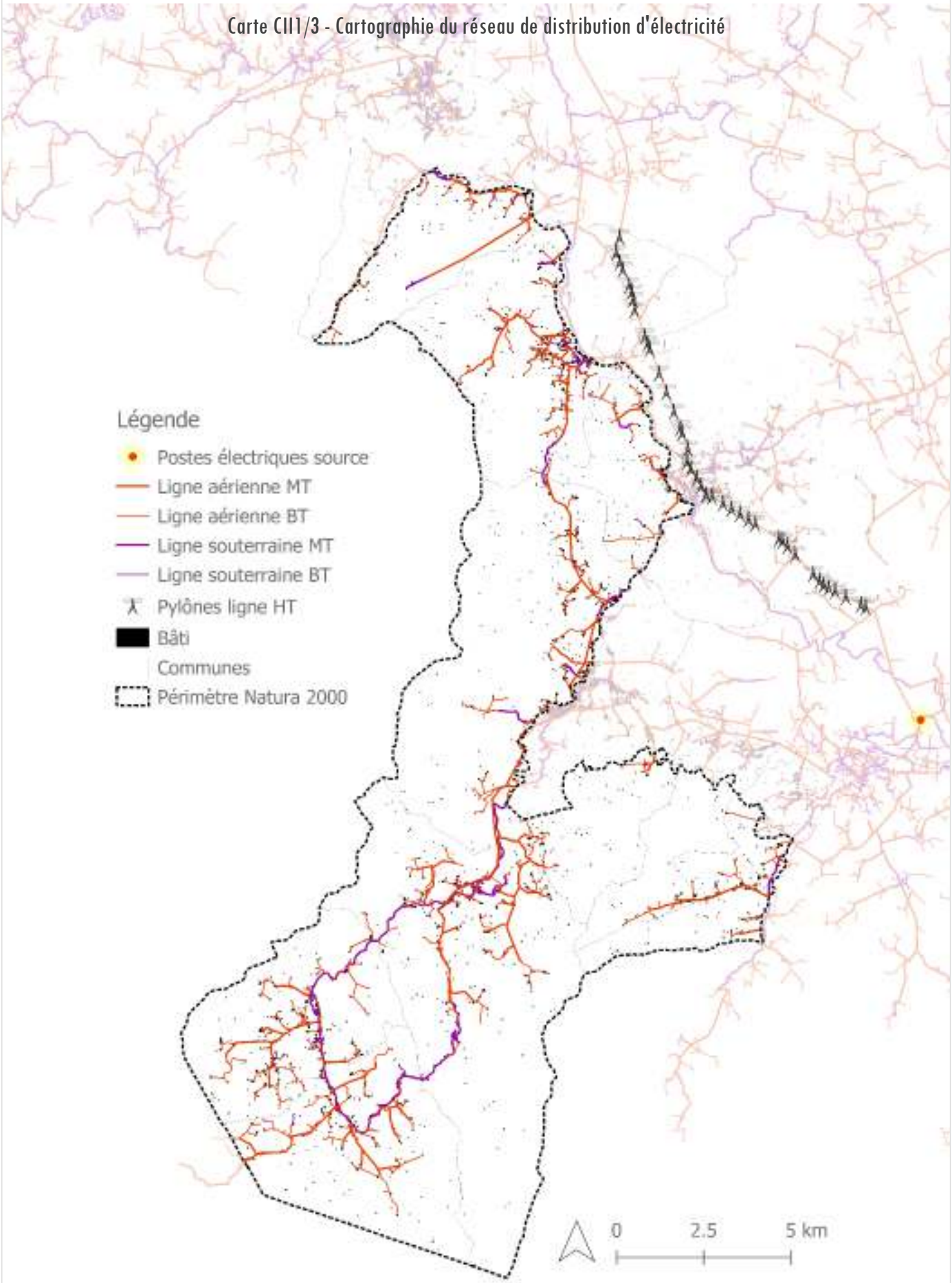

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, ENEDIS
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII1/3
Date de réalisation : 23/02/2021

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4.2.2 Infrastructures productrices d'électricité sur le territoire

Hydroélectricité

Sur les 9 communes d'étude, l'Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat recense 5 centrales hydroélectriques en activité[9]. La puissance électrique moyenne générée par ces ouvrages « au fil de l'eau » pour l'année 2018, varie entre 250 et 400 kW/an pour les microcentrales, à 2990 kW pour la petite centrale de Banca. La production hydroélectrique est directement impactée par les niveaux de pluviométrie et peut ainsi varier fortement d'une année sur l'autre.

Parcs éoliens

Aucun parc éolien n'est présent sur le territoire d'étude, ni sur le Département des Pyrénées-Atlantiques. Au 30 septembre 2020, on dénombre 536 éoliennes en fonctionnement, réparties sur 7 des 12 départements. A cette date, les parcs autorisés à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine représentent 569 éoliennes ; enfin, un dossier d'autorisation est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat pour 490 éoliennes supplémentaires[10].

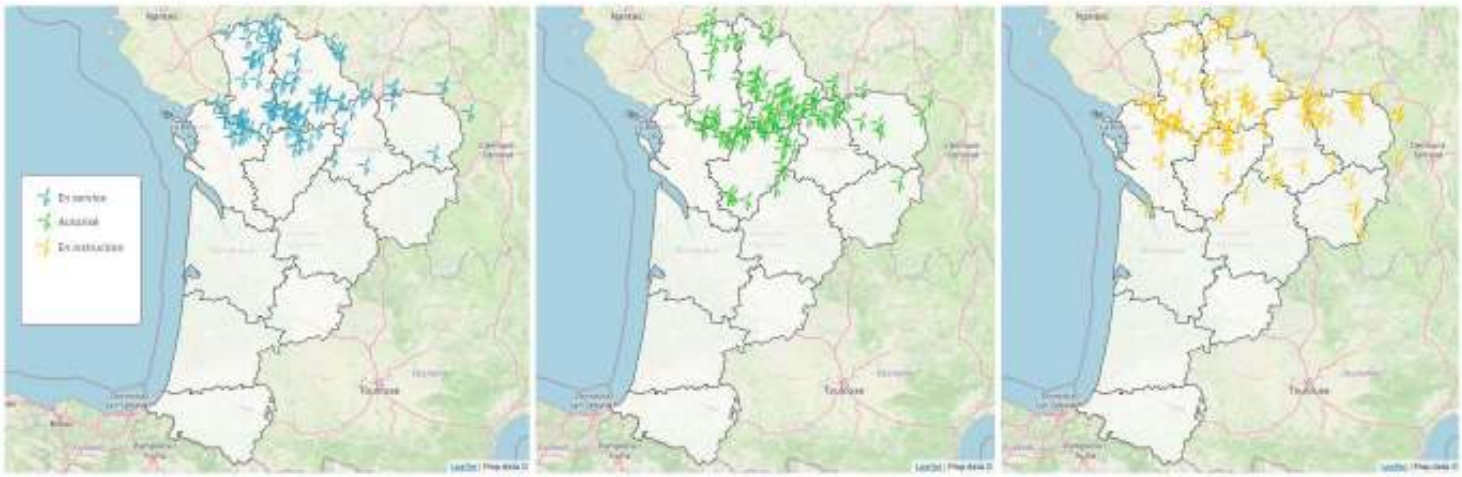

Figure FII1/7 - Localisations des parcs éoliens en service, autorisés et en instruction à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine au 30/09/2020 (Source : Observatoire Energie & Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet consulté le 01/12/2020)

En 2016, un projet de parc éolien était à l'étude à une quinzaine de kilomètres au Nord-Est du site Natura 2000, sur les crêtes de *Gasteluzahar* (communes de Larceveau, Lantabat et Ostabat). Le projet qui prévoyait l'implantation de 8 éoliennes pour la production d'électricité équivalant à la consommation annuelle de 20 000 personnes, n'a pas abouti[11].

Figure FII1/8 - Localisation du projet de Parc éolien sur les crêtes de *Gasteluzahar*

[9] La centrale Minaberry située à Banca a reçu l'autorisation récente d'exploiter à nouveau mais n'est pas encore recensée sur le site de l'AREC.

[10] https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/energies-renouvelables/

[11] https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/un-projet-de-parc-eolien-en-basse-navarre-1479552450

Installations solaires thermiques et photovoltaïques

Si la filière photovoltaïque connait un fort développement depuis les années 2010 en France, la montagne des Pyrénées-Atlantiques ne semble pas connaître le même développement. Sur les 9 communes du territoire d'étude, on ne dénombre que 4 installations photovoltaïques de plus de 36 kWc.

Aucune installation solaire thermique n'est présente sur la zone d'étude.

Tableau TII1/7

Commune	Date de mise en service	Puissance électrique
Aldudes	05/06/2010	50 kWc
Lasse	08/08/2013	96 kWc
Itxassou	30/05/2015	83 kWc
Itxassou	08/11/2011	200 kWc

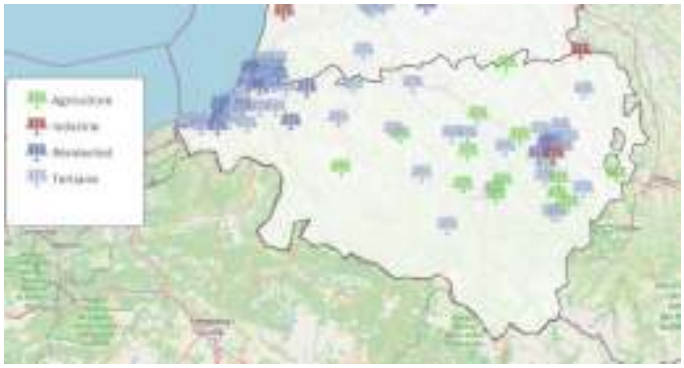

Figure FII1/9 - Localisation des installations solaires thermiques (Source : Observatoire Energie & Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet visité le 01/12/2020)

Figure FII1/10 - Localisation des installations photovoltaïques de plus de 36 kWc (Source : Observatoire Energie & Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet visité le 01/12/2020)

Carte CII1/4 - Cartographie des stations hydroélectriques

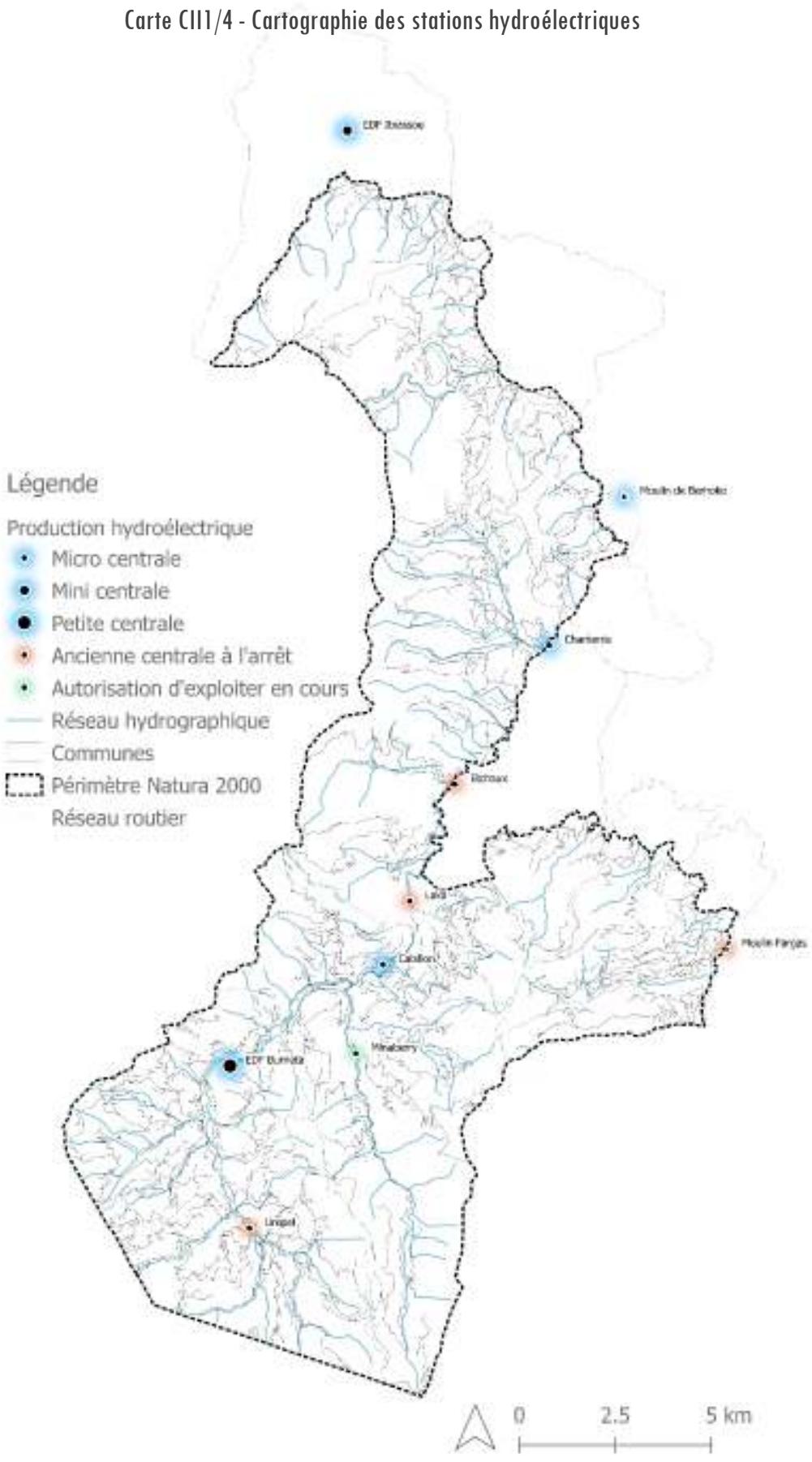

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, BD CARTHAGE, CAPB, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII1/4
Date de réalisation : 10/12/2020

4.3 Captages d'eaux brutes et ouvrages AEP[12] et assainissement

4.3.1 Les captages

Sur le territoire, 23 captages d'eau potable sont recensés par l'ARS, dont 16 sont déclarés d'utilité publique. Tout captage d'eau potable alimentant une collectivité publique ou un cayolar-fromager doit avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Cet arrêté instaure des dispositions permettant à la collectivité de préserver le captage et d'assurer une gestion durable de la ressource. Elle détermine notamment des règles particulières d'utilisation et des « périmètres de protection ». Ces sources sont suivies annuellement par l'ARS.

Seul le captage d'Arrossa prélève des eaux superficielles, les autres captages relevant des eaux souterraines.

Près de 350 ha de surfaces à l'intérieur du périmètre d'étude sont concernées par un périmètre de protection ; 59% de ces surfaces sont situées sur des habitats d'intérêt communautaire (dont 7% sont prioritaires).

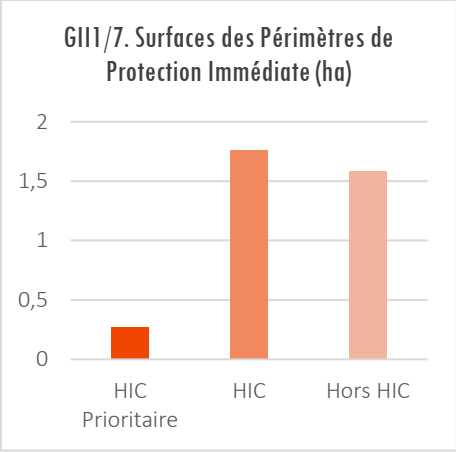

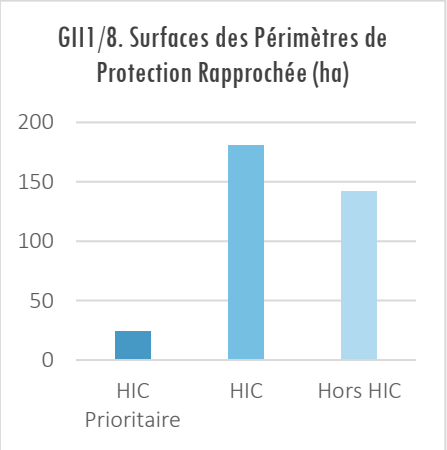

Le volume prélevé annuel moyen est estimé à environ 590 570 m^3 d'eau.

4.3.2 Ouvrages de stockage de l'eau potable et STEP

Parmi la vingtaine d'ouvrages de stockage d'eau potable que compte la zone d'étude, 3 réservoirs se situent au milieu d'habitats d'intérêt communautaire (communes d'Urepel, Banca et Anhaux).

4 stations d'épuration des eaux usées sont présentes à l'intérieur du périmètre des sites Natura 2000, à proximité des bourgs. A l'échelle des 9 communes, Urepel, les Aldudes, Banca et Baigorri rejettent les eaux épurées dans la Nive des Aldudes, les autres communes les rejettent dans la grande Nive ou dans l'un de ses affluents.

[12] Alimentation en Eau Potable

Carte CII1/5 - Cartographie des sources captées pour l'alimentation en eau potable et ouvrages d'eau et d'assainissement

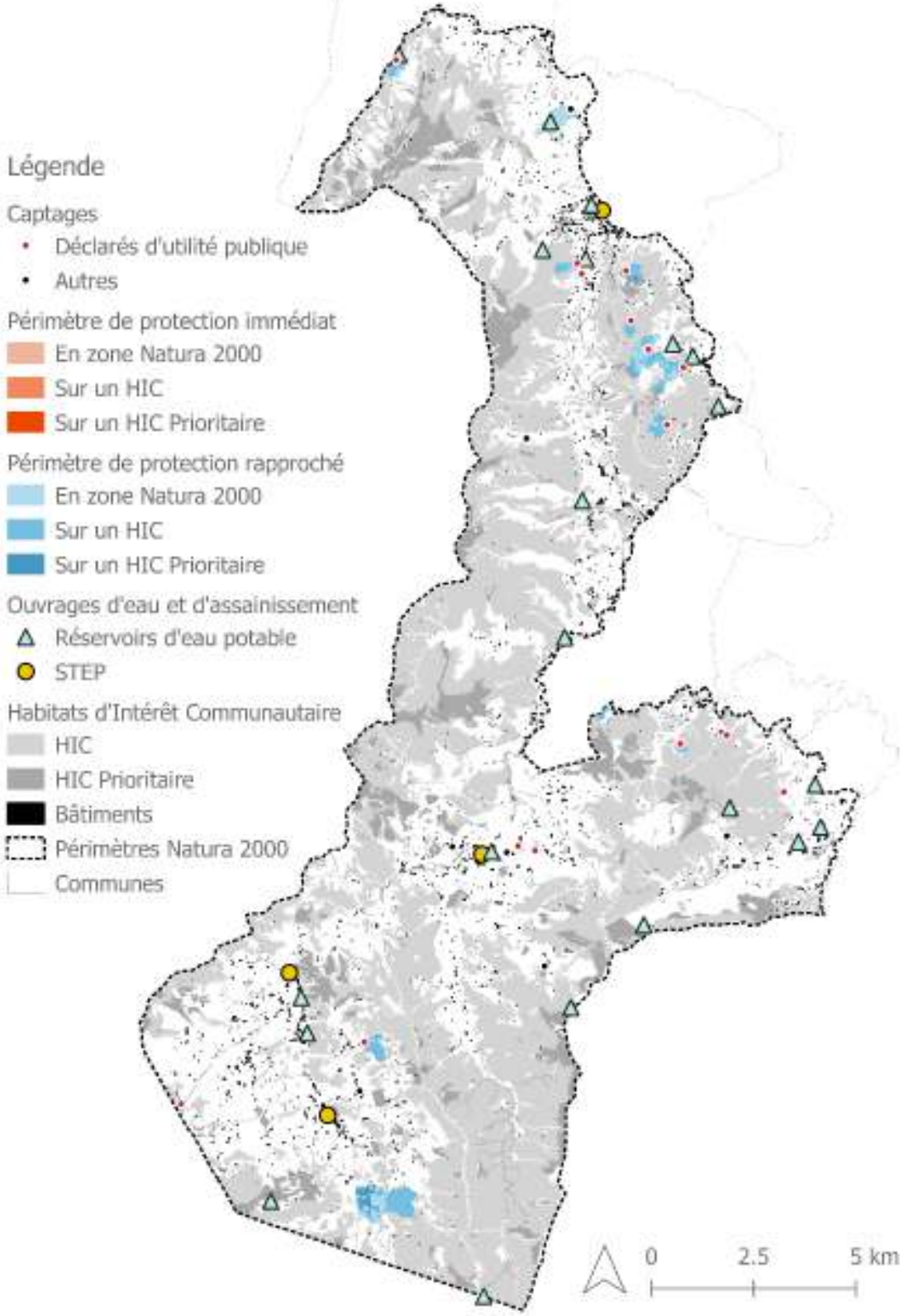

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB, ARS
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII1/5
Date de réalisation : 10/12/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4.4 Réseaux de télécommunication

4.4.1 Radar et relais de télécommunication de l'Artzamendi

Au sommet de l'Artzamendi, un radar et un relais de télécommunication ont été installés par l'Etat dans les années 60. A l'époque, cette station hertzienne assurait la liaison téléphonique France-Portugal. La route menant au sommet de l'Artzamendi a été construite par l'administration des PTT en 1961 et la construction en dur des locaux s'est faite en 1964. Depuis, les satellites ont remplacé ce système de communication hertzienne et les structures ont peu à peu été démantelées. Aujourd'hui, l'aviation civile y a installé un radar, servant de balise pour se repérer dans les vols internationaux entre les Landes et le Portugal (la balise la plus proche est située à 450 km du coté de Nantes) [13].

Les travaux d'entretien des 4 km de la ligne électrique allant au sommet de l'Artzamendi ont été effectués à l'aide d'hélicoptères transportant les supports à implanter sur les pentes.

4.4.2 Antennes et couverture de téléphonie mobile

A l'intérieur du territoire d'étude, on dénombre 9 antennes à faisceaux hertziens, 1 antenne radio, 5 antennes de téléphonie mobile (2G/3G/4G), 2 autres stations (EDF)[14].

L'aménagement numérique participe à l'attractivité des territoires. Les réseaux, qu'ils soient mobiles ou fixes, ont des niveaux de couverture variables dans la zone d'étude, selon les technologies et selon les opérateurs. 3 générations de réseaux mobiles coexistent :

- Les réseaux 2G qui permettent de passer les appels vocaux et d'envoyer les SMS ;
- Les réseaux 3 G auxquels s'ajoute la navigation sur Internet ;
- Les réseaux 4G auxquels s'ajoute la possibilité de consulter aisément des vidéos en ligne.

Le territoire d'étude comprend des zones blanches, notamment sur la commune d'Urepel. L'Etat est en charge de ce sujet et à travers son plan France Très Haut Débit, s'est engagé dans la résorption des zones blanches de couverture de téléphonie mobile d'ici 2023. En 2018, le Département des Pyrénées-Atlantiques et les dix intercommunalités du Département ont créé le Syndicat Mixte Ouvert La Fibre 64, afin d'apporter le Très Haut Débit à l'ensemble des communes des Pyrénées-Atlantiques d'ici 5 ans. L'amenée de la fibre dans la Haute Vallée s'est faite dès 2020.

Figure FII1/11 - Couverture téléphonique des réseaux 2G (à gauche), 3G (au milieu) et 4G (à droite) au 3ème trimestre 2020

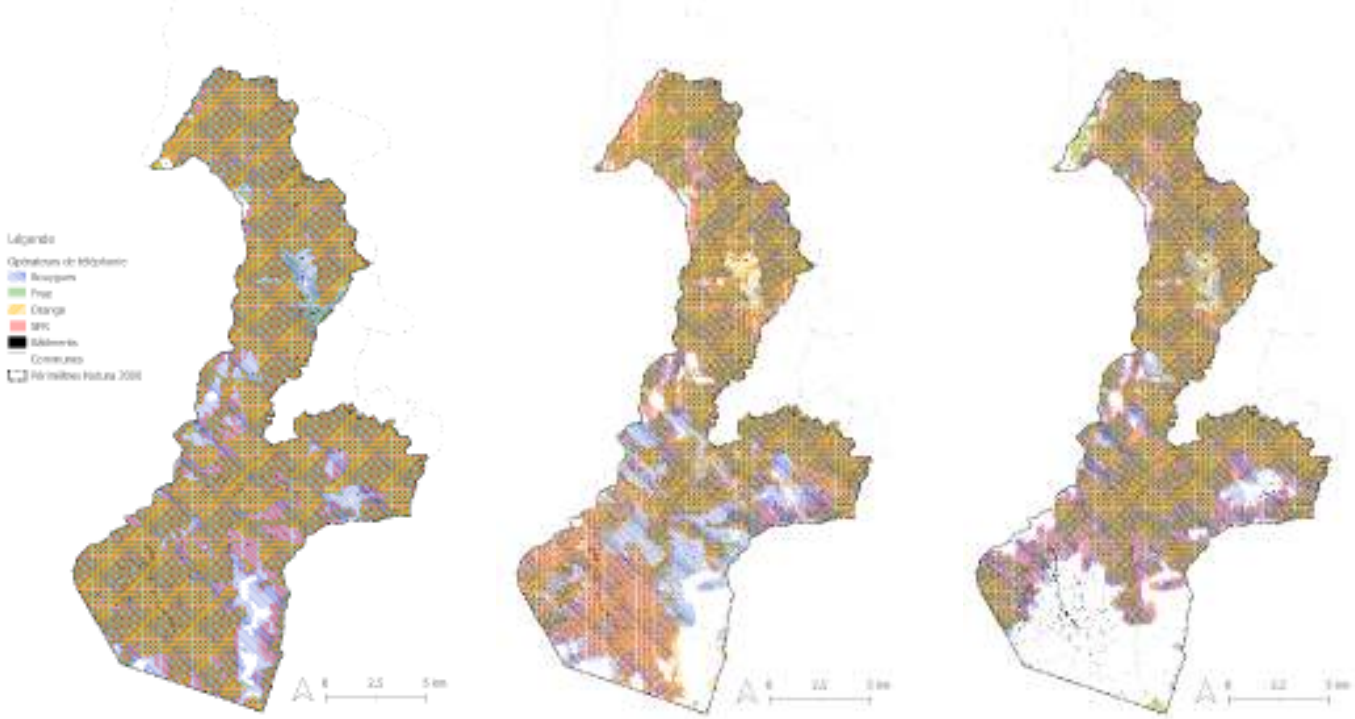

[13] Source : Association *Jakintza*, Itxassou

[14] Source : https://www.cartoradio.fr/

Carte CII1/6 - Cartographie des antennes et radars de télécommunication

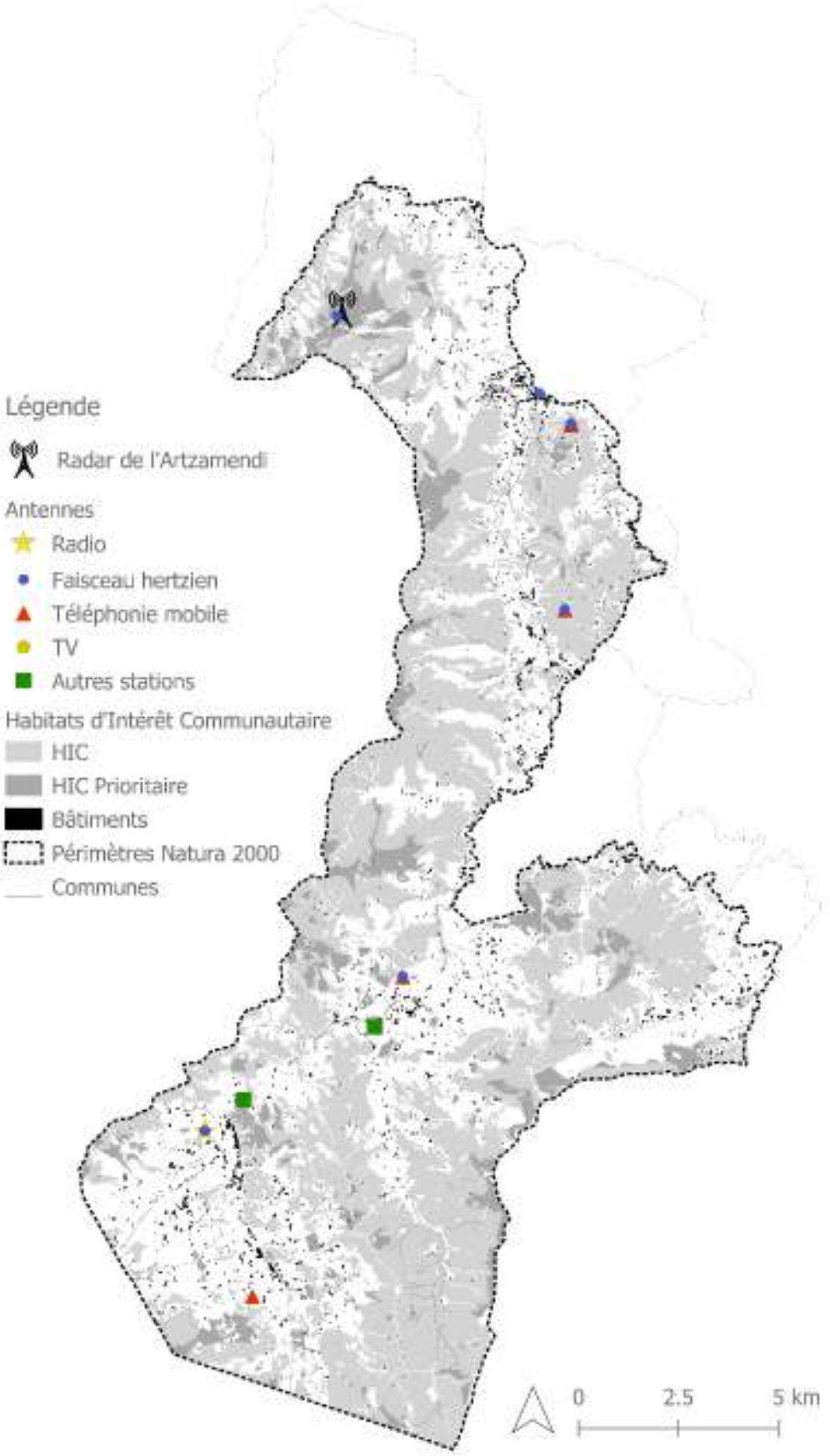

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII1/6
Date de réalisation : 10/12/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4.5 Les ICPE

L'industrie est peu présente à l'intérieur du site Natura 2000, territoire montagneux, éloigné des centres urbains. On dénombre néanmoins 16 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) sur les communes du territoire d'étude (la pisciculture de Bidarray est à l'arrêt). Pour plus de la moitié, ce sont des piscicultures. Aucune de ces installations n'est classée SEVESO[15]. Le régime des ICPE étant le plus restrictif, il prime sur toutes les autres réglementations.

Commune	Nom établissement	Régime en vigueur	Activité	Détail
Urepel	SCEA pisciculture d'Urepel	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 220 t/an
	Les sources de la Nive	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 110 t/an
	SARL Arraina	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 75 t/an
Aldudes	Harispe frères	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 180 t/an
Banca	SCEA truite de banka	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 75 t/an
Baigorri	Pisciculture Ispeguy Hillion et cie	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 220 t/an - Oxygène (emploi et stockage) : 6,8 t
	Pisciculture Berterreche	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 220 t/an
	Monsieur Michel Mateo	Autorisation	Aquaculture	- Pisciculture : 100 t/an - Pisciculture : 3 t/an
	Sagral SARL	Autorisation	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	- Carrières (exploitation de) : 160 000 t/an - Broyage, concassage,...et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes : 1 036 kW - Produits minéraux ou déchets NDI (transit) : 20 000 m^3 - Liquides inflammables (stockage) : 5 m^3
	EARL Belarrea	Enregistrement	Élevage de porcins	- Elevage de porcs : 1 052 u éq.
	Déchèterie de Baigorri	Déclaration	Collecte et transit de déchets	- Collecte de déchets non dangereux et dangereux apportés par le producteur - Transit de D3E - Installations de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux, non inertes
Lasse	SCEA Elevage Iratzia	Enregistrement	Élevage de porcins	- Elevage de porcs : 1 996 u éq. - Elevage de porcs : 2 940 u éq. - Avec plus de 750 emplacements pour les truies : 900 u
Bidarray	*Pisciculture du Baztan*	*Autorisation*	*Aquaculture*	*- Pisciculture : 80 000 t/an*
Itxassou	Loreki	Autorisation	Fabrication de produits azotés et d'engrais	- Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture : 9 000 m^3 - Broyage, concassage, criblage,… des substances végétales : 588 kW & 15 t/j
	Auto Errobi	Enregistrement	Commerce de gros de déchets et débris	- Stockage, dépollution, démontage,… de VHU : 13 836 m^2 - Stockage, dépollution, démontage,… de VHU : 6 000 m^2
	Aguerre See	Autorisation	Exploitation de gravières et sablières	- Carrières : 120 000 t/an - Broyage, concassage,...et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes : 25 kW - Station de transit de produits minéraux autres : 2500 m^2
	Durruty	Enregistrement	Exploitation de gravières et sablières	- Gaz inflammables liquéfiés (stockage) : 35 t - Houille, coke, etc (dépôt) : 125 t - Produits minéraux ou déchets NDI (transit) : 7 600 m^2 - Enrobage au bitume de matériaux routiers (centrale d') : 100 t/h - Combustion : 0,39 MW - Chauffage fluide caloporteur organique combustible : 250 L - Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses : 125 t

Tableau TII1/8

[15] https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/

Carte CII1/7 - Cartographie des ICPE et des projets de développement

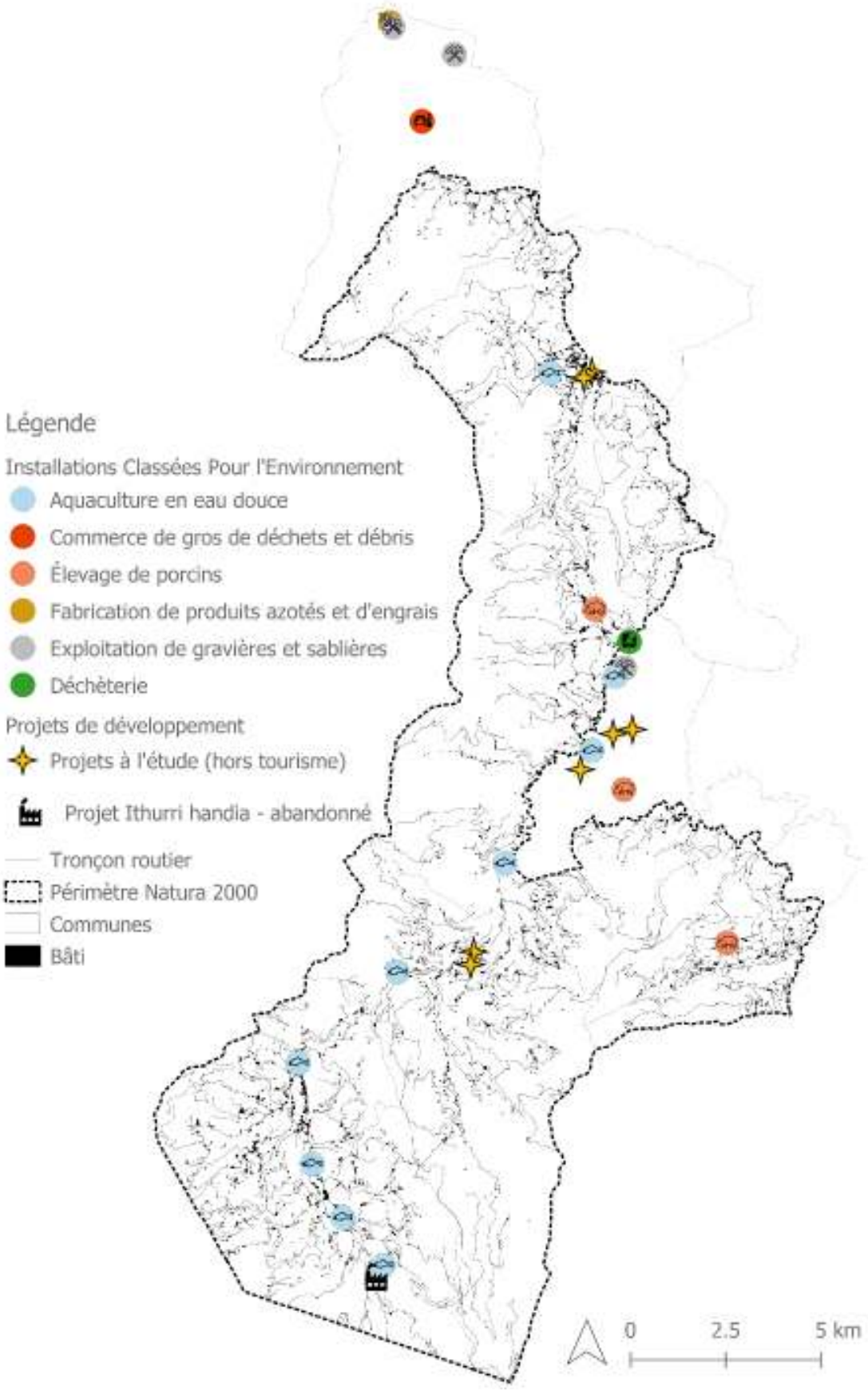

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII1/7
Date de réalisation : 23/02/2021

4.6 Les projets de développement

Projets à l'étude[16]

Plusieurs projets de développement structurants ont pu être identifiés en 2020 :

- Bidarray : la réhabilitation de l'Hôtel du Pont de l'Enfer en un espace de tiers-lieux et de formation et la création d'un lotissement intergénérationnel ;
- Baigorri : la création d'une salle de hand-ball attenante au complexe multi-sportif existant ; la création d'une zone d'activité (lieu-dit Curutcheta) ; la création d'un sentier de découverte, sur Borciriette (Oronos) ;
- Banca : la création d'un espace de tiers-lieux dans le bâtiment Olha, l'agrandissement de la crèche existante et la création d'une résidence intergénérationnelle au centre du village (7 appartements créés dans la maison Tunio).

Projets spécifiques au territoire et financés au titre du LEADER

Le programme Leader Montagne Basque a permis le financement de plusieurs projets sur le territoire depuis 2009, avec un financement FEADER/CAPB. Ont été financés 3 projets localisés sur le territoire au titre de la programmation 2009-2014 et 6 autres entre 2015 et 2020.

Programmation LEADER	Axe Stratégique	Porteur de projet	Description	Avancement
2009/2014	Agriculture de montagne	CSVB	Implantation de parcs de porcs basques sur terrains syndicaux	Terminé
	Patrimoine et tourisme durable	Commune de Banca	Outils de communication de Olhaberri, site d'interprétation du patrimoine minier	Terminé
	Multi-usage et gouvernance	ACVA (aujourd'hui AIBA)	« Aldudes 2030 » : animation et prospective participative à l'échelle d'une vallée	Terminé
2015/2020	AXE 1. Garantir la qualité de l'écrin montagnard	3 AFP Arrossa, Bidarray et Macaye	Valorisation des zones intermédiaires	En cours de réalisation
	AXE 2. Développer et valoriser des produits et services de qualité ancrés au territoire	Commune de Baigorri	Station de Trail	Terminé
	AXE 3. Renforcer les dynamiques de lien social	AIBA	Lana, le travail dans la vallée des Aldudes hier, aujourd'hui et demain	Terminé
		AIBA	Expérimentation services de mobilité en vallée des Aldudes	En cours
		Commune de Baigorri	Création de l'antenne de l'école de musique intercommunale	En cours

Tableau TII1/9

[16] Hors projets touristiques développés dans le diagnostic socio-économique « Tourisme et activités de loisir »

Compilation des données relatives à la population et au territoire

Territoire des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Population	Démographie - 6 500 habitants - Moyenne d'âge : 44.20 ans (Département : 43.76 ans) - 1 logement sur 10 vacant (Haut de Vallée) - Indice de vieillissement : 107% (Département : 69%) - Taux de célibat : 35.1% (Département : 38.2%) Emploi - Activités de service : 61% - Secteur agricole : 14% - BTP : 13% - Industrie : 12%	Démographie - Déséquilibre de l'occupation démographique (densité) entre le Sud et le Nord du territoire - Structure de population irrégulière avec un déficit marqué des classes d'âge de jeunes actifs et premières parties de carrière (entre 20 et 45 ans) - Phénomène de dévitalisation des communes du Haut de Vallée, les plus éloignées des grands pôles urbains : vieillissement de la population, nombreux logements vacants (majoritairement des anciennes fermes), part de logements occasionnels conséquente - Dynamiques locales de création d'équipements collectifs et d'associations visant la redynamisation de la Vallée Emploi - Majoritairement tourné vers les activités du secteur tertiaire - Urepel et les Aldudes conservent une forte proportion d'emplois agricoles	= Maintien de la population globale ↘ continue de la population des communes les plus éloignées des grands pôles urbains (Urepel, Aldudes, Banca, Baigorri) ↗ de la population des communes du Bas de Vallée et les plus proches de la Côte Basque ↘↘ du secteur d'activité agricole	Recensements populations - INSEE Etude portant sur l'occupation des maisons - AIBA Corine Lande Cover - Copernicus Etude diachronique de l'OS entre 1951 et 2015 - EHLG Réseaux et équipements - IGN, Enedis, Ministère de la Transition Ecologique, BRGM Parc énergétique - Observatoire Energie et Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine Captages AEP et périmètres de protection - ARS Délégation Bayonne Projets d'infrastructures - Communes et CAPB pôle Garazi-Baigorri
Territoire	Occupation du sol - *Echelle des 9 communes* - Forêts : 35% - Milieux arbustifs/herbacés : 40% - Prairies : 13% - Zones agricoles hétérogènes : 9% - Zones urbanisées : 1% - Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation : 2% → Surfaces artificialisées en 65 ans : 136 ha (0.6%) Infrastructures - Production d'électricité : 5 centrales hydroélectriques, 4 installations photovoltaïques > 36 kWc - 1 radar de l'aviation civile - 23 captages pour l'AEP et 350 ha de surfaces en périmètre de protection AEP, 4 STEP - 16 ICPE dont aucune classée SEVESO	Occupation du sol - Territoire très peu urbanisé - Equilibre habitat/agriculture fragile sur Itxassou Infrastructures - Réseau routier dense et sinueux - Absence de ligne électrique haute tension - Absence de parc et projet éoliens - De nombreuses sources captées pour le réseau public de distribution d'eau potable, dont un captage dessert historiquement la commune de Bayonne et participe à l'alimentation de 15 autres communes (Laxia) - Des zones non couvertes par le réseau de téléphonie mobile (Urepel et Banca) - Les ICPE concernent majoritairement des établissements agricoles (aquaculture et élevages de porcs). → Une bonne desserte en équipements structurants sur l'ensemble du territoire (hormis le numérique et la téléphonie)	↗ Dynamiques de fermeture des milieux observées sur ¼ du territoire ↗ Développement de projets structurants en Haut de Vallée (équipements, fibre)	

Clé de lecture : - Les données en **noir** ont été calculées à l'échelle des 9 communes du territoire d'étude ;
- Les données en **bleu** ont été calculées à l'échelle du périmètre des 2 sites Natura 2000.

Chapitre 2

ACTIVITÉ AGRICOLE & PASTORALE

SOMMAIRE

1 ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE DE LA VALLEE 70

1.1 Les surfaces agricoles dans les sites Natura 2000 70

1.1.1 Les surfaces déclarées à la PAC (RPG 2018) 70
1.1.2 Propriété des territoires agricoles 71
1.1.3 Gestion des territoires agricoles 73

1.2 La structure des exploitations agricoles (RGA 2010) 77

1.2.1 Nombre d'exploitations 77
1.2.2 Description des exploitations 78

1.3 L'emploi dans les exploitations agricoles 82

1.3.1 Les chefs d'exploitation 82
1.3.2 Evolution de la quantité de travail agricole entre 1970 et 2010 82
1.3.3 L'emploi salarié, permanent ou saisonnier 82

1.4 Installation et transmission 83

1.4.1 Installation et DJA 83
1.4.2 Transmission 84

2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE 85

2.1 Description des systèmes végétaux (RPG 2018) 85

2.1.1 Caractéristiques générales des surfaces agricoles sur les territoires des 2 sites Natura 2000 85
2.1.2 L'occupation agricole du sol en 2018 86
2.1.3 L'Evolution de l'utilisation des surfaces agricoles entre 2010 et 2018 91
2.1.4 Description des surfaces agricoles 92

2.2 Les systèmes de production animale 96

2.2.1 Les élevages 96
2.2.2 Les effectifs (UGB) 98
2.2.3 Comparaison des tailles des cheptels 101
2.2.4 Le chargement des exploitations 103
2.2.5 Les principales races 104
2.2.6 Autres systèmes animaux : pisciculture et apiculture 107
L'activité piscicole 107
L'activité apicole 107

2.3 La valorisation des produits issus de l'agriculture 108

2.3.1 Les signes officiels de qualité présents dans la Vallée 108
2.3.2 Commercialisation des produits fermiers 111
2.3.3 Diversification 111

3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PASTORALE 113

3.1 L'activité pastorale 113

3.1.1 La transhumance, un système d'exploitation traditionnel 113
3.1.2 L'utilisation étagée et saisonnière de l'espace agropastoral 114
3.1.3 Les acteurs du monde agropastoral 115

3.2 Diversité et disparités dans l'utilisation des montagnes 117

3.2.1 Diversité de qualité de la ressource 117
3.2.2 Les quatre systèmes d'utilisation de la montagne : 119
3.2.3 L'occupation inégale de la montagne 121

3.3 Occupation des montagnes 124

3.3.1 La gestion collective des territoires pastoraux 124
3.3.2 L'organisation en unités pastorales 124
3.3.3 Données de transhumance 124
3.3.4 Types d'exploitations transhumantes 136
3.3.5 Description des pratiques liées à la transhumance 136
3.3.6 Aménagements en faveur du maintien de l'activité transhumante 139

4 PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX AGRICOLES ET PASTORAUX 144

4.1 Pâture et fauche des prairies 144

4.1.1 La diversité floristique, marqueur d'une gestion par pâture et fauche 144
4.1.2 La fauche, dépendante de la mécanisabilité de la parcelle 145

4.2 Amendement et utilisation des intrants 148

4.3 Valorisation des landes 149

4.3.1 Pâture « intermédiaire » 149
4.3.2 Valorisation en parcours pour la production de Porc Kintoa 149
4.3.3 Valorisation des produits issus des arbres 149

4.4 L'écobuage 150

4.5 La fauche de la fougère 153

4.6 Le broyage 155

DIAGNOSTIC AGRICOLE

1 ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE DE LA VALLEE

1.1 Les surfaces agricoles dans les sites Natura 2000

1.1.1 Les surfaces déclarées à la PAC (RPG 2018)

Les surfaces agricoles déclarées à la PAC sont les surfaces support de l'activité agricole et ouvrant droit aux primes à la surface. La surface réellement exploitée par l'agriculture est supérieure, car certaines surfaces à usage agricole peuvent ne pas être déclarées : surfaces viticoles (30ha), surfaces de landes peu utilisées, surfaces agricoles exploitées sans maîtrise foncière. Les surfaces étudiées sont issues du Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2018.

Représentativité des surfaces agricoles

La Surface Agricole Utile (SAU) représente 68% de la surface totale du périmètre des 2 sites Natura 2000. A l'échelle de chaque site, les surfaces agricoles, déclarées à la PAC s'étendent sur 69% du site « Montagnes des Aldudes », et sur 65% de la « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ».

Tableau TII2/1

Commune	Surfaces communales[1]						Part des surfaces Natura 2000 agricoles		
	Totale	SAU		DHFF	DO	N2000	DHFF	DO	N2000
	Ha	*Ha*	*%*	*Ha*	*Ha*	*Ha*	*%*	*%*	*%*
Urepel	2 621	1 988	76%	2 496	1 614	2 579	77%	77%	76%
Aldudes	**2 323**	1 546	67%	2 152	1 680	2 212	68%	64%	67%
Banca	4 994	3 127	63%	4 901	2 519	4 881	62%	57%	63%
Baigorri	6 978	4 465	64%	5 016	4 021	5 231	69%	65%	68%
Anhaux	1 235	1 002	81%	877		877	85%		85%
Lasse	1 481	1 087	73%	1 041		1 041	74%		74%
Arrossa	1 848	1 121	61%	1 042	1 051	1 062	64%	64%	63%
Bidarray	3 899	2 460	63%	1 048	2 468	2 438	63%	63%	64%
Itxassou	3 942	2 161	55%		1 377	1 371		69%	69%
TOTAL	29 321	18 957	65%	18 573	14 730	21 692	69%	65%	68%

L'évolution des surfaces agricoles

En 40 ans, à l'échelle des 9 communes, les surfaces agricoles déclarées à la PAC ont augmenté de 26% alors qu'elles ont diminué de 2% à l'échelle du Département et de 15% à l'échelle de l'ex-Région Aquitaine. Ces évolutions s'expliquent principalement par la défriche de landes et de bois qui a été réalisée dans le cadre des programmes CAGEX ou OGAF dans les années 70 à 90.

GII2/1. Evolution de la SAU sur les 9 communes

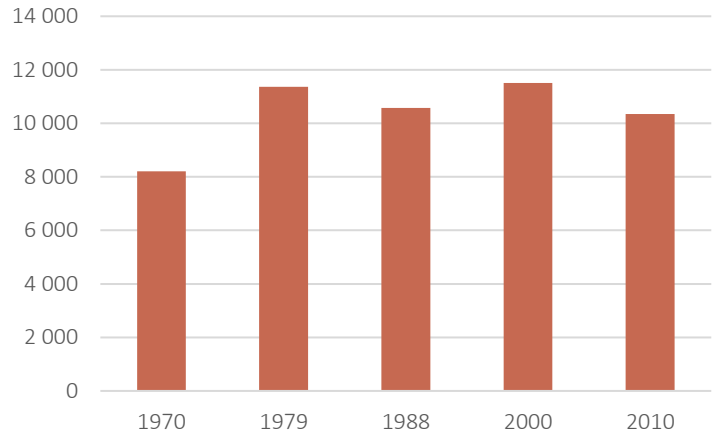

[1] Surfaces calculées sur Qgis

En revanche, sur les 10 dernières années, entre 2000 et 2010, les surfaces déclarées à la PAC ont régressé de façon plus marquée que sur le Département ou l'ex-Région (diminution de -10% sur le territoire contre -7% en Région et au niveau Départemental).

Le territoire d'étude Natura 2000 est en très grande majorité un territoire agricole. L'évolution des 10 dernières années montre une régression de ces espaces, qui connaissent des dynamiques de fermeture marquées (cf. Chapitre « population et territoire »).

1.1.2 Propriété des territoires agricoles

Les surfaces agricoles se répartissent de manière équilibrée entre surfaces individuelles (7 021 ha, soit 47% des surfaces du RPG) **et surfaces appartenant à des structures publiques** (7 847 ha soit 53% des surfaces du RPG), avec cependant des disparités selon les communes.

A l'échelle des 9 communes d'étude, la CSVB est propriétaire de 44% des surfaces déclarées au RPG en 2019. Sur les 6 communes de son territoire de compétence, elle en possède 56%.

GII2/2. Répartition du statut de propriété des surfaces agricoles déclarées au RPG en 2019

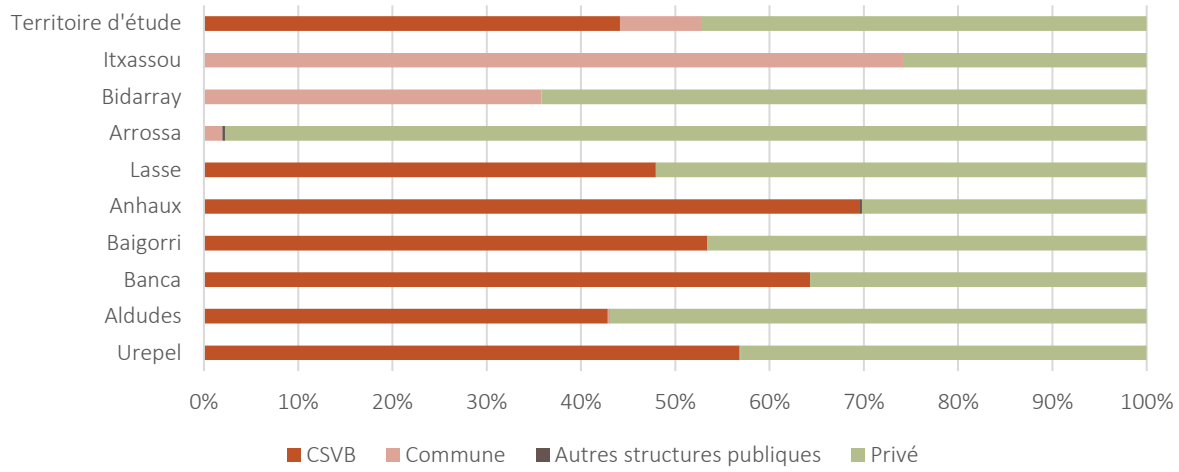

Les surfaces qui appartiennent aux structures publiques, sont gérées par **4 gestionnaires collectifs**. Le reste des surfaces est exploité de manière individuelle par **362 exploitants**.

Carte CII2/1- Cartographie du statut foncier (privé/public) des parcelles déclarées au RPG 2019 et répartition par commune

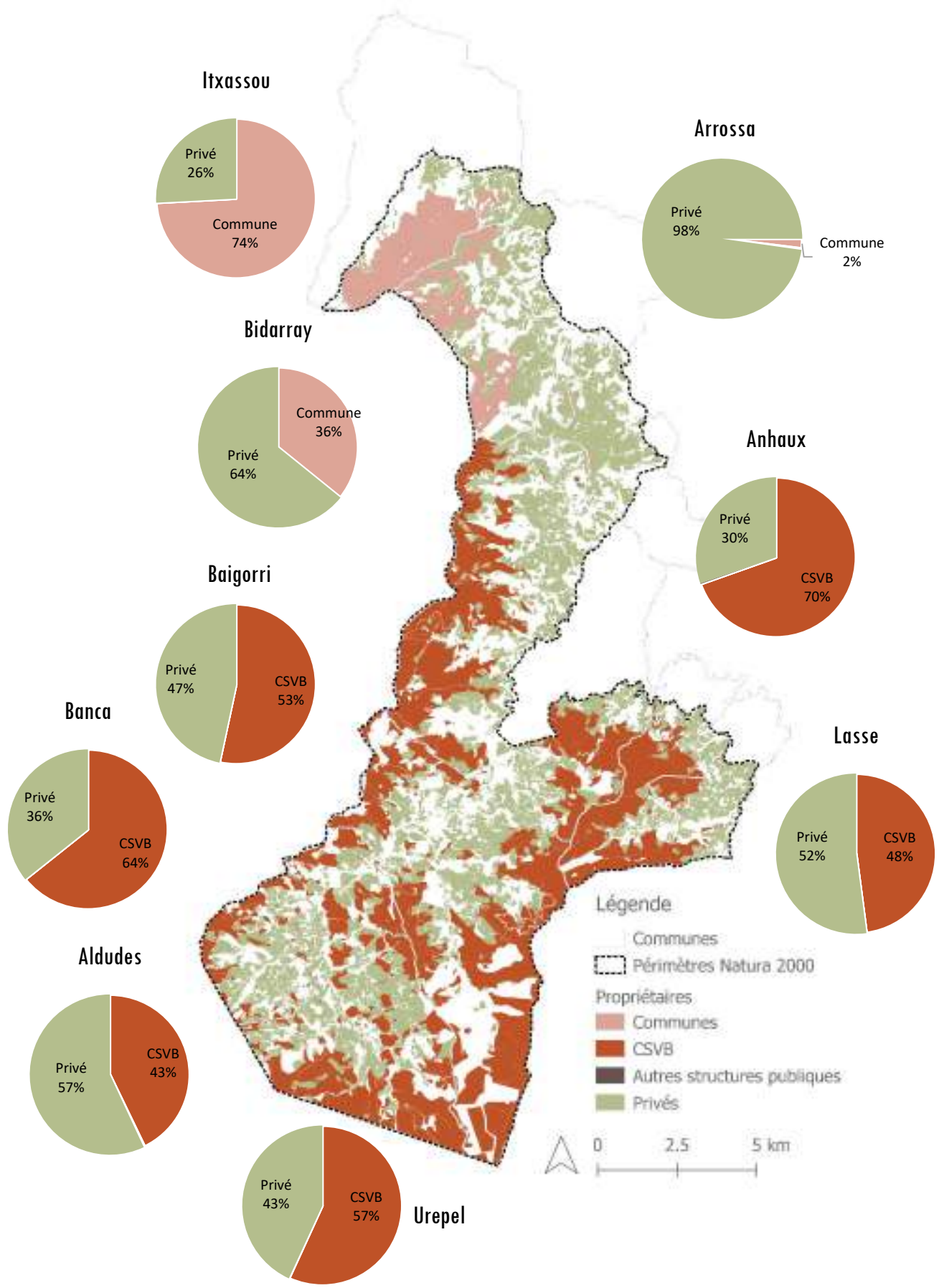

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/1
Date de réalisation : 11/02/2021

1.1.3 Gestion des territoires agricoles

Organisation de la gestion et de l'exploitation des surfaces collectives

Les parcelles morcelées de plaine et des zones intermédiaires proches du siège d'exploitation sont principalement gérées de façon individuelle par les agriculteurs (Cf. cartes 1 et 2).

En revanche, les territoires d'estives qui sont utilisés par les éleveurs transhumants, sont sous gestion des communes, des groupements de communes gestionnaires d'estive ou des Associations Foncières Pastorales.

Historiquement, des règles non écrites existaient entre les éleveurs : chacun devait pâturer autour de sa borde. Mais avec la diminution du nombre de transhumants et la modification du mode de suivi des bêtes, le partage des parcours est beaucoup plus libre.[2]

Il existe sur le territoire 4 entités juridiques qui interviennent dans la gestion ou l'utilisation collective des estives :

- Les Commissions Syndicales (CS)
- Les communes
- Les Associations Foncières Pastorales (AFP)
- Les Groupements Pastoraux (GP)

Les 2 dernières ont été créées suite à la Loi pastorale de 1972[3] qui a mis en œuvre ces deux outils juridiques en faveur d'une gestion collective du domaine pastoral. A noter que les GP interviennent seulement dans l'organisation de l'utilisation des pâtures et non dans leur gestion.

Les Commissions Syndicales

Les Commissions Syndicales sont des personnes morales de droit public, gestionnaires d'un territoire qui est la propriété indivise de plusieurs communes ou des habitants des communes. Elles sont administrées par un Conseil Syndical, composé des délégués des conseils municipaux des communes.

La Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri (CSVB) assure l'administration et la mise en valeur des bien indivis (pâturage et forêt) des communes d'Urepel, Les Aldudes, Banca, Saint-Etienne de Baïgorry, Lasse, Anhaux, Ascarat et Irouléguy.

Les communes

Les communes qui ne se sont pas constituées en Commission Syndicale ou en AFP, assurent la gestion de leur domaine pastoral privé. A ce titre, la commune d'Itxassou gère les parcelles situées en zone d'estives dont elle est propriétaire.

[2] DOCOB Mondarrain Artzamendi

[3] Loi relative à la mise en valeur pastorale des régions d'économie montagnarde

LA LOI « PASTORALISME »(*) DE 1972

La loi de 1972 fonde le cadre juridique du pastoralisme.

La spécificité du pastoralisme français réside en son organisation institutionnelle sous une forme collective. Le « pastoralisme collectif » est un fait unique en Europe et témoigne de la modernité du pastoralisme français en proposant des outils pour :

- Favoriser l'organisation foncière des propriétaires des surfaces pastorales, publiques et privés, en regroupant les propriétaires en « associations foncières pastorales » (**AFP**). Cela permet d'avoir une seule entité de gestion, cohérente, pour une mise en valeur pastorale ;
- Favoriser l'organisation des éleveurs par l'utilisation en commun des espaces pastoraux, en rénovant les pratiques collectives anciennes. À ce titre, elle regroupe des éleveurs utilisant ensemble une ou plusieurs unités de pâturage en « groupements pastoraux » (**GP**), agréés par l'État ;
- Donner un instrument juridique spécifique aux propriétaires fonciers et aux éleveurs à travers la création du « bail pastoral » pour exploiter la zone des alpages. Ce bail pastoral est une convention pluriannuelle dont les modalités sont définies localement et sous contrôle de l'État. Elle permet de concéder l'usage pastoral des surfaces en complémentarité avec d'autres utilisations.

(*) Loi n°72/12 du 03 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dite loi « Pastoralisme ».

Les AFP

Sur les communes de Saint-Martin-d'Arrossa et de Bidarray, les territoires d'estives se sont constitués en AFP respectivement en 2003 et 2013. Ce sont des associations syndicales à caractère administratif, issues du regroupement de propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que de terrains boisés ou à boiser, de statuts divers (privé ou public), sur un périmètre agro-pastoral délimité. Sans en être les propriétaires, les AFP assurent ou font assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs, les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols, ainsi que la mise en valeur et la gestion de ces terrains[4].

Face à la complexité foncière, au multiusage et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, les AFP constituent un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'alimentation en eau des troupeaux, de l'environnement et de la fréquentation touristique. L'AFP constitue également un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile.

Afin d'agir contre les menaces pesant sur ces espaces communaux, les AFP de Bidarray et d'Arrossa, ainsi que celle de Macaye, ont communément défini plusieurs objectifs généraux autour d'une meilleure valorisation et (ré)utilisation de la montagne et notamment des zones en déprise :

- Maintenir et renforcer l'activité pastorale qui doit rester la vocation prioritaire de ces massifs ;
- Encourager et accompagner la diversification des activités agricoles et forestières sur ces zones pour une occupation et utilisation optimale du territoire, en lien avec les différentes filières locales existantes ou en émergence ;
- Protéger et mettre en valeur les atouts patrimoniaux de ce territoire, en lien avec les enjeux des DOCOB des sites Natura 2000 mais aussi avec les potentiels de développement touristique ;
- Favoriser le déploiement des différentes activités contribuant au développement et à la vitalité de la montagne tout en veillant et organisant la bonne cohabitation des usages.

Les AFP peuvent donner à bail les terres situées dans leur périmètre à des groupements pastoraux ou à d'autres personnes (physiques ou morales), s'engageant à respecter les conditions minimales d'équipement et d'exploitation qui pourront être édictées par le Préfet[5].

Les GP

Support d'une gestion collective des troupeaux, le Groupement Pastoral réunit des éleveurs transhumants sur les territoires d'estive, en vue de « l'exploitation de pâturages »[6]. C'est un outil pouvant revêtir plusieurs formes juridiques (association, société…), qui incite les éleveurs à s'associer. Agréé par le Préfet, le GP a plusieurs missions :

- Assurer l'organisation commune du pâturage pour optimiser l'utilisation des ressources fourragères (circuits et calendrier par grands secteurs et/ou quartiers) ;
- Contrôler l'état sanitaire du troupeau pendant la saison d'estive ;
- Recruter des pâtres pour le gardiennage saisonnier : bergers et vachers ;
- Engager des travaux d'amélioration pastorale pour l'aménagement des terrains (débroussaillement, parcs, eau, accès...) et leur équipement (cabane, couloir de contention, parc de tri...) ;
- Mettre en œuvre des contrats de gestion.[7]

[4] Article 2 de la loi « Pastoralisme »
[5] Article 2 de la loi « Pastoralisme »
[6] Article 11 de la loi « Pastoralisme »
[7] Définition issue du site internet de la Fédération Pastorale Ariège-Pyrénées : https://www.pastoralisme09.fr, consulté le 03/08/2020

A l'origine créés dans le cadre d'un contexte sanitaire d'agalaxie, ils permettent aux exploitants de s'organiser collectivement (pour répondre à un besoin des éleveurs de gérer cette maladie), mais aussi de mutualiser leurs charges et sont un lieu de concertation entre les différents utilisateurs. Ils permettent aux éleveurs de s'organiser collectivement, à l'échelle d'une unité pastorale. On dénombre 24[8] GP sur l'ensemble du territoire d'étude.

Surfaces en gestion collective

La CSVB apparaît comme le plus gros gestionnaire des surfaces collectives sur le territoire.

Gestionnaires collectifs	SAU (ha) à l'intérieur des 2 sites Natura 2000[9]	Part de la SAU des 2 sites Natura 2000	Part de la SAU du site « Montagnes des Aldudes »[9]	Part de la SAU du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »[9]
CSVB	6 177.41 ha	41.7 %	47.8 %	38.7 %
AFP St-Marin d'Arrossa	94.57 ha	0.6 %	0.7 %	1.0 %
AFP de Bidarray	564.51 ha	3.8 %	1.9 %	5.9 %
Commune d'Itxassou	667.16 ha	4.5 %	0.0 %	6.9 %
Total	**7 503.65 ha**	**50.7 %**	**50.4 %**	**52.4 %**

Tableau TII2/2

[8] 1 GP sur la commune d'Itxassou, 23 GP sur le territoire de la ZSC Montagnes des Aldudes.

[9] Chiffres issus de l'analyse du RPG 2019

Carte CII2/2 - Cartographie du statut de gestion (individuel/collectif) des parcelles déclarées au RPG 2019 et répartition par commune

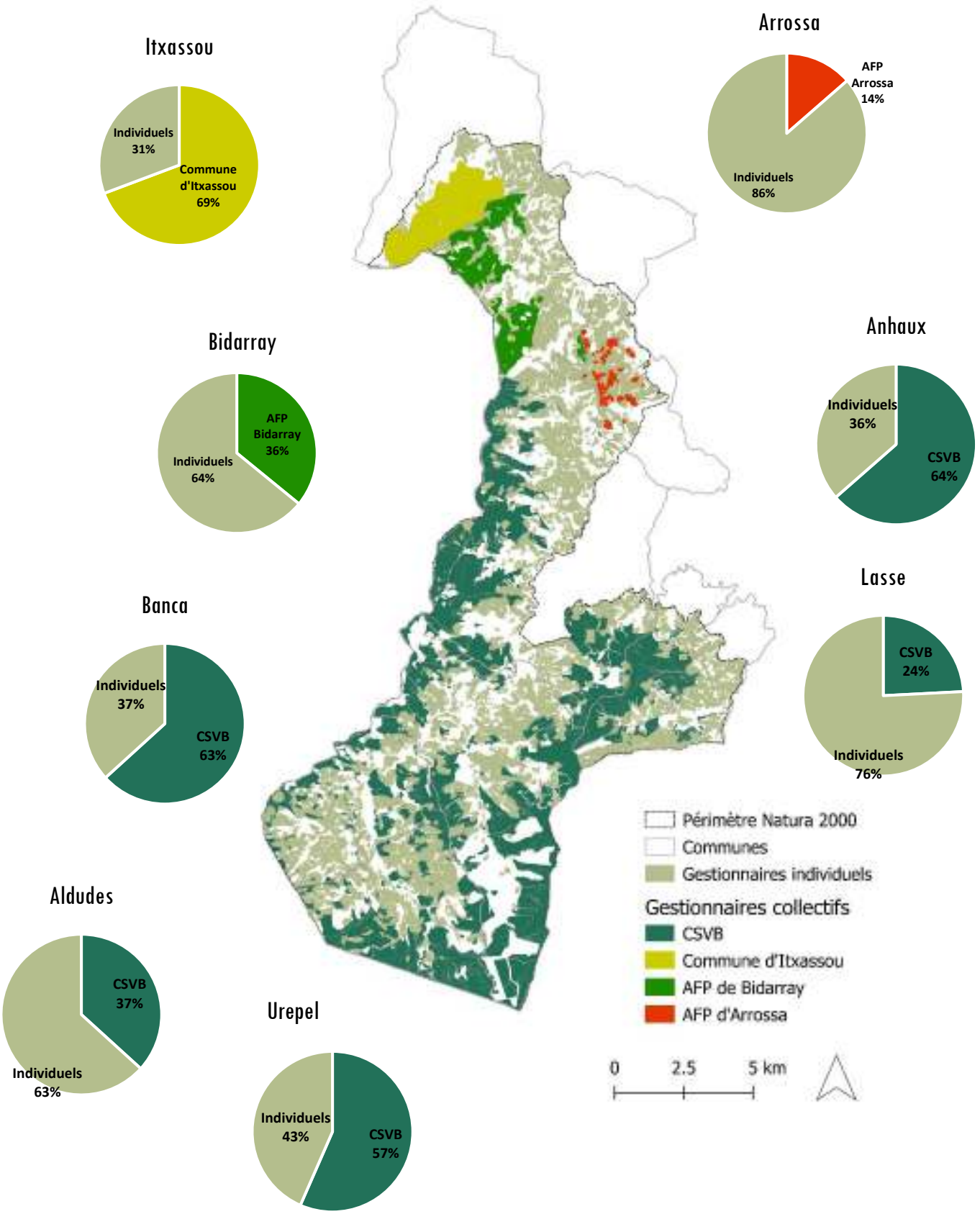

Fond cartographique : RPG
Origine des données : IGN, DRAAF, DREAL, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/2
Date de réalisation : 28/05/2020

1.2 La structure des exploitations agricoles (RGA 2010)

Les données issues du RGA et de l'analyse du RPG ne comprennent pas les 4 gestionnaires collectifs, mais seulement les gestionnaires privés, pouvant présenter plusieurs formes juridiques.

1.2.1 Nombre d'exploitations

En 2010, on dénombre **428 exploitations** sur le territoire d'étude[10].

Le nombre d'exploitations a fortement diminué, comme partout ailleurs mais de manière moins importante : entre 1970 et 2010 le taux de disparition des exploitations est de 47% sur la vallée, il est de 51% sur le département des Pyrénées-Atlantiques et de 65% en Aquitaine.

Ainsi, **près d'une exploitation sur 2 du territoire a disparu en 40 ans.** La commune des sites Natura 2000 la plus marquée par cette diminution est Saint-Martin-d'Arrossa (40 exploitants en moins sur la période 1970-2010, équivalent à une perte de 68% du nombre d'exploitations agricoles). Les communes les moins touchées sont celles de Banca (-36%), les Aldudes (-42%), Urepel (-43%) et Lasse (-38%).

GII2/3. Répartition des exploitations par commune en 2010

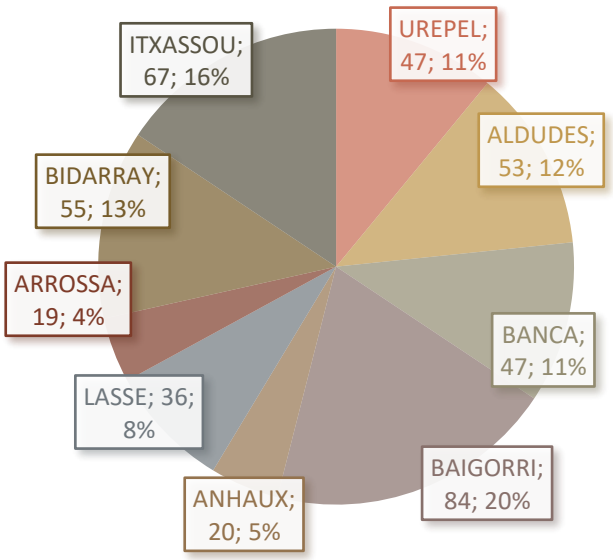

GII2/4. Nombre d'exploitations par communes entre 1970 et 2019 (Sources : RGA et donnée télépac)

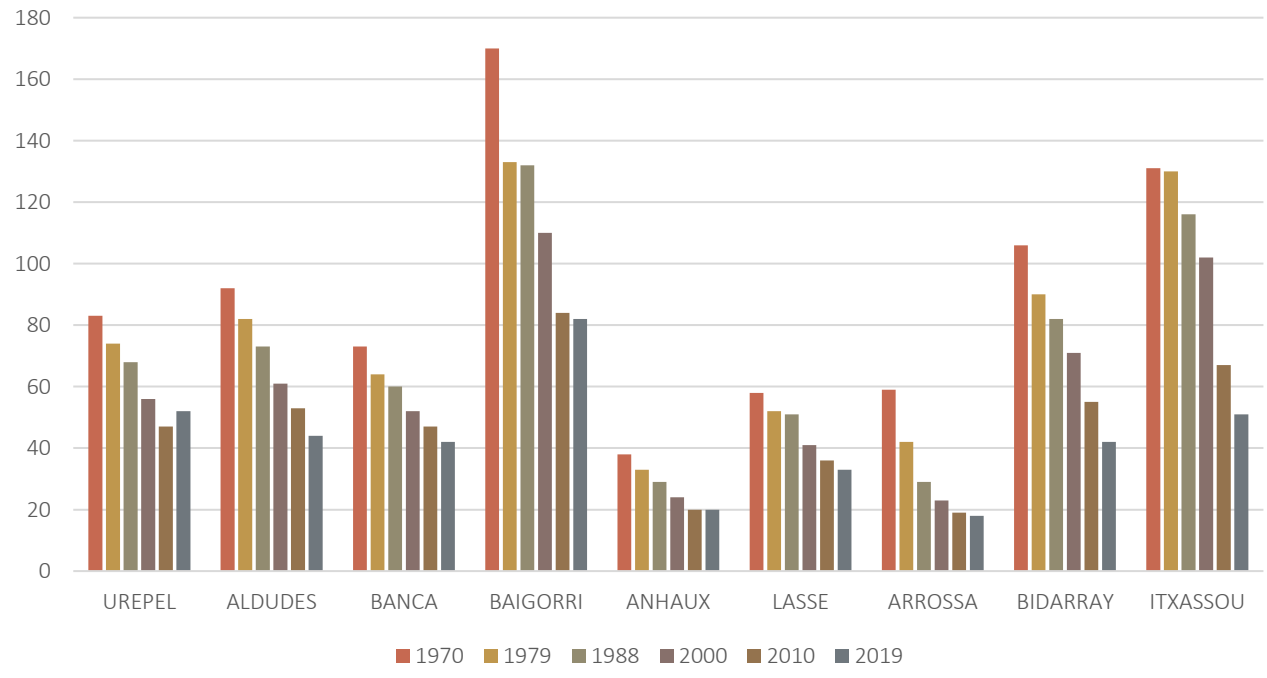

[10] Source : AGRESTE

En 2018, près du quart des exploitations agricoles des 9 communes d'étude sont engagées dans une MAEC ou dans l'agriculture biologique. A l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, 7.3% des exploitations agricoles sont engagées dans une ou plusieurs MAEC.

GII2/5. Nombre d'exploitations engagées dans une MAEC ou en Agriculture Biologique

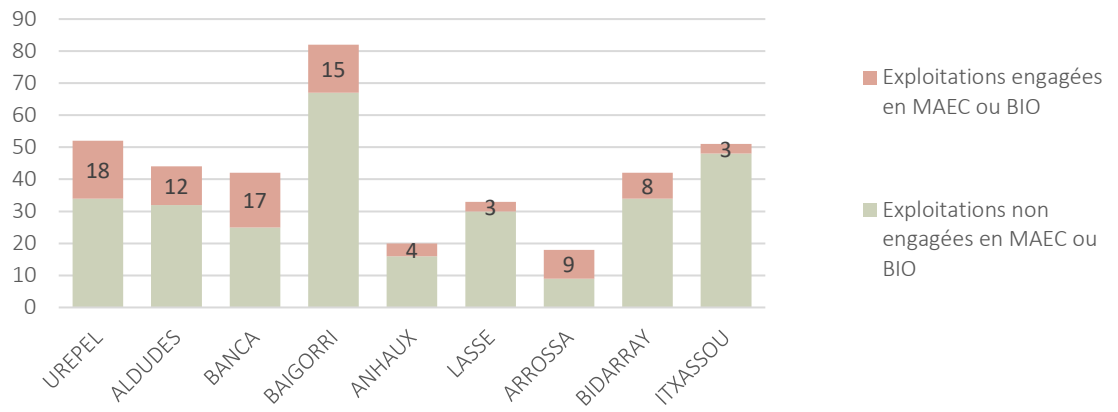

1.2.2 Description des exploitations

Forme juridique des exploitations

On observe depuis les années 2000, le **développement des formes sociétaires d'exploitation agricole** au détriment des exploitations individuelles. Ainsi, 28% des exploitations individuelles ont disparu entre 2000 et 2010. La part des GAEC et EARL représente 15% de l'ensemble des exploitations en 2010, alors qu'elle n'était que de 7% en 2000.

GII2/6. Evolution du nombre d'exploitations agricoles selon leur statut entre 2000 et 2010

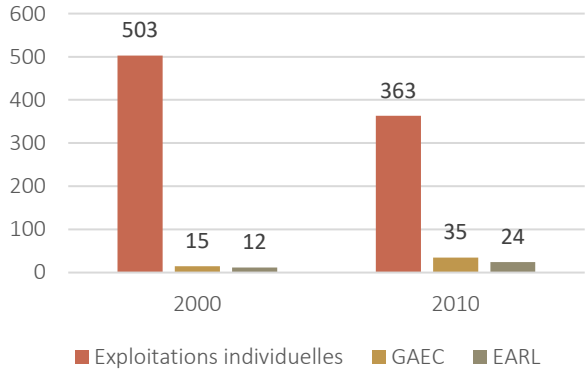

GII2/7. SAU totale des exploitations (ha;%) selon le statut juridique

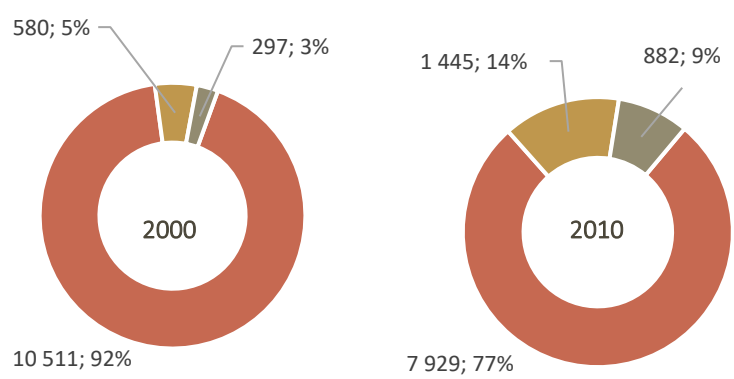

SAU des exploitations

Evolution de la SAU des exploitations entre1970 et 2010[11]

Les exploitations de la vallée sont de petite taille, et ont suivi une **tendance à l'agrandissement**, en doublant leur surface entre 1970 et 2000, pour atteindre **24ha en 2010**. La taille moyenne des exploitations de la vallée reste en moyenne encore en-dessous de la moyenne départementale de 28ha

[11] Analyses issues des données du RGA

en 2010 (moyenne de l'ex-Région : 32ha). Seules les exploitations de Bidarray et Arrossa dépassent les 30ha de moyenne car certaines ont pu capter du foncier sur les communes voisines.

Globalement l'agrandissement a été plus modéré sur la vallée que sur d'autres secteurs de montagne du département : il est d'environ 40% entre 1979 et 2010 dans la vallée de Baigorri, contre 80% en Soule ou 60% en Haut-Béarn.

Cet agrandissement s'est surtout réalisé par défriche de landes ou de bois lors des programmes CAGEX ou OGAF.

GII2/8. SAU des exploitations individuelles à l'intérieur du périmètre global des sites Natura 2000

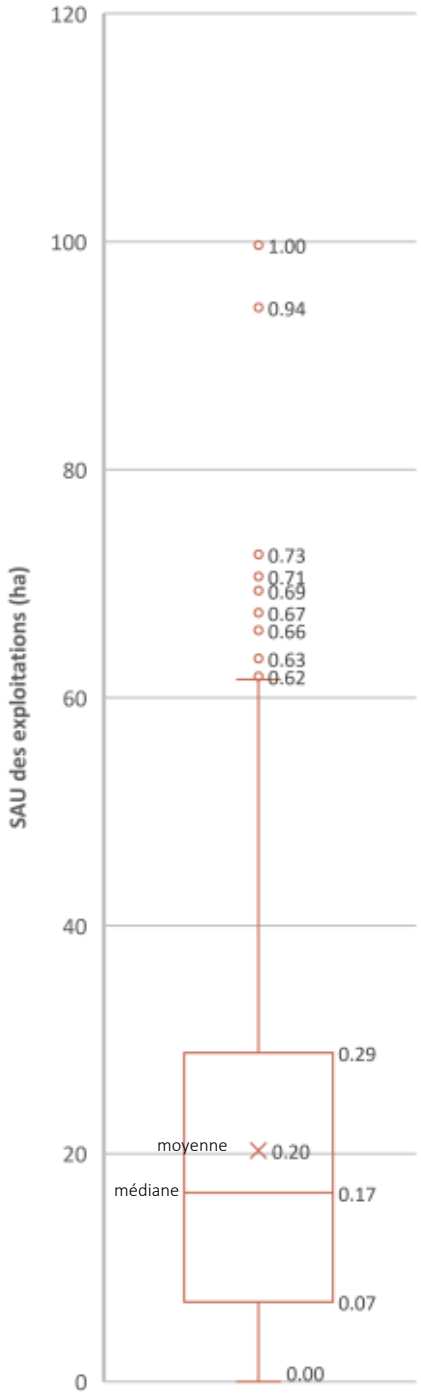

GII2/9. Evolution de la SAU moyenne des exploitations sur les 9 communes (ha)

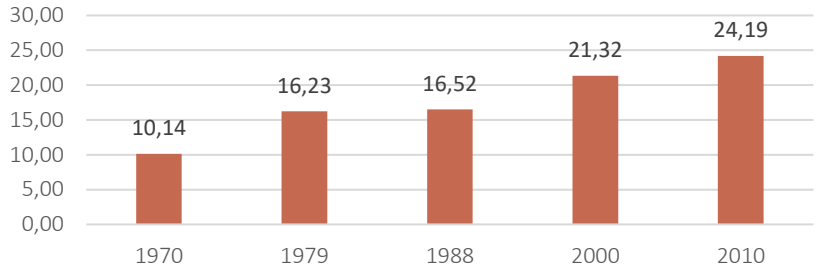

La SAU des exploitations situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000 en 2019[12]

En 2019, un agriculteur gère 20.28 ha de surfaces à l'intérieur des sites Natura 2000. Parmi les 362 exploitants agricoles possédant des surfaces à l'intérieur des sites Natura 2000, 213 gèrent des surfaces inférieures à cette moyenne (soit 59 %).

La moitié des exploitants de la zone gère moins de 16.56 ha, l'autre moitié, en gère plus.

75% des exploitations présentent moins de 28.84 ha de SAU. 25% des exploitants ont moins de 6.75ha de SAU à l'intérieur du périmètre des sites Natura 2000 ; cela s'explique par le fait que les exploitations possèdent d'autres parcelles à l'extérieur des périmètres Natura 2000.

GII2/10. Répartition de la SAU des exploitations à l'intérieur du périmètre des sites Natura 2000

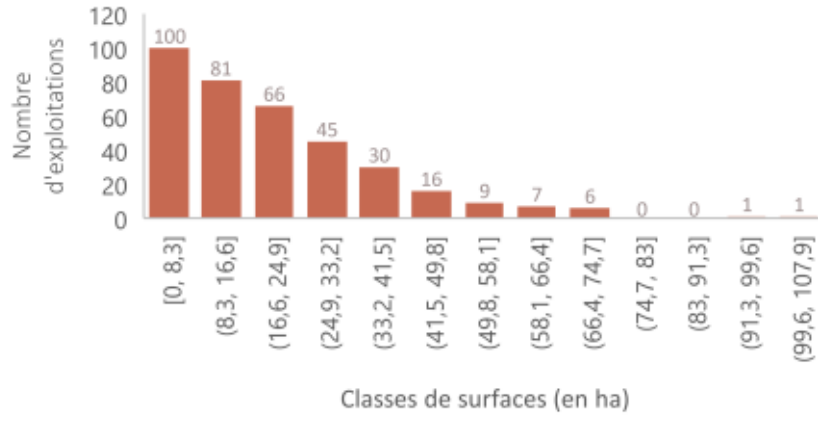

[12] Analyse issue du RPG19 anonymisé

Taille des exploitations

La classification des exploitations repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Ce concept prend en compte la dimension économique[13] des exploitations selon leur spécialisation.

Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de taille :

- Les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 € ;
- Les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 € ;
- Les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 €.

Entre 2000 et 2010, la part de petites exploitations a régressé, passant de 39% des exploitations des 9 communes en 2000 à 29% en 2010. Ce phénomène s'observe, de manière moins prononcée, à l'échelle Départementale (49% de petites exploitations en 2000 contre 47% en 2010) et ex-Régionale (46% en 2000 contre 43% en 2010).

Ce phénomène est certainement lié à un double mouvement : disparition des plus petites exploitations et agrandissement des autres exploitations qui, par l'augmentation du cheptel et de la SAU, atteignent une dimension économique d'exploitations de type « moyen » ou « grand ». A noter également l'apparition des formes sociétaires (EARL, GAEC) qui ne cessent d'augmenter depuis les années 2000.

GII2/11. Répartition des exploitations selon leur typologie en 2000 et 2010

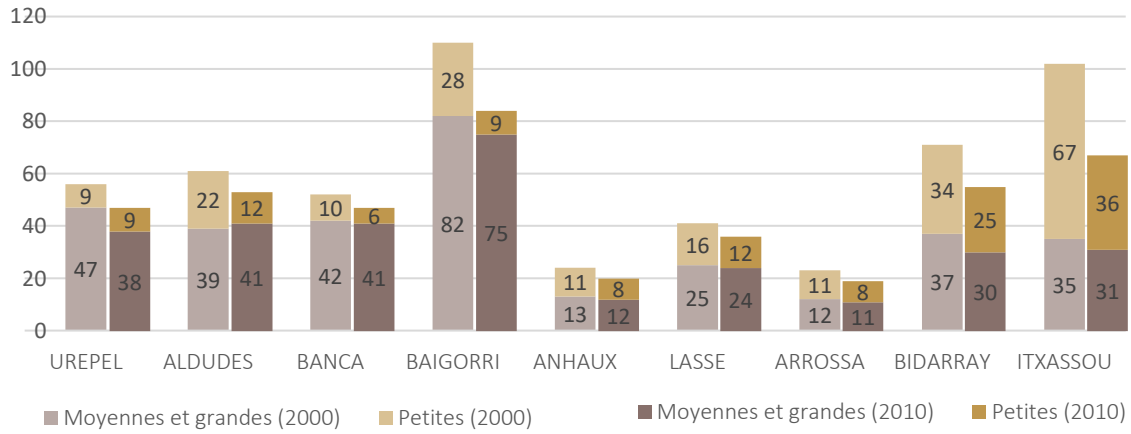

[13] La dimension économique des exploitations est un des critères utilisés pour classifier les exploitations selon les règles établies dans la typologie communautaire pour les exploitations agricoles.

Orientation technico-économique des exploitations[14]

Le territoire est fortement marqué par une agriculture orientée dans l'élevage : 98% des exploitations ont une OTEX d'élevage dont 66% en « ovins et caprins ». Ces exploitations gèrent 93% de la SAU totale de ces communes.

GII2/12. Orientations technico-économiques des exploitations, 9 communes (RGA 2010)

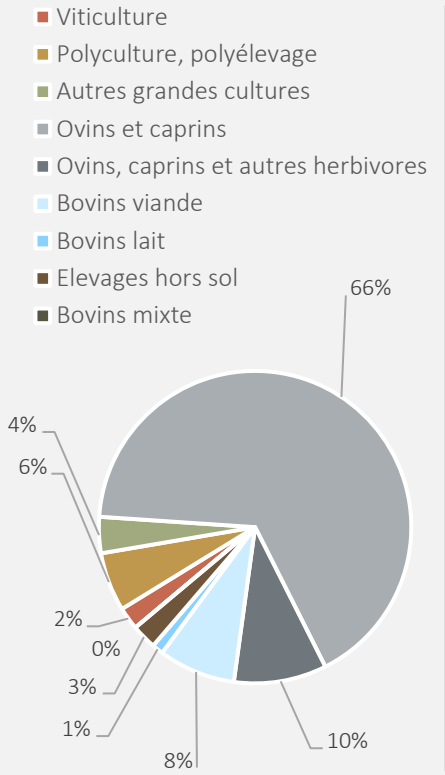

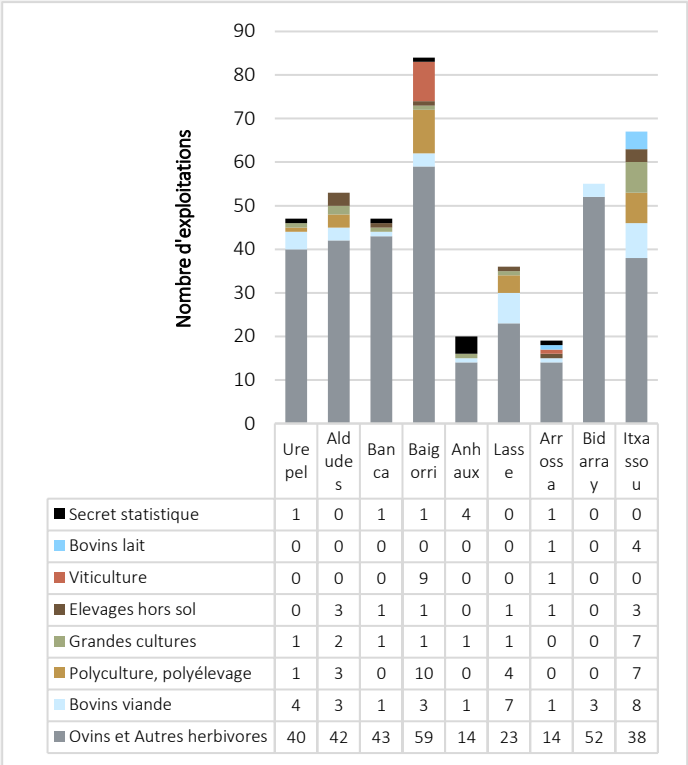

	Urepel	Aldudes	Banca	Baigorri	Anhaux	Lasse	Arrossa	Bidarray	Itxassou
Secret statistique	1	0	1	1	4	0	1	0	0
Bovins lait	0	0	0	0	0	0	1	0	4
Viticulture	0	0	0	9	0	0	1	0	0
Elevages hors sol	0	3	1	1	0	1	1	0	3
Grandes cultures	1	2	1	1	1	1	0	0	7
Polyculture, polyélevage	1	3	0	10	0	4	0	0	7
Bovins viande	4	3	1	3	1	7	1	3	8
Ovins et Autres herbivores	40	42	43	59	14	23	14	52	38

GII2/13. Part de la SAU des différents types d'activités, 9 communes (RGA 2010)

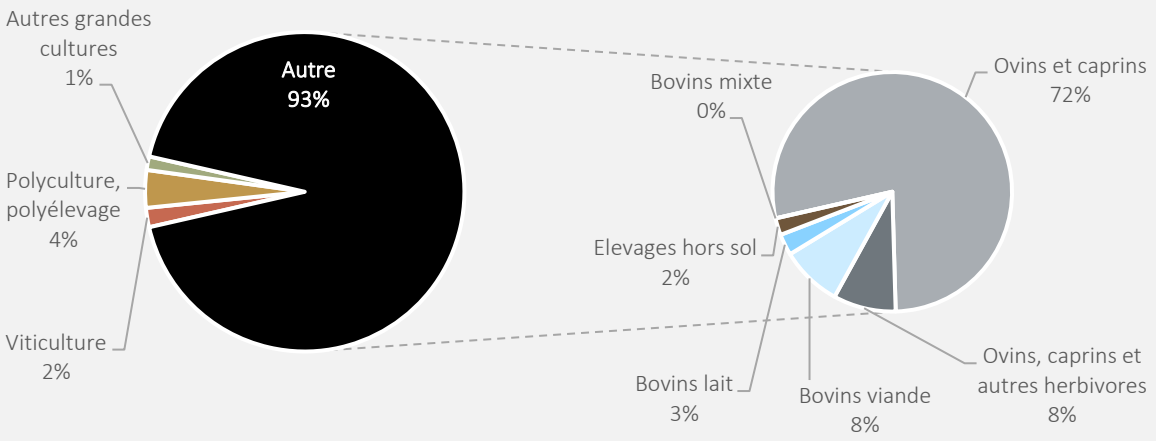

[14] Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'orientation technico- économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Lorsque plus des deux tiers des revenus d'une exploitation proviennent d'une production particulière, cette dernière correspond à la spécialisation de l'exploitation. Si ce n'est pas le cas, l'exploitation est classée en polyculture et/ou en poly élevage. Cela signifie qu'elle est orientée sur au moins deux spécialités, ce qui ne signifie pas pour autant et nécessairement qu'elle pratique une grande diversité de cultures et/ou d'élevages.

1.3 L'emploi dans les exploitations agricoles

1.3.1 Evolution de la quantité de travail agricole entre 1970 et 2010

La main d'œuvre agricole a diminué de 16 % entre 1970 et 2010.

A l'échelle de l'exploitation, la main d'œuvre (quasi exclusivement familiale) qui représentait 1.7 UTA[15] en 1970, n'a cessé de diminuer jusqu'en 2000, atteignant 1.3 UTA. Elle se stabilise et atteint 1.4 UTA en moyenne par exploitation en 2010.

L'augmentation de la taille des exploitations, notamment des surfaces agricoles utiles, s'accompagne dans un même temps de la diminution de la main d'œuvre au sein des exploitations, entre 1970 et 2000. Ces deux phénomènes se stabilisent depuis les années 2000. En 2010, l'exploitation agricole dispose d'1 UTA pour une surface agricole utile 3 fois plus étendue qu'en 1970.

GII2/14. Nombre moyen d'UTA par exploitation

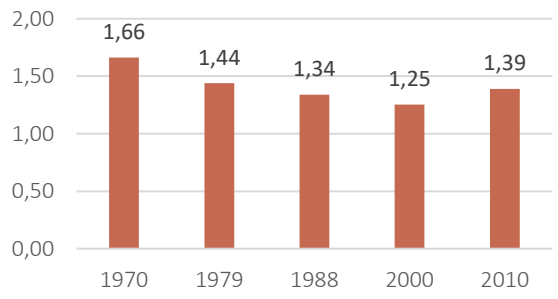

GII2/15. SAU moyenne (ha) par UTA

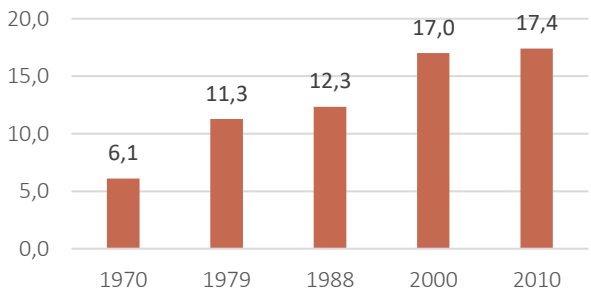

1.3.2 L'emploi salarié, permanent ou saisonnier

Avec seulement 2.4% d'exploitations qui embauchent une personne salariée en permanence, les exploitations de la zone d'étude sont ultra majoritairement des exploitations individuelles ou familiales. Ces emplois salariés permanents représentent 3% de la main d'œuvre agricole ; la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle ne représente que 1.3% de la quantité de travail agricole réalisée.

1.3.3 Les chefs d'exploitation

En 2010, on dénombre 492 chefs d'exploitations et co-exploitants (-14% par rapport à 2000, -19% dans les PA et -23% sur l'Aquitaine), dont 128 sont des femmes (26%, contre 30% dans le Département et 31% sur l'Aquitaine).

La pluri-activité n'est pas majoritaire : 26% des chefs d'exploitation ont une autre activité (29% sur le Département et 26% en Aquitaine). Elle s'est développée par rapport à 2000 où 20% des chefs d'exploitations étaient pluriactifs.

GII2/16. Evolution de l'âge des agriculteurs entre 2000 et 2010

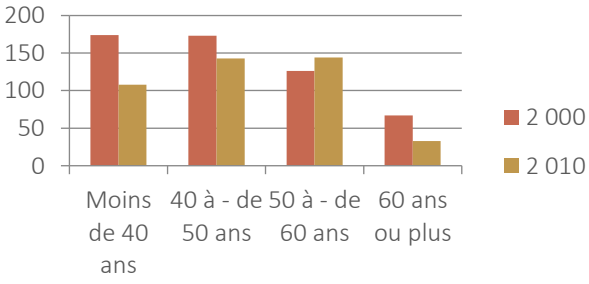

[15] Unité de Travail Agricole

28% des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans en 2010, alors qu'au niveau du département cette catégorie d'âge n'atteint que 19% de la population, et 15% en Aquitaine. Cette proportion de jeunes agriculteurs s'est maintenue durant la décennie 2000-2010 puisqu'elle était de 32% en 2000.

GII2/17. Répartition des différentes classes d'âge en 2000 (à gauche) et 2010 (à droite)

1.4 Installation et transmission

1.4.1 Installation et DJA

Malgré la diminution globale du nombre d'éleveurs entre 2000 et 2010, cette situation est le reflet d'une **forte dynamique d'installation sur l'ensemble du Pays-Basque intérieur** et en particulier sur les cantons de Garazi-Baïgorry, au regard de la situation des autres territoires français.

GII2/18. Nombre d'installations avec dossier jeune agriculteur, à l'échelle des 9 communes

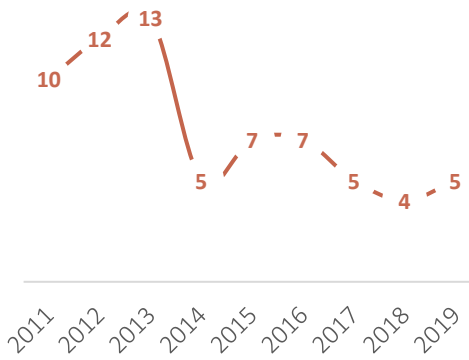

GII2/19. Nombre d'installation avec DJA entre 2011 et 2019

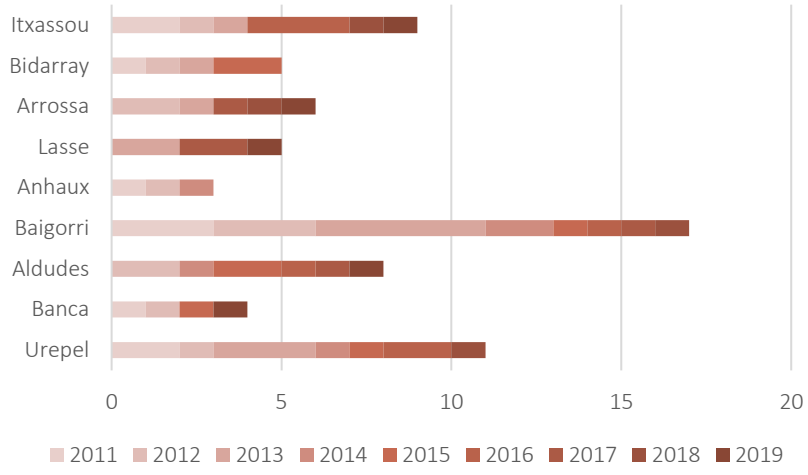

1.4.2 Transmission

Bien que le territoire connaît une bonne dynamique d'installation, la vigilance s'impose : **fin 2017, 184 exploitations ont à leur tête au moins un chef d'exploitation âgé de plus de 50 ans**, soit **57 % des exploitations agricoles**, avec des disparités entre les communes[16].

GII2/20. Nombre de chefs d'exploitations âgés de plus et de moins de 50 ans en fin d'année 2017 (source : Chambre d'Agriculture 64 et données télépac)

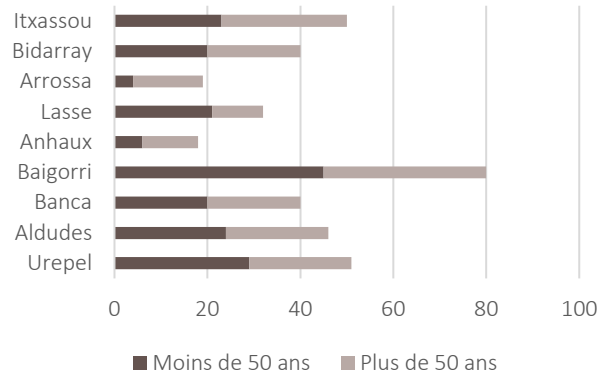

GII2/21. Répartition des chefs d'exploitations âgés de plus et de moins de 50 ans en fin d'année 2017 (source : Chambre d'Agriculture 64, données télépac)

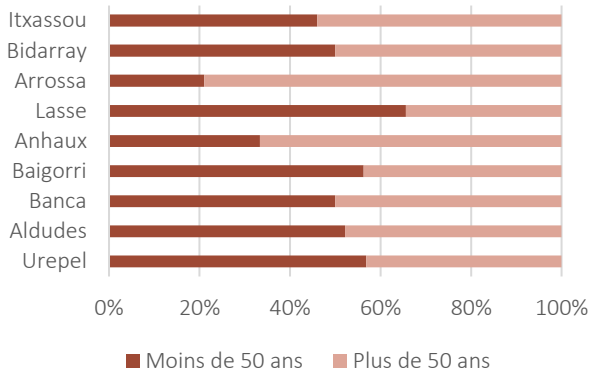

Cette part du nombre d'exploitations avec un chef d'exploitation âgé d'au moins 50 ans ne cesse d'augmenter depuis 2000, reflet d'un secteur d'activité qui s'affaiblit.

D'après l'enquête réalisée par la Chambre d'Agriculture en 2017, seules **36 % des exploitations ont une reprise certaine**, 62% des exploitants enquêtés ayant répondu « ne sait pas » quant au devenir de leur exploitation, mais à 50 ans, beaucoup n'ont pas encore envisagé leur départ en retraite.

GII2/22. Evolution des exploitations dont le chef a plus de 50 ans, de 2000 à 2017 (source : RGA, Chambre d'Agriculture 64 et données télépac)

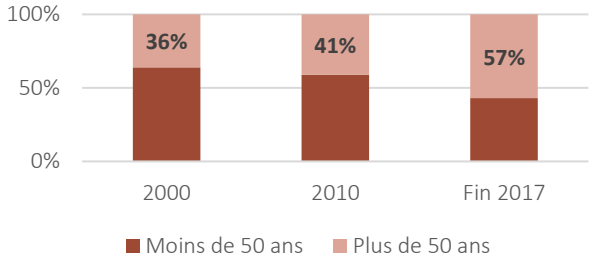

GII2/23. Transmission des exploitations dont le chef a plus de 50 ans en 2018

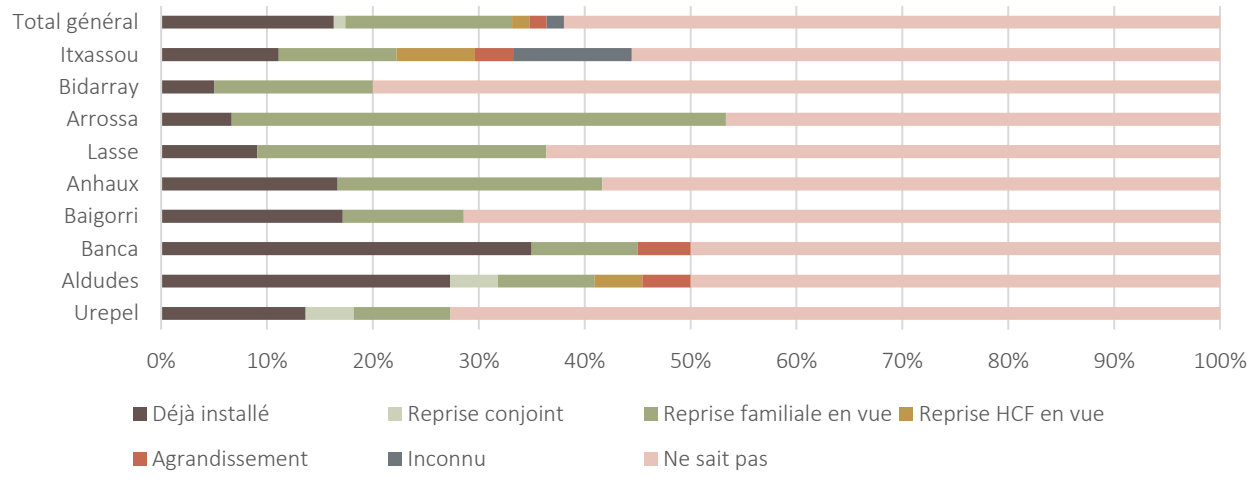

[16] Source : Chambre d'Agriculture 64

2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

2.1 Description des systèmes végétaux (RPG 2018)

Analyses issues du RPG 2018.

2.1.1 Caractéristiques générales des surfaces agricoles sur les territoires des 2 sites Natura 2000

Les surfaces cultivées

Elles ne représentent que 0.54% de la SAU du territoire d'étude[17].

Les vergers, légumes ou fleurs et divers

Ces systèmes comprennent :

- Les vergers (1.7ha sur Itxassou) et les petits fruits rouges (0.12ha sur Baigorri).
- Les cultures « diverses » : elles regroupent les surfaces temporairement non exploitées (41.28ha réparties sur toutes les communes), les surfaces boisées sur d'anciennes terres agricoles (2.2ha sur Bidarray), ainsi que les châtaigneraies (Anhaux), les bandes tampons, le Miscanthus (Arrossa) ou les bordures de champs (chaque culture étant inférieure à 1ha).
- Les légumes ou fleurs, couvrant 3.38ha des surfaces des communes de Baigorri, Bidarray, Itxassou, Lasse, Urepel, Aldudes.

GROUPES DE CULTURE	SURFACE (ha)
Systèmes culturaux	
Divers, légumes ou fleurs, vergers	50.23
Vignes	27.45
Fourrage, mais ensilage	3.90
Prairies	
Prairies permanentes	3 603.29
Prairies temporaires	11.10
Estives & landes	
Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses	4 299.17
Surface pastorale - herbe prédominante	4 703.59
Bois pâturé	2 424.78
TOTAL	15 123.51

Tableau TII2/3 - Répartition des grands groupes de culture sur le périmètre des 2 sites Natura 2000

Des vergers de châtaigniers

L'association *Gaztaina* a pour ambition de dynamiser la châtaigne sur les communes de Bidarray, Macaye, Louhossoa, Mendionde et Hélette, dans l'optique de produire une châtaigne de qualité. Le projet s'oriente vers deux volets : la restauration d'anciennes châtaigneraies et la création de nouveaux vergers, sur des terrains mis à disposition par les communes, visant la régénération de cette ressource alimentaire.

[17] Le territoire d'étude correspond au périmètre des 2 sites Natura 2000 fusionnés, soit 21 761.47 ha (surface calculée sous QGis).

La viticulture

La viticulture n'est présente que sur les communes de Baigorri et Lasse, qui font partie des communes productrices du vin d'Irouléguy. Les parcelles cultivées couvrent à mi-pente le versant exposé au Sud du Mont Jara[18].

Les cultures fourragères

Ces systèmes culturaux sont composés de Luzerne (0.03ha sur les Aldudes), de Dactyle (1.48ha cultivés sur Anhaux et Lasse) et de maïs ensilage (2.39ha sur Anhaux, Baigorri, Lasse).

Les prairies

Près d'1/4 des surfaces agricoles sont des prairies.

Prairies temporaires

Les prairies temporaires sont composées d'anciennes terres cultivées mises en prairie depuis moins de 5 ans (6.91ha sur Arrossa, Baigorri, Bidarray, Lasse, Urepel et les Aldudes) ou semées en Ray-grass dans les 5 dernières années (4.19 ha sur les communes de Lasse, Urepel et des Aldudes). Ces types de prairies sont très rares et représentent 0.08% de la SAU totale.

Prairies permanentes

Elles s'étendent sur plus de 3 600ha (23.83% de la SAU). La quasi exclusivité est composée par les prairies permanentes avec herbe prédominante (3 551.22ha répartis sur toutes les communes) ; les prairies à rotation longue[19] sont très faiblement présentes sur le secteur (52.07ha répartis sur Anhaux, Baigorri, Lasse, Urepel, les Aldudes).

Image III2/1 - Prairie permanente sur Baigorri

Les estives et les landes

Plus des ¾ des surfaces agricoles sont rattachés aux systèmes d'estives et de landes.

Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes

Ce sont les surfaces dominantes ; elles s'étendent sur 4 703.59 ha (soit 31.10% de la SAU). Elles représentent 68% de la SAU sur la commune d'Anhaux, 67% sur Itxassou, 42% sur Urepel ou encore 32% sur Banca.

Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses

En termes de surfaces, elles arrivent en deuxième position : elles s'étendent sur 4 299.17 ha (soit 28.43% de la SAU). Elles atteignent 48% de la SAU de Bidarray, 47% de Baigorri, 42% d'Arrossa, 38% des Aldudes.

Bois pâturé

Les bois pâturés couvrent 2 424.78ha (soit 16.03% de la SAU du territoire). C'est sur la commune de Banca, que ces espaces sont les plus présents (24% de la SAU), puis Urepel (19%), Baigorri (15%), Arrossa (13%), Lasse (11%) puis les Aldudes (10%). Sur les communes des fonds de vallée, elles sont les plus faibles en terme de surfaces (Itxassou 9%, Bidarray 3%, Anhaux 3%).

2.1.2 L'occupation agricole du sol en 2018

[18] photo : diagnostic thématique du PNR Montagne Basque, septembre 2018

[19] Une rotation est qualifiée de longue lorsqu'elle a lieu après 6 années ou au-delà.

L'utilisation des surfaces agricoles du site « Montagnes des Aldudes »

Les surfaces toujours en herbe couvrent 68.78% du site Natura 2000 et représentent 99.46% des surfaces agricoles du site. Parmi elles, les surfaces pastorales représentent 59.95% des surfaces agricoles du site « Montagnes des Aldudes ».

GROUPES DE CULTURE	SURFACE (ha)
Systèmes culturaux	
Divers, légumes ou fleurs, vergers	28.89
Vignes	26.42
Fourrage, maïs ensilage	3.87
Prairies	
Prairies permanentes	3 094.86
Prairies temporaires	9.38
Estives & landes	
Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses	3 731.66
Surface pastorale - herbe prédominante	3 916.02
Bois pâturé	1 945.15
TOTAL	**12 756.25**

Tableau TII2/4

GII2/24. Surfaces toujours en herbe du site "Montagnes des Aldudes"

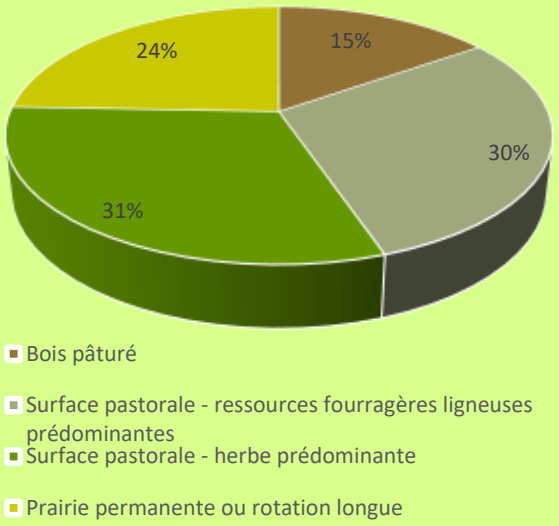

GII2/25. Les surfaces déclarées à la PAC, à l'intérieur du site "Montagnes des Aldudes"

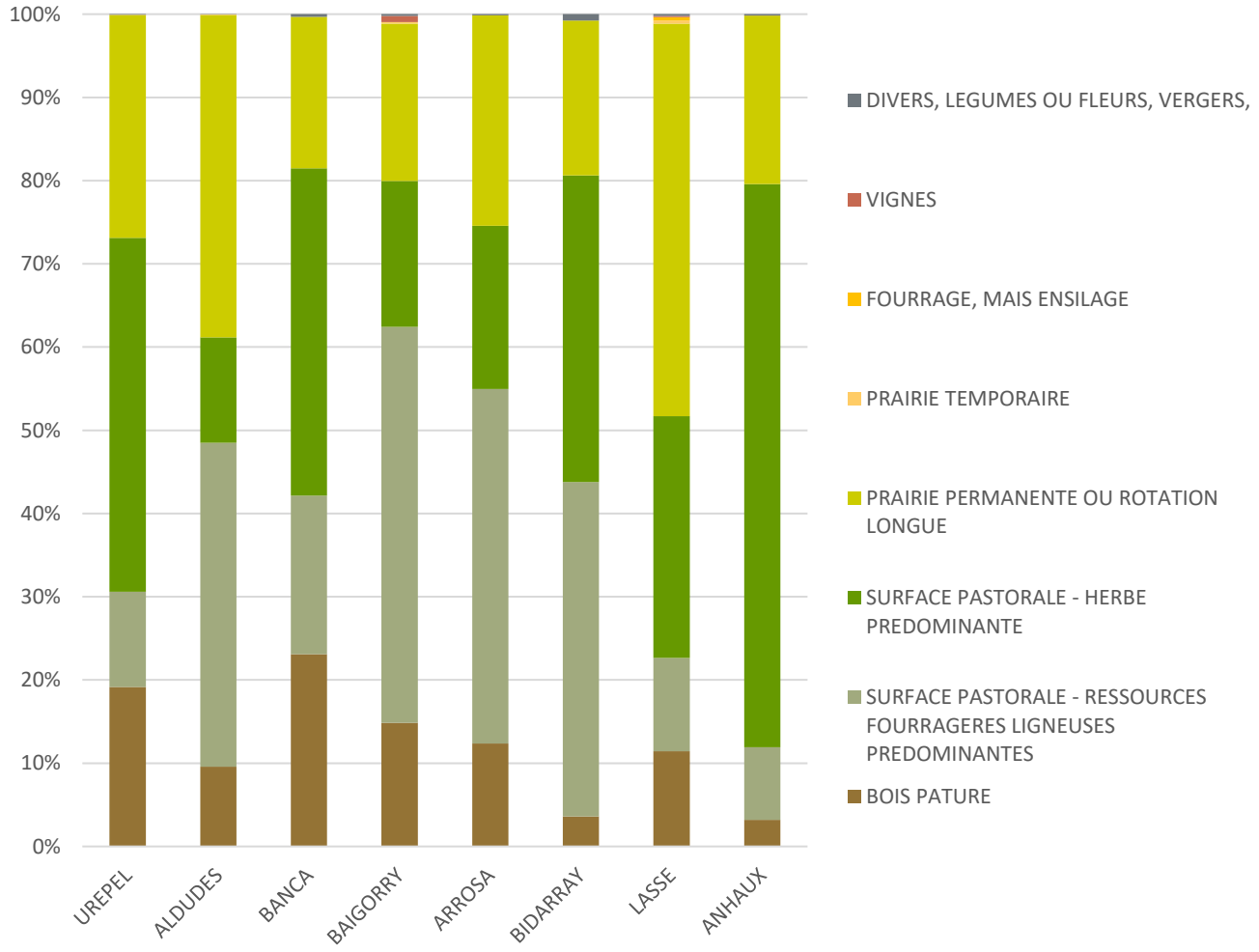

CII2/3 - OCCUPATION DE LA SURFACE AGRICOLE DU SITE NATURA 2000 « MONTAGNES DES ALDUDES »

Fond cartographique : RPG
Origine des données : DRAAF, DREAL
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/3
Date de réalisation : 28/10/20/2020

L'utilisation des surfaces agricoles du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

Les surfaces toujours en herbe couvrent 64.80% du site Natura 2000 et représentent 99.20% des surfaces agricoles du site. Parmi elles, les surfaces pastorales représentent 61.54% des surfaces agricoles du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ».

GROUPES DE CULTURE	SURFACE (ha)
Systèmes culturaux	
Divers, légumes ou fleurs, vergers	42.51
Vignes	26.45
Fourrage, maïs ensilage	0.64
Prairies	
Prairies permanentes	2 130.71
Prairies temporaires	6.80
Estives & landes	
Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses	3 101.95
Surface pastorale - herbe prédominante	2 806.23
Bois pâturé	1 485.47
TOTAL	**9 600.74**

Tableau TII2/5

GII2/26. Surfaces toujours en herbe du site "Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"

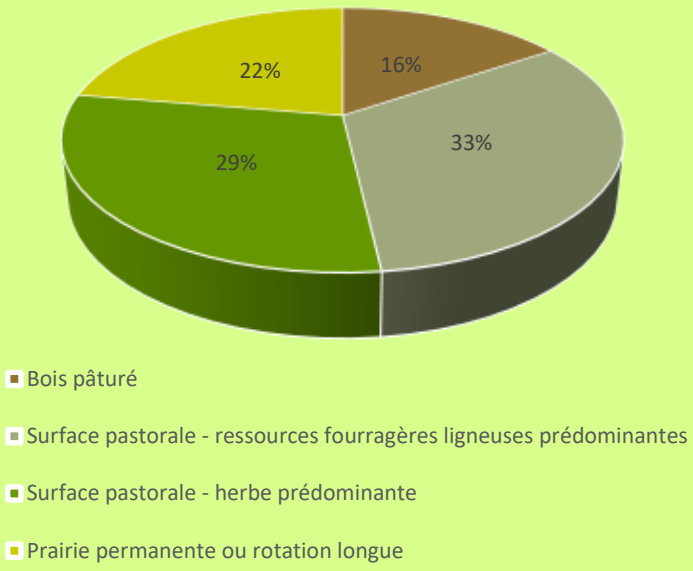

GII2/27. Les surfaces déclarées à la PAC, à l'intérieur du site "Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"

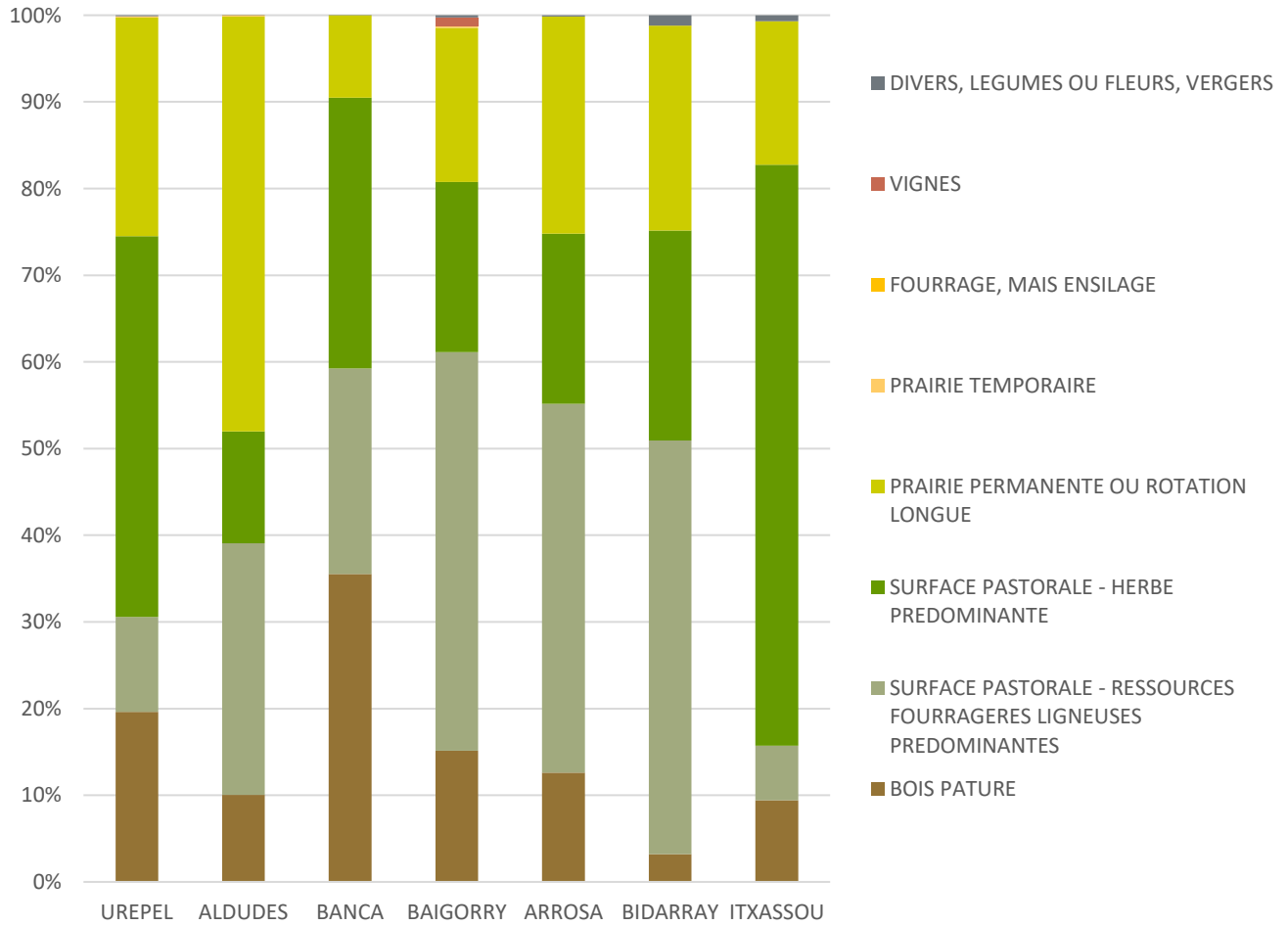

CII2/4 - OCCUPATION DE LA SURFACE AGRICOLE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX »

Fond cartographique : RPG
Origine des données : DRAAF, DREAL
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/4
Date de réalisation : 28/10/20/2020

2.1.3 L'Evolution de l'utilisation des surfaces agricoles entre 2010 et 2018

« Montagnes des Aldudes »

2 grands types de couverts sont ultra majoritaires : les « landes et estives » et les « prairies permanentes ». En 2010, les autres cultures, tous types confondus (y compris prairies temporaires) représentent 4.27% des surfaces du RPG contre 0.54% de ces surfaces en 2018. On assiste, en 8 ans à la quasi disparition des surfaces cultivées sur le territoire de la Montagne des Aldudes.

Les surfaces en estives et landes représentent 71.53% des surfaces agricoles du site Natura 2000 en 2010 ; elles atteignent 75.20% en 2018. Ces augmentations semblent s'expliquer par la précision des déclarations et non pas par un changement réel d'occupation du sol. La part des surfaces en prairies permanentes reste stable, passant de 24.2% des surfaces agricoles en 2010 à 24.26% en 2018.

Tous les types de cultures ultra minoritaires, les prairies temporaires, les « divers », le maïs grain, les vergers connaissent une baisse significative de leur surface globale ; les surfaces de vigne restent stables (-1% sur 8 ans).

GII2/28. Répartition des surfaces agricoles déclarées au RPG en 2010 et 2018

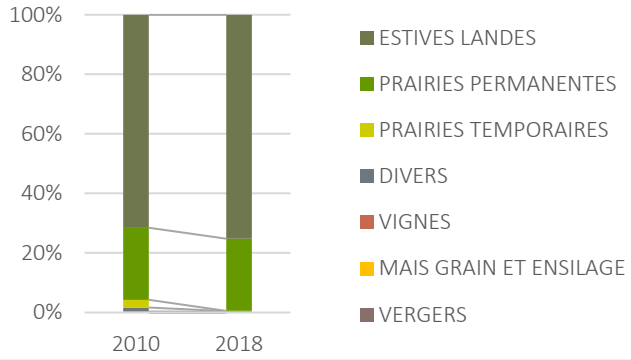

GII2/29. Variation des surfaces (%) déclarées à la PAC entre 2010 et 2018

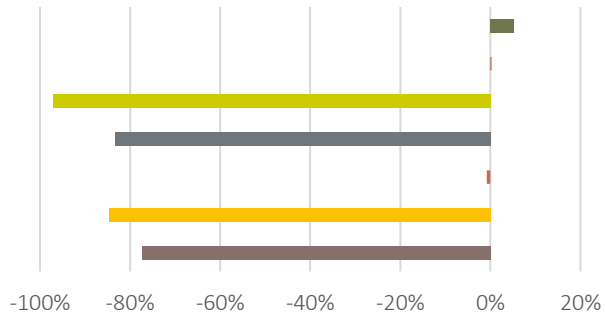

« Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

2 grands types de couverts sont ultra majoritaires : les « landes et estives » et les « prairies permanentes ». En 2010, les autres cultures, tous types confondus (y compris prairies temporaires) représentent 3.49% des surfaces du RPG contre 0.80% de ces surfaces en 2018. On assiste, en 8 ans à la quasi disparition des surfaces cultivées sur le territoire de la Vallée de la Nive des Aldudes.

Les surfaces en estives et landes représentent 72.21% des surfaces agricoles du site Natura 2000 en 2010 ; elles atteignent 77.01% en 2018. Ces augmentations semblent s'expliquer par la précision des déclarations et non pas par un changement réel d'occupation du sol. A contrario, la part des surfaces en prairies permanentes diminue passant de 24.31% des surfaces agricoles en 2010 à 22.19% en 2018. Concernant les cultures ultra minoritaires, les prairies temporaires, les « divers », le maïs grain connaissent une baisse de surface globale ; les cultures de vergers et légumes-fleurs s'étendent. Seules les surfaces de vigne restent stables (+2% sur 8 ans).

GII2/30. Répartition des surfaces agricoles déclarées au RPG en 2010 et 2018

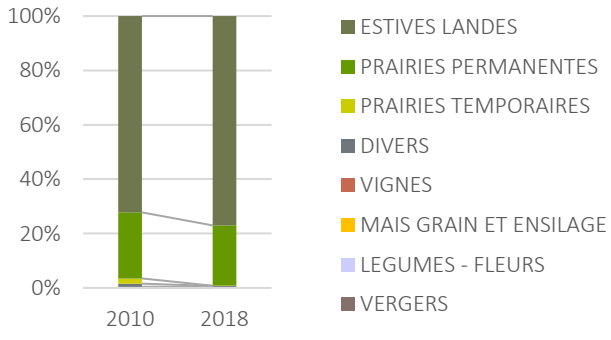

GII2/31. Variation des surfaces (%) déclarées à la PAC entre 2010 et 2018

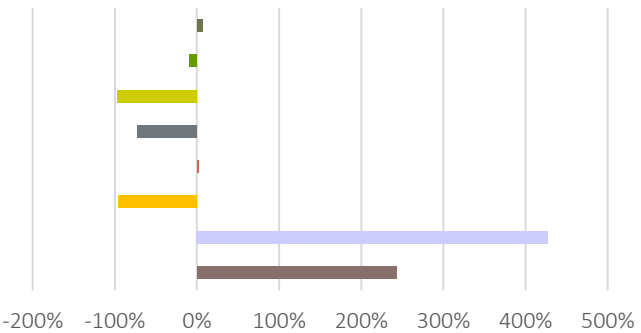

2.1.4 Description des espaces agricoles

Les prairies

Une prairie est une surface dédiée à la production de fourrages, valorisée par le pâturage, la fauche ou les deux. La végétation inclut des graminées, des légumineuses et des diverses en plus ou moins grande proportion. Selon leur localisation par rapport à la ferme, leur accessibilité et leur pente, ces prairies représentent, soit un élément central du système fourrager, soit un simple complément, répondant à d'autres fonctions.

Depuis 40 ans, les surfaces en prairie ont progressé par défrichage de landes et de bois. Certaines prairies les plus difficiles d'exploitation ont aussi été abandonnées.

Modalités de gestion et dynamiques

La richesse floristique des prairies découle des pratiques de gestion. Toute modification d'usage induit une modification de leur composition végétale :

- L'arrêt définitif de la pratique de la fauche et le maintien exclusif du pâturage de regain induit une migration vers une flore de prairie pâturée (B).
- L'intensification de l'exploitation de la ressource herbagère induit une diminution de la diversité floristique de ces prairies. Ce phénomène est associé à des apports d'amendements importants et réguliers et/ou un renforcement du pâturage et/ou une gestion par la fauche très précoce (enrubannage) (C).
- L'arrêt de la fertilisation induit une modification progressive vers un habitat de type pelouse, moins productif (D).
- L'abandon total de l'usage agropastoral induit le développement d'ourlets, de broussailles, de ligneux, conduisant à terme à un milieu forestier (E).
- La transformation de la prairie en culture (F), la plantation ou encore l'étalement urbain vont engendrer la destruction de la prairie.

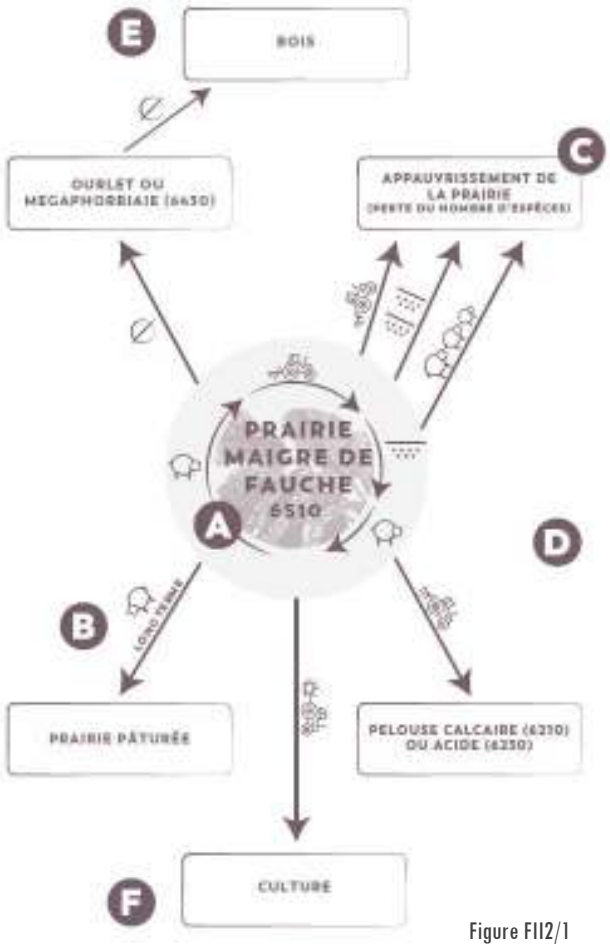

Figure FII2/1

Les landes

Issues de défrichements anciens, les landes constituent une étape de l'évolution naturelle allant de la pelouse vers la forêt. Elles sont en équilibre dynamique maintenu par le pâturage. Les landes sont constituées de ligneux bas (bruyères et ajoncs) en mélange avec des espèces herbacées des pelouses ou prairies témoignant des usages passés. Elles forment des mosaïques de végétation dont la structure est particulièrement favorable à la faune.

Les landes privées peuvent avoir des modes d'exploitation assez contrastés en fonction de leur accessibilité, de la nature de la végétation, et du système d'exploitation. Ces modes d'exploitation influent sur les dynamiques.

Ces zones sont situées en général sur des terrains plus escarpés que les parcelles de prairies et de fonds de vallées.

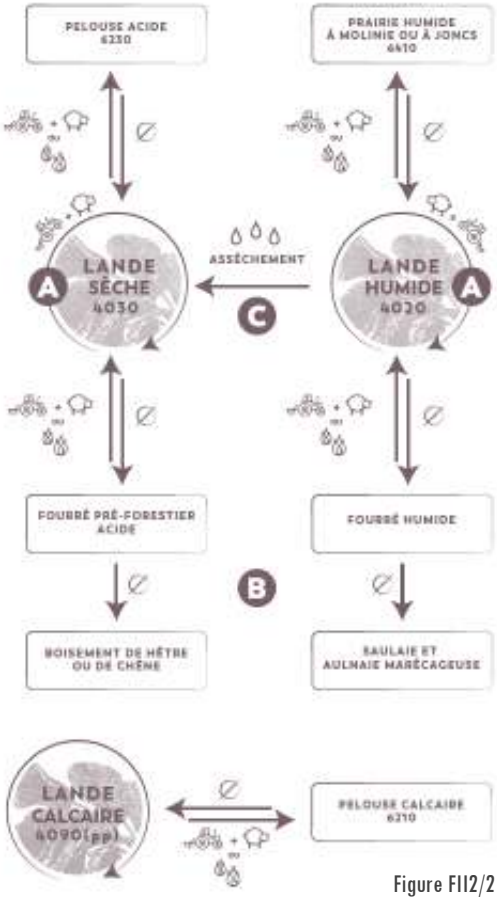

Figure FII2/2

Modalités de gestion et dynamiques

Les landes sont habituellement utilisées en pâturage extensif ou pour la production de litière (fauche de la fougère en fin d'été). Ces pratiques traditionnelles (fauche de la fougère, broyage, brûlage) sont le meilleur moyen d'entretenir le milieu. Elles permettent, selon leur fréquence, le maintien de landes régulièrement rajeunies, en équilibre avec des landes plus anciennes, très favorables à la faune (A).

Avec l'accentuation de la déprise agricole en montagne, la principale menace qui pèse sur ces landes est l'arrêt du pâturage et des pratiques associées. Dans la plupart des cas, cet abandon pastoral se traduit par une reprise de la dynamique ligneuse évoluant vers une végétation de fourrés pré-forestiers puis un boisement (B).

La proportion d'espèces caractéristiques de chaque type de végétation permet de situer le milieu dans cette dynamique. Pour les landes humides, l'assèchement (C) s'ajoute à la menace de l'abandon pastoral qui induit la fermeture du milieu (B).

Les pâturages d'estives (pelouses)

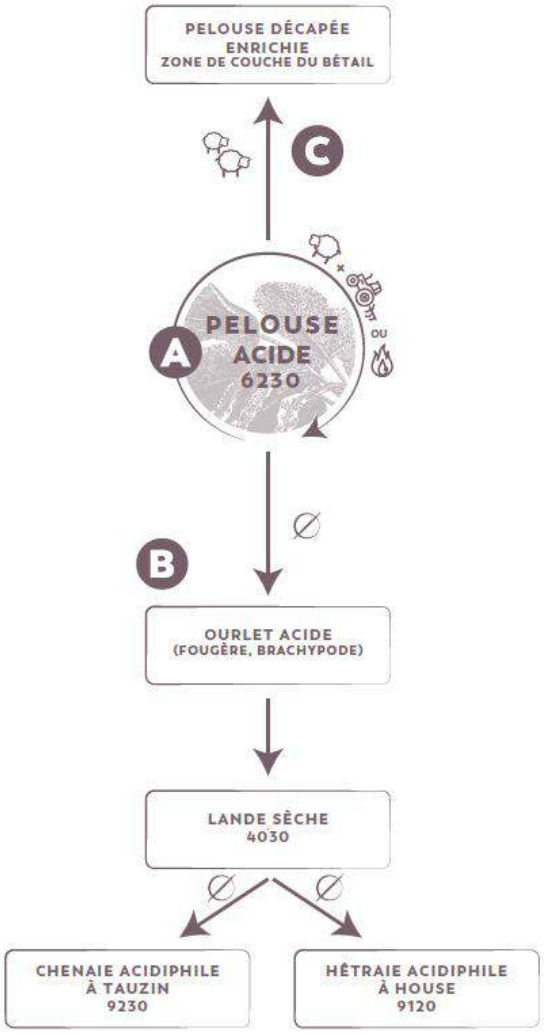

Figure FII2/3

Le territoire d'estives se situe au-delà de 800 mètres d'altitude. La ressource fourragère de la montagne est dans le prolongement direct des parcelles du domaine privé (prairies, landes) et du siège de l'exploitation.

Héritage de l'utilisation ancestrale des parcours d'estives, les pelouses (acides) sont aujourd'hui toujours maintenues par le pastoralisme et constituent l'essentiel des estives de la Montagne Basque. Généralement dominées par des graminées vivaces peu élevées telles que le Nard raide, la Fétuque et l'Agrostis, leur composition peut varier en fonction de l'altitude, du degré d'acidité du sol, et du degré de pâturage.

Le désenclavement des montagnes par route ou plus rarement par piste a réduit le temps d'accès à la montagne. Enfin, la proximité du siège d'exploitation limite les coûts de transport des animaux voire d'entretien de la cabane à l'exception des montagnes du fond de la vallée qui sont plus éloignées, où les bergers et éleveurs peuvent résider ou s'abriter.

Modalités de gestion et dynamiques

Ces pelouses constituées d'herbacées évoluent naturellement vers la lande à bruyères et ajoncs (ligneux). La dynamique d'évolution étant plus ou moins rapide selon les conditions du milieu et les pratiques agropastorales, on observe sur les estives une mosaïque de landes et pelouses sur une même zone.

Le maintien des pratiques agropastorales extensives et de tous les modes d'entretien complémentaires (broyage, fauche, écobuage) sont garants du maintien des pelouses acides (A).

D'un côté, l'abandon des pratiques agropastorales se traduit par une ourlification puis par une fermeture du milieu. Les premiers stades sont quasiment toujours des landes acides plus ou moins riches en ajoncs, genêts, callunes ou myrtilles. Dans certains cas, le Brachypode ou la fougère peuvent se développer et bloquer durablement l'évolution du milieu qui, à terme, donne lieu à un boisement (chênaie-hêtraie) (B).

Le surpâturage quant à lui, induit une modification du cortège d'espèces, avec une baisse du nombre d'espèces caractéristiques des pelouses acides et une augmentation des espèces de milieux perturbés, de type talus ou friche (Grand plantain, chardons etc.) (C).

Eléments associés, à forte valeur paysagère et écologique

Carte CII2/5 - Cartographie du réseau de haies et de bosquets sur le Nord de la commune de Baigorri

A l'intérieur des sites Natura 2000, de nombreux éléments à forte valeur paysagère et écologique parcourent l'ensemble du territoire. On dénombre **3 040 haies déclarées à la PAC** en 2018, couvrant une surface totale de **30.75ha**. Ces haies forment un maillage plus ou moins dense en bordure des surfaces agricoles, majoritairement des prairies exploitées. Les bosquets sont également bien présents sur tout le territoire d'étude. Près de **700 bosquets** ont été déclarés à la PAC en 2018 sur une surface totale de près de **160 ha**.

Carte CII2/6 - Cartographie des éléments à forte valeur paysagère et écologique, associés aux milieux agricoles et pastoraux

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, DRAAF, DREAL
Conception : A. DULIN, CSVB
Références : CSVB_2020_DSE_CII2/6
Date de réalisation : 09/09/2020

2.2 Les systèmes de production animale

2.2.1 Les élevages

Principaux types et nombre d'ateliers d'élevage

Le territoire est fortement marqué par une **agriculture orientée vers l'élevage**[20]. La vallée est majoritairement tournée vers **l'élevage ovin** (47% des élevages). Notons également la relative grande proportion d'élevages équins (13% des élevages).

Les communes de la Haute Vallée concentrent un nombre d'ateliers d'élevage important ; en revanche, les communes de Piémont, Lasse, Anhaux et Arrossa, en accueillent moins.

GII2/32. Nombre total d'élevages par commune (source : EDE 2018 et tableaux de transhumance)

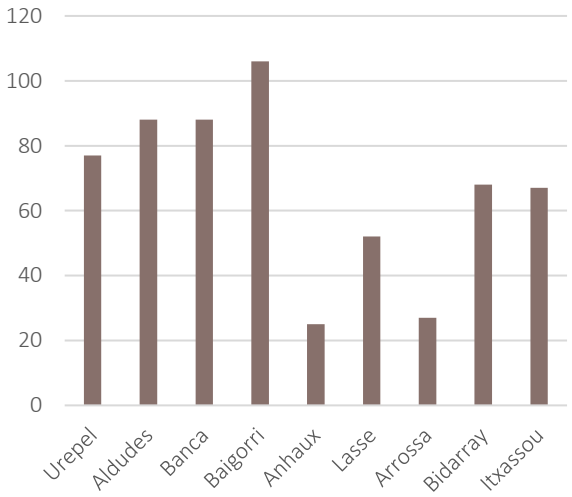

GII2/33. Répartition des élevages par type de bétail, sur le territoire d'étude (source : EDE 2018 et tableaux de transhumance)

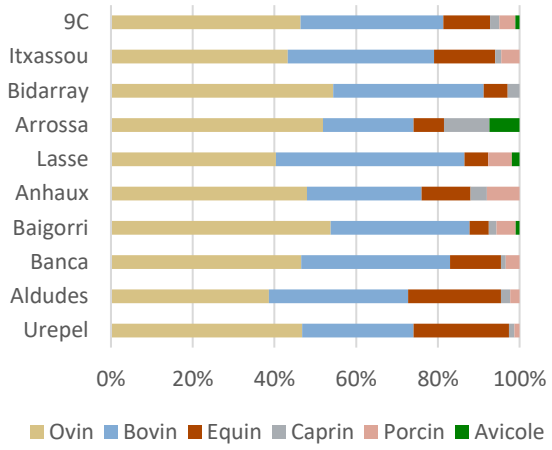

Comparé au territoire de la Montagne Basque, et en dehors des communes dites de piémont précédemment citées, le nombre d'ateliers ovins et bovins est relativement important sur le territoire.

GII2/34. Comparaison du nombre d'ateliers ovin, bovin, caprin sur les 9 communes et à l'échelle de la Montagne Basque (source EDE 2018)

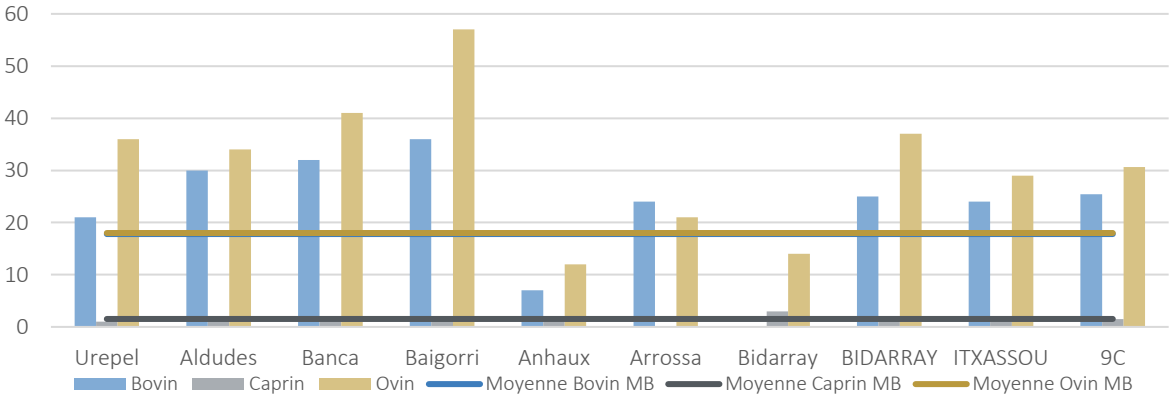

[20] Pour rappel, 93% des OTEX sont liés à l'activité d'élevage.

Diversification des élevages au sein des exploitations

6% des exploitations sont considérées comme non professionnelles (seuil considéré : plus de 50 brebis ou 30 chèvres ou 7 vaches) : l'exploitation est l'activité professionnelle secondaire de l'exploitant.
53% des élevages sont spécialisés, 41 % sont des élevages mixtes.

On rencontre 4 orientations majoritaires au sein des systèmes d'élevages de la zone d'étude :

- **Elevage mixte ovin lait / bovin viande** (32% des exploitations en 2019, contre 64% en 2009[21]) ;
- **Elevage spécialisé ovin lait** (29% en 2019, contre 24% en 2009) ;
- **Elevage spécialisé bovin viande** (14% en 2019, contre 10% en 2009) ;
- **Elevage spécialisé ovin viande** (9% en 2019).

Les autres sont pour 14% spécialisés sur un autre type d'élevage (porc, chèvre lait ou viande, bovin lait, palmipède), pour 10% en atelier principal ovin associé à un autre type d'élevage et pour 2% en atelier principal bovin associé à un autre type d'élevage.

L'élevage de porc est une caractéristique historique de la vallée. 19 élevages possèdent un atelier porcin en 2019. L'activité ovins/équins est particulière. Au-delà de son caractère « historique », elle traduit le maintien d'une activité agropastorale capable d'exploiter des zones pastorales pauvres.

GII2/35 – Répartition des élevages selon leur orientation (source : EDE 2019)

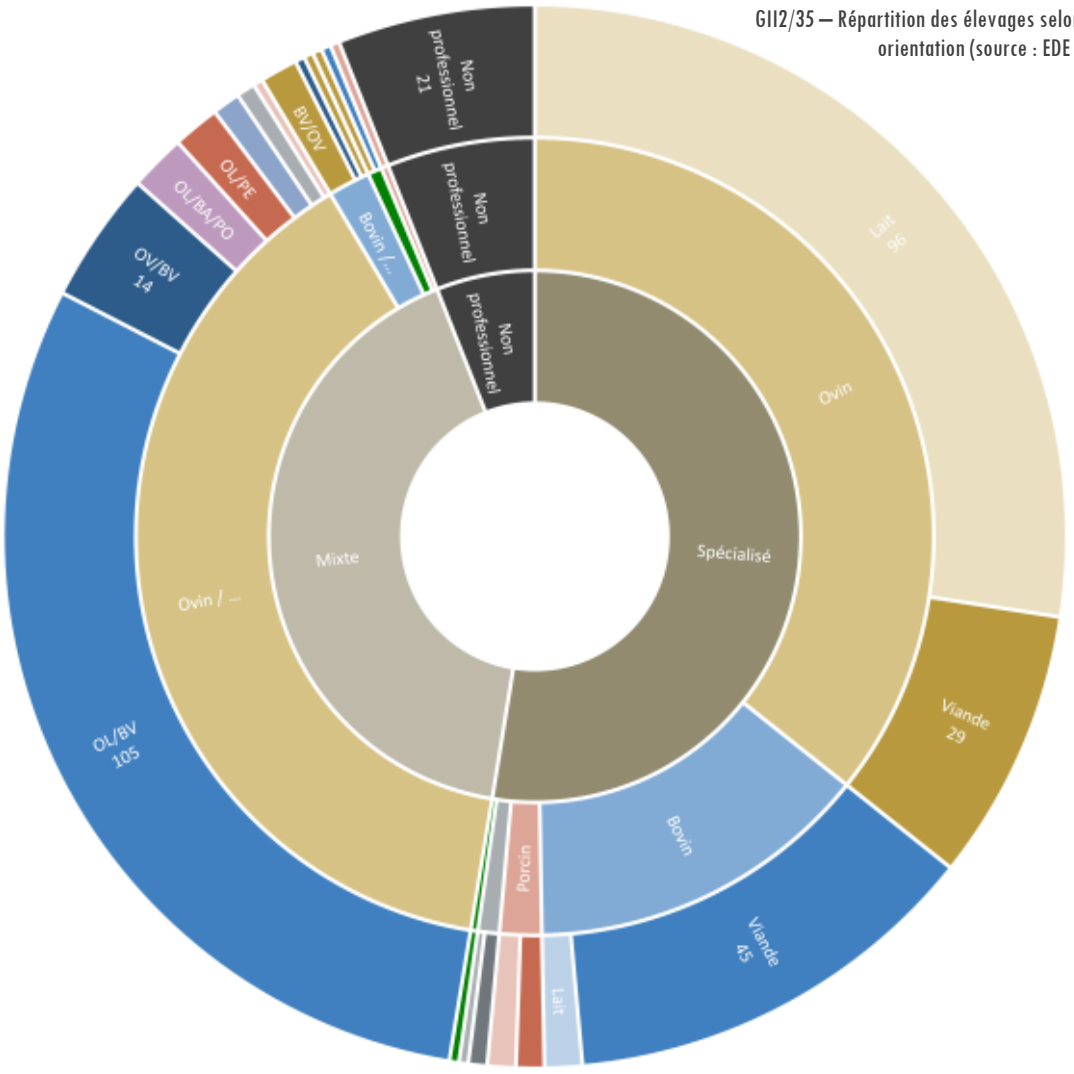

[21] Données 2009 issues des enquêtes menées par la cellule pastorale dans le cadre de l'élaboration du DOCOB « Montagnes des Aldudes »

2.2.2 Les effectifs (UGB)

Données issues du RGA 2010, et de l'EDE 2018 et 2019.

Les effectifs des 9 communes en 2019

Les 4 communes du haut de la Vallée (de Baigorri à Urepel) concentrent 64% du nombre d'UGB du territoire d'étude.

Les ovins représentent 71% des UGB totaux (dont 67% de brebis laitières), les bovins 16% (dont 13% des bovins viande), les porcins 8%, les équins 4%, les caprins 2% et enfin les volailles 1%.

Les effectifs des différents élevages fluctuent en fonction des communes (cf. Cartographie n°4).

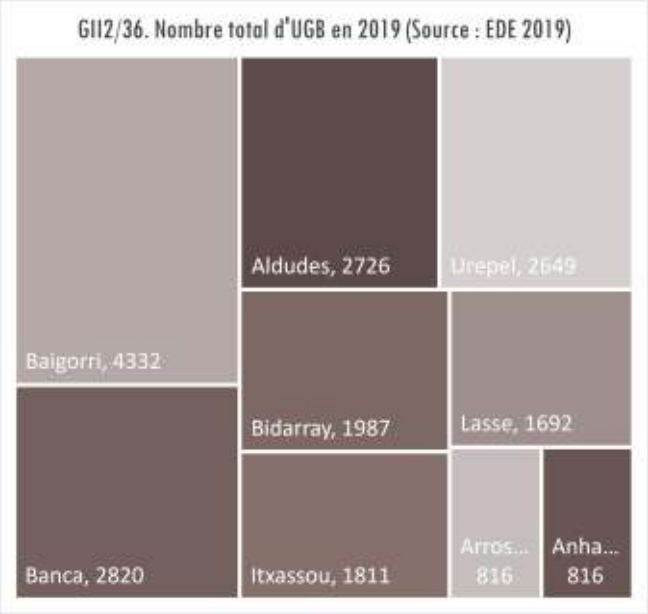

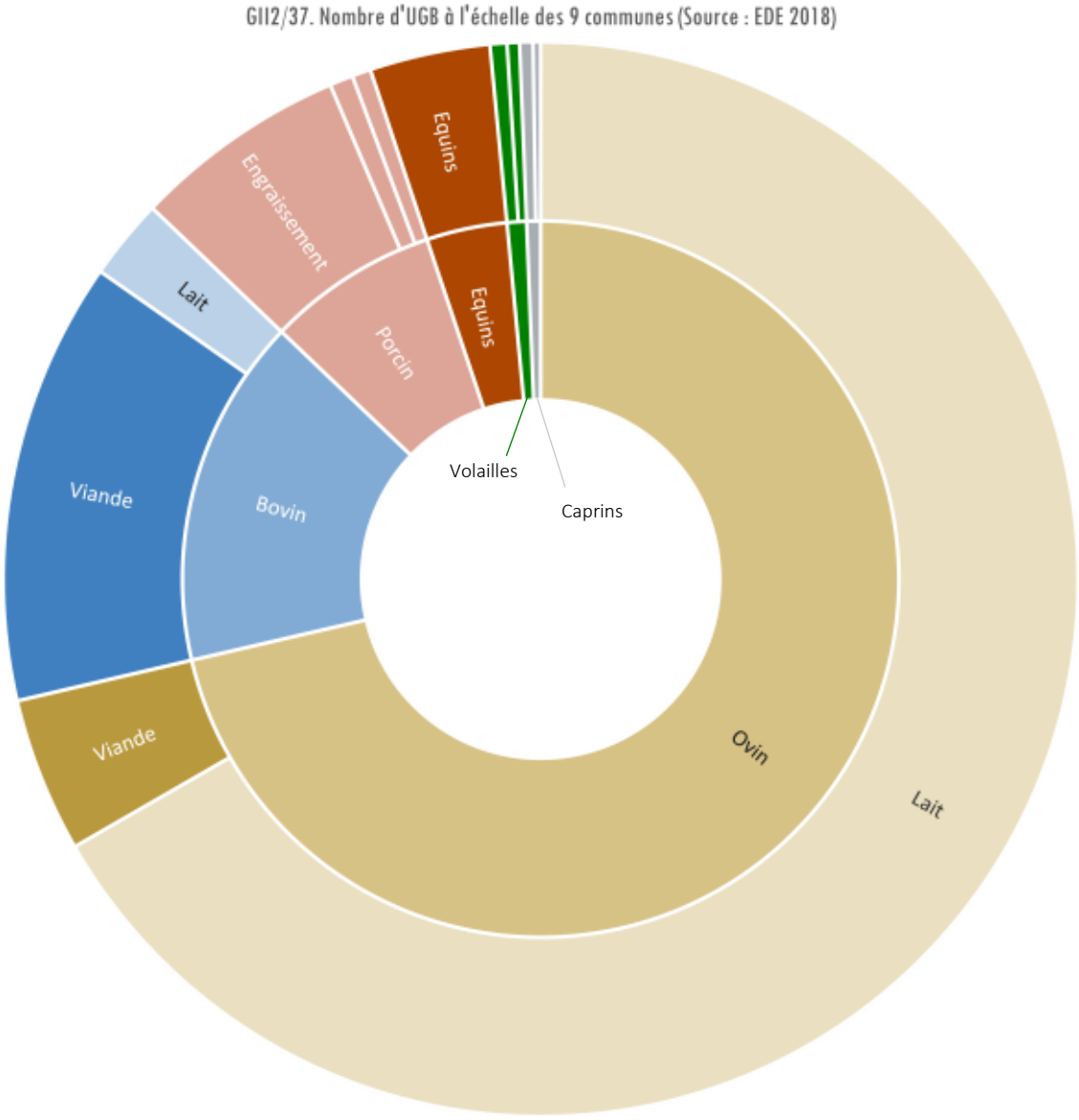

Carte CII2/7 - Cartographie des effectifs globaux en 2019 (UGB) et poids des effectifs de chaque élevage, à l'échelle de la commune
(Source : EDE 2019 et 2018, CSVB)

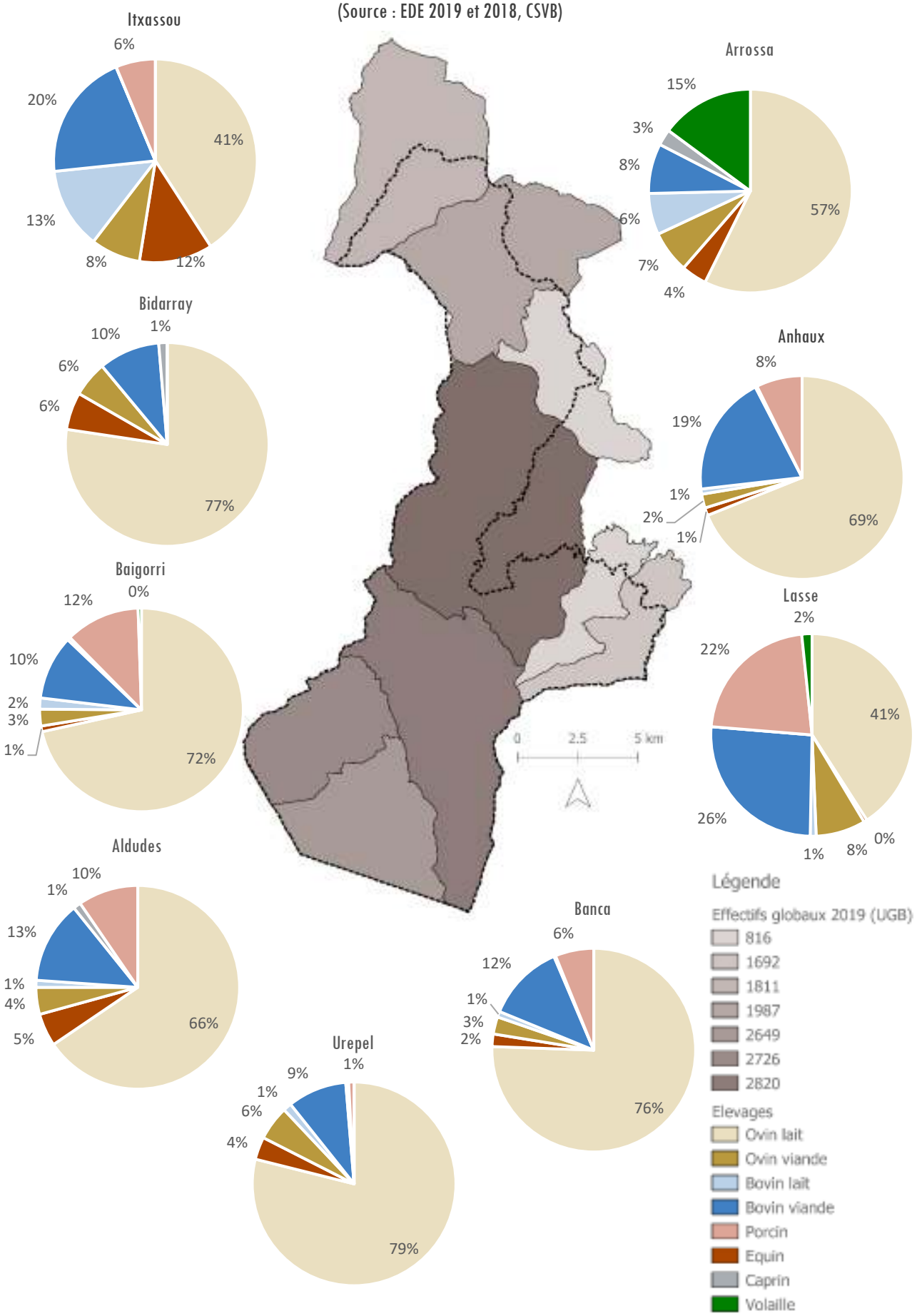

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/7
Date de réalisation : 04/12/2020

Evolution des effectifs globaux (UGB) entre 1988 et 2018

Les effectifs globaux, tous cheptels confondus, ont connu une **augmentation entre 1988 et 2000**, passant respectivement de 22037 UGB à 23266 UGB (**+5.6%**) puis, une **diminution à partir des années 2000**. En 2010, on dénombrait 22146 UGB (-4.8% en 10 ans), pour atteindre 18 936 UGB en 2018, soit la baisse la plus conséquente sur la dernière décennie (-14.5%). Ce sont **14% d'UGB qui ont disparu en 30 ans**. Ces chutes d'effectifs au sein des élevages sont observées sur l'ensemble des communes.

GII2/38. Evolution du nombre total d'UGB entre 1988 et 2018 (source : RGA et EDE 2018)

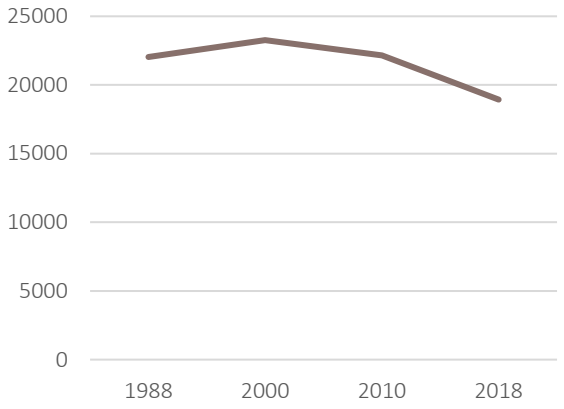

GII2/39. Variation des effectifs globaux sur la période 1988-2018 et entre chaque décennie

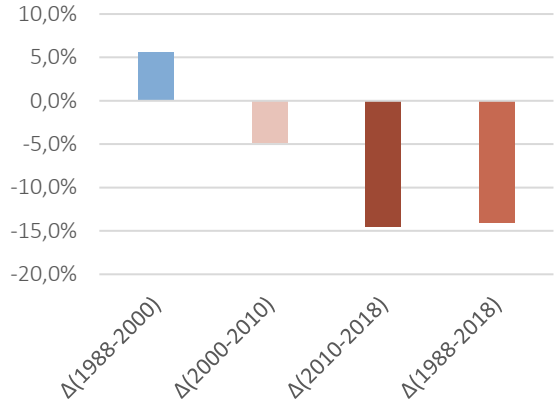

GII2/40. Evolution du nombre total d'UGB (hors équins) entre 1988 et 2018 (Sources : RGA, EDE 2018)

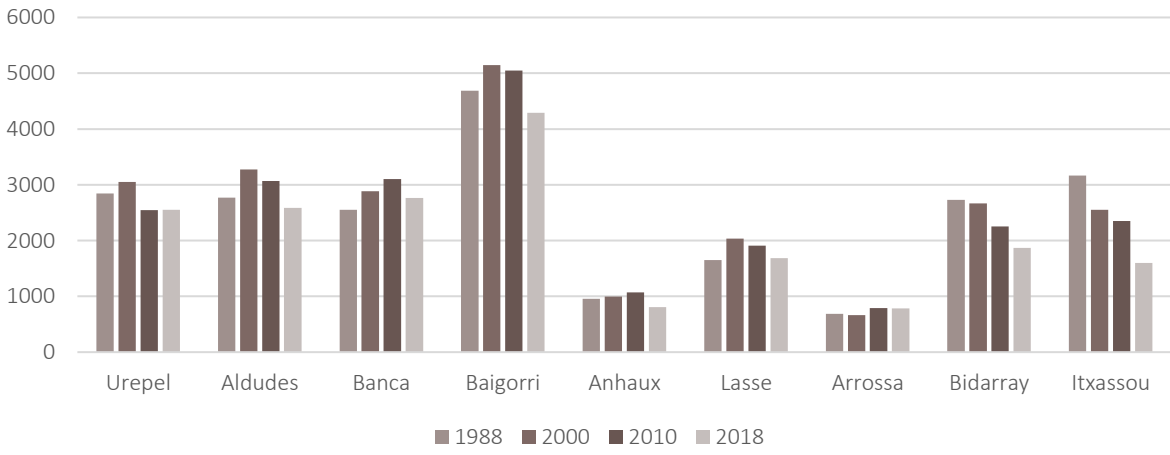

Evolution du nombre d'UGB moyen par exploitation entre 1988 et 2018

Sur toutes les communes, on observe une augmentation du nombre d'UGB par exploitation entre 1988 et 2010. A l'échelle des 9 communes, il est passé de 34 UGB en 1988 à 54 UGB en 2018.

	Nombre moyen d'UGB par exploitation									
	Urepel	Aldudes	Banca	Baigorri	Anhaux	Lasse	Arrossa	Bidarray	Itxassou	**Moyenne**
1988	42	38	43	36	33	32	24	33	27	**34**
2000	55	54	55	47	42	50	29	38	25	**43**
2010	54	58	66	60	54	53	42	41	35	**52**
2018	64	59	64	61	50	53	46	42	36	**54**

Tableau TII2/6

2.2.3 Comparaison des tailles des cheptels

Données issues du RGA 2010 et de l'EDE 2018.

Cheptels globaux

Les exploitations étant principalement tournées vers l'élevage ovin lait, les effectifs de brebis sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs sur le Département ou sur le territoire de l'ex-Région Aquitaine. Avec 65 651 ovins en 2010, équivalent à près de 9 850 UGB, c'est l'activité principale du territoire.

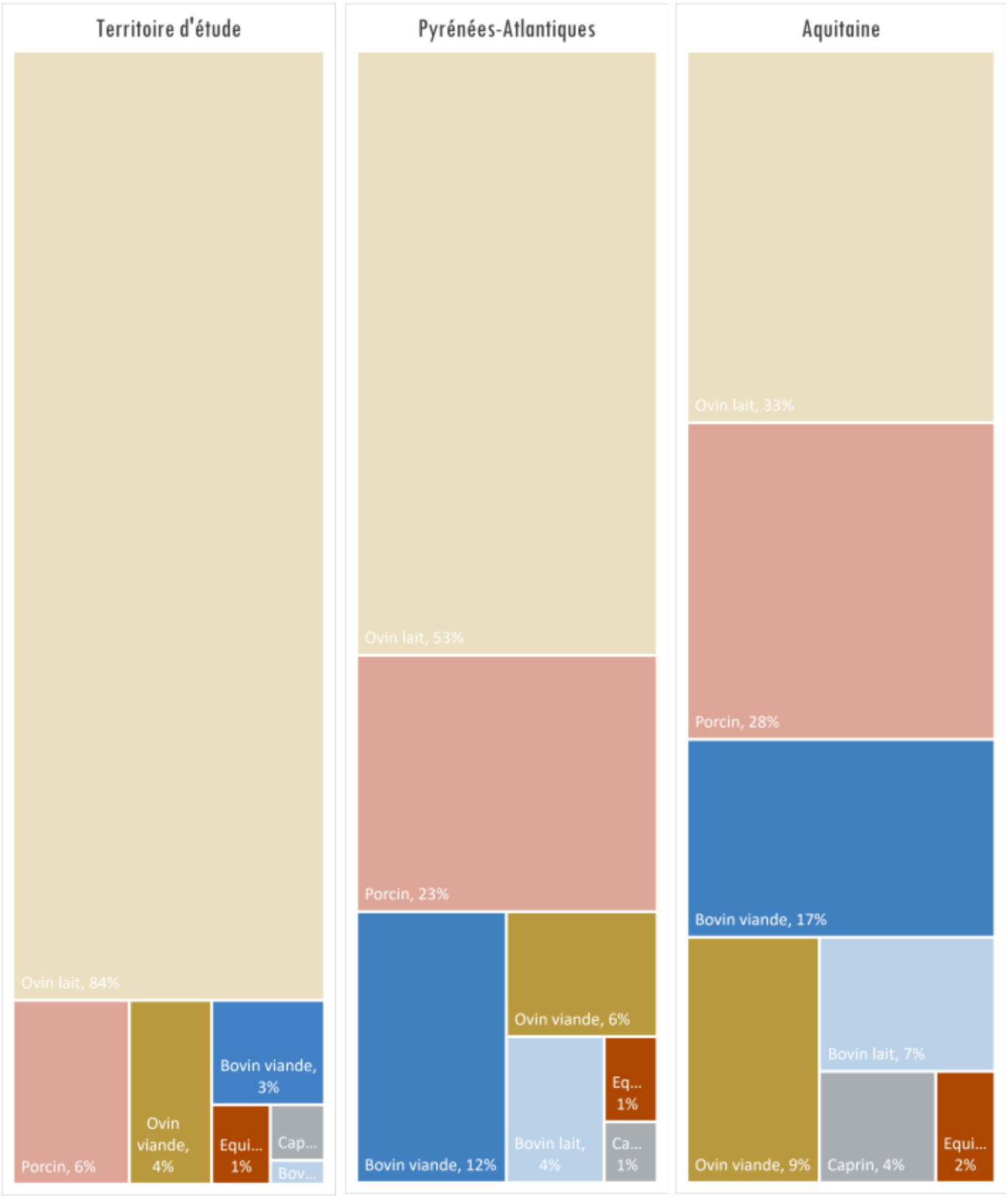

Figure FII2/4

Taille des troupeaux de brebis

Sur les 4 communes du haut de la Vallée de Baigorri et sur celle d'Anhaux, la taille des troupeaux de brebis est 2 fois plus importante que celle des troupeaux de l'ex-Aquitaine (jusqu'à 242 brebis pour les troupeaux de Baigorri). Les troupeaux des éleveurs des communes de Lasse, Arrossa et Bidarray sont dans la moyenne Départementale. Les troupeaux d'Itxassou ont le moins de brebis mais dépassent tout de même la moyenne ex-Régionale[22]. A noter que, du fait de la proximité de la Côte, beaucoup d'éleveurs font de la transformation et de la vente directe.

Hormis pour la commune d'Itxassou, la taille des troupeaux de brebis dépasse la moyenne des troupeaux du Pays Basque[23]. Sur les 4 communes du haut de la Vallée et celle d'Anhaux, la taille des troupeaux dépasse celle de la Montagne Basque, confirmant les observations de 2010.

GII2/41. Taille moyenne du troupeau de brebis laitières en 2010 (source : RGA 2010)

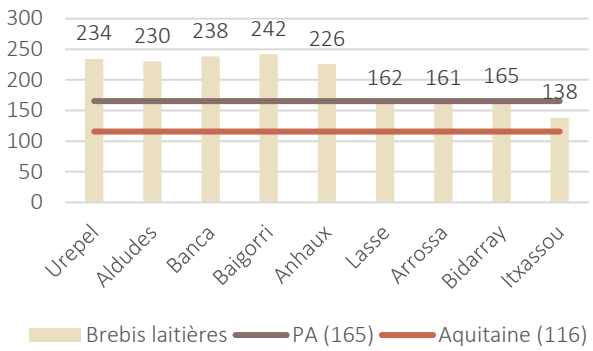

GII2/42. Taille du troupeau de brebis lait et viande en 2018 (Source : EDE 2018)

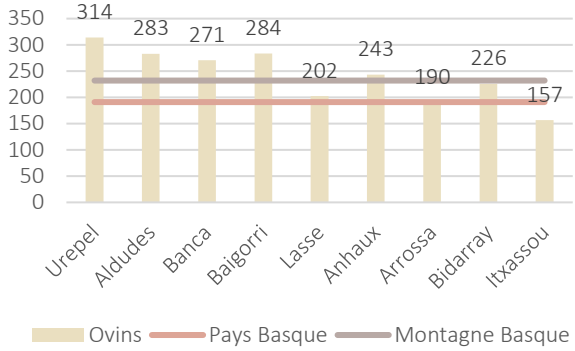

Taille des troupeaux de bovins viande

La taille du troupeau de bovins viande est, sur l'ensemble des communes, inférieure aux tailles des troupeaux Aquitains et des Pyrénées-Atlantiques en 2010[21], et inférieure aux tailles des troupeaux du Pays Basque et de la Montagne Basque en 2018[22]. Malgré des troupeaux de faible taille sur les communes d'étude, la taille moyenne des troupeaux bovins a presque doublé en 20 ans : elle est passée de 10 mères en 2000, à 15 mères en 2009 pour atteindre 18 mères en 2018.

GII2/43. Taille moyenne du troupeau de bovins viande (source : RGA 2010)

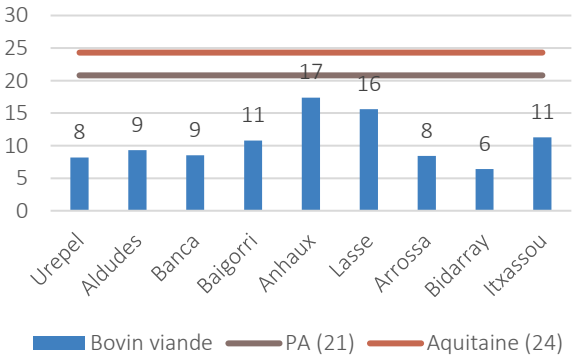

GII2/44. Taille du troupeau de bovins viande en 2018 (source : EDE 2018)

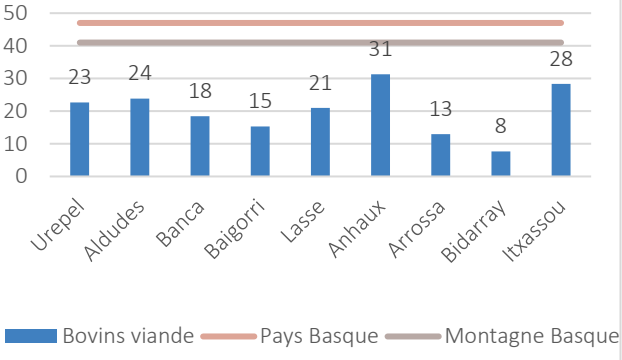

∘ La diminution constante du nombre d'éleveurs se traduit par une diminution du cheptel global, malgré une augmentation du troupeau moyen. ∘

[22] Chiffres 2010 sur les troupeaux de brebis laitières et bovins viande issus du RGA 2010
[23] Chiffres 2018 sur les troupeaux de brebis viande et lait confondues et bovins viande issus de l'EDE 2018

2.2.4 Le chargement des exploitations

Données issues du RGA 2010.

Chargement apparent des exploitations (donnée 2010)

L'élevage est caractérisé par la quasi exclusivité d'animaux herbivores (97% du cheptel au niveau du territoire d'étude, alors qu'il est de 79% à l'échelle du Département).

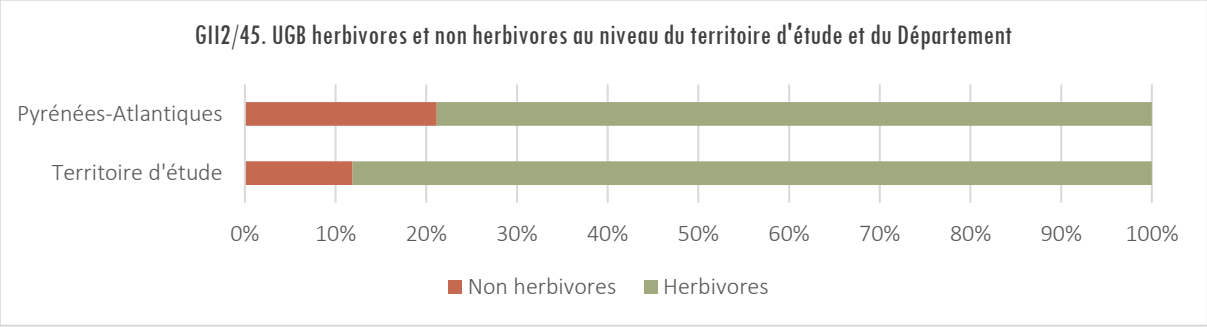

En 2010, le chargement apparent des exploitations (sans prise en compte de la transhumance) est compris entre 2.7 et 3.0 UGB/ha sur les communes d'Urepel, les Aldudes et Banca. Il est de 2.3 à 2.4 UGB/ha sur Baigorri, Anhaux et Lasse. Sur les communes de Bidarray et Arrossa, les chargements sont plus faibles et se situent autour de 1.2-1,3 UGB/ha. Enfin le chargement est de 1.9 UGB/ha sur Itxassou.

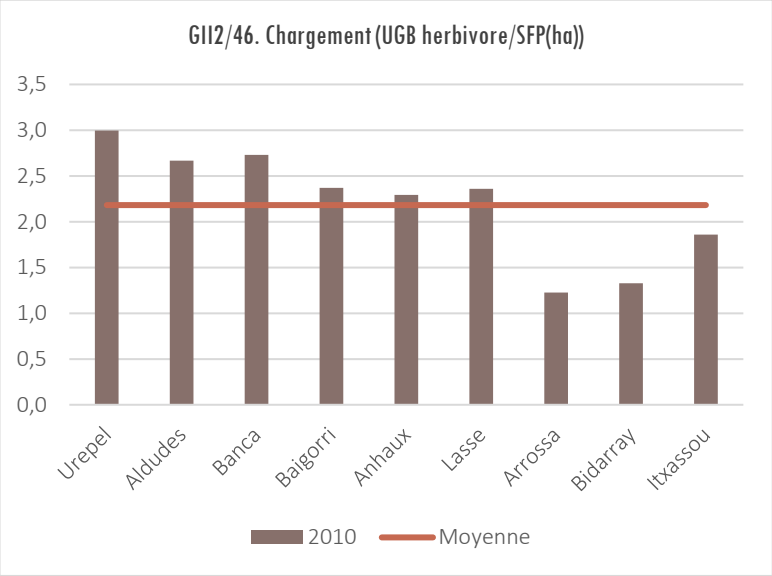

La Superficie Fourragère Principale (SFP) comprend les fourrages en culture principale (fourrages annuels, prairies artificielles, prairies temporaires) et la Superficie Toujours en Herbe (STH) – (prairies semées depuis plus de 5 ans, prairies naturelles, parcours et landes peu productifs).

Figure FII2/5

∘ L'augmentation des cheptels et le faible agrandissement des surfaces rendent la pratique de la transhumance indispensable pour la plupart des élevages. ∘

2.2.5 Les principales races

Races ovines

68% des effectifs ovins sont regroupés sur les 4 communes de la Haute Vallée.

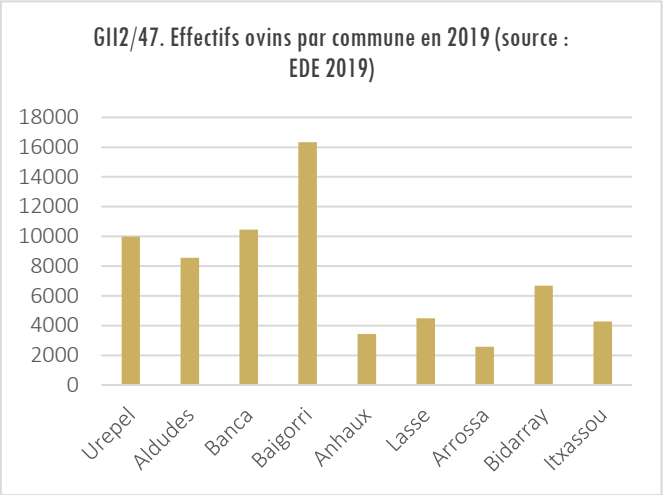

L'élevage ovin repose en majorité sur l'élevage de races locales. Il s'agit principalement de la *Manex tête rousse MTR* (67% des effectifs ovins) et la *Manex tête noire MTN* (25% des effectifs). Notons que la *MTN* étant la plus rustique des trois races ovines laitières des Pyrénées Atlantiques, elle est élevée sur les zones les plus difficiles de la montagne basque. Les *MTN* de la zone représentent 22% des effectifs de la race à l'échelle de l'Aquitaine ; la *MTR* en représente 16%.

La *Sasi ardi* et la *Basco-Béarnaise* ne représentent que 1% et 0.3% des effectifs. La *sasi ardi* est une race rustique qui pâture en montagne entre 8 et 12 mois de l'année et a la particularité d'apprécier les milieux de landes et de sous-bois souvent délaissés par les autres animaux domestiques. Les 9 communes d'étude regroupent à elles seules 67 % des effectifs de brebis *sasi ardi* d'après le recensement 2019 du Conservatoire de races locales.

Toutes ces races locales sont particulièrement adaptées à l'aire géographique (alimentation à base d'herbe et de foin, climat très pluvieux qu'elles affrontent grâce à leur toison de laine « étanche »), et sont adaptées à la transhumance[24].

La Lacaune, race exogène (aveyronnaise) importée au Pays Basque pour sa productivité laitière, représente 4% des effectifs ovins. Peu adaptée aux conditions locales (humidité), elle est élevée de façon intensive en bâtiment ou à proximité de la ferme et ne transhume pas en montagne. Elle est relativement bien représentée par rapport aux autres secteurs de montagne du Département.

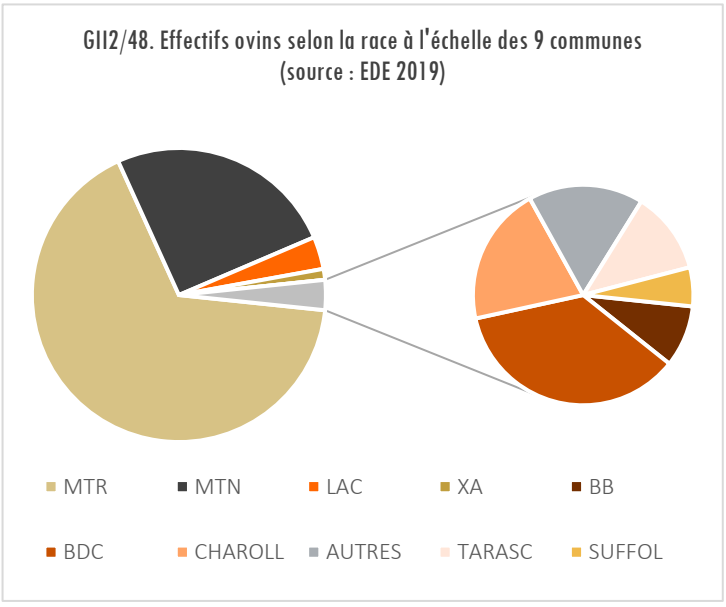

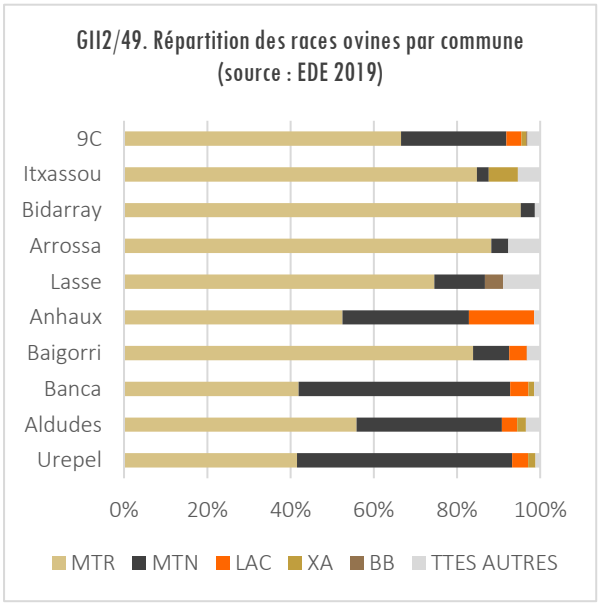

[24] Cahier des charges de l'AOP Ossau-Iraty

Races bovines

Bon nombre de races bovines sont présentes sur le territoire, mais 85% des effectifs sont des Blondes d'Aquitaine.

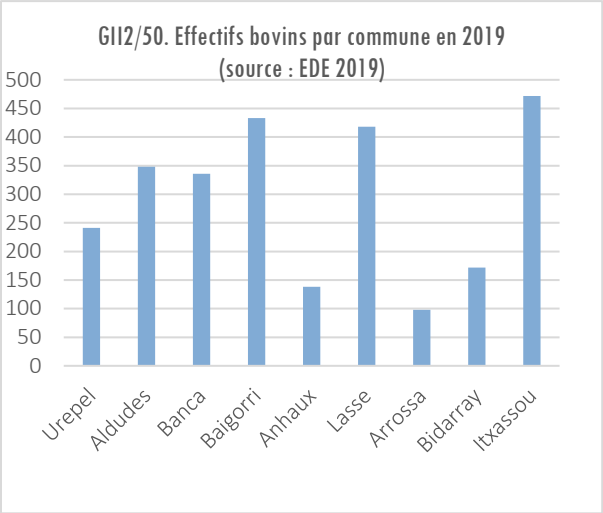

La race bovine locale est ici peu représentée. Il s'agit de la *Pirenaika*, qui, selon les données de l'EDE 2019, ne représente que 0.5% des effectifs bovins qui y sont comptabilisés. Originaire du Pays Basque Sud et reconnaissable à ses cornes en forme de lyre, la *Pirenaika* est une vache rustique, adaptée à l'estive. En danger d'extinction dans les années 1970, la filière compte aujourd'hui 21 éleveurs qui relancent la production de cette vache ancestrale , en la valorisant pour sa viande. On compte sur le territoire 9 élevages en race *Pirenaika*, situés principalement sur les 3 communes de la Haute Vallée[25], pour un cheptel total de 57 vaches[26]. Les exploitations des 9 communes du territoire d'étude concentrent 8% des effectifs de *Pirenaika* recensés par le Conservatoire des Races locales d'Aquitaine. A noter qu'il n'y a plus aucune Prim'Holstein sur la commune d'Itxassou à compter de 2020.

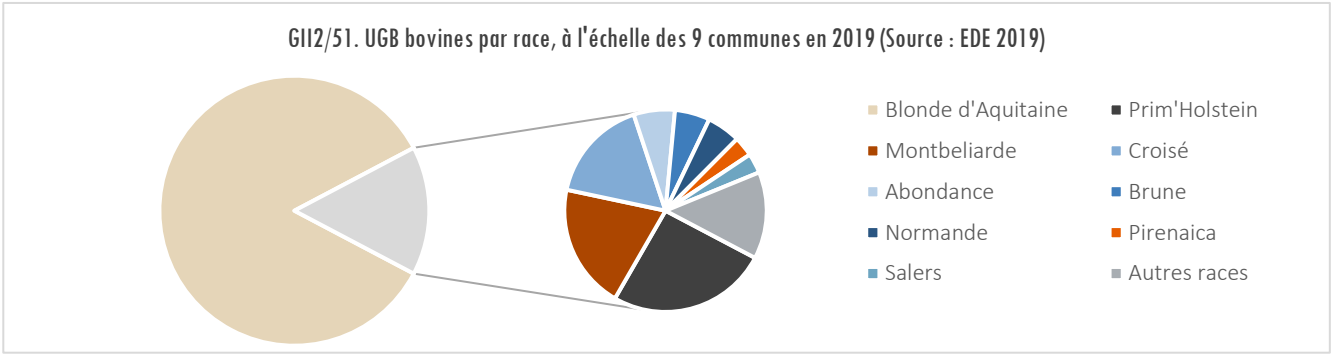

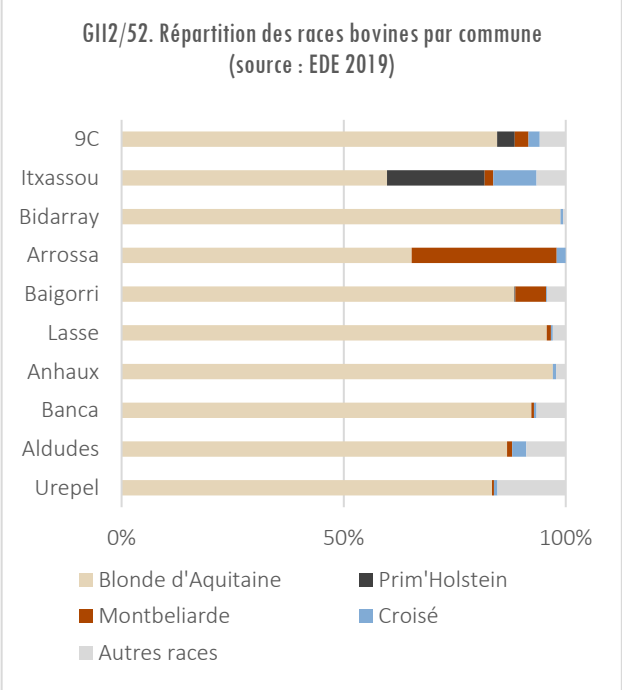

La Betizu

Dernier bovin sauvage d'Europe, la *Betizu* ne compte que 120 individus en Aquitaine en 2019. Elle cohabite avec les espèces domestiques sur les montagnes les plus à l'Ouest du Pays Basque ; sur le territoire d'étude , elle n'est retrouvée que sur le massif de l'Artzamendi: avec une 60aine d'individus recensés en 2020, l'Artzamendi accueille la moitié des effectifs Aquitains. Vivant en totale liberté toute l'année dans les montagnes, elle présente des traits sauvages tels que rusticité, territorialité, caractère farouche, capacité à valoriser des fourrages de faible valeur nutritive. Considérée comme pouvant causer des dégâts sur les prairies en hiver et poser des problèmes de sécurité des personnes, la *Betizu* constitue un problème d'un point de vue administratif, ne relevant ni d'une espèce sauvage, ni d'une espèce animale domestique. La *Betizu* en tant que bovin sauvage et patrimoine de la montagne basque remet également en question son statut et son mode de gestion.

[25] 4 éleveurs à Urepel, 2 aux Aldudes, 2 à Banca et 1 éleveur à Baigorri.
[26] Données communiquées par EHLG

Elevage porcin

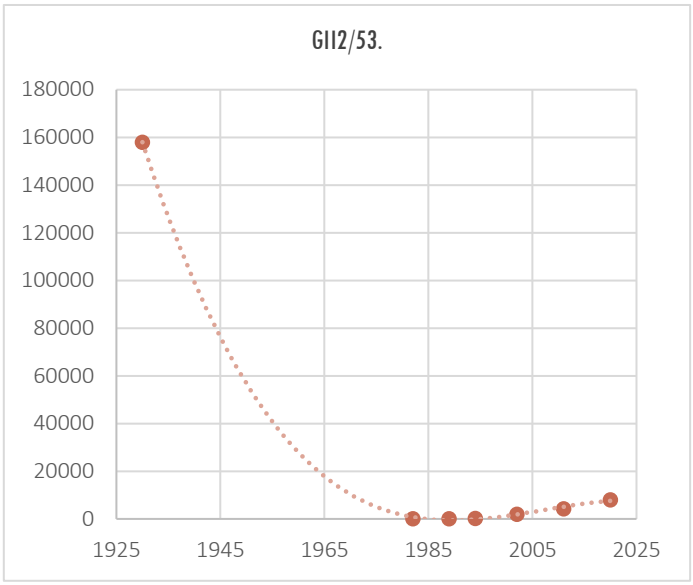

L'élevage de porcs de race *Pie noir du Pays Basque*, ou *Porc basque*, est une caractéristique historique de la vallée des Aldudes. C'est l'une des 6 races porcines locales rustiques de France. Autrefois, ce porc peuplait le Pays Basque, ainsi qu'une partie du Béarn et des Hautes-Pyrénées.

Au cours des 19ème et surtout 20ème siècles, la recherche de races plus performantes a favorisé l'arrivée de porcs de races *Large white*, *Landrace*, *Piétrain*.

A la fin des années 1930, le *Porc basque* compte près de 158 000 têtes. Vingt cinq ans plus tard, 120 000 têtes sont encore recensées. En 1981, il est déclaré en voie de disparition par le Ministère de l'Agriculture et fait l'objet d'un programme de conservation des races locales par l'Institut technique du porc. Cinquante truies et cinq verrats sont recensés en 1982[27].

L'élevage en plein air de porcs de cette race locale a été relancé dans la vallée en 1994, avec la mise en place d'un élevage de conservation de la race. 136 truies et 34 verrats sont alors en activité. En 2001, la dynamique de développement de la production locale reposant sur un savoir-faire traditionnel est lancée. « L'association pour le Développement de la Filière Porc Basque » est créée par 5 artisans charcutiers du Pays Basque, ainsi que le Séchoir Collectif des Aldudes qui assure une prestation de séchage de jambons.

La zone de production s'étend de Sauveterre à la vallée du Baztan, et d'Urrugne à la vallée d'Aspe. La race *Pie noire du Pays Basque* est adaptée à la vie en parcours dans ce paysage, de par ses caractéristiques physiques : c'est un porc marcheur, rustique, qui valorise très bien la végétation des parcours.

Aujourd'hui, 80 producteurs sont regroupés au sein de la Filière Porc Basque Kintoa, Organisme de Défense et de Gestion de l'AOC Kintoa et Jambon du Kintoa. Le territoire d'étude accueille 18 élevages de *Porcs basques*[28].

L'élevage de porcs de races non locales constitue essentiellement de petits ateliers au sein des exploitations du territoire, pour l'autoconsommation principalement.

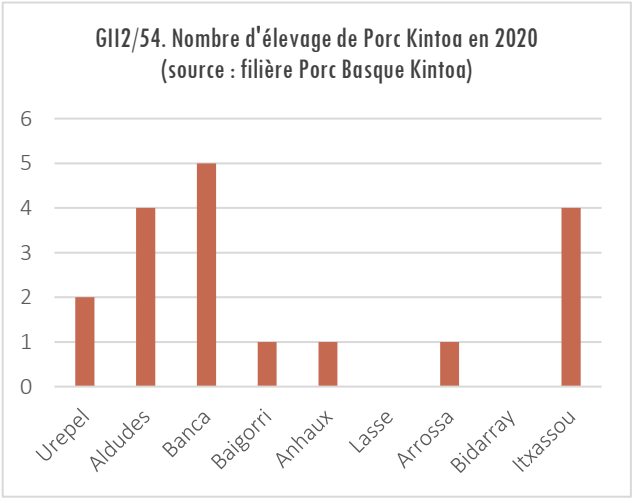

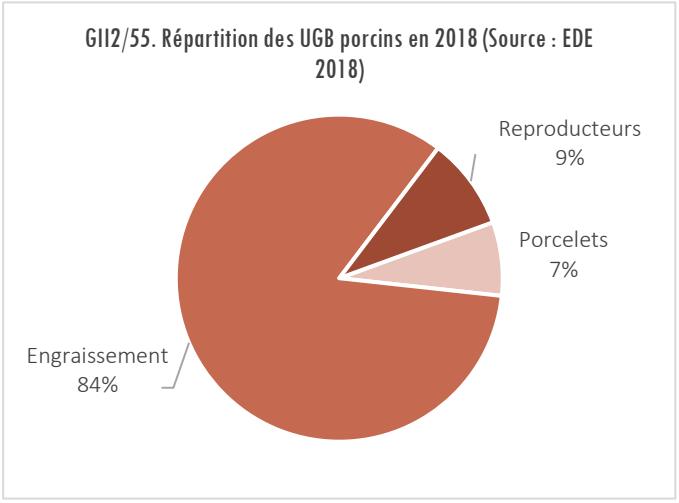

[27] Source : https://www.pronatura-france.fr/animaux/ferme-sans-basse-cour/94-porcins/229-porc-basque, site visité le 27/11/2020

[28] Source : association filière Porc Basque Kintoa

Elevage équin

L'analyse des documents d'identification des équidés met en évidence la présence de plusieurs races équines sur les estives de la Vallée de Baigorri. Parmi les 19 éleveurs ayant fourni les documents d'identification des équins (sur 62 éleveurs transhumant des chevaux à la montagne en 2020), les ¾ des effectifs sont des chevaux de trait. On y observe également des poneys, des ânes, des chevaux de selle ainsi qu'une race locale de petits chevaux rustiques : les *Pottok*. Ils vivent en semi-liberté sur la montagne, entre 8 et 12 mois de l'année.

L'Artzamendi accueille exclusivement des *Pottok*. C'est une spécificité par rapport au reste des montagnes du territoire d'étude.

GII2/56. Races des équins transhumants sur les estives de la CSVB en 2020

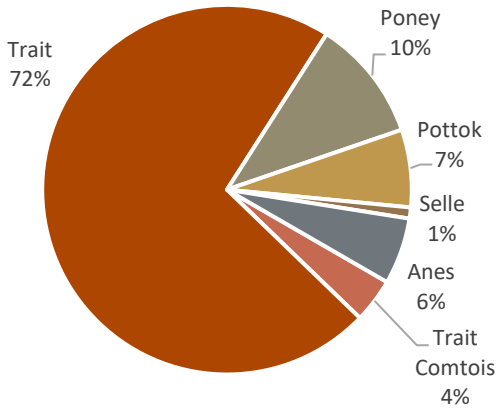

La présence de ce type d'élevage correspond à un fort attachement pour ces animaux et à leur aspect patrimonial. Quelques animaux sont valorisés pour leur viande. Ils se nourrissent d'herbe, de jeunes pousses arbustives, de glands et châtaignes et s'abritent dans les ajoncs, sous-bois ou anciennes bordes de bergers. En hiver, certains éleveurs apportent du foin pour complémenter le pâturage libre ou descendent les animaux pendant 1 ou plusieurs mois. Les bêtes sont régulièrement soignées et traitées contre les parasites (mouches, tiques) principalement en montagne dans des corrals.

2.2.6 Autres systèmes animaux : pisciculture et apiculture

L'activité piscicole

Les pisciculture son nombreuses dans la Vallée. Leur périmètre est inclus dans le site Natura 2000 « La Nive », enchevêtré avec le site « Montagnes des Aldudes ». Le cours d'eau de la Nive des Aldudes compte la plus grande concentration de pisciculture sur tout le bassin versant de la Nive (12 des 16 pisciculture, dont 9 présentes sur le territoire d'étude[29]). Elles sont spécialisées dans la production et l'élevage de la Truite arc-en-ciel. Depuis 1932, date de création de la première pisciculture au Pays Basque, ce secteur d'activité s'est fortement développé mais reste représenté par des entreprises de taille familiale. Ces établissements sont soumis au régime des ICPE. Les hérons et cormorans ont pour habitude de trouver une source de nourriture prévisible au sein des bassins piscicoles. Lorsque les poissons sont abîmés, un parasite se développe, pouvant contaminer l'ensemble du bassin d'élevage.

L'activité apicole

L'activité apicole connaît un regain d'intérêt et on observe une forte attractivité des amateurs pour ce type d'agriculture. 14 apiculteurs habitent le territoire (Itxassou, Anhaux, Arrossa et Baigorri). Les ruchers peuvent être transhumés sur les territoires collectifs d'estives, dépendamment des floraisons d'acacias, de châtaigniers, de bruyères, … C'est notamment le cas sur le Larla et sur les estives gérées par la CSVB qui accueillent 3 apiculteurs. Quelques exploitations travaillent avec la sous espèce locale, l'abeille noire du Pays-Basque, *erle beltza*.

GII2/57. Nombre d'exploitations ayant des ruches (Source : RGA et GDSA)

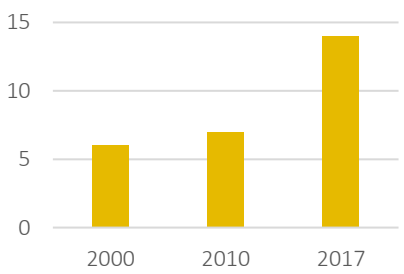

[29] Source : DOCOB du site Natura 2000 « La Nive » (la pisciculture du Baztan est aujourd'hui à l'arrêt).

2.3 La valorisation des produits issus de l'agriculture

Quelle que soit la filière, les produits issus des élevages ont en général des signes officiels de qualité, mais les élevages de la vallée sont peu tournés vers la transformation fermière et la vente directe.

2.3.1 Les signes officiels de qualité présents dans la Vallée

La vallée des Aldudes est réputée pour sa gastronomie. Avec près de 61% des exploitations sous signe officiel de qualité en 2010, le territoire se veut être producteur de produits alimentaires qualitatifs (PA : 25% ; Aquitaine : 46%).

L'AOP Ossau-Iraty

L'Ossau-Iraty a d'abord été reconnu en AOC en 1980, puis en AOP[30] depuis 1996. Il est le seul fromage au lait de brebis des Pyrénées-Atlantiques reconnu en AOP. En 2020, 164 exploitations sont engagées dans l'AOP Ossau-Iraty sur les 9 communes étudiées, soit 75% des élevages qui comprennent un atelier « ovin lait », ce qui est dans la moyenne Départementale (70 à 75% des élevages).

Parmi les principales exigences du cahier des charges, l'Ossau-Iraty ne peut être fabriqué qu'avec les trois races locales, qui sont adaptées au territoire : la Manex tête noire, la Manex tête rousse et la basco-béarnaise. Pour l'ensemble du troupeau, la période de traite ne peut excéder 265 jours par an. Elle est interdite pendant les mois de septembre et octobre. Sur une campagne laitière (entre le 1er novembre et le 31 octobre de l'année suivante) le niveau laitier moyen du troupeau n'excède pas 300 litres par brebis. Les brebis pâturent au minimum 240 jours par campagne. La durée minimale d'affinage dans l'aire d'appellation est de 80 à 120 jours minimum selon la taille des fromages.

L'utilisation de races locales, l'alimentation basée sur la pâture et la consommation de foin, les conditions d'élevage qui limitent l'intensification permettent de garantir un lait de bonne fromageabilité.

La dernière révision du cahier des charges de l'AOP, ouverte en 2008 et qui a abouti en 2015[31], a permis de différencier une production réalisée en estive. La production du lait, la traite et la fabrication se font sur le même lieu, à la cabane du berger, ce lieu devant être différent de celui d'hivernage. L'emploi de la mention « estive », éventuellement complétée du nom de l'estive, est réservé aux fromages pour lesquels la production du lait, la traite, la fabrication et l'identification sont réalisées en estive.

L'AOP Vin d'Irouléguy

Le vignoble d'Irouléguy a obtenu l'AOC en 1970 et l'AOP en 2013. Ce vignoble est géré et défendu par le Syndicat des Vins d'Irouléguy créé en 1945.

Le vignoble d'Irouléguy est situé à une altitude comprise entre 200m et 400m, et s'étend sur une quinzaine de communes autour de St-Etienne-de-Baigorry et notamment les communes de Bidarray, Lasse, Anhaux et Arrossa. Les communes de Banca et des Aldudes ont délibéré pour être comprises dans le périmètre de l'AOP. Sur les 5 communes du territoire d'étude faisant partie de l'aire géographique de l'AOP, 25 viticulteurs exploitent un vignoble de 97.74 ha.

Il est considéré, avec ses 240 ha, comme l'un des plus petits vignobles de montagne de France : les 2/3 des surfaces sont implantées en terrasse, sur un relief pentu, ce qui impose la tradition du travail manuel.

[30] L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) permettent de protéger le nom de produits de qualité tant sur le territoire français que dans toute l'Union Européenne.
[31] Décret n°2015-1225 du 2 octobre 2015

L'AOP Piment d'Espelette

Le Piment d'Espelette a obtenu l'obtention de l'AOC en 2000 puis de l'AOP en 2013. Sur le territoire d'étude, seule la commune d'Itxassou fait partie de l'aire géographique de l'AOP. 26 producteurs produisent 25 hectares de piments en AOP Piment d'Espelette.

La plantation des piments se fait entre le 1er avril et le 15 juillet, en pleine terre. La récolte des piments s'effectue manuellement de manière échelonnée jusqu'aux premières gelées et au plus tard jusqu'au 1er décembre et seuls les piments rouges à au moins 80 % de leur surface peuvent être récoltés. Dans un délai de 48 heures après la récolte, les piments sont triés, et seront soit expédiés en frais, soit mis en corde, soit mis en maturation pour la fabrication de poudre.

Carte CII2/8 - Aires géographiques des AOP "Piment d'Espelette", "Vin d'Irouléguy", "Ossau-Iraty"

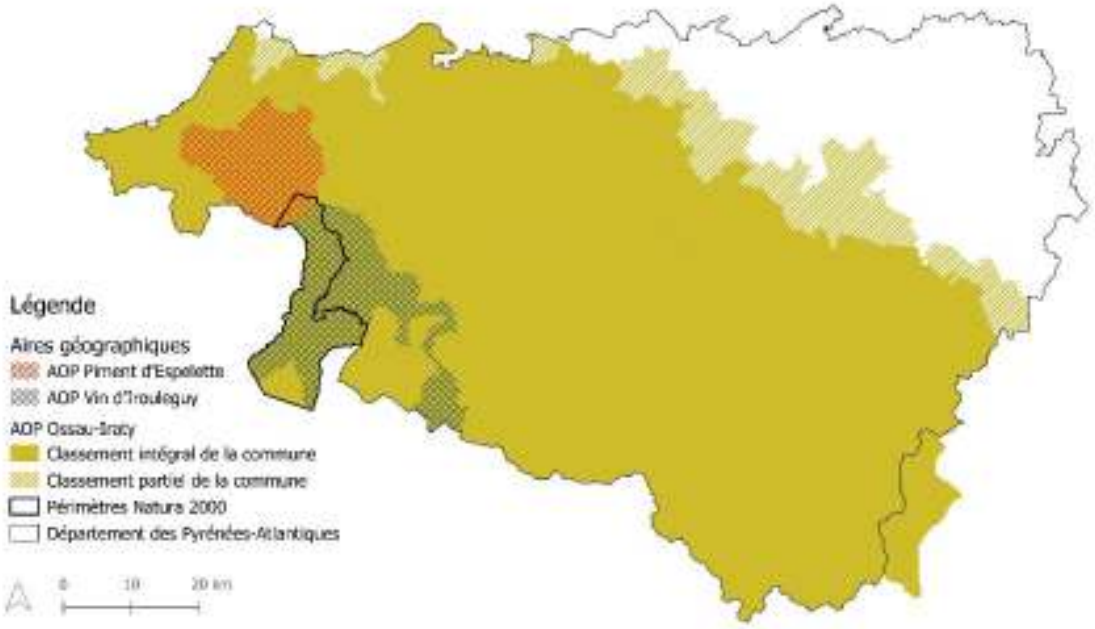

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/8
Date de réalisation : 28/08/2020

L'AOC Porc Kintoa

Menacée d'extinction en 1988, la race Pie Noir du Pays a bénéficié d'un élevage de conservation dès 1994. La filière Porc Kintoa s'est structurée assez récemment et l'AOC a été obtenue en 2016.

Parmi les producteurs fermiers de la filière, 18 sont situés sur le territoire d'étude, dont 11 sur les 3 communes du haut de la Vallée. L'entreprise Oteiza est la plus médiatisée. Elle affine et commercialise des porcs et organise un circuit touristique très prisé en été. Elle contribue grandement à la renommée des produits et de la vallée.

Les porcs sont nés, élevés et abattus dans l'aire géographique du « Porc Kintoa », aux délimitations basées sur la cohérence géographique, et sur la répartition historique et actuelle des élevages en race *Pie noir du Pays Basque*. Le système de production des porcs en AOC Kintoa s'appuie essentiellement sur la valorisation du milieu naturel en utilisant sa diversité pour créer des parcours où les porcs vont vivre pendant au moins 7 mois. L'agriculture locale qui s'est adaptée à une topographie très vallonnée, peu apte à l'intensification et aux cultures, a permis de créer un paysage où alternent les bois, les prairies et les landes. C'est au sein de ces paysages, qui constituent les parcours du Porc Kintoa, que l'on

retrouve toutes les ressources naturelles fondamentales pour l'élevage en appellation Kintoa. La ressource alimentaire offerte par les parcours est complétée éventuellement par des fruits sous les arbres caractéristiques du milieu naturel basque (chêne pédonculé, châtaigniers, hêtre). De plus, le parcours permet et oblige les porcs à une activité physique régulière, entraînant une évolution musculaire qui produit une viande plus ferme et plus chargée en myoglobine et donc plus rouge.

L'IGP Agneau de lait

Une partie des agneaux produits dans la vallée est vendue sous le Label Rouge Agneau de lait des Pyrénées (49 éleveurs). L'Agneau de lait des Pyrénées est le seul agneau nourri exclusivement au lait de sa mère au monde à bénéficier de deux signes officiels de qualité et d'origine : le label Rouge (depuis 1992) et l'IGP[32] (depuis 2012). Seuls les agneaux nés et élevés dans le département des Pyrénées-Atlantiques au sud du gave de Pau (une partie du Pays-Basque et du Béarn), issus exclusivement de races locales (Manech Tête Rousse, Manech Tête Noire, Basco-Béarnaise) et nourris exclusivement au lait maternel par tétée au pis peuvent prétendre à l'appellation IGP. De nombreuses autres exigences comme l'alimentation des mères, la durée du pâturage, l'interdiction des antibiotiques, le confort des animaux, entrent dans le cahier des charges de l'IGP.

Carte CII2/9 - Aires géographiques de l'AOP "Jambon du Kintoa" et de l'IGP "Agneau de lait des Pyrénées"

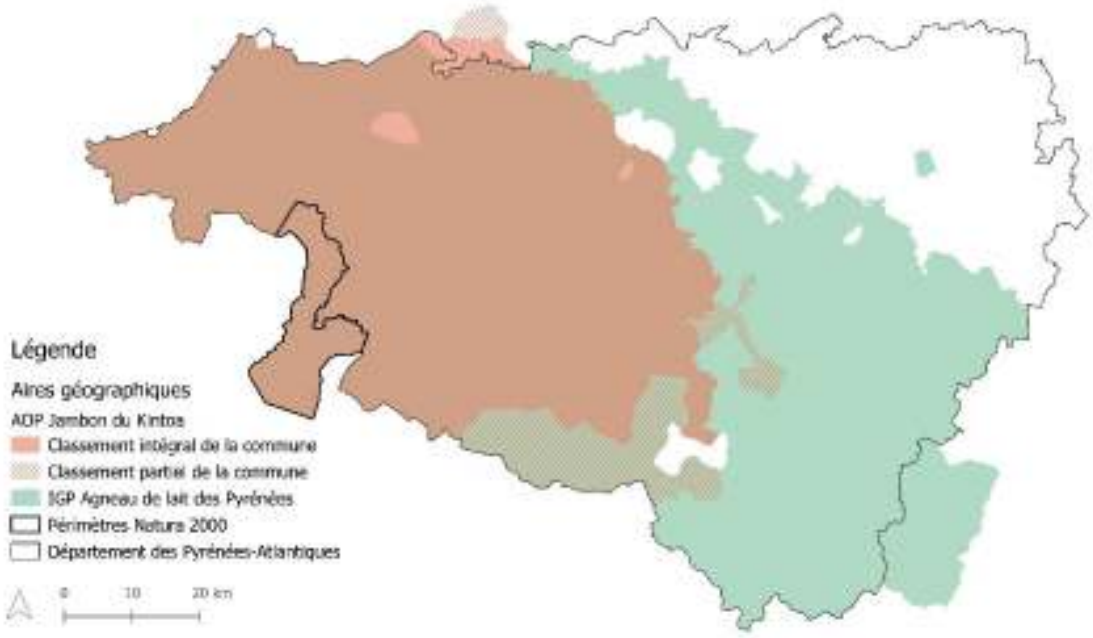

Label Rouge « Veau élevé sous la mère »

En élevage bovin, la production majoritaire est le broutard vendu en vif pour l'engraissement à destination de l'Italie, par l'intermédiaire d'un négociant. Le Label Rouge « Veau élevé sous la mère » est un signe officiel de qualité supérieure du produit qui a été mis en place en 1971. En 2020, seulement 4 exploitations produisent sous label rouge sur les 9 communes de la zone d'étude.

[32] Une Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

Agriculture Biologique

L'adhésion au label « Agriculture Biologique » n'est pas très développée, avec seulement 7 exploitations identifiées en 2010 sur le territoire d'étude.

2.3.2 Commercialisation des produits fermiers

Les élevages de la vallée sont peu tournés vers la transformation fermière et la vente directe. La vente en circuit court est réalisée par 15% des exploitations[33] (contre 14% sur les Pyrénées-Atlantiques et 22% sur l'Aquitaine). Pour 16 exploitations, les ventes directes représentent plus de 75% du chiffre d'affaire en 2010. Sur les communes les plus proches de la Côte, de nombreuses fermes produisent et vendent en direct.

Des démarches collectives ont été engagées pour valoriser les produits fermiers et dynamiser la vente directe, par :

- Des démarches de qualité et une promotion inter filière (charte IDOKI) ;
- La construction d'outils de transformation locale (Coopérative *Belaun*, Coopérative Laitière du Pays Basque et fromagerie d'Urepel).

Créée dans les années 2000, la charte fermière IDOKI est une démarche complémentaire aux autres démarches qualité (les AOP du Pays Basque et l'Agriculture Biologique). L'adhésion à l'AOP existante est un préalable pour être à IDOKI : c'est le cas pour le fromage de brebis AOP Ossau Iraty, le vin AOP Irouléguy, le piment AOP Espelette, le porc AOP Kintoa. IDOKI garantit le caractère fermier de la production, à dimension humaine et en relation directe avec le consommateur. Le producteur produit, transforme et vend uniquement la matière première de sa ferme. Sur le territoire, 18 producteurs commercialisent leurs produits fermiers sous la marque IDOKI.

Depuis 2006, près d'une dizaine de producteurs de la vallée se sont associés autour d'un magasin des producteurs locaux : le magasin *Belaun*, vend des produits fermiers ou transformés par la coopérative *Belaun*. Également 2 coopératives laitières, la fromagerie d'Urepel et la Laiterie du Pays Basque située aux Aldudes, transforment le lait produit dans la vallée pour la première, ou au-delà, pour la seconde. Cette ouverture est le reflet d'un souhait de valoriser les produits de qualité par la vente en directe et la conséquence d'un regain d'intérêt pour les produits fermiers, par les consommateurs.

Des marges de progrès existent encore pour une meilleure valorisation en circuits courts ou via l'agritourisme comme par exemple la différenciation et donc la valorisation des « produits de montagne ».

2.3.3 Diversification

Reflet de son attractivité touristique, près d'1 exploitation sur 5 présente une activité de diversification en 2010[34]. Ainsi, 6% des exploitations transforment le lait en fromage fermier ou produits laitiers (yaourts, glaces, breuil…). 7% des exploitations réalisent d'autres produits transformés (sirops, confitures, viande…). Enfin, 6% accueillent une activité d'hébergement/restauration.

[33] 60 exploitations recensées au RGA 2010

[34] Données RGA 2010

DIAGNOSTIC PASTORAL

3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PASTORALE

Enquêtes pastorales (30) réalisées par la CSVB (stage effectué en 2018) : *« Ces enquêtes ont pour but d'identifier les pratiques agricoles et pastorales des éleveurs du site ainsi que leurs attentes concernant la gestion de la montagne et le dispositif Natura 2000. »*

3.1 L'activité pastorale

3.1.1 La transhumance, un système d'exploitation traditionnel

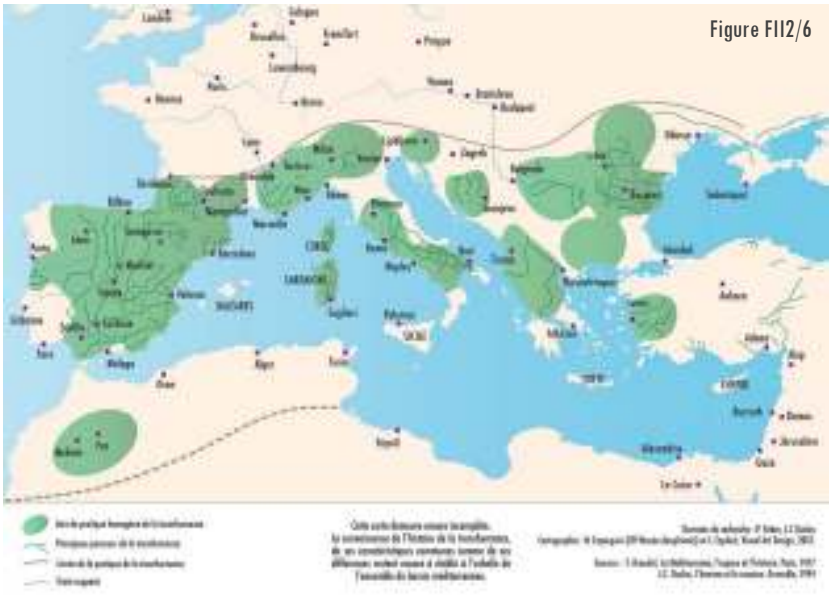

Figure FII2/6

Le pastoralisme est un mode d'élevage extensif, tirant en majeure partie les ressources de milieux dits « naturels » (AUBRON & Al., 2014)[35].

La transhumance[36] désigne le déplacement saisonnier d'un troupeau en vue de rejoindre une zone où il pourra se nourrir (définition extraite du *Larousse*). Elle est une pratique particulière de pastoralisme, qui existe tout autour du bassin méditerranéen (cf. carte ci-contre[37]).

La transhumance concerne la grande majorité des exploitations d'élevage des vallées et du piémont basque et béarnais. Dans la plupart des cas, la transhumance est motivée par le fait que les surfaces privées de l'exploitation sont trop petites pour pouvoir nourrir le ou les troupeaux de l'exploitation sur l'ensemble de l'année. Cela rend nécessaire le fait d'utiliser, en complément et en continuité des terres privées de l'exploitation, l'ensemble des ressources pastorales disponibles sur les territoires collectifs aux différents étages de la vallée, à savoir, d'une part, les pâturages d'altitude ou estives (avec parfois des estives hautes et des estives basses) et, d'autre part, les zones intermédiaires entre les terres d'exploitation et les estives.

La montée des bêtes à l'estive permet de libérer les prairies des exploitations pendant plusieurs mois, pour la constitution des stocks de fourrage qui alimenteront les troupeaux l'hiver. Ainsi, dès le mois de mai, les troupeaux gagnent les montagnes pour n'en revenir qu'entre septembre et novembre, avant que les conditions climatiques ne deviennent trop rudes. C'est donc une part importante de l'alimentation des troupeaux qui provient de l'espace pastoral, très variable selon l'orientation des systèmes de production, la race, l'altitude. Il est à noter que dans certains cas, au-delà du besoin de ressource fourragère complémentaire, le fait de transhumer correspond à un choix volontaire permettant de fonctionner sur des systèmes plus autonomes, avec un apport de ressources plus variées et donc des systèmes plus adaptables et plus résilients.

[35] AUBRON, Claire, PEGLION, Marceline, NOZIÈRES, Marie-Odile et BOUTONNET, Jean-Pierre. Démarches qualité et pastoralisme en France. Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine [en ligne]. Mars 2014, no 102-2. DOI 10.4000/rga.2442

[36] L'étymologie du terme « transhumance » révèle deux informations : « trans » (au-delà) et « humus » (le pays) car le voyage qu'il désigne conduit au-delà du territoire d'origine.

[37] Carte extraite du site www.transhumance.org.

Le statut des bergers sans terre, fréquent dans certaines vallées, a constitué une expression très forte de cette logique de ressources pastorales par la transhumance, tout en représentant un statut social difficile à pérenniser dans les conditions actuelles.

Outre son intérêt économique (limitation des achats de fourrage), cette pratique présente également d'autres intérêts:

- Elle permet de faire un vide sanitaire sur les exploitations (bergeries et surfaces fourragères) ;
- Dans le cas où l'éleveur bénéficie d'une aide au gardiennage, elle permet de libérer du temps au niveau de l'exploitation pour assurer les travaux de fenaison et dans certains cas prendre des congés.

Enfin, le pâturage des animaux permet d'assurer l'entretien des espaces concernés, à savoir le renouvellement des ressources pastorales, mais aussi le maintien de milieux ouverts, la qualité des paysages et le maintien de la biodiversité qui s'y rattache.[38]

3.1.2 L'utilisation étagée et saisonnière de l'espace agropastoral

Historiquement, le système d'élevage au pays basque reposait sur un mouvement saisonnier des troupeaux et des pratiques d'élevage pastoral qui tirent parti des ressources fourragères qu'offre la montagne au fil des saisons, venant combler les petites surfaces des exploitations. Cette présence de l'homme dans tous les étages altitudinaux, a structuré les paysages de la montagne basque. La présence de bordes de fermes et de cabanes de bergers (*etxola*) sont le symbole de l'utilisation de la totalité de la montagne.

Il résulte un étagement des milieux et des pratiques dans l'espace, en fonction de l'altitude et des pentes (Illustration 9). Cet étagement se répartit ainsi entre :

- Les estives : constituées par des espaces pastoraux d'altitude (au-dessus de 800m) s'ouvrant sur de vastes étendues, elles abritent une mosaïque de milieux, allant des pelouses aux massifs forestiers, reflétant la diversité et la complexité des caractères géomorphologiques de ces terroirs. Les estives sont occupées par le bétail durant l'été, de 3 à 6 mois selon la durée de la transhumance.
- Les zones intermédiaires : constituées de zones de landes et fougeraies, de petits boisements et parfois de prairies en forte pente, souvent non mécanisables, elles sont de plus en plus délaissées par les éleveurs et connaissent de fortes dynamiques de fermeture. Ce sont des terrains collectifs ou privés.
- Les fonds de vallées : abritant des terroirs habités et très aménagés (cultures, prairies), ce sont les zones les plus accessibles et aux reliefs les plus doux. Les fonds de vallées, principalement occupés par des surfaces en herbe à proximité des exploitations sur lesquelles les animaux passent la période d'hivernage, sont généralement pâturés durant 2 à 6 mois (en fonction des systèmes d'élevage) par les brebis et/ou les vaches. Ce sont sur ces mêmes parcelles que sont réalisés, au printemps et en été, les stocks de fourrages pour l'hiver.

[38] Description tirée de la fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel, transmise dans le cadre de la demande d'inscription des « Pratiques de la transhumance en France, sur le Massif des Pyrénées » au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

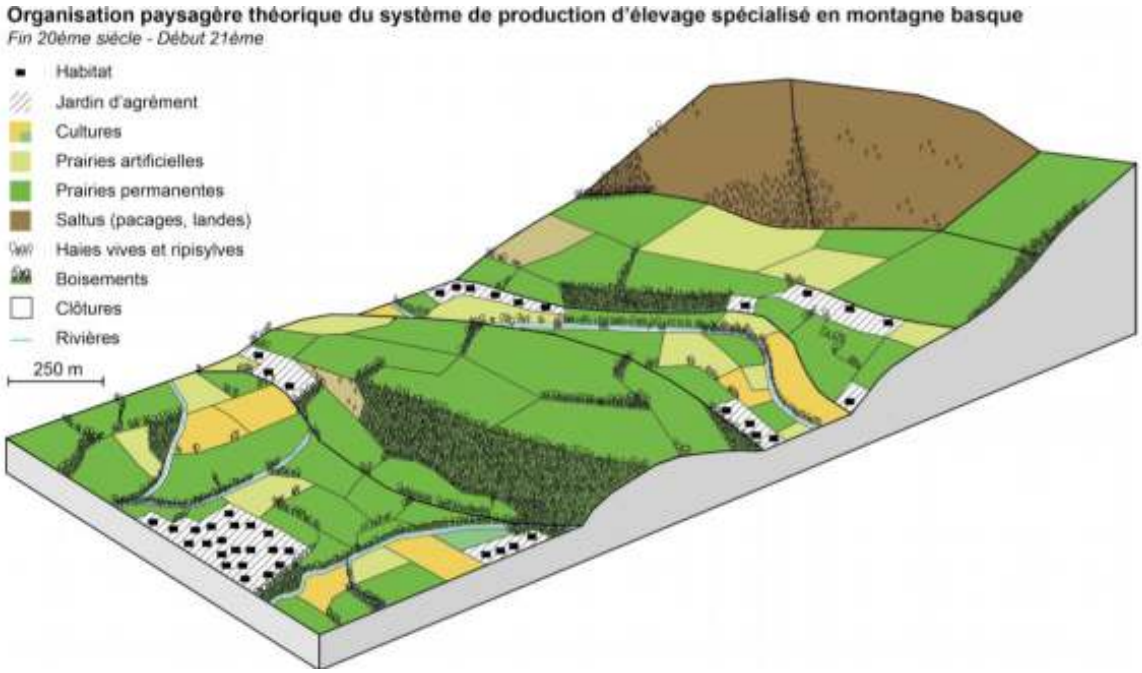

Figure II2/7 - Répartition des milieux agropastoraux sur le territoire de la Montagne Basque (Source : Étude du saltus à travers l'évolution des paysages de la montagne basque. Quelles perspectives ? – EHLG, Caroline Cousin 2017)

Les pacages d'estive et des zones intermédiaires constituées de landes permettent de libérer les prairies de l'exploitation pour laisser place à la constitution des stocks de fourrage servant à alimenter les troupeaux l'hiver.

3.1.3 Les acteurs du monde agropastoral

Outre les éleveurs qui occupent le territoire d'étude, le monde agropastoral s'organise autour de nombreux acteurs :

Tableau TII2/7

Type	Acteurs	Missions
Les propriétaires et gestionnaires des surfaces pastorales collectives	Commune d'Itxassou	Déterminer les conditions d'accès et d'utilisation des surfaces pastorales par les troupeaux selon des règles visant à assurer la gestion durable des milieux et de la ressource. Mener des actions pour assurer une meilleure valorisation et (ré)utilisation de la montagne et notamment des zones en déprise.
	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri	
	Associations Foncières Pastorales : Bidarray (Hiru mendi), Saint-Martin-d'Arrossa (Arrosa)	Mener des actions pour assurer une meilleure valorisation et (ré)utilisation de la montagne et notamment des zones en déprise.
	Groupements pastoraux	Permettre aux éleveurs de s'organiser collectivement, à l'échelle d'une unité pastorale et de mettre en place une gestion commune de leurs troupeaux, de mutualiser leurs charges.

Les organisations professionnelles	Collectifs d'éleveurs et de bergers : association Buru Beltza, association des bergers salariés des PA, association Sasi Artalde	Défendre les pratiques de transhumance basque pour la promotion collective des systèmes transhumants et races « traditionnelles »
	Cellule pastorale des PA : Chambre d'Agriculture, Centre départemental ovin et Lycée des Métiers de la montagne	Assurer une animation pastorale à l'échelle du territoire de la Montagne.
	Association Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Accompagner les agriculteurs sur les dossiers et thématiques pastorales (exemple : dossier d'aide au gardiennage…).
	Fédération départementale de groupements pastoraux et d'associations foncières pastorales	En prolongement du travail des services pastoraux d'animation pastorale.
	Réseau pastoral pyrénéen	Agir en partenariat avec l'Association des chambres d'agriculture des Pyrénées (ACAP) à l'échelle du massif des Pyrénées.
Les organisations transfrontalières	Les « facéries » (accords d'usages transfrontaliers qui lient des communautés pastorales)	Historiquement, donnent un droit de pâturage temporaire aux troupeaux sur une zone bien délimitée du pays voisin et pour une période limitée (quelques mois de l'année, « de soleil à soleil »). Le Pays Quint, territoire administré par la France sur le territoire espagnol, présente un cas particulier, la frontière ayant été fixée par le traité de Bayonne (1856). De par ce traité, l'Espagne est devenue propriétaire du Pays Quint et la France bénéficie de droits d'usage sur le Pays Quint septentrional défini dans le Traité.
Les organisations de sauvegarde et de promotion des races locales	Organismes de Sélection des Races ovines laitières des Pyrénées	Mettre en place des schémas de sélection en travaillant en partenariat étroit avec les SIQO[39] imposant l'utilisation des races locales
	Association Burubeltza	Défendre les pratiques de transhumance basque pour la promotion collective de la Manex Tête noire.
Les services de police sanitaire	Direction Départementale de la Protection des Populations (Etat)	Les mélanges de troupeaux liés à la gestion collective nécessitent un accompagnement spécifique.
	Groupement de Défense Sanitaire	Structure professionnelle qui vient en appui des services de police sanitaire.
Les gestionnaires de signes Officiels de Qualité	AOP Ossau Iraty	Permettre une reconnaissance de produits exclusivement issus des races locales et pour certains spécifiquement issus des pratiques de la transhumance (mouton de descente d'estive, fromage d'estive, …).

[39] Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

3.2 Diversité et disparités dans l'utilisation des montagnes

Données issues des 49 entretiens réalisés par la cellule pastorale entre 2010 et 2011. Ces entretiens étaient orientés sur la description de l'utilisation de la montagne. Ils ont été complétés par les conclusions suites aux 30 entretiens réalisés par la CSVB (stage 2018).

3.2.1 Diversité de qualité de la ressource

Potentiel fourrager

La géologie dominante, à l'origine de sols acides favorise le développement d'une flore acidophile de pelouses dominée par l'agrostide de curtis (« *mendu bilua »)* sur les pentes faibles, les cols, les plateaux des hauts de versants et les landes à ajonc, fougère aigle, éricacées et brachypode rupestre (« *alka »*) sur les pentes. Le potentiel fourrager est faible pour ces altitudes (compris entre 600 UFL/ha et 700 UFL/ha) [40]. Les sommets des massifs calcaires d'Adarza et Beodey (Pays Quint) présentent une flore plus riche et plus diversifiée.

La cartographie n°7 représente les disparités en matière de potentiel fourrager qui existent sur l'ensemble des unités pastorales du secteur d'étude.

Appréciation de la qualité de la ressource fourragère par les éleveurs

Pour la plupart des montagnes, les éleveurs considèrent que la ressource fourragère est faible à moyenne pour entretenir des brebis taries. Elle est bonne sur les montagnes les plus hautes de fond de vallée et les montagnes bien chargées à « 3 dents ».

Certains éleveurs estiment que l'estive fait du bien au troupeau : elle aurait un effet antiparasitaire et reposant sur les animaux. Un chargement faible provoque moins de contacts avec les déjections des autres animaux, ce qui influe sur le parasitisme.

Besoins fourragers

Les brebis montent en estive taries avec les béliers et redescendent gestantes. Les besoins sont moins importants au début de l'été qu'à la fin alors que les ressources diminuent au fur et à mesure de la saison. Dans certains cas, l'alimentation en montagne est complémentée par des céréales pour maintenir la production laitière et l'état corporel des animaux. L'agnelage a généralement lieu en novembre, à la descente d'estive pour vendre les agneaux en décembre. Certains éleveurs témoignent devoir descendre les brebis plus tôt à cause du manque de ressources en estive ou devoir les complémenter lorsqu'elles sont à la montagne.

Avis des éleveurs sur l'alimentation des troupeaux en estive

Le brachypode (Alka), espèce à bon report sur pied et floraison tardive, est consommé par les vaches et peut l'être par les brebis en tout début de saison (avril et début mai). L'ajonc (Touya) et la bruyère sont aussi consommés tôt dans la saison mais plus facilement que le brachypode. Il faut que les bêtes puissent circuler dans la broussaille en début de saison pour la piétiner ou la consommer.
Les feuilles d'arbustes et les jeunes arbres sont consommés tout au long de la saison jusqu'à l'automne, où les glands et les châtaignes représentent une ressource supplémentaire. La bruyère constitue une ressource alimentaire plus tardive.

[40] Potentiels fourragers évalués par la Cellule pastorale lors de l'élaboration du 1er DOCOB du site Montagnes des Aldudes

Carte CII2/10 - Cartographie du potentiel fourrager des estives

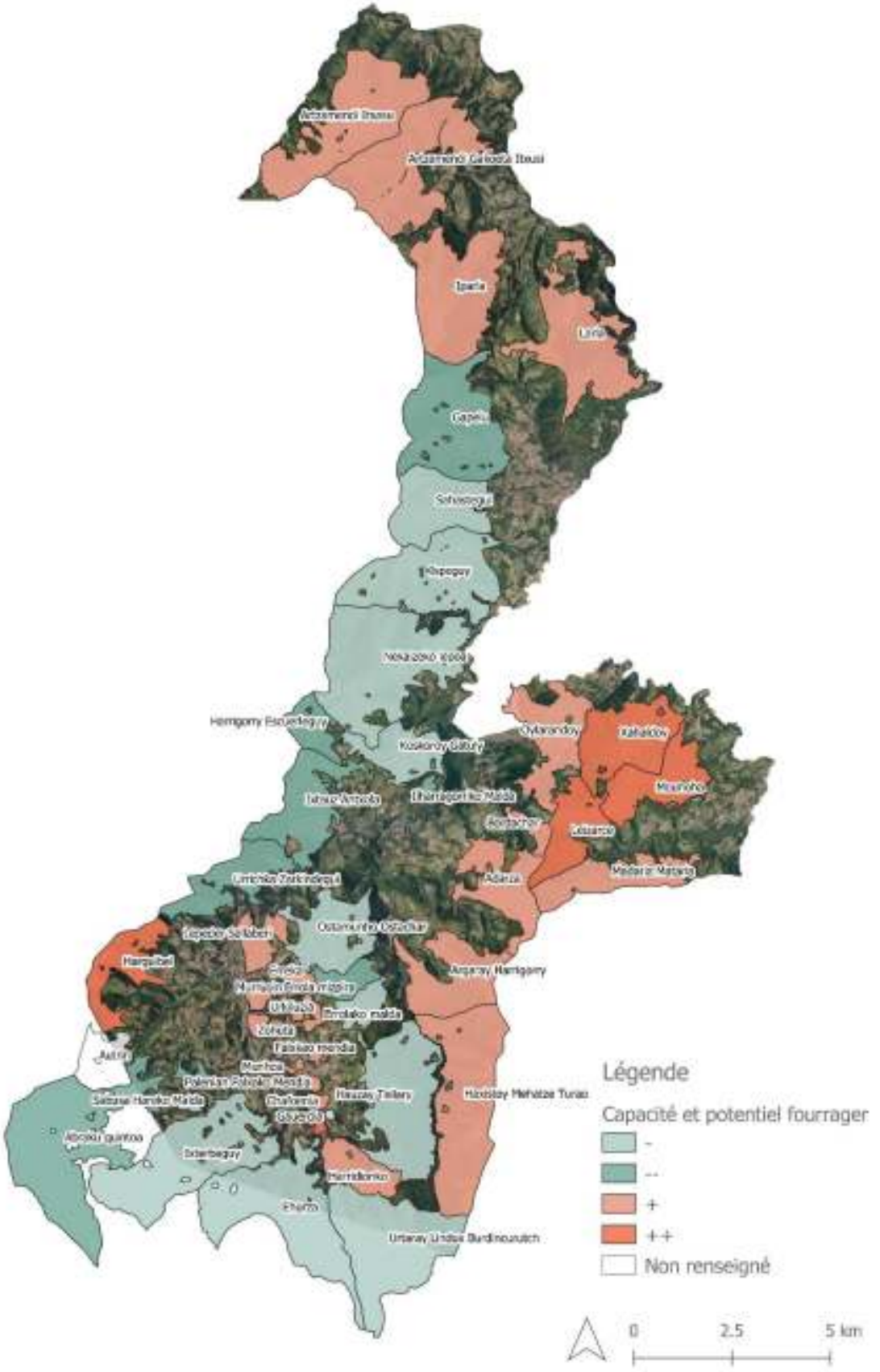

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/10
Date de réalisation : 28/08/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3.2.2 Les quatre systèmes d'utilisation de la montagne[41] :

Sur le territoire d'étude, 2 facteurs principaux influent sur l'utilisation de l'estive par les éleveurs transhumants :

- L'accessibilité de l'estive par rapport à l'exploitation dont découlent les différentes modalités de traite ;
- La qualité de la ressource fourragère qui conditionne le taux d'utilisation, le chargement de l'estive, ainsi que l'utilisation pour la réalisation de la traite.

Les montagnes fromagères	Les petites montagnes
Accessibilité / - Eloigné des exploitations (>40km/j) - Relief : doux **Qualité fourragère ++** **Chargement animal** / - Chargement moyen à optimum - Types d'animaux : +++ + + **Pratiques** - Traite et fabrication en montagne de fromage pendant 40 à 60j ou traite et descente du lait - Longue durée de transhumance (180j), traite et transformation fromagère - Lutte des brebis en estive	**Accessibilité +** - Proche des exploitations - Relief : altitudes variées constituées par les petits massifs et croupes des collines **Qualité fourragère –** **Chargement animal ±** - Chargement faible (brebis présentes toute l'année mais peu de troupeaux) - Types d'animaux : ++ + *(TR et TR/TN)* **Pratiques** - Traite en montagne et descente du lait ou pâturage du saltus et traite sur l'exploitation - Espace en mutation : transformation des landes en prairie pour valoriser la ressource fourragère
Les montagnes « typiques »	**Les montagnes à « 3 dents »**
Accessibilité ± - Ni proche, ni éloignée de l'exploitation - Relief : à caractère escarpé, marqué par de grands versants aux pentes abruptes et des sommets aux reliefs adoucis **Qualité fourragère ±** Inégale entre les hauts et les bas de versants **Chargement animal ±** - Chargement inégal, versants sous-pâturés en déprise et sommets assez chargés - Types d'animaux : ++++ ++ + **Pratiques** - Pas de traite, brebis tarient qui montent en plusieurs lots - Ecobuages sur les versants en déprise	**Accessibilité ++** - Proche de l'exploitation et facile d'accés - Relief : assez doux **Qualité fourragère ++** **Chargement animal ++** - Chargement élevé (présence des bovins de 140 à 180j), bonne répartition dans l'espace - Types d'animaux : +++ .++ + *MTR dominante* **Pratiques** - Surveillance quotidienne des troupeaux - Complémentation alimentaire possible

[41] Tels que définis dans le diagnostic socio-économique du DOCOB du site « Montagnes des Aldudes », élaboré en 2011.

Carte CII2/11 - Cartographie des types de montagnes selon la typologie 2010 de la Cellule Pastorale

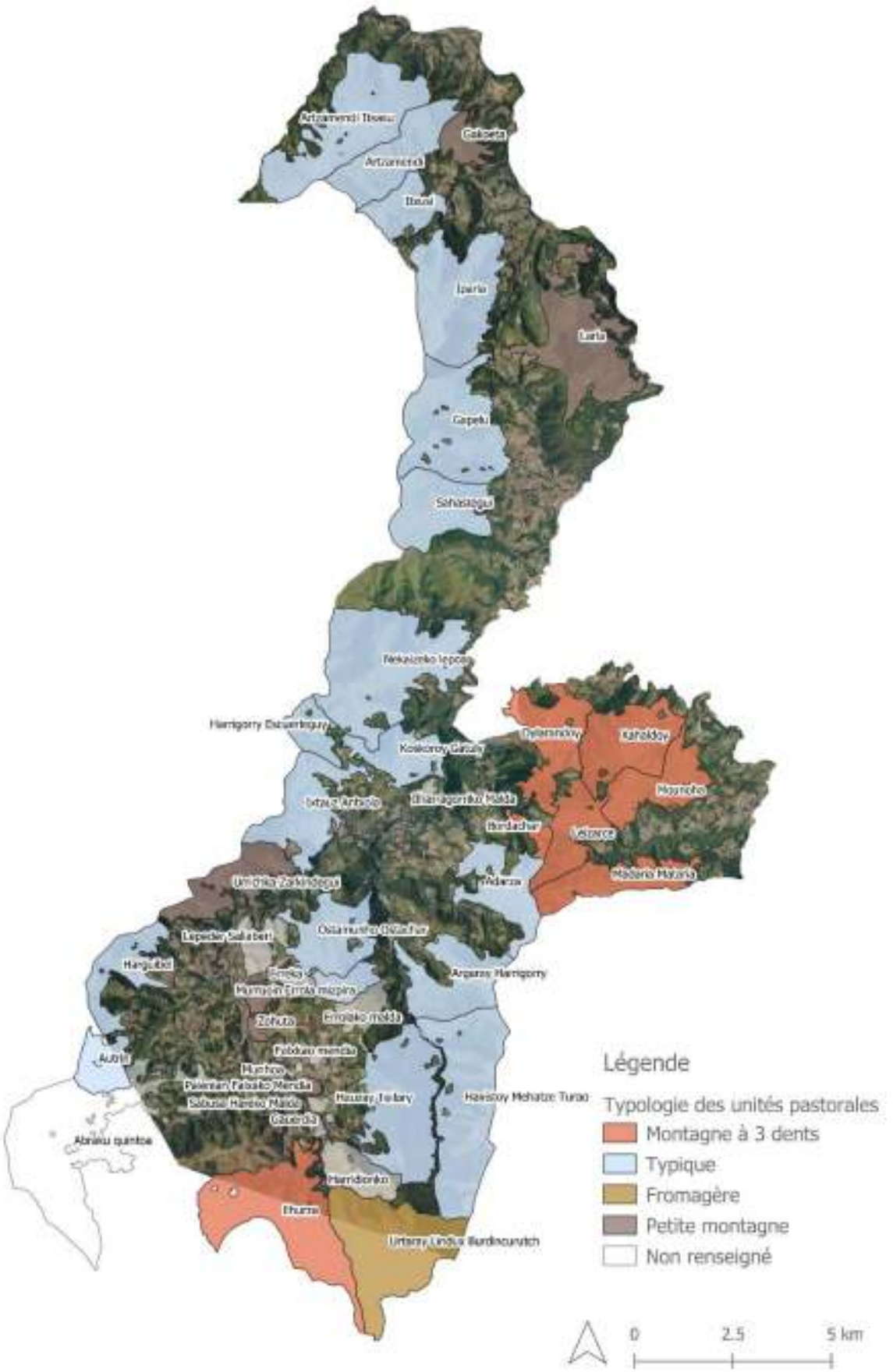

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/11
Date de réalisation : 28/08/2020

3.2.3 L'occupation inégale de la montagne

Sur l'ensemble de la zone d'étude

On distingue 3 types de situations :

* Les montagnes sous chargées à faiblement chargées : plutôt situées sur la partie nord du site « Montagnes des Aldudes » et localement sur la Haute vallée mais dans tous les cas difficiles d'accès. Il s'agit de montagnes de faible valeur fourragère caractérisées par des versants de grande étendue, escarpés et envahis par les landes.
* Les montagnes à l'optimum d'utilisation : montagnes de proximité, bien désenclavées, de bonne qualité fourragère, qui favorisent les fortes concentrations d'animaux.
* Les montagnes surchargées : montagnes dont les surfaces sont les plus faibles, ce qui influe sur le calcul du chargement.

A l'échelle d'une montagne

L'utilisation pastorale se concentre sur le sommet de la montagne, là où l'herbe est la meilleure notamment pour des animaux aptes à gravir naturellement les pentes (brebis) ou à séjourner sur les crêtes aérées (vaches, chevaux). Le couchage nocturne des troupeaux à proximité des sommets favorise le développement d'une flore nitrophile. Les bas de versant, quant à eux sous exploités, s'embroussaillent. Ils font l'objet d'un entretien régulier par l'écobuage.

Ces situations, génératrices de tensions entre éleveurs sont à l'origine de la volonté des gestionnaires collectifs (AFP hiru mendi et d'Arrosa), de réfléchir à une gestion pastorale intégrée, à l'échelle des unités pastorales. En 2020, les AFP ont entrepris, avec la fédération des AFP, l'élaboration de conventions de gestion pastorale, afin de travailler sur cette problématique.

Image III2/2 - Déséquilibre de pâturage, montagne de Patarramunho

Effet sur l'évolution de la végétation

Selon 70% des éleveurs enquêtés, la végétation des estives a évolué : il s'agit surtout d'un « salissement[42] » de la montagne (c'est-à-dire le développement des arbres, arbustes, brachypodes, ajoncs, fougères). L'ajonc et les fougères sont les végétations qui se développent le plus et les enquêtes semblent révéler le fait que la fougère gagne

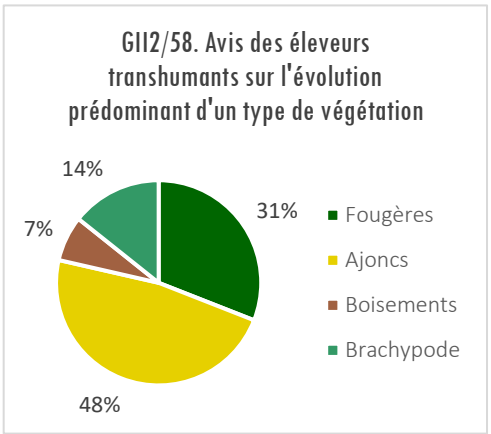

[42] Terme employé par les éleveurs, reflet de l'image négative de la fermeture des milieux.

en altitude. Le touya (ajoncs) prend de plus en plus de place et se densifie, empêchant les animaux de circuler.

On observe les mêmes résultats par l'étude des dynamiques d'évolution de l'occupation du sol, à l'échelle de chaque unité pastorale : les dynamiques de fermeture sont plus importantes que les dynamiques d'ouverture pour 30 estives et seules 3 estives connaissent un gain d'espace entre 1951 et 2015. Il s'agit d'unités pastorales de petite taille. 12 unités pastorales ne présentent aucune évolution globale de leur surface ouverte.

La pression de pâturage combinée à l'écobuage permettent de contrôler le développement des landes à ajoncs et éricacées (cf. §4.4 Ecobuages). L'écobuage est réalisé par rotation sur un cycle de 3 à 5 ans. Concernant la pression de pâturage, la diminution sur certains secteurs du chargement, la période de montée plus tardive induite par un allongement de la période de traite ou le temps de séjour plus court des troupeaux sur les estives sont autant de paramètres qui expliquent le sentiment d'embroussaillement qui gagne du terrain. Les témoignages font ressortir que la montée plus précoce des bêtes favorise la consommation des végétaux au début de leur stade de développement, et permet un meilleur contrôle de la dynamique naturelle du milieu.

Image III2/3 - Grands versants occupés par la fougère aigle, très faiblement pâturés.

Carte CII2/12 - Cartographie des dynamiques de fermeture et d'ouverture des unités pastorales entre 1951 et 2015

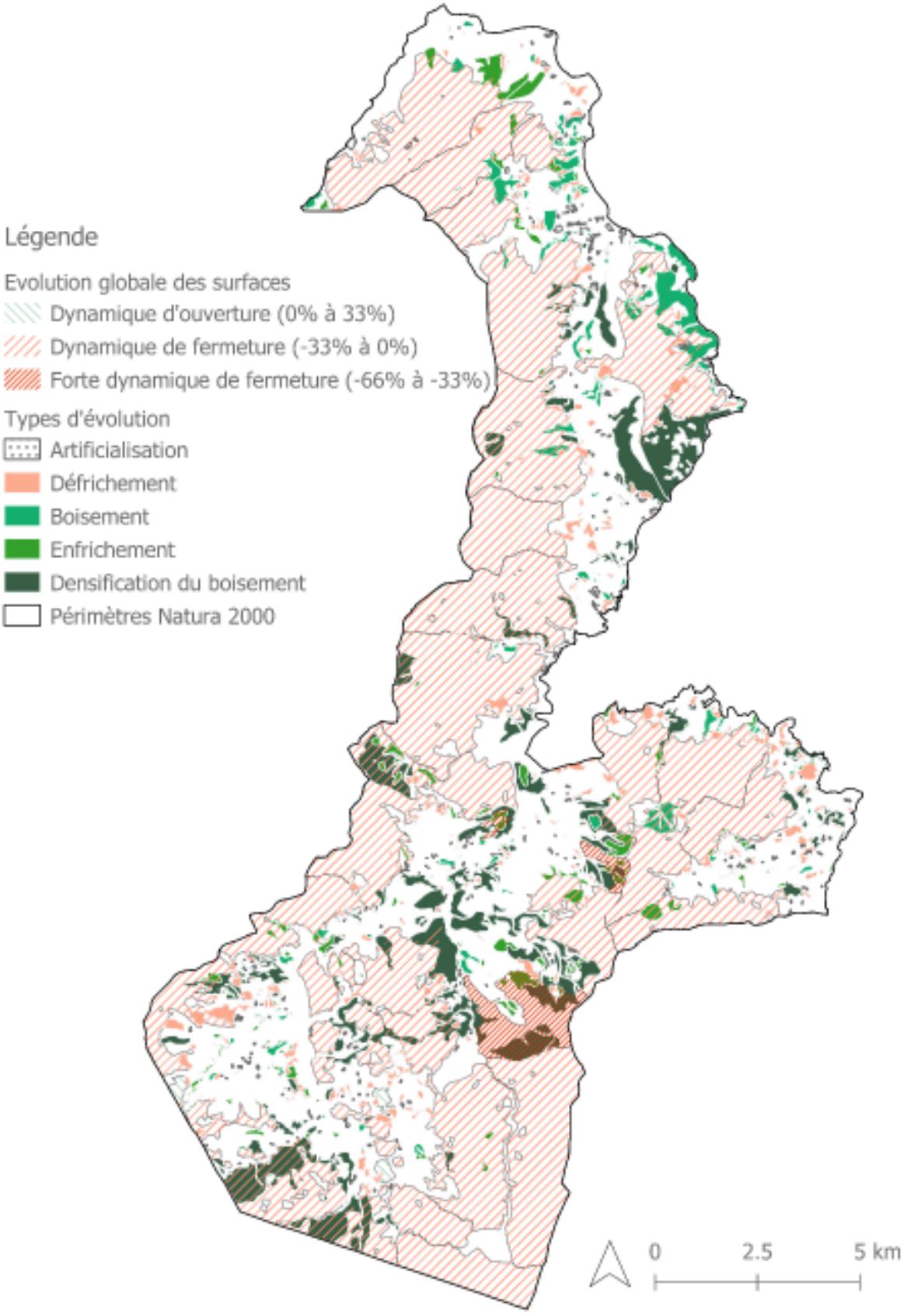

Fond cartographique : Périmètre d'étude CSVB
Origine des données : EHLG, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/12
Date de réalisation : 10/12/2020

3.3 Occupation des montagnes

3.3.1 La gestion collective des territoires pastoraux

De Bidarray à Urepel, les terres, à l'origine communes aux habitants de la Vallée, ont fait l'objet d'extirpation c'est-à-dire d'appropriation privée. Sur le territoire de la CSVB, les montagnes sont restées indivises, propriétés de tous les habitants de la Vallée. La commune d'Arrosa, de par son histoire, présente quant à elle un parcellaire très découpé et majoritairement privé (seuls 190ha de terrains pastoraux appartiennent à la commune).

Sur le territoire, des entités collectives gèrent l'organisation des transhumances qui s'opèrent sur les montagnes. L'organisation collective pour la gestion en biens communs des territoires pastoraux est très ancienne et encore très vivace dans les Pyrénées du fait de la forte représentation de la communauté pastorale dans les instances de gouvernance collective actuelles (conseils municipaux, Commissions Syndicales valléennes, conseils communautaires, structures de gouvernances intervalléennes...). Elle détermine à la fois l'organisation spatiale des territoires pastoraux et les règles d'accès à ces territoires.

L'organisation spatiale des territoires pastoraux se fait par unités pastorales mises à disposition des bergers avec les équipements nécessaires (cabanes, points d'eau, accès...). Ces unités pastorales sont de taille moyenne à petite et sont délimitées par des éléments naturels (crêtes, ruisseaux...). Sur certaines, des cabanes à usages individuels ou collectifs ont été construites. Sur les parcelles privatives, elles sont la propriété privée du propriétaire terrien.

Sur les parcelles gérées par la CSVB, la cabane, ou borde, est considérée propriété privée d'un éleveur « tant qu'il en a l'usage », ce « droit de propriété coutumier » cessant dès que l'usage s'arrête (cette notion de propriété temporaire n'est pas reconnue en droit contemporain mais elle permet de garantir l'usage pastoral de la cabane). Sur Bidarray, deux bordes situées sur l'Iparla et sur l'Artzamendi, sont des propriétés de la commune.

L'accès aux estives gérées par les gestionnaires collectifs peut se faire par le paiement d'une taxe, traditionnellement payée à l'animal sous forme de « bacades » ou « droit d'herbe ». Ces règles peuvent être fixées dans les règlements d'estives, établis par chaque gestionnaire collectif (ex : commune d'Itxassou, AFP d'Arrosa).

3.3.2 L'organisation en unités pastorales

Dans l'esprit, chacun est libre de faire pâturer son troupeau où il le souhaite sur le domaine commun. Mais dans la plupart des cas, la logique géographique s'impose. Le troupeau est envoyé sur la montagne en « prolongement » de l'exploitation agricole. Ainsi les massifs de montagnes (Adarza, Iparla, Ispeguy...) concentrent les troupeaux des élevages de proximité parfois situés sur des communes différentes. L'arrivée d'un nouveau troupeau peut s'opérer à la faveur d'une place libérée. L'organisation est assez individuelle (chaque éleveur a un parcours bien déterminé au niveau de l'unité pastorale), mais l'aménagement de l'espace et notamment les besoins en équipements, se fait selon un raisonnement collectif (via les GP, les AFP ou les gestionnaires d'estives).

La carte des parcours de montagne, ou carte des Unités Pastorales (UP), a été établie par la cellule pastorale lors des enquêtes de 2009 sur la base des massifs de montagne et des circuits des troupeaux qui y sont liés et complétée par des enquêtes menées en 2020 auprès des gestionnaires collectifs.

3.3.3 Données de transhumance

Les éleveurs des communes de la CSVB transhument sur le territoire syndical, au Pays Quint (Vallée d'Erro (*Sorogain*) et Vallée du Baztan, en Espagne). Les éleveurs de Bidarray, de Saint-Martin d'Arrossa ou d'Itxassou transhument sur des espaces composés de terrains communaux et/ou privés. Quelques éleveurs des communes voisines transhument aussi sur ces estives.

Carte CII2/13 - Unités pastorales, gestionnaires collectifs et organisations collectives

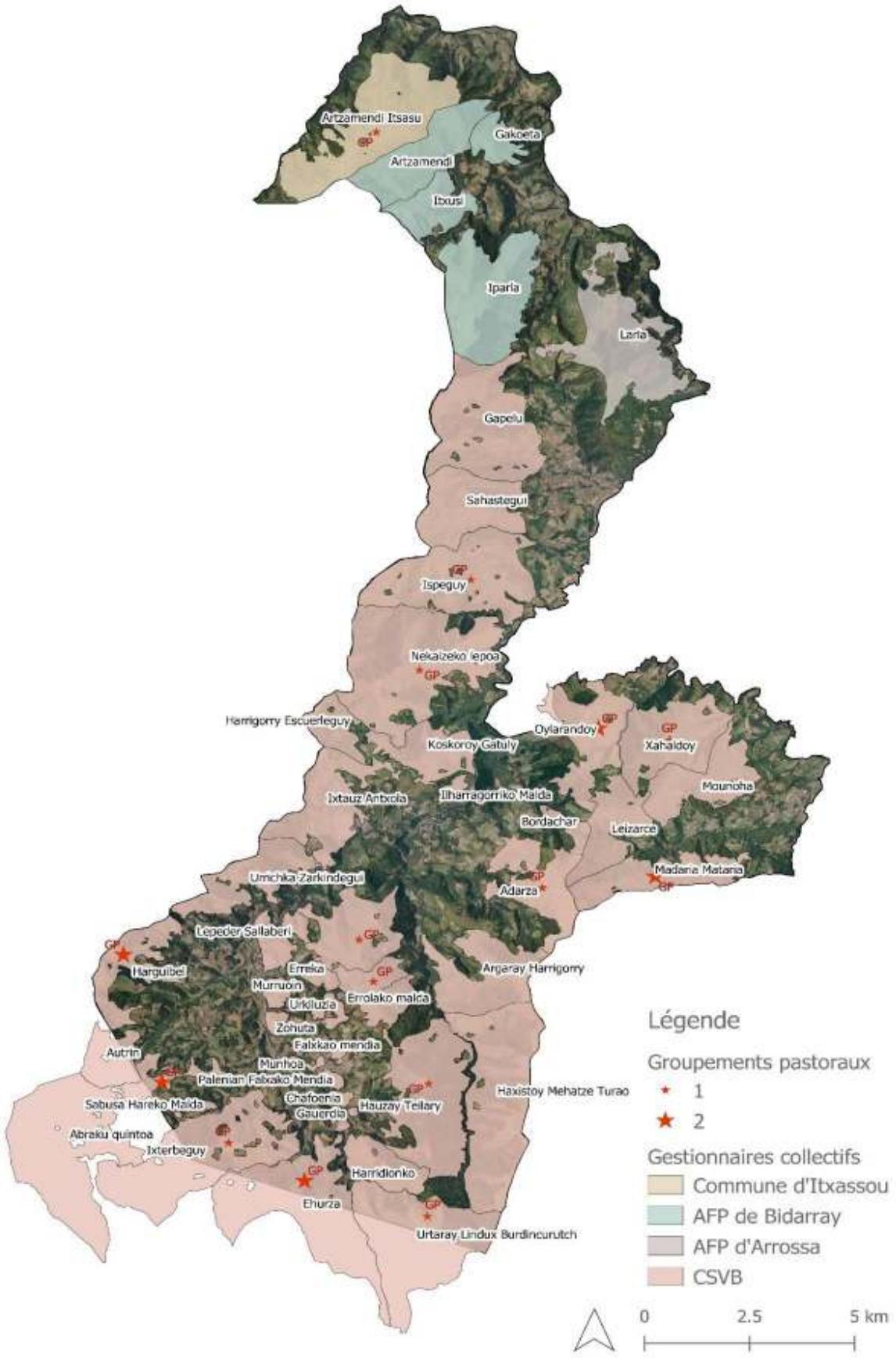

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/13
Date de réalisation : 29/08/2020

Le territoire pastoral géré par la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri

Eleveurs transhumants

En 1988, on dénombrait 281 exploitations qui transhumaient. En 2020, 212 exploitations transhument, ce qui équivaut à la disparition de 25% du nombre de ces exploitations en l'espace de 30 ans. Cependant, ces chiffres sont à mettre au regard des changements observés depuis les années 2000 dans les formes juridiques des exploitations qui connaissent une mutation de la forme individuelle vers la forme sociétaire.

Si l'on se penche sur le nombre de bergers qui pratiquent la transhumance, on observe une baisse de -7% entre 1988 et 2020.

GII2/59. Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives de la CSVB selon leur forme juridique

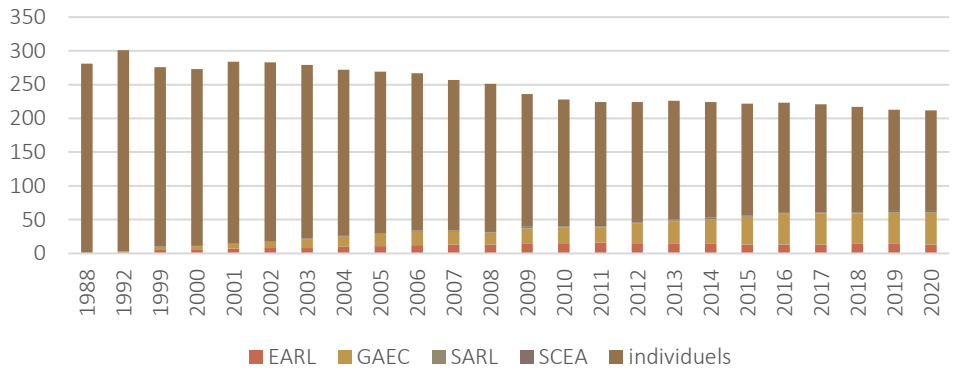

GII2/60. Evolution du nombre d'éleveurs transhumants

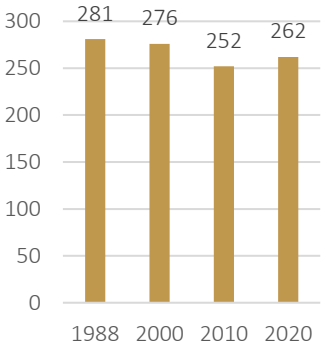

Effectifs transhumants

Bien que la décennie 2000-2010 ait connu un chargement estival plus élevé que la décennie qui a suivi, l'occupation de la montagne ne faiblit pas ; cela peut s'expliquer par l'augmentation de la taille des troupeaux.

GII2/61. Nombre d'UGB ETP

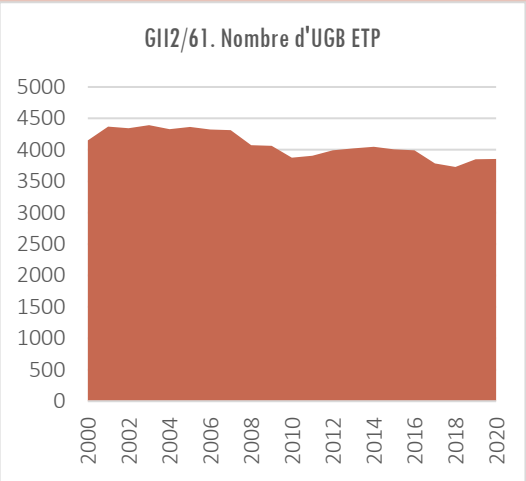

GII2/62. Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives de la CSVB

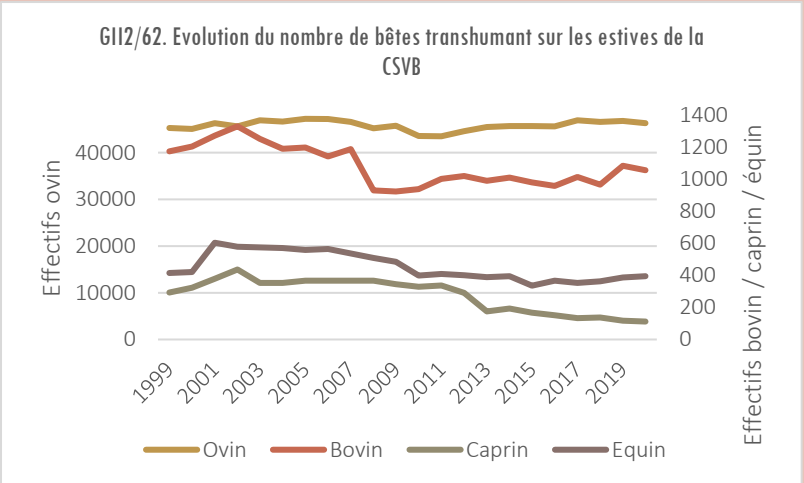

Après un effectif minimal de 43 500 brebis atteint en 2011, le nombre d'ovins qui transhument est en légère progression. En 2020, près de 46 300 ovins, regroupés en 192 troupeaux, sont allés pâturer sur les estives de la CSVB.

En revanche, les effectifs bovins, caprins et équins sont en diminution à l'échelle des 20 dernières années. En 2020, on dénombre 76 troupeaux bovins, 5 troupeaux caprins et 61 troupeaux équins.

Carte CII2/14 - Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par la CSVB (UGB/ha)

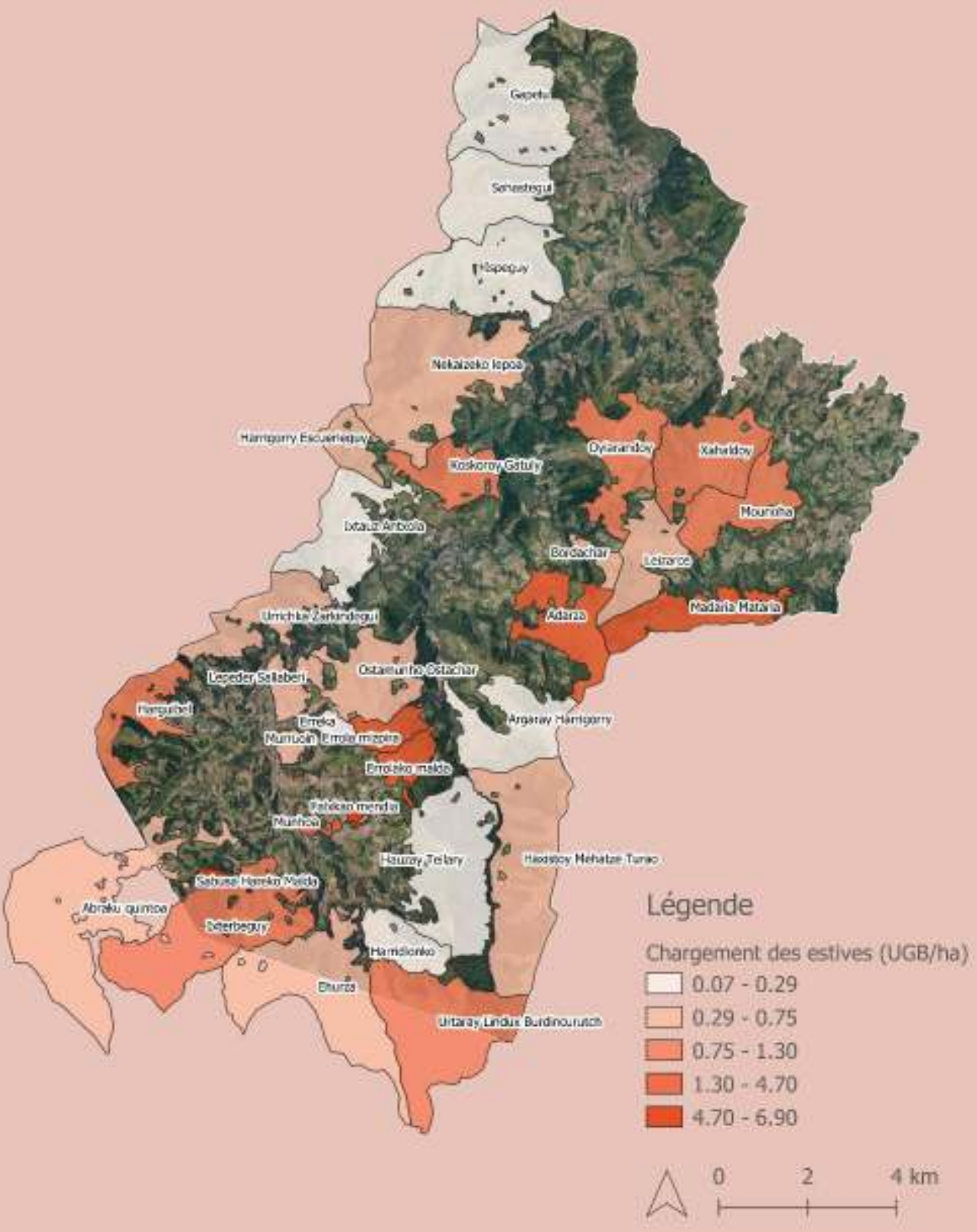

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/14
Date de réalisation : 29/08/2020

Le territoire pastoral géré par la commune d'Itxassou

Eleveurs transhumants

En 2000, on dénombrait 42 exploitations qui transhumaient. En 2020, 26 exploitations transhument, ce qui équivaut à une disparition de 38% de ces exploitations en l'espace de 20 ans. Quelques GAEC et EARL sont également apparus depuis les années 2000. Lorsque l'on regarde le nombre d'éleveurs concerné par l'activité transhumante, 1/3 disparaît en 20 ans.

GII2/63. Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives d'Itxassou selon leur forme juridique

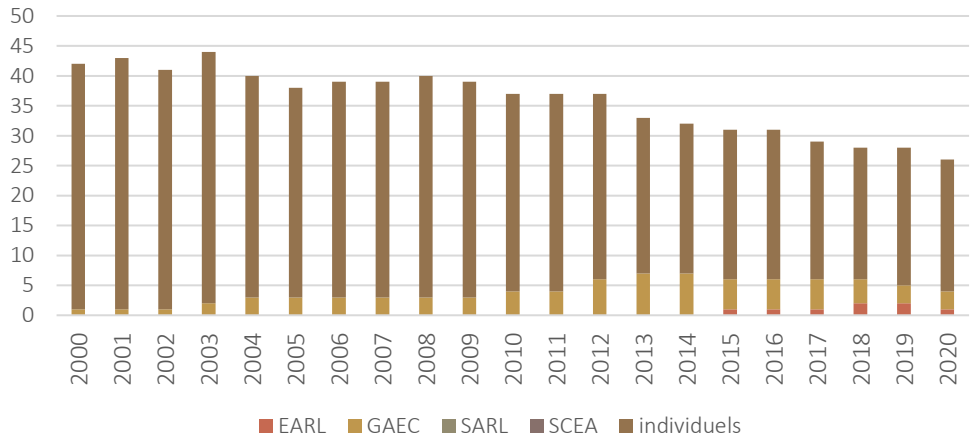

GII2/64. Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur la commune d'Itxassou

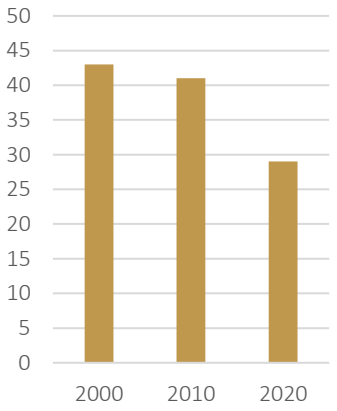

Effectifs transhumants

Le chargement sur les estives d'Itxassou est en chute constante ces 20 dernières années. Paradoxalement, après une longue période avec un cheptel qui se maintient, on observe depuis ces 5 dernières années des tendances variables de la montée en estive des ovins et équins. Les bovins regagnent quant à eux la montagne depuis 2015 (races Aubrac et Blondes d'Aquitaine). Le nombre de chevaux est très élevé : on dénombre 1 cheval pour 25 brebis. Sur les estives gérées par la CSVB, le rapport est de 1 cheval pour 120 brebis. De nombreux doubles actifs possèdent des chevaux qu'ils envoient à la montagne. Enfin, un projet d'installation de chèvres sur l'Artzamendi est en cours.

Malgré l'agrandissement de la taille des troupeaux (inférieure à 200 têtes avant 2015, puis supérieure à 200 brebis après 2015), la diminution de la durée de la transhumance associée à la disparition progressive des élevages transhumants sur la commune influent sur le chargement en UGB des estives d'Itxassou (-30% d'UGB ETP en 2020 par rapport à 2000, -35% par rapport à 2003, « pic » du chargement observé de la montagne Itsasuarde).

La question du maintien de l'activité pastorale et de l'activité agricole, dans un contexte où la montagne devient le lieu de nombreuses activités de loisirs, est une réelle préoccupation de la commune.

GII2/65. Nombre d'UGB ETP

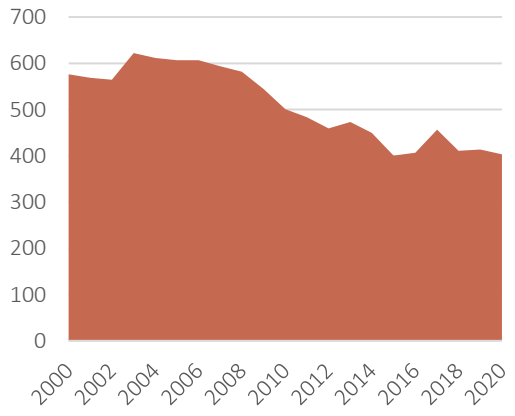

GII2/66. Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives de la commune d'Itxassou

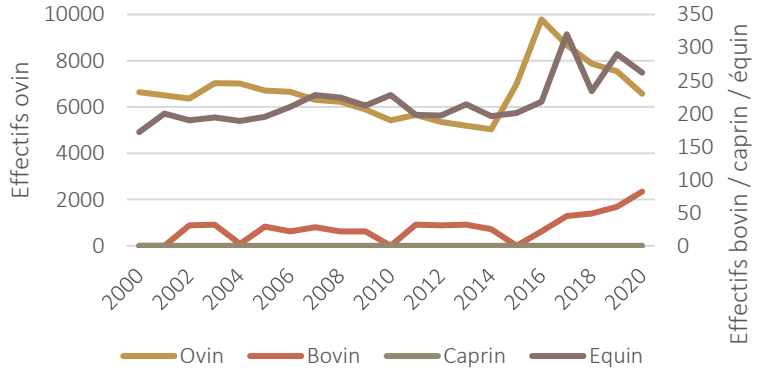

Carte CII2/15 - Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par la commune d'Itxassou (UGB/ha)

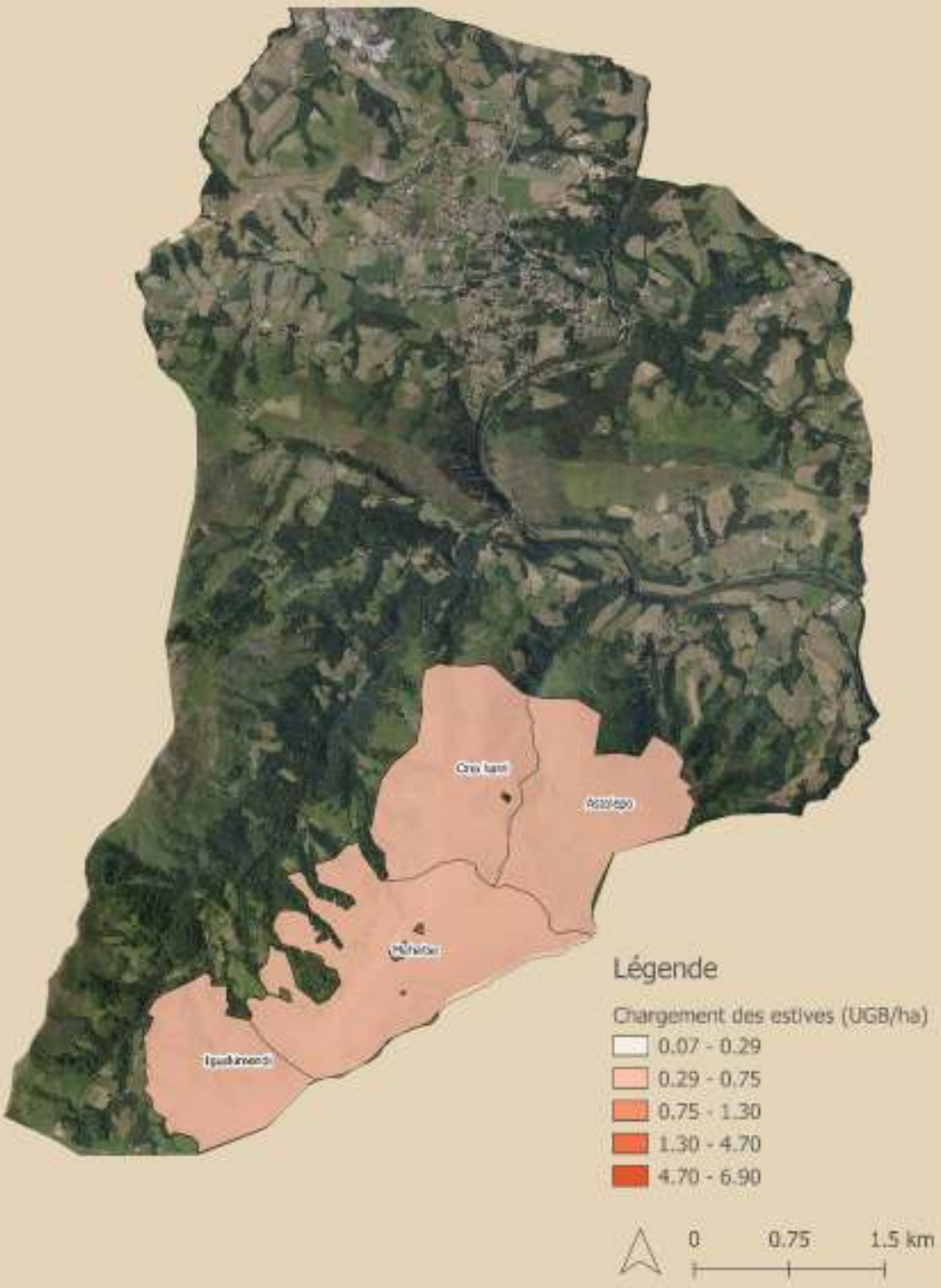

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/15
Date de réalisation : 29/08/2020

Le territoire pastoral géré par l'AFP Hiru Mendi - *Bidarray*

L'AFP Hiru Mendi a été créée par Arrêté Préfectoral le 19 avril 2013. Les données de transhumance disponibles couvrent une période de 5 ans, de 2015 à 2019.

Eleveurs transhumants

Le nombre d'exploitations qui transhument est en légère augmentation : il est de 16 en 2019 contre 14 en 2015. Un tiers des exploitations transhumantes sont des exploitations collectives (EARL et GAEC). En 2019, la transhumance concerne 20 éleveurs.

GII2/67. Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives de Bidarray selon leur forme juridique

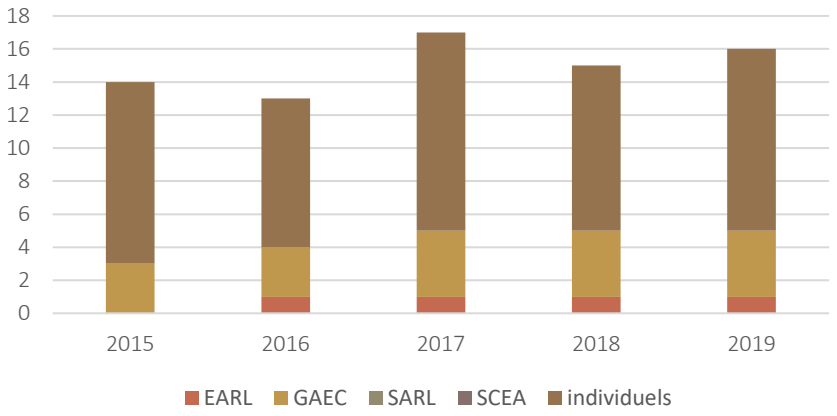

GII2/68. Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur la commune de Bidarray

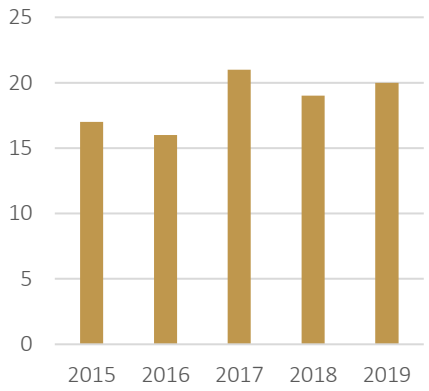

Effectifs transhumants

Le chargement des 3 montagnes de Bidarray est assez stable : il fluctue entre 150 et 175 UGB équivalent temps plein, soit une variation d'environ 15%.

Comme sur la commune d'Itxassou, les équins sont très présents : on dénombre 1 cheval pour 20 brebis sur les estives de Bidarray en 2019. Ces effectifs peuvent considérablement varier d'une année sur l'autre.

Malgré la diminution de la taille du troupeau ovin (138 brebis en moyenne par troupeau en 2015 contre 117 brebis en 2019), l'augmentation du nombre d'éleveurs transhumants permet de maintenir les effectifs ovins.

En 2019, il n'y a plus de bovins dans les montagnes de Bidarray. Un projet de mise en place d'un troupeau de vaches *Aubrac* est en cours d'étude par un éleveur en 2020. Une 50aine de chèvres pâturent sur ces estives.

GII2/69. Nombre d'UGB ETP

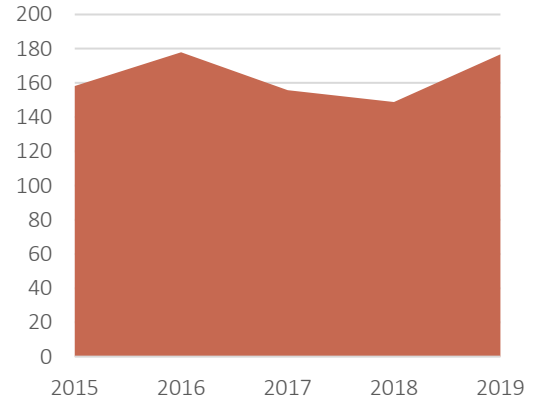

GII/70. Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives de la commune de Bidarray

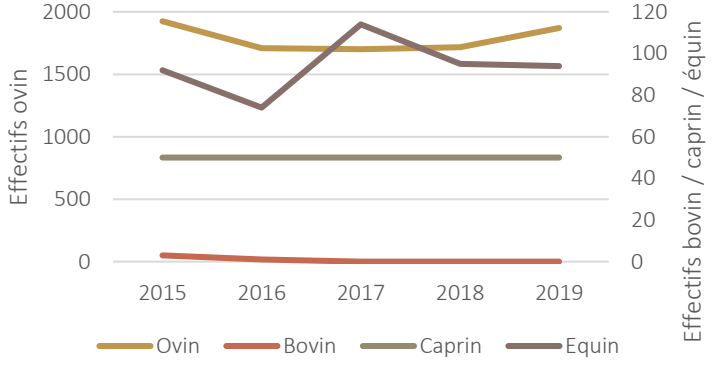

Carte CII2/16 - Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par l'AFP Hiru Mendi (UGB/ha)

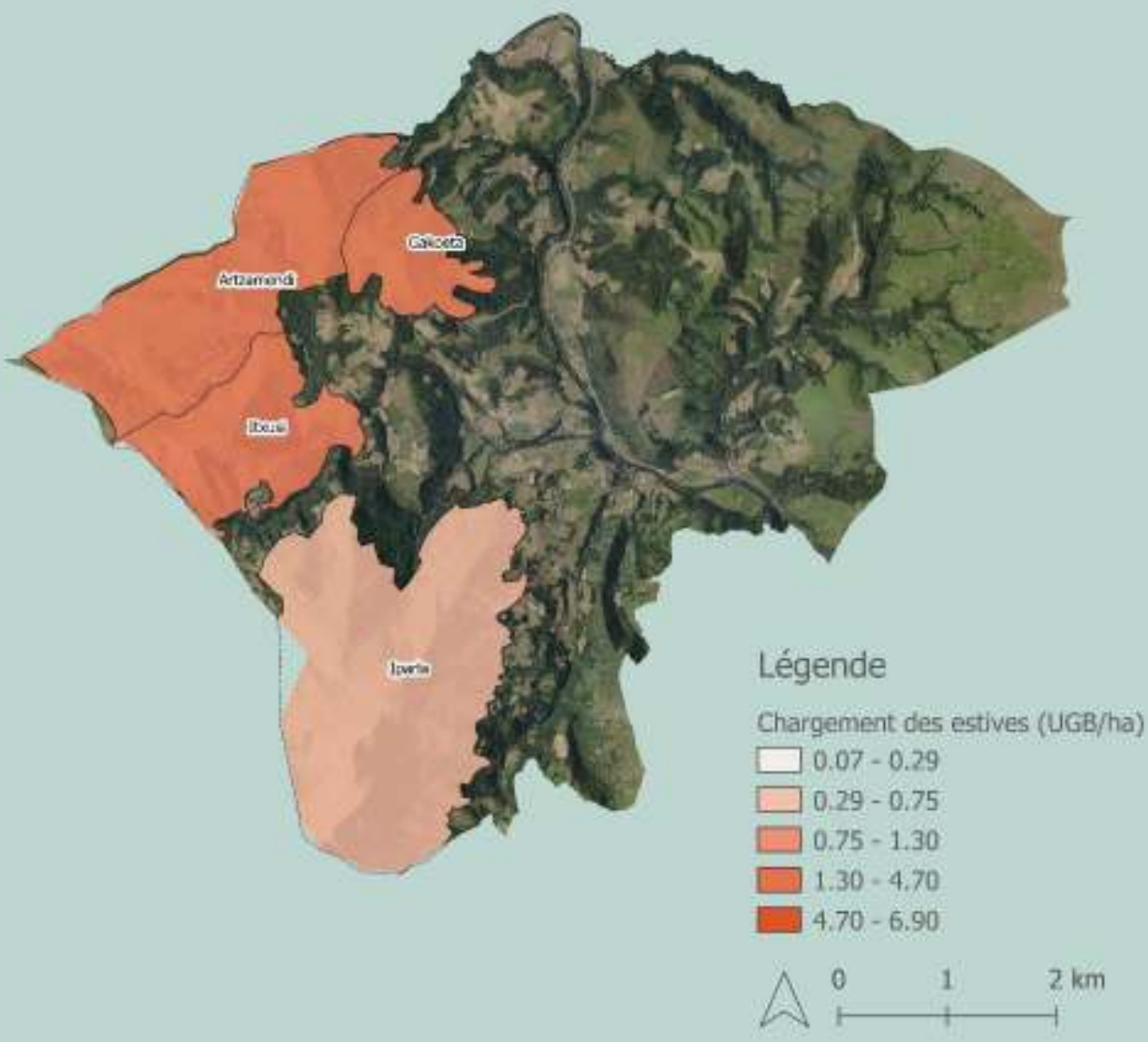

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/16
Date de réalisation : 29/08/2020

Le territoire pastoral géré par l'AFP d'Arrosa

L'AFP d'Arrosa a été créée par Arrêté Préfectoral en 2003. Les données de transhumance disponibles couvrent une période de 7 ans, de 2013 à 2020, avec 2 années d'interruption (2014 et 2019).

L'analyse est réalisée sur les données de transhumance à l'échelle de l'ensemble de la commune, et non seulement du site Natura 2000. En revanche, il apparaît que l'essentiel de la transhumance est effectué sur le Larla (12 exploitations qui transhument au Larla sur les 18 recensées en 2020).

Eleveurs transhumants

Le nombre d'exploitations qui transhument est en diminution : il est de 14 en 2020 contre 18 en 2013. En 2020, une exploitation transhumante sur 4 est un GAEC. En comptant 3 actifs par GAEC, on estime que la transhumance est réalisée par 22 actifs agricoles en 2020.

10 exploitations transhumantes possèdent leur siège sur la commune d'Arrossa ; les autres sont rattachées aux communes voisines (Ossès, Bidarray, Ispoure, Baigorri).

GII2/71. Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives d'Arrossa selon leur forme juridique

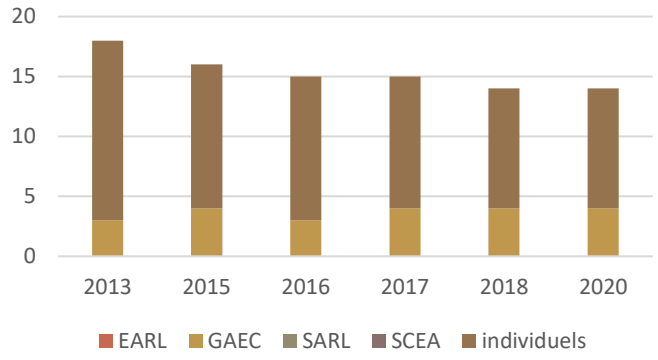

GII2/72. Evolution du nombre d'éleveurs transhumants estimé sur la commune d'Arrossa

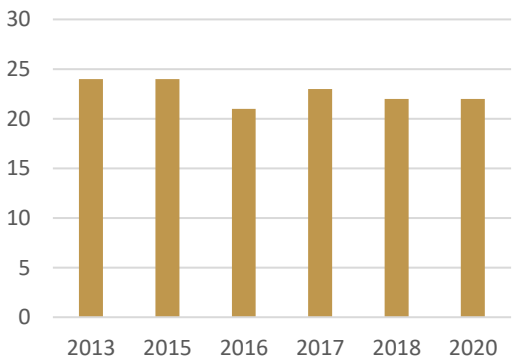

Effectifs transhumants

Le chargement des 2 estives d'Arrossa est passé de 171 UGB équivalent temps plein en 2013 à 156 en 2020, soit une baisse de 9% de chargement en 7 ans.

Emanant d'une stratégie politique de l'AFP d'Arrossa pour rouvrir la montagne, les 2 estives d'Arrossa accueillaient en hiver une 100^{aine} de chevaux, depuis 2003. Suite au départ en retraite et au décès d'éleveurs transhumants équins, les effectifs de chevaux ont chuté depuis plusieurs années : on n'en dénombre que 38 en 2020 alors qu'on pouvait en observer 93 en 2013. Aujourd'hui, seuls 2 propriétaires amènent encore des chevaux. Le nombre d'ovins, caprins et équins tend par ailleurs à se maintenir.

En 2020, des jeunes agriculteurs reviennent transhumer sur les montagnes d'Arossa, alors que leurs parents ne transhumaient pas. Aussi, 2 éleveurs seraient intéressés pour créer un GP sur le Larla en 2020, signe d'un regain d'intérêt de la montagne par les éleveurs.

GII2/73. Nombre d'UGB ETP

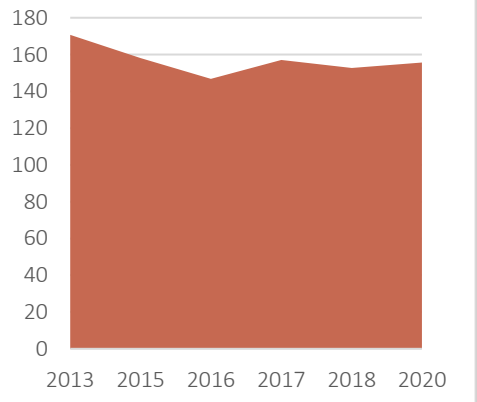

GII2/74. Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives de la commune de Bidarray

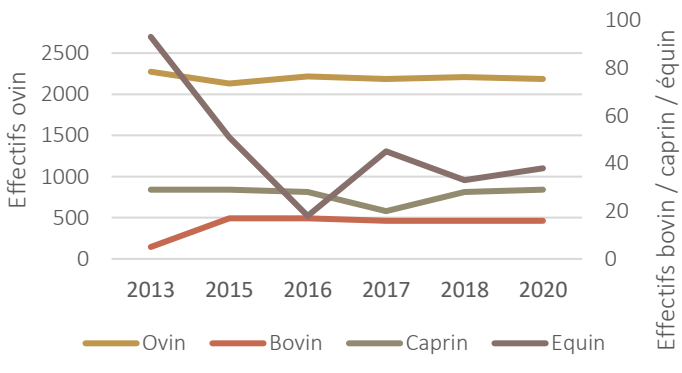

Carte CII2/17 - Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par l'AFP d'Arrossa (UGB/ha)
à l'intérieur du site Natura 2000

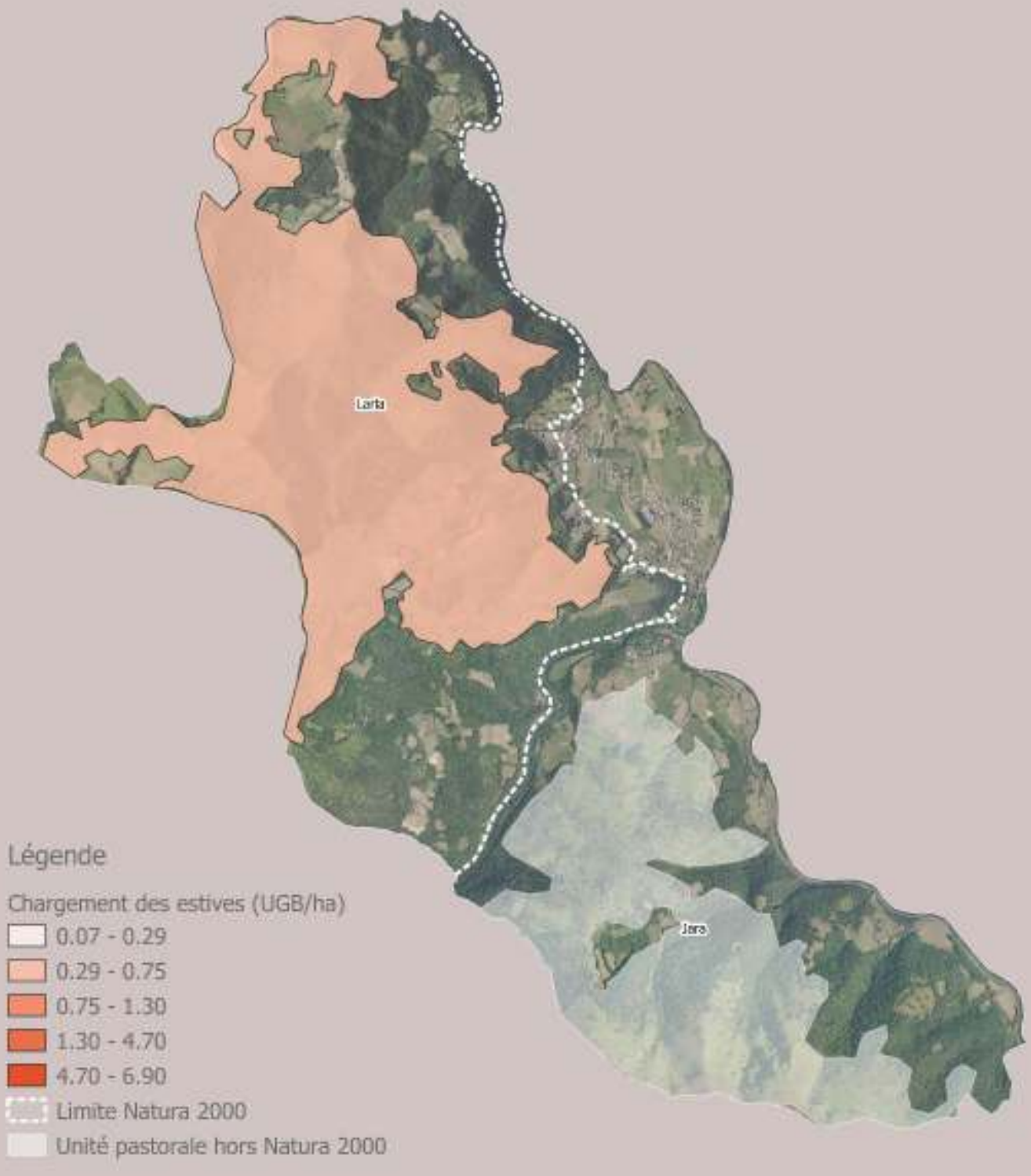

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/17
Date de réalisation : 30/10/2020

Carte CII2/18 - Cartographie du nombre de dents utilisant les estives collectives

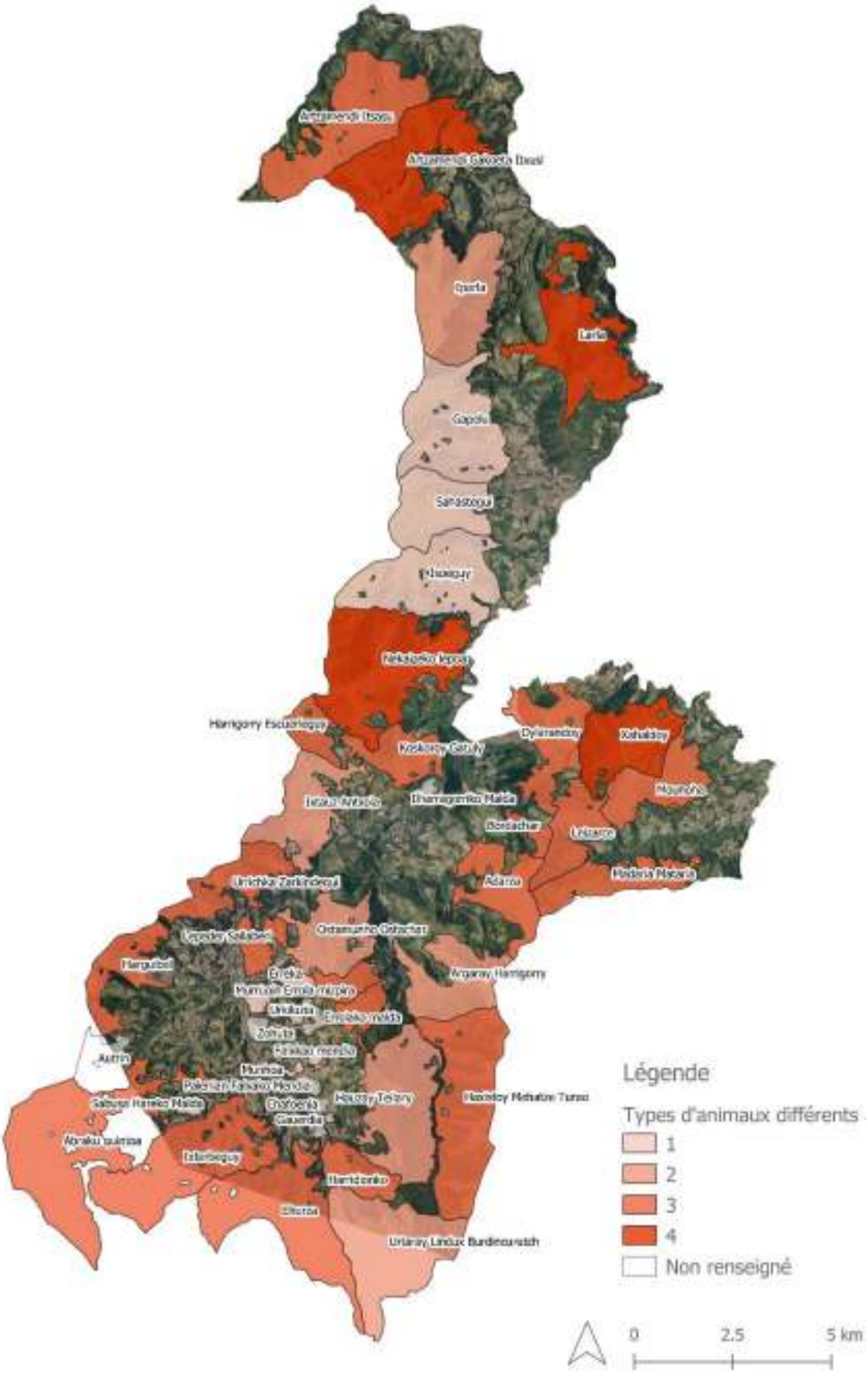

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/18
Date de réalisation : 28/08/2020

Carte CII2/19 - Cartographie du chargement de la montagne (UGB/ha)

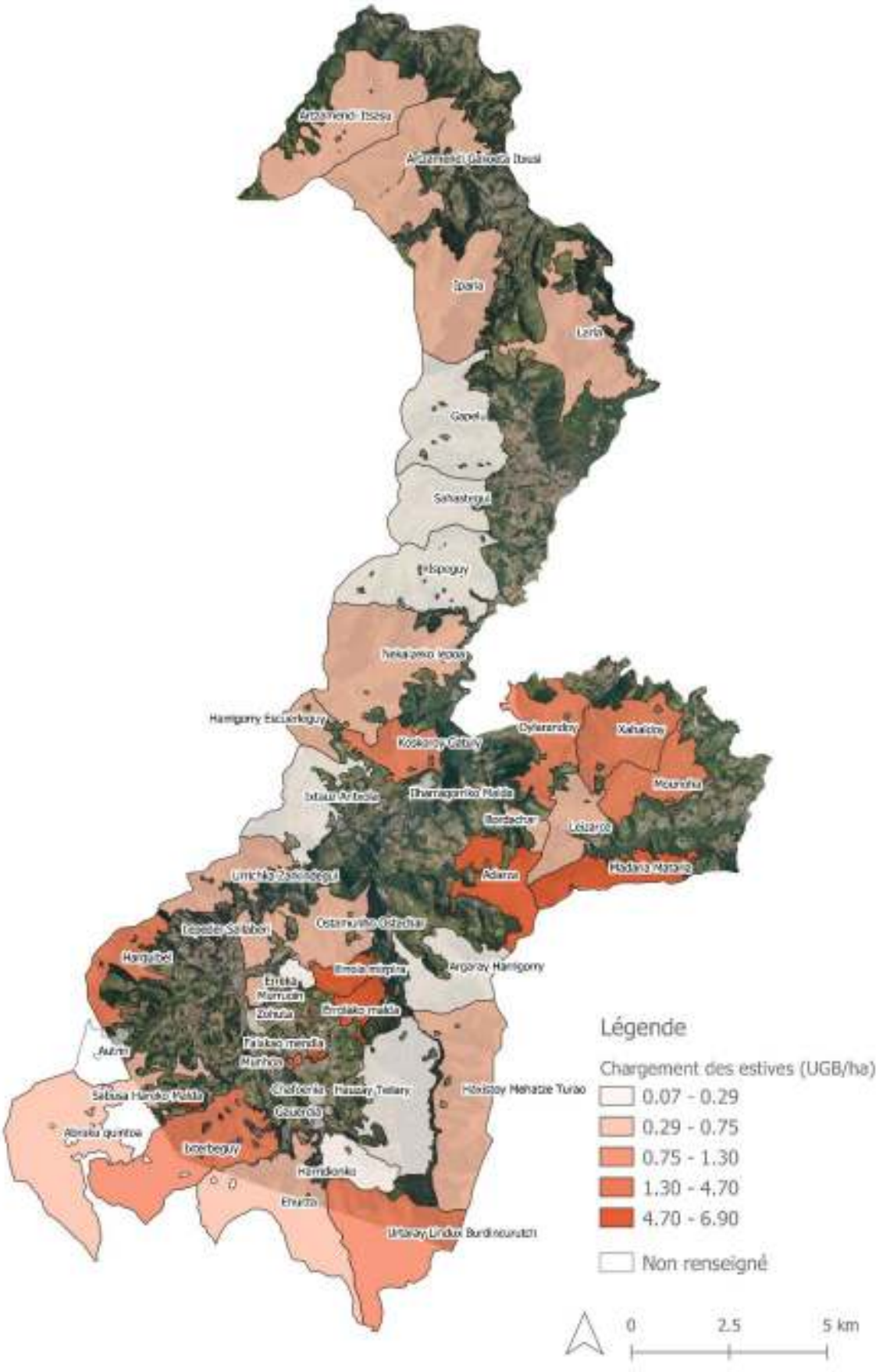

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/19
Date de réalisation : 28/08/2020

3.3.4 Types d'exploitations transhumantes

L'utilisation de la montagne concerne la plupart des systèmes. La transhumance concerne aussi bien de petites exploitations traditionnelles à orientation viande ou lait avec de très faibles volumes produits, que de grandes exploitations productrices de volumes de lait importants[43].

3.3.5 Description des pratiques liées à la transhumance

Données issues des enquêtes réalisées par la CSVB auprès de 30 éleveurs transhumants (stage 2018), de l'analyse des tableaux de transhumance 2018 des 4 gestionnaires d'estive, des dossiers d'aide au gardiennage réalisés par la Chambre d'Agriculture et des enquêtes réalisées par EHLG dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site Mondarrain-Artzamendi.

Calendrier et durée d'occupation de la montagne

Une telle proximité permet une occupation « souple » et de longue durée de la montagne par les brebis, soit 180 jours de mai à octobre sur la majorité des estives gérées par la CSVB, voire plus longtemps, d'avril à décembre, sur Itxassou, Bidarray et Arrossa, ainsi que quelques troupeaux (6/204) entrant sur les estives de la CSVB. La montée des animaux se fait :

- En lots, en menant d'abord les vides et les jeunes en avril, puis en fonction du tarissement des brebis laitières en mai/juin.
- En une seule fois, en juin/juillet.

Certains élevages mixtes ovins laits et bovins viandes transhument avec les brebis mais pas avec les vaches. Les chevaux sont quasiment toute l'année à la montagne. L'estive permet de libérer les quelques prairies pour faire les foins pour l'hiver et ainsi nourrir les animaux durant plusieurs mois.

Tableau TII2/8 - Occupation des estives, selon le gestionnaire et le type d'animaux (analyse des déclarations de transhumance 2018 de l'ensemble des gestionnaires)

Animaux	Territoire	Jan		Fév		Mars		Avr		Mai		Juin		Juil		Août		Sept		Oct		Nov		Déc	
Brebis	CSVB																								
	AFP Bidarray																								
	AFP Arrossa																								
	Itxassou																								
Chevaux	CSVB																								
	AFP Bidarray																								
	AFP Arrossa																								
	Itxassou																								
Chèvres	CSVB																								
	AFP Bidarray																								
	AFP Arrossa																								
	Itxassou																								
Vaches	CSVB																								
	AFP Bidarray																								
	AFP Arrossa																								
	Itxassou																								

[43] Diagnostic réalisé sur Bidarray en 2008

Mode de conduite des troupeaux

L'intégralité des éleveurs enquêtés monte au minimum une fois par semaine pour vérifier l'état du troupeau. Au moment de la lutte, la surveillance des animaux peut être biquotidienne. 23% des bergers guident les brebis dans la végétation pour les nourrir. Même si les éleveurs sont organisés en groupements pastoraux, leur fonctionnement est assez individuel. Chaque éleveur a un parcours déterminé pour son troupeau au niveau du secteur de pâturage. Chaque éleveur monte quotidiennement pour trier les brebis le matin, et pour les « envoyer » sur leur parcours.

Deux éleveurs témoignent : *« garder les brebis dans l'ajonc ou la bruyère permet de les garder de taille raisonnable permettant aux brebis de circuler et donc de les consommer chaque année ».* Les éleveurs déclarent aimer et prendre du plaisir à monter à la montagne, bien que l'investissement en temps humain soit lourd (soins, tri, surveillance…). La plupart explique ne pas avoir le temps de guider les brebis pour manger après les avoir triées et séparées car le travail sur la ferme les attend. Les aménagements de voirie ont néanmoins permis de faciliter la surveillance des animaux.

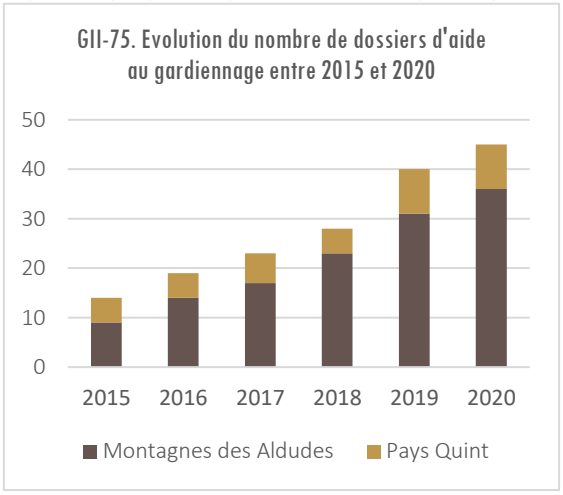

En 2020, seulement 5 troupeaux ovins bénéficient d'un gardiennage permanent[44]. Les bordes occupées par des bergers salariés, employés spécialement pour réaliser le gardiennage en estive et la réalisation du fromage d'estive durant l'été, sont situées en Pays Quint. Les autres troupeaux surveillés par un éleveur gardien sont principalement situés sur les estives du haut de vallée.

Le gardiennage des troupeaux en estive est une pratique qui ne faiblit pas. En 2020, 36 éleveurs transhumant sur des estives du territoire « Montagnes des Aldudes », c'est-à-dire hors Pays Quint, ont bénéficié de l'aide au gardiennage.

La traite en estive

La pratique de la traite en estive n'est réalisée que par 2 éleveurs parmi les 30 enquêtés, qui transforment également en fromage. La meilleure valorisation de ces produits prédomine sur la quantité produite. Cette pratique favorise une transhumance plus précoce puisque les brebis laitières sont montées en estive plus tôt, en mai au lieu de juin, juillet voire août. A partir de début mai, la traite dure en moyenne 45 jours. Grâce à un financement (aide au gardiennage), ces éleveurs emploient un berger salarié qui réalise le travail de traite en estive et de gardiennage du troupeau 6 jours par semaine.

Les contraintes liées à la baisse de la production, au temps d'investissement, à la charge de travail ainsi qu'à la difficulté d'accéder aux estives expliquent l'abandon de cette pratique.

Image III2/4

[44] 35h/semaine réalisées par un éleveur gardien ou par un berger salarié d'une exploitation agricole.

Carte CII2/20 - Cartographie du nombre d'éleveurs transhumants sur les estives

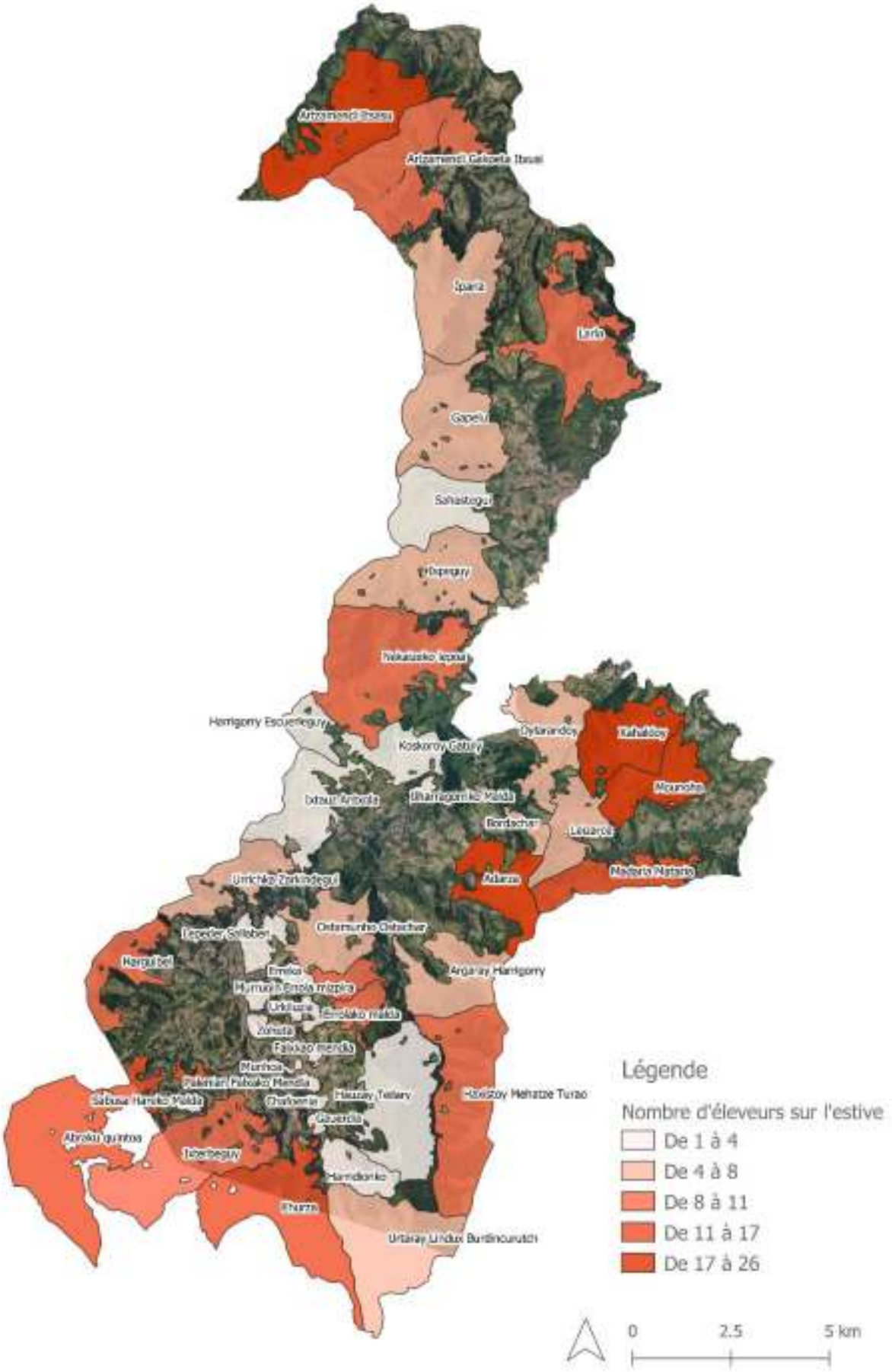

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/20
Date de réalisation : 28/08/2020

3.3.6 Aménagements en faveur du maintien de l'activité transhumante

Le maintien du pastoralisme est tributaire de l'aménagement des estives. Les unités pastorales qui accueillent le plus de troupeaux sont celles qui bénéficient d'une dotation en équipements pastoraux importante.

Tableau TII2/9

Les équipements pastoraux

Unités pastorales	Nombre d'éleveurs	Desserte		Captage d'eau		Equipements à usage pastoral		
		Pistes	Réseaux d'eau	Sources	Bassins de stockage	Abreuvoirs / Fontaines	Baignoires	Cabanes
Abraku Kintoa	14	✓	✓	2	2	5	1	2
Adarza	25	✓	✓	6	1	14		1
Ahadi	2	X	✓	*1*	*1*			*1*
Argaray Harrigorry	5	✓	✓	3	2	5		4
Argibel	10	✓	X			1		
Artzamendi Gakoeta Itsusi	11	✓	*nr*			1		15
Artzamendi Itxasu	26	✓	*nr*	1		2		5
Autrin	3	✓	✓	1				1
Bordachar	7	✓	✓			4		
Chafoenia	3	X	✓		1	1		
Ehurza	17	✓	✓		2	8	1	5
Erreka	1	X	X					
Errola mizpira	9	✓	✓			1		
Errolako malda	9	✓	✓		1	4	1	1
Falxako mendia	2	X	✓			6		
Gapelu	7	✓	✓	1		8		
Harridionko	2	✓	✓			3		3
Harrigorry Escuerleguy	3	✓	✓	2	2	1		
Hauzay Teilary	3	✓	✓	1		6		2
Haxistoy Mehatze Turao	11	✓	✓	3		4		2
Iparla	6	✓	*nr*					5[45]
Ispeguy	6	✓	✓	3		4	2	
Ixtauz Antxola	4	✓	X	1		3		1
Ixterbeguy	11	✓	✓	1	4	9	1	3
Koskoroy Gatuly	3	X	X				1	
Larla	11	✓	*nr*	2	1	11		11
Leizarce	7	✓	✓	2	1	2		
Lepeder Sallaberri	3	X	✓			1		
Madaria Mataria	15	✓	✓	3	1	18		7
Mounhoa	23	✓	✓	3	2	12		2
Munhoa	2	X	✓			2		
Murruoin	1	X	X					
Nekaizeko lepoa	10	✓	✓		2	7		3
Ostamunho ostachar	8	✓	✓		1	2		
Oylarandoy	8	✓	✓	4	3	16	1	
Palenian Falxako Mendia	3	X	✓	1		3		
Sabusa Hareko Malda	1	X	✓			1		
Sahastegui	3	✓	✓	3	1	9		
Urtaray Lindux Burdincurutch	6	✓	✓		2	11	1	10
Urkiluzia	3	X	✓			2		
Urrichka Zarkindegui	5	✓	X					
Xahaldoy	23	✓	✓	2	2	7	1	
Zohuta	3	X	X			1		
Hors zone d'estive	*nr*	-	-	*1*	*3*	*1*		*3*
TOTAL	-	-	-	47	34	195	10	74
Taux de dotation	-	31/43 72%	32/39 82%	21/43 49%	19/43 44%	36/43 84%	9/43 21%	20/43 46%

[45] Les cabanes ont été pointées par photo-interprétation en 2020 dans le cadre du présent diagnostic de territoire.

Carte CII2/21 - Cartographie de l'aménagement pastoral des estives

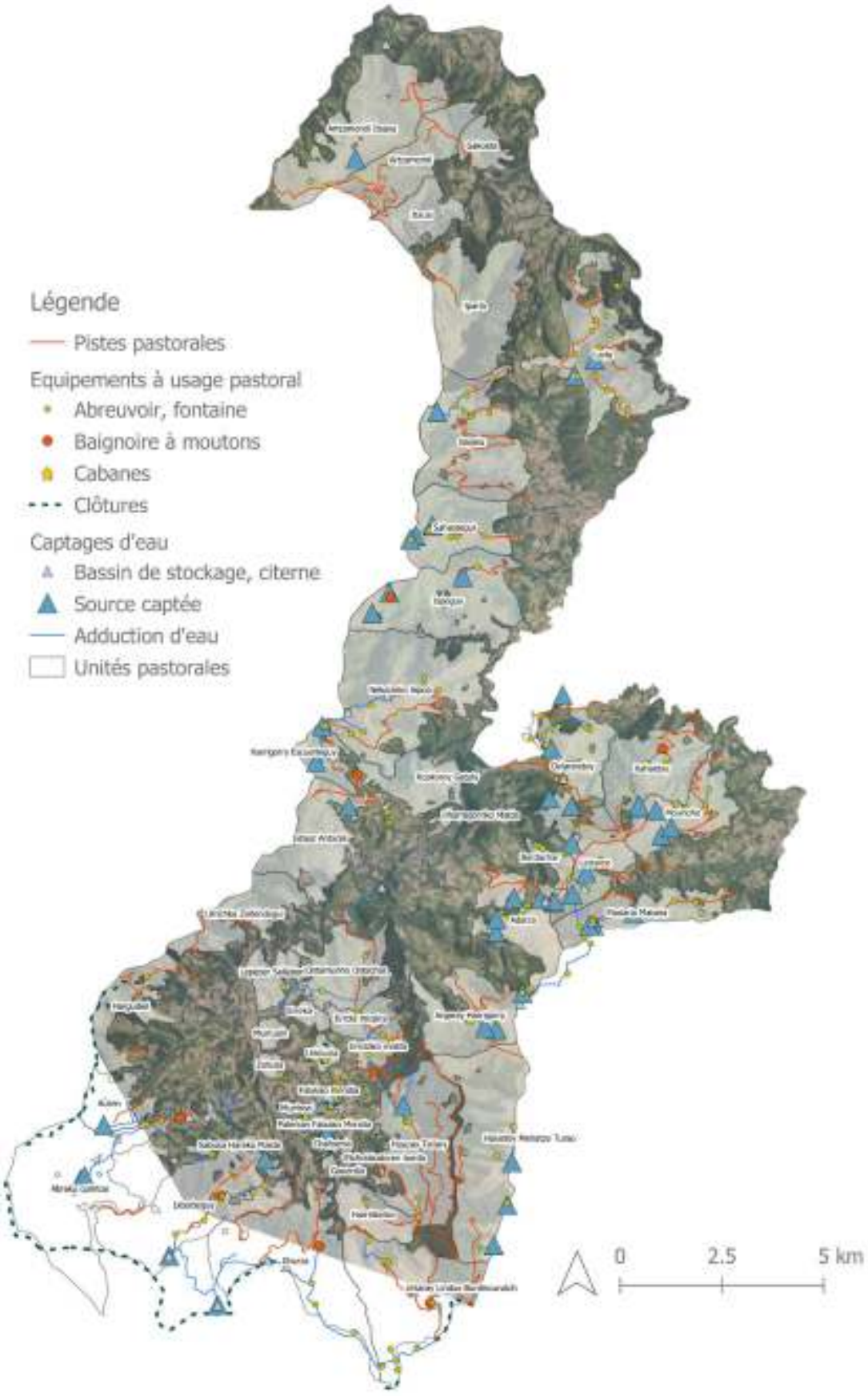

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, EHMEB, AFP, SIVU Mondarrain-Artzamendi, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/21
Date de réalisation : 04/08/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les plantations

Depuis 2018, la Commission syndicale maintient la qualité d'accueil des troupeaux sur ses estives, en menant des projets de plantations, financés par la Région dans le cadre d'appels à projets « Trame Verte et Bleue ».

Ainsi, les zones d'estives les plus ouvertes et exposées aux vents ont été retenues après analyse visuelle de la continuité de la trame forestière et identification des zones de fragilité et de rupture de la trame, pour la réalisation de plantations entre 2018 et 2020. 6 secteurs en ont bénéficié. A travers ces projets, la CSVB poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la continuité écologique de la trame forestière à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Améliorer la mosaïque d'habitats en faveur des chauves-souris ;
- Pérenniser l'usage pastoral des estives, en améliorant l'accueil des troupeaux transhumants.

Les plantations sont composées d'essences principales de mélanges différents (Chêne/Hêtre, Frêne/Erable ou Châtaignier), d'essences secondaires (Néflier/Sorbier) et d'essences d'accompagnement (Bouleau/Aubépine/Noisetier). Ce type de plantations mélangées permet d'une part d'augmenter les capacités d'accueil du milieu pour la faune associée (chauves-souris, rapaces, papillons, insectes pollinisateurs…) et d'autre part, d'assurer la pérennité du boisement au regard des risques de stabilité, des risques phytosanitaires, de renforcer la résilience du boisement face aux aléas (capacité de récupération), et de réduire la sensibilité vis-à-vis des dégâts qui pourraient être occasionnés par le bétail ou le gibier.

En 2020, l'AFP d'Arrossa a initié la même démarche pour apporter de l'ombrage sur l'estive du Larla. Cette même année, l'Association de Chasse de la Vallée de Baigorri souhaite faire émerger un projet d'amélioration de la lisière bois d'Urdanzia par la plantation d'arbres permettant d'améliorer l'accueil de la faune sauvage.

Carte CII2/22 - Projets de plantation pour l'amélioration de l'accueil des troupeaux et de la faune sauvage

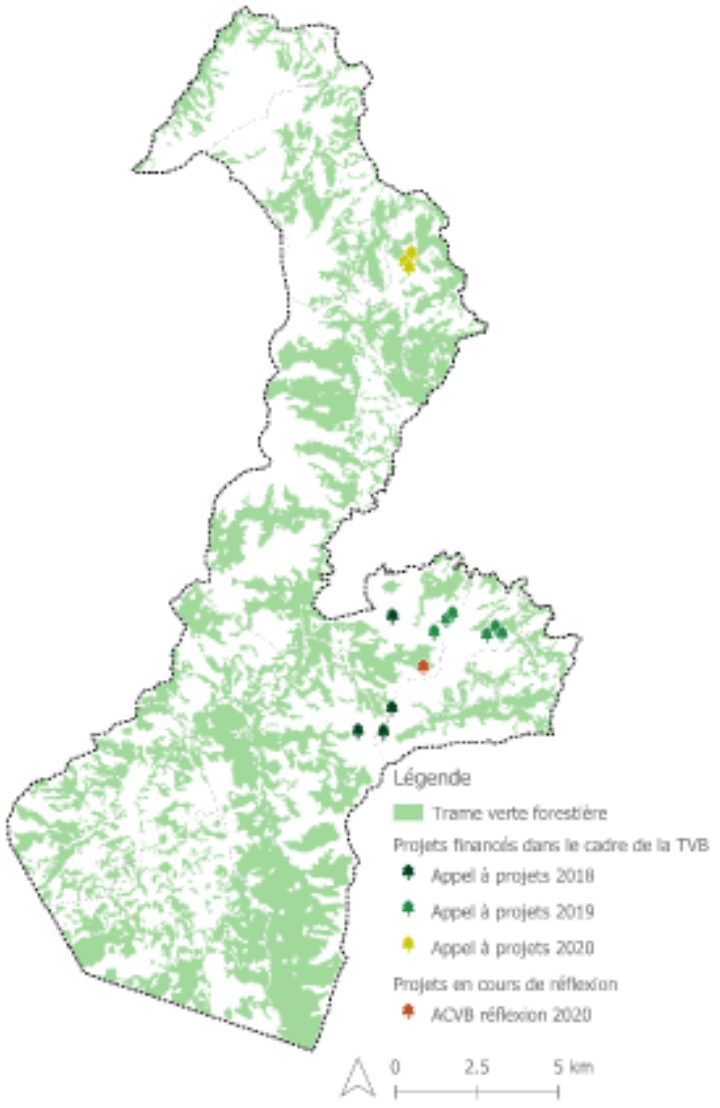

Fond cartographique : BD FORET
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/22
Date de réalisation : 04/12/2020

Les placettes d'équarrissage

Depuis 2016, 10 placettes d'équarrissage ont vu le jour sur le territoire des Montagnes des Aldudes. Fin 2020, 2 nouvelles placettes ont été ouvertes et 1 projet de création est en cours. 145 éleveurs bénéficient d'une autorisation de déposer les cadavres d'animaux sur ces dispositifs qui restent expérimentaux.

Les placettes d'équarrissage permettent de valoriser et de légaliser une pratique ancestrale d'élimination des cadavres d'animaux (équarrissage naturel). Le but est de gérer la ressource alimentaire du vautour fauve issue des exploitations agricoles, et non pas de subvenir à tous ses besoins. Ce dispositif a permis de réduire considérablement les pratiques de dépôts sauvages d'animaux dans la montagne et ainsi, de contribuer à la qualité des paysages.

Image III2/5 - Suivi de la fréquentation de la placette Belexi par Saiak (15 juillet 2019)

Carte CII2/23 - Cartographie des placettes d'équarrissage

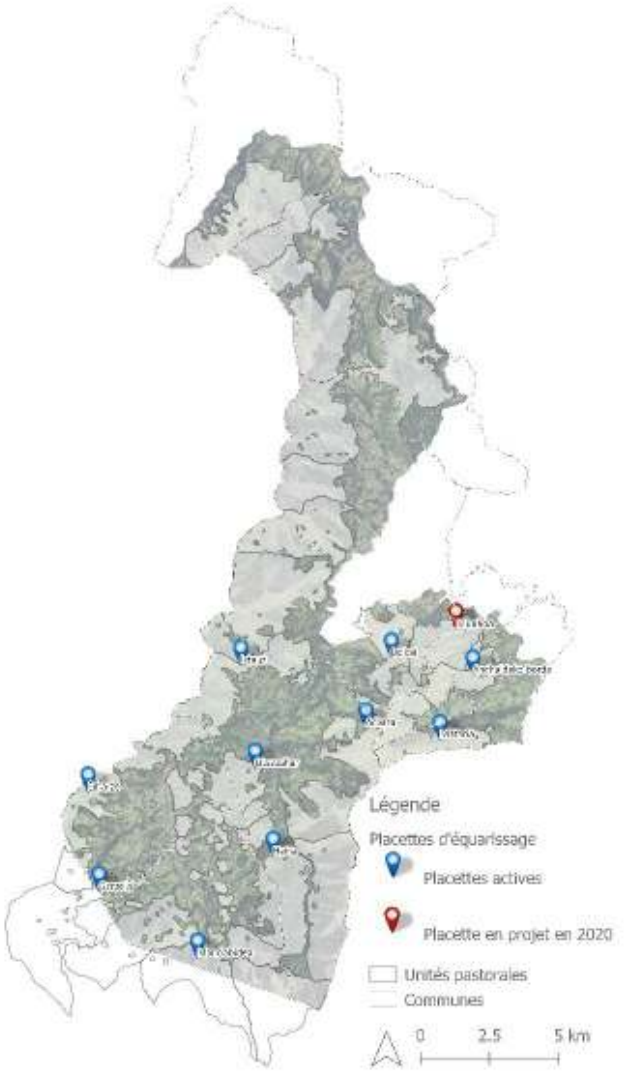

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/23
Date de réalisation : 11/02/2021

Ces sites expérimentaux bénéficient d'arrêtés préfectoraux autorisant les dépôts de carcasses d'animaux d'élevage uniquement issues des exploitations des alentours. Les éleveurs qui s'engagent dans cette démarche sont les seuls à être autorisés à utiliser la placette. Par ailleurs seuls les bovins de moins de 48 mois, équins de moins de 500 kg, ovins et caprins y sont autorisés. Leur fonctionnement est basé sur une organisation collective et volontaire d'un groupe d'éleveurs, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commission Syndicale qui veille au bon fonctionnement de l'organisation.

En parallèle de la mise en action du réseau de placettes, sur demande de l'Etat, la CSVB assure le suivi du fonctionnement des placettes (nombre de dépôts, animaux déposés, poids, identification éventuelle…). En partenariat avec l'association SAIAK, le suivi de la fréquentation des placettes par les vautours est réalisé depuis 2019.

Carte CII2/24 - Cartographie du risque d'abandon à court terme de l'activité transhumante sur les estives

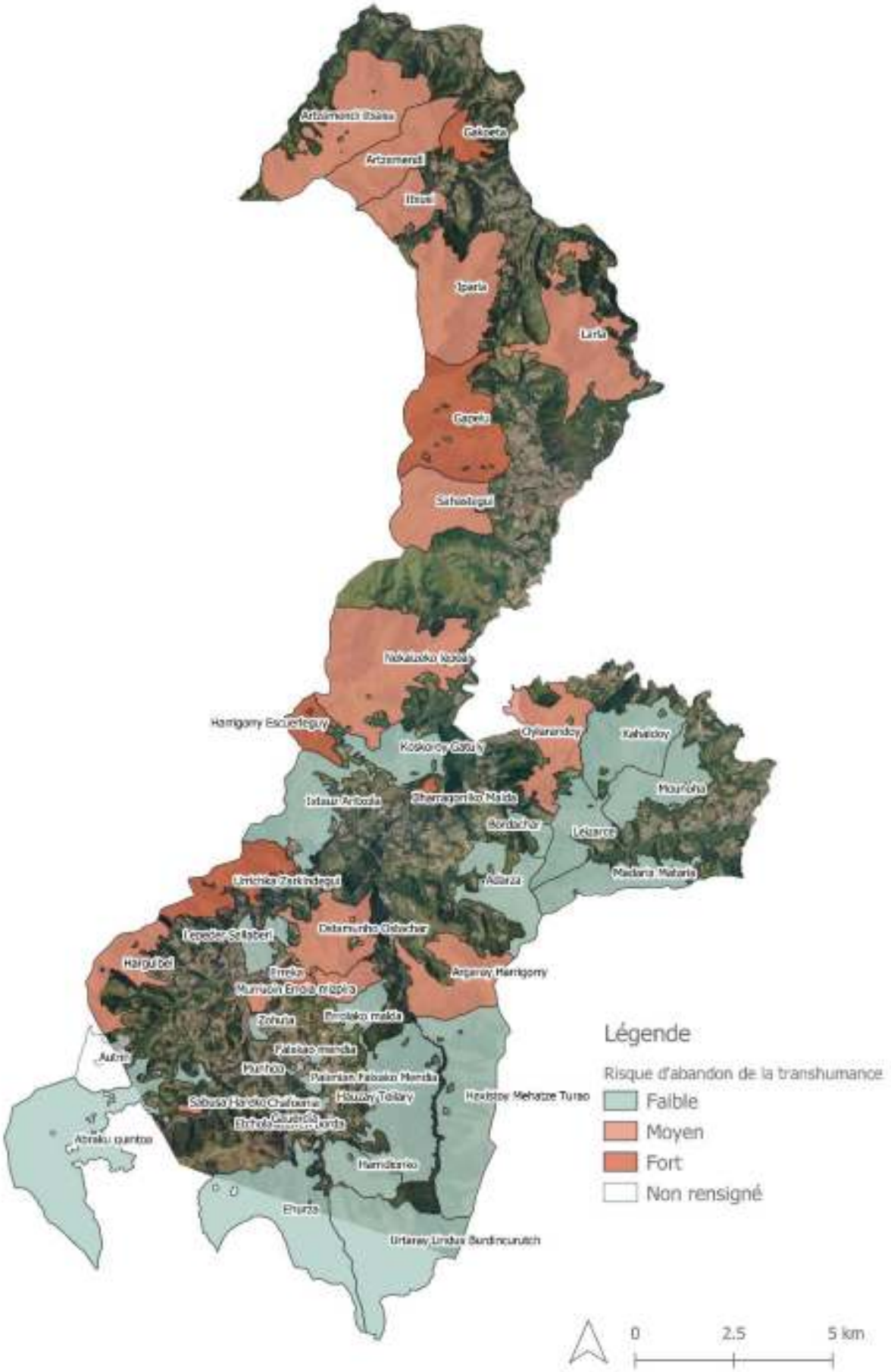

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/24
Date de réalisation : 28/08/2020

4 PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX AGRICOLES ET PASTORAUX

4.1 Pâture et fauche des prairies

4.1.1 La diversité floristique, marqueur d'une gestion par pâture et fauche

Sur le secteur, près de 60 relevés botaniques ont été réalisés par la Cellule pastorale en 2011 sur le territoire. Les types fonctionnels des prairies ont été décrits selon une méthodologie élaborée par l'INRAE : les graminées rencontrées dans les prairies ont été classées selon un type fonctionnel, permettant de relier composition de la végétation et fonction de la prairie dans le système fourrager. Les analyses statistiques ont été réalisées sur 47 relevés botaniques, après mise à l'écart de relevés « aberrants » (landes, fougeraies, prairies fauchées, …).

Le gradient d'intensité d'utilisation des prairies est avec la nature du sol, un des principaux facteurs à l'origine de la diversité de leurs compositions botaniques. La diversité des types de prairies présentes permet une complémentarité d'utilisation des parcelles. La diversité intra-parcelle permet quant à elle de la souplesse d'utilisation.

Typologie des prairies

Plus de 90% des parcelles ont une diversité floristique typique de la pâture[46]. Parmi elles, la moitié témoigne de la signature floristique d'un pâturage précoce et fréquent (type A). 20 % des prairies paraissent être le reflet d'un pâturage précoce associé à la fauche plus ou moins précoce (type AB).

Les prairies du secteur sont donc le reflet d'une gestion par la pâture exclusive ou combinée avec la fauche : elles sont généralement pâturées en début de saison (déprimage), fauchées, éventuellement fauchées de nouveau[47], puis pâturées par les troupeaux au retour de l'estive (A).

GII2/76. Répartition des types fonctionnels des prairies

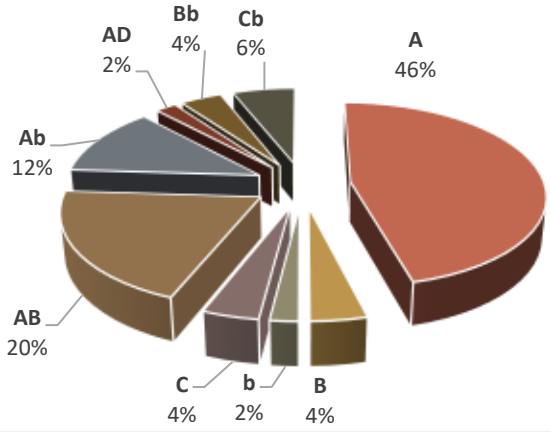

GII2/77. Richesse spécifique relevée dans les prairies

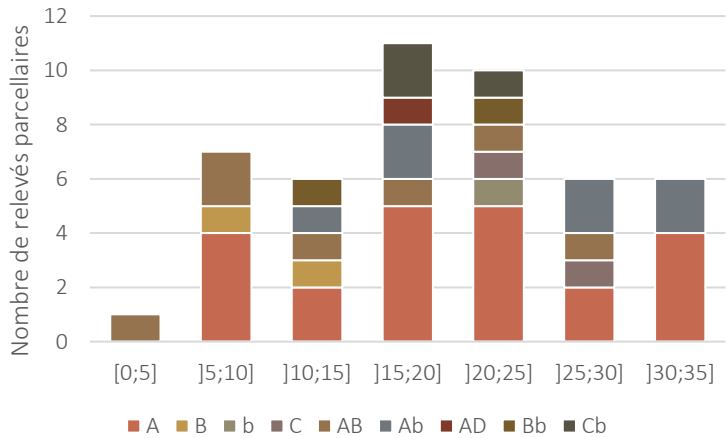

[46] Parcelles présentant au moins le type « A » ou « C »
[47] Selon les conditions météorologiques de l'année.

Tableau TII2/10 - Description des types fonctionnels de prairies issus de la caractérisation des types fonctionnels de graminées dominantes (typologie INRAE, Cruz, 2010)

Type	Caractéristiques de la végétation	Fonction de la prairie
A	Espèces de milieux fertiles, de petite taille et de phénologie très précoce.	Pâturage précoce et fréquent.
B	Espèces de milieux fertiles, d'assez grande taille et de phénologie moyennement précoce.	Fauche assez précoce, de qualité, souple d'exploitation.
b	Espèces de milieux relativement fertiles à phénologie tardive.	Fauche ou pâturage estival.
C	Espèces typiques de pacages maigres, de petite taille, à phénologie assez précoce et à assez bonne valeur fourragère (au stade précoce).	Pâture précoce. Non adaptée à la fauche.
D	Espèces de taille moyenne, très tardives, à faible valeur fourragère.	Estives ou parcours peu fertiles et peu utilisés.

Richesse floristique des prairies

Au total, plus de 130 espèces différentes ont été inventoriées. Avec 20 espèces en moyenne dans les relevés, les prairies de la zone d'étude ont une diversité botanique « moyenne ». Seules 20% des prairies ont une diversité forte avec 25 à 35 espèces par relevé : il s'agit principalement de prairies maigres de fauche, situées sur les parcelles de bordes.

Structure floristique des prairies

A l'échelle d'une parcelle agricole, la pâture occupe 90 à 95% de la surface de la parcelle[48]. En fonction de l'intensité de l'usage agricole, des communautés rudérales vivaces s'imbriquent en son sein ou se retrouvent sur ses marges. Sur les bordures des parcelles, des communautés végétales, de composition floristique souvent altérée, se développent selon les contextes micro topographiques et stationnels.

4.1.2 La fauche, dépendante de la mécanisabilité de la parcelle

L'intensité d'utilisation des prairies et le type de pratique mise en place (pâturage, fauche ou les deux), dépendent en grande partie :

- De la distance par rapport au siège d'exploitation ;
- Des caractéristiques physiques des parcelles qui conditionnent leur mécanisabilité : intensité et régularité de la pente, accessibilité, profondeur du sol.

Distance

Les prairies les plus proches de l'exploitation constituent la base fourragère de l'alimentation hivernale des troupeaux. Il peut s'agir de prairies naturelles ou semées. Ce sont les prairies exploitées le plus intensément. Les conditions climatiques permettant la repousse de l'herbe à l'automne et le pâturage hivernal, elles servent aussi de pâturage de proximité pour les brebis en fin de gestation et pendant la période de traite.

Lorsque la pente permet la mécanisation, ces prairies sont exploitées en fauche/pâture : une coupe de foin et une à deux coupes de regain y sont réalisées à partir de début mai (les coupes plus précoces sont ensilées ou enrubannées). A noter la présence de 2 séchoirs à foin (granges) dans la vallée.

En particulier en élevage ovin-lait, les prairies les plus éloignées des bâtiments d'élevage, les « prairies de bordes », induisent une moindre utilisation pendant la période de traite (de décembre à mai). C'est pourquoi les prairies de bordes sont plutôt utilisées en pâturage d'inter-saison :

[48] CHAULIAC C, 2020. Rapport d'étude – Montagnes des Aldudes FR7200756 : Reprise de la cartographie des habitats naturels non forestiers. ONF, Mai 2020.

- À l'automne par des lots de brebis tardives ;
- Au printemps pour des lots de brebis taries ;
- Au printemps et en été, par les vaches, pour réserver les parcelles proches de l'exploitation au pâturage des brebis ou à la fauche.

Les prairies de bordes en situation favorable (pente, accessibilité, taille de la parcelle) peuvent également être fauchées.

Mécanisabilité

Au-delà de 35% de pente (près des 2/3 de la SAU 2014 à l'échelle des 9 communes de la zone d'étude), du matériel spécifique montagne est utilisé : tracteur montagne ou moto-faucheuse pour la fauche, épandage avec matériel surbaissé ou épandage de lisier au canon.

Les prairies les plus pentues sont entretenues par le pâturage complémentaire des différentes espèces présentes, par la fauche manuelle des refus (débroussailleuse à dos, faux) et/ou l'écobuage.

GII2/78. Surfaces (ha) déclarées à la PAC en 2014, en fonction de la pente, par commune (source : EHLG)

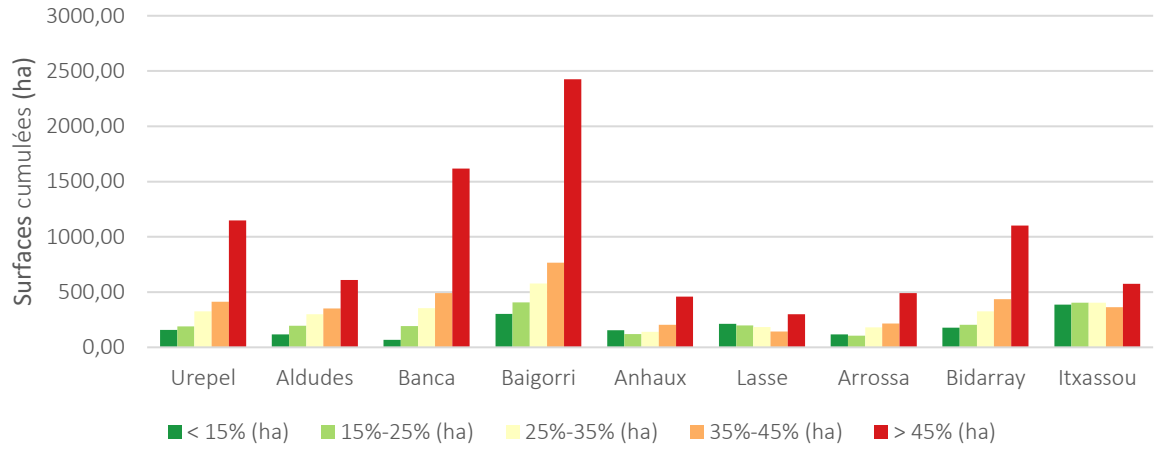

Graphiques GII2/79 - Répartitions (%) des surfaces déclarées à la PAC en 2014, à différentes échelles (source : EHLG)

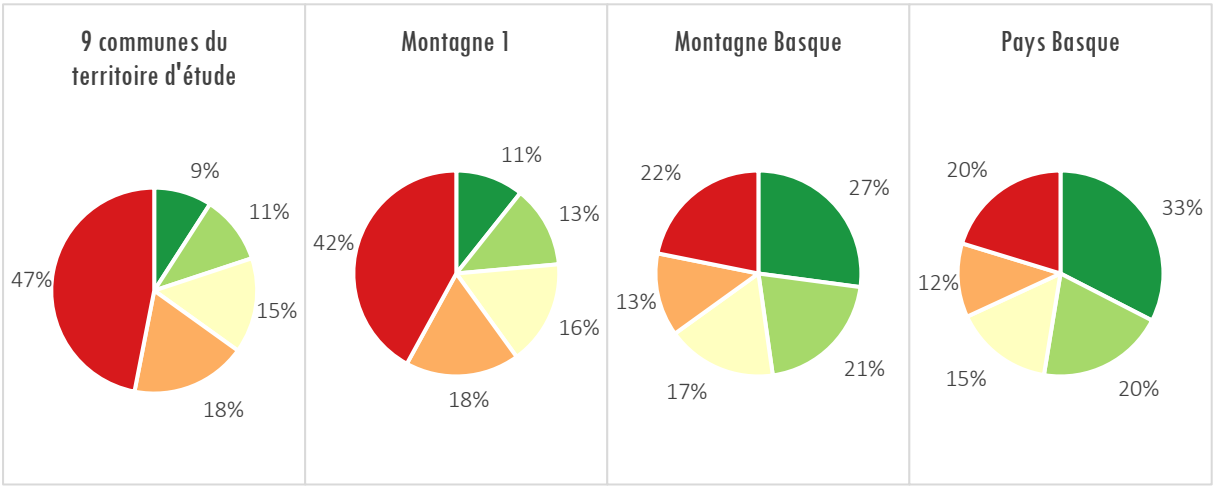

Carte CII2/25 - Cartographie des pentes des surfaces déclarées au RPG

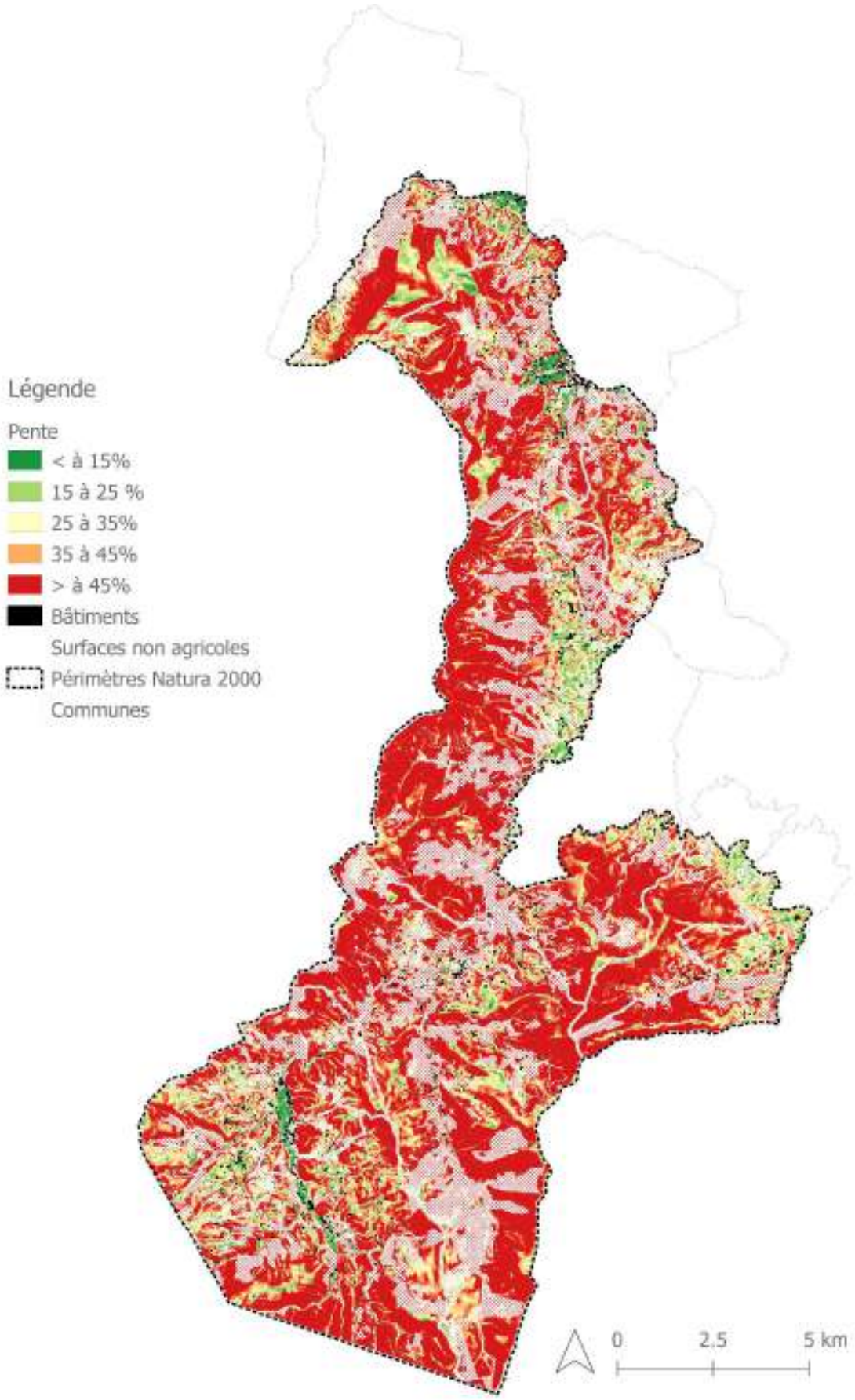

Fond cartographique : MNT
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/25
Date de réalisation : 11/12/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4.2 Amendement et utilisation des intrants

Il existe peu de données disponibles concernant les niveaux de fertilisation, d'amendement et d'utilisation de produits phytosanitaires sur les prairies à l'échelle du territoire d'étude.

GII2/80. Les exploitants enquêtés pratiquent-ils la fertilisation minérale, organique et utilisent-ils des produits phytosanitaires sur au moins une de leur prairie ?

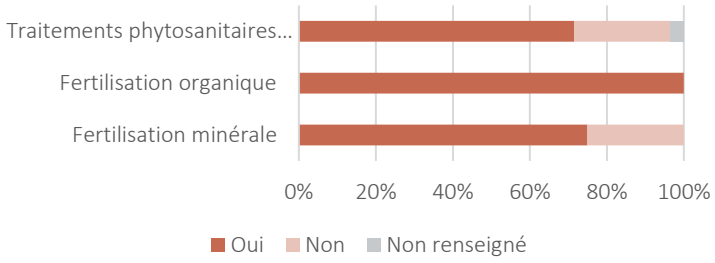

Les enquêtes réalisées en 2018 auprès de 28 éleveurs possédant des prairies sur le territoire de la CSVB, permettent d'observer que la fertilisation, qu'elle soit organique ou minérale, est pratiquée par les éleveurs. Cependant, il semble que peu de surfaces en prairies soient concernées et les quantités sont inconnues. Les prairies fertilisées sont souvent les plus proches du siège d'exploitation. Les apports minéraux sont essentiellement la chaux et des engrais chimiques permettent l'apport des molécules N/P/K en proportions diverses (14/16/10, 15/15/15…).

Les apports organiques sont du compost (pour 4 exploitations enquêtées), du lisier (12 exploitations enquêtées) ou du fumier (25 exploitations), selon les ateliers présents dans l'exploitation.

Concernant les traitements phytosanitaires, il s'agit de traitements localisés pour éliminer les ronces, chardons, orties ou cirphis.

Cirphis

La chenille de la Noctuelle des graminées ou Cirphis, est devenue un ravageur habituel dans tout le Sud-Ouest, occasionnant des dégâts sur les prairies. Régulièrement signalée depuis les années 2000 sur le Département, secteur où elle trouve des ressources alimentaires importantes (monoculture de maïs et surfaces herbagères), le réchauffement climatique favorise l'élargissement de son aire de répartition.

Sur le territoire d'étude, le Cirphis apparaît tous les ans, sur la majorité des prairies depuis une 20^{aine} d'année, au début de l'automne. Les attaques sont repérables le plus souvent aux arcs de cercles marron apparaissant en bordure de champs, arcs de cercle qui progressent rapidement vers l'intérieur des parcelles. Sa temporalité d'apparition semble être de plus en plus précoce (*Source : Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Avertissement Cirphis n°10 du 30 septembre 2020*). En 2020, la précocité et l'intensité de la présence de la chenille en font une année particulièrement préoccupante.

Les chenilles se nourrissent aux dépens des graminées, avec une préférence pour le dactyle, et délaissent les légumineuses et les adventices (pissenlit, menthe, rumex ...).En nombre limité, elles consomment surtout les limbes des graminées. Lors des plus fortes proliférations, elles peuvent détruire les plantes entières et migrer d'une parcelle à l'autre.

Ses prédateurs potentiels se nourrissant des œufs, larves et chrysalides sont les insectes (fourmis, scarabées, araignées, mouches, micro hyménoptères), crapauds et grenouilles, oiseaux (étourneaux, corbeaux), volailles domestiques...

Afin de prévenir ou limiter les attaques de Cirphis, on peut notamment citer l'entretien des jachères et des abords de parcelles, le développement des pratiques favorables à ses prédateurs naturels (maintien ou plantation de haies, limitation de traitements chimiques…).

4.3 Valorisation des landes

4.3.1 Pâture « intermédiaire »

Lorsqu'elles sont pâturées il s'agit plutôt de parcours de printemps, d'été ou d'automne pour le gros bétail (vaches ou chevaux), ou pour les brebis taries. Elles sont alors clôturées pour faciliter le parcours des animaux. Elles constituent des systèmes agropastoraux « intermédiaires », à différents points de vue :

- D'un point de vue géographique : elles sont généralement situées entre l'exploitation et la montagne ;
- D'un point de vue agronomique : les troupeaux peuvent transiter sur ces zones dont la ressource fourragère constitue un intermédiaire entre celle des prairies de l'exploitation et la valeur fourragère des estives ;
- D'un point de vue de la conduite du troupeau : il n'est pas rare que les éleveurs fassent le choix de maintenir les troupeaux sur ces parcelles entre les périodes de transhumance (montante ou descendante), ce qui permet aux bêtes de s'habituer à la montagne ; certains mettent en avant leur rôle sanitaire puisqu'elles permettent aux bêtes amaigries de retrouver de la vigueur.

La productivité des landes étant plutôt faible, l'exploitation s'y fait majoritairement sur de grandes surfaces. Elles fournissent une ressource fourragère intéressante en période de sécheresse et en fin de saison.

4.3.2 Valorisation en parcours pour la production de Porc Kintoa

Les parcours de landes privées boisées sont particulièrement recherchés pour l'élevage des porcs de race *Pie noir*. En effet, le cahier des charges de l'AOC « Kintoa » précise que le système de production du porc s'appuie essentiellement sur la valorisation du milieu rural. La végétation des parcours se caractérise par la présence dominante d'herbe, fougères-aigle, bruyères, ajoncs, noisetiers, chênes pédonculés, châtaigniers, et des hêtres en altitude. Pendant toute la durée de l'élevage sur le parcours (au moins 7 mois), les fruits issus des arbres (glands, châtaignes, faînes) complètent l'alimentation en herbe du cheptel, qui ne dépasse pas 40 têtes quelle que soit la superficie du parcours. Le chargement y est donc extensif. L'apport alimentaire total issu du parcours qui varie naturellement en fonction de la saison, représente, pendant la période de finition, environ 50% du volume quotidien ingéré par le porc.

Image III2/6 – Parcours de Porcs Kintoa sur le Larla

4.3.3 Valorisation des produits issus des arbres

Certains éleveurs de brebis pratiquent aussi la glandée : les châtaignes, faînes et glands sont prélevés en fin de gestation. Ces fruits riches en glucides, lipides, vitamines et minéraux peuvent représenter un apport non négligeable dans l'alimentation des brebis.

Parallèlement, les petites forêts morcelées étaient exploitées pour le bois de chauffage. La production se faisait de manière traditionnelle, par l'étêtement des arbres. L'arbre têtard emblématique au Pays Basque avait trois grandes fonctions : la glandée, la production de charbon et de bois de chauffe. L'entretien de l'arbre se faisait par étêtement à 3 mètres tous les 15 ans. Lorsqu'un arbre dépérissait, il était remplacé aussitôt. Remplis de cavités, les arbres têtards sont des niches de biodiversité. Dans les secteurs pastoraux (notamment les limites forestières supérieures) et les zones

agricoles, de par leur origine (vocation pastorale), les arbres têtards sont globalement bien représentés. Aujourd'hui, cette pratique d'étêtage a été abandonnée. Les arbres têtards présents ne sont plus entretenus. Sur le territoire, les dernières trognes de châtaigniers, vestiges de ces pratiques ancestrales, sont pour la plupart atteintes du Cynips. Le manque d'entretien menace les trognes les plus âgées.

Les châtaigniers et robiniers sont également utilisés pour la production de piquets.

4.4 L'écobuage

Description de la pratique

Que ce soit sur les zones intermédiaires ou les parcours collectifs d'estives, l'écobuage est une pratique agricole ancestrale essentielle en complément du pâturage. Elle permet de maintenir l'ouverture des milieux et du paysage, de régénérer les végétations de landes, et d'améliorer l'appétence de la ressource fourragère. Les écobuages favorisent une flore pyrophile, comme le brachypode ou la fougère aigle. Les secteurs visés par ce type d'intervention sont souvent les zones de forte pente et de cailloux, difficiles d'accès ou non mécanisables.

Cadre réglementaire

Au début des années 2000, l'organisation des écobuages s'est mise en place dans le département afin de limiter les risques sur les biens et les personnes, dans un contexte de mutation de la montagne : baisse de la main d'œuvre, augmentation de l'embroussaillement et de la fréquentation touristique de la montagne. La Chambre d'Agriculture est maitre d'œuvre de ce dispositif porté par l'association des élus de montagne, en partenariat avec les services de l'Etat, les pompiers, les forestiers, les acteurs du pastoralisme.

Les écobuages sont pratiqués dans la période d'autorisation qui s'étend du 15 octobre au 31 mars, après quelques gelées qui permettent à la végétation de sécher : dans le secteur, la période préférentielle se situe de janvier à mars. Les travaux d'écobuages sont menés par les communes, les AFP, les GP ou les éleveurs individuels. Les Commissions Locales d'Ecobuages (CLE) agréées offrent la possibilité d'organiser des chantiers d'écobuage en dehors de cette période et de déroger à l'obligation de demande de réalisation du chantier dans un délais d'un mois en amont de celui-ci.

Depuis les années 2010, des CLE ont été mises en place dans les communes pour traiter les demandes d'autorisation déposées par les éleveurs, organiser la pratique, prévenir les risques. Elles rassemblent les éleveurs, le maire ou son représentant ainsi que tous les acteurs du territoire concernés.

Commune	Agréement	Composition
Urepel	CLE agréée en 2020[49]	Maire, CA64, CSVB (Natura 2000), ONF, propriétaires demandeurs
Les Aldudes	CLE non agréée	Maire, CA64, CSVB (Natura 2000), propriétaires demandeurs
Banca	CLE non agréée	Maire, CA64, ONF, CSVB (Natura 2000), propriétaires demandeurs
Baigorri	CLE non agréée	Maire, CA64, CSVB (Natura 2000), ONF, SDIS, propriétaires demandeurs
Anhaux	CLE non agréée	Maire, CA64, CSVB (Natura 2000), propriétaires demandeurs
Lasse	CLE non agréée	Maire, CA64, CSVB (Natura 2000), propriétaires demandeurs
Arrossa	CLE agréée en 2019[36]	Maire, CA64, CSVB (Natura 2000), AFP d'Arrossa, propriétaires demandeurs
Bidarray	CLE agréée	Maire, AFP 3 mendi, CA64, ACCA, CSVB (Natura 2000), SIVU Mondarrain-Artzamendi (Natura 2000), propriétaires demandeurs
Itxassou	CLE non agréée	Maire, 6 conseillers municipaux, SDIS, Gendarmerie, ACCA, groupement pastoral, SIVU Mondarrain-Artzamendi (Natura 2000), propriétaires demandeurs

Tableau TII2/11

[49] Dernier agréement

Les rôles de la commission locale d'écobuage sont :

- Veiller à ce que l'écobuage soit organisé pour que les chantiers puissent se dérouler dans des conditions optimales ;
- Être l'interlocuteur privilégié en matière d'écobuages et assurer l'interface entre les acteurs locaux et les instances départementales ;
- Formuler un avis sur chaque demande d'autorisation sur lequel le maire pourra s'appuyer pour donner ou non son autorisation au demandeur.

En effet, c'est le Maire qui autorise ou non la réalisation de l'écobuage, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Surfaces écobuées

Tout écobuage doit faire l'objet au préalable d'une saisie dans la plateforme de gestion des déclarations d'écobuages « Serpic ». Lorsque les demandeurs souhaitent réaliser un écobuage, le statut du chantier d'écobuage est actualisé sur la plateforme. A la fin du chantier, il apparaît comme « réalisé » (histogramme « Analyse SERPIC à l'échelle du périmètre des sites Natura 2000 »). Ces éléments permettent de suivre l'évolution des demandes à l'échelle du massif Pyrénéen Occidental.

GII2/81. Analyse SERPIC à l'échelle du périmètre des sites Natura 2000 (source : outil SERPIC)

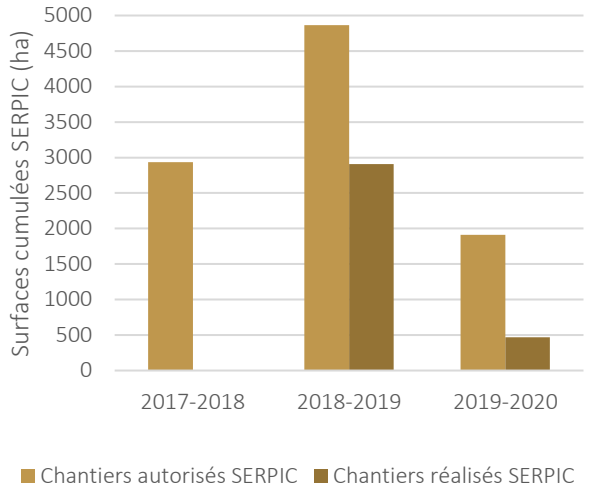

GII2/82. Analyse de 3 saisons d'écobuages à l'échelle du périmètre des sites Natura 2000 (source : EHLG)

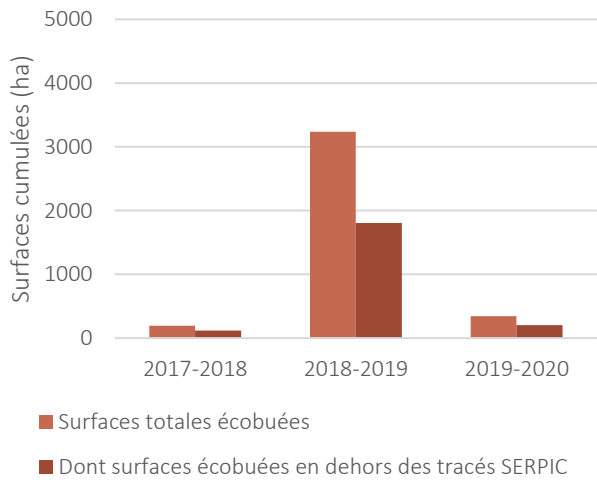

L'analyse de photos aériennes[50] a permis de cartographier les zones écobuées sur les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, et permet de dresser un premier bilan (histogramme « Analyse de 3 saison d'écobuages à l'échelle du périmètre des sites Natura 2000 ») :

- Les surfaces écobuées chaque année sont en deçà des surfaces globales autorisées (7% des surfaces écobuées en 2017-2018, 37% en 2018-2019 et 11% en 2019-2020) ;
- Les demandes d'autorisation sont très variables d'une saison sur l'autre et sont dépendantes des réalisations effectuées la saison précédente. Sur le territoire, la saison 2017-2018 a été marquée par des précipitations continues entre l'automne 2017 et le printemps 2018. Les chantiers d'écobuage n'ont pas pu être réalisés dans de bonnes conditions, ce qui a entraîné un report des chantiers sur la saison suivante ;
- Pour chaque saison, plus de la moitié des surfaces écobuées sont situées « en dehors » du tracé *stricto sensus* des polygones renseignés sur la plateforme Serpic. Ces « débordements » sont le reflet du décalage qu'il existe entre les outils administratifs et la réalité du terrain.

[50] Etude réalisée par EHLG dans le cadre du LIFE Oreka Mendian

Cartes CII2/26 - Cartographies des demandes d'autorisation SERPIC et des réalisations effectives des écobuages, saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

2017-2018

2018-2019

2019-2020

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, DRAAF, EHLG, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/26
Date de réalisation : 29/08/2020

La MAEC[51] « Maintien du milieu ouvert par pâturage et écobuage »

Sur le territoire « Montagnes des Aldudes », la MAEC « Maintien du milieu ouvert par pâturage et écobuage » est mobilisée depuis 2015. L'objectif de cette mesure est d'adapter la pratique de l'écobuage aux différents types de milieux, dans le but de les maintenir ouverts (en complément du pâturage) et ainsi participer à la création d'une mosaïque de milieux, à la conservation d'habitats d'intérêt communautaire (IC) et habitats d'espèces d'IC et à la lutte contre les incendies. Entre 2013 et 2018, 650 ha ont bénéficié de cette MAEC.

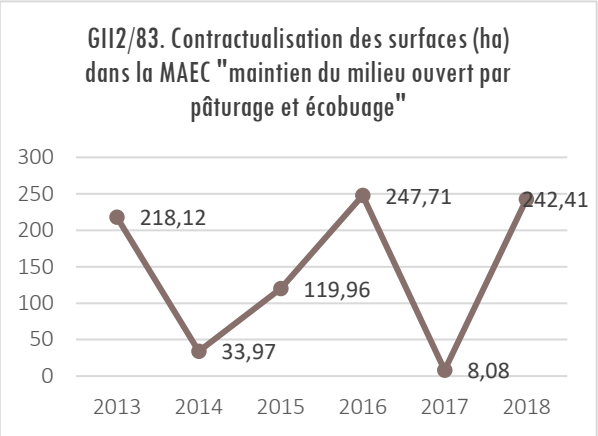

4.5 La fauche de la fougère

La fauche de la fougère est une pratique ancestrale qui possède un double avantage :

- Economique : en produisant sa propre litière composée de fougère séchée puis ramassée, la fauche de la fougère participe à l'autonomie financière de l'exploitation ;
- Ecologique : elle permet de maintenir le milieu ouvert ; la pratique, qui tend à se raréfier, entraîne inexorablement une fermeture des milieux et des montagnes.

Image III2/7 - Motte de fougère à Urepel

En fonction de l'objectif souhaité par l'éleveur, on distingue 2 types de fauches : la fauche précoce, et la fauche tardive (aussi appelée « traditionnelle »). La fauche précoce permet d'éliminer la plante et d'épuiser son stock de réserves (élimination par épuisement). La fauche tardive quant à elle permet l'exploitation de cette ressource dans l'objectif de constituer un stock de litière pour passer l'hiver. Cette pratique est en régression sur l'ensemble de la Montagne Basque car elle demande un fort besoin en main d'œuvre.

D'après le recensement agricole de 2000, 59% des exploitations du territoire pratiquaient la fauche de la fougère, sur 1 079 ha. Les surfaces fauchées bénéficiant d'aides MAEC entre 2013 et 2018 atteignent respectivement 503 ha pour la fauche tardive de la fougère et 57 ha pour la fauche précoce.

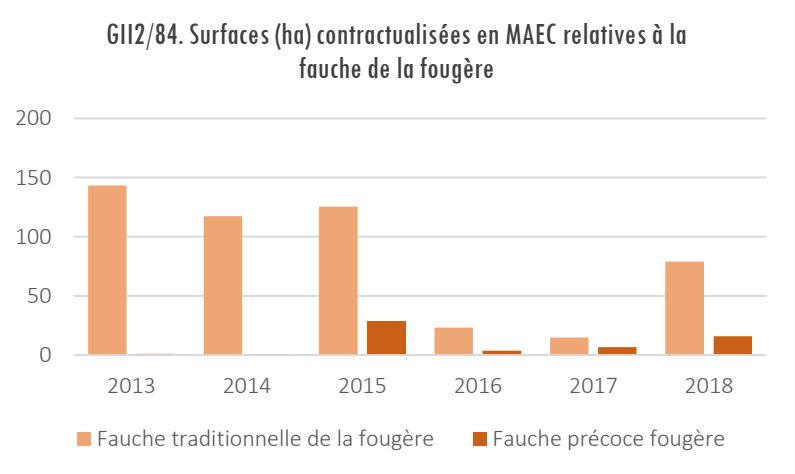

[51] Mesure Agro Environnementale et Climatique

Les zones de fougeraies en déprise inventoriées dans le cadre de la cartographie des habitats du site « Montagnes des Aldudes » représentent 3 180 ha[52] soit 17% du site, dont 2 525ha sur des parcelles agricoles déclarées au RPG en 2019 (20% des surfaces agricoles).

Carte CII2/27 - Cartographie des zones de fougère en déprise à l'intérieur du site "Montagnes des Aldudes"

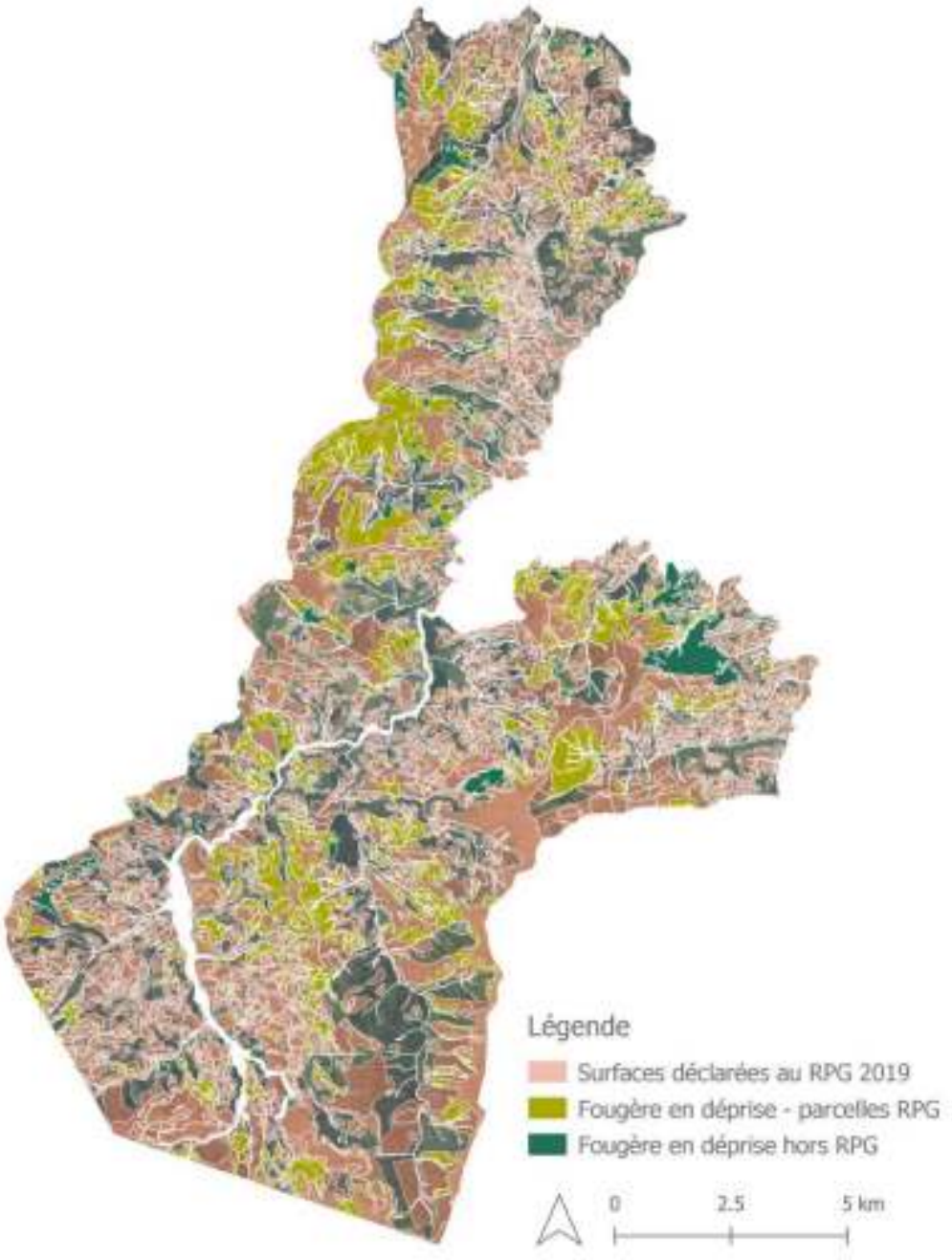

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, DRAAF, DREAL, ONF
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII2/27

[52] 36% des polygones ont été renseignés par photo-interprétation. Le reste a été fait par observations directes ou indirectes.

4.6 Le broyage

Lorsque le milieu est à un stade d'enfrichement peu avancé et que l'objectif de l'exploitant est sa réouverture, le gyrobroyage des ligneux permet une action rapide et efficace en vue de l'objectif poursuivi. Le broyage en pentes plus fortes est possible grâce à l'utilisation de chenilles téléguidées adaptées. Depuis 2018, des chantiers sont réalisés avec ce type d'équipement. Sur le Larla, le sol trop caillouteux associé à la forte pente rendent impossible la réalisation de chantiers de gyrobroyage.

Sur le territoire du site Natura 2000 « Montagnes des Aldudes », une MAEC « maintien du milieu ouvert par pâturage et gyrobroyage des ligneux bas » est mobilisée. Elle a été contractualisée sur près de 45 ha entre 2015 et 2018. Un broyage en patchs est bénéfique pour de nombreuses espèces. Cependant, il n'existe pas de données concernant les pratiques de gyrobroyage.

Ponctuellement, en amont de chantiers d'écobuages, des zones peuvent être gyrobroyées pour faire office de pares-feux.

Image III2/8 - Gyrobroyage avec matériel spécifique pour les pentes

Sur les secteurs où le stade d'enfrichement est plus avancé, une MAEC « Réouverture de milieux fortement embroussaillés » est disponible.

TÉMOIGNAGE DES ACTEURS DU MONDE AGRO-PASTORAL

Les témoignages ont été recueillis dans le cadre des réunions de restitution des diagnostics thématiques réalisés en février 2021.

On assiste à une mutation de l'espace agropastoral. La multi activité gagne les montagnes, autrefois secteurs quasi exclusivement dédiés à l'activité pastorale. Les montagnes, faciles d'accès grâce à leurs nombreuses pistes, sont le lieu privilégié des citadins qui viennent trouver, le temps de quelques heures, l'oxygène dont ils ont besoin. La pression des excursionnistes qui s'intensifie en été et en hiver, semble proportionnelle à la proximité de la Côte. Elle est très forte sur Itxassou, Bidarray, Arrossa. La Vallée de Baigorri n'en est pas pour autant épargnée.

Aujourd'hui, les municipalités voient apparaître le vocabulaire de la ville pour gérer la montagne : parkings, procès-verbaux, circulation… C'est une cohabitation soudaine, intense et forcée qui est douloureuse pour les éleveurs transhumants mais aussi les habitants qui vivent dans ces montagnes.

Les éleveurs sont encore bien présents sur les montagnes d'Itxassou et de Baigorri. En revanche, cette multi activité a déjà des effets de délaissement des montagnes de Bidarray et d'Arrossa. Les troupeaux sont sans cesse dérangés, l'omniprésence de l'utilisation des nombreuses pistes par les promeneurs complexifie l'utilisation des zones intermédiaires. Les bergers sont contraints de monter voir le troupeau plus souvent, non pas pour surveiller les ovins, mais pour s'assurer que les humains restent assez éloignés et n'effarouchent pas les troupeaux.

D'autres conflits, entre éleveurs peuvent également exister sur certains secteurs.

Pourtant, les jeunes agriculteurs ont envie de repartir à la montagne. Mais ces nouvelles contraintes les découragent. La non régulation des flux d'excursionnistes pourrait entraîner le délaissement de la montagne par les troupeaux, ce qui induirait à terme, la fermeture de la montagne.

Paradoxalement, sur l'Artzamendi, les *betizu* ne trouvant plus les conditions de tranquillité en haut des montagnes, viennent à descendre dans des secteurs habités, générant d'autres conflits (saillis sur bovins domestiques, dégradations) où elles constituent également un danger pour les populations présentes.

C'est un changement d'usage de la montagne qui est observé, avec un déséquilibre qui se fait au profit des usagers de la montagne et au détriment des éleveurs transhumants qui sont pourtant indispensables à son entretien.

Les gestionnaires collectifs d'estives travaillent actuellement sur l'écriture de règlements pastoraux qui pourraient s'accompagner d'assermentation de gardes, afin de se doter d'outils en faveur d'une bonne gestion de leurs montagnes. Ils ont tous une volonté commune : réaffirmer la vocation agropastorale des montagnes indispensable à tout un tas d'autres services humains (entretien des paysages, tourisme, chasse,…) et écosystémiques.

Compilation des données relatives à l'agriculture et au pastoralisme

Territoire des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Agriculture	<u>Surfaces agricoles</u> - SAU_{Tot} : 14 792 ha - 68 % (2 sites N2K) 9 569 ha - 65 % (DO) 12 731 ha - 69% (DHFF) - Surfaces collectives : 47% de la SAU_{Tot} / Surfaces individuelles : 53% de la SAU_{Tot} - SAU moyenne/exploitation : 24.19 ha - Surfaces toujours en herbe : 99.38 % de la SAU_{Tot} 99.20 % de la SAU_{Tot} 99.46 % de la SAU_{Tot} - Pente > 35% : 2/3 de la SAU_{Tot} <u>Gestion</u> - 4 gestionnaires collectifs : CSVB, Itxassou, AFP 3 Mendi, AFP d'Arrosa - Gestion individuelle : 49.3% de la SAU_{Tot} Gestion collective : 50.7% de la SAU_{Tot} - 24% des EA engagées dans une MAEC <u>Exploitations agricoles (EA)</u> - 362 EA - 85% individuels VS 15% sous forme sociétaire - 29% de petites EA VS 71% de grandes EA - 26% de chefs d'exploitation pluriactifs - 1.39 UTA/EA, soit 17.4 ha SAU/UTA - 1 EA/5 a une activité de diversification <u>Elevage</u> - 98% des EA orientées en « élevage » gèrent 93% de la SAU_{Tot} - 53% élevages spécialisés VS 41% élevages mixtes - 19650 UGB_{Tot} : 14 000 ovins, 3 100 bovins, 1 500 porcins, 700 équins, 125 caprins, 175 avins. - 54 UGB/EA - Chargement apparent élevé : [2.7 ; 3.0] UGB/ha - Effectifs ovins : 67% de MTR, 25% de MTN - Effectifs bovins : 85% Blondes d'Aquitaine <u>Valorisation et commercialisation</u> - 61% des EA sous signe officiel de qualité - 75% des effectifs ovins lait sous label AOP Ossau-Iraty - Vente en circuit court : 15% EA - Vente directe : 16 EA - Belaun : 10aine de producteurs	<u>Caractéristiques principales de l'agriculture</u> - EA de petite taille - Systèmes agropastoraux traditionnels en élevages ovins transhumants (animaux adaptés à la montagne) - Gestion collective des territoires d'estives - Concentration des effectifs ovins sur les 4 communes du Haut de Vallée (68% des effectifs des 9 communes) - Les quelques surfaces cultivées se concentrent sur les fonds de vallées - Le paysage marqué par de fortes pentes impose l'utilisation de matériel spécifique voire un entretien exclusivement manuel sur certaines parcelles, induisant un temps de travail conséquent - Nombreuses races locales, adaptées aux conditions pédoclimatiques, présentes : Manex, Sasi ardi, Pyrenaika, Porc Kintoa… <u>Exploitations agricoles (EA)</u> - Emploi salarié presque inexistant - Vieillissement de la profession de façon moins marquée qu'ailleurs sur le Département - Bonne dynamique d'installation par rapport au reste du Département - 57 % des chefs d'EA de plus de 50 ans sans succession connue <u>Valorisation et commercialisation</u> - Valorisation du Porc Kintoa en produits alimentaires de qualité - Agriculture garante de produits alimentaire de qualité - Nombreux labels présents : AOP Ossau-Iraty, AOP Vin d'Irouléguy, AOP Porc Kintoa, IGP Agneau de lait des Pyrénées, Label Rouge Veau élevé sous la mère, IDOKI - Démarches collectives qui ont vu le jour (ex : Belaun) <u>Comparaisons avec d'autres territoires</u> - Nombre d'ateliers ovins et bovins important par rapport au reste de la Montagne Basque - Cheptel ovin sur-représenté (84% des animaux) par rapport au Département (53%) et à l'ex-Région (33%) - Taille des troupeaux ovins > à celle du Département et de l'ex-Région - Taille des EA inférieure aux EA du Département (28ha) et de l'ex-Région (32 ha) - Pluriactivité comparable à celle du Département (29%) et de l'ex-Région (26%) - Part d'EA produisant sous labels officiels de qualité (61%) supérieure à celle du Département (25%) et de l'ex-Région (46%) - Ventes en circuit court plus faible qu'au niveau de l'ex-Région (22%)	= De la SAU totale ↘ du nombre d'exploitations agricoles ↘ de la main d'œuvre agricole ↘ des surfaces de cultures (déjà faibles) ↘ légère des effectifs globaux (UGB) ↗ de la taille des exploitations en terme de SAU et d'UGB ↗ du nombre d'EA sans succession connue ↗ des surfaces pastorales (landes et estives) ↗ de la part d'élevages spécialisés ↗ Vieillissement de la profession Δ Disparition d'exploitations individuelles au profit des exploitations groupées (GAEC)	DOCOB « Montagnes des Aldudes » 2012 - Cellule pastorale RGA 2010 - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation RPG 2018 et 2019 - DDTM64, DRAAF Cadastres communaux - communes du territoire EDE 2018 et EDE 2019, IPG64, données installation et transmission - Chambre d'Agriculture 64 Données installation – EHLG Etude des pentes - EHLG Races locales – EHLG, Conservatoire des Races d'Aquitaine, BLE, Chambre d'Agriculture 64, ADANA, CSVB Données adhérents aux différentes filières de qualité – Association Filière Porc Kintoa, Syndicat des Vins d'Irouléguy, Syndicat Ossau-Iraty, Areovla, Association Producteurs fermiers PB Idoki, Syndicat du Piment d'Espelette, Association le veau sous la mère Données MAEC - CSVB, EHLG, DDTM64
Pastoralisme	<u>Transhumance</u> - 271 exploitations agricoles transhumantes - Effectifs transhumants : 56 925 ovins 1 155 bovins 790 équins 190 caprins	<u>Transhumance</u> - Utilisation étagée et saisonnière de la montagne - Occupation des estives variable selon l'espèce et les gestionnaires : Ovins : entre avril et novembre Equins : toute l'année Caprins : entre mars et décembre Bovins : entre mars et novembre - Pâturage diversifié et complémentaire avec 4 espèces qui transhument (seulement 3 estives n'ont qu'une « dent » sur Baigorri) - Forte densité de chevaux sur Itxassou et Bidarray - Transhumance de proximité, indispensable pour de nombreuses EA	= Maintien de l'activité transhumante sur les estives de la CSVB : - Maintien du nombre d'éleveurs transhumants - Maintien du chargement - Maintien du cheptel ovin ↘ Diminution de l'activité transhumante sur les autres estives : - Itxassou : disparition d'1/3 des éleveurs transhumants, chute du chargement - Arrossa : diminution du nombre d'éleveurs transhumants, du chargement, disparition des équins - Bidarray : disparition des bovins Espace en pleine mutation avec un déséquilibre du multiusage entre excursionnistes et gestionnaires	

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Milieux et gestion agropastorale	Prairies - 90% des parcelles de prairies présentent un cortège floristique spécifique de la pâture - 20% des parcelles en prairie montrent un signe de pâture précoce Estives et landes - 23% des bergers guident leur troupeau - 5 troupeaux bénéficient d'un gardiennage permanent - 2 éleveurs pratiquent la traite en estive Pratiques de gestion - 734 ha écobués chaque année en moyenne (soit 3.4% de territoire) - 10 placettes d'équarrissage en fonctionnement depuis 2016 (1 en projet) Aménagements pastoraux - 72% des UP desservies par des pistes pastorales - 84% des UP équipées d'abreuvoirs - 46% des UP dotées d'une cabane	Prairies - Diversité floristique des prairies moyenne - Linéaires de haies plus ou moins denses selon les secteurs Landes - Valorisation existante (mais faible) : parcours de Porc Basque, ressource bois, glandée, valorisation de la fougère Estives - Déséquilibre de pâturage entre les unités pastorales et au sein même de certaines unités induit par une inégale répartition des troupeaux - Potentiels fourragers faibles et existence de disparités spatiales - Dynamiques de fermeture des estives majoritaires Pratiques de gestion - Outils disponibles pour l'entretien des milieux agropastoraux (MAEC), aides à la mécanisation - Entretien complémentaire entre pâture et chantiers d'écobuage ou de broyage - La réalisation d'écobuages est très dépendante des conditions climatiques et de la réalisation des années précédentes - Mise en place d'un réseau de placettes d'équarrissage en vue d'améliorer la gestion des cadavres d'animaux d'élevage Aménagements pastoraux - Importante dotation en équipements pastoraux, Plantations réalisées dans le cadre de la TVB pour améliorer la qualité de vie des troupeaux	↘ du chargement des estives ↘ de la durée de la transhumance ↘ de la pratique de la fauche de la fougère ↘ Abandon de certains parcours de landes ou d'estives ↗ Nombre de dossiers d'aide au gardiennage ↗ Attaques des prairies par le Cirphis	Déclaration de transhumance - CSVB, commune d'Itxassou, AFP 3 Mendi, AFP Arrossa, commune d'Arrossa Enquêtes pastorales - CSVB, Cellule pastorale, EHLG Etude de la pratique d'écobuage - EHLG Dossiers de gardiennage - Chambre d'Agriculture 64, EHLG

Clé de lecture :
- Les données en **noir** ont été calculées à l'échelle des 9 communes du territoire d'étude ;
- Les données en **bleu** ont été calculées à l'échelle du périmètre des 2 sites Natura 2000 ;
- Les données en **rouge** ont été calculées à l'échelle du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » ;
- Les données en **vert** ont été calculées à l'échelle du site « Montagnes des Aldudes ».

Chapitre 3

FORÊT & ACTIVITÉ SYLVICOLE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE FORESTIER 162

1.1 L'espace forestier 162
1.1.1 Les surfaces forestières 162
1.1.2 La propriété forestière 165

1.2 Description des forêts 169
1.2.1 Peuplements forestiers 169
ZOOM SUR LES FORÊTS PUBLIQUES 173
1.2.2 Les vieilles forêts 175

2. GESTION FORESTIÈRE 177

2.1 Les acteurs 177
L'ONF 177
Le CRPF 177

2.2 La réglementation 177
2.2.1 Le Code Forestier 177
2.2.2 Les outils de gestion réglementaire 179
2.2.3 Lien avec Natura 2000 et les enjeux biodiversité 180

3. GESTION SYLVICOLE 182

3.1 Historique 182
3.1.1 Le passé minier et industriel de la vallée 182
3.1.2 L'exploitation du bois 183
3.1.3 L'aménagement de la forêt d'Haira 183

3.2 Gestion actuelle 186
3.2.1 Le hêtre - Pagoa 186
3.2.2 Le chêne - Haritza 187
3.2.3 Le châtaignier - Gaztaina 187
3.2.4 Autres plantations 188
3.2.5 Arbres têtards 188

4. FONCTIONS DE LA FORÊT 190

4.1 Fonction économique 190
4.1.1 La filière forêt-bois 190
4.1.2 La crise du hêtre 191

4.1 Fonction environnementale 193
4.1.1 Maintien des grands équilibres naturels 193
4.1.2 Réservoir génétique 194
4.1.3 Atténuation du changement climatique 194

4.2 Fonction sociale 195
4.2.1 Fonction paysagère 195
4.2.2 Activités récréatives 195
4.2.3 Activité cynégétique 195

5. MENACES QUI PÈSENT SUR LA FORÊT 197

5.1 Le risque feu de foret 197
5.1.1 Les feux pastoraux 197
5.1.2 L'évolution du risque incendie dans un contexte de changement climatique 198
5.1.3 La DFCI 198

5.2 L'impact des animaux 199

5.3 Le réchauffement climatique 200

5.4 L'état sanitaire des forêts 201
5.4.1 Maladie émergente : la Chalarose du frêne 201
5.4.2 Autres impacts sanitaires 201

5.5 Les ressources minières 203

1. CONTEXTE FORESTIER

Définition[1]

Une forêt est une étendue de plus de 0,5 hectares caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant plus de 10 % de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils *in situ*.

1.1 L'espace forestier

1.1.1 Les surfaces forestières

Données issues de l'analyse de la base de données Forêt® de l'IGN et des cadastres des 9 communes du territoire d'étude.

Le taux de boisement des communes concernées

Avec 39% du territoire recouvert de surface forestière, la forêt est la formation végétale dominante de la zone d'étude. Les espaces forestiers sont, en proportion, plus présents à l'échelle des 9 communes d'étude qu'à l'échelle du Département ou de la grande Région[2]. Cependant, le taux de boisement cache une répartition très inégale au sein des différentes communes du territoire. Ainsi, les zones au relief accidenté sont les plus boisées, notamment les zones montagneuses au sud. Ailleurs, là où les conditions de relief et de climat sont plus favorables à l'activité agricole, le taux de boisement est nettement plus faible.

Tableau TII3/1

Commune	Surface communale (ha)	Surface communale forestière (ha)	Taux de boisement communal
Itxassou	3 942	1 120	28%
Bidarray	3 899	1 282	33%
Saint-Martin-d'Arrossa	1 848	875	47%
Saint-Étienne-de-Baïgorry	6 978	2 814	40%
Anhaux	1 235	205	17%
Lasse	1 481	482	33%
Banca	4 994	2 690	54%
Les Aldudes	2 621	886	34%
Urepel	2 621	1 126	43%
TOTAL	**29 619**	**11 480**	**39%**

La forêt d'Haira, située à cheval sur les communes d'Urepel et Banca, est le plus grand massif forestier du territoire d'étude.

[1] Définition issue des lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricoles et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 publiées au JOUE le 01/07/2014

[2] Département 27% (https://www.fransylva.fr/n/la-foret-dans-les-pyrenees-atlantiques/n:2912) ; Région Nouvelle-Aquitaine 34% (https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/les-forets-de-notre-region/n:2411)

Figure FII3/1 - Taux de boisement des départements (A), des sylvoécorégions (B) et des communes de la zones d'étude (C) (source : « ©IGN 2019 »)

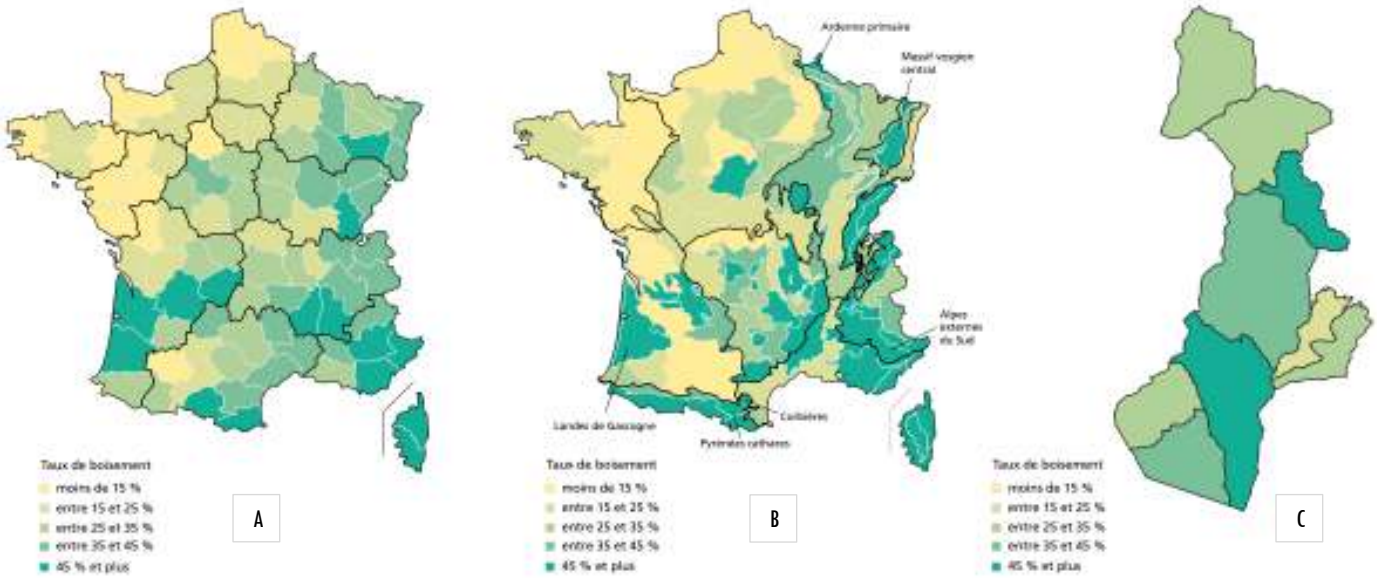

Représentativité des surfaces forestières à l'échelle des 2 sites Natura 2000

Les surfaces forestières représentent 41% de la surface totale du périmètre des 2 sites Natura 2000. A l'échelle de chaque site, les surfaces forestières s'étendent sur 42 % du site « Montagnes des Aldudes » (7 746 ha) et sur 39% de la « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » (5 736 ha).

A noter que 17% des surfaces forestières à l'échelle des 2 sites Natura 2000, sont utilisées comme surface agricole (bois pâturés).

GII3/1. Répartition des surfaces forestières à l'intérieur du site "Montagnes des Aldudes"

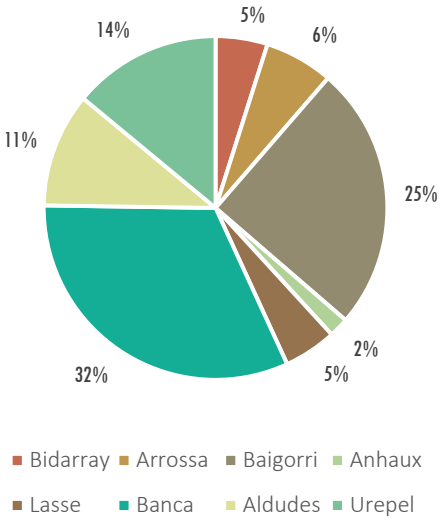

GII3/2. Répartition des surfaces forestières à l'intérieur du site "Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"

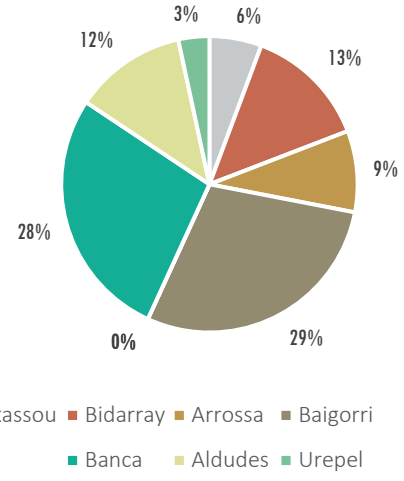

	Montagnes des Aldudes			Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux			2 sites Natura 2000				
Commune	Surface communale en Natura 2000 (ha)	Surface forestière en Natura 2000 (ha)	Part forestière du site Natura 2000	Surface communale en Natura 2000 (ha)	Surface forestière en Natura 2000 (ha)	Part forestière du site Natura 2000	Surface communale en Natura 2000 (ha)	Surface forestière en Natura 2000 (ha)	Part forestière du site Natura 2000 (ha)	Surfaces forestières déclarées à la PAC[3] (ha)	Surfaces forestières déclarées à la PAC[4] (%)
Itxassou	-	-	-	1 377	327	24%	1 371	327	24%	110	8%
Bidarray	1 048	379	36%	2 468	772	31%	2 438	772	32%	251	10%
Arrossa	1 042	501	48%	1 051	509	48%	1 062	512	48%	227	21%
Baigorri	5 016	1 934	39%	4 021	1 652	41%	5 231	2 091	40%	884	17%
Anhaux	877	144	16%	-	-	-	877	144	16%	63	7%
Lasse	1 041	385	37%	-	-	-	1 041	385	37%	160	15%
Banca	4 901	2 485	51%	2 519	1 578	63%	4 881	2 615	54%	1 078	22%
Aldudes	2 152	834	39%	1 680	704	42%	2 212	861	39%	330	15%
Urepel	2 496	1 084	43%	1 614	194	12%	2 579	1 113	43%	629	24%
TOTAL	**18 573**	**7 746**	**42%**	**14 730**	**5 736**	**39%**	**21 692**	**8 821**	**41%**	**3 731**	**17%**

Tableau TII3/2

[3] RPG 19
[4] RPG 19

1.1.2 La propriété forestière

La classe de propriété (privée ou publique) caractérise le statut juridique du site. La forêt publique relève du régime forestier. Sa gestion est confiée à un opérateur unique, l'ONF. Sur le territoire, seuls la forêt d'Haira et le reboisement d'Urdanzia entrent dans la classe de propriété des « forêts publiques ». Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés. La forêt privée appartient à des particuliers ou des collectivités locales qui en assurent elles-mêmes la gestion.

Les données du cadastre (parcelles classées dans la catégorie « bois »), permettent de dresser un portrait du régime de propriété des forêts du territoire d'étude. L'analyse a été faite à l'échelle du périmètre global des 2 sites Natura 2000.

Répartition des surfaces

La forêt privée est essentiellement située dans les secteurs les plus bas. Près du relief, de grandes parcelles cadastrées « bois » appartiennent à la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri.

Sur **4 923 ha de parcelles cadastrées « bois », 41% appartiennent à la Commission Syndicale** de la Vallée de Baigorri. Parmi elles, près d'un tiers (1361 ha) relèvent du régime forestier et sont des forêts considérées comme « publiques ».

66 ha de surfaces forestières sont propriété de collectivités territoriales (CT) du territoire d'étude (Communes, Communauté d'Agglomération et Département). Les **propriétaires privés** possèdent quant à eux **2 823 ha de forêts au cadastre** (57% de la surface forestière totale).

GII3/3. Répartition des parcelles cadastrées "Bois" selon le statut de propriété (surfaces en ha)

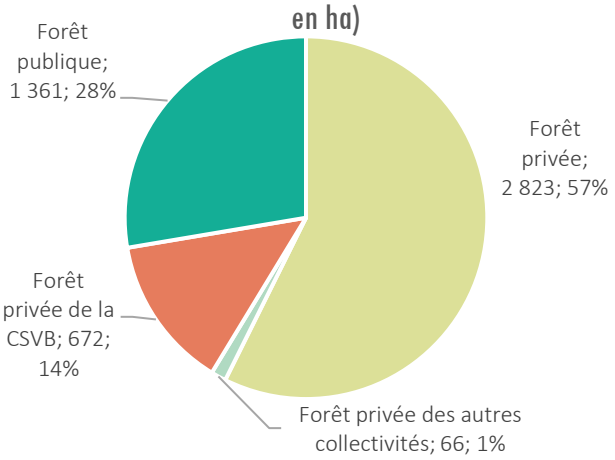

Cet équilibre entre forêts privée et publique varie considérablement suivant les communes : les surfaces appartenant aux collectivités sont les plus élevées sur les communes de Banca et Urepel[5] et représentent respectivement 71% et 56% des parcelles communales cadastrées « bois ».

A l'échelle du Département, la surface forestière est à 54% de la forêt privée. A l'échelle de la Montagne Basque, elle représente 64% des forêts, proportion élevée par rapport aux surfaces privées de la Montagne Pyrénéenne (24%).

	Surfaces cadastrées « BOIS » (ha)		
Commune	Forêt Privée	Forêt Privée des CT (dont CSVB)	Forêt Publique
Itxassou	99.49	48.49	-
Bidarray	346.81	15.20	-
Arrossa	151.14	0.44	-
Baigorri	807.26	126.54	52.47
Anhaux	65.29	19.19	-
Lasse	157.43	32.13	-
Banca	578.12	282.80	1 129.79
Aldudes	377.78	76.51	-
Urepel	240.05	136.92	179.18
TOTAL	**2 823.37**	**738.21**	**1 361.43**

Tableau TII3/3

GII3/4. Répartition de la forêt publique et privée par commune dans le périmètre des sites Natura 2000

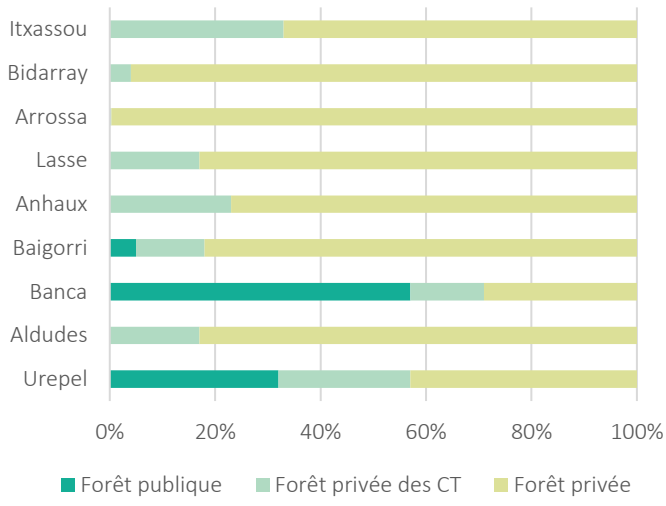

[5] Le massif d'Haira est situé sur ces 2 communes.

Carte CII3/1- Propriété des parcelles bois, selon les données du cadastre 2020

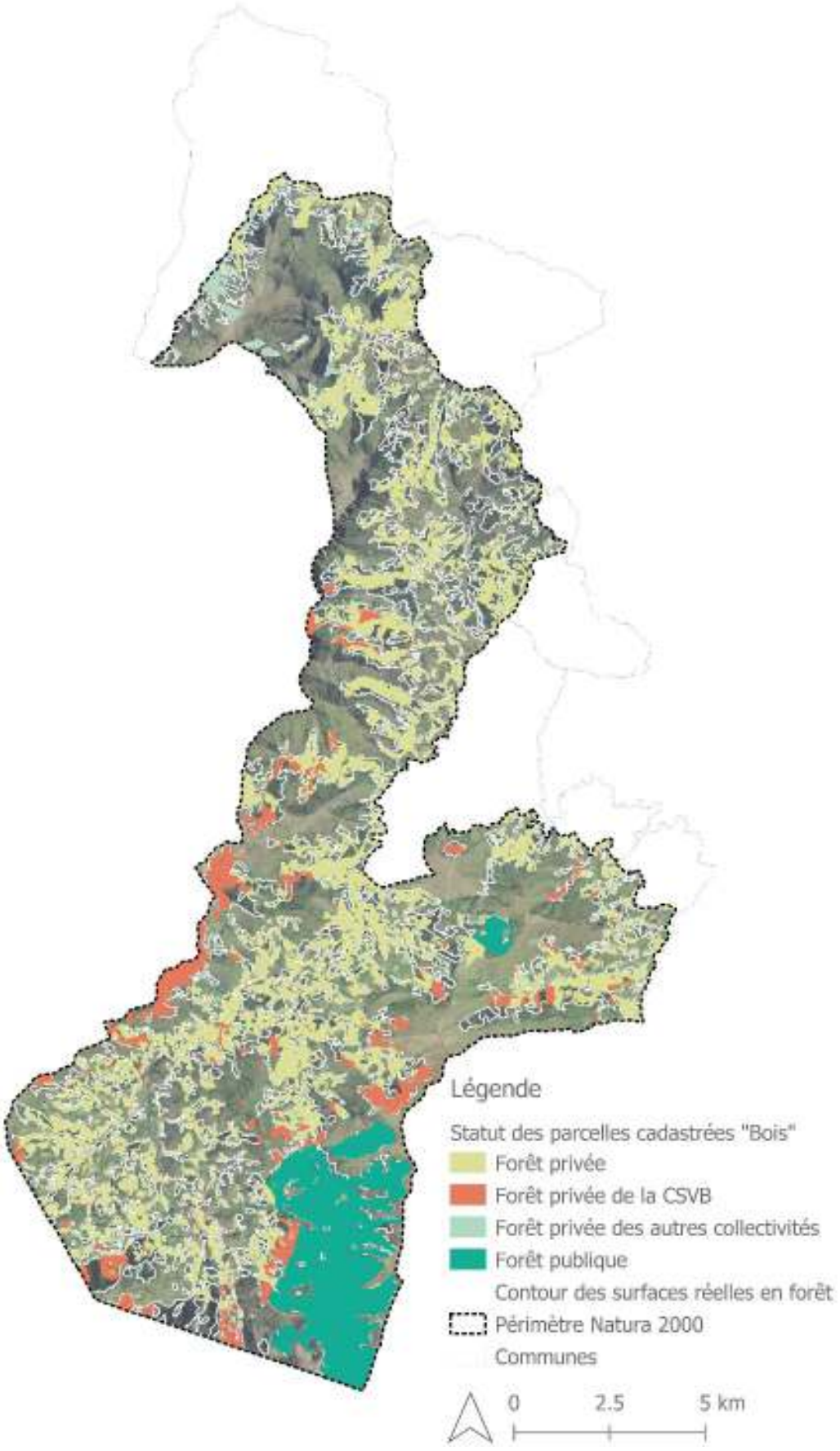

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/1
Date de réalisation : 14/10/2020

Taille des parcelles et des propriétés forestières

Forêt publique

Seules les communes d'Urepel, Banca (massif d'Haira) et de Saint-Etienne-de-Baïgorry (boisement d'Urdanzia) sont concernées par la forêt publique appartenant à la CSVB et gérée par l'ONF. **La taille moyenne d'une parcelle en forêt publique est d'environ 15ha.**

Commune	Nombre de parcelles	Surface totale cadastrée bois (ha)	Taille moyenne de la parcelle (ha)
Baigorri	4	52.47	13.12
Banca	70	1 129.79	16.14
Urepel	17	179.18	10.54
TOTAL	**91**	**1 361.44**	**14.96**

Tableau TII3/4

GII3/5. Répartition communale de la forêt publique d'Haira et d'Urdanzia

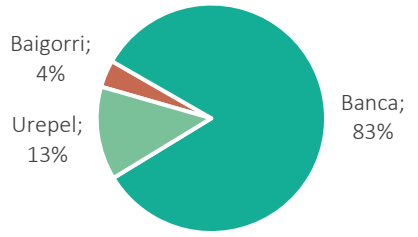

Forêt privée des collectivités

Parmi les parcelles cadastrées « bois » et non gérées par l'ONF, la CSVB est propriétaire de 99.7% des surfaces à l'échelle de son territoire d'intervention. A l'échelle du périmètre des sites Natura 2000, elle détient 91% des surfaces boisées privées des collectivités. Contrairement aux surfaces de forêts publiques gérées par l'ONF, il s'agit de parcelles beaucoup plus morcelées (0.35 ha en moyenne) et « éparpillées » sur son périmètre de compétence.

	Parcelles cadastrées "BOIS" propriété de la CSVB			Parcelles cadastrées "BOIS" propriété des autres collectivités					
Commune	Nombre de parcelles	Surface totale (ha)	Taille moyenne de la parcelle (ha)	Nombre de propriétaires	Nombre de parcelles	Surface totale (ha)	Nombre moyen de parcelles par propriété	Taille moyenne de la parcelle (ha)	Taille moyenne de la propriété (ha)
Itxassou	-	-	-	2	36	48.49	18	1.35	24.25
Bidarray	-	-	-	2	18	15.20	9	0.84	7.60
Arrossa	-	-	-	1	4	0.44	4	0.11	0.44
Baigorri	68	126.18	0.54	3	3	0.36	1	0.12	0.12
Anhaux	17	18.56	0.92	1	2	0.64	2	0.32	0.64
Lasse	17	32.13	0.53	-	-	-	-	-	-
Banca	60	281.97	0.21	2	8	0.83	4	0.10	0.42
Aldudes	42	76.34	0.55	1	2	0.17	2	0.08	0.17
Urepel	30	136.92	0.22	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**234**	**672.08**	**0.35**	**9**	**73**	**66.13**	**8**	**0.91**	**7.35**

Tableau TII3/5

Forêt Privée des particuliers

La taille moyenne d'une parcelle privée de forêt est de 0.71 ha, soit 20 fois plus petite qu'une parcelle de forêt publique.

Au-delà du morcellement entre plusieurs propriétaires, la forêt privée est divisée en plusieurs parcelles pour un même propriétaire. Le morcellement et la division rendent difficile la gestion dans le contexte actuel d'organisation de la filière bois (faibles volumes des coupes, chantiers de surface réduite, difficultés d'accès à des moyens mécanisés). Cette situation foncière pose moins de problème dans le cadre d'exploitation forestière traditionnelle (intégration dans l'économie de l'exploitation agricole), encore présente dans le périmètre, où plus de 70% des forêts privées appartiennent à des personnes résidant sur place (commune ou commune limitrophe) et les parcelles boisées sont rattachées à une exploitation agricole.

Commune	Nombre de parcelles	Nombre de propriétaires	Nombre moyen de parcelles par propriété	Taille moyenne de la parcelle (ha)	Taille moyenne de la propriété (ha)
Itxassou	160	57	3	0.62	1.75
Bidarray	546	114	5	0.64	3.04
Arrossa	281	83	3	0.54	1.82
Baigorri	1 123	217	5	0.72	3.72
Anhaux	117	41	3	0.56	1.59
Lasse	272	64	4	0.58	2.46
Banca	678	121	6	0.85	4.78
Aldudes	515	115	4	0.73	3.29
Urepel	265	90	3	0.91	2.67
TOTAL	**3 957**	**902**	**4**	**0.71**	**3.13**

Tableau TII3/6

Taille des propriétés forestières privées (y compris la forêt privée des collectivités)

La taille moyenne des propriétés privées sur le territoire d'étude est assez modeste (3.13 ha). Elle est cependant significativement supérieure à la propriété forestière à l'échelle du Département qui atteint près de 2.6 ha par propriétaire[6]. 40% sont de très petits propriétaires forestiers (moins d'1 ha de forêt).

Sur le territoire d'étude, les 2/3 des surfaces appartiennent à 10% des propriétaires. Les mêmes proportions sont observées à l'échelle Départementale.

Les propriétés communales les plus grandes appartiennent toutes à la Commission Syndicale (cellules grisées dans le tableau ci-dessous). Elle est le plus gros gestionnaire des forêts au statut privé sur le territoire.

Commune	[0;1[	[1;5[	[5;10[	[10;25[	[25;50[	[50;75[	[75;100[	[100;1500[
Itxassou	36	15	6	1	1	0	0	0
Bidarray	48	45	11	10	0	0	0	0
Arrossa	50	26	42	2	0	0	0	0
Baigorri	94	69	38	15	4	0	0	1
Lasse	26	28	9	1	1	0	0	0
Anhaux	20	20	2	1	0	0	0	0
Banca	33	43	33	12	2	0	0	1
Aldudes	37	56	15	8	0	0	1	0
Urepel	33	42	11	2	0	0	0	1

Tableau TII3/7

GII3/6. Répartition du nombre de propriétaires selon leur classe de taille (ha)

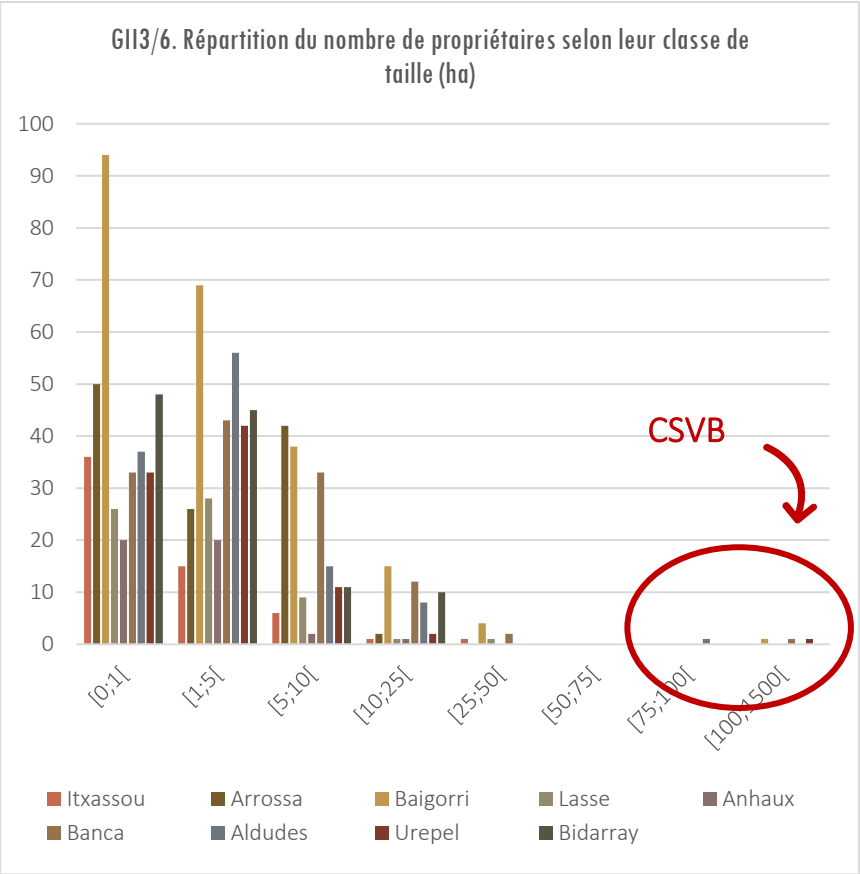

[6] Source : https://www.fransylva.fr/n/la-foret-dans-les-pyrenees-atlantiques/n:2912

1.2 Description des forêts

Les données sont issues des analyses de la couche « Formation végétale » de la BD FORET de l'IGN et de la cartographie des habitats des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » (2010 et 2019), « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (2008 et 2011) et « La Nive » (2009 et 2010).

1.2.1 Peuplements forestiers

Les facteurs déterminants

Dans tout le périmètre, l'altitude et l'exposition sont les principaux facteurs déterminant la répartition des ensembles forestiers. On se trouve dans la zone de transition entre l'étage montagnard et l'étage collinéen. Sur ce territoire au contraste marqué, la plupart des vallons forestiers sont encaissés et caractérisés par des pentes fortes à très fortes : les peuplements installés sur des pentes inférieures à 30% ne sont pas fréquents. Les stations les plus favorables à la croissance des arbres sont les bas de versants et les expositions nord et ouest. Les versants sud et sud-est sont souvent caractérisés par des stations sèches. Les hauts de versants et les sommets des reliefs présentent quant à eux des sols superficiels peu fertiles.

Les essences dominantes

Les essences rencontrées sont quasi exclusivement des essences feuillues[7], à l'exception de quelques parcelles de résineux d'origine sylvicole[8]. Les paramètres bioclimatiques permettent de positionner l'ensemble du site dans la série de végétation forestière climacique de la hêtraie et de la hêtraie-chênaie atlantique acidiphile à acidicline[9].

On observe une répartition assez équilibrée entre forêts en mélanges et forêts pures.

GII3/7. Proportion des surfaces de forêts "Pur" et "En mélange" (ha)

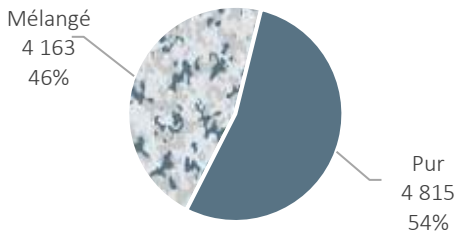

GII3/8. Répartition des surfaces forestières par type d'essence à l'échelle des sites Natura 2000 (ha;%)

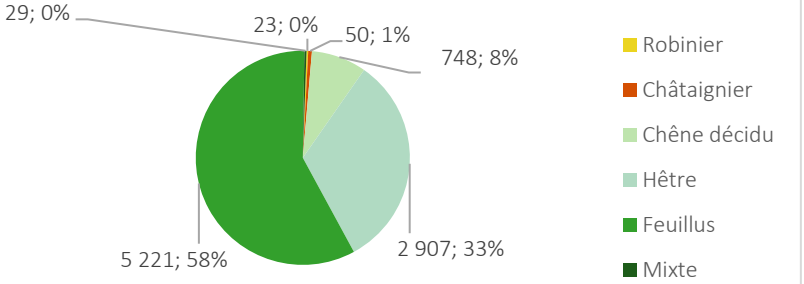

La structure des forêts

A l'échelle du territoire d'étude, 60% des forêts sont de structure « fermées » contre « 40% « ouvertes »[10]. Les vieux arbres sont bien présentés dans tous les étages de végétation. Cependant l'histoire minière du site des Aldudes et la pression pastorale passée ont fortement impacté les écosystèmes forestiers (morcellement, prélèvement important, piétinement et eutrophisation des sols forestiers) et des lacunes structurelles restent observables sur l'ensemble du site. Le manque de bois mort debout et au sol est à souligner[11]. Au sein des massifs gérés par l'ONF, la densité de bois mort sur pied et par terre, qui fait partie intégrante de la gestion de la forêt, varie entre 20 et 30m^3/ha.

GII3/9. Structure des forêts à l'échelle des sites Natura 2000 (ha)

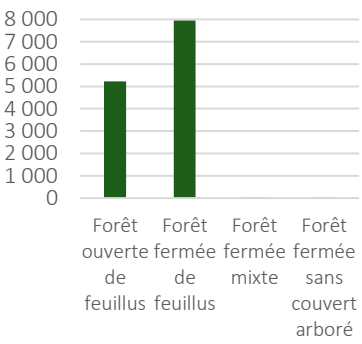

[7] L'analyse de la BD FORET fait apparaître 7 946 ha de forêts de feuillus et seulement 29 ha de forêts mixtes.
[8] 2.8ha en futaie de résineux (Douglas et Pin Laricio) au sein de la forêt d'Haira
[9] Christophe CHAULIAC, rapport d'étude habitats, 2020
[10] D'après l'analyse de la BD FORET de l'IGN
[11] Christophe CHAULIAC, rapport d'étude habitats, 2020

Carte CII3/2 - Cartographie des principales essences forestières à l'échelle du territoire d'étude, d'après la BD FORET

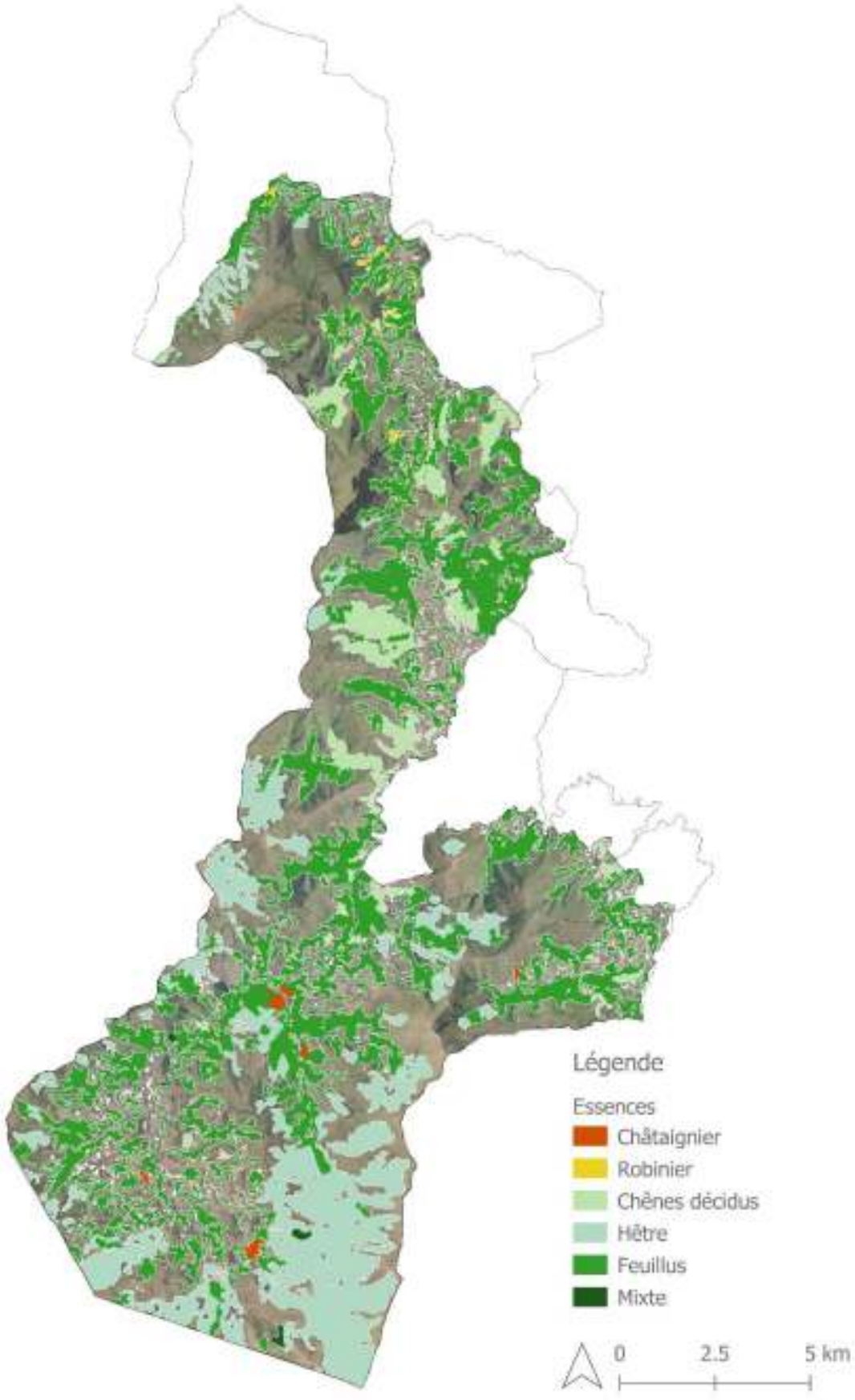

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/2
Date de réalisation : 15/10/2020

La répartition des peuplements (analyse de la cartographie des habitats)

A l'échelle du périmètre du site, malgré le contexte acidophile limitant, les ensembles forestiers variés forment une mosaïque complexe avec les milieux ouverts.

A. Dans les bas de vallons, en bordure de cours d'eau, les boisements sont dominés par le frêne, occupant souvent une bande relativement étroite du fait du relief prononcé ou de la présence de prairies.

B. Des boisements dominés par les taillis pauvres à dominante de chêne pédonculé, chêne tauzin et châtaigniers sont implantés sur le Nord du territoire, sur des sols superficiels. On les retrouve notamment sur les versants situés à l'est de l'Aintziaga à Iparla et entre la Nive des Aldudes et le ruisseau Abrakako.

C. Des boisements morcelés dominés par le taillis de châtaignier en mélange avec le chêne, et plus localement quelques boisements de robiniers se dessinent dans les parties plus basses du nord du territoire.

D. Des boisements en mélange taillis et futaie ou futaies pures de chêne pédonculé et de châtaignier occupent les parties basses des versants du sud du territoire. Il s'agit parfois de reconquêtes forestières anciennes (cinquante ans ou plus) avec des peuplements marqués par la présence d'anciens châtaigniers têtards.

E. Des futaies de hêtre, dans les zones les plus élevées (au-dessus de 500 m) et les stations fraîches des expositions nord sont très caractéristiques du territoire. La hêtraie d'Haira est la forêt la plus étendue de ce site.

F. De manière plus ou moins prononcée, les boisements dominés par le bouleau sont les marqueurs de la reconquête forestière sur les landes et fougeraies en déprise dans les zones intermédiaires.

G. Des plantations d'arbres feuillus, qui concernent majoritairement le reboisement effectué sur l'Urdanzia dans les années 1980 par l'ONF.

GII3/10. Répartition des différents types de peuplements forestiers, données issues des cartographies des habitats des 3 sites Natura 2000 (Montagnes des Aldudes, Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi et la Nive).

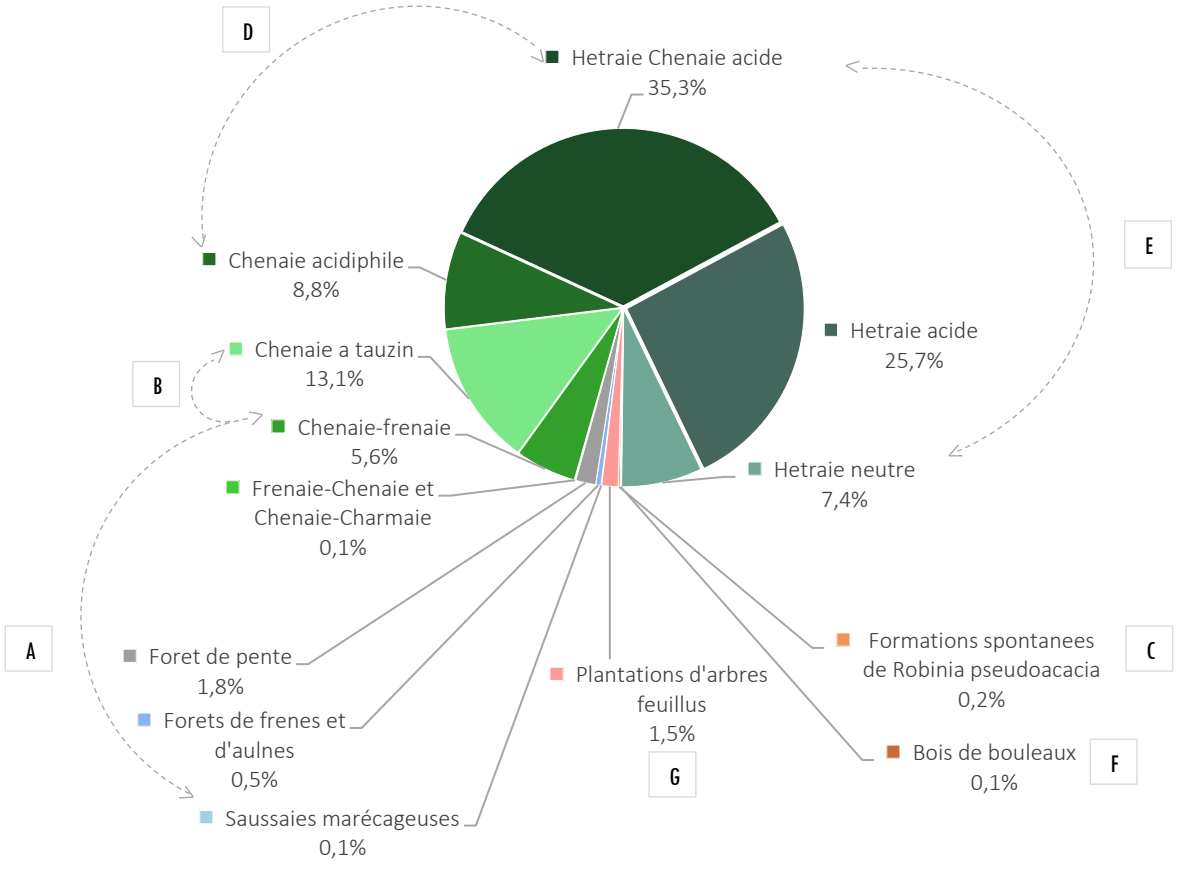

Carte CII3/3- Principaux types de peuplement à l'échelle du territoire d'étude, d'après la cartographie des habitats des sites Natura 2000 du territoire

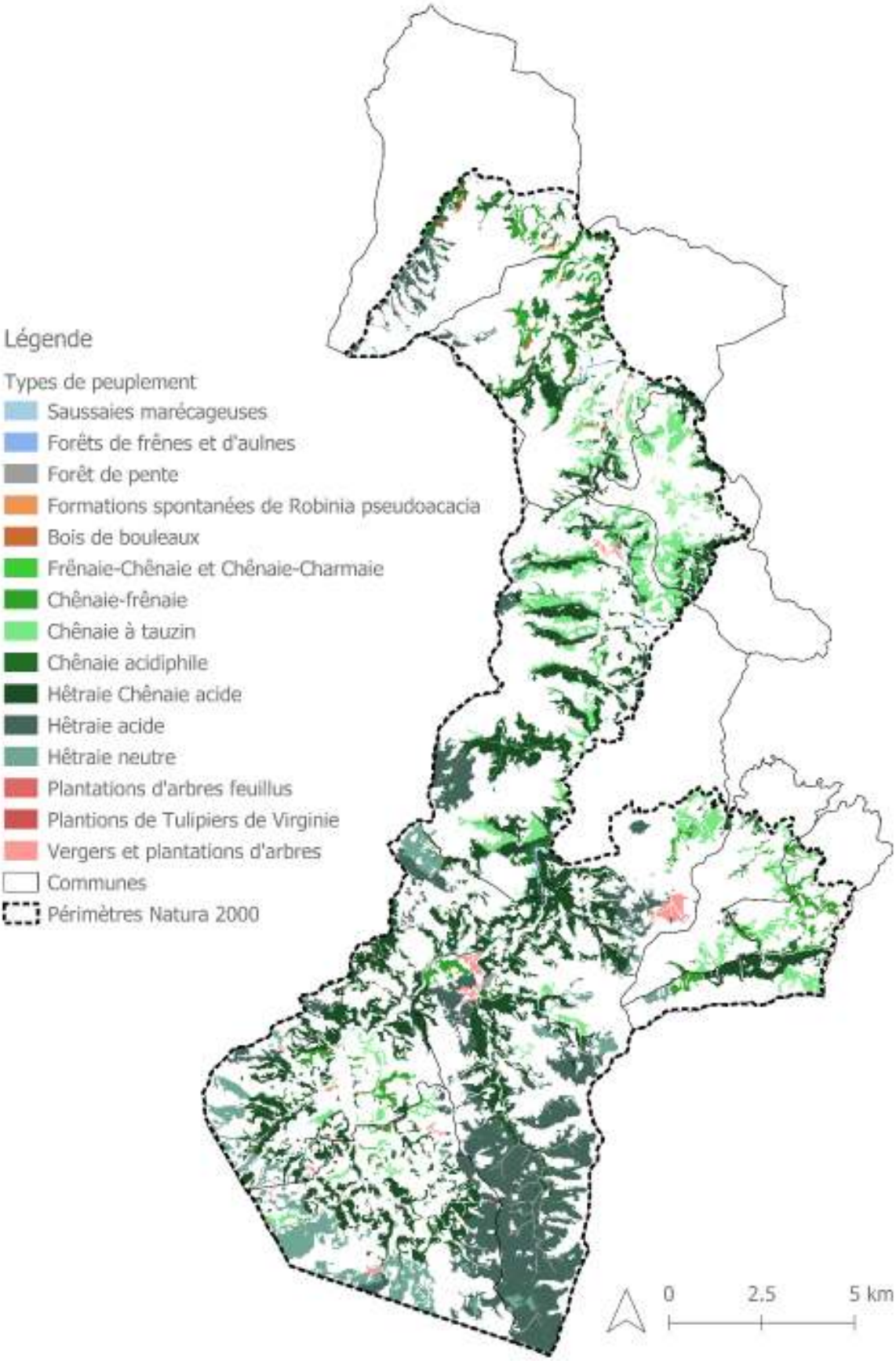

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CSVB, SIVU Mondarrain-Artzamendi
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/3
Date de réalisation : 07/08/2020

ZOOM SUR LES FORÊTS PUBLIQUES

LA FORÊT D'HAIRA

Surface : 1744 ha dont 1262 ha effectivement boisés

Du nom de la rivière qui y prend sa source et la traverse du sud au nord avant de se jeter à Banca dans la Nive des Aldudes, cette forêt est constituée d'un massif unique dont les limites ont été levées en 1902. D'une forme générale très simple, la topographie de la forêt d'Haira offre cependant une grande diversité de pentes[12] et d'expositions[13] et donc des conditions stationnelles variées. Son altitude est comprise entre 425 et 1278 m. Le climat doux, la pluviométrie élevée et l'humidité atmosphérique quasi constante, offrent des conditions très favorables à la végétation et notamment au hêtre qui constitue 99% des strates arborées et arbustives. En bordure du ruisseau d'Haira et plus rarement dans les thalwegs, on note la présence de l'aulne glutineux, du frêne, de saules. On peut trouver également, en bas de versant, à l'état disséminé, quelques chênes pédonculés et sessiles, merisiers et châtaigniers. Le sous-étage est quasiment absent sur l'ensemble de la forêt et n'est composé que de hêtre.

Des plantations résineuses ont été réalisées entre 1963 et 1968 sur 10 ha[14]. Il ne subsiste après incendies, que quelques bouquets de Pin laricio et Douglas. En 2016, l'ONF a procédé à des plantations d'essences diversifiées (châtaignier, poirier, sorbier des oiseleurs, merisier) au sein de 2 parcelles identifiées dans le Plan d'Aménagement Forestier (PAF) comme « vides boisables ».

La fertilité des sols est globalement moyenne à bonne. D'après l'aménagement forestier de l'ONF, 39% seulement de la surface totale du massif offrent de bonnes potentialités forestières. La forêt d'Haira est considérée comme une vieille forêt (cf. §1.2.4).

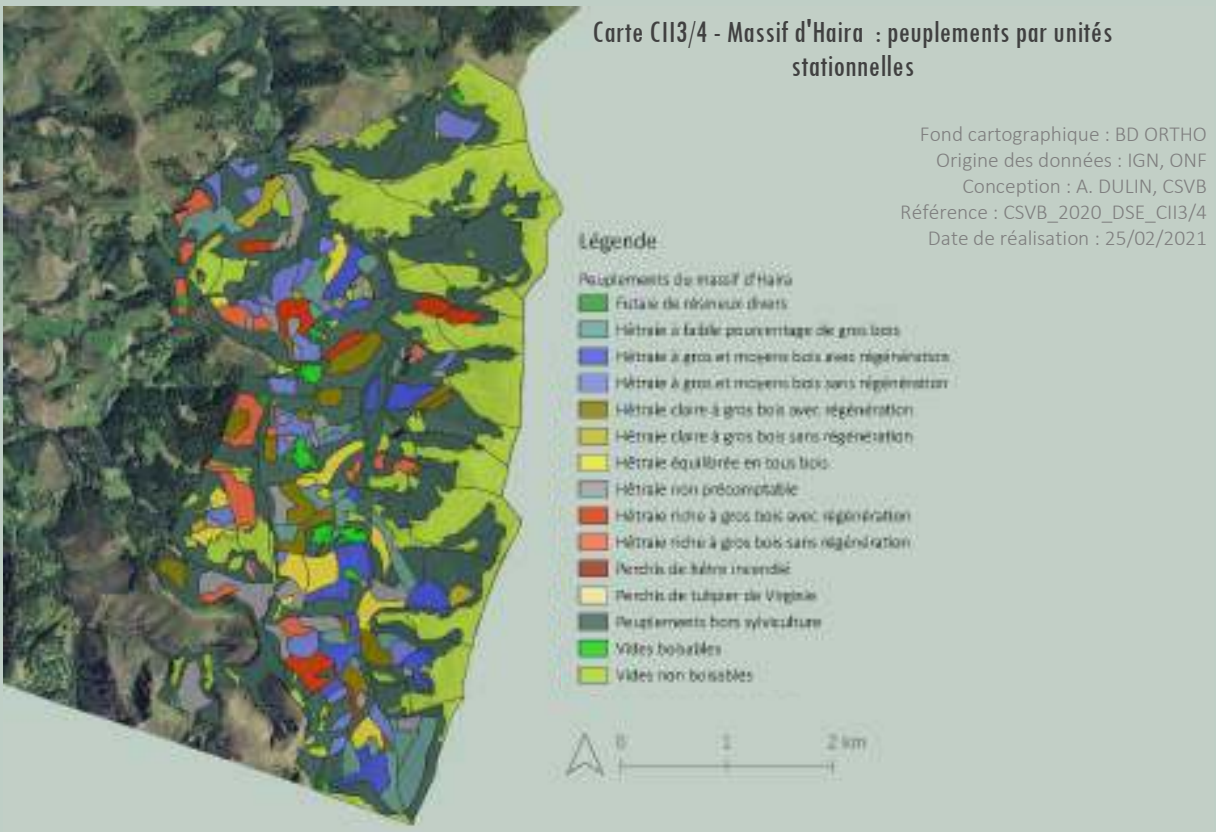

Carte CII3/4 - Massif d'Haira : peuplements par unités stationnelles

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, ONF
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/4
Date de réalisation : 25/02/2021

[12] Pente moyenne du massif : 40%, quelques rares replats à moins de 20% et de nombreux versants à plus de 70%.

[13] Exposition nord à est pour le versant le plus boisé et le plus productif (rive gauche) et nord-ouest sur l'autre versant. Toutes les pentes sud-est sont déboisées, pâturées ou écobuées. Le versant situé sur la commune d'Urepel a une exposition nord à ouest.

[14] Parcelles 17, 20, 25 et 56.

LE REBOISEMENT D'URDANZIA

Surface : 45.77 ha

Le canton d'Urdanzia occupe une tête de bassin versant d'altitude comprise entre 500 et 700m et d'exposition nord-est à ouest. Il est situé dans un contexte moins montagnard que la forêt d'Haira, et fait partie de l'étage collinéen.

Le reboisement d'Urdanzia a été réalisé par l'ONF en 1980 (âge : 40 ans), après une coupe effectuée dans les années 1950. Il est composé principalement de hêtre et entièrement clôturé. Sur quelques zones de croupe, au sol superficiel, les plants n'ont pas pris ; ailleurs, les perchis de hêtre sont bien présents mais la qualité génétique des plants, d'un point de vue sylvicole, n'est pas jugée satisfaisante par le gestionnaire (nombre d'arbres fourchus important).

Au sein du reboisement, on trouve une futaie claire relictuelle composée de vieux châtaigniers, hêtres et frênes, préexistante au reboisement. Ces peuplements clairs et dépérissants situés dans les ravins, n'ont pas de vocation de production (peuplements hors sylviculture).

A noter l'existance de 3% environ de hêtres pourpres en mélange sur toute la parcelle, la présence de perchis de Tulipiers de Virginie (introduits sur 1 ha dans le but d'y apporter un peu de diversité), et de perchis de hêtres parcourus par le feu en 2001 (4.69ha), sur la bordure nord-est du reboisement.

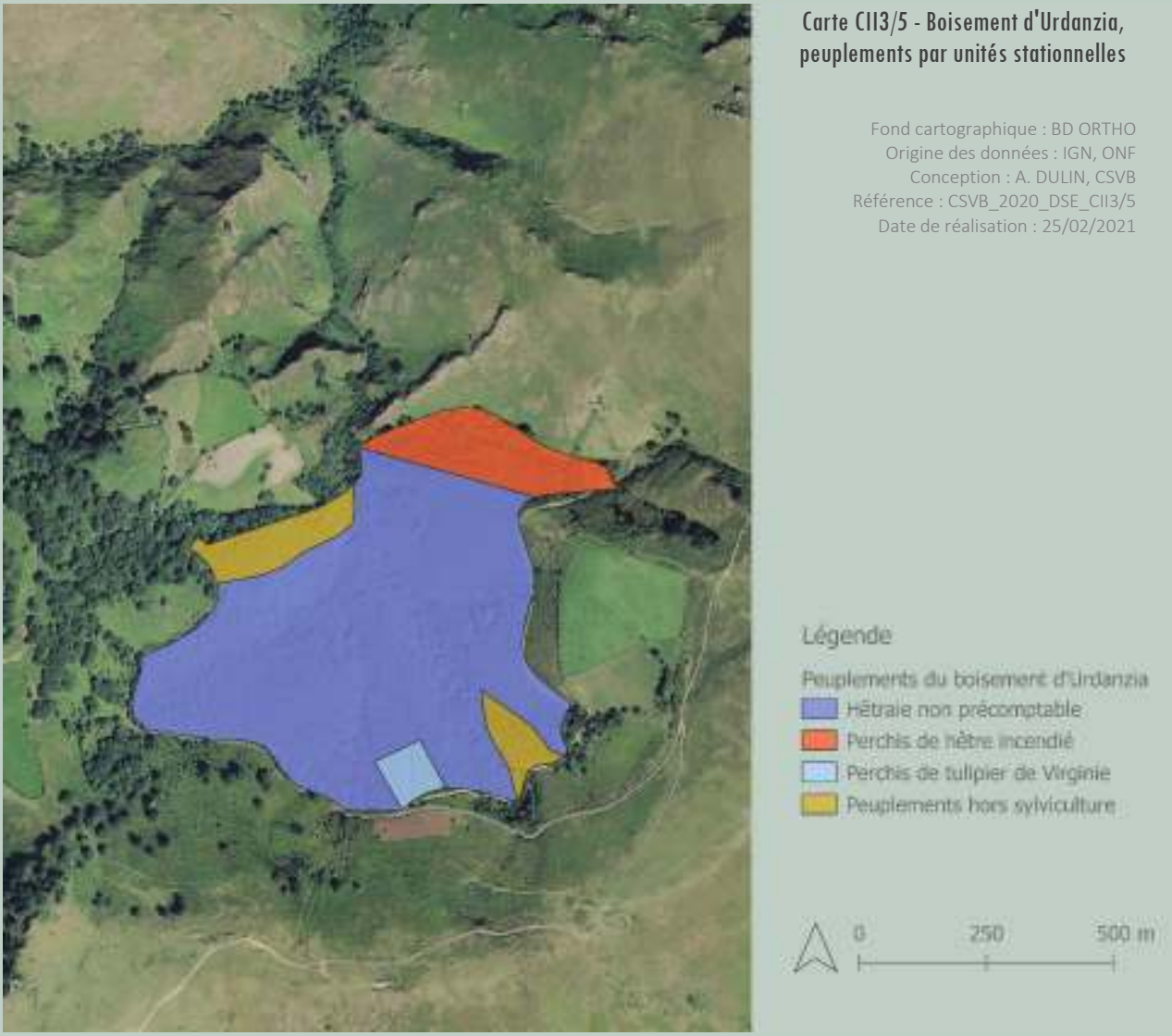

Carte CII3/5 - Boisement d'Urdanzia, peuplements par unités stationnelles

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, ONF
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/5
Date de réalisation : 25/02/2021

1.2.2 Les vieilles forêts

Données issues de l'inventaire des forêts présumées anciennes, mené de 2018 à 2019 par le CEN Aquitaine dans le cadre d'un programme départemental sur les vielles forêts. L'identification des forêts anciennes a été établie sur la base de l'analyse des cartes de l'Etat-Major et des photographies aériennes actuelles. L'identification des forêts anciennes est obtenue par comparaison des localisations des boisements au XIX^{ème} siècle (cartes de l'Etat-Major) et des boisements actuels (couche « Végétation » de la base de données Topo ® de l'IGN).

Définition

Une « vieille forêt » est considérée comme telle si elle répond aux critères (KRISTO, 2011) :

- D'ancienneté : un boisement est ancien s'il a conservé sa vocation forestière depuis plus d'un siècle et demi (DUPOUEY & *al.*, 2016 ; CATEAU & *al.*, 2015). Cela signifie que la forêt n'a pas connu de défrichement, c'est-à-dire une conversion de parcelle forestière en un autre usage (pâturages, vergers, cultures …) qui remettrait en cause la continuité de l'usage forestier du sol. En revanche, une coupe forestière (même à blanc) ou toutes autres actions de gestion forestière ne remettent pas en cause cette continuité d'usage du sol en forêt. *A contrario*, les forêts considérées comme récentes trouvent leur origine il y a moins de 150 ans. Elles sont essentiellement issues de dynamiques végétales post-culturales, suite à une déprise agricole, un phénomène récent et répandu, observé depuis le milieu du XIX^{ème} siècle (CINOTTI, 1996).
- De maturité : stade de vieillissement le plus avancé d'une forêt, ne pouvant être atteint qu'au bout de plusieurs décennies à plusieurs siècles. Ces durées s'expliquent au regard du cycle de vie d'un arbre qui peut atteindre 300 à 500 ans (EMBERGER & *al.*, 2014). Une forêt mature présente des phases avancées de sylvigénèse[15] : arbres âgés et sénescents, essences dryades[16], arbres de gros diamètre, micro-habitats, bois morts…

De nos jours, seulement 3 % de la surface forestière française sont concernés par des peuplements dont l'âge tend vers leur longévité naturelle et ont donc dépassé l'âge d'exploitabilité (CATEAU &*al.*, 2015).

Les vieilles forêts du territoire

A l'échelle du périmètre des 2 sites Natura 2000, il existe une **proportion un peu plus élevée de forêts dites récentes (5 208 ha soit 59% des forêts) que de forêts anciennes (3 613 ha soit 41%)**. A l'échelle du Pays Basque, cet équilibre entre forêts récentes et anciennes est le même (58% contre 42 %). Le massif d'Haira contribue largement à la grande proportion de forêts anciennes sur le territoire d'étude.

Le statut de propriété influe sur l'âge de la forêt. **La forêt publique est une forêt majoritairement ancienne** (85% des surfaces). Les surfaces forestières appartenant aux collectivités et non gérées par l'ONF, se répartissent de façon équilibrée entre forêts d'âge récent et forêts d'âge ancien. **La forêt privée est quant à elle majoritairement de la forêt récente** (à 68%).

GII3/11. Ancienneté des forêts à l'échelle des 2 sites Natura 2000

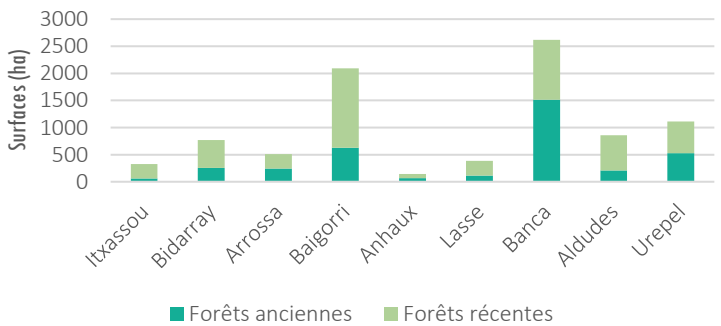

GII3/12. Répartition de l'âge des forêts selon le statut de propriété

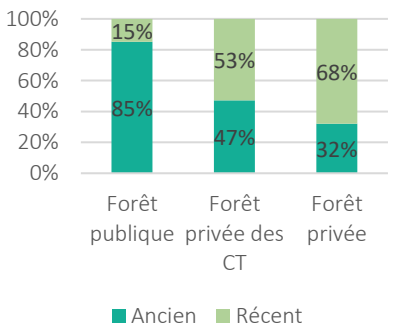

[15] Evolution naturelle d'une forêt sauvage. Cette dernière passe par différents stades sylvigénétiques : pionnier à climacique.
[16] Arbres caractérisant le stade sylvigénétique climacique d'une forêt. Ils arrivent en dernier et sont à bois dur et longévifs.

Carte CII3/6 - Localisation des forêts anciennes et récentes sur le territoire d'étude

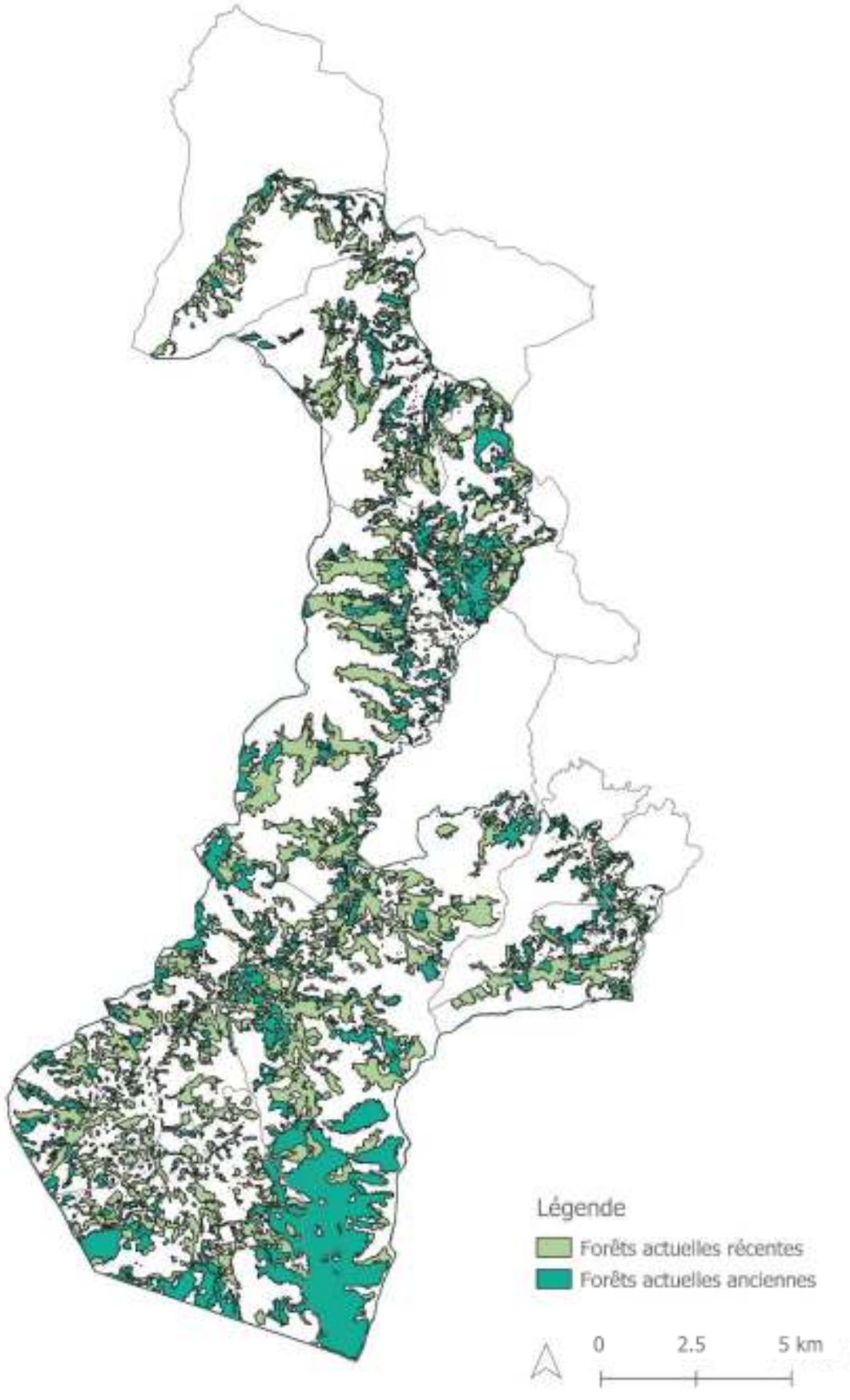

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, CEN
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/6
Date de réalisation : 11/08/2020

2. GESTION FORESTIÈRE

La forêt publique, relevant du régime forestier, c'est à dire la forêt d'Haira et le reboisement d'Urdanzia, est gérée par l'ONF. Tous les autres terrains ne relevant pas du régime forestier, qui sont dits privés, sont gérés directement par leurs propriétaires.

2.1 Les acteurs

L'ONF

Créé en 1964, l'Office National des Forêts a pour principale mission la gestion des forêts publiques relevant du régime forestier et la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat. A l'échelle nationale, cet établissement gère 25 % des forêts en site Natura 2000. A l'échelle de la zone d'étude, **l'ONF gère 15 % de la surface forestière des forêts situées en Natura 2000**[17].

Le CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière. Il est compétent dans le cadre de l'orientation et du développement de la gestion des bois et terrains à vocation forestière des particuliers. Le CRPF concourt à la gestion durable des forêts privées. Parmi ses missions, il agrée les Plans Simples de Gestion (PSG) et approuve les autres documents de gestion durable (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et Règlement Type de Gestion (RTG)) : il rédige, pour les forêts privées, un Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), document qui décline les grandes règles de gestion.

Le CRPF anime le Plan de développement de massif « continuités écologiques et forêts anciennes » dont les objectifs sont de mieux mobiliser le bois (feuillus notamment) tout en conservant la biodiversité des forêts anciennes, développer les techniques d'accompagnement en matière de gestion forestière permettant de pérenniser, d'améliorer voire de restaurer les continuités écologiques forestières, mettre en œuvre des actions innovantes via des PSG concertés et des Groupements d'Intérêt Economique Ecologique Forestier (GIEEF).

2.2 La réglementation

2.2.1 Le Code Forestier

La conservation forestière est une préoccupation très ancienne de l'Etat. L'administration forestière a été créée par Philippe Bel en 1291 et le premier Code Forestier a vu le jour en 1346. Le fondement du Code Forestier de 1827 a été conservé, instaurant une restriction des droits d'usage dans les forêts, avec une **visée de restaurer la surface forestière et la production durable des peuplements**.

Le Code Forestier présente les dispositions législatives et réglementaires en matière de forêt. La loi forestière vise plusieurs objectifs principaux :

- Conserver la surface forestière,
- Promouvoir la gestion durable des forêts pour un approvisionnement durable de la filière,
- Promouvoir la hiérarchie des usages dans le bois : bois d'œuvre en priorité, puis bois d'industrie et enfin bois énergie.

[17] Selon le croisement du cadastre et des surfaces forestières recensées par la BD FORET de l'IGN

A- Protection de la surface forestière

Les défrichements sont les opérations qui consistent en la suppression de l'état boisé et le changement de vocation du sol. Les défrichements sont sous le régime d'autorisation : dans les massifs forestiers de plus de 2 ha (0,5 ha en forêt alluviale), aucun défrichement, quelle qu'en soit sa surface, ne peut être entrepris sans autorisation de l'Etat.

B- Encadrement de la gestion forestière à objectif de gestion durable et de préservation de la hiérarchie des usages du bois

Qu'est-ce que la gestion durable et la hiérarchie des usages ?

La gestion durable des forêts peut se définir comme suit : « La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ». Cette gestion particulière des forêts françaises permet de préserver ou valoriser de manière pérenne un bouquet de services écosystémiques rendus par la forêt tels que la régulation du cycle de l'eau, la régulation thermique, le stockage du carbone, la protection des sols, …

La hiérarchie des usages du bois priorise les usages dits « nobles » du bois, qui sont les plus durables. Elle est la suivante :

1. Bois d'œuvre : construction, charpente, mobilier…
2. Bois d'industrie : palette, papier, caisserie…
3. Bois énergie : bois bûche, granulés, plaquettes forestières.

L'usage du bois induit une culture différenciée des peuplements forestiers : pour obtenir du bois d'œuvre, la futaie doit être privilégiée, alors que le bois énergie peut provenir de bois de taillis.

Les documents attestant l'obligation de garantie de gestion durable

Toutes les forêts publiques relevant du régime forestier, ainsi que les forêts privées de plus de 25 ha sont tenues de disposer d'un document de gestion agréé[18] : plan d'aménagement forestier (forêts publiques), plan simple de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion (cf. §2.2.2). L'agrément est prononcé par le CRPF en forêt privée, et par les services de l'État (DDTM) en forêt publique. Pour être agréé, le document de gestion doit respecter les règles :

- De la gestion durable,
- De l'amélioration sylvicole permettant de respecter la hiérarchie des usages.

C - Encadrement de la gestion forestière en dehors des garanties de gestion durable

Dans les forêts non soumises à garantie de gestion durable, c'est-à-dire les forêts privées de moins de 25 ha n'ayant pas bénéficié d'avantages fiscaux et les forêts publiques non susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, la réglementation vise à protéger la futaie et à assurer la pérennité des peuplements forestiers. Ainsi, certaines coupes sont soumises à autorisation et d'autres sont soumises à reconstitution obligatoire :

- Toute coupe de plus de 2 ha prélevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie est soumise à autorisation préfectorale,
- Après toute coupe rase de plus d'un hectare, une régénération satisfaisante (naturelle ou par plantation) doit être réalisée dans les 5 ans.

[18] Articles L.211-1, L.212-1, L.312-1 du Code Forestier.

2.2.2 Les outils de gestion réglementaire

La forêt publique est gérée obligatoirement selon un **plan d'Aménagement Forestier**. Pour les forêts dites privées, il existe 1 document cadre (le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS) ainsi que 3 types de plans de gestion, selon les surfaces concernées : le **plan simple de gestion** (PSG), le **code des bonnes pratiques sylvicoles** et le **règlement type de gestion**. Tout en étant l'expression de la gestion souhaitée par le propriétaire, le PSG doit être conforme au SRGS qui définit les orientations à donner à la gestion des forêts privées de la région. Il doit aussi être conforme, s'il y en a un, au règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Il s'agit du document cadre de la gestion durable des forêts privées. Il décrit les caractéristiques régionales de la forêt et de la filière bois, les grandes régions forestières et les principaux types de peuplements, et les traduit en termes de **recommandations, au regard de la gestion durable, pour la mise en œuvre de la sylviculture dans les forêts privées**. Les trois SRGS des anciennes régions sont toujours utilisés comme référence, en particulier pour l'agrément des Plans Simples de Gestion. Celui d'Aquitaine date de 2005.

Le plan d'Aménagement Forestier

La connaissance des caractéristiques propres à chaque forêt permet d'orienter sa gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière et des principes de la gestion durable. C'est l'enjeu des aménagements forestiers, **outils de planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier** (les forêts publiques). Les plans d'Aménagement Forestier sont élaborés et proposés par l'Office National des Forêts et approuvés par le Préfet de Région. D'une durée de quinze à vingt ans, leur élaboration et leur application doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois fonctions écologique, économique et sociale.

Sur le territoire, le PAF actuel couvre une surface de 1 361 ha de forêts.

Le Plan Simple de Gestion (PSG)[19]

Le Plan Simple de Gestion est un document technique propre à chaque propriété, composé d'un état des lieux de la forêt et d'un **programme d'interventions** (coupes et travaux) **pour une durée de 10 à 20 ans** au choix du propriétaire. **Obligatoire pour toutes les forêts de plus de 25 hectares** (les îlots de moins de 4 hectares ne sont pas pris en compte pour le calcul), il doit être **agréé par le CRPF**. Le PSG constitue une **garantie de gestion durable** dans la plupart des cas, sous réserve d'exécution du programme de coupes et travaux prévu.

Sur le territoire, en raison du morcellement des propriétés, très peu de surfaces sont concernées par un PSG ; seules **4 forêts**, en Régime Spécial d'Autorisation Administrative (RSAA), **devraient être soumises à PSG, représentant une surface totale de 150 ha**.

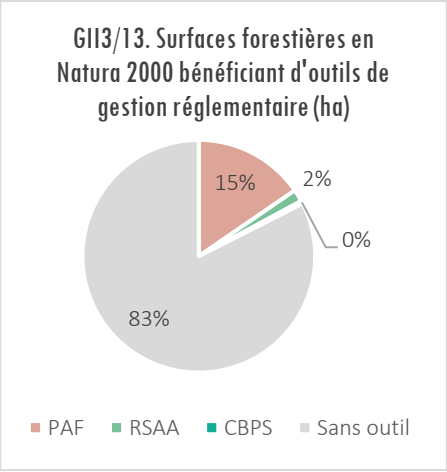

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Destiné **aux propriétaires de petites surfaces forestières** les CBPS sont des documents qui contiennent des **recommandations essentielles**, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, pour permettre au propriétaire de réaliser des **opérations sylvicoles conformes à une gestion durable**. Le propriétaire adhère au CBPS auprès du CRPF et s'engage à le respecter pour une durée de **10 ans**.

Sur le territoire, **4 propriétaires** ont signé le CBPS, pour **35ha** de forêts.

[19] Le contenu réglementaire du PSG est détaillé par les articles R.312-4 et 5 du Code Forestier et l'arrêté ministériel du 19 juillet 2012.

Le Règlement Type de Gestion (RTG)

Le RTG est rédigé par une coopérative ou un expert pour leurs adhérents ou clients. Il comporte des itinéraires sylvicoles par type de peuplement et par essence. Il est, comme le CBPS, destiné aux propriétaires n'ayant pas l'obligation d'avoir un PSG (moins de 25 hectares).

Le manque de moyens humains ne permet pas une animation optimale en ce qui concerne le développement des outils de gestion réglementaire de la forêt privée[20].

2.2.3 Lien avec Natura 2000 et les enjeux biodiversité

En site Natura 2000, les documents de gestion forestière sont soumis de manière générale à évaluation des incidences[21]. La création de routes forestières, de places de dépôt de bois, les coupes soumises à un régime spécial d'autorisation administrative, les coupes soumises à autorisation ou encore les travaux de premiers boisements sont également soumis à évaluation des incidences.

Bois et forêts publiques

Les documents d'aménagement forestier doivent être compatibles avec le DOCOB du site Natura 2000 lorsqu'il existe ou être rendus compatibles dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du DOCOB par le préfet.

Les propriétaires ou gestionnaires des bois, forêts et terrains à boiser relevant du régime forestier ne peuvent prétendre à la signature d'un contrat Natura 2000 que si ces bois, forêts et terrains à boiser sont dotés d'un document de gestion satisfaisant aux exigences du Code Forestier.

Autres bois et forêts privés

Pour les propriétaires forestiers, dont les forêts doivent être dotées d'un PSG, le bénéfice d'un contrat Natura 2000 ne peut être envisagé qu'à la condition qu'un tel plan agréé par le CRPF soit en vigueur.

Toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un PSG agréé, ou n'étant pas doté de celui-ci, se trouve placée sous un régime spécial d'autorisation administrative (RSAA) : si un propriétaire possède une forêt de plus de 25 hectares (ou 50 ha de taillis pur), et qu'il ne possède pas de PSG, alors sa propriété se trouve automatiquement sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative. Le RSAA impose une autorisation pour la réalisation de toutes les coupes. Aucun contrat Natura 2000 ne peut concerner une propriété placée sous un RSAA.

Le PSG agréé dispense le propriétaire de la demande d'autorisation de coupes ou de travaux, de la réalisation de l'évaluation d'incidences pour les forêts situées dans un site Natura 2000, et lui permet d'obtenir une garantie de gestion durable.

[20] Le CRPF compte un technicien (conseil auprès des propriétaires forestiers privés) à l'échelle du Département des Pyrénées-Atlantiques pour 140 000 ha de forêts et 55 000 propriétaires.

[21] Sauf si le propriétaire a signé la charte Natura 2000 ou a signé un contrat Natura 2000 ou a fait une demande de formalités simplifiées conformément aux possibilités offertes par l'article L11 du Code Forestier.

Figure FII3/2 - Représentation schématique des outils de gestion réglementaire en matière de forêt, selon le statut et la surface forestière

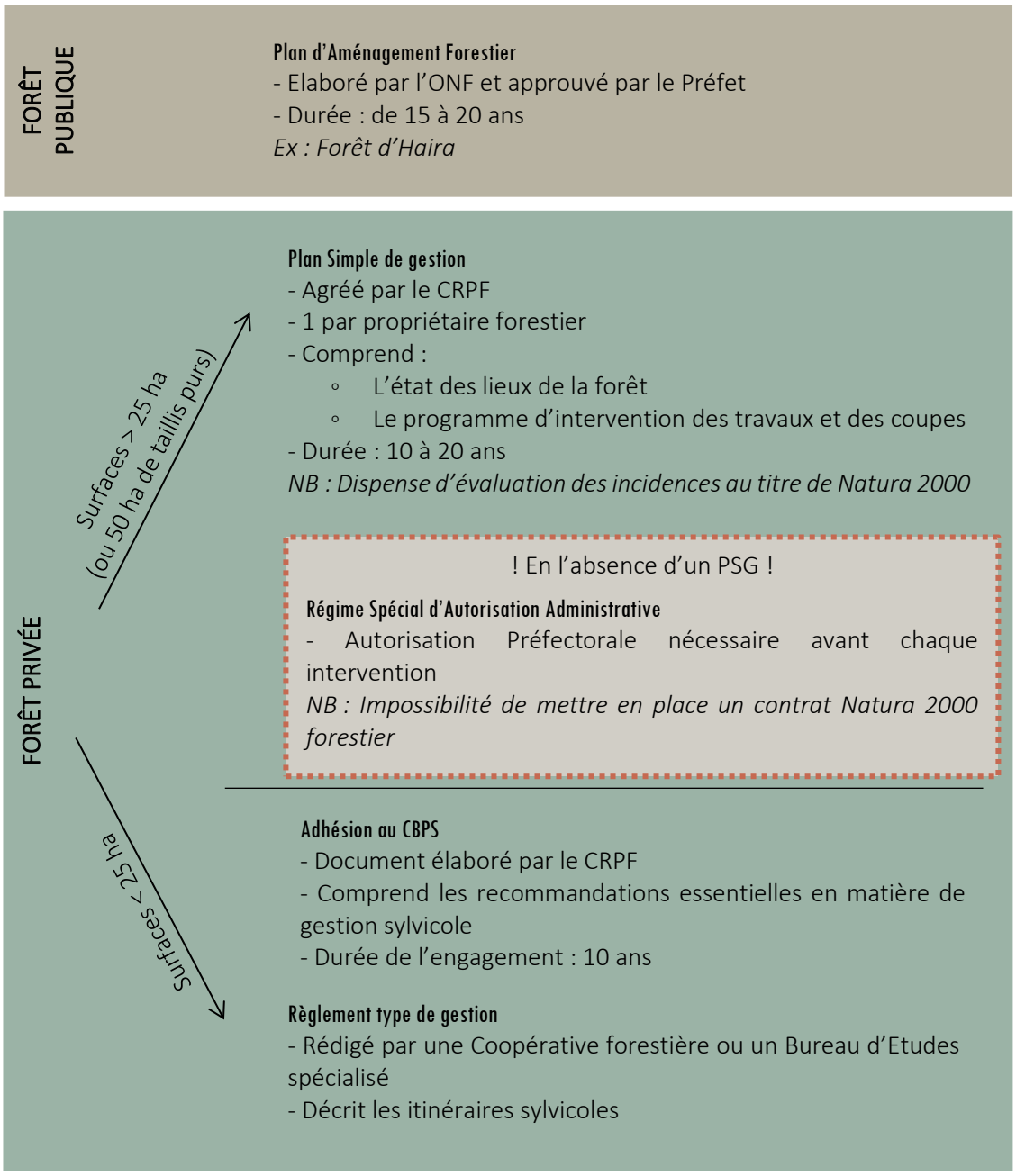

3. GESTION SYLVICOLE

Le milieu forestier est caractérisé par la présence d'arbres dont la durée de vie se déroule sur plusieurs générations humaines, par la vie d'un cortège important d'espèces qui dépendent du maintien du milieu. L'évolution du milieu forestier se conçoit sur plusieurs décennies, et chaque action menée peut avoir des conséquences sur le long terme. Le site d'étude est encore aujourd'hui marqué par l'exploitation historique des forêts au service de l'activité minière.

3.1 Historique

3.1.1 Le passé minier et industriel de la vallée

Les forêts de la vallée de Baigorri, notamment le massif d'Haira, ont une histoire pluriséculaire fortement liée au passé minier et industriel de la vallée. Des mines ont été exploitées depuis l'époque antique jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Les prospections minières se sont poursuivies jusque dans les années 1970 dans certains secteurs de la vallée.

Le minerai de cuivre et d'argent sur la commune de Banca, de fer sur Arrossa et Baigorri, était transformé sur place. Les processus de transformation, plus ou moins industrialisés, étaient fortement dépendants de la ressource en combustible. Le charbon de bois produit sur place, notamment à base de hêtre, était un produit stratégique et a constitué une filière économique très importante : les forges de Banca employaient 400 ouvriers au début du XVIII^{ème} siècle. Les exploitations, suspendues pendant la Révolution, furent reprises dès le début du XIX^{ème} siècle.

Image III3/1 - Forêt d'Haira

On aperçoit encore les ruines de la cheminée du haut-fourneau de Banca à proximité de la Nive des Aldudes. Cette forge, créée en 1825 sur le site de l'ancienne fonderie de cuivre détruite en 1793, a fonctionné jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. La fonderie entrait directement en concurrence pour le combustible avec la forge d'Etchauz qui fonctionna jusqu'en 1785. En 1755 les deux établissements se partagèrent les bois de la vallée. On estime que la forge d'Etchauz consommait de 300 à 400 tonnes de charbon et 500 tonnes de minerai de fer. Le métal ainsi produit alimentait le secteur de la construction navale, alors florissant sur la Côte Basque.

3.1.2 L'exploitation du bois

Les bois de Basse Navarre étaient utilisés aussi dans ce secteur d'activité, notamment le chêne pédonculé pour les **œuvres vives**, le châtaignier pour la **construction** en général et le hêtre pour les **avirons**.

La forêt d'Haira a ainsi été exploitée dès le début du XVIII^{ème} siècle pour l'alimentation des forges de Banca. Le charbon de bois se faisait en forêt puis descendait par le petit train le long de la rivière. L'exploitation a été très importante dans toutes les zones accessibles jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, aboutissant à certaines périodes à une réelle **pénurie de bois**. D**ès 1838, la forêt est épuisée et les exploitations abandonnées**. Les forges de Banca ferment. Cette activité intense explique, à l'heure actuelle, la faible fréquence de peuplements très âgés.

En 1755, la coupe de bois de cette forêt avait été concédée par les communes de la Vallée (Aldudes, de la fonderie[22], St-Etienne-de-Baïgorry, Irouléguy, Ascarat, Anhaux et Lasse*)* au sieur Beugnière de la Tour, concessionnaire des mines de cuivre. Par Ordonnance Royale du 22 novembre 1826, les mêmes communes ont été autorisées à concéder au sieur Ricqbourg, pour son exploitation des mines de cuivre et de fer, « les droits qu'elles ont sur la coupe des bois du Pays Quint » et l'acte de concession en a été passé le 03 mars 1827, devant Me. Etcheverry, Notaire Royal à St-Etienne-de-Baïgorry. Ce bail a été résilié par jugement du Tribunal de St-Palais en date du 06 mars 1875, mais en réalité l'exploitation en était suspendue depuis 1838, date d'extinction des hauts fourneaux de Banca, par suite d'épuisement de la forêt.

3.1.3 L'aménagement de la forêt d'Haira

Suite à cette concession, la forêt communale d'Haira a été délimitée (PV du 11 septembre 1828, levé topographique réalisé en 1902) et aménagée (Ordonnance du 19 Novembre 1831).[23]

Cette ordonnance ordonne le **premier aménagement de la forêt syndicale datant de 1831**, en deux séries de taillis sous futaie, avec quart de réserve. Jusqu'en 1904, aucune exploitation régulière n'est réalisée hormis la fourniture de bois de chauffage aux affouagistes.

Les coupes de bois d'œuvre ne reprendront réellement qu'à partir de 1904, date du deuxième aménagement (1904-1943). Cet aménagement adopte le régime de la futaie jardinée avec une série unique de 56 parcelles (parcellaire actuel). Le prélèvement effectué au cours des 2 rotations est exactement celui qui avait été prévu (97 400 m^3). L'aménagement est encore appliqué, par tacite reconduction de 1944 à 1960, prélevant 3000 m^3 en 1946 et 2400 m^3 de produits accessoires sur le reste de la période.

Le troisième aménagement de 1965 a été établi pour une durée de 15 ans (1961-1975). Il assignait à la forêt un objectif prioritaire de production grâce à une exploitation régulière de la forêt, assurée par la création d'une route forestière de 7 km. La forêt est divisée en 2 séries :

- Série 1 (616 ha), groupant les 25 parcelles les plus riches, traitée en futaie jardinée par volume ;
- Série 2 (1 089 ha), traitée en futaie jardinée par contenance.

[22] Nom donné à la commune de Banca

[23] Rapport de la Direction Générale des Eaux et Forêts, du 18 avril 1935 - Nature de l'affaire : Demande de renseignements sur les droits du Syndicat de la Vallée de Baïgorry.

D’autre part, il était prévu de reboiser les vides du versant ouest au rythme de 3 à 4 ha par an en Pin laricio de Corse, Mélèze du Japon et Douglas. Cet aménagement a été appliqué jusqu’en 1977 et les objectifs ont été atteints.

Le quatrième plan d’aménagement (1978-2001) a été approuvé par arrêté ministériel du 19/09/1978. Dans ce plan, la forêt est affectée principalement à la production de bois d’œuvre feuillu et à la protection du milieu. Elle est divisée en 3 séries :

- Série 1 (418.52 ha) : futaie irrégulière de hêtres exploitée par la méthode combinée à groupe de rajeunissement ;
- Série 2 (691.14 ha) : futaie jardinée de hêtres ;
- Série 3 (592.39 ha) : laissée au repos.

Sa durée d’application effective s’est étendue jusqu’en 2004. 45 544 m^3 de bois ont été récoltés ; le bilan est présenté par l’ONF comme « mitigé », du fait des faibles volumes prélevés au regard de ce qui avait été projeté.

Le plan d’aménagement actuel couvre la période 2005-2024.

Carte CII3/7 - Desserte forestière des forêts publiques

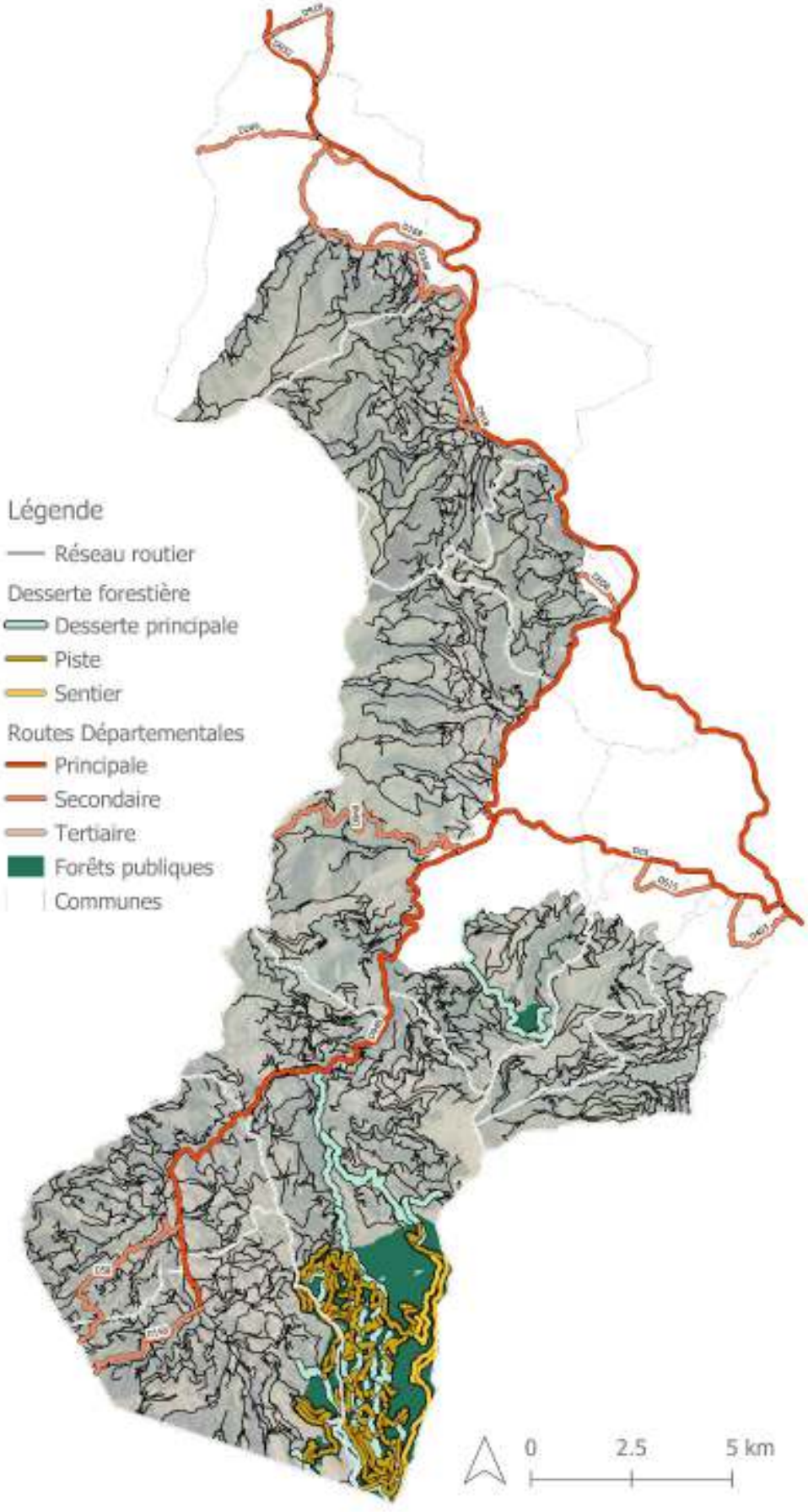

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, ONF
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/7
Date de réalisation : 11/12/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3.2 Gestion actuelle

La diversité des essences forestières très majoritairement feuillues (hêtre, chêne pédonculé, châtaignier, chêne tauzin, frêne, robinier, merisier, chêne rouge d'Amérique), la coexistence de forêts syndicale et privée, la variété des conditions de production et d'accès, pourrait induire une variété de filières et d'usages.

Une caractéristique commune se dégage autour de **la difficulté des accès et le rôle essentiel de la desserte pour la gestion forestière**. Une des particularités du site des Aldudes est sa desserte omniprésente sur l'ensemble du site, aux reliefs difficiles.

Pour beaucoup de propriétaires privés, l'utilisation des forêts est complémentaire à l'activité agricole. Les exploitants agricoles réalisent une grande partie des travaux eux-mêmes, sur de petites surfaces. Parmi **les facteurs limitant la gestion des forêts, les fortes pentes, les problèmes d'accès, le manque de temps, de main d'œuvre ou de personnel qualifié** (manque de débardeurs et bûcherons dans tout le département) et le **trop faible prix des bois** sont signalés. Parmi les **préoccupations** soulignées, **l'état sanitaire des châtaigniers** et la **colonisation des landes ou des prairies par la forêt** ressortent nettement.

3.2.1 Le hêtre - Pagoa

La qualité du hêtre

Les conditions climatiques et stationnelles de la vallée des Aldudes permettent la production de **hêtre de très grande qualité sur les versants bien exposés** (nord, est et nord-ouest). La qualité des bois est remarquable sur plus de 300ha et fait la réputation de ce massif (2ème forêt Européenne en terme de qualité du bois). Le hêtre étant une essence d'altitude, 72% de ses surfaces sont situées sur des terrains syndicaux.

La forêt d'Haira

La forêt syndicale d'Haira, gérée en futaie irrégulière par bouquets, a permis l'exploitation de bois de qualité en volume suffisant pour compenser les difficultés de vidange et la mévente des arbres de dimension moyenne, tout en assurant la régénération des hêtres dans des conditions difficiles de montagne. Ce mode de gestion est aussi adapté à l'usage pastoral présent mais nécessite une forte continuité dans son suivi.

L'aménagement forestier en vigueur insiste cependant sur la **grande hétérogénéité stationnelle** et la **présence importante de stations de faible fertilité**. Les stations de **fertilité moyenne à bonne** ne représentent que **la moitié de la surface boisée** et sont principalement situées dans les **bas de versants**. Les peuplements de crête, souvent en lisière de zones de pâture jouent un rôle de protection contre le vent et d'ombrage pour les troupeaux. La gestion pratiquée prend en compte la difficulté de régénération induite par cette position particulière.

Gestion des forêts publiques par l'ONF : du martelage[1] à la coupe

La majorité des arbres marqués en forêt, la plupart du temps en rouge, sont récoltés pour alimenter la **filière bois**, en application du Plan d'Aménagement. Les arbres qui présentent de nombreux défauts sont immédiatement marqués pour des **raisons sanitaires** et de **sécurité** (arbres dépérissants, dangereux pour les promeneurs en bord de chemins).

Lors du martelage, la première marque est faite sur le tronc, tandis que l'autre s'effectue au niveau de la souche. Une technique utilisée par les forestiers qui s'assurent, après la coupe, que seuls les arbres identifiés ont été coupés par les bûcherons et les entreprises de travaux forestiers.

D'autres arbres en revanche sont marqués à la peinture chamois pour signifier qu'ils seront conservés pour leur **haute valeur biologique**. Il s'agit le plus souvent d'arbres résistants au changement climatique ou bénéfiques à la biodiversité forestière. Secs, creux ou en présence de nids, ils peuvent notamment accueillir une faune et une flore particulière.

Sur la forêt d'Haira, 3 arbres dits « bio » par hectare sont identifiés. Depuis 2018, ces arbres sont recensés par les agents de l'ONF.

[1] Marquage des arbres fait à l'aide d'un marteau forestier.

L'aménagement forestier de la forêt d'Haira signale également la présence ancienne de **hêtres têtards**, dont beaucoup ont été exploités au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Ces exploitations se sont poursuivies durant la période suivante.

A l'heure actuelle, la **densité de bois vivant** est estimée à 167 m² (150 000 m³) de bois pour 470 ha, soit **319 m³/ha**. Les productions des **jeunes peuplements (115** ha), des **peuplements hors sylvicultures (620 ha)**, ainsi que des **vides boisables (20 ha) et non boisables (450 ha)** ne sont pas estimées par l'ONF.

Le hêtre étant un bois qui se décompose assez vite, très peu d'arbres morts sont retirés de la forêt d'Haira. Environ **680 ha de forêts** (soit 54% de la surface effectivement boisée de la Forêt d'Haira) n'ont jamais été exploités voire très peu il y a longtemps de cela et sont **classés « hors sylviculture »** ou « protection ». Ces espaces reflètent assez bien l'image d'une forêt dans laquelle il n'y a eu aucune intervention de l'homme depuis très longtemps et par ce fait, une proportion de bois mort que l'on a l'habitude de retrouver en forêt de hêtre de montagne.

Les hêtraies privées

Dans les hêtraies de propriétés privées, la gestion n'est pas aussi suivie qu'en forêt publique, en raison notamment de **surfaces beaucoup plus faibles**. On constate cependant de nombreuses **traces d'exploitations** plus ou moins récentes (entre 20 et 40 ans). A l'époque, les exploitants avaient eu tendance à regrouper les chantiers pour obtenir des volumes plus importants. Il s'agissait de **coupes d'éclaircie**. De nombreuses pistes avaient été ouvertes à l'occasion pour permettre l'accès aux parcelles et le dépôt des bois. Elles sont encore présentes mais demanderaient réfection avant utilisation. La croissance des peuplements rendrait souhaitable la réalisation de coupes d'amélioration, sur le principe des opérations précédentes.

Les hêtraies privées peuvent être utilisées pour le parcours des brebis à l'automne. Elles permettent aussi la production de bois de chauffage, utilisé en autoconsommation.

3.2.2 Le chêne - Haritza

Les chênaies se présentent généralement sous la forme de **mélange de futaie et de taillis**, plus rarement sous la forme de futaies pures. Certaines stations de bas de versants, au sol profond et bien alimenté en eau permettent la production de bois de qualité. Globalement sur le territoire, en terme de valorisation du bois, les chênes sont jugés de **qualité moyenne**, du fait principalement de la superficialité et du compactage des sols. L'économie du chêne est actuellement plus stable que celle du hêtre avec des prix autour de **70 à 80 €/m³**.

Comme pour les hêtraies, on a pu relever la trace et le témoignage **d'exploitations plus ou moins récentes** (entre 20 et 40 ans) sur la base de chantiers regroupés et de coupes d'éclaircies d'intensité variable.

Les boisements de chênes sont sources de **bois de chauffage**, principalement en **autoconsommation**, et de **bois de construction utilisé directement par le propriétaire** sur l'exploitation agricole. Dans ce cadre, le bois est transformé en **sciage à façon par une entreprise locale**. A la différence du hêtre, le chêne peut être utilisé pour l'ameublement extérieur.

Les chênaies pures ou mélangées peuvent également être utilisées par les **troupeaux** à l'automne ou pour le panage des **troupeaux de porcs** (glands, châtaignes).

Les chênes tauzins ne sont que peu exploités sur le territoire (de manière occasionnelle, pour la production de bois de chauffage).

3.2.3 Le châtaignier - Gaztaina

Les taillis de châtaigniers ou de robiniers (dans les parties plus basses du nord du périmètre) ont une importance particulière dans une vallée dont l'activité principale est l'élevage. Ils servent essentiellement à la production de **piquets** pour délimiter les secteurs pâturés. Généralement ils sont transformés sur place, souvent par les éleveurs eux-mêmes. De manière anecdotique, sur quelques parcelles, le châtaignier est destiné au sciage. Les châtaigniers ont été exploités de façon très intense

sur Arrossa, par l'entreprise « Extrait », au début du 20ème siècle, jusque dans les années 1930. Le tanin des châtaigniers était utilisé dans les tanneries d'Espelette et Villefranque pour taner le cuir.

3.2.4 Autres plantations

On relève peu de plantations forestières dans la vallée de Baigorri. Il convient cependant de signaler la présence de plantations de **Chêne rouge d'Amérique** qui permet de valoriser les terrains les moins fertiles, plus rarement de **Tulipiers de Virginie** (notamment dans le bois d'Urdanzia), de **Pins laricio** ou **Douglas** (en forêt d'Haira). Les surfaces ainsi plantées sont très faibles : on ne recense que 117 ha de plantations sur tout le territoire d'étude dont 46ha qui correspondent au reboisement d'Urdanzia. Il s'agit souvent de peuplements réalisés à la fin des années 60 ou dans les années 70. Le Chêne rouge peut fournir du bois de bonne qualité (une référence de vente pour du bois d'œuvre de menuiserie).

3.2.5 Arbres têtards

On relève la présence d'arbres taillés en têtard, qui n'ont cependant pas fait l'objet d'un entretien depuis 25 à 30 ans. Ils sont plus fréquemment rencontrés au sud du territoire sur les communes des Aldudes, Banca et Urepel. Le **chêne tauzin**, le **chêne pédonculé** et le **châtaignier** sont les principales essences des arbres têtards du site. En limite haute (> 900 m) ce sont les hêtres qui constituent les têtards, en bien moindre quantité.

C'est surtout pendant la seconde guerre mondiale que disparaissent les arbres têtards : **il n'en reste que 336 en 1960, contre 2774 au début du XXème siècle**.

Malgré cela, les arbres têtards restent globalement bien représentés sur l'ensemble du site des Aldudes, en particulier dans les secteurs pastoraux (notamment les limites forestières supérieures) et les zones agricoles. De par leurs origines (vocation pastorale), ces derniers sont plus rares dans les secteurs forestiers comme Haira (notamment dans les cœurs de massifs), hormis dans des secteurs éloignés ou difficiles d'accès en raison de la pente, ce qui témoigne de recolonisations forestières anciennes. La présence du bouleau marque ces progressions.

Image III3/2 - Chêne têtard

À l'heure actuelle, la problématique de l'arbre têtard sur le site est sensiblement la même que sur l'ensemble du Pays Basque et le Béarn, à savoir un **vieillissement global des arbres têtards**, qui, en étant de plus en plus soumis aux aléas climatiques et à l'affaiblissement général de l'arbre, **tombent** (chablis) ou **s'écroulent sur eux-mêmes** (rupture des charpentières, volis, ...). Phénomène qui s'ajoute à l'élimination progressive des arbres de champs qui subissent le même sort. Conséquence : ces très vieux arbres, souvent pluriséculaires, disparaissent petit à petit sans succession immédiate, pouvant causer à terme la **disparition de nombreux taxons** (coléoptères notamment) qui ne trouveront pas ou peu refuge dans les forêts où l'on voit de moins en moins de vieux et très gros arbres. On minimisera néanmoins cet état de fait sur les Aldudes, où une partie importante de la forêt compte des sujets de gros diamètres susceptibles à court terme de prendre le relais sur les arbres de champs et arbres têtards. La question de la gestion forestière à venir (tant en forêt publique que privée) et notamment la ressource en bois s'inscrit comme un enjeu fort en lien avec les arbres têtards.

Carte CII3/8 - Localisation des plantations d'arbres

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/8
Date de réalisation : 18/08/2020

4. FONCTIONS DE LA FORÊT

La politique forestière a pour objet "d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles". Cette gestion est multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle satisfait les fonctions économiques (production de bois et d'autres produits, emplois, …), environnementales (préservation de la nature et biodiversité), et sociales (accueil du public, paysage, …).

4.1 Fonction économique

La forêt a permis de jouer un rôle économique dans la Vallée de Baigorri dont l'essentiel de l'activité se situe en complément de l'activité agricole.

4.1.1 La filière forêt-bois

Sur le territoire d'étude, la filière forêt-bois n'est pas complète : elle comprend l'exploitation forestière, c'est-à-dire la coupe, ainsi qu'une première transformation du bois coupé qui ne concerne qu'une minorité des volumes prélevés.

Figure FII3/3 - Organisation générale simplifiée de la filière forêt-bois

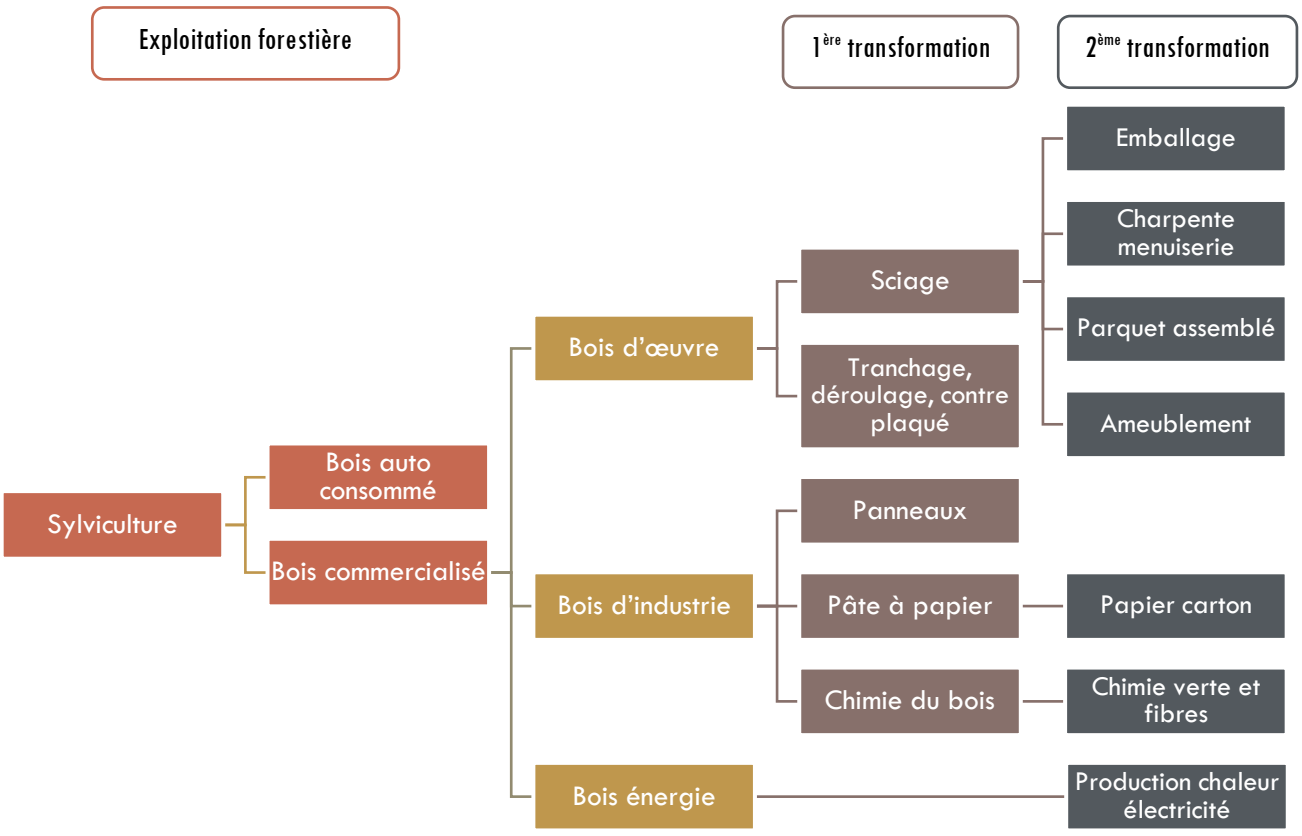

Les forêts de la vallée alimentent quelques entreprises de transformation plus ou moins locales. Seules 3 entreprises d'exploitation forestière et de 1ère transformation sont situées sur le périmètre d'étude. Il s'agit d'entreprises de petite taille. Il est extrêmement difficile d'estimer les volumes de bois produits par les différentes forêts du territoire ou l'économie générée.

L'exploitation forestière des bois de la vallée nécessite un **grand savoir-faire adapté dans le travail forestier en montagne. Deux exploitants forestiers sont présents sur le territoire d'étude**. Une entreprise basée à Urepel depuis une quinzaine d'année, réalise des travaux de bucheronnage ou vend directement du bois de chauffage aux particuliers. Elle exploite de façon de plus en plus anecdotique le bois de la vallée, pour la revente de grumes à des entreprises de 1ère transformation, situées essentiellement en Navarre ou en Euskadi.

Image III3/3 - Chantier d'exploitation : débardage au câble

Sur les Aldudes, un auto-entrepreneur réalise également des travaux d'exploitation sur ses parcelles pour **production de piquets** (activité secondaire à la pose de clôtures pour les agriculteurs et particuliers).

Depuis l'arrêt des scieries d'Urepel et de Baigorri, la **scierie** Aguirre, située à Anhaux, est la seule entreprise de transformation locale. En plus de l'activité d'exploitant forestier, cette entreprise est spécialisée dans la réalisation de bois d'œuvre notamment dans la découpe du chêne et du châtaignier. En dehors d'une production régulière de traverses, elle réalise des sciages à façon pour des artisans et des particuliers. Il existe également une scierie mobile sur Bidarray.

Hormis ces 3 entreprises, les forêts de la vallée alimentent essentiellement des **exploitants forestiers venus de Navarre**, vers la région de Pampelune. Ces entreprises espagnoles réalisent les coupes et la 1ère transformation. Le petit bois produit est destiné à l'alimentation d'une **papeterie** située dans les Landes ; les **plus beaux sujets** abattus subissent une **1ère transformation dans les scieries espagnoles**, où le bois coupé sera revendu sur le **marché international**. Les liens économiques avec la Navarre et Euskadi sont anciens et réguliers. Pour ne citer que l'exemple de la forêt d'Haira, cinq entreprises achetaient la quasi-totalité des bois au cours des quarante dernières années.

Les entreprises de 2ème transformation sont quant à elles un peu plus présentes sur la zone d'étude. On y compte une vingtaine d'entreprises de charpente ou menuiserie. La présence de ces métiers a été favorisée par la section « bois » au LEP de Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'équilibre économique de la filière forêt-bois sur la vallée reste très fragile. En 2020, la commune d'Itxassou souhaite engager une réflexion sur la question de la reforestation et de la gestion sylvicole des forêts de la commune.

4.1.2 La crise du hêtre

Entre les années 1980 et 2000, les bois de la forêt d'Haira se sont généralement très bien vendus, à des prix supérieurs à ceux enregistrés dans les hêtraies de montagne des Pyrénées-Atlantiques[25]. **Le prix du bois de hêtre a fortement chuté après 1999, conséquence de l'effondrement généralisé des cours de ce bois très impacté par la tempête du 26 décembre 1999.** De nombreuses entreprises locales, souvent de petite dimension, ont disparu. Les effets de cette crise sont durables et se font encore sentir à ce jour, comme le montre l'évolution des ventes de bois de la CSVB entre 1989 et 2020[26].

Année	Prix des plus jolis bois vendus en forêt d'Haira[24]
1996	150 €/m^3
1999	177 €/m^3
2002	133 €/m^3
2005	50 €/m^3
2010	50 €/m^3
2015	30 €/m^3
2020	30 €/m^3

Tableau TII3/8

[24] Données ONF

[25] ONF – Aménagement forestier FS Baïgorry – 2005-2024

[26] Les ventes de bois correspondent aux coupes réalisées dans le cadre de la gestion ONF ainsi qu'aux vente assurées directement par la Commission Syndicale, représentant en moyenne 12% des ventes totales).

La délivrance de bois d'affouage a été suspendue depuis 2002 dans le massif d'Haira, sur demande de l'ONF auprès de la Commission Syndicale.

GII3/14. Evolution des ventes de bois de la CSVB entre 1989 et 2020 (en € TTC)

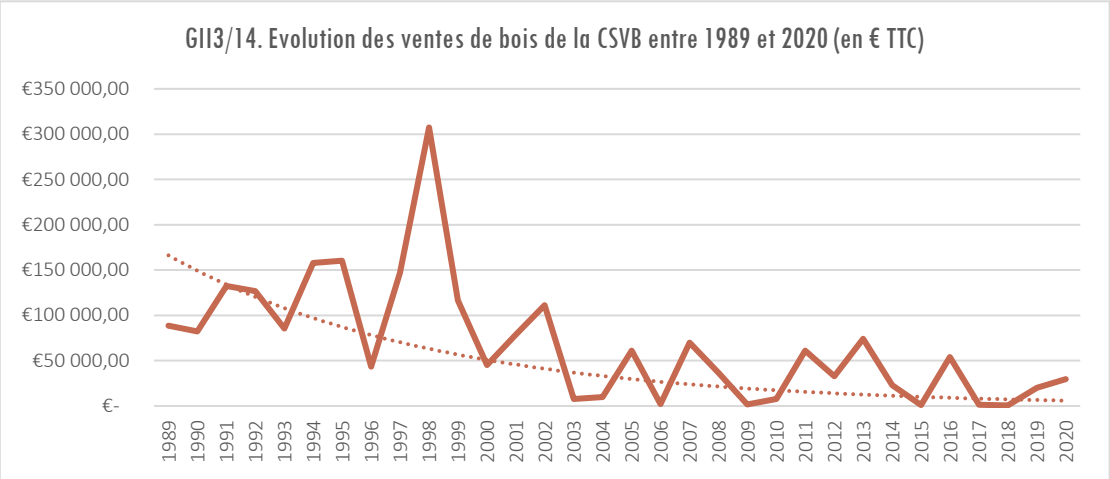

Cette forêt, qui possède un **potentiel de récolte très important** mais aussi **l'un des taux de mortalité les plus forts de France**, est **largement sous exploitée**. Un peu plus du tiers seulement de l'accroissement biologique est prélevé aujourd'hui. Les lots mis en vente par l'ONF trouvent difficilement preneurs et il ressort des négociations, des offres inférieures au prix de retrait.

A noter que, malgré une exploitation du massif d'Urdanzia programmée en 2019 dans le Plan d'Aménagement Forestier, aucune gestion sylvicole n'a été réalisée sur ce boisement (difficultés d'accès et bois de moins bonne qualité que le massif d'Haira).

La crise du hêtre et les dernières années de conjoncture économique difficile ont fait disparaître de nombreuses scieries locales. Encore actuellement, les débouchés des grumes de hêtre produits dans la forêt d'Haira sont très restreints : seul un acheteur espagnol[27] est intéressé. Ce manque de concurrence entraine une dévaluation des prix des grumes. Alors que les grumes produites pourraient atteindre le prix de 150€ dans le Nord-Est de la France[28], elles sont vendues cinq fois moins chères, aux Espagnols (30€). Bien que la part des logements qui utilisent le bois[29] comme énergie principale de chauffage soit importante sur les 9 communes du territoire, les bois destinés à l'affouage des particuliers, qui sont vendus entre 5 et 10€ le m^3, ne permettent pas à eux seuls à la filière de trouver un débouché suffisant.

GII3/15. Part de logements utilisant le bois comme énergie principale de chauffage en 2013 (source : AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet consulté le 01/12/2020)

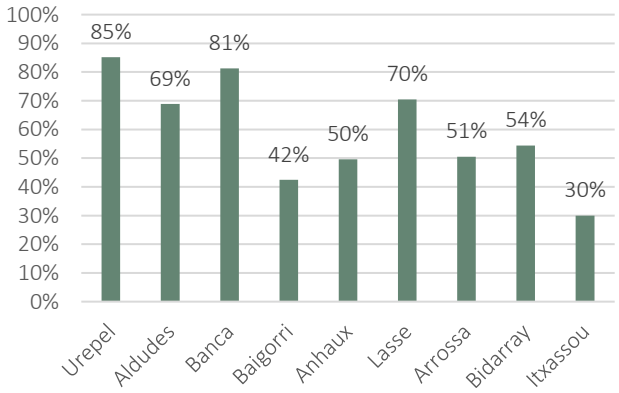

Concernant les systèmes de chaufferies fonctionnant au bois, on dénombre 4 chaufferies collectives, dont une au bois, 2 à granulés (la production des granulés ne se fait pas localement) et 1 chaudière à plaquettes. Aucun projet de chauffage collectif au bois n'est recensé par l'URCOFOR en 2020.

[27] Entreprise Larze

[28] Il existe une forte demande de l'Europe de l'Est depuis l'arrêt des marchés asiatiques.

[29] La ressource bois est de plusieurs types : plaquettes, granulés, bûches

Les acteurs de la Filière Interprofessionnelle du Bois se structurent à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le but de faire émerger des projets de constructions (notamment pour les établissements publics ou collectifs) en bois local.

4.1 Fonction environnementale

4.1.1 Maintien des grands équilibres naturels

La forêt joue un rôle essentiel dans le maintien des grands équilibres naturels. Elle assure une protection générale du milieu en régulant le régime et la qualité des eaux, en atténuant la violence des vents, les phénomènes d'érosion et en participant à l'amélioration de la qualité de l'air.

De nombreux captages d'eau potable sont protégés par des surfaces forestières : sur 23 captages servant à alimenter le réseau public de distribution d'eau potable, 13 sont situés en espace forestier. Environ 150 ha de forêts sont situés en périmètre de protection de captage : 43 % des périmètres de protection rapprochés qui sont situés en espace forestier et 61% des périmètres de protection immédiats sont protégés par un boisement.

Carte CII3/9 - Localisation des captages d'eau potable et de leur périmètre de protection rapproché (PPR) par rapport aux surfaces forestières

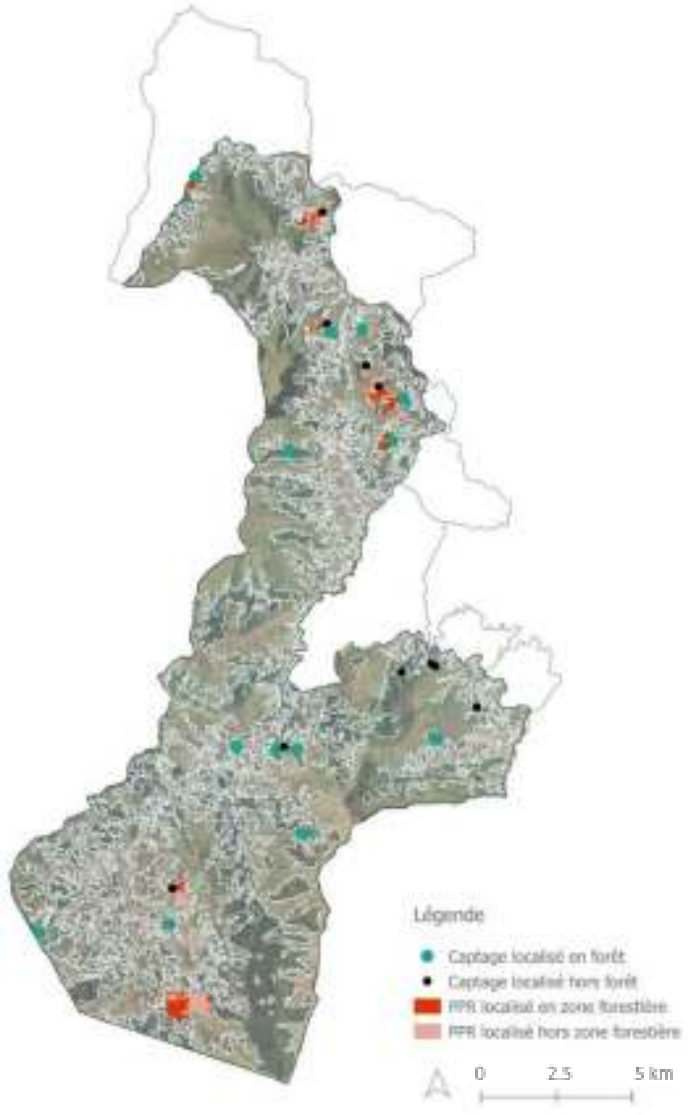

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, ARS
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/9
Date de réalisation : 11/08/2020

4.1.2 Réservoir génétique

Carte CII3/10 - Unité conservatoire des ressources génétiques d'Haira

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII3/10
Date de réalisation : 13/08/2020

La forêt constitue également un **réservoir de biodiversité** (milieux, espèces et stocks de gènes). Les analyses génétiques ont montré que la hêtraie d'Haira présente la particularité d'être plus proche des hêtraies des Pyrénées centrales que de ses voisines Atlantico-Pyrénéennes. Au sein du massif, une « **unité conservatoire des ressources génétiques » de plus de 150 ha** a alors été mise en place **en 1994**, sur la base de critères précis :

- Le caractère **autochtone** du peuplement (non contamination par des sources de graines ou de pollens étrangères, que ce soit au niveau du noyau de l'unité de conservation comme de la zone tampon) ;
- Une **pression de chasse suffisante** exercée sur la zone, pour permettre d'assurer un **équilibre sylvo-cynégétique adapté**.

Ce classement interdit la régénération artificielle au moyen de plants d'origine extérieure au peuplement lui-même.

Le noyau est constitué de la parcelle 39p (7.5 ha), la zone tampon est constituée des parcelles 37, 38, 39, 40, 41 et 42 (146.4ha).

4.1.3 Atténuation du changement climatique

En vue de limiter le changement climatique en cours, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le stockage de carbone sont des objectifs mondiaux d'importance majeure que chaque échelon national a vocation à décliner.

Les forêts et plus largement la filière forêt-bois sont considérées comme stratégiques pour l'atténuation du changement climatique, grâce notamment à leur capacité de stockage du carbone et de limitation des émissions de GES. Le bilan carbone de la filière combine un effet de **stockage du carbone dans les écosystèmes et dans les produits issus de la filière et un effet de substitution résultant de l'usage du bois en remplacement d'énergies ou de matériaux concurrents, plus émetteurs de GES**.[30]

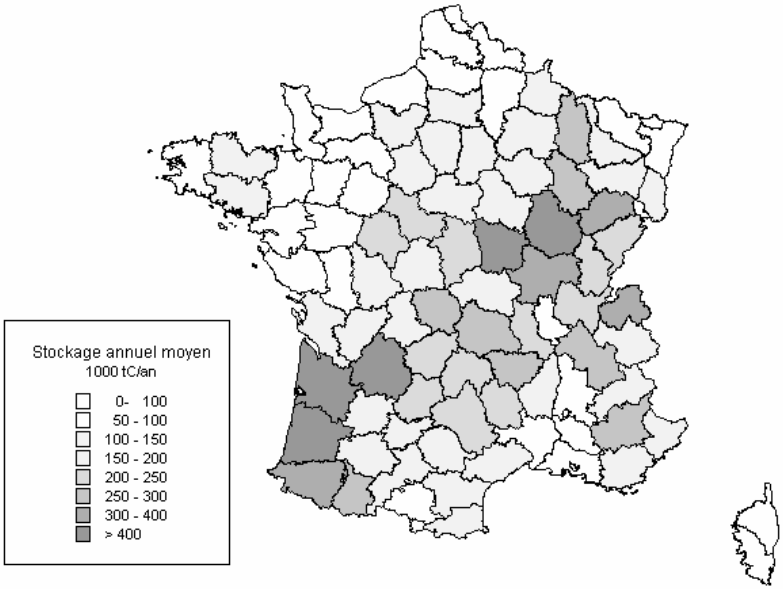

Figure FII3/4 - Variation annuelle du stock de carbone dans la biomasse forestière, par département. Période moyenne 1984-1996 (source IFN, Rapport final du projet CARBOFOR)

[30] Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois Françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Etude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050, INRA et IGN pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Juin 2017

Avec 300 à 400 tonnes de Carbone stockées par an dans la biomasse forestière, le département des Pyrénées-Atlantiques jour un rôle majeur à l'échelle du territoire national.

4.2 Fonction sociale

4.2.1 Fonction paysagère

Le paysage résulte d'une interaction permanente entre le climat, le relief et les activités humaines actuelles et passées. Sa perception reste éminemment subjective. Outre sa fonction au sein de l'écosystème, elle joue un rôle social. La forêt, par son importance, sa situation et la variété de ses essences demeure constitutive du paysage.

La forêt d'Haira, avec ses hautes futaies et ses zones de pâturage, constitue un paysage remarquable connu des amoureux de la montagne, même si sa renommée n'atteint pas le grand public. A l'écart des grands itinéraires touristiques, la forêt a su garder son caractère naturel et sauvage. Néanmoins, la sensibilité paysagère du massif reste faible car situé à l'écart des lieux d'habitation et axes de circulation principaux.

L'inventaire des Paysages des Pyrénées-Atlantiques, à travers le portrait qu'il fait de la forêt d'Haira, dresse toute l'importance de sa fonction paysagère : *« La forêt d'Haira est une magnifique futaie de hêtres denses sur la rive gauche. Sur le versant en rive droite, elle s'étire en langues boisées qui soulignent un relief aux vastes ondulations obliques. L'ensemble forme de véritables draperies hors du commun »*[31].

La forêt gérée contribue à un espace rural entretenu. A ce titre, les sylviculteurs jouent un rôle d'aménageurs de l'espace, en tant que collaborateurs de service public.

4.2.2 Activités récréatives

Les forêts servent de support à des activités récréatives. Grâce à l'ouverture des routes, l'accès à la forêt est plus facile et le public un peu plus nombreux d'années en années.

On recense des pratiques de randonnée et de promenade pédestre, de façon relativement limitée mais en augmentation. Le chemin de randonnée HRP (Haute Randonnée Pyrénéenne) traverse la forêt du col de Meharosteguy au col de Lindux. Au sud, le massif attire une population espagnole de randonneurs et de VTTistes de plus en plus importante qui représente la moitié de la fréquentation totale du massif d'Haira[32]. Il s'agit d'un public à la recherche de nature vierge, ou paraissant telle, et qui n'attend aucun équipement spécifique tel que parking ou aire de pique-nique.

La cueillette des champignons revêt une importance certaine à la fin de l'été et au début de l'automne et motive la présence de ramasseurs venus de l'extérieur de la vallée.

L'observation des milieux et des animaux est également pratiquée par des professionnels et des amateurs. Dans le cadre de ses missions d'éducation à l'environnement, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement du Pays Basque organise des sorties thématiques en forêt.

4.2.3 Activité cynégétique

L'activité cynégétique est très importante dans la vallée de Baigorri. Pratiquée en forêt, la chasse est essentielle au bon équilibre de la pression de pâturage par les animaux sauvages, pour assurer la régénération des peuplements forestiers.

Le Plan d'Aménagement Forestier de l'ONF recense 102 postes fixes de tir au vol de la palombe installés sur les crêtes dominant la forêt d'Haira à l'ouest et au sud, du col de Meharisteguy au col de Lindux, et du col de Mehatze au col de Mizpirachar. Ils sont loués par la CSVB à l'Association de Chasse de la Vallée de Baigorri.

[31] Inventaire des Paysages des Pyrénées-Atlantiques – Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, Morel Delaigue 2001.
[32] ONF – Aménagement forestier FS Baïgorry – 2005-2024

Image III3/4

5. MENACES QUI PÈSENT SUR LA FORÊT

5.1 Le Risque feu de forêt

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (foudre) ou humaine : soit de manière intentionnelle, soit de manière accidentelle (barbecue, mégot…). Il peut également être provoqué par des infrastructures (voie ferrée…). Généralement, l'été est la période de l'année la plus propice aux feux de forêts, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux, s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces. Mais le danger existe aussi en fin d'hiver et au début du printemps.

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.

- Les feux de sol. Ils brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, ces feux ont une faible vitesse de propagation.
- Les feux de surface. Ils consument les strates basses de la végétation et se propagent en général par rayonnement ou convection. Ils affectent la garrigue ou les landes.
- Les feux de cimes. Ils atteignent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu qui libère en général de grandes quantités d'énergie. Leur vitesse de propagation est très élevée et ils sont particulièrement intenses et difficiles à contrôler lorsque le vent est fort et le combustible sec[33]. C'est surtout le cas des résineux.

5.1.1 Les feux pastoraux

En hiver et au début du printemps, périodes où le vent du sud chaud et sec est propice à leur propagation, les feux pastoraux sont une pratique répandue sur le territoire d'étude, quelques soient l'exposition et l'altitude.

Les landes pâturées autour de la forêt, comme les vides à l'intérieur de la forêt sont, pour la plupart, encore traditionnellement nettoyés par écobuage à la fin de l'hiver (du gyrobroyage est effectué sur les parcelles accessibles). Les écosystèmes forestiers sont particulièrement sensibles au feu. Lorsque le feu non maîtrisé pénètre en forêt, les dégâts ne sont pas spectaculaires car les arbres ne s'enflamment pas. Cependant, les écorces et les racines superficielles échauffées ne cicatrisent pas et les arbres sèchent au bout de 2 à 3 ans. Si l'arbre ne meurt pas, il perd cependant de sa valeur économique car le bois est quant à lui définitivement altéré. En 2019, l'ONF a dressé 3 Procès-Verbaux suite à la pénétration en forêt d'un feu pastoral.

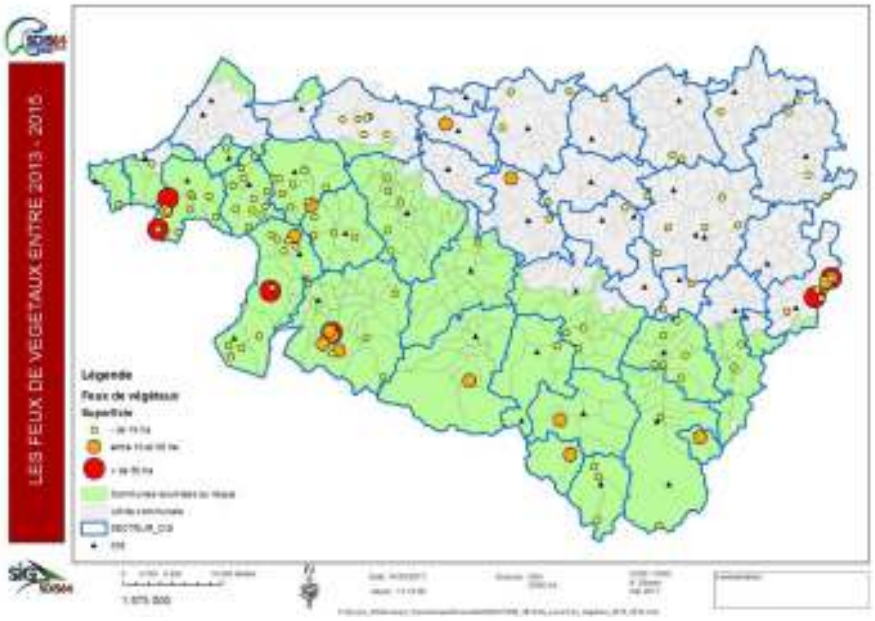

FigureFII3/5 - Localisation des risques incendies suite aux feux de végétaux entre 2013 et 2015 (Source : Schéma Départemental d'analyse et de couverture des risques, SDIS64)

Le risque relatif aux feux de type « montagne/écobuages » est jugé significatif durant l'hiver, au sud d'une ligne reliant St-Jean-de-Luz à Nay[34]. Entre 2013 et 2015, le SDIS est intervenu sur la

[33] https://www.dfci-aquitaine.fr/risque-de-feu-de-foret/definition

[34] Source : Schéma Départemental d'analyse et de couverture des risques – SDIS 64, p.94/181, juin 2017

zone d'étude suite à des feux non maîtrisés de surface plus ou moins grande (intervention pour un feu de plus de 50 ha sur St-Etienne-de-Baïgorry[35]). Dans la forêt d'Haira, sur 12 ha de résineux plantés dans les vides dans les années 60, il ne reste que 2,84 ha après passage de multiples feux, survenus avant 2008.

Afin de maitriser ce risque, la principale mesure de prévention repose sur l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2012 qui reconnait, autorise et encadre la pratique de l'écobuage dans le département. Cette réglementation confie aux maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police, la responsabilité d'autoriser ou non les chantiers d'écobuage dans le cadre défini par l'arrêté. Elle reconnait les compétences locales à travers l'organisation de commissions locales d'écobuage qui étudient le risque pour chaque chantier demandé et prévoient des mesures pour réduire au maximum ce risque (l'ONF assiste aux CLE). Des chantiers de gyrobroyages faisant office de pares-feux sont réalisés en amont des chantiers d'écobuages sur les secteurs identifiés les plus à risque.

5.1.2 L'évolution du risque incendie dans un contexte de changement climatique

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) a identifié la baisse des précipitations qui s'observe depuis une trentaine d'années et qui s'accompagne d'une hausse des températures supérieure à 30% par rapport à la moyenne mondiale, comme l'un des facteurs les plus impactants pour les forêts du territoire.

Concernant les incendies de forêts, les conclusions prévoient une rupture avec les conditions spécifiques des milieux montagneux qui maintenaient un combustible humide. Cette dégradation du climat, conjuguée à une diminution de la couverture de neige et à une augmentation de la disponibilité et de la continuité en combustible (notamment en cas de diminution de l'activité pastorale) est de nature à augmenter le risque d'occurrence et de propagation de grands incendies, qu'ils soient hivernaux ou estivaux selon les secteurs.

5.1.3 La DFCI[36]

De nombreux acteurs s'organisent dans la prévention, la surveillance et la lutte contre les feux de végétation :

Tableau TII3/9

Acteur	Type	Rôle, missions
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Etablissement public administratif, Direction placée sous l'autorité du Maire ou du Préfet	Chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, il dispose de sapeurs-pompiers formés à la lutte contre les feux de forêt.
Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest (PZDSSO)	Echelon administratif créé en 1959, circonscriptions territoriales se situant au-dessus des départements et des régions.	Spécialisée dans l'organisation de la sécurité nationale et de la défense civile et économique, elle facilite la gestion, par les autorités déconcentrées de l'État, d'une situation de crise dont l'importance implique la mise en œuvre de moyens dépassant le niveau départemental.
Centre Opérationnel de Zone (COZ)	Structure opérationnelle de la PZDSSO	Coordonne les renforts interdépartementaux, les moyens nationaux dont la Sécurité Civile (UIISC) et les moyens aériens. Assure en période de feux de forêt la gestion journalière du risque à partir de l'analyse de l'activité opérationnelle des SDIS, des données météorologiques, du message quotidien de synthèse départementale. Les moyens des SDIS peuvent participer à la lutte en renforcement des autres départements de la PZDSSO ou d'une autre zone.
Groupement d'intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi)	Regroupe l'État, la Région, la PZDSSO, le Conseil Départemental de la Gironde, les SDIS, l'Association Régionale de DFCI (ARDFCI) et les Unions des Associations Syndicales Autorisées de DFCI, l'ONF, l'IGN, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.	Gère le SIG dédié à l'aménagement du territoire et la gestion des risques et valorise les données (outil : CartoGip). Assure la continuité et la cohérence des actions à l'échelle du massif dans un cadre reconnu par tous les services acteurs de la protection de la forêt contre les incendies.

[35] Schéma Départemental d'analyse et de couverture des risques – SDIS 64, juin 2017

[36] Défense des Forêts Contre l'Incendie

Les collectivités territoriales	Le Maire assure la fonction de Directeur des Opérations de Secours ; son interlocuteur principal est le Commandant des Opérations de Secours (COS) envoyé par le SDIS.	Prévention des risques : sensibilise la population, applique les dispositions du Code Forestier et des arrêtés préfectoraux. Protection des populations : rassemble et met à l'abri les habitants en cas de danger, en liaison avec le COS, surveille les parties incendiées (mise en place d'un système de ronde garantissant une présence en continue).
L'Etat	Ministère en charge de la Forêt, Préfecture, DDTM, DRAAF, Etablissements publics de l'Etat (Météo France, ONF)	Participe aux stratégies de prévention et de lutte contre les feux de végétation, à différents niveaux. Un plan de Protection des Forêts Contre les Incendies, rédigé par la DRAAF, a été validé le 14/10/2019.

Sur le territoire, les délais moyens d'intervention sont variables selon les communes : entre 2013 et 2015, ils étaient supérieurs à 30 minutes sur les 3 communes du haut de la Vallée.

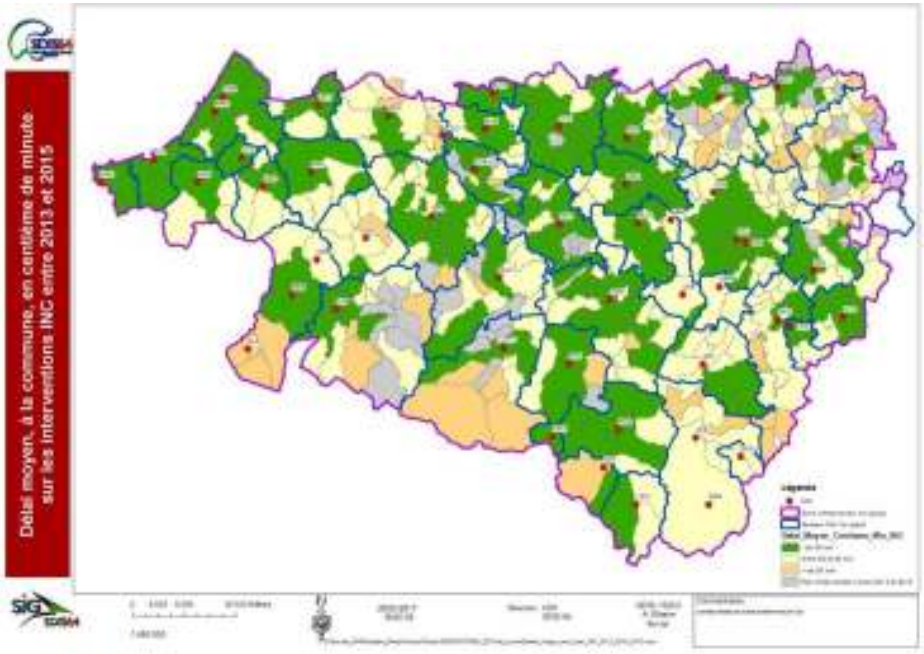

Figure 1- Délai moyen d'intervention entre 2013 et 2015

5.2 L'impact des animaux

La forêt est le domaine privilégié de la grande faune sauvage. La disparition des prédateurs naturels favorise la croissance des populations de cervidés ou de sangliers. Leur régulation s'effectue aujourd'hui par la chasse. Une surpopulation d'ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers) entraîne un dés**équilibre sylvo-cynégétique, compromettant la croissance et le renouvellement des peuplements forestiers** et appauvrissant la diversité des essences, notamment celles adaptées au changement climatique (le grand gibier apprécie particulièrement les essences qui s'adaptent le mieux au réchauffement climatique : Merisier, Chêne, Erable, Tilleul, Douglas..). Les affouillements causés par les sangliers, l'abroutissement du cerf et du chevreuil, l'écorçage du cerf ou encore le frottis du cerf et du chevreuil sont autant de comportements qui peuvent, s'ils sont trop importants, nuire à la pérennité de la forêt. A noter qu'en forêt d'Haira, l'ONF ne constate que très peu de dégâts causés par le grand gibier (chevreuils essentiellement) grâce à une forte pression de chasse. L'abroutissement par les animaux d'élevage est faible sur le territoire.

L'équilibre sylvo-cynégétique consiste à rendre compatible la présence durable d'une faune sauvage et d'assurer la pérennité des activités sylvicoles, notamment en permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes. Cette mission fondamentale est confiée à l'ONF par l'article D.221-2 du Code Forestier.

5.3 Le réchauffement climatique

L'évolution potentielle des aires climatiques d'essences forestières, sous l'effet du changement climatique, semble inévitable.

Les données du modèle ARPEGE de Météo France en 2100 et les scénarios B2 et A2 du GIEC (rapport AR4, 2007) ont permis d'établir des cartes de répartition potentielle de groupes d'espèces dont la présence est liée aux conditions climatiques. Ce scénario prévoit, en 2100, suite à l'augmentation de la température moyenne de 2°C, un **triplement des surfaces des espèces méditerranéennes** comme l'olivier, le chêne vert et diverses espèces de pins (ONERC, 2007). A l'inverse, **l'aire climatique potentielle d'espèces du groupe continental comme le hêtre serait en forte régression** et confinée au quart Nord-Est et aux zones montagneuses (Badeau et al., 2004).

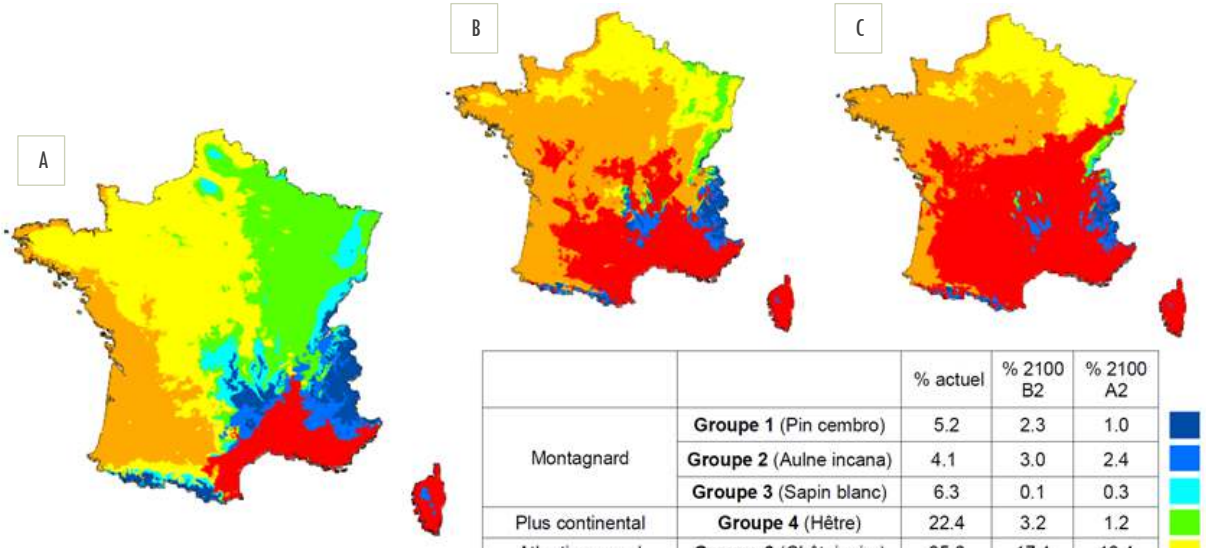

		% actuel	% 2100 B2	% 2100 A2
Montagnard	**Groupe 1** (Pin cembro)	5.2	2.3	1.0
	Groupe 2 (Aulne incana)	4.1	3.0	2.4
	Groupe 3 (Sapin blanc)	6.3	0.1	0.3
Plus continental	**Groupe 4** (Hêtre)	22.4	3.2	1.2
Atlantique nord	**Groupe 6** (Châtaignier)	35.6	17.4	16.4
Atlantique sud	**Groupe 7a** (Pin maritime)	17.2	45.9	30.8
Méditerranée	**Groupe 8** (Chêne vert)	9.1	28.1	47.9

Figure FII3/7 - Cartes de modélisation des aires de répartition des espèces arborées actuelle (A) et en 2100 selon le scénario A2 (B) ou B2 (C). Tableau : Proportion du territoire couvert par les aires biogéographiques actuellement et selon les deux scénarios (V. Badeau et JL. Dupouey 2007).

La distribution des aires géographiques potentielles des essences sur le territoire national telle qu'elle est projetée au travers du scénario climatique fait apparaître un déplacement des groupes d'essences qui impacte la Vallée des Aldudes. Cette zone, actuellement à cheval sur deux aires de répartition, les aires Atlantique Sud et Nord, serait, en 2100, en aire Atlantique Sud voire en aire Méditerrannée.

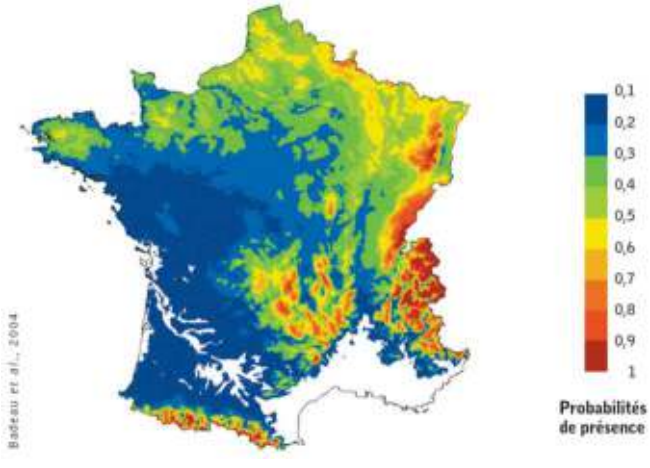

Figure FII3/8 - Modélisation de l'aire actuelle du hêtre (modèle Aurelhy, Météo France). Source : Badeau et al., 2004

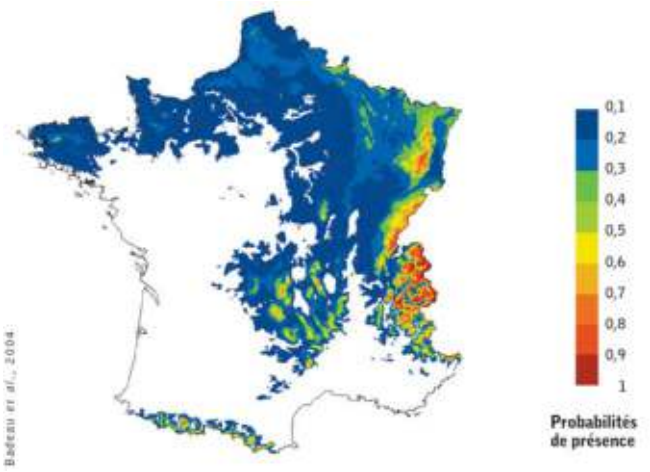

Figure FII3/9 - Extrapolation de l'aire de répartition du hêtre en 2100 (modèle Arpège, Météo France). Source : Badeau et al., 2004

Figure 2- Carte des Unités stationnelles, PAF ONF 2005-2024

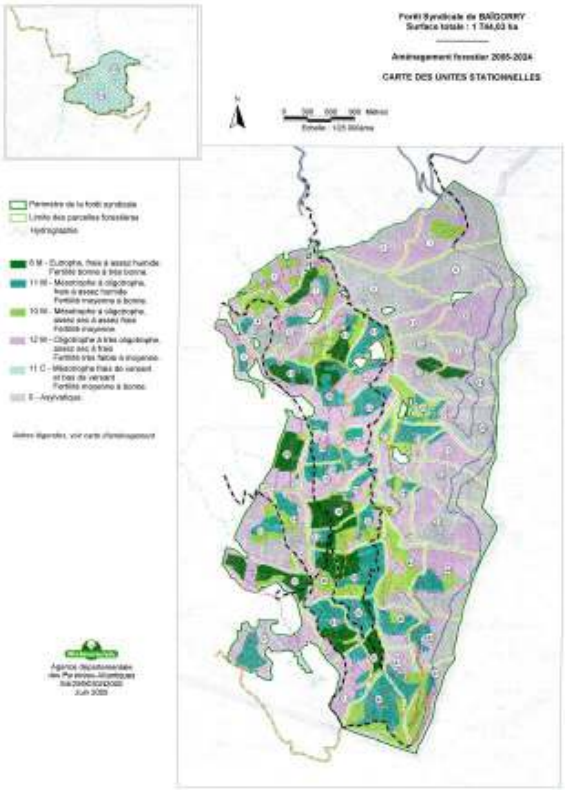

L'impact du réchauffement climatique se fera sentir sur les essences forestières du site. Les espèces les plus sensibles et donc vulnérables sont les espèces supportant mal les sécheresses édaphiques et celles en limite Sud de leur aire naturelle. Le cas du hêtre est emblématique. **Le massif forestier d'Haira sera, à terme, profondément modifié**, bien qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle, hormis un brunissement du feuillage dû aux retards de gelée, de réelles observations de l'effet altitudinal du réchauffement climatique ; de manière contre-intuitive, le hêtre semble mieux se maintenir dans les endroits les plus bas du massif, où les sols sont plus profonds et les stations plus fraîches. Les dépérissements les plus forts sont observés au niveau des crêtes et au niveau des unités stationnelles qui présentent des sols assez secs à frais et de faible fertilité (cf. Unités stationnelles en rose localisées sur la carte ci-contre).

5.4 L'état sanitaire des forêts

Les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années en France ont engendré de multiples crises sanitaires en forêt. Ces dernières prennent la forme d'une **importante prolifération de parasites, insectes et champignons, qui provoquent de sérieux dépérissements dans les peuplements**. En effet, l'impact du changement climatique sur les pathosystèmes se traduit par de fortes extensions d'aires potentielles pour les espèces dont la survie hivernale est limitée par les températures basses.

5.4.1 Maladie émergente : la Chalarose du frêne

Depuis 2008, les frênes sont frappés par une maladie, la chalarose, causée par un champignon microscopique, *Chalara fraxinea* ou *Hymenoscyphus fraxineus*, qui provoque le dépérissement de l'arbre. Détectée pour la première fois en Pologne au début des années 1990, cette maladie est arrivée en France en 2008, par le Nord-Est. Elle s'est étendue progressivement vers l'Ouest de la France et a atteint très récemment le Département.

5.4.2 Autres impacts sanitaires

Les autres maladies des arbres présentes sur le territoire, sont installées depuis plusieurs années. Leur évolution, malgré le contexte de réchauffement climatique, semble stable.

Hêtre

Le hêtre souffre principalement du déficit hydrique. Le **stress hydrique** s'observe sur les sujets par la descente de cimes et l'assèchement du feuillage, en bout de branches. Epuisé, il n'a plus la force d'envoyer la sève jusqu'à ses extrémités hautes et se concentre à développer des branches en bas du houppier. **Les faînaies, de plus en plus fréquentes[37], sont le témoin de la stratégie de survie des hêtres dans ce contexte de réchauffement climatique**.

[37] Autrefois, les faînaies intervenaient tous les 7 ans. Aujourd'hui, on en observe tous les 3 à 4 ans. L'année 2020 a connu une très grosse faînaie.

Lorsque le hêtre a subi le passage d'un feu trop intense, un champignon s''installe et pourrit à l'intérieur. L'on observe en forêt d'Haira quelques cas sur les lisières en bordure de forêt, à proximité des zones de pâture.

Chêne

Depuis les années 1960, les chênes souffrent **d'Oïdium**, maladie causée par un champignon, *Microsphaera alphitoides*, qui provoque le dessèchement plus ou moins rapide des feuilles des sujets atteints. **L'impact du réchauffement climatique se traduirait par une augmentation très importante du risque en terme de fréquence épidémique**, passant de 10% à 50 voire 70% des années dans le sud-ouest. En effet, les températures moyennes hivernales ressortent comme principales variables explicatives, les taux élevés de mentions étant toujours associés à une température moyenne de janvier à mars supérieure à 8.2°C[38].

Sur le territoire, le Chêne pédonculé souffre de **sécheresse** depuis le début des années 2000.

Résineux

Les résineux connaissent des dégâts causés par les **scolytes** (insectes xylophages) qui favorisent **l'installation de champignons**. En creusant des galeries sous l'écorce des arbres, ces insectes ravageurs coupent la circulation de la sève, conduisant à la mort prématurée des peuplements. Les effets conjugués du printemps et de l'été 2018, exceptionnellement chauds et secs, ont entraîné une prolifération de scolytes.

Les résineux sont atteints de la « **maladie des bandes rouges** » causée par le champignon *Rhizosphaera kalkhoffii*. Les défoliations, qui dans ce cas sont en général partielles, peuvent affaiblir les arbres, les prédisposant à des attaques de ravageurs secondaires.

La **rouille suisse**, causée par le champignon *Phaeocryptopus gaeumannii*, cause la défoliation plus ou moins complète des rameaux de Douglas. De même, des extrêmes climatiques peuvent favoriser leur apparition, notamment par stress hydrique.

Châtaignier

Dans les boisements du secteur, les châtaigniers souffrent de **l'Encre**. Le champignon (*Phytophthora cinnamomi* et *cambivora*) introduit dans les années 1960, reste dans le sol et cause la destruction de tout ou partie du système racinaire aboutissant à la dégradation de son houppier, voire à la mort de l'arbre. L'Encre est une maladie qui progresse par taches à partir des premiers arbres infectés de proche en proche. La dissémination à longue distance est possible via le transport de sol et de plants infectés.

Le **cynips du châtaignier**, *Dryocosmus kuriphilus*, est originaire de Chine. Cet hyménoptère induit des galles, principalement sur les feuilles, entraînant leur déformation, la diminution de la surface foliaire et perturbant la floraison et la fructification. En 2016 et 2017, dans le cadre d'un projet de lutte biologique contre le cynips du châtaignier porté par l'ADANA[39], des lâchers de Torymus, prédateurs naturel du cynips, ont été effectués sur le territoire (communes de Bidarray, Arrossa et Baigorri). Ce prédateur semble aujourd'hui avoir colonisé toute la Vallée de Baigorri.

Image III3/5 - Galles de Cynips sur châtaignier

[38] Projet CARBOFOR – Rapport final – « Séquestration du Carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France. Quantification, spécialisation, vulnérabilité et impacts de différents scénarios climatiques et sylvicoles.

[39] Association de Développement de l'Apiculture en Nouvelle-Aquitaine

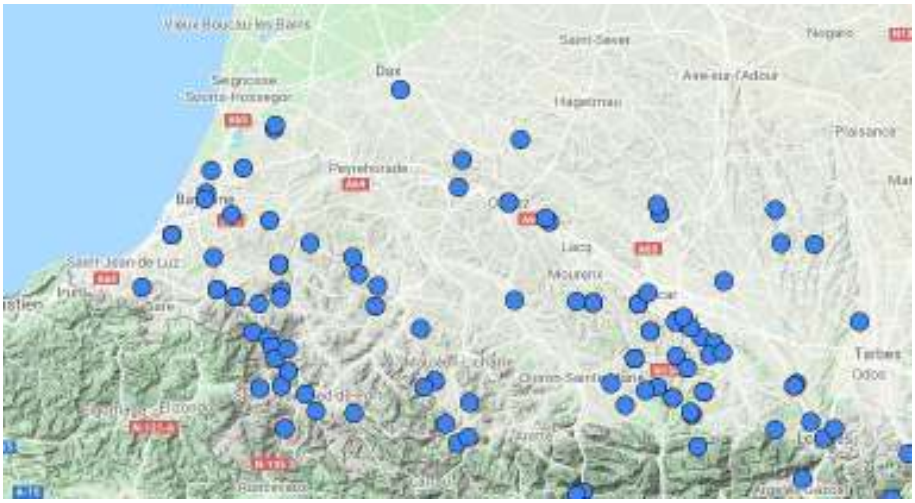

Figure FII3/11 -Localisation des lâchers de *Torymus* portés par l'ADANA entre 2015 et 2017 (source : ADANA)

Le projet CARBOFOR apporte la démonstration de la sensibilité des pathosystèmes au climat. Le réchauffement climatique, tel que décrit par le modèle ARPEGE de Météo France, s'accompagnera très probablement d'une évolution du « paysage phytosanitaire forestier ». Les changements projetés de distribution et impact des parasites conduisent à préconiser une gestion anticipative et préventive des risques, en particulier pour éviter ou limiter la dissémination des parasites dans leurs enveloppes climatiques futures potentielles. Le choix des espèces ou variétés pour les reboisements devra être raisonné en fonction de ces risques. Dans le cadre du programme Régional NéoTerra d'adaptation des peuplements au changement climatique, 2 ha de la forêt d'Haira seront plantés en Douglas, pour expérimentation.

5.5 Les ressources minières

Des recherches de minerais (plomb, zinc, cuivre, argent, …) ont été effectuées avec succès par la Société Elf-Aquitaine au début des années 1980. Cependant aucune exploitation n'a été envisagée car les quantités prospectées étaient insuffisantes.

TÉMOIGNAGE DES ACTEURS DU MONDE FORESTIER

Les témoignages ont été recueillis dans le cadre des réunions de restitution des diagnostics thématiques réalisés en février 2021.

L'exploitation forestière a connu, suite aux tempêtes de la fin du XX^{ème} siècle, une baisse drastique de l'activité sur le territoire d'étude comme sur l'ensemble du Département. Or, tout comme l'agriculture, l'exploitation forestière permet la création de pistes, qui profitent également aux activités de tourisme et de loisirs. L'ensemble des aménités offertes par la forêt et sa gestion est, dans le contexte actuel, menacé dans le sens où une absence de gestion forestière aura pour conséquence une absence d'entretien des pistes forestières et donc d'accès à ces espaces.

La cohabitation des usages en forêt questionne également les acteurs professionnels de la forêt : les coupes et travaux d'éclaircissement sont très mal vus des promeneurs à la recherche d'une ambiance calme et proche de la nature, procurée par ces massifs forestiers. La communication est à renforcer auprès des touristes et excursionnistes pour une prise de conscience collective des enjeux qui pèsent aujourd'hui sur les forêts et leur gestion. Les risques sur les personnes en cas d'un abandon de gestion ne sont pas à oublier.

Les forêts qui capitalisent de plus en plus de bois provoquent de nombreux dégâts : lors des épisodes de fortes tempêtes comme le territoire en a connus en 2020 (tempête Barbara), énormément de dégâts (chablis) sont observés. L'arrêt de la gestion forestière par les propriétaires en est la principale cause. Le développement des systèmes de chauffage au bois, sous l'impulsion des systèmes fiscaux incitatifs, semble s'orienter majoritairement vers des chaufferies à granulés, ce qui ne permet pas de remobiliser une production locale. En revanche, des projets collectifs de chaufferies utilisant le bois plaquettes pourraient représenter, dans les années à venir, une opportunité à saisir.

En parallèle, la filière est localement à remobiliser : sur le territoire, la base (présence de boisements) et la finalité de la filière (entreprises de 2ème transformation) sont encore bien présentes. En revanche, toute la partie centrale (exploitation et entreprises de 1ère transformation) reste fragile. Des filières autour du bois se structurent à échelle Régionale pour redynamiser cette activité et voir émerger de nouveaux projets.

Compilation des données relatives à la forêt et à l'activité sylvicole

Territoire des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Forêt	<u>Surfaces forestières</u> - Surfaces forestières : 8 821 ha - 41 % (dont 17% déclarées en surfaces agricoles) 5 736 ha - 39 % (DO) 7 746 ha - 42% (DHFF) - 117 ha de plantations - Massif d'Haira : 1 744 ha (dont 1 262ha effectivement boisé) - Boisement d'Urdanzia : 46 ha <u>Propriétaires forestiers</u> - 10 collectivités - 902 propriétaires privés - 40% de propriétaires possèdent moins de 1ha de surfaces forestières en N2K <u>Propriété forestière</u> - *Surfaces cadastrées Bois* - Forêt Publique : 1361 ha (28% des forêts) → **Gestion ONF** 91 parcelles de 15 ha en moyenne 1 massif et 1 boisement - Forêt des privés : 2823 ha (57% des forêts) 3957 parcelles de 0.71 ha en moyenne Taille moyenne de la propriété : 3.13 ha - Forêt privée CSVB : 672 ha (14% des forêts) 234 parcelles de 0.35 ha en moyenne - Forêt privée CT : 66 ha (1% des forêts) 73 parcelles de 0.91 ha en moyenne Taille moyenne de la propriété : 7.35 ha <u>Gestion forestière</u> - Plan d'Aménagement Forestier : 1361 ha (15% des surfaces forestières selon l'analyse de la BD FORET de l'IGN) - Plans simples de gestion : aucun PSG mais 4 forêts concernées, soit 150 ha (2%) - Code de bonnes pratiques sylvicoles : 4 propriétaires adhérents, 35 ha <u>Peuplements</u> - 46% peuplements en mélange VS 54% peuplements purs - Feuillus : 58% - Hêtre : 33% - Chêne décidu : 8% - Châtaignier : 1% - 60% forêts fermées VS 40% forêts ouvertes - 59% forêts récentes VS 41% forêts anciennes - 2 774 arbres têtards recensés au début du XX^{ème} VS 336 en 1960	<u>Surfaces forestières</u> - Forêt = formation dominante de la zone d'étude - Au niveau des reliefs les plus accidentés - 1 grand massif (forêt d'Haira) <u>Propriété forestière</u> - *Surfaces cadastrées Bois* - 2 forêts publiques : Haira (Banca/Urepel) et Urdanzia (Baigorri) - Equilibre entre les surfaces forestières appartenant à des collectivités et celles appartenant à des propriétaires privés - Morcellement des forêts privées <u>Gestion forestière</u> - Plus du ¼ des surfaces sont sous gestion publique de l'ONF - En absence de PSG, les forêts relèvent du Régime Spécial d'Autorisation Administrative - 5ème Plan d'Aménagement Forestier sur Haira et Urdanzia (couvre la période 2005-2024) - Création de pistes forestières lors du 2ème plan d'Aménagement (1904-1943). <u>Peuplements</u> - Séries de végétation forestière climacique de la hêtraie (en altitude) et de la hêtraie-chênaie atlantique à acidicline (plus bas) - Essences dominantes : le chêne et le hêtre - Existence d'une mosaïque complexe entre forêts et milieux ouverts - Présence de vieux arbres - Présence relativement importante d'arbres têtards sur le Haut de Vallée, mais qui n'ont pas fait l'objet d'un entretien depuis 25/30 ans - Impact de l'exploitation minière encore visible sur la structure des forêts - Déficit de bois mort debout et au sol (NB : le hêtre est une essence qui se décompose très vite) - Bonne proportion de forêts anciennes (> 150 ans) sur l'ensemble du territoire, dont le massif d'Haira - Présence de nombreuses maladies : chalarose du frêne, oïdium du chêne, scolytes et maladie des bandes rouges sur résineux, rouille suisse du Douglas, Encre du châtaignier, Cynips du châtaignier <u>Particularités locales</u> - 1 Unité de conservatoire des ressources génétiques du hêtre au sein du massif d'Haira	↗ Augmentation des surfaces forestières ↗ Colonisation des landes et prairies par la forêt ↘ Disparation des techniques et savoir-faire d'entretien des arbres têtards ↘ Elimination progressive des arbres de champs ↘ Dégradation de l'état sanitaire des châtaigniers ↗ Emergence de nouvelles maladies (chalarose du frêne) ↗ Apparition des premiers effets du changement climatique (sécheresse des hêtres, des chênes pédonculés)	BD TOPO, BD FORET - IGN Cartographie des habitats des sites « Montagnes des Aldudes », « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » et « La Nive » - CSVB (ONF), SIVU Mondarrain-Artzamendi, CAPB service Milieux Naturels Inventaire des forêts présumées anciennes et récentes - CEN Aquitaine Plan d'Aménagement Forestier du massif d'Haira - ONF Cadastres communaux - communes du territoire Données relatives aux PSG et CBPS – CRPF Données relatives aux chaufferies bois - ACOFOR Données relatives aux prix de vente du bois - ONF
Activité sylvicole	<u>Gestion sylvicole historique</u> - 97 400 m^3 de bois récoltés entre 1904-1943 - 5 400 m^3 de bois récoltés entre 1944-1960 - 45 544 m^3 de bois récoltés entre 1978-2001 <u>Gestion sylvicole actuelle</u> - *Haira* - 300 ha de hêtres de bonne qualité - 3 arbres bio/ha (recensés depuis 2018) - 319m^3/ha de bois vivant (dans les parties en production) - 680 ha n'ont quasiment jamais été exploités depuis l'aménagement de la forêt (soit la ½ des surfaces boisées d'Haira)	<u>Gestion sylvicole historique</u> - Haira : épuisement du massif en 1838 (date d'extinction des hauts fourneaux de Banca, alimentés par le charbon de bois produit à partir du hêtre), soumis à aménagement depuis 1831. Pas d'exploitation de la forêt jusqu'en 1904, puis production de bois d'œuvre et de chauffage jusqu'en 2000. - Urdanzia : reboisé en 1980 (hêtre). - Tempête du 26/12/1999 a entraîné la « crise du bois », causant l'effondrement des productions sylvicoles des boisements du territoire. <u>Gestion sylvicole actuelle</u> - Sous-exploitation du massif d'Haira : 1/3 de l'accroissement biologique aujourd'hui prélevé. - Urdanzia : boisement peu productif et non exploité. - Facteurs limitants : les fortes pentes, les problèmes d'accès, le manque de temps, de main d'œuvre et de personnel qualifié, le trop faible prix du bois. - Exploitation des forêts privées quasi inexistante.	↘ Diminution de l'activité sylvicole sur des forêts publiques et privées du territoire ↘ Suspension de la délivrance du bois d'affouage depuis 2002 dans le massif d'Haira	Données relatives aux chauffage des logements – AREC Nouvelle-Aquitaine

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Activité sylvicole	<u>Economie de la forêt</u> - Prix du chêne : 70 à 80 €/m^3 - Prix du hêtre : 30 €/m^3 - Prix du petit bois (chauffage) : 10 €/m^3 <u>Filière forêt-bois</u> - 3 petites entreprises locales (Urepel, Aldudes et Anhaux) - 1 gros acheteur Navarrais (Pampelune) - 4 chaufferies collectives à énergie bois en fonctionnement - Pas de nouveau projet en cours <u>Actions localisées</u> : 3 PV dressés par l'ONF en 2019 suite à la pénétration de feux pastoraux	<u>Economie de la forêt</u> - Chêne : qualité moyenne, valorisé en bois de chauffage et plus rarement en bois d'œuvre - Hêtre : bonne qualité, valorisé en bois d'œuvre - Châtaignier et robinier : production de piquets - Linéaires de haies plus ou moins denses selon les secteurs <u>Filière forêt-bois</u> - Extrêmement fragile - Les entreprises locales réalisent des travaux de bûcheronnage, revente de grumes à des entreprises de 1ère transformation (Pampelune), ou production de traverses et sciages à façon (scierie d'Anhaux) ou piquets (entreprise des Aldudes) - Devenir des bois : petits bois alimentent une papeterie dans les Landes, les plus beaux sujets subissent une 1ère transformation dans les scieries Navarraises avant d'être revendus sur les marchés internationaux - Présence d'une vingtaine d'entreprises de 2ème transformation sur le territoire - Une part conséquente des logements du Haut de Vallée se chauffent au bois <u>Actions localisées</u> - Mise en place d'exclos pour limiter l'impact de la dent du bétail et du gibier sur la régénération de la forêt - Plantation de Douglas au sein du massif d'Haira, dans une perspective d'adaptation au changement climatique	↘ Effondrement du prix du bois du hêtre à partir des années 2000 (177 € le m^3 en 2000 contre 30 € le m^3 en 2020). ↘ Disparition de nombreuses scieries locales ↘ Chute du nombre d'entreprises achetant les bois à la Vallée (5 il y a 40 ans contre 1 seule aujourd'hui)	

Chapitre 4

ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

SOMMAIRE

1. CONTEXTE CYNÉGÉTIQUE 209

1.1 Réglementation 209
1.1.1 Cadrage législatif 209
1.1.2 Les outils de gestion cynégétique réglementaire 209
1.1.3 Les espèces chassables 211

1.2 Les principaux acteurs de la chasse dans la Vallée 212
1.2.1 L'Office Français de la Biodiversité (OFB) 212
1.2.2 La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC64) 212
1.2.3 Les Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées (ACCA et AICA) 212
1.2.4 Les Associations Cynégétiques spécialisées 212

2. L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE 213

2.1 L'organisation du territoire de chasse 213
2.1.1 Les gestionnaires collectifs détenteurs des droits de chasses 213
2.1.2 Les territoires de chasse des ACCA 214
2.1.3 Les réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) 214

2.2 Les chasseurs 217

3. LA GESTION CYNÉGÉTIQUE 218

3.1 Répartition des principales espèces chassées dans le milieu naturel 218

3.2 Description des pratiques cynégétiques associées 219
3.2.1 Le grand gibier 219
3.2.2 Le petit gibier sédentaire 224
3.2.3 Le petit gibier migrateur 227
3.2.4 Les prédateurs et déprédateurs 237

3.3 Les objectifs cynégétiques sur le site 243

4. FONCTIONS DE LA CHASSE 244

4.1 Fonction économique 244
4.1.1 Tourisme cynégétique 244
4.1.2 Les dégâts de gibier 244

4.2 Fonction environnementale 246
4.2.1 Gestion des populations de la faune sauvage 246
4.2.2 Veille sanitaire 246

4.3 Fonction sociale 248
4.3.1 Activité récréative 248
4.3.2 Héritage culturel 248

1. CONTEXTE CYNÉGÉTIQUE

1.1 Réglementation

La chasse est probablement l'activité de pleine nature la plus codifiée, réglementée et encadrée en France.

1.1.1 Cadrage législatif

La loi du 3 mai 1844 constitue le fondement de l'organisation de la chasse dans son ensemble. Cette législation a largement perduré depuis, complétée par diverses dispositions adoptées au cours du XX^{ème} siècle. Le cadre juridique a été successivement remanié par les lois chasse du 26 juillet 2000 et du 30 juillet 2003.

L'article 420-1 du Code de l'Environnement pose le cadre national de la pratique de la chasse : « La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique[1]. Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités d'usage et d'exploitation de ces ressources. Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes en vue de la préservation de la biodiversité. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural. »

Par ailleurs, la loi pose le principe en application de la règle de subsidiarité :

- De réserver à la loi nationale la fixation de l'ensemble des règles et obligations qui s'appliquent à l'exercice de la chasse des mammifères et des oiseaux non migrateurs sur le territoire national ;
- De réserver au droit communautaire la fixation des principes que doit respecter la loi nationale en matière de fixation des règles et obligations qui s'appliquent à l'exercice de la chasse aux oiseaux migrateurs.

1.1.2 Les outils de gestion cynégétique réglementaire

Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)

Les objectifs à atteindre en matière de conservation et de gestion durable de la faune régionale, chassable ou non, et de ses habitats sont définis dans le cadre de ce document élaboré en tenant compte des orientations régionales forestières et des priorités de la politique d'orientation des productions agricoles. La réflexion doit prendre en compte la coexistence des différents usages de la nature, les principales tendances de l'évolution des populations animales et de ses habitats ainsi que les menaces dues aux activités humaines. En 2020, il n'existe pas d'ORGFH à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine[2].

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)

Dans le but de se doter d'une stratégie de gestion cynégétique à court et moyen terme, le Code de l'Environnement (article L.425-1) impose la mise en place d'un SDGC.

Etabli pour la période 2020-2026, le SDGC a été élaboré, de manière concertée, par la Fédération Départementale des Chasseurs et, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune

[1] L'équilibre agro-sylvo-cynégétique, consistant à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités agricoles et sylvicoles, est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés.

[2] Il n'existe qu'un état des lieux de l'ORGFH d'Aquitaine qui a été réalisé en octobre 2004.

Sauvage (CDCFS), et approuvé par le préfet par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2020. Il comporte des mesures à caractère obligatoire ainsi que des conseils et recommandations aux chasseurs du Département.
Ce document prend en compte :

- Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et non-chasseurs ;
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement ;
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- Les conditions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le SDGC doit être compatible avec le plan régional de l'agriculture durable[3] et avec les programmes régionaux de la forêt et du bois[4]. Il est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département (article L.425-3 du Code de l'environnement), qui, en cas de non respect, peut conduire à une verbalisation par les agents en charge du contrôle (agents de l'OFB, agents de développement des FDC).

Les plans de chasse

Dans un objectif d'atteinte **d'équilibre agro-sylvo-cynégétique**, le plan de chasse consiste à attribuer, pour un territoire donné, un **quota maximal** (et parfois aussi minimal) **de spécimens d'une espèce à prélever**, pour une période de **3 ans pour le grand gibier** et **1 an pour le petit gibier** (Article L425-6 du Code de l'Environnement). Des critères qualitatifs, tels que le sexe, l'âge ou le poids peuvent aussi être mis en place.

Le plan de chasse est constitué principalement pour le cerf, le chevreuil, le mouflon, le daim, le chamois et l'isard, pour lesquels il est obligatoire. En tenant compte des orientations du SDGC, il participe à une **gestion équilibrée des animaux et des cultures agricoles ou forestières**.

Il existe un plan de chasse départemental auquel peuvent se superposer des plans de chasse individuels. En effet, au vu du bilan de la période précédente et des éventuels comptages réalisés sur le territoire, la demande peut être présentée soit par le détenteur du droit de chasse, soit par le propriétaire ou son mandataire[5].

A noter que lorsque le bénéficiaire du plan de chasse ne prélève pas le nombre minimum d'animaux qui lui est attribué, il peut voir sa responsabilité financière engagée pour la prise en charge de tout ou partie des frais liés à l'indemnisation et la prévention des dégâts de gibier.

[3] Article L. 111-2-1 du Code Rural et de la pêche maritime
[4] Article L. 122-1 du Code Forestier
[5] Le plan de chasse est attaché au territoire et non au titulaire de l'arrêté d'attribution.

1.1.3 Les espèces chassables

Les espèces chassables sont les espèces dont la chasse est autorisée.

Espèces chassables				ESOD[6]
Espèces indigènes[7]	Mammifères	Gibier sédentaire	Blaireau	
			Belette	
			Cerf élaphe	
			Cerf sika	
			Chamois isard	
			Chevreuil	
			Daim	
			Fouine	✓
			Hermine	
			Lapin de garenne	
			Lièvre brun	
			Lièvre variable	
			Marmotte	
			Martre	
			Mouflon méditerranéen	
			Putois	
			Renard	✓
			Sanglier	
	Oiseaux	Gibier sédentaire	Colin	
			Corbeau freux	
			Corneille noire	✓
			Étourneau sansonnet	✓
			Faisan de chasse	
			Geai des chênes	
			Gélinotte des bois	
			Lagopède alpin	
			Perdrix bartavelle	
			Perdrix rouge	
			Perdrix grise	
			Pie bavarde	✓
			Tétras lyre	
			Tétras urogalle	

Espèces chassables				ESOD
Espèces indigènes	Oiseaux	Gibier d'eau	Barge à queue noire	
			Barge rousse	
			Bécasseau maubèche	
			Bécassine des marais	
			Bécassine sourde	
			Canard chipeau	
			Canard colvert	
			Canard pilet	
			Canard siffleur	
			Canard souchet	
			Chevalier aboyeur	
			Chevalier arlequin	
			Chevalier combattant	
			Chevalier gambette	
			Courlis cendré	
			Courlis corlieu	
			Eider à duvet	
			Foulque macroule	
			Fuligule milouin	
			Fuligule milouinan	
			Fuligule morillon	
			Garrot à l'oeil d'or	
			Harelde de Miquelon	
			Huîtrier pie	
			Macreuse brune	
			Macreuse noire	
			Nette rousse	
			Oie cendrée	
			Oie des moissons	
			Oie rieuse	
			Pluvier argenté	
			Pluvier doré	

Espèces chassables				ESOD
Espèces indigènes	Oiseaux		Poule d'eau	
			Râle d'eau	
			Sarcelle d'été	
			Sarcelle d'hiver	
			Vanneau huppé	
		Oiseaux de passage	Alouette des champs	
			Bécasse des bois	
			Caille des blés	
			Grive draine	
			Grive litorne	
			Grive mauvis	
			Grive musicienne	
			Merle noir	
			Pigeon biset	
			Pigeon colombin	
			Pigeon ramier	
			Tourterelle des bois	
			Tourterelle turque	
			Vanneau huppé	
Espèces non indigènes[8]	Oiseaux		Bernache du Canada	
	Mammifères		Chien viverrin	
			Ragondin	
			Rat musqué	
			Raton laveur	
			Vison d'Amérique	

Tableau TII4/1

[6] L'arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du Code de l'Environnement, fixe la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), par Département. Seules sont mentionnées les ESOD sur le territoire d'étude.

[7] L'arrêté du 26 juin 1987, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019, fixe la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée sur le territoire européen de la France et dans sa zone maritime.

[8] L'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes, fixe, en application de l'article R. 427-6 du Code de l'Environnement, la liste des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

1.2 Les principaux acteurs de la chasse dans la Vallée

1.2.1 L'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Issu de la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) le 1er janvier 2020, l'OFB est un établissement public placé sous la double tutelle des Ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation.

Il reprend les missions en matière de Faune Sauvage, auparavant assurées par l'ONCFS :

- Surveillance du respect de la réglementation relative à la police de la chasse et de l'environnement ;
- Réalisation d'études, recherches et expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et ses habitats et la mise en valeur de celle-ci par la chasse ;
- Organisation matérielle de l'examen du permis de chasser, …

1.2.2 La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC64)

Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents. Elle apporte son concours à la prévention du braconnage et conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs. En outre, elle coordonne les actions des ACCA et AICA. Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et en assure l'indemnisation. A ce titre, la loi rappelle que les adhérents sont redevables des participations éventuelles décidées par la fédération pour assurer l'indemnisation de ces dégâts. Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, le SDGC.

1.2.3 Les Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées (ACCA et AICA)

Afin de répondre notamment au morcellement parcellaire des territoires de chasse et de favoriser l'accès du plus grand nombre à un territoire de chasse plus important, la loi *Verdeille* (1964) a instauré un système d'une organisation collective de la chasse, avec la création des ACCA. Dès lors, chaque commune peut être constituée en ACCA. Le territoire de l'ACCA est formé à partir du droit de chasse sur les propriétés d'une superficie inférieure au seuil fixé pour le département et à la suite d'une enquête publique. Plusieurs ACCA peuvent se constituer en AICA, à l'intérieur d'un même Département.

Ces associations ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse. Elles favorisent sur leur territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de leurs membres, la régulation des ESOD et veillent au respect des plans de chasse en y affectant les ressources appropriées. Elles ont également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages[9].

Les ACCA sont fédérées au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 64) qui leur apporte conseil juridique et appui technique et financier dans le cadre du SDGC.

1.2.4 Les Associations Cynégétiques spécialisées

Ces structures qui visent à regrouper les chasseurs passionnés par un même type de chasse constituent, par la compétence qui leur est reconnue dans leur domaine, des forces de proposition non négligeables qui influent sur l'évolution des méthodes de chasse, de l'éthique de la chasse, de la réglementation de la chasse.

Créée en 2006, l'association *Lepedereko Usotegia* est spécialisée dans la pratique de la chasse traditionnelle aux filets au col de Lepeder aux Aldudes (cf §La chasse aux filets de Lepeder).

[9] Article L. 422-2 du Code de l'environnement

2. L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

2.1 L'organisation du territoire de chasse

2.1.1 Les gestionnaires collectifs détenteurs des droits de chasses

Les ACCA

La plupart des communes (7 sur 9) se sont constituées en ACCA. Les communes incluses dans le périmètre de compétence de l'Association de Chasse de la Vallée de Baigorri se sont constituées en ACCA assez tardivement, à partir des années 2000 ; sur Itxassou et Bidarray, elles sont apparues dans les années 1980, comme ailleurs sur le Département. Ces ACCA gèrent les terrains cadastrés des territoires communaux pour lesquels les propriétaires leur ont cédé leurs droits de chasse.

L'AIC Aldudes-Urepel

Sur les 2 autres communes, les Aldudes et Urepel, une Association Intercommunale de Chasse a été créée. Elle possède les droits de chasse sur certaines parcelles privées[10], à l'échelle des 2 communes.

L'ACVB

Sur les hauteurs de la Vallée où se situent les terrains gérés par la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, les droits de chasse de la CSVB sont loués à l'Association des Chasseurs de la Vallée de Baigorri (ACVB).

L'ACVB a été créée en 1984 par le regroupement de deux Sociétés de chasse : l'ACABU (Association des chasseurs des Aldudes, de Banca et d'Urepel), et la Société de chasse de Baïgorry, regroupant les communes du bas de la Vallée.

L'ACVB gère une superficie de 10740 ha de territoire[11] correspondants aux terrains que la Commission syndicale lui cède par bail triennal, à l'exception de ceux loués à l'Association des chasseurs aux filets de Lepeder (Aldudes).

Enfin, contrairement à ce qui se pratique en matière de pastoralisme, les chasseurs de la Vallée de Baigorri ne disposent d'aucun droit de chasse dans le Pays Quint voisin.

L'association Lepedereko Usotegia

La chasse aux filets des Aldudes est une des rares chasses en pantières dans les cols du Pays-basque. Sur le col de Lepeder, cette association dispose du droit de chasser sur les terrains de la CSVB, sur une surface de 83.80ha, au moyen d'un bail conclu entre les 2 structures.

DROIT DE CHASSE ET DROIT DE CHASSER

Le droit de chasse est lié au droit de propriété. Le propriétaire peut jouir directement de son droit de chasse. Le droit peut être loué ou apporté à une association à titre gratuit ou onéreux : il y a alors cession du droit de chasse.

Le droit de chasser est un droit de chasser sur une propriété, accordé par un propriétaire ou un détenteur de droit de chasse, à une personne déterminée. Le fermier est titulaire du droit de chasser sur les terres agricoles qu'il loue en vue de leur exploitation.

En adhérent à une association de chasse, les chasseurs peuvent exercer l'activité de chasse sur les terrains sur lesquels ces structures disposent du droit de chasse ou du droit de chasser.
L'ACCA reçoit le droit de chasse sur l'ensemble du territoire communal (y compris les terrains privés) à l'exception de ceux mentionnés au §2.1.2.

Ainsi, en France, peut chasser toute personne titulaire du permis de chasse et bénéficiant d'un droit de chasse ou d'un droit de chasser. A noter, aucun détenteur de droit de chasse, ou ses ayants droits, ne peut chasser le grand gibier s'il n'est pas bénéficiaire d'un plan de chasse individuel attribué sur sa demande pour le territoire qui le concerne.

[10] Dans le cadre des AIC, l'apport de terre se fait selon la volonté du propriétaire, par accord écrit ou oral. Il n'a pas été possible dans le cadre de la présente étude de discriminer les territoires apportés à l'AIC Aldudes-Urepel.
[11] 6 909ha hors surfaces comprises en « zone tampon 150m des habitations »

2.1.2 Les territoires de chasse des ACCA

Le « territoire de chasse » des ACCA comprend la totalité des terrains cadastrés sur la commune, à l'exception de ceux :

- Situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation[12] (appelées « ZT de 150m ») ;
- Exclus de plein droit : sur le territoire d'étude, il s'agit des terrains de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri ;
- Ayant fait l'objet d'une opposition de conscience (opposition de propriétaires en raison de leurs convictions personnelles) ;
- Ayant fait l'objet d'une opposition cynégétique dite « tous gibiers » (terrains d'un seul tenant et d'une surface minimum de 20ha par propriétaire[13]) ;
- Ayant fait l'objet d'une opposition cynégétique dite « colombidés » (terrains d'un seul tenant et d'une surface minimum de 1ha par propriétaire où existaient, au 1er septembre 1963, des postes fixes destinés à la chasse).

2.1.3 Les réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS)

Les RCFS sont des espaces où la chasse est interdite. Toutefois, plan de chasse et « régulation » des ESOD peuvent quand même y être réalisés. Elles ont vocation à :

- Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- Contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux[14].

La mise en réserve d'une partie du territoire des ACCA est obligatoire, sur au moins 10% de la superficie totale de leur territoire de chasse[15]. La création d'une RCFS est toujours en attente sur la commune de Lasse depuis 2010. Les communes d'Urepel et des Aldudes, n'ayant pas d'ACCA, n'ont pas obligation de constituer des RCFS. Sur la commune d'Itxassou,la RCFS constituée se situe à l'extérieur de la zone d'étude.

Dans les graphiques et la carte ci-dessous, la classe des surfaces « AIC » correspond à l'ensemble du territoire chassable des communes, en dehors des terrains gérés par l'ACVB. Il n'a pas été possible, dans le cas de la présente étude, d'identifier les terrains apportés par les propriétaires à l'AIC Aldudes-Urepel.

GII4/1. Répartition des surfaces cadastrées à l'échelle des sites Natura 2000, selon leur gestion cynégétique (ha et %)

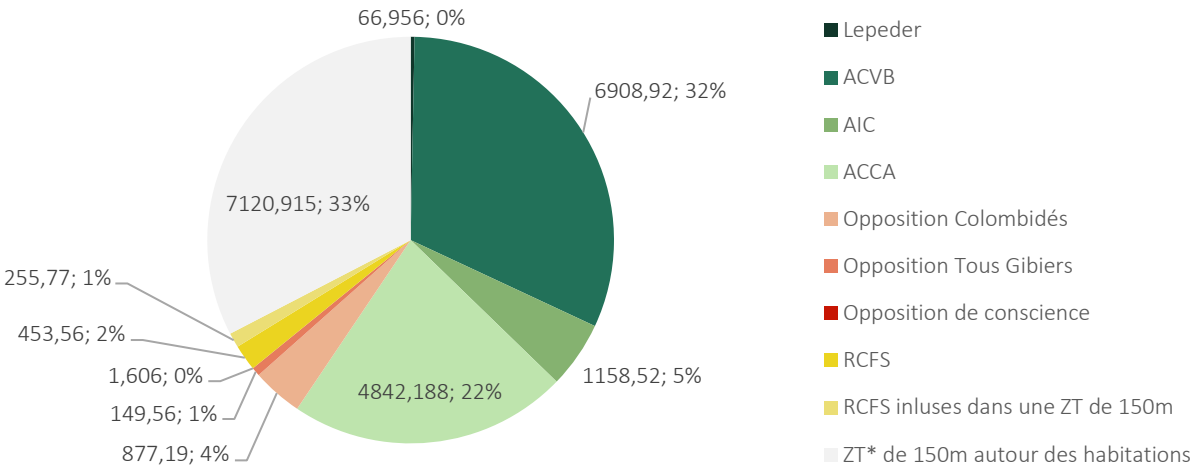

** ZT = Zone Tampon*

[12] Art. L.422-10 du Code de l'Environnement
[13] NB : la chasse au chien courant est interdite en-deçà de 100ha.
[14] Art. L.422-27 du Code de l'Environnement
[15] Art. L.422-23 et R422-67 du Code de l'Environnement

GII4/2. Répartition des surfaces en territoire de chasse, selon le détenteur du droit de chasse, à l'échelle du territoire d'étude

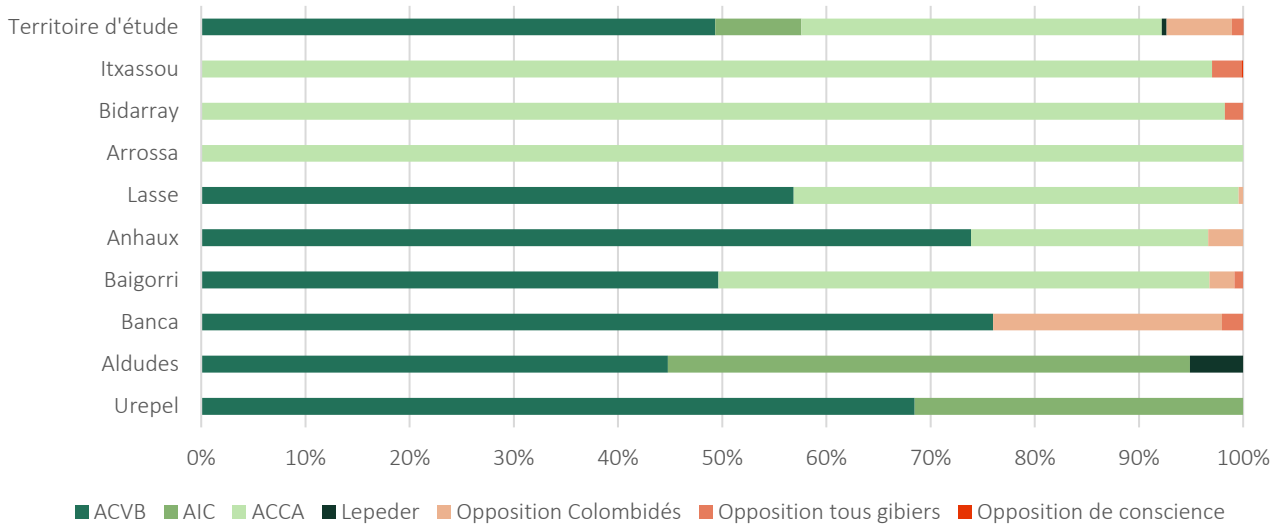

Précaution : une partie seulement des terrains en opposition cynégétique totale ou partielle a pu être identifiée. Les terrains mentionnés dans les annexes des arrêtés préfectoraux pour lesquels les numéros de parcelles indiqués n'apparaissent plus dans le cadastre actuel apparaissent dans la catégorie « ACCA ». Seuls 49 terrains sur 114 en opposition cynégétique aux Colombidés ont pu être identifiés sur Baigorri. Les acteurs du monde de la chasse évaluent à 50% le nombre de propriétaires terriens en opposition aux Colombidés sur la totalité de la commune de Baigorri.

GII4/3. Répartition des surfaces non chassables, selon la nature de l'exclusion du territoire de chasse, à l'échelle du territoire d'étude

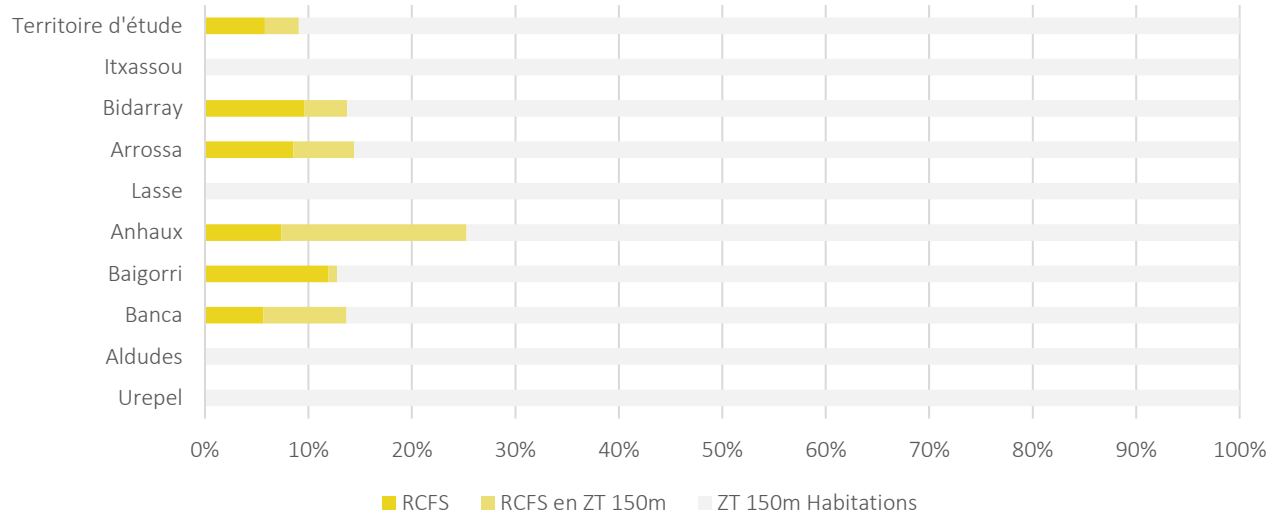

Précaution : le calcul des surfaces incluses à l'intérieur d'une zone tampon de 150m a été réalisé dans le cadre de la présente étude. La couche « BATIMENT » de la BD TOPO de l'IGN a été utilisée pour la réalisation de ces zones tampons. Seuls les bâtiments de nature et d'usage « Indifférenciés » ont été pris en compte ; ceux à usage « religieux », « sportifs », « industriels » et « agricoles » ont été exclus. La totalité des bâtiments sélectionnés relève des habitations ou propriété clôturées au sens des articles L422-10 et L424-3 du Code de l'Environnement (notamment en forêt d'Haira). Au vu de la distribution des zones tampons sur le territoire, les surfaces calculées s'y rapprochent cependant.

Carte CII4/1 - Cartographie relative à l'organisation des territoires chassés et non chassés

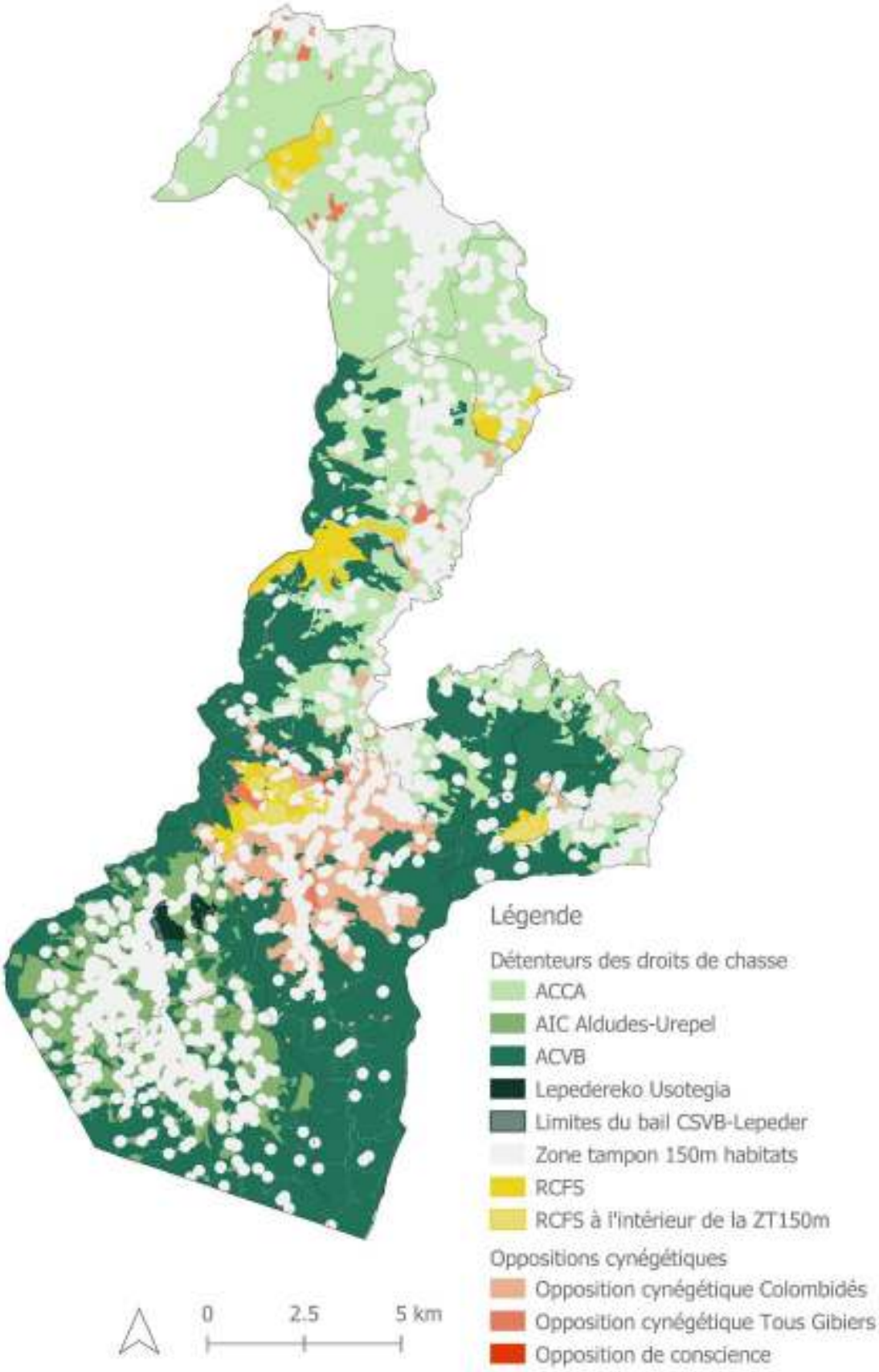

Fond cartographique : GEOFLA
Origine des données : IGN, DDTM, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII4/1
Date de réalisation : 14/10/2020

2.2 Les chasseurs

Les chasseurs d'Itxassou, Bidarray et Saint-Martin d'Arrossa ne sont pas membres de l'ACVB, leurs communes ne possédant pas de terrains syndicaux de la CSVB. Sur les six autres communes, afin de pouvoir chasser sur l'ensemble de sa commune, une majorité de chasseurs prend également la carte de l'ACVB. Néanmoins, sur les terrains syndicaux, la chasse s'organise également à l'échelle locale, les équipes de chasseurs demeurant en règle générale dans les limites communales.

Tout chasseur qui en fait la demande à l'ACVB, reçoit une carte autorisant la chasse sur les territoires dont elle possède les droits de chasse (c'est-à-dire les terrains de la CSVB), moyennant une adhésion dont le montant varie entre les membres de droits les membres n'habitant pas les communes du territoire de l'ACVB.

Comme partout en France et dans les Pyrénées-Atlantiques, on assiste à une **érosion des effectifs de chasseurs**. En 2020, l'ACVB a délivré 290[16] cartes de membre de droits aux chasseurs des 8 communes de la CSVB. En 2010, les cartes des membres de droit distribuées s'élevaient à 450. Les cartes délivrées aux chasseurs extérieurs sont de moins en moins nombreuses : 250 cartes délivrées aux personnes extérieures estimées par la FDC64 en 2010 contre 160 en 2020, soit plus du tiers des chasseurs extérieurs qui ne viennent plus en l'espace de 10 ans. Tous gestionnaires confondus, la chasse compte 896 cartes délivrées en 2020, contre 990 en 2010 (soit une **baisse de -9.4%**).

Cependant, alors que la moyenne nationale n'est que de 1.7 % de la population et qu'elle n'est que de 2.5% à l'échelle du Département[17], elle atteint 11% de la population sur les communes du territoire d'étude[18], ce qui met en lumière que la pratique de la chasse reste très fortement ancrée comme sport de loisir des locaux. La baisse du nombre de chasseurs est d'ailleurs moins importante sur le Pays Basque qu'ailleurs sur le Département[19]. La proportion de chasseurs est élevée sur la commune de Banca.

Enfin, la population est vieillissante : la moyenne d'âge des chasseurs sur le territoire est de 58 ans en 2020 (contre 56 ans à l'échelle Départementale). En l'absence de nouveaux jeunes, la relève chez les chasseurs ne sera pas assurée à moyen terme.

GII4/4. Comparaison de la pyramide d'âge des chasseurs de l'ACCA de Baigorri et de la population communale (hors catégories comprises entre 0 et 15 ans)

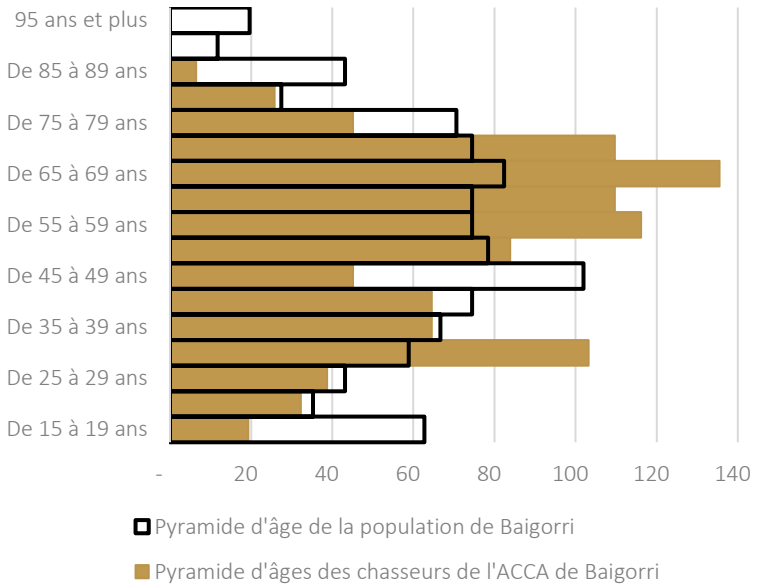

Figure FII4/1

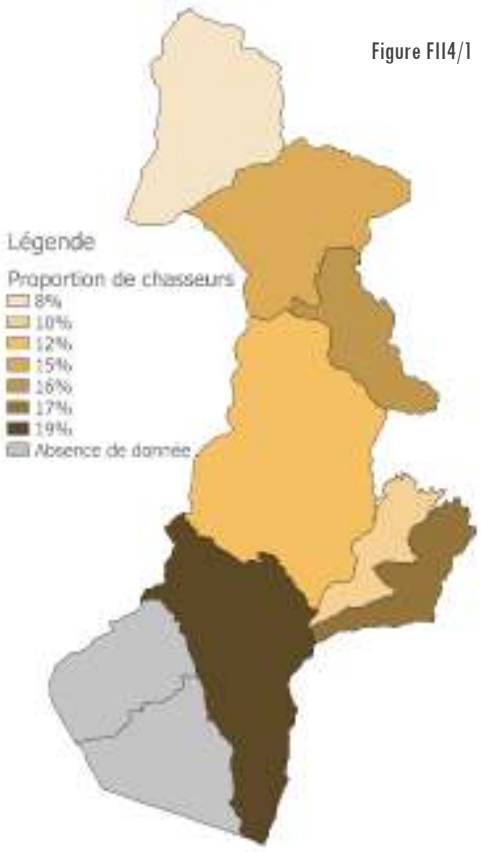

[16] Source : FDC64
[17] Source : magazine Chasseur en Nouvelle-Aquitaine, n°14 d'octobre 2020
[18] Sans prise en compte des cartes délivrées par l'ACVB pour éviter les risques de doublon et en enlevant les classes d'âge de la population comprises entre 0 et 14 ans ; 9% en ramenant le nombre de chasseurs à la population totale.
[19] Source : magazine Chasseur en Nouvelle-Aquitaine, n°14 d'octobre 2020

3. LA GESTION CYNÉGÉTIQUE

Les données de gestion sont issues de plusieurs sources de données :
- Informations recueillies auprès des associations locales de chasse ;
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2020-2026, FDC64 ;
- Réseau Ongulés sauvages de l'OFB ;
- Réseau Bécasse de l'OFB ;
- Réseau petits et méso carnivores de l'OFB ;
- Réseau Oiseaux de passage : suivi des populations hivernantes et nicheuses ;
- Données de suivi de la migration du GIFS France[20].

3.1 Répartition des principales espèces chassées dans le milieu naturel

Le massif présente des milieux diversifiés et des paysages contrastés abritant de nombreuses espèces de gibiers et constitue ainsi un territoire où se pratique la chasse.

Tableau TII4/2

Espèces	Etage altitudinal		Milieu				
			Agricole		Forestier		
	Collinéen (0-800m)	Montagnard (800-1700m)	Cultures	Prairies	Feuillus ouverte	Feuillus fermée	Conifères
Grand gibier							
Cerf		✓			✓		✓
Chevreuil	✓	✓	✓	✓	✓		
Sanglier	✓	✓	✓	✓		✓	
Petit gibier sédentaire							
Lièvre	✓	✓	✓				
Lapin	✓			✓			
Faisan	✓		✓	✓			
Perdrix	✓		✓				
Petit gibier migrateur							
Colombidés	✓		✓		✓	✓	
Bécasse	✓			✓		✓	
Alouette des champs	✓	✓	✓				
Grives et merles	✓	✓	✓	✓	✓		
Prédateurs et déprédateurs							
Renard(*)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Blaireau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fouine(*)	✓	✓	✓		✓		
Vison d'Amérique(*)	✓	✓		✓			
Corneille et Pie(*)	✓	✓	✓				

(*) Espèces classées « Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts ». Le blaireau est une espèce classée « gibier ».

[20] Le GIFS France est une association loi 1901 composée de 13 Fédérations Départementales de Chasseurs des départements des anciennes régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

3.2 Description des pratiques cynégétiques associées

3.2.1 Le grand gibier

Le caractère montagnard du territoire d'étude permet au grand gibier d'y trouver des conditions favorables.

Espèces	Population		Modes de chasse		Prélèvements
	Biotope	Etat des populations à l'échelle du 64 (tendance sur 6 ans)[21]	Autorisés	Les plus pratiqués sur le territoire	Gestion des prélèvements
Cerf	Zone de montagne, milieux forestiers.	Département : après un fort déclin au siècle dernier, l'espèce est en légère augmentation (colonisation vers le Nord). Territoire : petite population installée récemment (uniquement sur Banca, Aldudes, Urepel), en provenance de Navarre.	A l'affût, à l'approche, devant soi, en battue, tir à l'arc ou à balle.		Plan de chasse qualitatif triennal, avec dispositif de marquage différencié. Autorisation de chasser si nécessaire à l'intérieur des RCFS[22] selon conditions spécifiques[23].
Chevreuil	Divers, allant de la forêt aux milieux ouverts (bosquets, landes, fourrés, fougeraies), en plaine comme en montagne.	Département : stabilité. Territoire : Bidarray et Itxassou : à maîtriser ; reste du territoire : stable.	A l'affût, à l'approche, devant soi, en battue, tir à l'arc, à balle ou au plomb (n°1 & 2).	En battue aux chiens courants, sur la base d'une équipe par commune évoluant sur les terrains des ACCA, AIC et ACVB. Autorisation de chasser si nécessaire à l'intérieur des RCFS[24] selon conditions spécifiques[25].	Plan de chasse quantitatif triennal, avec dispositif de marquage unique.
Sanglier	Milieux forestiers et milieux embroussaillés, fréquente les zones herbagères et les cultures dans lesquelles il provoque des dégâts.	Département : en augmentation depuis plusieurs décennies. Territoire : populations relativement importantes, avec des migrations depuis la Navarre.	A l'affût, à l'approche, devant soi, en battue, tir à l'arc ou à balle.		Plan de gestion avec dispositif de marquage

Tableau TII4/3

Période de chasse[26]

	Sept		Oct		Nov		Dec		Jan		Fev		Mars		Avril		Mai		Juin		Juil		Août	
Cerf	(*)																							
Chevreuil																			(*)					
Sanglier																			(*)					

(*) ouverture anticipée avec conditions spécifiques de chasse[27]

Tableau TII4/4

[21] Source : SDGC 2020-2026, FDC64
[22] Art. R.422-86 du Code de l'Environnement
[23] Conditions fixées dans l'AP N°64-2020-08-18-003
[24] Art. R.422-86 du Code de l'Environnement
[25] Conditions fixées dans l'AP N°64-2020-08-18-003
[26] L'AP n°64-2020-05-25-004 fixe la période d'ouverture générale de la chasse à tir en plaine du 13/09/2020 au 28/02/2021
[27] AP n°64-2020-05-25-003

Evolution du plan de chasse grand gibier

La bonne gestion des populations d'ongulés passe par leur suivi et l'estimation de celles-ci, à plus large échelle (Départementale) par la FDC64. Les plans de chasse permettent d'adapter les prélèvements au regard des populations d'ongulés sauvages estimées.

Cerf et chevreuil étant soumis à plan de chasse obligatoire, chaque détenteur de droits de chasse dispose d'une attribution déterminée à l'avance, matérialisée par un bracelet individuel à usage unique devant être apposé à la patte de l'animal sitôt celui-ci abattu. Le sanglier est quant à lui aujourd'hui soumis à un plan de gestion, ce qui offre plus de souplesse et permet d'ajuster les attributions au cours de la saison.

L'ACVB n'ayant pas d'équipe de chasseurs de grand gibier structurée à l'échelle de ses territoires, elle rétrocède l'ensemble de ses bracelets aux équipes de chasseurs des communes membres, au prorata des surfaces de terrains syndicaux cadastrés sur leur commune.

GII4/5. Evolution du plan de chasse Cerf/Chevreuil et du plan de gestion Sanglier entre 2015 et 2021

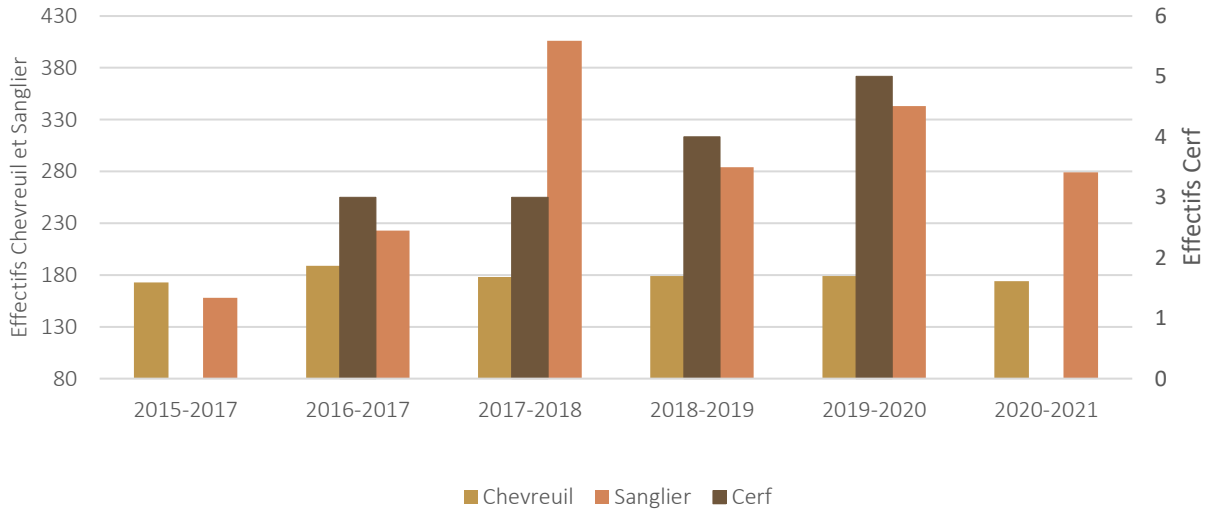

A noter qu'il n'y a pas eu d'attribution de cerf en 2020, par défaut de demande auprès de l'administration dans les temps.

La chasse du grand gibier en battue

Dans le Département des Pyrénées-Atlantiques, est considérée comme chasse du grand gibier en battue toute action de chasse collective du cerf, chevreuil ou sanglier avec ou sans chien, sur des territoires de plus de 100 hectares d'un seul tenant et à partir de 5 chasseurs équipés d'armes à feu. Avant le début d'une battue, le carnet de battue est rempli sous l'autorité du responsable qui y établit la liste des participants.

CERF - *Cervus elaphus*

Apparu en France en 1989 sur le massif d'Iraty depuis l'Espagne, **le Cerf est un peu moins présent dans la vallée que dans les autres territoires de montagne**, certainement dû au fait du caractère peu montagnard du site. Encore en 2018, le territoire d'étude se situe sur la limite Ouest de l'aire de répartition de l'espèce. Il a eu du mal à s'installer dans la Haute Vallée de Baigorri à cause de la faible présence de grands massifs forestiers et une pression de chasse assez élevée. **Chassé en février, on dénombre peu de chasseurs pour ce gibier**. Les attributions des bracelets se font en fonction du sexe et de l'âge : 1 mâle, 1 femelle et 1 jeune.

Un comptage est prévu par la FDC64 au printemps 2021 sur les prairies de fauche de la Haute Vallée.

GII4/6. Cerf : évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude

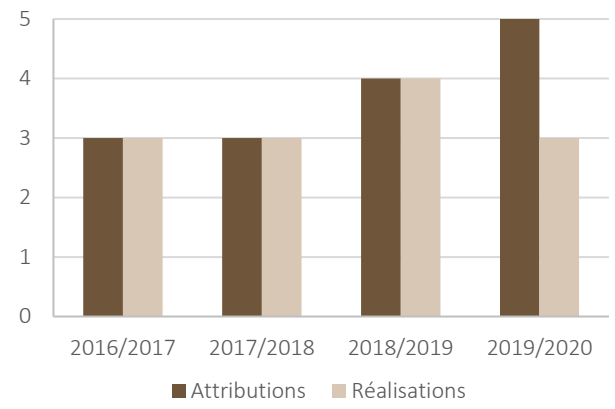

FII4/2 Zones de présence du Cerf et points d'observation de l'IPA (Source : FDC64, 2018)

GII4/7. Nombre de cerfs observés par Indice Nocturne (IN) / km

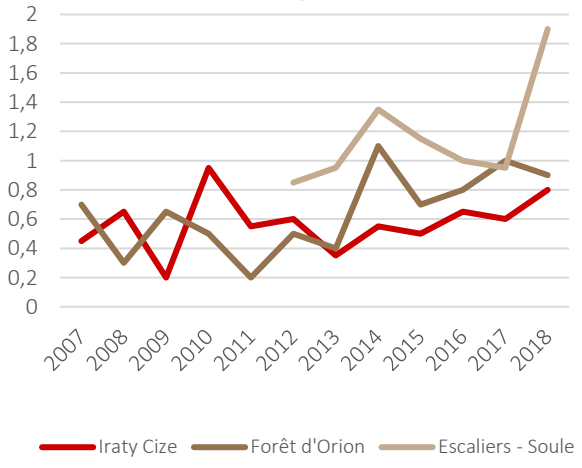

Figure FII4/3 - Evolution de l'aire de répartition du Cerf de 1985 à 2015 (Source : Réseau Ongulés sauvages, OFB)

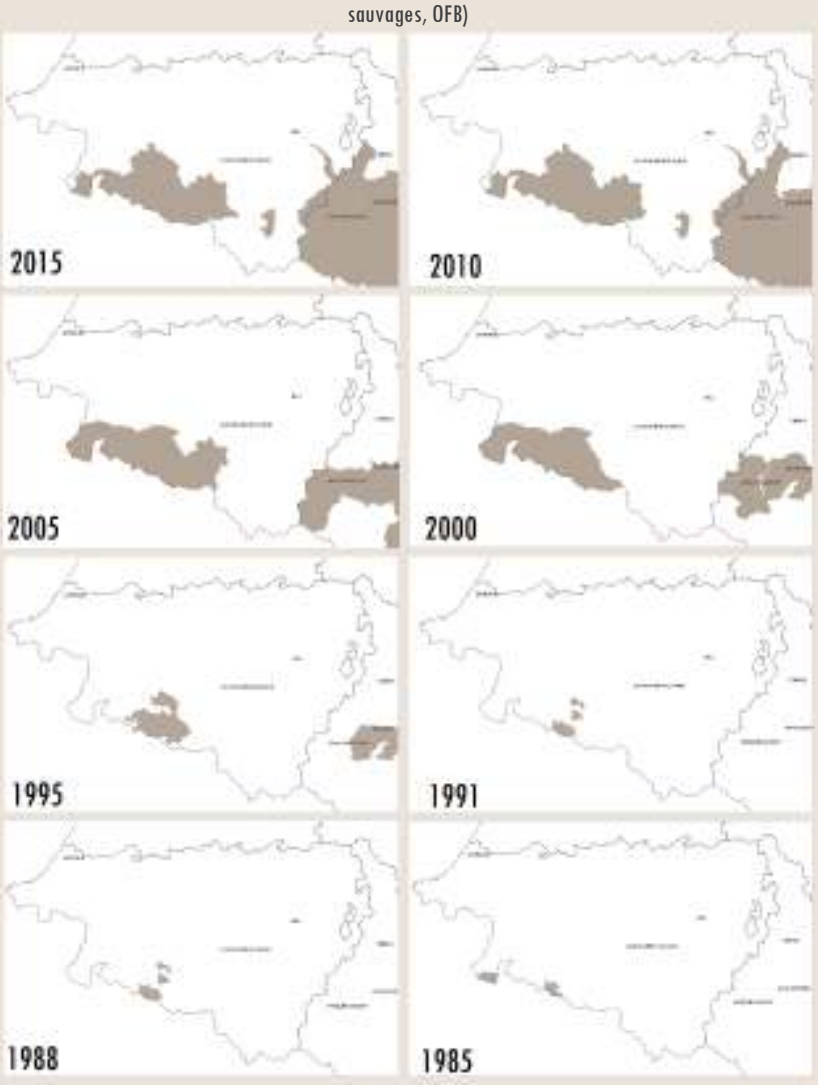

CHEVREUIL - *Capreolus capreolus*

Les **prélèvements** de Chevreuil sur le territoire d'étude semblent **assez modérés** vis-à-vis du reste du Département. Le manque d'engouement pour ce gibier est évoqué par les chasseurs locaux, très occupés à réaliser les prélèvements sur les sangliers. Attiré par les cultures (notamment la vigne et le piment), il est plus présent sur Baigorri, Bidarray et Itxassou.

GII4/8. Chevreuil : évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude

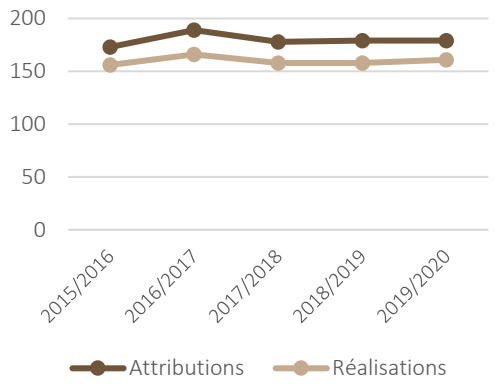

FII4/4 Prélèvements annuels de chevreuils, par lissage des 3 années d'exécution du plan de chasse 2016-2019 (Source : FDC64, 2019)

Les chiffres concernant les réalisations de prélèvements du chevreuil (notamment pour l'ACVB) sont à modérer : la remontée des saisies se fait par informatique. Il existe sans aucun doute des oublis entre le nombre d'animaux réellement prélevé et le nombre d'animaux renseigné par informatique.

GII4/9. Chevreuil : répartition des attributions et prélèvements par commune (saison 2019-2020)

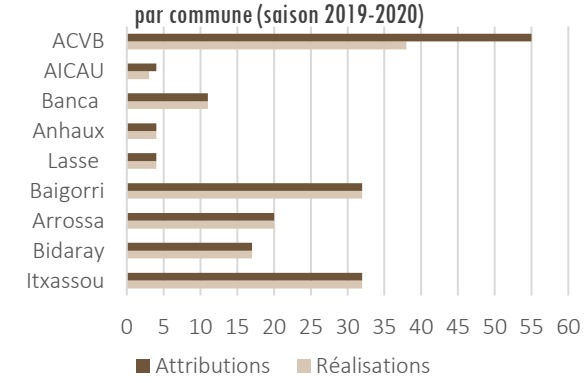

FII4/5 Moyenne départementale IKA Chevreuil (Source : FDC64, 2019)

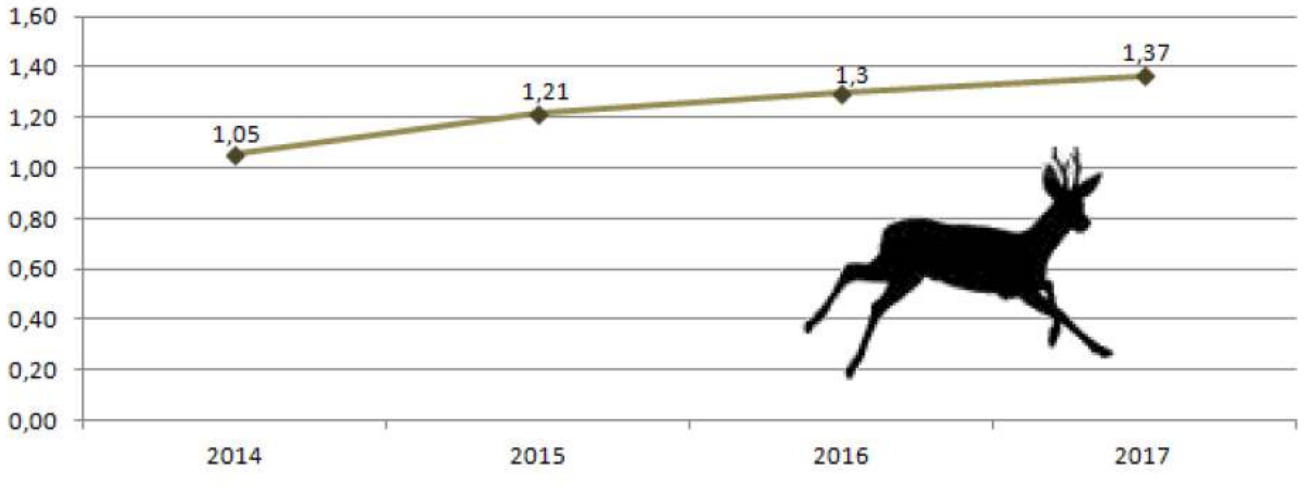

SANGLIER - *Sus scrofa*

Le sanglier est une espèces très mobile. Chaque fin de mois, les détenteurs des droits de chasse peuvent faire la demande de bracelets supplémentaires, ce qui est assez fréquent sur le territoire. En effet, les prélèvements y sont assez conséquents, au regard des autres scores départementaux. A noter qu'à **l'échelle départementale, les prélèvements ont doublé en l'espace de 10 ans**. L'enjeu principal de la chasse au sanglier dans le Département est la limitation des dégâts causés sur les prairies et cultures. Elle est, **sur le territoire, bien maîtrisée** au regard du reste du Département[28] grâce à une **pression de chasse importante**, aux faibles surfaces en maïs et à la mise en place de clôtures électriques sur Baigorri et Banca.

GII4/10. Sanglier évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude

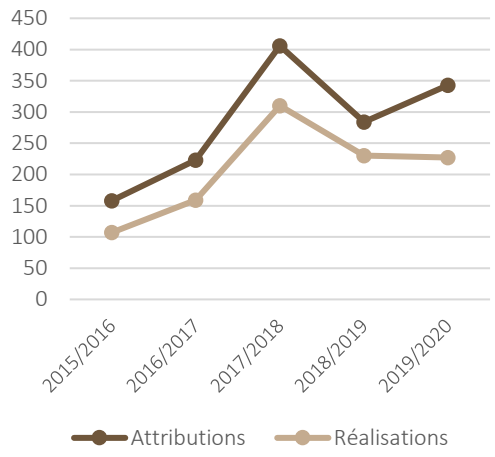

FII4/6 Prélèvements de Sangliers, saison 2018-2019 (Source : FDC64, 2019)

FII4/7 - Aire de présence du Sanglier de 1989 à 2019 (Source : Réseau Ongulés sauvages, OFB)

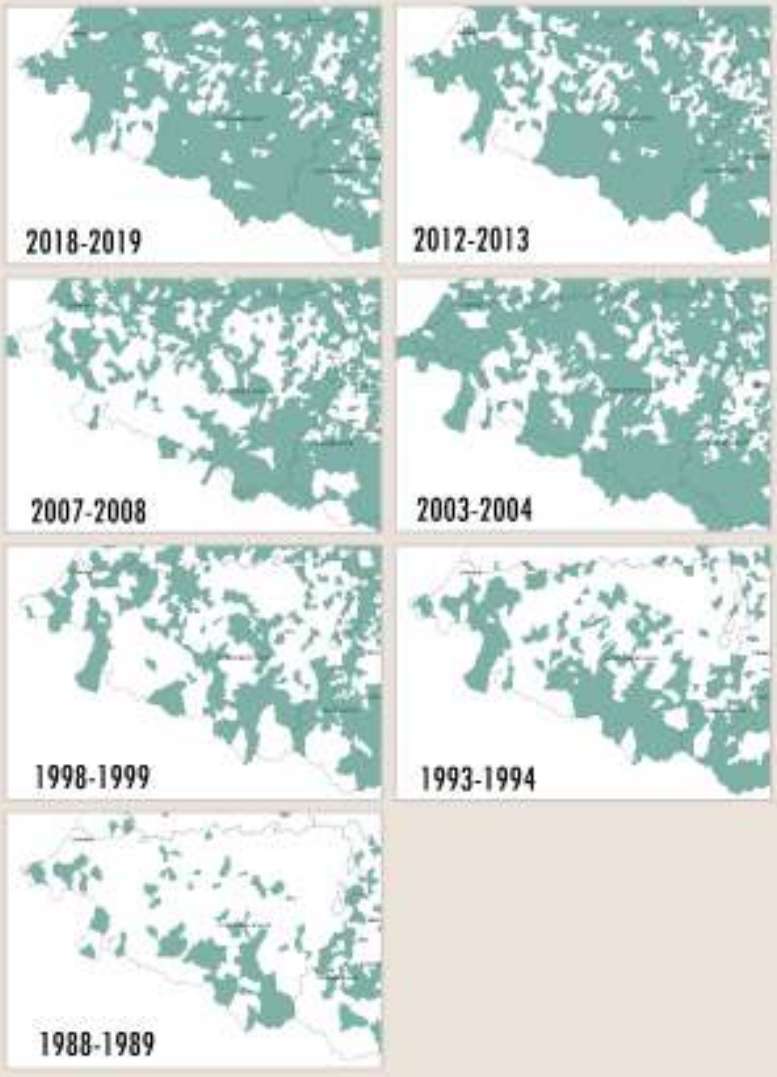

GII4/11. Sanglier : répartition des attributions et prélèvements par commune (saison 2019-2020)

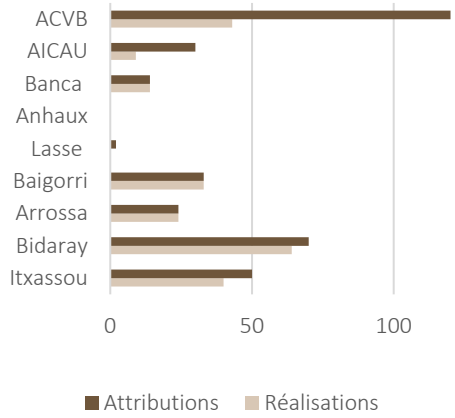

[28] Les dégâts de sangliers de l'unité de gestion représentent 0.01% de l'enveloppe relative aux dégâts sangliers sur le Département (Source : FDC64).

3.2.2 Le petit gibier sédentaire

De nombreux facteurs jouent en défaveur des populations de petit gibier : dégradation des habitats, produits phytosanitaires, maladies, expansion des prédateurs. Certaines populations naturelles ont totalement disparu. Des actions en faveur de l'ensemble des espèces de petits gibiers sédentaires ont été réalisées :

- Lièvre : pas d'action ciblée. Des actions de **réouvertures de milieux** sur Baigorri réalisées pour favoriser le tir au sanglier, peuvent lui être bénéfiques ;
- Lapin : anciennes conventions de gestion passées avec les ACCA d'Anhaux et Banca (datant d'une dizaine d'années), **créations de garennes** (entre 2010 et 2016 sur ces communes) accompagnées **d'opérations de réintroduction** (lâchers) peu fructueuses ; aujourd'hui pas d'action ciblée ;
- Faisan : les animaux actuels sont tous issus de **lâchers** ;
- Perdrix rouge : convention de gestion en faveur de cette espèce passée avec l'ACCA de Baigorri qui **prévoit la création de 3 parcs de pré-lâchers, des plantations de haies, des actions de réouverture des milieux** ainsi qu'une interdiction de chasse de ce petit gibier dans le secteur où ont eu lieu les lâchers. Un **projet de réimplantation** sur Banca est à l'étude avec l'ACVB.

La FDC64 a élaboré des cahiers techniques en faveur du Lapin, du Faisan et de la Perdrix rouge et subventionne les gestionnaires volontaires dans les actions d'aménagement du territoire en faveur de l'espèce ciblée et dans les actions de réintroduction.

Tableau TII4/5

Espèces	Population		Modes de chasse		Prélèvements
	Biotope	Etat des populations à l'échelle du 64 (tendance sur 6 ans)	Autorisés	Les plus pratiqués sur le territoire	Gestion des prélèvements
Lièvre	Plaine, milieux ouverts et petits bois, garennes	Département : population fluctuante mais qui tend à se stabiliser Territoire : populations stables	Au chien courant, devant soi	Au chien courant, par des équipes de quelques chasseurs dans chaque commune	Espèce soumise à plan de gestion triennal avec dispositif de marquage obligatoire
Lapin	Plaine, milieux ouverts et petits bois, garennes	Département : état des populations « mauvais, en régression » Territoire : absence probable de populations, présence sporadique d'individus sur Banca	Au chien courant, devant soi	-	Chasse interdite dans le règlement de l'ACVB
Faisan	Zone de piémont, bosquets à proximité des zones de cultures diversifiées	Département : effectifs actuels, issus de lâchers, semblent stables voire en régression Territoire : animaux issus de lâchers uniquement (~20 sur Banca et ~50 sur Baigorri)	Au chien d'arrêt, devant soi		Non connu
Perdrix rouge	Milieux ouverts de plaine et de montagne	Département : populations pour la plupart issues de lâchers ; état des populations « mauvais, en régression » Territoire : présente en Haut de Vallée et sur Baigorri ; 10 à 15 oiseaux recensés sur Arrossa en 2011 (issus de lâchers essentiellement)	Au chien d'arrêt, devant soi		Non connu

Période de chasse[29]

	Sept		Oct		Nov		Dec		Jan		Fev		Mars		Avril		Mai		Juin		Juil		Août	
Lièvre				■	■	■	■	■	■															
Lapin		■	■	■	■	■	■	■																
Faisan		■	■	■	■	■	■	■																
Perdrix rouge		■	■	■	■	■	■	■																

Tableau TII4/6

[29] L'AP n°64-2020-05-25-004 fixe la période d'ouverture générale de la chasse à tir en plaine du 13/09/2020 au 28/02/2021

LIÈVRE

Lepus europaeus

Le lièvre est peu présent sur le site, comme sur les autres territoires de montagne des Pyrénées-Atlantiques. Les menaces qui ont pesé et pèsent encore sur l'espèce sont nombreuses : prédation (renard), maladies (pasteurelloses, EBHS), absence d'un maillage étroit de haies ou encore écobuages de grande ampleur. Les populations sont depuis 2 ans en augmentation.

Il **existe peu d'équipes spécialisées dans la chasse au lièvre** : 4 sur Bidarray, 2 sur Baigorri. Les attributions de bracelets lièvre se font au prorata des surfaces chassables.

FII4/8 Moyenne de l'IKA Lièvre dans les Pyrénées-Atlantiques en 2018 (Source : FDC64)

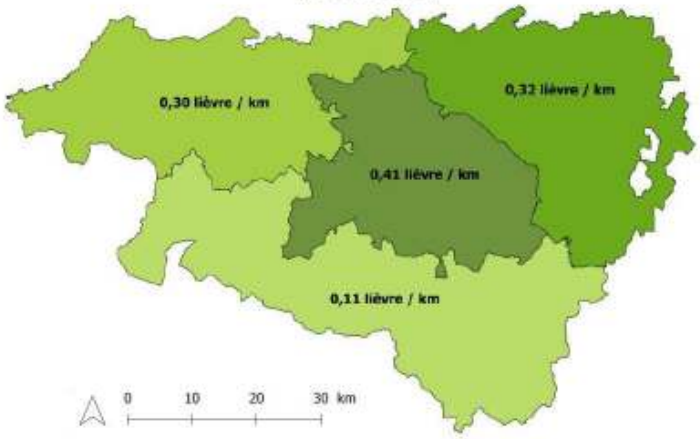

A noter que la FDC64, de manière volontaire, attribue un nombre large de bracelets aux gestionnaires, mais l'optique sera d'ajuster petit à petit les dotations avec la réalité du terrain.

GII4/12. Lièvre : évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude

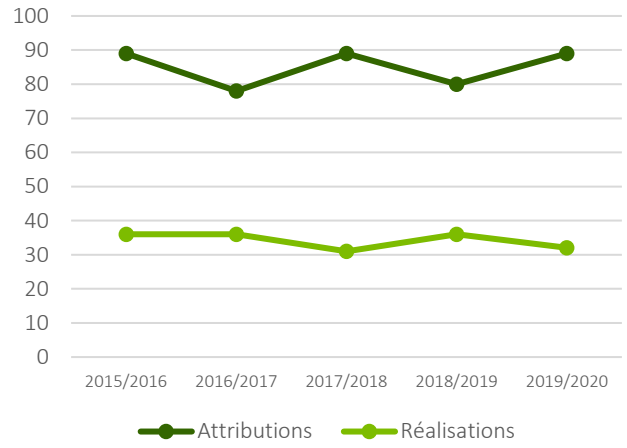

GII4/13. Lièvre : répartition des attributions et prélèvements par commune (saison 2019-2020)

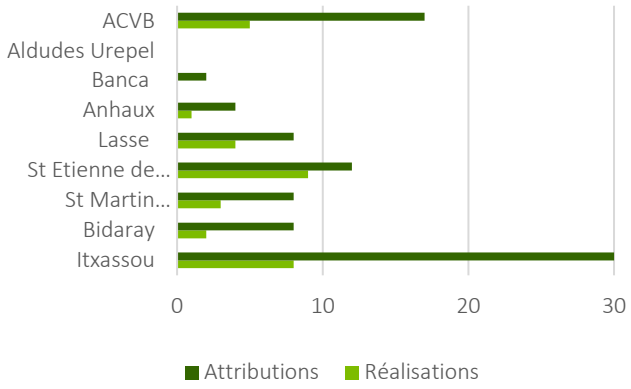

FII4/9 Lâchers de lapins depuis 2011 et communes en convention de gestion entre 2013 et 2016 (Source : FDC64, 2018)

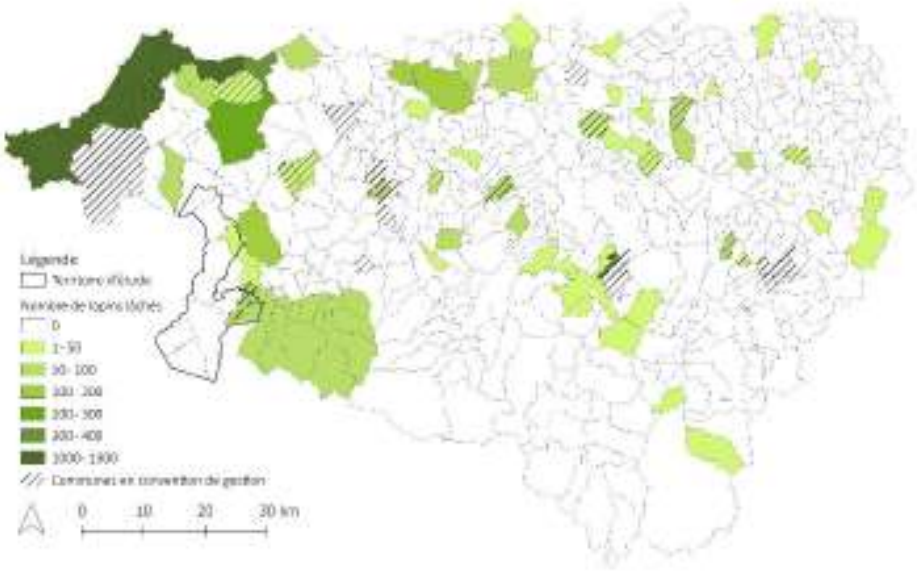

LAPIN

Oryctolagus cuniculus

Le lapin, victime de maladies qui se sont propagées (myxomatose puis VHD), n'est plus chassé dans la Vallée. La prédation lui est également très défavorable. Sur le territoire, quelques individus, en effectifs faibles, sont présents sur Banca. Les garinières créées dans les années 2010 lui ont été bénéfiques.

FAISAN & PERDRIX ROUGE

Phasianus colchicus & *Alectoris rufa*

Les aires de répartition du Faisan et de la Perdrix rouge semblent avoir régressé depuis une dizaine d'années ; elles ne couvrent que partiellement le territoire d'étude. Aucune de ces 2 espèces n'est présente dans la vallée, hormis les animaux issus de lâchers.

Figure FII4/12 - Evolution de l'aire de présence du Faisan du 2008 à 2017 (Source : réseau Oiseaux de passage, OFB)

Figure FII4/13 - Evolution de l'aire de présence de la Perdrix rouge de 2008 à 2017 ((Source : réseau Oiseaux de passage, OFB)

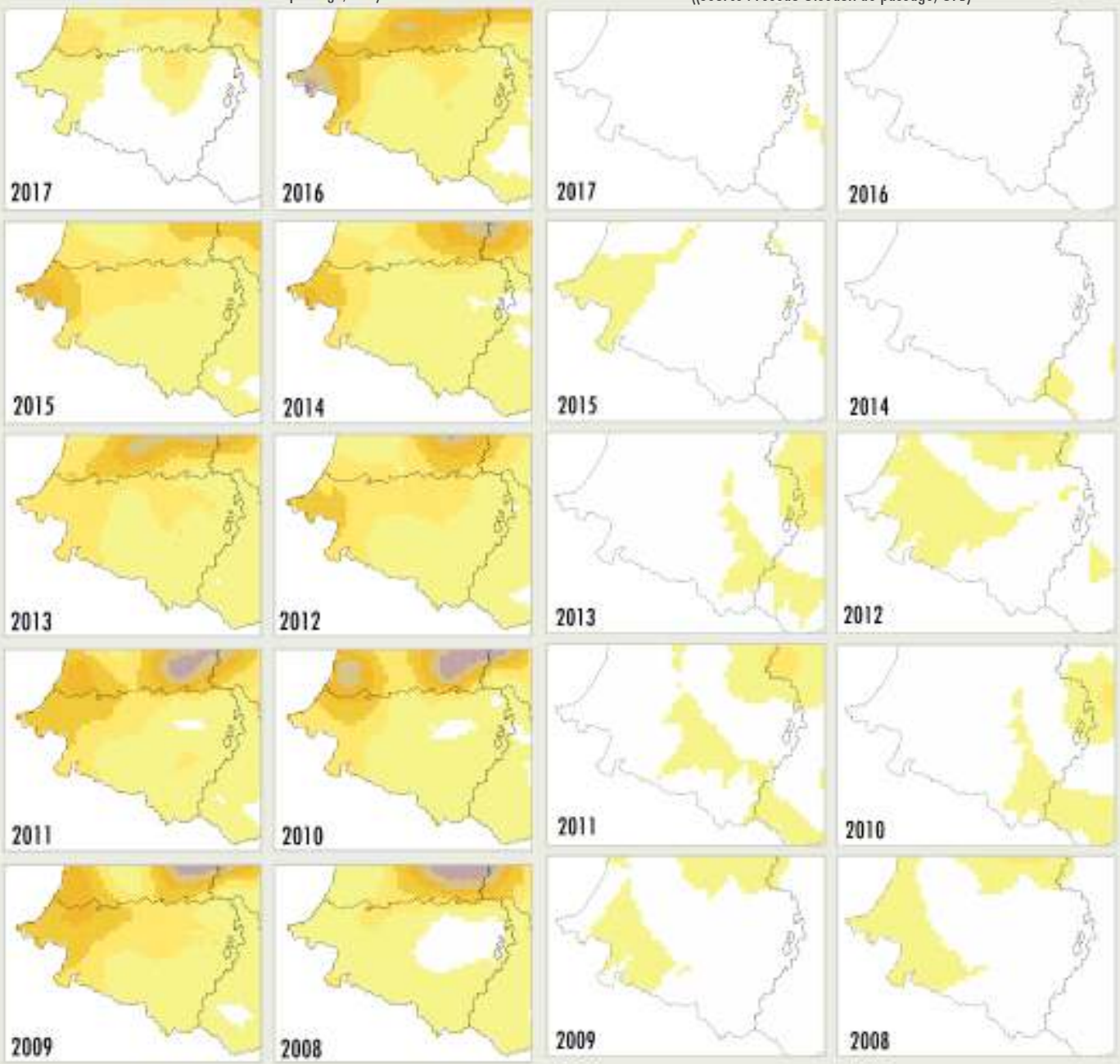

3.2.3 Le petit gibier migrateur

Le Département des Pyrénées-Atlantiques est situé sur l'un des grands couloirs migratoires d'Europe. Il est à la fois un entonnoir de migration vers l'Espagne et les zones plus au Sud et une zone refuge lors de vagues de froid. Beaucoup d'oiseaux migrateurs séjournent donc plus ou moins longtemps sur le territoire.

Tableau TII4/7

Espèces	Population		Modes de chasse		Prélèvements
	Biotope	Etat des populations à l'échelle du 64 (tendance sur 6 ans)	Modes de chasse autorisés	Modes de chasse les plus pratiqués sur le territoire	Gestion des prélèvements
Colombidés	Espaces agricoles ouverts, cols et crêtes de montagnes.	Département : variable Territoire : les passages d'oiseaux en migration sont en décalage vers la côte et dépendent des conditions météo de l'année	A poste fixe, à l'affût, devant soi, aux pantières, au vol	Tir au vol (sur les crêtes et les cols), à poste fixe (palombières avec appelants), à l'affût (forêt d'Haira), chasse aux pantières (Lepeder, Aldudes)	Plan de gestion de 5 ans pour le Pigeon ramier et le colombin
Bécasse	Zones boisées, niche sur les contreforts de la haute chaîne pyrénéenne. Espèce exclusivement nocturne.	Département : semble en diminution Territoire : forte pression sur l'ensemble des bois du territoire	Au chien d'arrêt, devant soi		Règle du 2/6/30[30] et du 2/3/30 à partir du 1er lundi de décembre et interdiction de tirs les mardi et vendredi. Déclaration des prises (selon un arrêté ministériel)
Alouette des champs	Espaces agricoles ouverts, montagne.	National et Européen : en déclin Territoire : faibles effectifs		Prélèvements effectués selon l'opportunité. Essentiellement via tir au vol, la chasse aux pantes étant anecdotique.	Etiquettes de marquage et carnet de prélèvement pour les pantes. Pas de suivi pour les prises au tir.
Grive et merle	Jardins, vergers, prairies, bocages et lisières forestières	National : effectifs stables ou en augmentation selon les espèces, régression de leur aire d'hivernage Territoire : effectifs de plus en plus faibles (sous l'effet du réchauffement climatique)		Tir au vol (sur les crêtes et les cols), à poste fixe.	Aucune disposition particulière

Période de chasse[31]

Tableau TII4/8

	Sept		Oct		Nov		Dec		Jan		Fev		Mars		Avril		Mai		Juin		Juil		Août	
Colombidés												(*)												
Bécasse																								
Alouette des champs																								
Grive et merles																								

(*) chasse autorisée du 11 au 20 février à poste fixe matérialisé de main d'homme et pratiquée au posé dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels[32]

La chasse à la bécasse est autorisée jusqu'au 20 février, les autres s'arrêtent le 10.

Dans le but de favoriser et préserver l'hivernage des palombes installées dans des dortoirs pour y passer la nuit en toute quiétude, la chasse au tir est fermée à compter du 21 novembre 2020 à 17 heures et pendant 5 ans, sur l'ensemble du Département.

[30] 2 prélèvements quotidiens maximum, 6 par semaine et 30 par saison, sur l'ensemble du territoire national pour assurer la pérennité de l'espèce.

[31] L'AP n°64-2020-05-25-004 fixe la période d'ouverture générale de la chasse à tir en plaine du 13/09/2020 au 28/02/2021

[32] Arrêté ministériel du 19/01/2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

Postes fixes de chasse aux Colombidés

En 2016, la FDC64 a procédé au recensement des postes de chasse aux colombidés sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques, qu'ils soient toujours utilisés pour la chasse ou non (cf. Carte « Recensement 2016 des postes de chasse aux colombidés – Société de Chasse ACVB »).

Les postes de chasse se répartissent pour la majorité sur les crêtes du Haut de Vallée (entre Baigorri et Urepel). Avec environ 500 postes recensés par la FDC64[33], ils forment un maillage assez dense[34]. Plusieurs types de postes de tir au vol cohabitent dans la Vallée :

- Sur les territoires des ACCA, les postes ne sont pas gérés par ces dernières, mais sont occupés par les propriétaires chasseurs ou leur entourage, ou loués à la saison à des équipes de chasseurs de la Vallée ou d'ailleurs (côte basque, Landes, Gironde…). Ils sont estimés à 300. Une 15^{aine} sont situés sur l'Artzamendi (une 10^{aine} sur Bidarray et quelques uns côté Itxassou) et une 50^{aine} sur Arrossa, au sein du périmètre d'étude ;
- En dehors des « privés », l'ACVB gère l'intégralité des postes situés sur les terrains syndicaux (environ 200 dont 102 en forêt d'Haira) dont elle détient les droits de chasse, de même qu'elle réglemente la chasse à l'affût en forêt d'Haira. Par principe, l'ACVB accueille tout chasseur extérieur à la Vallée qui en fait la demande, sous condition de paiement d'une carte à la journée ou à la saison. Les postes de tir au vol de l'ACVB sont attribués d'une saison à l'autre. Pour les membres extérieurs, l'ACVB dispose d'un certain nombre de postes vacants qu'elle attribue selon les demandes. L'entretien des postes est réalisé chaque année par les chasseurs qui les utilisent ; les postes vacants de Garzela attribués aux chasseurs extérieurs, sont entretenus par l'association d'insertion *Lagun*, sur demande de l'ACVB.

Il existe en revanche très peu de palombières avec appeaux.

Le Col de Mizpirasar a été le lieu d'années de conflit entre Valcarlos et la Vallée de Baigorri : les palombes arrivant de Valcarlos pour franchir la crête, les espagnols positionnés en limite de frontière empêchaient tout acte de chasse côté français, jusqu'à un passé récent. Les relations avec les chasseurs de Valcarlos se sont pacifiées, et l'accord a fait l'objet d'un écrit au début des années 2000. Ainsi, neuf postes de tir au vol ont été négociés sur la crête par l'ACVB avec la Mairie de Valcarlos, pour permettre à 60 chasseurs des Aldudes, de Banca et d'Urepel de chasser les colombidés selon un roulement établi[35] de manière pérenne.

Image III4/1 : Palombières sur les hauteurs de la Vallée des Aldudes

[33] Communication personnelle, FDC64

[34] Sont recensés 1 870 palombières au sol, 1 400 installations en hauteur et 1 100 postes de tir au vol, dans tout le Département (source : magazine Chasseur en Nouvelle-Aquitaine, n°14 d'octobre 2020, interview du technicien de la FDC64)

[35] 20 chasseurs par jour

Figure FII4/14

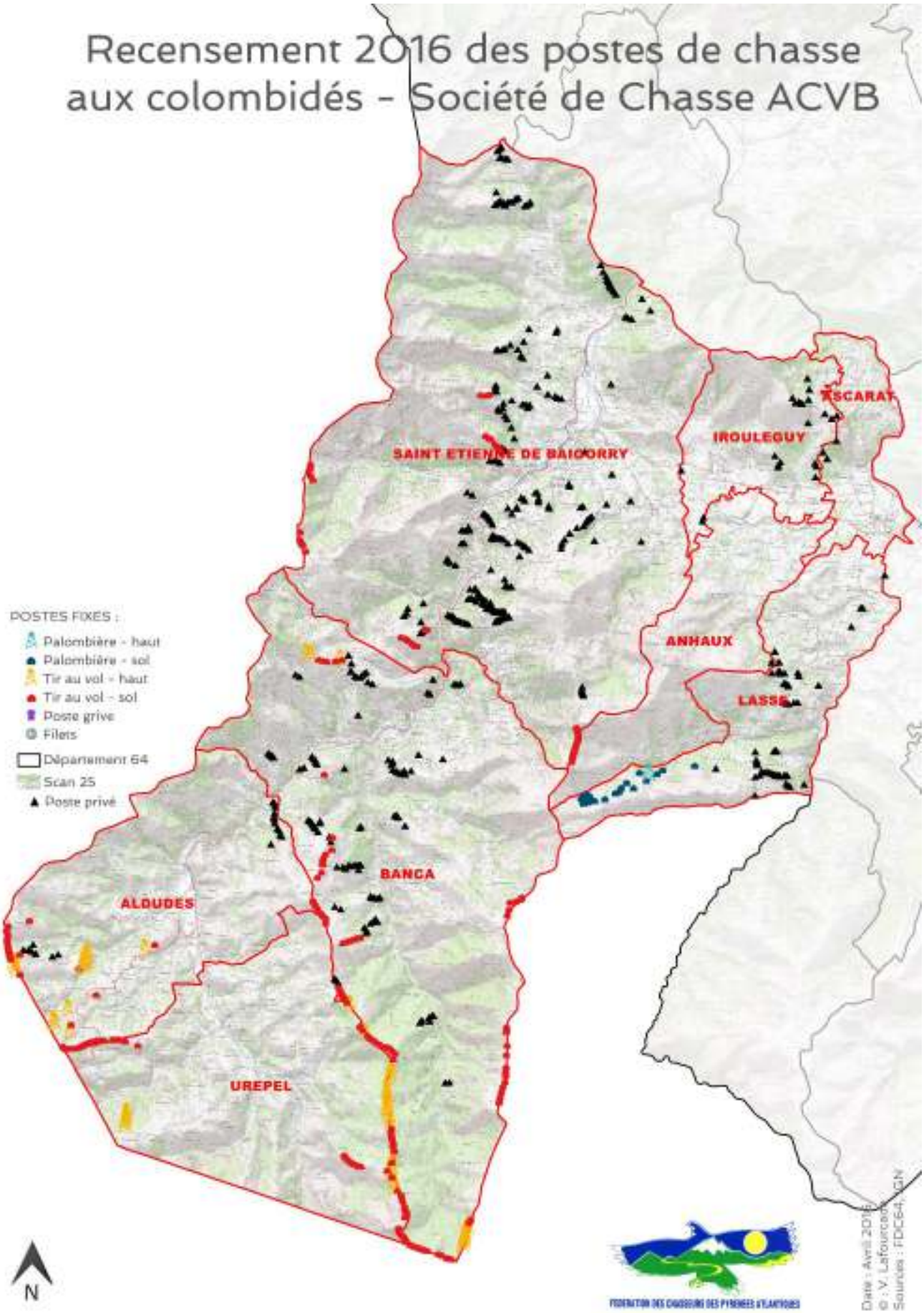

LES COLOMBIDÉS : PIGEON RAMIER & PIGEON COLOMBIN

Columba palumbus & Columba oenas

La chasse à la palombe est la pratique majeure du mois d'octobre et le Pigeon ramier est l'espèce la plus prélevée par les chasseurs basco-béarnais. Ce qui est dénommé usuellement « palombe » comprend plusieurs espèces de pigeons, principalement le ramier et le colombin. La vallée des Aldudes est un grand couloir de migration à l'échelle Européenne. Plusieurs dispositifs existent dans la vallée pour le suivi de la migration, selon des méthodes de comptage différentes.

Depuis 1999, le GIFS comptabilise les passages d'oiseaux au niveau de 4 postes de comptage dont un situé sur Banca. Également, le suivi de la migration de plusieurs espèces, dont les colombidés, s'effectue depuis 1982 au col de Lindux, par la LPO, du 1er août au 15 novembre. Les effectifs migrateurs comptabilisés sur le territoire peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, et en fonction des dispositifs de comptage en place ; la description des tendances relève d'une affaire de spécialistes (les données brutes des 2 dispositifs sont affichées, sous forme de graphiques, dans les pages suivantes ; la LPO a également transmis une courbe évolutive réalisée par l'association à partir des données de suivi migration à Lindus).

Parmi les individus migrateurs, le Pigeon ramier semble être l'espèce la plus représentée au sein du cortège selon les données communiquées par la LPO. En 2019, 30% des individus appartenaient à cette espèce contre 8% de Pigeon colombin. 62% des individus n'ont pu être déterminés (« Pigeon sp. »).

GII4/14. Répartition des Pigeons comptabilisés en migration au col de Lindux en 2019 (Source : LPO)

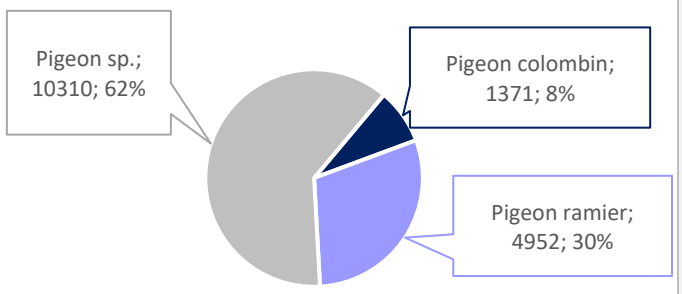

Il est admis que, lorsqu'ils sont effectués, les passages d'oiseaux se font de plus en plus souvent vers la Côte. Le passage préférentiel des cols retours semblent être largement les passages côtiers (cf. Données brutes de comptage du GIFS).

Par ailleurs, comme dans d'autres départements, les Pyrénées-Atlantiques n'échappent pas à une forte présence d'effectifs nicheurs qui stationnent à proximité des cultures très appétentes comme le soja, le tournesol, les céréales à paille (l'espèce est très opportuniste). En décembre 2019 et janvier 2020, 85 000 individus ont été comptabilisés dans tout le Département.

GII4/15. Comptages hivernages des palombes dans les Pyrénées-Atlantiques (Source : FDC64)

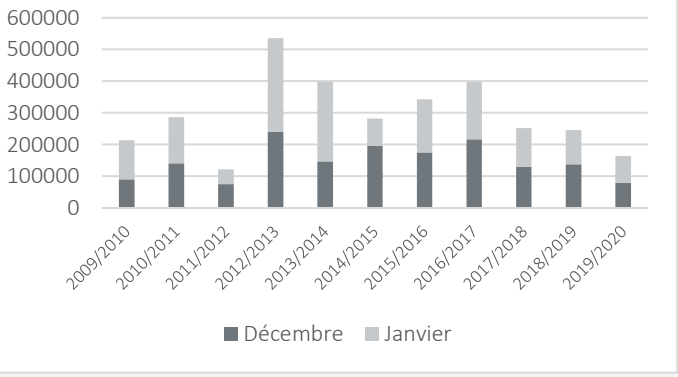

Dans le SDGC 2020-2026, la FDC64 a mis en place un plan de gestion pour le Pigeon ramier et colombin, visant plusieurs objectifs : **préserver les axes migratoires, favoriser l'hibernage et la cohabitation de tous les modes de chasse par une meilleure éthique** et, enfin, il tend à **assurer une meilleure sécurité des chasseurs**.

Les populations nicheuses de ces 2 espèces n'adoptent pas le même comportement et résident dans des zones différentes (cf. Carte de répartition des populations nicheuses issues de l'Observatoire « Oiseaux de passage » de l'OFB). L'étude de la répartition de la population nicheuse de **Pigeons ramier**, qui représentent le plus gros des effectifs tend à démontrer **qu'elle augmente depuis 25 ans**. L'espèce trouvant des conditions climatiques plus douces pour passer l'hiver ainsi que de la ressource alimentaire en France, **le nombre de pigeons ramier en migration vers le Sud a tendance à diminuer**. Présent en effectifs beaucoup plus restreints, le pigeon colombin, selon le climat qu'il a fait, nichera certaines années dans la vallée.

Données brutes issues des données de comptage du GIFS France

Comptage du nombre d'oiseaux en migration

GII4/16. Cumul du passage global (vols aller et retour) d'oiseaux comptabilisés dans les différents postes de comptage

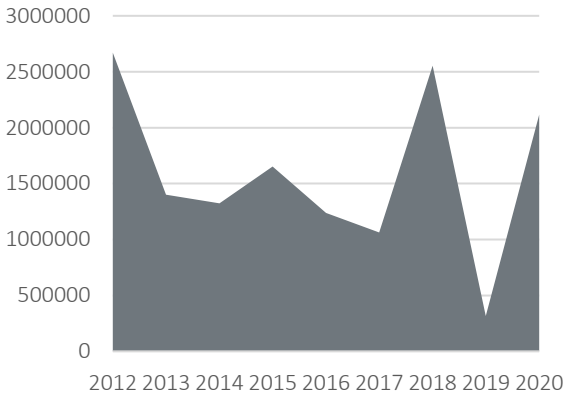

GII4/17. Cumul du passage d'oiseaux (vol aller), par poste de comptage

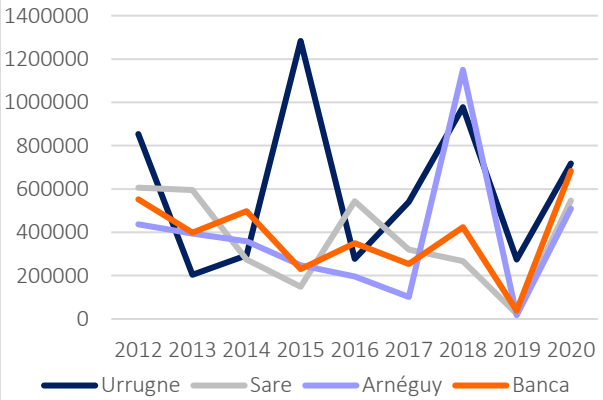

GII4/18. Cumul du passage d'oiseaux (vol retour), par poste de comptage

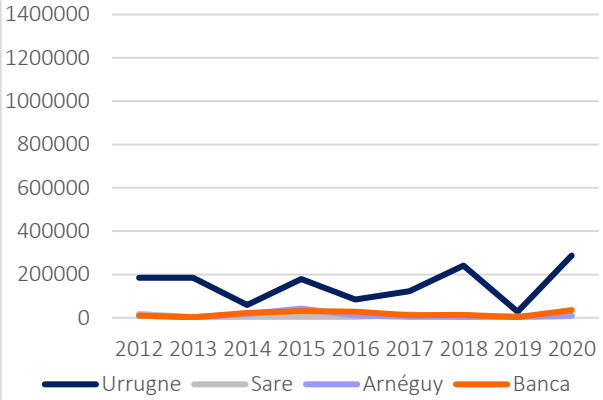

GII4/19. Répartition du passage global (vols aller et retour) d'oiseaux, par poste de comptage

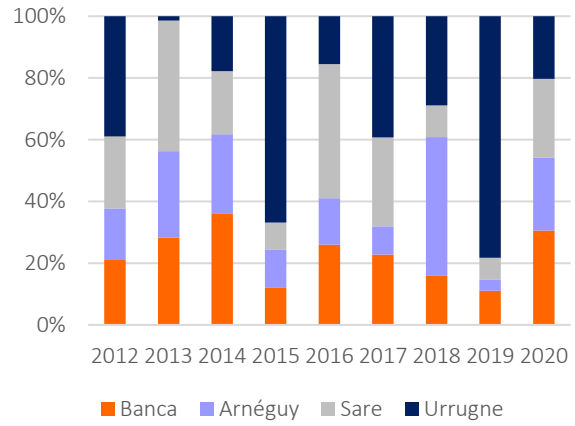

GII4/20. Répartition du nombre d'oiseaux comptabilisés (vol aller), par poste de comptage

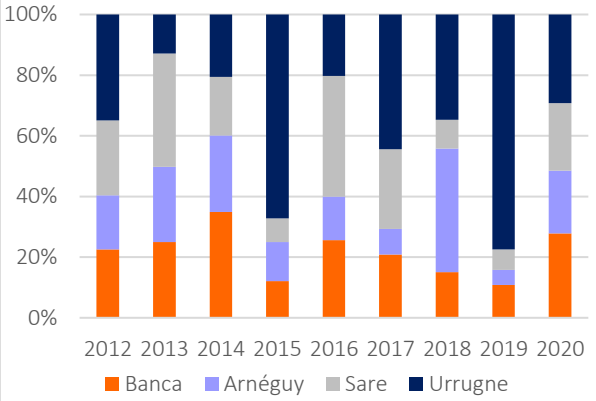

GII4/21. Répartition du nombre d'oiseaux comptabilisés (vol retour), par poste de comptage

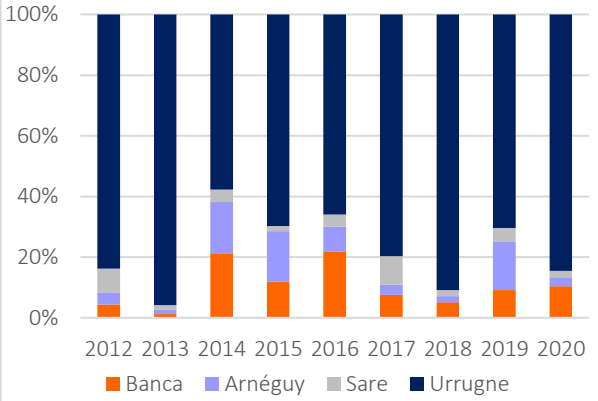

GII4/22. Cumul du nombre de vols (aller et retour) comptabilisés sur les 4 postes de comptage

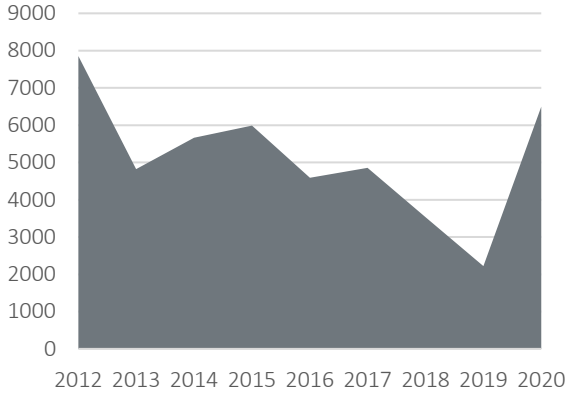

GII4/23. Cumul du nombre de vols (aller) comptabilisé par poste de comptage

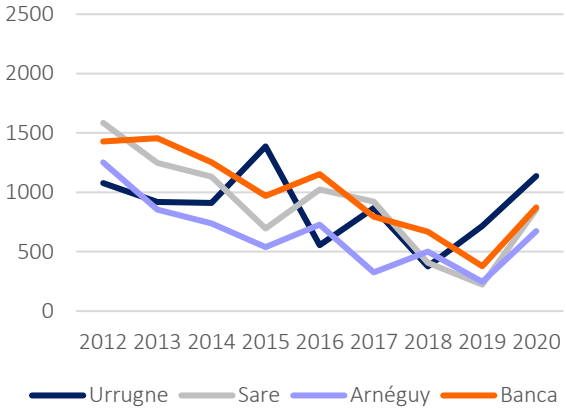

GII4/24. Cumul du nombre de vols (retour) comptabilisé par poste de comptage

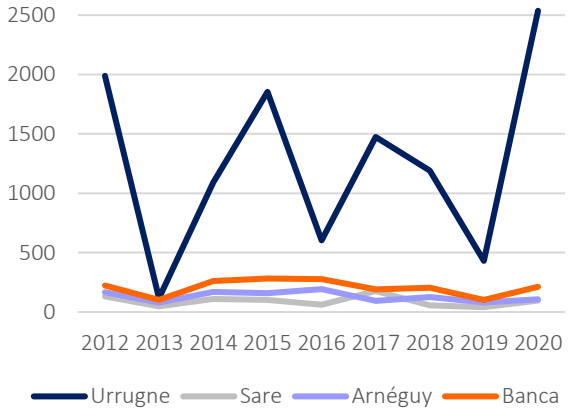

GII4/25. Répartition du nombre de vols aller-retour par poste de comptage

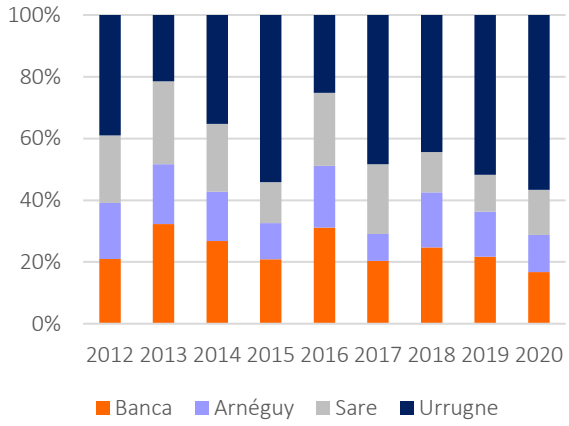

GII4/26. Répartition du nombre de vols aller par poste de comptage

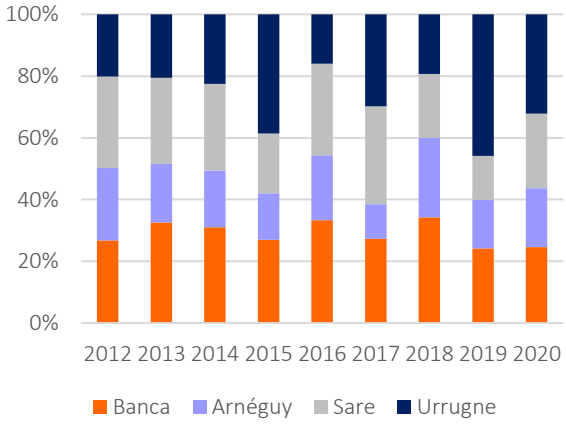

GII4/27. Répartition du nombre de vols retour par poste de comptage

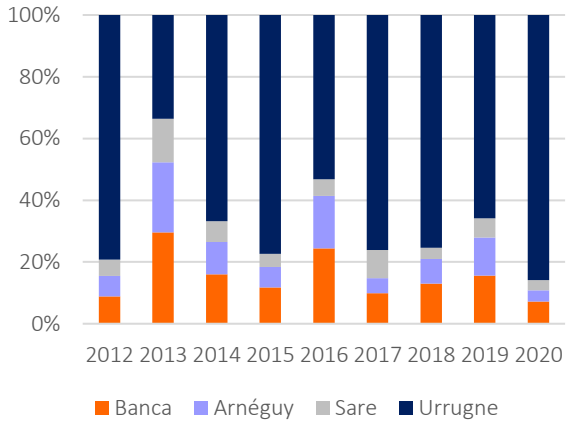

Données brutes issues du comptage de La LPO au col de Lindux et du réseau « Oiseaux de passage » de l'OFB

GII4/28. Données de comptage des Pigeons au col de Lindux, de 1982 à 2019 (Source : LPO)

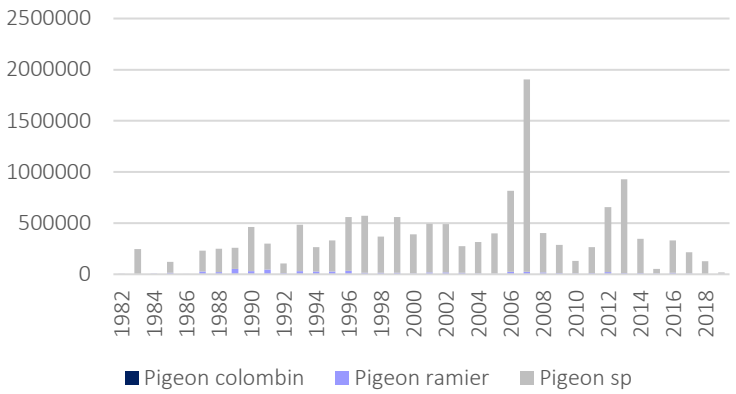

GII4/28bis. Courbe de tendance des Pigeons ramiers et colombins dénombrés en migration active par un suivi protocolé au col de Lindux (Source : LPO, 2021)

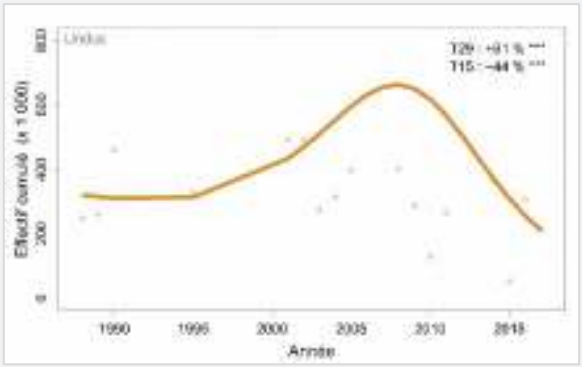

Figure FII4/15- Répartition de la population nicheuse de Pigeon ramier dans le Sud de la France, de 1996 à 2017

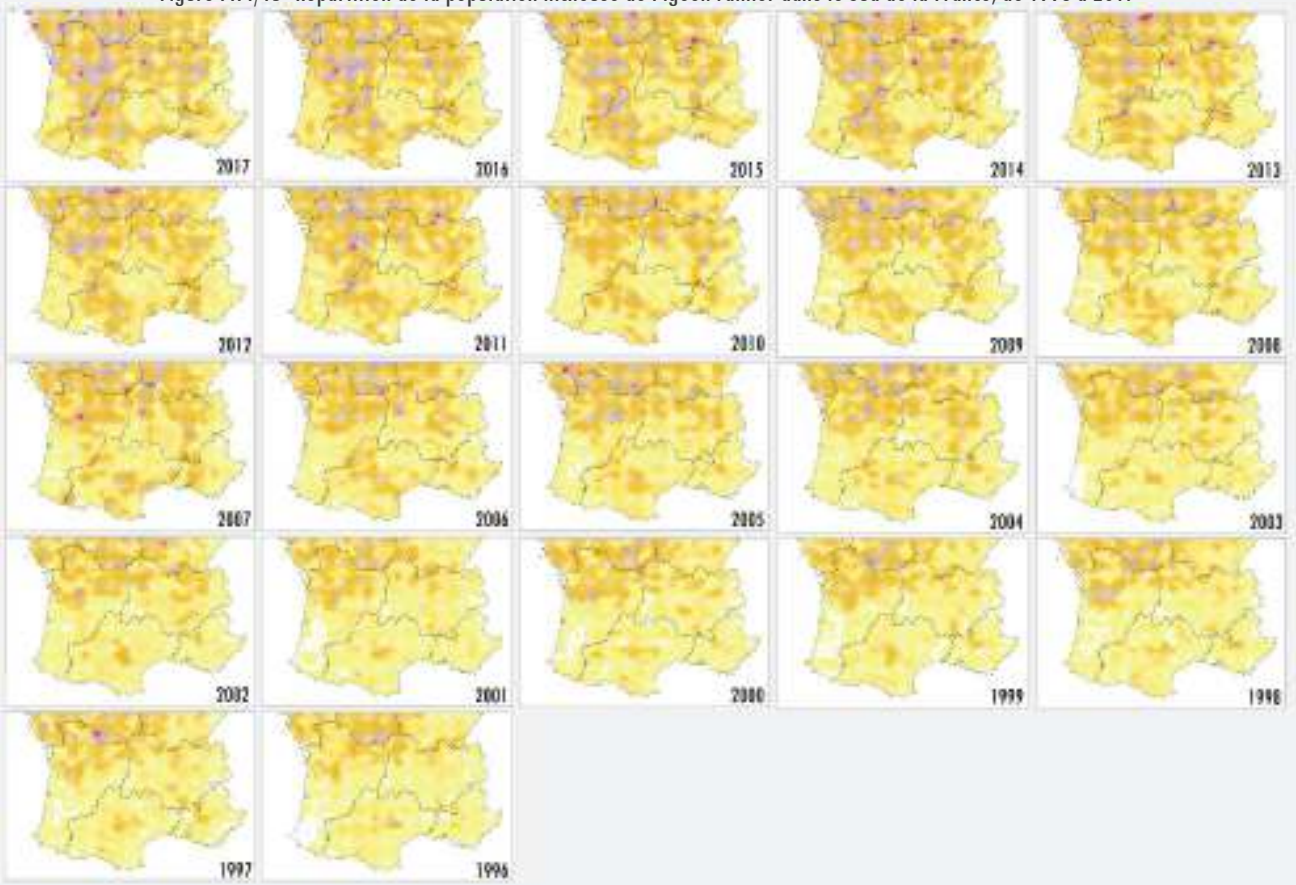

Figure FII4/16 - Répartition de la population nicheuse de Pigeon colombin et année de présence en Vallée de Baigorri

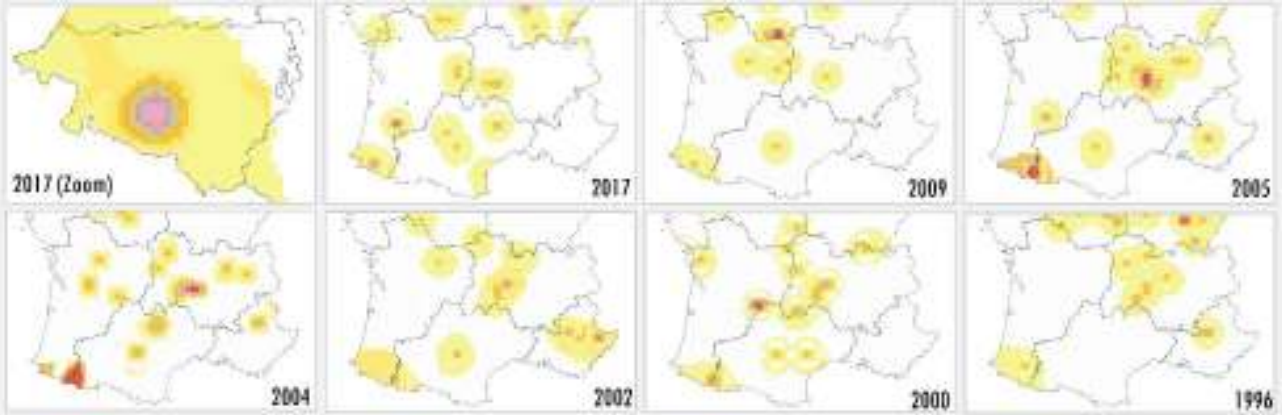

BÉCASSE DES BOIS[36]

Scolopax rusticola

Les bécasses capturées à la chasse dans le 64 proviennent quasi-exclusivement du nord-est de l'Europe et de Russie. Les bécasses sont extrêmement fidèles à leur zone d'hivernage. Seule une partie des oiseaux qui transitent dans le 64 en novembre poursuivent leur migration jusqu'en Espagne (ils sont minoritaires). Les bécasses qui sont présentes en décembre sont en terminus migratoire.

La **chasse à la bécasse** reste une chasse de passionnés et sa pression de chasse **est forte sur le territoire d'étude** (entre 150 et 200 chasseurs sur la zone d'étude selon la FDC64). Elle est, après la palombe, **l'espèce migratrice la plus chassée dans la Vallée** (~1200 oiseaux capturés par an). A l'échelle du Département, plus de la moitié des chasseurs de Bécasses ont le sentiment que le nombre de Bécasses aperçues sur les 10 dernières saisons, est en baisse. Cette donnée est également à mettre en parallèle avec le nombre croissant de bécassiers. Après analyse des résultats de l'enquête[37], plusieurs mesures ont été mises en place afin de préserver les stocks hivernaux d'oiseaux présents : interdiction de tirs les mardis et vendredis et abaissement des quotas de prélèvements hebdomadaires (de 6 à 3 prises), effectifs à compter du 1er lundi de décembre.

GII4/29. Ancienneté de la pratique de la chasse de la Bécasse, à l'échelle du Département (Source : Réseau Bécasse de l'ONCFS et FDC64)

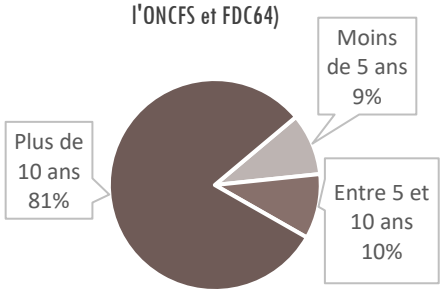

GII4/30. Ressenti des chasseurs concernant le nombre de Bécasses vues sur les 10 dernières saisons (Source : Réseau Bécasse de l'ONCFS et FDC64)

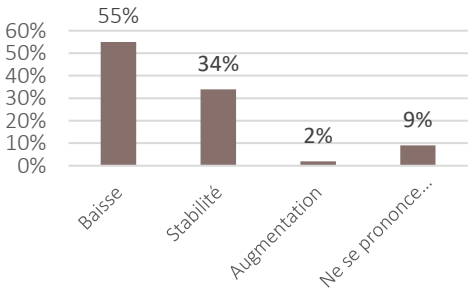

GII4/31. Pensez-vous utile de limiter la pression de chasse ? (Source : Réseau Bécasse de l'ONCFS et FDC64)

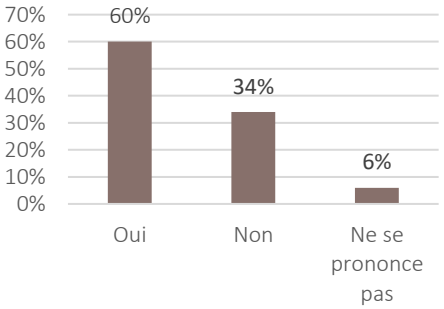

Figure FII4/17- Nombre de bécassiers par commune (Source : FDC64, 2019)

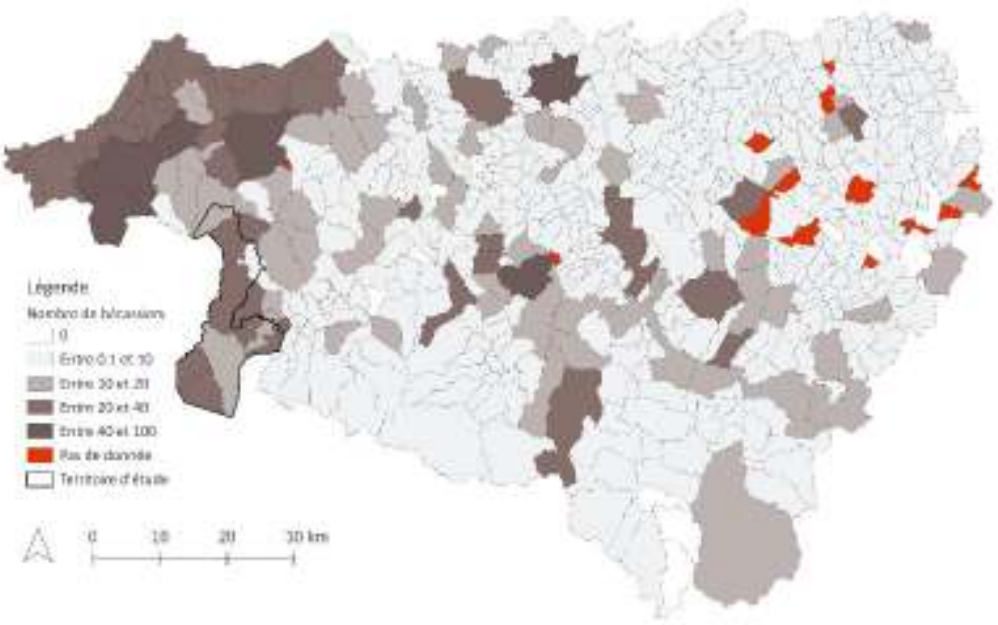

[36] L'ensemble des données est tiré d'une enquête réalisée en 2019 sur un échantillon de 4 500 chasseurs (représentatif de la population de bécassiers) par la FDC64 et le réseau Bécasse de l'ONCFS.

[37] 62% des bécassiers enquêtés ont souhaité faire évoluer la réglementation, dans l'optique d'étaler les prélèvements sur la saison.

ALOUETTE DES CHAMPS

Alauda arvensis

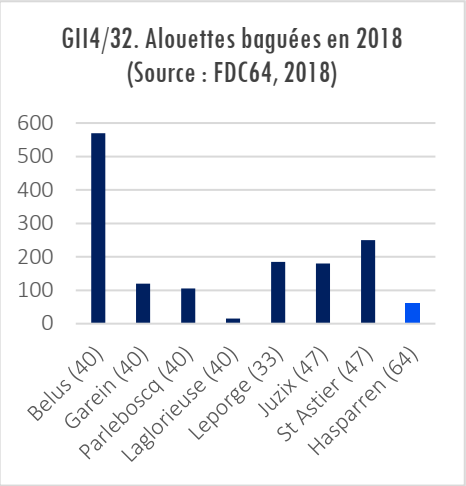

Chasse en baisse et très peu pratiquée à l'heure actuelle dans le Département ; des pantes à Alouettes sont présentes sur les communes des Aldudes (2), de Baigorri et de Lasse. Seules 2 pantes situées aux Aldudes et à Baigorri sont encore utilisées. Il s'agit d'une chasse traditionnelle.

Dans le Département des Pyrénées-Atlantiques, le nombre de pantes recensées est de 152. Parmi elles, on en dénombrait 122 actives en 2010 contre 52 en 2020. Les chasseurs sont relativement âgés. Les prélèvements d'alouettes dans les pantes sont en baisse : 4 901 en 2010 contre 2 608 en 2020. En moyenne, sur un recul de 10 ans, 95 oiseaux sont prélevés chaque année au niveau de chaque installation active sur toute la saison de chasse (minimum : 52 ; maximum 122). **Les plus jeunes ne sont plus attirés par ce mode de chasse.**

L'Alouette des champs est en déclin au niveau National et Européen. C'est un oiseau très sensible à de nombreux facteurs : prédation, modification des pratiques agricoles, aléas climatiques… Le suivi du nombre d'alouettes baguées en 2018 à l'échelle Régionale semble montrer une faible population dans la partie occidentale du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Figure FII4/18 - Nombre de pantes à Alouettes par commune (Source : FDC64, 2018)

FII4/19 - Evolution de l'indice d'abondance de l'alouette des champs à l'échelle nationale (Source : réseau Oiseaux de passage)

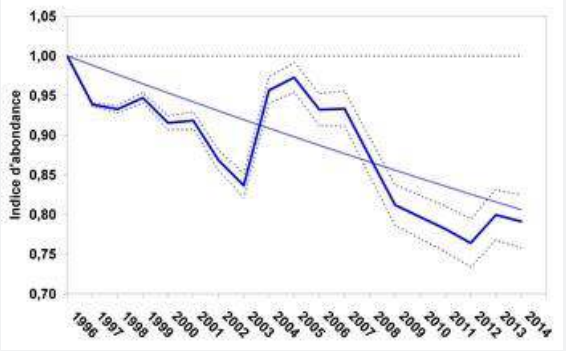

Figure FII4/20 - Répartition de la population nicheuse d'Alouette des champs dans le Sud de la France, de 1996 à 2017 (Source : Réseau Oiseaux de passage, OFB)

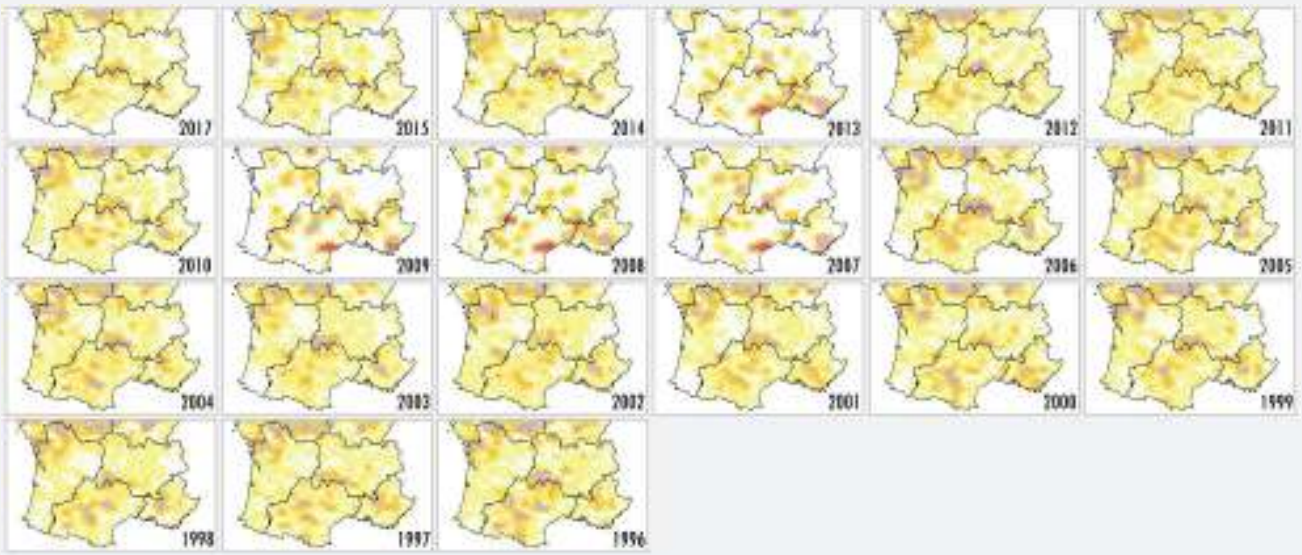

LES TURDIDAE

Les turdidés sont très chassés sur le territoire. Certains cols peuvent être loués spécialement pour chasser les grives et beaucoup profitent de la chasse à la palombe pour chasser également cette espèce. Les acteurs locaux estiment[38] à 10% le nombre de chasseurs spécialisés dans la grive sur le territoire. Sous l'effet du réchauffement climatique, les aires d'hivernage de ces espèces tendent à se rétrécir et remonter vers le Nord.

Les principales tendances observées à l'échelle nationale pour les espèces sont les suivantes[39] :

- « Merle noir : globalement, l'abondance de cette espèce témoigne d'une tendance à la diminution depuis 1996 (- 4,57 %) avec un taux de croissance négatif de l'ordre de - 0,26 % par an.
- Grive musicienne : depuis 1996, la tendance reste positive (+ 8,83 %), malgré le recul observé entre 2003 et 2011.
- Grive draine : la tendance globale témoigne toujours d'un déclin de l'ordre de -16,17 % depuis 1996, avec un taux de croissance négatif de l'ordre de - 0,98 % par an.
- Grive mauvis : les effectifs hivernaux dénombrés de cette espèce restent faibles, en lien probable avec les conditions climatiques en France et dans une grande partie de l'Europe, amenant les oiseaux à rester plus au nord de l'Europe. Malgré de fortes oscillations inter-annuelles, la tendance globale, qui restait stable sur la période 2000-2011, repart vers une baisse significative (- 44,6 %) sur la période considérée (2000-2014). Les régions situées au sud de la Loire enregistrent la plus forte baisse des effectifs.
- Grive litorne : là encore, au-delà de fortes fluctuations inter-annuelles, se dessine une tendance globalement négative sur la période 2000-2014 (- 37,2 %). Ce sont également les régions situées au sud de la Loire qui enregistrent la plus forte baisse des effectifs dénombrés. »

FII4/21 - Evolution de l'indice d'abondance du Merle noir (bleu), de la Grive musicienne (marron) et de la Grive draine (rouge) à l'échelle nationale (Source : réseau Oiseaux de passage)

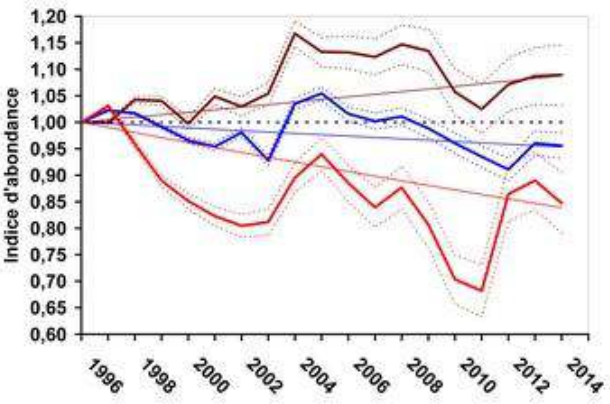

FII4/22 - Evolution de l'indice d'abondance de la Grive mauvis (marron) et de la Grive litorne (bleu) à l'échelle nationale en janvier (Source : réseau Oiseaux de passage)

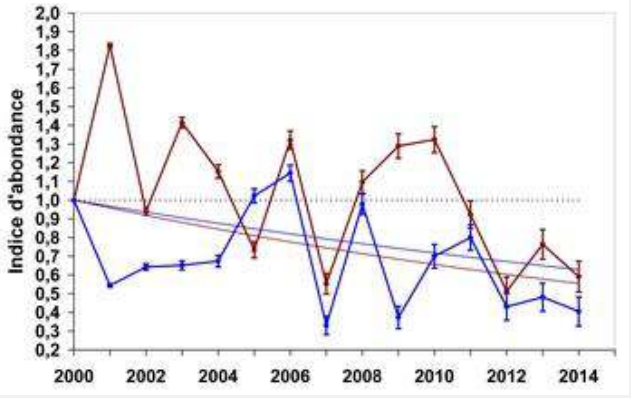

Les plantations de haies et d'arbres fruitiers (comme il en a été fait par l'ACVB à Haira) leurs sont bénéfiques, comme à toutes les espèces migratrices.

[38] Source : donnée recueillie dans le cadre des ateliers de restitution du diagnostic auprès des acteurs socio-économiques de la chasse
[39] Source : site internet de l'OFB (ex ONCFS), Réseau « Oiseaux de passage », visité le 19/02/2021

3.2.4 Les prédateurs et déprédateurs

Définitions

Anciennement appelées « nuisibles », les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) font l'objet d'une réglementation particulière (cf.§ suivant). La destruction d'une ESOD impose d'être détenteur du droit de destruction, différent du droit de chasse.

Pour certaines espèces n'étant pas inscrites dans la liste des ESOD, la destruction des individus causant des nuisances est autorisée (ex : blaireau).

Rappel réglementaire concernant les ESOD

Le ministre chargé de la Chasse fixe la liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, après avis du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage en fonction des dommages que ces animaux peuvent causer aux activités humaines et aux équilibres biologiques. Elle ne peut comprendre d'espèces dont la capture ou la destruction est interdite au titre des espèces protégées.

Dans chaque département, le Préfet détermine par arrêté les espèces d'animaux nuisibles parmi celles figurant sur la liste nationale et en fonction de la situation locale pour l'un des motifs suivants :

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- Pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- Pour la protection de la faune et de la flore.

Tableau TII4/9

Espèces	Population		Modes de chasse[40]		Prélèvement
	Biotope	Etat des populations à l'échelle du 64 (tendance sur 6 ans)	Modes de chasse autorisés	Modes de chasse les plus pratiqués sur le territoire	Gestion des prélèvements
Renard	Tout type de milieux	Département : relative stabilité des effectifs dans le temps Territoire : population en augmentation	Chasse à tir, chasse au vol (fauconnerie), vénerie sous terre, déterrage, destruction à tir, piégeage	Prélevé lors de chasses aux lièvres, de battues aux chevreuils et en fin de saison lors de battues spécifiques (février-mars)	Suivi par comptages nocturnes, piégeages sur plaintes des éleveurs
Blaireau	Tout type de milieux	Département : relative stabilité des effectifs Territoire : baisse sensible en zone Sylvatub (Itxassou), ailleurs effectifs stables	Chasse à tir, chasse au vol (fauconnerie), vénerie sous terre		
Fouine	Milieux bocagers, à proximité des habitats	Département : effectifs stables	Chasse à tir, chasse au vol (fauconnerie), destruction à tir, piégeage		
Vison d'Amérique	Inféodé aux milieux humides	Département : effectifs en augmentation	Chasse à tir, chasse au vol (fauconnerie), piégeage		Mode de prélèvement autorisé : piégeage avec dispositions spécifiques vis-à-vis du Vison d'Europe (EIC)
Ragondin	Milieux humides, berges des cours d'eau de plaine		Chasse à tir, chasse au vol (fauconnerie), vénerie sous terre, déterrage, destruction à tir, piégeage	Piégeage quasi-exclusif par cages-pièges	
Corneille noire et Pie bavarde	Cultures, à proximité des habitats et élevages	Département : effectifs stables	Chasse à tir, chasse au vol (fauconnerie), destruction à tir, piégeage		

[40] Classement triennal, valide du 01/07/19 au 30/06/22

Période de chasse[41]

Tableau TII4/10

	Sept		Oct		Nov		Dec		Jan		Fev		Mars		Avril		Mai		Juin		Juil		Août	
Renard													(***)		(*)									
Blaireau										(***)								(**)						
Fouine																								
Vison d'Amérique																								
Ragondin																								
Corneille noire													(**)		(***)									
Pie bavarde													(**)		(***)									

(*) Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les mêmes conditions dans le cadre de la chasse au sanglier ou au chevreuil autorisée.
(**) Période complémentaire hors période de chasse
(***) Autorisation préfectorale peut être accordée en cas de dégâts importants ou de problématique sanitaire (ex : tuberculose bovine)

Concernant les autorisations de piégeage sur les ESOD, les périodes de piégeage sont les suivantes :

- Renard toute l'année (avec battues spécifiques en fin de saison cynégétique) ;
- Fouine toute l'année ;
- Vison d'Amérique hors période de reproduction du Vison d'Europe ;
- Corneille noire toute l'année ;
- Pie bavarde toute l'année.

La Fédération de Chasse participe financièrement à l'achat de pièges (50% par piège, plafond à 200 €).

Evolution des prélèvements comptabilisés par la FDC64[42]

A l'échelle du département, sur les dernières saisons, les prélèvements en hausse concernent :

- Le renard : les prélèvements réalisés sur le territoire d'étude semblent assez conséquents au regard des prélèvements effectués sur l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques ;
- Le vison d'Amérique : les piégeages sont réalisés dans le cadre de l'action des piégeurs mais également dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site « la Nive ».

Les prélèvements sont observés à la baisse pour :

- Le blaireau, depuis la saison 2015-2016 ;
- La fouine, depuis la saison 2012-2013 ;
- La corneille et la pie, depuis la saison 2015-2016.

[41] L'AP n°64-2020-05-25-004 fixe la période d'ouverture générale de la chasse à tir en plaine du 13/09/2020 au 28/02/2021.
[42] Source des données relatives aux Renard, Blaireau, Fouine, et Ragondin : issues du SDGC 2020-2026 (FDC64).
Sources des données relatives au Vison d'Amérique : nombre d'individus prélevés et évolution des prélèvements issues du SDGC 2020-2026 de la FDC64, données cartographiques des prélèvements réalisés dans le contrat du contrat Natura 2000 La Nive communiquées par la CAPB (service Milieux naturels).
Sources des données relatives à la Corneille et à la Pie : nombre d'individus prélevés et évolution des prélèvements issues du SDGC 2020-2026 de la FDC64, données cartographiques d'abondance des espèces issues du réseau Oiseaux de passage de l'OFB.

RENARD - *Vulpes vulpes*

Dégâts causés : poulaillers, élevage (agneaux)

Le renard a bénéficié des campagnes de vaccination contre la rage, qui était sa principale cause de mortalité.

FII4/23 Nombre de renards prélevés, saison 2017-2018 (Source : FDC64, DDTM, ADPPA, Association des Lieutenants de Louveterie, 2018)

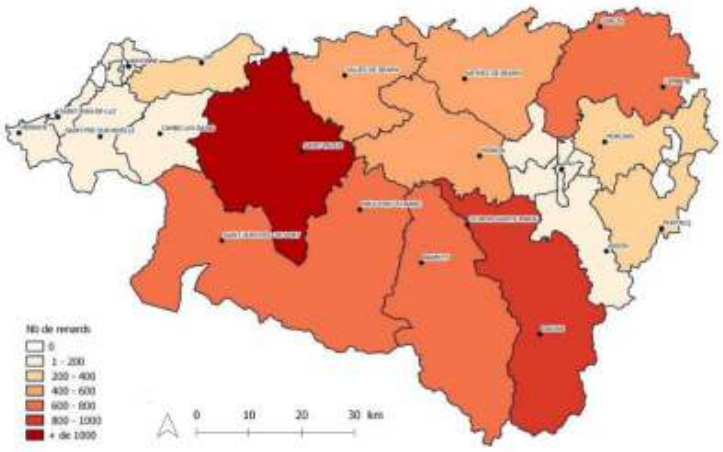

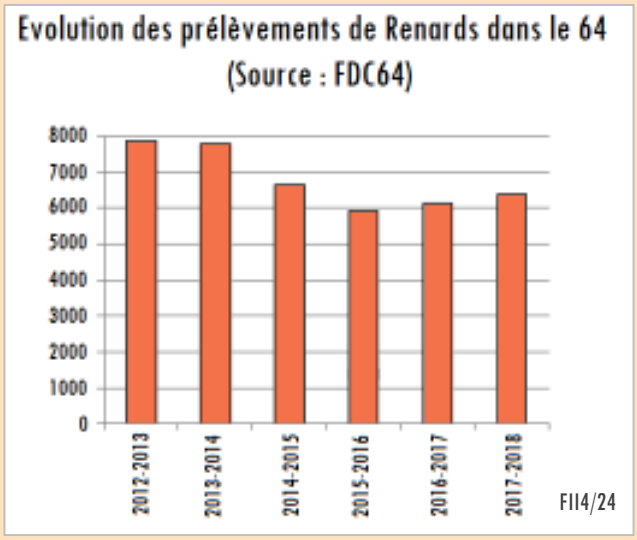

FII4/24

BLAIREAU - *Meles meles*

Dégâts causés : vignes, vecteur de la tuberculose

FII4/25 Indice d'abondance relative du blaireau entre 2001 et 2010 (Source : Réseau petits et méso carnivores de l'OFB)

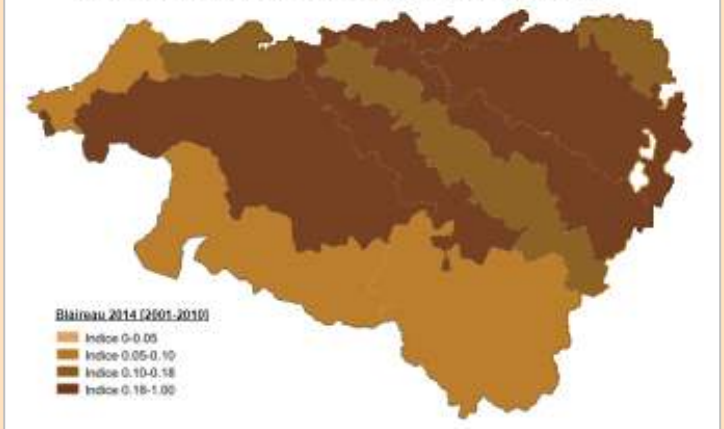

FII4/26

Le blaireau est une espèce classée gibier (non ESOD). Il est un vecteur de transmission de la tuberculose bovine. La commune d'Itxassou bénéficie d'une vigilance particulière pour le blaireau, car située en zone Sylvatub (cf. §3.2.2).

FII4/27 Nombre de Blaireaux prélevés entre 2012 et 2018 et localisation des zones "Sylvatub" (Source : FDC64, 2018)

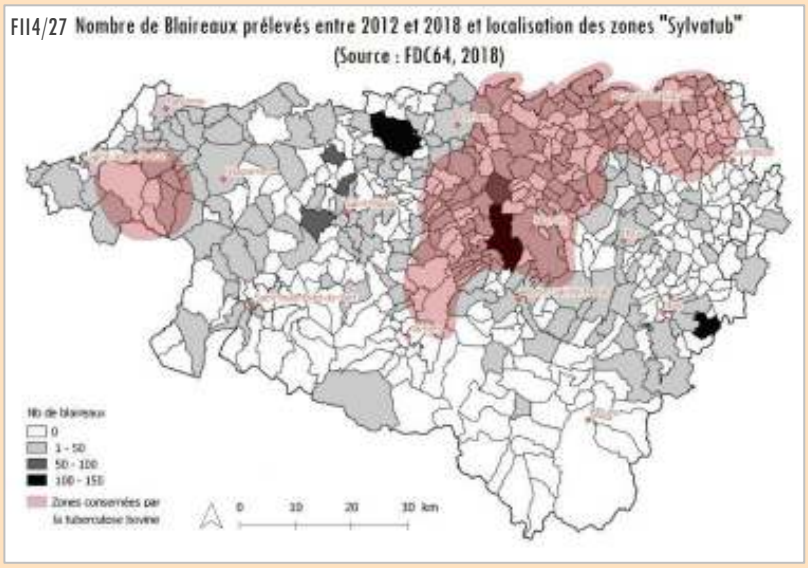

FOUINE - *Martes foina*

Dégâts causés : poulaillers, combles des habitations

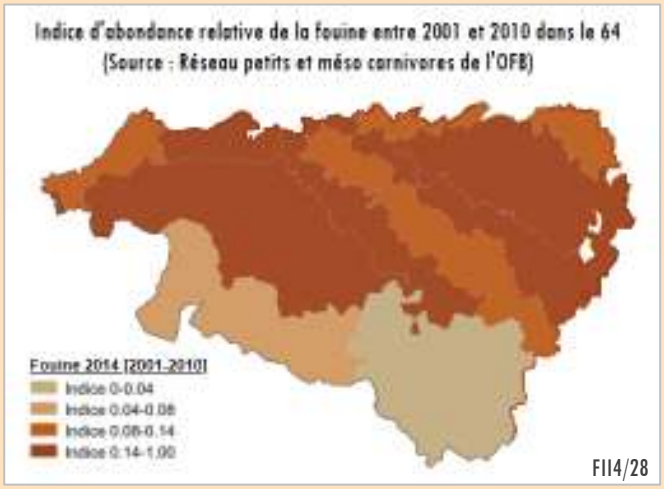

FII4/28

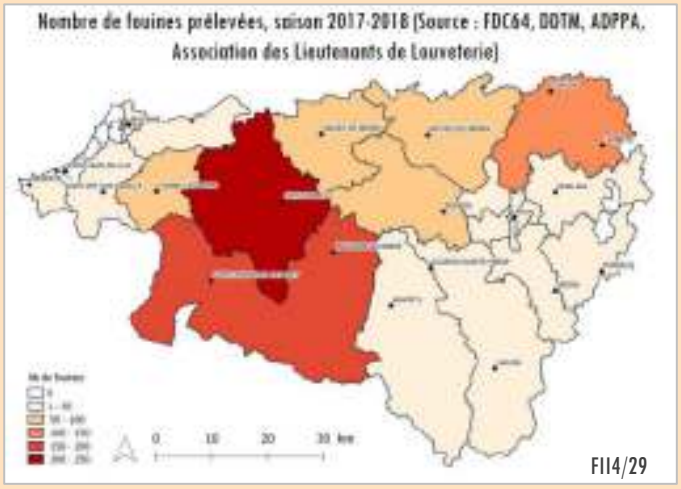

FII4/29

La pression de chasse de la commune d'Itxassou, malgré un indice d'abondance élevé (entre 0.14 et 1.00), semble assez faible comparée au reste du Département. *A contrario*, la pression de chasse exercée sur le reste du territoire, est forte grâce à la présence d'un nombre élevé de piégeurs qui restent vigilants quant à son développement.

La fouine fait l'objet d'actions spécifiques dans les secteurs où les chasseurs travaillent au retour du lapin.

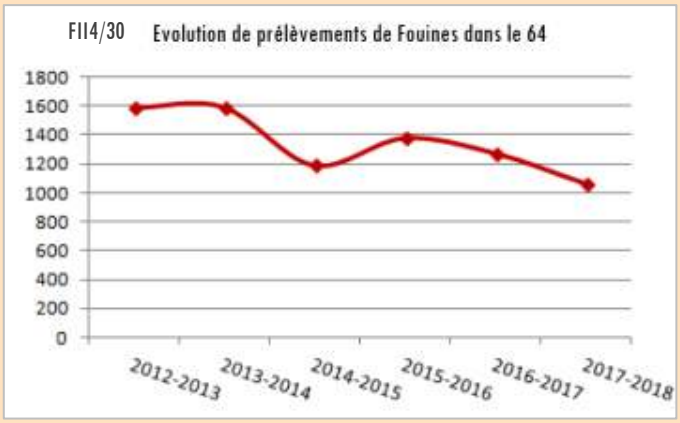

RAGONDIN - *Myocastor coypus*

Dégâts causés : cultures (maïs), berges des cours d'eau, poulaillers (œufs)

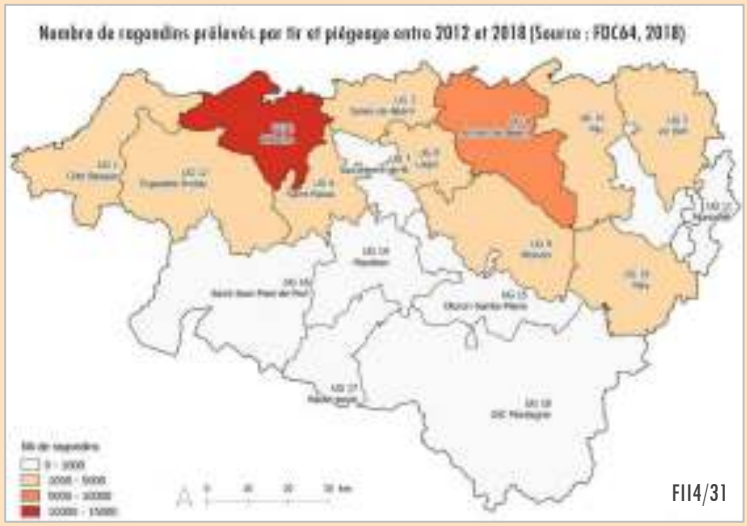

FII4/31

Le ragondin est beaucoup piégé sur les communes du Nord du territoire.

VISON D'AMERIQUE - *Mustela vison*

Dégâts causés : piscicultures, concurrent du Vison d'Europe

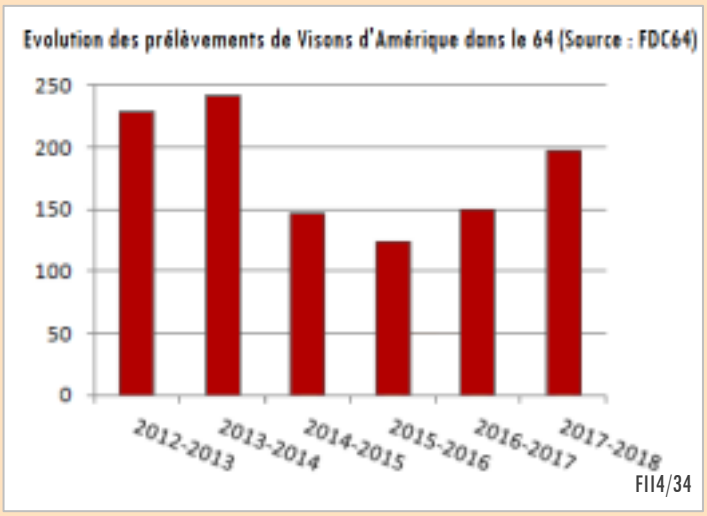

Carte CII4/2 - Cartographie des prélèvements de Visons d'Amérique réalisés entre septembre 2018 et mai 2020, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 réalisé sur le site "la Nive"

Depuis 2018, une action de lutte contre le Vison d'Amérique a été lancée sur le site Natura 2000 « La Nive ». Entre septembre 2018 et janvier 2021, 79 Visons d'Amérique ont été piégés à l'intérieur ou à proximité du territoire d'étude. Les ¾ des radeaux installés sur les berges de la Nive et de ses affluents, ont permis de détecter la présence du Vison. Le haut de vallée semble peu concerné par la présence de cette espèce invasive.

Les piégeurs agréés procèdent également à la destruction des individus suite à leur capture.

Fond cartographique : BD FORET
Origine des données : IGN, BD CARTHAGE, CAPB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII4/2
Date de réalisation : 16/10/2020

CORNEILLE NOIRE & PIE BAVARDE

Corvus corone & Pica pica

Dégâts causés : Vergers, cultures

Ces deux oiseaux sont relativement peu prélevés sur le territoire.

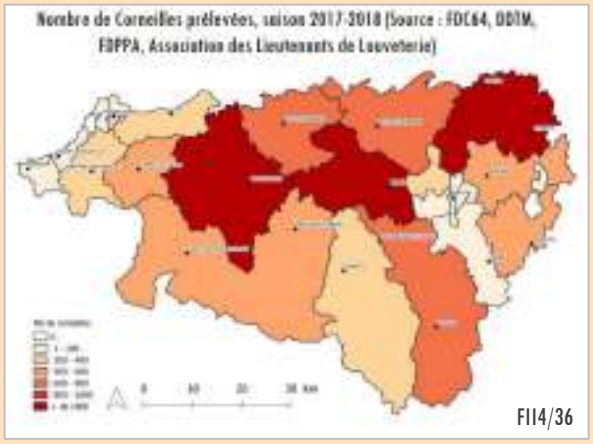

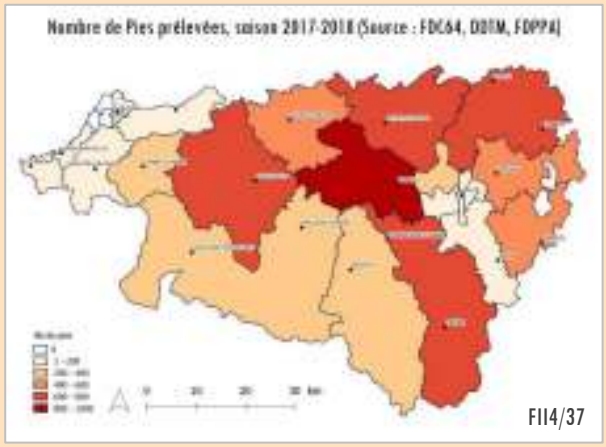

Figure FII4/38 - Abondance de la Corneille noire de 2008 à 2017 (Source : Réseau Oiseaux de passage, OFB)

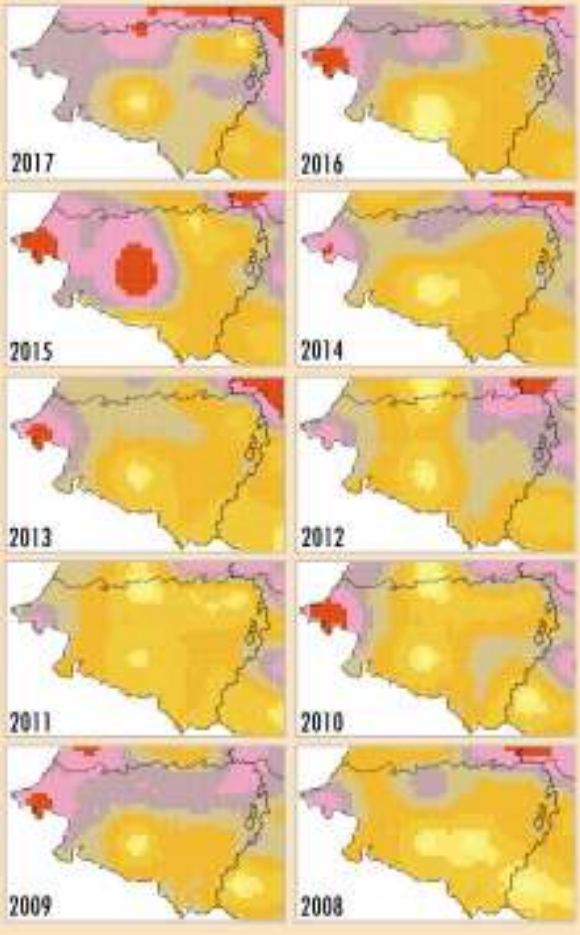

Figure FII4/39 - Abondance de la Pie bavarde de 2008 à 2017 (Source : Réseau Oiseaux de passage, OFB)

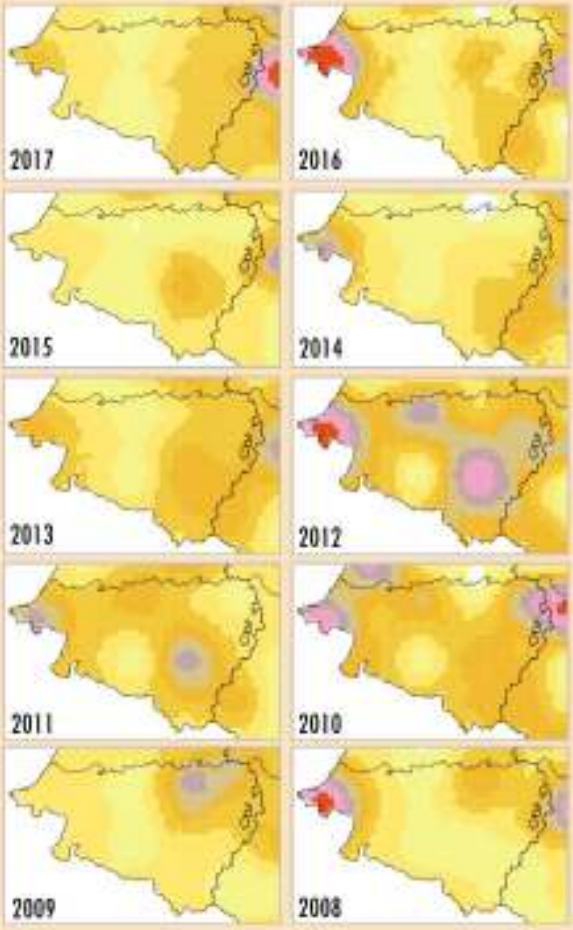

3.3 Les objectifs cynégétiques sur le site

En résumé, les grands enjeux/objectifs de gestion cynégétique sur le territoire sont les suivants :

- Maintien de la population de Cerfs sur le Haut de Vallée, par une gestion cynégétique adaptée. En effet, certains individus peuvent descendre sur les prairies de fauche dans lesquelles ils peuvent occasionner des dégâts ;
- Pression à maintenir au niveau des secteurs soumis à la problématique de dégâts (Itxassou, Bidarray et Baigorri) ;
- Maintien d'une grosse pression de chasse sur le sanglier, afin de prévenir les dégâts sur les prairies et, plus anecdotiquement sur le site, sur cultures ;
- Préserver les populations de gibier migrateur. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs outils ont été mis en place : plan de gestion « palombe », réglementation de la chasse à la bécasse en période d'hivernage (limitation du nombre de jours de chasse, diminution des prélèvements hebdomadaires à partir du 1er lundi de décembre) ;
- Prélèvement limité du lièvre par l'application d'un plan de gestion ;
- Confortement des populations de perdrix rouge par le développement et l'accompagnement des acteurs locaux par la FDC64 dans la mise en place d'actions en faveur de l'espèce sur le territoire (plan de réintroduction, conventions de gestion, création de parcs de pré-lâchers, plantations de haies, réouverture des milieux) ;
- Une meilleure communication auprès des autres usagers des espaces naturels pour assurer la cohabitation de l'ensemble des activités, tout en maintenant la bonne application des règles de sécurité par tous les usagers.

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, l'enjeu transversal reste le maintien du nombre de chasseurs sur le territoire.

Image III4/2 : Poste sur la Vallée des Aldudes

4. FONCTIONS DE LA CHASSE

Le Code de l'Environnement reconnaît la pratique de la chasse comme une activité à caractère environnemental, culturel, social et économique.

4.1 Fonction économique

4.1.1 Tourisme cynégétique

L'activité cynégétique, et notamment la chasse aux Colombidés, apporte au territoire des retombées économiques, dont l'évaluation n'a jamais été réalisée. La location des postes de chasse aux Colombidés constitue pour quelques propriétaires terriens, une source de revenus complémentaires à leur activité principale. A l'automne, durant plusieurs semaines, les hébergements ruraux peuvent être occupés en location par des chasseurs venus de l'extérieur, qui s'alimentent auprès des commerces de proximité. La mise à la carte des restaurants de la *Palombe* constitue également un appoint de choix, et peut attirer une clientèle spécifique durant la période automnale et hivernale. Force est de constater aujourd'hui que le tourisme lié à la chasse n'est plus celui qu'a connu le territoire dans les années 1990 ou 2000.

Ainsi, l'activité cynégétique s'inscrit dans le prolongement de la saison touristique que ce soit pour les hébergements locaux, les restaurants ou encore les commerces de proximité. Néanmoins, les retombées économiques restent difficiles à quantifier.

A noter qu'il n'existe pas de filière structurée pour la valorisation alimentaire des autres gibiers comestibles prélevés sur le territoire.

4.1.2 Les dégâts de gibier

Prairies et cultures

Les dégâts de gibier sont causés par les espèces de grand gibier (sanglier, chevreuil et cerf). Dans le cadre de sa mission de service public, la FDC est chargée d'indemniser les exploitations ayant subi des dommages qui nécessitent une remise en état ou entraînent un préjudice de perte de récolte[43]. Les dégâts causés par le petit gibier ne sont pas indemnisés. **Pour prévenir les dégâts de chevreuil et sanglier, la FDC64 finance la pose de clôtures électriques ou en dur autour des parcelles sensibles** (c'est le cas des vignobles situés sur la commune de Baigorri).

Les dégâts peuvent être de plusieurs sortes : **retournement de prairies**, d'estives ou de cultures (vignes, piment d'Espelette et maïs), **prédation sur le bétail et les élevages de volaille**, **abroutissement des forêts**,... La commune de Bidarray est la plus concernée par le nombre de déclarations de dégâts gibier entre 2015 et 2020[44].

Au total, ce sont plus de **46 hectares** de prairies qui ont subi des dégâts **entre 2015 et 2020**.

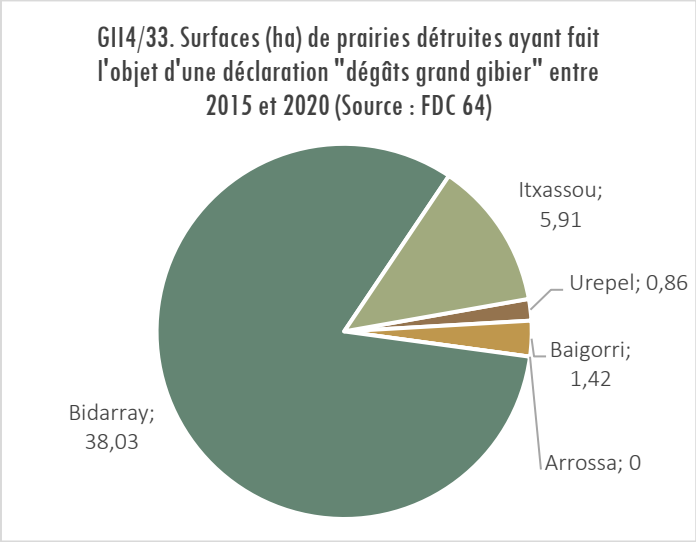

[43] Article L426-1 du Code de l'Environnement

[44] 43 dossiers ont été déposés entre 2015 et 2020, dont 32 sur la seule commune de Bidarray.

En terme d'indemnisation, le montant a été très élevé en 2015-2016, causé par la destruction de 2 cultures de vignes sur la commune de Baigorri. Sur les 4 saisons suivantes, le montant des dégâts est de 3875.00 €/an en moyenne (soit 1% des indemnisations sur tout le Département[45]) ; en 2010, les dégâts agricoles déclarés sur les communes de la Vallée de Baigorri atteignaient 1 500 € par an, soit une hausse de 158%.

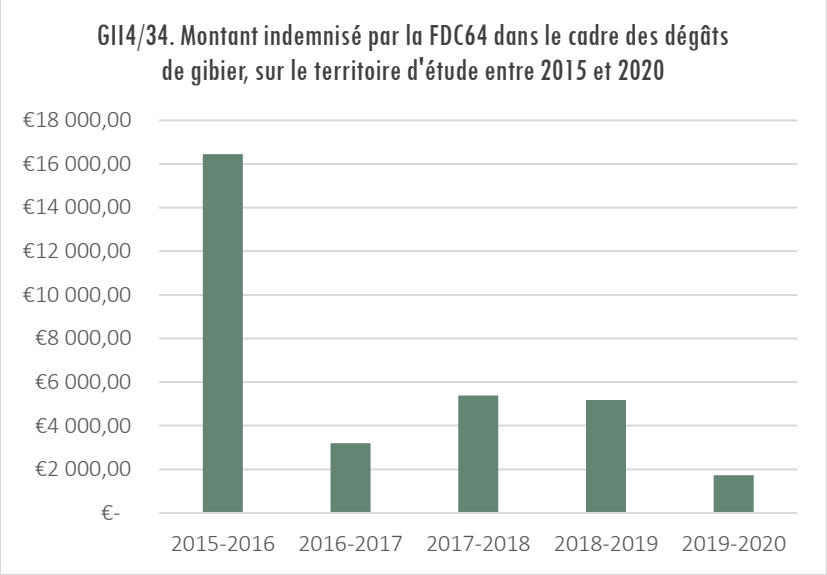

Espaces forestiers

Depuis 2012, les chasseurs et les sylviculteurs disposent d'un observatoire commun, l'Observatoire Territoires-Gibiers, sous l'égide du GIP ATGeRi[46]. Les dégâts du gibier sur les peuplements forestiers peuvent faire l'objet d'un télésignalement afin d'être intégrés à l'observatoire régional « Territoires-Gibiers ».

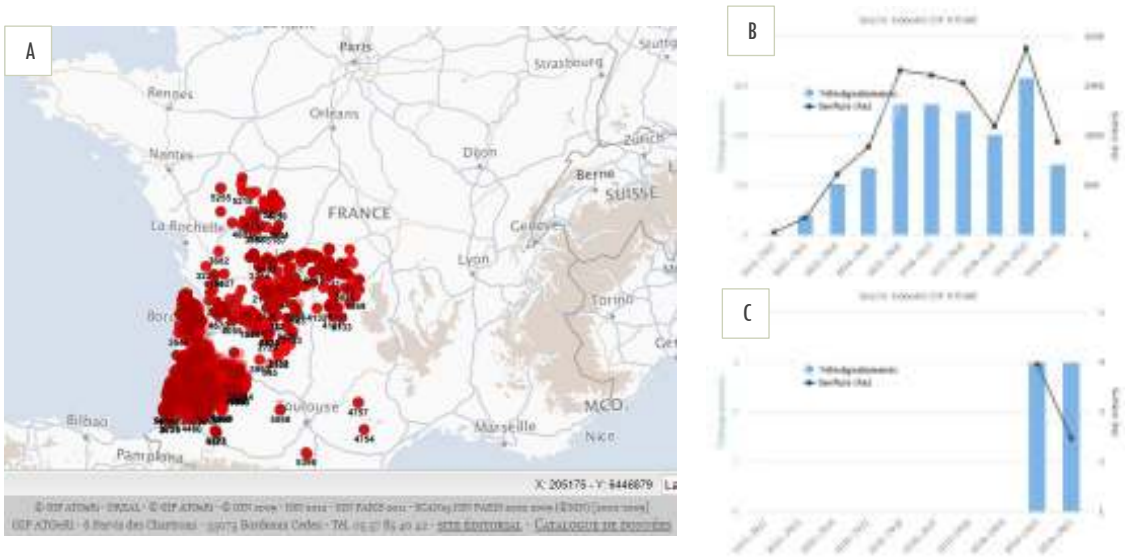

Figure FII4/40 - Observatoire Territoires-Gibiers, site visité le 06/08/2020 : localisation des télé signalements des dégâts causés par le gibier (A), statistiques des télé signalements sur les départements des Landes (B) et des Pyrénées-Atlantiques (C) entre 2011 et 2020

[45] Les 9 communes couvrent 4% de la surface du Département.

[46] Le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) regroupe (arrêté du 18 novembre 2005 complété par la délibération n°8 du 1er juillet 2009) : l'Etat (Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Ministère de l'Intérieur), le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques, l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ARDFCI), les Unions des Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie, l'Office National des Forêts, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, le Conseil Départemental de la Gironde et le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.

4.2 Fonction environnementale

4.2.1 Gestion des populations de la faune sauvage

Pour rappel, le Code de l'Environnement affirme que la pratique de la chasse :

- Participe à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats ;
- Contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le SDGC permet aux chasseurs de la Vallée d'être des acteurs de terrain dans l'exécution des missions de gestionnaires de certaines espèces de faune sauvage, par des actions de **prélèvement**, pouvant être encadrées par un plan de chasse, ou des actions de **réimplantation d'espèces ou d'amélioration des habitats**. Ainsi l'on observe depuis une dizaine d'années l'émergence de projets relatifs au maintien en bon état de conservation d'espèces aux effectifs fluctuants, tel que le lièvre (population aujourd'hui stabilisée), le lapin ou la perdrix rouge. Plusieurs communes se sont engagées avec la FDC64 dans des conventions de gestion pour ces espèces ou sont en réflexion (ACVB sur la commune de Banca). L'implantation de cultures à gibiers a été réalisée en 2013 sur Anhaux (céréales d'hiver pour la perdrix rouge et mélange d'herbacés pour le lièvre et le lapin) et est en cours de réflexion en 2020 sur Baigorri. Des **opérations d'ouverture de milieux ont été réalisées sur Baigorri et Banca**.

L'organisation de la chasse sur le territoire d'étude avec la création d'associations communales, et l'articulation qui s'opère avec l'ACVB, gestionnaire et organisateur des territoires de chasse à une échelle intercommunale, permet au territoire de disposer d'un dispositif de terrain cohérent et complet. La remontée d'informations est effectuée par chaque structure gestionnaire auprès de la FDC64 qui assure le suivi des populations à l'échelle départementale et est le garant du suivi des populations d'espèces de faune sauvage chassées dans la vallée et au-delà.

Les ongulés sauvages constituent également une ressource alimentaire de choix pour les rapaces nécrophages, dont l'emblématique Gypaète barbu fréquentant la vallée, et dont la nourriture est constituée quasi exclusivement d'os et de tendons d'animaux. Un développement contrôlé du cerf peut donc bénéficier à cette espèce d'intérêt communautaire, qui bénéficie d'un PNA. En ce sens et en concertation avec la CSVB, les éleveurs et l'ONF, l'ACVB a entrepris des actions de plantations d'arbres fruitiers en forêt d'Haira et un projet de plantations en lisière du boisement d'Urdanzia est en cours de réflexion, en 2020.

4.2.2 Veille sanitaire

La veille et le suivi sanitaire sont des missions d'intérêt général permettant de **détecter les maladies dans la faune sauvage**, d'**expliquer les mortalités observées**, et de **donner l'alerte** en cas de problème majeur. En déterminant in situ l'origine des causes du décès d'un cadavre de gibier, les chasseurs préviennent les risques sanitaires pour l'Homme et pour les autres espèces, domestiques ou sauvages.

Les chasseurs s'investissent dans les réseaux de surveillance comme le **réseau SAGIR** ou le **dispositif Sylvatub**.

SAGIR (Surveiller les maladies de la faune sauvage pour AGIR) est un réseau de **surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France**. Cette surveillance, fondée sur un partenariat constant entre les Fédérations des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, s'exerce **depuis 1955**. Ce réseau répond à plusieurs objectifs :

- Détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage ;
- Détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques ;
- Surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères sauvages ;
- Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.

L'acquisition de ces données est fondamentale pour les gestionnaires cynégétiques ainsi que pour les évaluateurs et les gestionnaires du risque. Les chasseurs sont d'autant plus vigilants lors des épisodes de grippes aviaires.

Le **réseau Sylvatub** est un **dispositif national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage** qui s'appuie sur un réseau local composé de chasseurs, piégeurs et de Lieutenants de Louveterie. Le Département des Pyrénées-Atlantiques est classé au niveau le plus élevé du dispositif de surveillance. La recherche de pathologie en laboratoire est renforcée pour trois espèces particulièrement sensibles : le sanglier, le blaireau et le cerf. Les cadavres d'animaux font l'objet d'analyses de manière systématique.

Sur le secteur d'étude, les communes d'Itxassou et Bidarray sont incluses dans le périmètre de zone à risque en 2021[47] (la commune d'Arrossa, incluse en 2020, ne l'est plus en 2021). La zone à risque comprend :

- Une « zone infectée » définie par toutes les communes dont une partie du territoire se trouve dans un rayon de 2 km autour des pâtures des foyers bovins et des terriers de blaireaux infectés : c'est le cas de la commune d'Itxassou ;
- Une « zone tampon », limitrophe de cette zone infectée : c'est le cas de la commune de Bidarray.

Aucun des nombreux blaireaux analysés au cours des campagnes successives n'est issu de ces communes ; en revanche les quelques sangliers qui ont pu intégrer le dispositif de surveillance Sylvatub, étaient tous négatifs vis à vis de la tuberculose bovine.

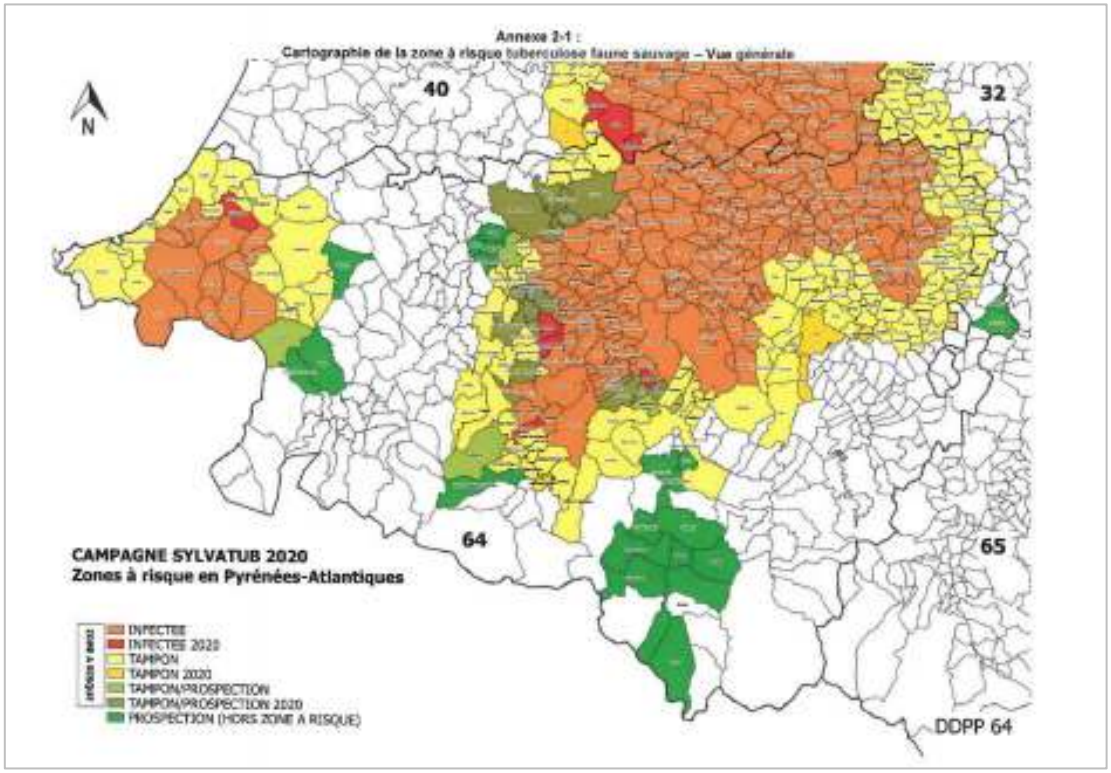

Figure FII4/41 - Cartographie de la zone à risque tuberculose faune sauvage (Source : Arrêté préfectoral n° DDPP/2020-031 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine dans le département des Pyrénées-Atlantiques et prescrivant des mesures de surveillance, de prévention et de lutte au sein d'une zone à risque)

[47] Source : DDPP, service SPAE

4.3 Fonction sociale

4.3.1 Activité récréative

Dans la Vallée, la chasse reste un loisir de passionnés, pratiqué par un nombre important de locaux, mais aussi de personnes extérieures à la Vallée, notamment au moment de la migration transpyrénéenne des palombes, en direction d'Extremadura et du Portugal.

Dans la Vallée des Aldudes, la chasse constitue un loisir relativement accessible pour les habitants du territoire. En se pratiquant à plusieurs, elle revêt un caractère social dans les communes du Haut de Vallée où l'offre n'est pas forcément importante pour une frange de la population.

4.3.2 Héritage culturel

Il n'existe pas une mais des pratiques de chasse : chasse devant soi (approche, affût), chasse en palombière traditionnelle (avec appelants), tir au vol (depuis le sol ou sur un pylône aménagé), chasse aux pantières (filets des Aldudes) ou aux pantes, chasse au chien d'arrêt, chasse au chien courant, chasse sous terre (déterrage), piégeage… Toutes ces pratiques font partie d'un héritage social et culturel et témoignent de l'étroite relation de l'homme avec le sauvage.

La transmission des techniques développées en fonction des espèces, des lieux et des époques, est un vecteur générationnel, au sein de mêmes familles, ce qui donne à la discipline un attachement patrimonial et culturel fort. Tel est le cas de la chasse aux pantières de Lepeder. Cette chasse, basée sur la ruse et n'utilisant pas d'armes à feu, nécessite une grande maîtrise des éléments naturels, rendue possible par la transmission générationnelle et la contemplation.

Le caractère traditionnel est également évoqué par les pratiquants avec une volonté de poursuivre la transmission de cet héritage culturel, auprès des plus jeunes.

LA CHASSE AUX FILETS DE LEPEDER

Les pantières des Aldudes, localisées au niveau du col de Lepeder sur des terrains propriété de la CSVB, font partie **des 9 dernières pantières en activité dans les Pyrénées.** 8 sont en France, dont 7 au Pays Basque. C'est une chasse très réglementée qui est autorisée par la loi au titre des « chasses traditionnelles »[48]. On y entame la saison **mi-octobre et jusqu'au 20 novembre**, durant la période de migration des palombes. Les 5 filets de Lepeder sont positionnés entre de grands arbres (chênes, hêtres, sapins), qui ont été spécialement préservés au fil du temps pour guider les oiseaux au travers de trouées aménagées pour recevoir les pièges.

Leur création remonte à **1840**, à l'initiative du Maire de l'époque, Charles Schmarsow. Abandonnées quelques décennies plus tard, elles sont **reprises en 1906** par Aniceto Ospital et trois comparses, habitants des Aldudes. Depuis cette date, elles ne se sont interrompues que quatre années, notamment pendant la deuxième Guerre Mondiale. La pantière de Lepeder a toujours été gérée par la même famille jusqu'en 2006 où l'association « *Lepedereko Usotegia* » a été créée. En 2020, Katixa Ospital, petite-fille d'Aniceto Ospital, en est la Présidente.

Aux origines

La légende raconte qu'un berger captivé par les passages répétés d'oiseaux au col d'Ibañeta[49] lança dans leur direction une pierre blanche, dans l'espoir de les atteindre. Il constata alors avec stupéfaction qu'au lieu de s'élever, les palombes plongeaient vers le sol. Il recommença la manœuvre, bientôt repérée par des moines qui eurent l'idée de créer les premières chasses aux pantières dans divers endroits de la chaîne, à une époque où les armes à feu n'existaient pas. Peu à peu perfectionnées, elles furent au fil des siècles spécifiquement aménagées pour guider véritablement les oiseaux sur plus d'un kilomètre de distance, du premier *abatari* jusqu'aux filets.

Une pratique technique

Spectaculaire et très technique, elle doit être maîtrisée à la perfection dans les **16 postes** (5 *xatarlaris*, 6 *abataris*, 5 *filetiers*) qui composent **la chasse au col de Lepeder**.

A Lepeder, les *abataris* sont les premiers guetteurs à repérer les vols, en amont de la chasse, et les guident tout au long du parcours jusque dans les filets. Les *xatarlari*[50] sont disposés de part et d'autre du col, à quelques centaines de mètres. Lorsqu'un vol s'approche et s'engage vers le col, ils manient le *xatar* tout en poussant des cris. Le vol, effrayé par le bruit qui les encercle, se sent en danger et prend de la vitesse. Un peu plus haut, à une 30[aine] de mètres des filets, installés sur des miradors ou des pylônes,

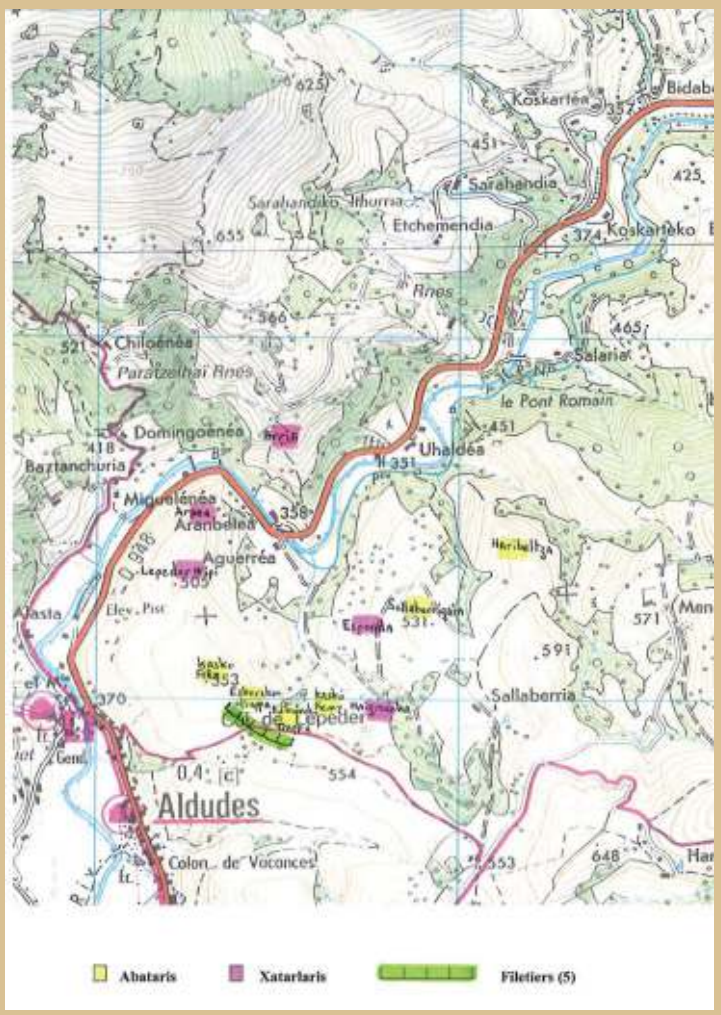

Figure FII4/42 - Plan d'organisation de la chasse aux pantières

[48] Existence obligatoirement antérieure à 1939.
[49] Col de Ronceveaux
[50] Manieurs du "xatar", accessoire constitué d'un drap blanc noué qui claque dans le vent lorsqu'on le secoue énergiquement.

les derniers *abatari* sont chargés de lui faire perdre de l'altitude. Ce sont les chasseurs les plus expérimentés. Ils lancent à bout de bras, derrière le vol arrivant à 100km/h, des palettes (raquettes de ping-pong blanchies à la chaux). Les palombes assimilent ce geste à l'attitude de l'épervier, rapace qui chasse en plongeant derrière le vol et en passant dessous au dernier moment pour les saisir par le poitrail. Affolées, les palombes plongent alors vers les arbres et le sol, croyant ainsi échapper à leurs prédateurs. Elles n'auront d'autre choix que de se faufiler à travers le col pour s'engouffrer dans la vallée, où les filets les attendent. Lorsque le vol s'emmêle dans les filets, ceux-ci sont rabattus au sol par les *filetiers* qui s'empressent de sortir les oiseaux au plus vite, au cas où un autre vol se présenterait.

Les palombes sont alors ramassées dans des *xamarak*, vestes en toile ample formant une poche autour de la taille, avant d'être ramenées à la cabane de chasse. Certaines sont cédées aux chasseurs en palombière pour servir d'appelants et attirer leurs congénères, d'autres se retrouvent sur les tables des particuliers et des restaurateurs locaux, ou sont partagées entre les chasseurs.

Une pratique qui bat de l'aile

L'âge d'or des pantières se situe au milieu du siècle dernier, avec l'année record de 1946 (6580 palombes). A cette époque, la famille Ospital embauchait des habitants des Aldudes pour réaliser la chasse aux pantières. Les palombes étaient vendues jusqu'aux restaurateurs de Bordeaux ou Paris.

Mais dès les années 60, le développement progressif de la chasse aux tirs au vol conjugué à la modification des comportements migratoires de l'oiseau, qui a tendance à passer plus à l'Ouest, ont contribué à la chute drastique du nombre de prises (jusqu'à 21 oiseaux seulement en 1994). Depuis quelques années, le changement climatique favorise le vent du Sud qui empêche la pratique de la chasse aux filets à Lepeder (les oiseaux ne réagissent pas aux palettes lancées lorsque le vent vient du Sud). Enfin, l'impossibilité pour les chasseurs de Lepeder de se libérer durant toute la saison de chasse (activité professionnelle, périodes scolaires,…) contraint chacun à « tourner » sur les différents postes, ce qui conduit à une perte de la parfaite maîtrise technique d'un poste, et l'érosion des savoir-faire acquis et améliorés durant 2 siècles.

S'il y a une dizaine d'années, la moyenne des prises se situait à 200 oiseaux environ, en 2019, seulement 20 oiseaux ont étés capturés dans les filets de Lepeder. Seul un vol sur dix est « travaillé » par les chasseurs de Lepeder, la prise étant ensuite très aléatoire.

Une pratique associée à un héritage culturel par les habitants de la Vallée

Cette pratique cynégétique n'a persisté que dans la chaîne Pyrénéenne. Les membres de l'association *Lepedereko Usotegia* souhaitent perpétuer cette tradition, quel que soit l'âge, quel que soit le sexe. En effet, c'est l'autre particularité des pantières de Lepeder : une femme aux commandes d'une pratique d'ordinaire fortement masculine. En 2020, on compte des membres des 3ème, 4ème et 5ème générations au sein de la famille Ospital qui pratique la chasse aux filets.

Aussi, l'association fait découvrir cette chasse originale à un public ponctuel (randonneurs de passage sur un sentier du Plan Local de Randonnée, écoles, touristes, …). Une vidéo a été tournée pour être projetée hors période de migration, permettant de valoriser cette chasse et de trouver quelques débouchés occasionnels[51].

Image III4/3 - L'ancêtre des pantières, Anieto Ospital et l'équipe des chasseurs des Aldudes

[51] Commande de 100 « Palombes des Aldudes » par des Japonais en prospection commerciale dans la Vallée.

TÉMOIGNAGE DES ACTEURS DU MONDE CYNÉGÉTIQUE

Les témoignages ont été recueillis dans le cadre des réunions de restitution des diagnostics thématiques réalisés en février 2021.

Le territoire d'étude, par son caractère rural, compte une population de chasseurs assez remarquable vis-à-vis des autres territoires du Département. Cependant, les acteurs du monde cynégétique s'inquiètent du constat du manque de relève chez les jeunes chasseurs, sur le territoire comme ailleurs sur le Département où l'on perd chaque année 600 chasseurs. La méconnaissance du rôle primordial de la gestion cynégétique pour les milieux naturels, agricoles ou habités, et la mauvaise image véhiculée par certains médias ou réseau sociaux en sont les causes avancées. Ce défaut de communication met à mal le monde de la chasse, qui pourtant, doit répondre aux missions que le Code de l'Environnement lui confie.

Alors que le territoire est de plus en plus fréquenté pour la pratique de loisirs (VTTistes, randonneurs, traileurs…), il a de plus en plus de difficultés à être partagé par tous. D'un point de vue de la sécurité, cet aspect devient très problématique. La place de la formation à la Sécurité est de plus en plus présente au sein des différentes structures cynégétiques. Elle est primordiale lors de l'exercice de chasse. Les moyens de prévention des risques mis en place par les chasseurs, notamment la mise en sécurité des zones de chasse, ne peuvent être à eux seuls efficaces si les autres usagers ne respectent pas les consignes et recommandations en terme de pénétration au sein de ces espaces.

Compilation des données relatives à la chasse

Territoire des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Contexte cynégétique	Espèces chassables - 89 espèces, dont 23 mammifères et 66 oiseaux - 5 espèces classées ESOD dans les Pyrénées-Atlantiques Gestion des droits de chasse - 7 ACCA - 1 AIC non agréée (communes des Aldudes et d'Urepel) - 1 ACVB - 1 association cynégétique spécialisée dans la chasse aux filets Surfaces d'intervention - ACVB : 6 908 ha (32% du territoire N2K) - AIC Aldudes-Urepel : 1 159 ha (5% estimé) - Les 7 ACCA : 5 869 ha (27%) dont 4 842 ha sans restriction (22%) dont 877 ha en opposition aux Colombidées (4%) – *probablement sous-évalués* dont 150 ha en opposition tout gibier (1%) - Association *Lepedereko Usotegia* : 67 ha Surfaces non chassées - 5 Réserves de Chasse et de Faune Sauvage, 454 ha (2%) - Rayon de 150m autour des habitations : 7 377 ha (34%) – *probablement sur-estimés* Nombre de chasseurs - ACVB : 290 cartes délivrées - ACCA et AICAU : 896 cartes délivrées	Gestion des droits de chasse - Les ACCA interviennent à l'échelle de leur commune - L'AIC Aldudes-Urepel intervient sur les territoires pour lesquels les propriétaires ont cédé leur droit de chasse - L'ACVB intervient sur les terrains de la CSVB (location des droits de chasse) - Pas de droit de chasse sur le Pays Quint Organisation de la chasse - En général, les chasseurs adhèrent à l'ACCA communale (ou AIC Aldudes-Urepel) et à l'ACVB pour chasser sur l'intégralité de leur commune - La chasse en battue est réalisée sur les territoires d'une surface > à 100 ha d'un seul tenant - Chasse aux filets de Lepeder = chasse patrimoniale, transmission entre générations Gestion des prélèvements - Grand gibier : cerf et chevreuil soumis à plan de chasse, sanglier soumis à plan de gestion (plus souple que le plan de chasse) - Lièvre : plan de gestion annuel avec dispositif obligatoire de marquage - Pigeon ramier et colombin : plan de gestion annuel - Bécasse : règle de prélèvement maximum de 2 par jour / 6 par semaine (puis 3 à partir du 1er lundi de décembre) / 30 par saison, et déclaration obligatoire des prises - Alouette des champs : marquage et tenue d'un carnet de prélèvement pour la chasse aux pantes	↘ du nombre de chasseurs adhérents aux organisations gestionnaires des droits de chasse (-9.4% tous gestionnaires confondus) ↘ des cartes délivrées aux chasseurs « extérieurs » ↗ augmentation des procédures de marquage, de limitation et de gestion des prélèvements	Données relatives à la constitution des ACCA, aux RCFS et aux oppositions cynégétiques - DDTM64 Unité PNC Schéma Départemental de Gestion Cynégétique - FDC64 Données relatives à la chasse aux filets de Lepeder – Association Lepedereko Usotegia Nombre d'adhérents - FDC64, ACVB Données de gestion cynégétique - ACVB, Association Lepedereko Usotegia, FDC64, Observatoire Territoires-Gibier, Réseau Bécasse de l'OFB, Réseau petits et méso carnivores de l'OFB, Réseau Oiseaux de passage Données comptage palombes - Association GIFS France Données migration Lindux – Association LPO Données relatives au contrat Natura 2000 de lutte contre le Vison d'Amérique - CAPB service Milieux Naturels Données dégâts de gibier - FDC64, Observatoire Territoires-Gibier Données Sylvatub – DDPP 64 service SPAE
Gestion cynégétique	Réalisations/ Attributions du grand gibier - *Saison 2019-2020* - Chevreuil : 161/179 – *erreurs de saisie logiciel possibles* - Cerf : 3/5 – *erreurs de saisie logiciel possibles* - Sanglier : 227/343 – *erreurs de saisie logiciel possibles* Petit gibier sédentaire - Lièvre : 32/89 – *erreurs de saisie logiciel possibles* Petit gibier migrateur - *2019* - Colombidés : Pigeon colombin : 1371 individus (8%) Pigeon ramier : 4952 individus (30%) Pigeon sp. : 10 310 individus (62%) - 20 palombes capturées dans les filets de Lepeder - ~200 postes fixes de tir au vol sur les terrains de la CSVB (102 en forêt d'Haira) - 4 pantes à alouettes (dont 2 actives) ESOD - Vison d'Amérique : ~80 visons piégés dans le cadre du contrat Natura 2000 de la Nive (depuis 2018)	Grand gibier - Installation récente du Cerf en Haut de Vallée - Stabilité du chevreuil sauf sur Itxassou et Bidarray (cultures plus ,nombreuses) - Population importante de sanglier avec des migrations depuis la Navarre Petit gibier sédentaire - Quasi disparition des populations naturelles de petit gibier sédentaire (lapin, faisan, perdrix rouge) - Lièvres : effectifs faibles mais stables - Causes principales : dégradation des habitats, produits phytosanitaires, maladies, expansion des prédateurs, écobuages de grande ampleur Petit gibier migrateur - Fermeture de la chasse à la palombe anticipée : 27/11/2020 - Suivis de migration par différents organismes - Pigeon sp. = espèce migratrice la plus chassée - Forte densité de chasseurs de bécasse sur le territoire d'étude ESOD : - Réseau de piégeurs pro-actif - Vison d'Amérique : taux de capture très important via un contrat Natura 2000	= maintien des effectifs de grand gibier par une gestion cynégétique adaptée ↘ arrêt de la chasse du lapin et chasse anecdotique du lièvre pour permettre aux populations de se développer ↘ disparition des populations autochtones de faisant et perdrix rouge Δ décalage du passage des oiseaux en migration vers la Côte et conditions hivernales favorables en zone de plaine plus au Nord ↘ des prises de palombe dans les filets de Lepeder ↗ du nombre de chasseurs de bécasses ↘ du nombre de chasseurs d'alouettes des champs dans les pantes Δ Variabilité de dynamique de population d'ESOD (à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques) : ↗ des effectifs de renard et de vison d'Amérique et de leurs prélèvements = Effectifs stables pour la fouines, la corneille, la pie et les blaireaux (↘ en zone de surveillance Sylvatub où l'enjeu sanitaire est élevé)	
	Dégâts gibier – *2015 à 2020* - 2 543 €/an en moyenne - 7 dossiers de déclaration dégâts par an en moyenne - 44 ha de prairies détruites entre 2015 et 2020	Dégâts gibier - Majoritairement sur les communes de Bidarray, Itxassou, Baigorri - Dégâts sur cultures (vignes) et prairies Veille sanitaire - Communes d'Itxassou et de Bidarray incluses dans le périmètre de zone à risque tuberculose faune sauvage en 2021	↗ montant des dégâts de gibier (1 500 €/an en 2010 VS 2 543 €/an en 2020)	

Chapitre 5

RICHESSES PATRIMONIALES

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION HISTORIQUE DES COMMUNES DU TERRITOIRE 256

2. LES SITES ET MONUMENTS INSCRITS OU CLASSÉS 257

2.1 Les sites classés et inscrits 257
2.1.1 Sites classés 257
2.1.2 Sites inscrits 257

2.2 Zonage archéologique 258

2.3 Les monuments historiques 258

3. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE SUR LES SITES NATURA 2000 261

3.1 Patrimoine lié à l'activité traditionnelle agropastorale 261
3.1.1 L'héritage protohistorique 261
3.1.2 Patrimoine agropastoral moderne 263

3.2 Patrimoine lié à l'extraction de matériaux 265
3.2.1 Patrimoine lié à l'activité minière du site 265
3.2.2 Patrimoine lié à l'activité meunière 267

3.3 Patrimoine lié à l'histoire de la frontière 269
3.3.1 La frontière 269
3.3.2 Les facéries et traités de pâturage 270
3.3.3 Les Redoutes 270

3.4 Patrimoine lié au passé religieux et médiéval 272
3.4.1 Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle 272
3.4.2 Les Eglises et chapelles 272
3.4.3 Les Châteaux et Maisons Fortes 272

4. VALORISATION ET ENJEUX 274

4.1 Le patrimoine valorisé 274

4.2 Enjeux de mise en valeur et conservation 274

Carte CII5/1 - Communes du territoire d'étude

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII5/1
Date de réalisation : 24/09/2020

1. PRÉSENTATION HISTORIQUE DES COMMUNES DU TERRITOIRE

La présentation historique est issue de la base Mérimée du Ministère de la Culture (Période historique comprise entre le Moyen-Âge et la II^{nde} Guerre Mondiale) et de l'espace ATEKA à Itxassou.

Itxassou : Itxassou, qui se nommait alors *Lesaca* (ou *Lisaca*), se serait peuplée tardivement. S'agissait-il d'un simple lieu-dit ou d'une paroisse ? Les première maisons mentionnées dans « les registres des reconnaissances nouvelles de fiefs de Bayonne et Labourd » datent de 1249. L'administration paroissiale était démocratique. Le jour de la Saint Jean (24 juin), chaque quartier élisait un « jurat » qui siégeait à la jurade (équivalent du conseil municipal). Une tribune, au-dessus de l'entrée de l'église leur était réservée. Le nom des 5 quartiers y est gravé : Plaza, Basaburu, Olhasur, Penkau et Errobi.

Bidarray : Ancien prieuré de Roncevaux (1268 : « hespital de Bidarray »), cédé en 1665 aux cadets d'Ossès. Paul Raymond signale l'existence d'une commanderie appartenant à l'évêque de Bayonne au XVII^{ème} siècle. Selon Orpustan, l'habitat fixe apparaît à la fin du XVI^{ème} siècle, tandis que les premières maisons nommées sont mentionnées en 1361-1632. Bidarray devient paroisse indépendante en 1723 et est érigée en commune en 1790, à titre provisoire à l'origine.

Saint-Martin-d'Arrossa : Connu sous le nom de Sanctus Martinus de Ouses en 1302, Saint-Martin-d'Arrossa est à l'origine un quartier d'Ossès, et n'est érigé en commune qu'en 1924. On ne connait pour la période médiévale que les noms des deux principaux quartiers de Saint-Martin d'Arrossa : Eyharce (eyars en 1249) et Exave (edsave en 1235).

Lasse : Lasse, en basque Lasa, est mentionnée en 1266. En 1333, on mentionne une commanderie, Mokosail (adaptation basque de « bon conseil »), dépendante de Roncevaux puis du chapitre de Bayonne, qui accueille les pèlerins en route pour Saint-Jacques-de-Compostelle.

Anhaux : « Onodz » en 1068-1072, « nodz » en 1105, « naoz » en 1264, « hanauz » en 1350 et « anhautz » en 1366. Anhaux était au Moyen Age un hameau dépendant de Saint-Etienne-de-Baïgorry.

Saint-Etienne-de-Baïgorry : « Vallis que dicitur Bigur » en 980, puis Beguer, Beigur, Baigur et Baigorrie en 1238. C'est en 1350 que les seigneurs d'Etchaux, dont le château est mentionné dès le XII^{ème} siècle, se disent vicomtes de Baïgorri. Le patronage de l'église Saint-Etienne est donné à Roncevaux en 1253. En 1391, Saint-Etienne-de-Baïgorry englobait, en plus des hameaux devenus aujourd'hui quartiers, les communes actuelles de Anhaux, Ascarat, Irouléguy et Lasse. Certains quartiers sont mentionnés dès le Moyen Age : Leispars (1264, puis 1350), Saint-Etienne (1350), Occos et Guermiette (1264).

Banca : En basque « Banka ». La commune de Banca, célèbre pour ses établissements métallurgiques, a connu son apogée sous le règne de Louis XV. Sur la carte de Cassini, l'endroit porte le nom de la Fonderie. Le nom actuel Banca pourrait dériver du même mot en langue basque qui signifie forge.

Les Aldudes : « Montes de alduides » en 1237, « Aldude » en 1353, « Alduyde » en 1374, « Alduide » en 1614. Le village des Aldudes fait partie du Pays Quint ou Kintoa, zone de pâturages commune à la France et l'Espagne. Le village fut fondé par les cadets des familles de Baïgorry qui s'y établirent à partir du XVII^{ème} siècle, et fut reconnu par des traités en 1785 puis 1856. La paroisse est érigée en 1793. Le nom Aldudes est également donné aux montagnes environnantes. Le Pays Quint est régi par un statut particulier : la terre est espagnole, mais elle est cultivée par des agriculteurs français.

Urepel : Urepel a été détachée des Aldudes le 15 février 1862 pour devenir une commune indépendante. Au sud de la commune se trouve le Pays Quint ou Kintoa, qui dépend à la fois de la France et de l'Espagne.

2. LES SITES ET MONUMENTS INSCRITS OU CLASSÉS

Les données sont issues des sites du Ministère de la Culture. Les communes comprises dans le périmètre du site Natura 2000 Montagnes des Aldudes ont fait l'objet d'un inventaire du patrimoine entre 2000 et 2001, réalisé par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, sous l'égide du Ministère de la Culture et de la DRAC-Aquitaine. La commune d'Itxassou n'ayant pas fait l'objet d'un tel inventaire, le Département des Pyrénées-Atlantiques (Centre Ospitalea) a réalisé un inventaire de terrain en fin d'année 2020, afin de compléter l'inventaire du patrimoine sur l'ensemble du territoire concerné par le présent DOCOB, c'est-à-dire au niveau du massif de l'Artzamendi sur les communes de Bidarray et d'Itxassou.

La prise de conscience, à la fois de l'intérêt et de la fragilité des paysages naturels ainsi que des monuments qui, soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention, date du milieu du XIX^{ème} siècle.

La politique des sites est régie par le Code de l'Environnement tandis que la protection au titre des monuments historiques est régie par le code du Patrimoine.

2.1 Les Sites classés et inscrits

Attachée à la protection des paysages, **la « politique des sites » vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque**.

2.1.1 Sites classés

Les sites classés sont des lieux dont le **caractère exceptionnel** justifie une **protection** de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés… **Il n'y a pas de sites classés sur le périmètre étudié**.

2.1.2 Sites inscrits

L'inscription est une **reconnaissance de la qualité** d'un site justifiant une **surveillance de son évolution**, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Ainsi, pour tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'intégrité du site, le propriétaire doit informer quatre mois à l'avance le préfet qui consulte l'architecte des bâtiments de France qui émet un avis simple sur les projets de construction et un avis conforme sur les projets de démolition.

Il existe 5 sites inscrits à l'intérieur du périmètre étudié :

Commune	Code Officiel	Nom	Date de désignation	Surface inscrite à l'intérieur du périmètre d'étude
Itxassou	SIN0000224	Ensemble dit du Labour	30/12/1977	12.23 ha *(total site : 15 013.81 ha)*
Baigorri	SIN0000237	Hameau d'Urdos	26/10/1945	26.37 ha
	SIN0000236	Parc, château et vieux pont sur la Nive	08/08/1944	50.26 ha
Les Aldudes	SIN0000234	Hameau d'Eznazu	17/03/1943	9.88 ha
	SIN0000235	Village des Aldudes	17/03/1943	5.10 ha

Tableau TII5/1

2.2 Zonage archéologique

Par Arrêté du Préfet de Région en date du 23 janvier 2007, des secteurs de la commune d'Itxassou en zone Natura 2000 ont fait l'objet d'une insertion dans un **zonage archéologique** :

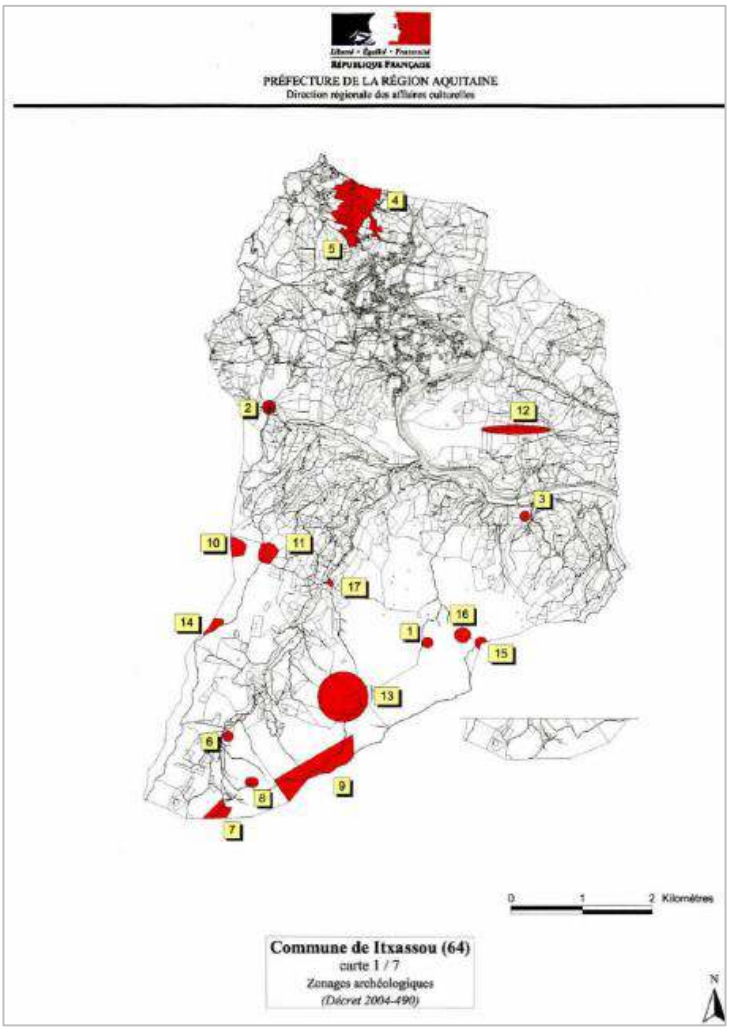

Figure FII5/1 - Plan annexé à l'Arrêté Préfectoral portant zonage archéologique sur la commune d'Itxassou

- Pic d'Artzamendi : carrière de meules, Moyen-Âge (13) ;
- Harluxeta : dolmen et enclos funéraire protohistoriques (1) ;
- Belozia : enceinte protohistorique (3) ;
- Iguzki : cromlechs protohistoriques (6) ; dolmen, cromlech, Protohistoire (7) ; tumulus protohistoriques (8) ;
- Mehatse : nécropole tumulaire protohistorique (9) ;
- Plateau Vert : butte protohistorique (15) ; tumulus et habitats protohistoriques (16) ;
- Vallon du Laxia : habitats mésolithiques (17).

Aucune des 8 autres communes n'est concernée par un zonage archéologique.

2.3 Les monuments Historiques

Le statut de « monument historique » est une **reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien**. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires. À ce titre, un **périmètre de protection** est établi dans un **rayon de 500 mètres** aux alentours des lieux concernés et tous travaux sont soumis à une demande d'autorisation auprès du préfet.

Sur le secteur étudié (ou à proximité immédiate), on recense 15 **monuments Historiques** :

	Nom	Eléments protégés	Campagnes de construction	Date de protection de l'édifice	Propriétaire	Commentaire
Itxassou	Cromlech d'Harluxeta		Protohistoire	25/01/1957	Commune	Site archéologique : 64 279 3 AH
	Cromlechs de Mehatse		Age du fer Protohistoire	25/01/1957	Commune	Site archéologique : 64 279 4 AH
	Dolmen du col de Mehatse		Protohistoire	25/01/1957	Commune	Site archéologique : 64 279 4 AH
Bidarray	Église paroissiale de l'Assomption		12e siècle 17e siècle (1625) 19e siècle	19/05/1925	Commune	Au Moyen Age, Bidarray est citée en tant que commanderie-prieuré dépendant de l'abbaye de Roncevaux. Plus tard, l'église devient annexe de celle d'Ossès.
	Pont Noblia sur la Nive		14e siècle 17e siècle 19e siècle	16/12/2010	Commune	Le pont, lié à l'existence dès le 12e siècle d'un prieuré dépendant, sur un des chemins de pèlerinage, de l'abbaye de Roncevaux, remonte au 14e siècle.
	Cromlechs de Zelai		Protohistoire	25/01/1957	Commune	Site archéologique : 64 279 4 AH
Arrosa / Baigorri	Camp protohistorique de Lamotainpareta	Enceinte	Protohistoire	08/07/1980		Camp protohistorique avec enceinte à parapets de pierre
	Camp protohistorique d'Urxilo	Enceinte	Protohistoire	08/07/1980		Camp protohistorique avec enceinte à parapets de pierre
	Fortifications protohistoriques de Larrango (ou Quarraquey)	Enceinte	Protohistoire	06/04/1984	Privé	Fortifications protohistoriques du type éperon barré Site archéologique : 64 477 7 AH
	Fortifications protohistoriques de Gaztenarte	Enceinte	Protohistoire	06/04/1984	Privé	Fortifications protohistoriques du type éperon barré Site archéologique : 64 490 4 AH
Baigorri	Eglise Sainte Marie	L'église en totalité	12e siècle 14e siècle 17e siècle 18e siècle	18/04/2014	Commune	Cette église, d'origine romane, fut remaniée à l'époque gothique, puis aux 17e et 18e siècles.
	Château d'Etchaux	Façades et toitures	16e siècle (1555) 18e siècle (1752) 19e siècle	21/12/1989	Privé	Le fief de Baïgorry fut créé en 1033 par Sanche le Grand de Navarre. Durant les guerres de Religion, le seigneur d'Etchaux devint l'homme de confiance d'Henri IV. La maison forte est agrandie vers 1555 (château actuel).
	Forge d'Etchaux	Forge	17e siècle 18e siècle	08/10/1996		Les vestiges du haut fourneau à bois remontent aux 17e et 18e siècles. A cette époque, la famille d'Etchaux (Etxauz) possède la moitié de la forge à canons et boulets approvisionnée en minerai d'Ustéléguy.
Banca	Mine de Banca (Mine de fer ; mine de cuivre)	Le haut-fourneau, y compris le sous-sol, en totalité	Antiquité 19e siècle 20e siècle	08/10/1996	Société privée	Mise en service dans les années 1740, la fonderie de cuivre deviendra l'une des plus grandes de France avec 400 ouvriers en 1789. Un temps désaffectée, l'usine est remise en état en 1802 et transformée en forge à la catalane pour traiter le minerai de fer. En 1823, le maître de forge Jean-Baptiste Ricqbour fait bâtir une usine sidérurgique dont le haut fourneau est encore en place. Il est situé sur la mine de cuivre du 18e siècle, d'origine antique.
Aldudes	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	L'église en totalité	4e quart du 17e siècle (1688) 19e siècle	18/04/2014	Privé	Cette église, construite en 1688, fut remaniée au 19e siècle.

Tableau TII5/2

Carte CII5/2- Cartographie des sites inscrits et Monuments Historiques

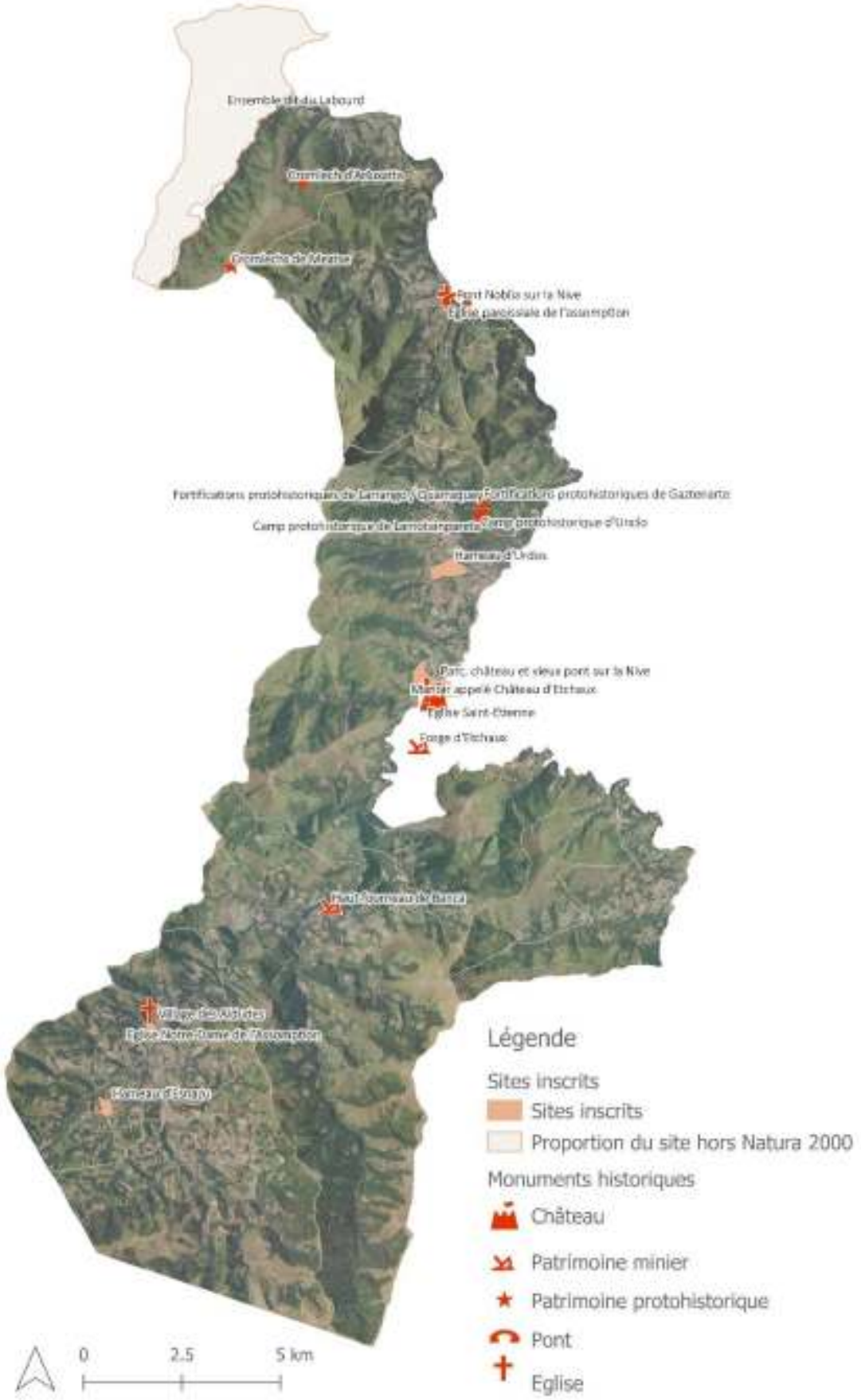

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, DREAL, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII5/2
Date de réalisation : 18/09/2020

3. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE SUR LES SITES NATURA 2000

Le patrimoine est marqué par **quatre grands aspects**, donnant une dimension plurielle au territoire :

- Le **système agropastoral** à l'origine d'un héritage protohistorique et d'un petit patrimoine bâti (cromlechs, dolmens, cabanes, …), qui entretient les paysages tout en perpétuant les traditions ;
- Les **activités d'exploitation de mines** qui se sont déroulées dans la montagne basque ;
- Le **caractère frontalier** du territoire (bornes de frontière, redoutes, chemins de Compostelle…) ;
- Le patrimoine historique issu du **passé religieux et médiéval** (églises, chapelles, châteaux…).

3.1 Patrimoine lié à l'activité traditionnelle agropastorale

3.1.1 L'héritage protohistorique

La Protohistoire désigne une période intercalée entre la Préhistoire et l'Histoire, et correspondant particulièrement aux **âges des métaux** : Âge du bronze (de 4000 à 400 ans avant JC) et Âge du fer (de 400 à 30 avant JC). Au cours de cette époque, les populations humaines pratiquent l'agriculture, l'élevage, acquièrent une maîtrise progressive de la métallurgie, et la société se structure de façon croissante. Ces sociétés ne maîtrisant pas l'écrit, les traces les plus visibles sont les monuments qu'ils ont érigés.

Sur le territoire des 2 sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux », ces monuments sont de plusieurs types : **cromlechs** (cercles de pierre), **tumuli** (tas de pierres ou de terre), **tumuli-cromlechs** (tas de pierres ou de terre entouré d'un cercle de pierre), **enceintes et camps, dolmens, monolithes** (menhirs). Ils sont à la fois des lieux de sépultures et des marqueurs de territoires. On retrouve la plupart d'entre eux sur des zones de crêtes ou de passage. Beaucoup sont envahis par la végétation (herbe, fougères, ronces) du printemps à l'automne, ce qui rend leur présence difficile à cerner. Le site de Mehatse, sur l'Artzamendi, est considéré comme la nécropole protohistorique la plus importante du Pays Basque. De nombreux monuments y ont été recensés. Ces monuments qui avaient été laissés à l'air libre après fouilles ont été considérablement dégradés par les intempéries et les promeneurs. Il a été décidé avec l'accord de la DRAC d'Aquitaine de les recouvrir, pour leur préservation. En 2019, la commune d'Itxassou a entrepris de protéger et de valoriser ce site à haute valeur patrimoniale archéologique.

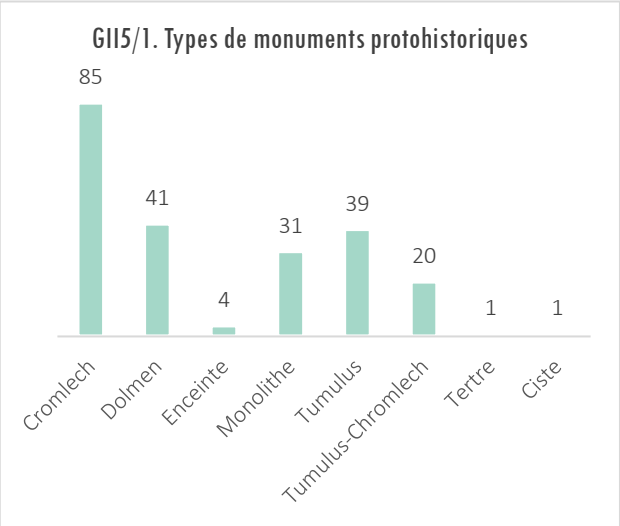

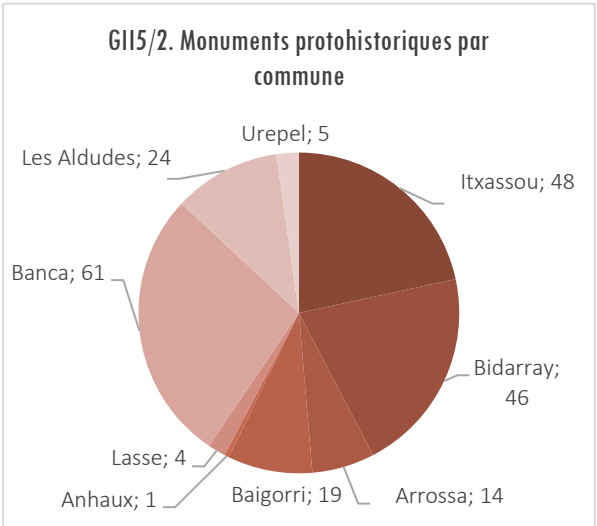

Images III5/1 - De bas en haut et de gauche à droite : cromlechs, tumulus, tumulus-cromlechs, dolmen, monolithe et enceinte

3.1.2 Patrimoine agropastoral moderne

Le territoire est parsemé d'un petit patrimoine typique, lié à la transhumance et à l'activité pastorale. On retrouve ainsi sur toute la montagne, des cabanes de bergers, des murets de pierre, des bordes sur les versants… Des abreuvoirs et des enclos de marquage ont été préservés et certains sont encore utilisés aujourd'hui. A noter que la transhumance sur les Pyrénées est en cours de classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Image III5/2 - Borde sur une prairie de Banca

Les *etxola*

Témoin des pratiques agropastorales ancestrales, certaines cabanes abritent encore les bergers et leurs troupeaux, parfois le fourrage. Elles servent également de gîte aux chauves-souris qui viennent s'y reproduire et élever leurs petits durant la période estivale.

Depuis plusieurs années, l'utilisation de ce petit bâti est de moins en moins importante et l'entretien, onéreux, de plus en plus difficile à supporter par les éleveurs. A terme, le risque est de voir disparaître une par une ces cabanes dont la richesse historique, culturelle et naturelle est inestimable.

La BD_TOPO permet de localiser **98 « ruines »** sur le territoire d'étude, dont la majorité, au vu de leur emplacement, semblent être d'anciennes bordes et cabanes de bergers. En réalité, il existe des milliers de vestiges de ce type de bâti sur l'ensemble de la zone d'étude, témoin d'une activité agropastorale pluriséculaire[1]. En 2018, sur trente éleveurs transhumants enquêtés, 23 possèdent une *etxola* encore utilisée ou non. On peut donc penser que le nombre de bordes et cabanes a fortement diminué depuis plusieurs décennies, sur la vallée.

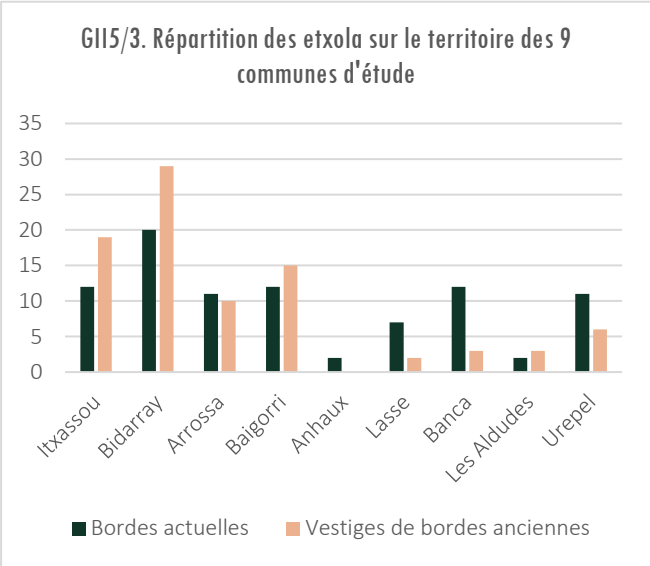

La Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri s'est fixée pour objectif d'encourager et d'aider les propriétaires dans la préservation de ces patrimoines. Une première phase d'enquête a été menée entre 2018 et 2020, autour des bordes de la vallée pour comprendre leur utilisation et leur devenir. En parallèle, la LPO a étudié l'activité des chauves-souris à proximité de ces bâtis et leur intérêt architectural pour ces espèces.

Les *Pilota soro*

Les *pilota soro* sont des **aires de jeux anciens**, ancêtres de la pelote (urdanka, bota luze, laxoa, mahain jokoa), pratiqués par les bergers jusque dans les années 1950. Elles consistent en des espaces gazonnés, plus ou moins plats, situés dans des cols entre différentes zones de pâturages.

Image III5/3 - Pilota soro d'Urdiakoharria

[1] Communication personnelle, Emmanuel Iñarra, Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

Carte CII5/3 - Cartographie du patrimoine agropastoral

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, LE64, EHLG, AFP Arrossa, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII5/3
Date de réalisation : 17/02/2021

3.2 Patrimoine lié à l'extraction de matériaux

3.2.1 Patrimoine lié à l'activité minière du site

Les mines exploitées pendant plusieurs siècles ont profondément marqué le paysage et la physionomie de la montagne, vestiges d'exploitations en fosses, tranchées à ciel ouvert, galeries et mines souterraines témoignent avec force de ce riche passé industriel.

Le Pays Basque offre une certaine richesse par la diversité et la quantité des gîtes métallifères qu'il recèle. Les filons souvent modestes y sont particulièrement abondants. Les populations locales ont su tirer profit de ces ressources en exploitant, dès l'Antiquité, de nombreux gisements d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Les traces d'activités minières et métallurgiques passées se trouvent en abondance sur tout le territoire, depuis la vallée de la Nive et du Laxia jusqu'aux confins de la vallée des Aldudes.

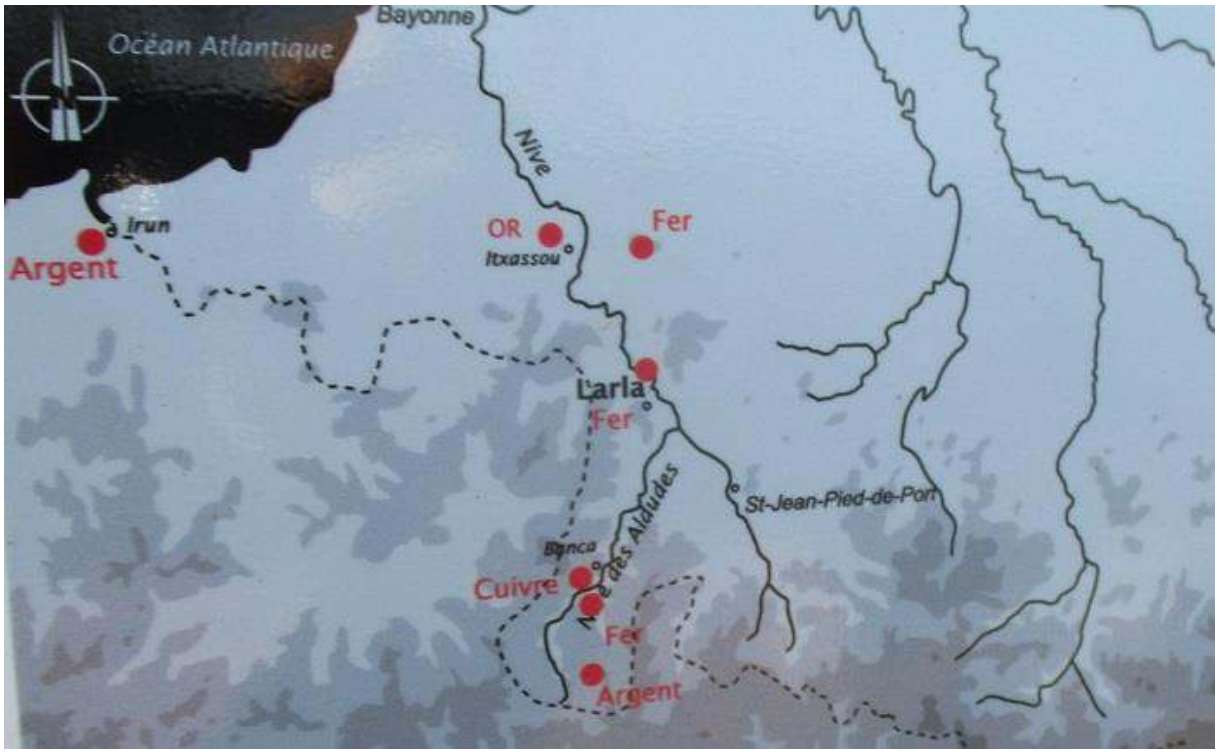

Image III5/4 - Carte de la richesse métallifère de la montagne Basque (Source : panneau n°2 du sentier des mineurs, site du Larla)

Les mines de Banca

Sur le secteur de Banca, le patrimoine est principalement lié à l'exploitation de mines de fer et de cuivre et repose sur les équipements liés à l'extraction et à la valorisation des métaux : hauts-fourneaux, forges... La zone d'étude a fait l'objet d'exploitation minière sous l'Antiquité par les Romains (à partir du I^{er} siècle avant JC), puis au Moyen-Âge et enfin du 17ème siècle au 20ème siècle. Dans les années 1740, Laurent Beugnière de la Tour fait construire une importante fonderie de cuivre qui deviendra l'une des plus grandes de France avec 400 ouvriers en 1789. Un temps désaffectée, l'usine est remise en état en 1802 et transformée par l'ingénieur des mines Muthuon en forge à la catalane pour traiter le minerai de fer. En 1823, le maître de forge Jean-Baptiste Ricqbour fait bâtir une usine sidérurgique dont le haut fourneau est encore en place. Située en marge des réseaux d'échange et manquant de combustible, que les forêts avoisinantes ne peuvent plus fournir, la forge est contrainte de fermer en 1864. Le haut-fourneau est l'un des rares témoins aussi complets de cette technologie dans un site pratiquement intact, y compris les galeries de mines. Le haut-fourneau a été remanié juste avant son arrêt et l'ensemble en grès rose est dans un état de conservation remarquable. Il est situé sur la mine de cuivre du 18^{e} siècle, d'origine antique.

Le centre d'interprétation Olhaberri, situé au bourg du village de Banca, propose de découvrir ce patrimoine. Dans la continuité du centre, un projet d'ouverture de la galerie Saint-Louis est à l'étude pour permettre une prolongation de la visite, *in situ*.

Image III5/5 – Vestige de l'infrastructure d'évacuation sur le sentier des mines du Larla

La Montagne du Larla

La montagne du Larla renfermant un puissant filon de minerai de fer (le filon dit d'Ustelegi), connaît une histoire sidérurgique pendant 2000 ans, du III^{ème} siècle avant JC jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale. Aux premières mines et ateliers métallurgiques protohistoriques et antiques installés aux abords du filon, à flanc de montagne, succédèrent d'imposants travaux miniers qui nourrirent les divers établissements métallurgiques établis dans le bassin d'Ossès et dans la vallée des Aldudes.

Image III5/6 - Ancienne galerie sur le Larla

Le centre métallurgique ancien installé sur les flancs du Larla était sans aucun doute le plus imposant centre de production de fer antique découvert au Pays basque et même au-delà, dans la moitié occidentale de la chaîne des Pyrénées. Comme dans la Vallée des Aldudes, l'ensemble du Larla a connu une déforestation massive. Le manque de bois contraignit les exploitants à alimenter leurs fours avec de la bruyère.

C'est aussi le site qui, à ce jour, a fait l'objet de l'étude archéologique la plus approfondie. Les recherches menées sur la montagne à partir de 1999 se sont soldées par la découverte d'une soixantaine d'ateliers de métallurgie d'époque Romaine et de nombreuses mines, à ciel ouvert pour certaines, souterraines pour d'autres. On estime que 200 000 tonnes de minerais y ont été extraits.

La mine de Pyrite de Fer à Itxassou

Des mines de Pyrite de Fer ont également été en activité sur le secteur du Laxia entre 1913 et 1955. Le grillage de pyrite était à l'époque l'unique moyen de produire de l'acide sulfurique, l'un des composants de la poudre à canon. L'activité y fut irrégulière, sans doute à cause du manque de puissance et de fiabilité de la force motrice employée (force hydraulique générée grâce à 2 petits barrages sur le Laxia, tributaire du débit du cours d'eau), d'une connaissance partielle de la configuration du gisement, et d'un accès à la mine difficile. Au total, la mine aura produit une 50^{aine} de milliers de tonnes de Pyrite de Fer. La mine ferma en 1955 suite à la découverte du gisement de Lacq.

Les mines d'or d'Itxassou

Le village d'Itxassou est inclus dans ce que les archéologues appellent un « district minier » comprenant, entre autres, les communes d'Espelette, Cambo-les-Bains, Larressore, Louhossoa, Hasparren, Mendionde, Macaye et Ainhoa. Cette zone a fait l'objet de travaux miniers aurifères, certains datant probablement des II^{ème} ou I^{er} siècles avant JC. Ces travaux miniers à ciel ouvert sont encore visibles dans le paysage de la commune: fossés, talus, amoncellements de pierres... De nombreux murets dans le village d'Itxassou ont ainsi été construits avec les galets rejetés lors de la recherche d'or.

Des travaux archéologiques (archives, photo-interpétations, prospections au sol) menés dans les années 1990 par deux équipes ont permis d'inventorier plusieurs sites. Il n'y a cependant pas eu de fouilles archéologiques de ceux-ci. La zone incluse dans le périmètre de ce DOCOB ne contient pas, à première vue, les sites les plus remarquables. Ceux-ci se trouvent notamment, dans la partie de la commune nommée « Camp de César » (actuelle zone artisanale d'Alzuieta, hors périmètre Natura 2000).

Ces recherches font écho à un passé récent : en 2017, la société *Sudmine* lançait une enquête publique pour un projet de repérage d'un gisement aurifère sur 11 communes dont Itxassou. Les habitants et associations locales ayant montré un fort rejet quant à l'arrivée de ce type d'activité, le projet n'a finalement pas été mis en œuvre.

Cependant, l'ensemble de ces sites est menacé par l'urbanisation, la pression foncière et les aménagements du territoire et mériterait une protection. **Des fouilles archéologiques aideraient à ce processus de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine encore trop méconnu**.

3.2.2 Patrimoine lié à l'activité meunière

Il existe au Nord du territoire d'étude, un patrimoine issu des carrières d'extraction de matériaux. La zone englobant les montagnes Artzamendi et Mendittipiko Bizkarra (communes d'Itxassou et de Bidarray) renferme de très nombreuses carrières et de nombreux ateliers ayant servi à la fabrication de gros blocs de construction, de meules de moulins, de lauzes pour les toitures et de dalles pour les sols et chemins, de linteaux de portes ou de fenêtres, d'éviers, de pierres à aiguiser les outils, de pierre à pressoir, de bornes frontalières.

Le grès rose ou rouge de l'Artzamendi était un matériau idéal pour les roues des moulins. Les éléments les plus visibles dans cette partie montagneuse sont les quelques 200 meules de grès qui gisent au sol, certaines en parfait état de conservation, d'autres cassées. Elles étaient destinées à être accueillies dans les moulins des communes des environs d'Itxassou et Bidarray, mais des textes précisent qu'elles pouvaient aussi être utilisées « aux environs de Bayonne et de Dax » (cf. archives de 1772).

Image III5/7 - Meules de grès gisant au col de Mehatse (Photo : Centre Ospitalea)

Le matériau extrait a permis de faire émerger de nombreuses meuneries sur le secteur de Louhossoa, Bidarray, Itxassou. Sans doutes évacués par des attelages de bœufs tirant des traîneaux sur des chemins dallés, certaines parties de ces matériaux ont subsisté. Cette industrie était fondamentale pour la fabrication du pain, qui constituait l'alimentation de base. La qualité de la meule impactait directement la présence de cailloux dans la farine et dans le pain. Une meule constituée de roches dures réduisait le nombre de cailloux, ce qui limitait les problèmes dentaires des habitants.

Les documents les plus anciens (archives de la commune d'Itxassou) mentionnant cette activité datent de 1741, mais on peut légitimement penser que cette pratique est beaucoup plus ancienne. La dernière époque d'exploitation daterait du début du 20ème siècle. L'importance de ces carrières a rapidement décliné avec l'arrivée du train, qui pouvait acheminer des pierres de plus grande qualité, extraites en dehors de la Montagne Basque.

Dans les années 1980 et 1990, de nombreuses meules ont été extraites de leur environnement par des particuliers et descendues dans la plaine**. Ces éléments du patrimoine doivent faire l'objet de mesures de protection et de mise en valeur**.

Carte CII5/4 - Cartographie du patrimoine lié à l'extraction des matériaux

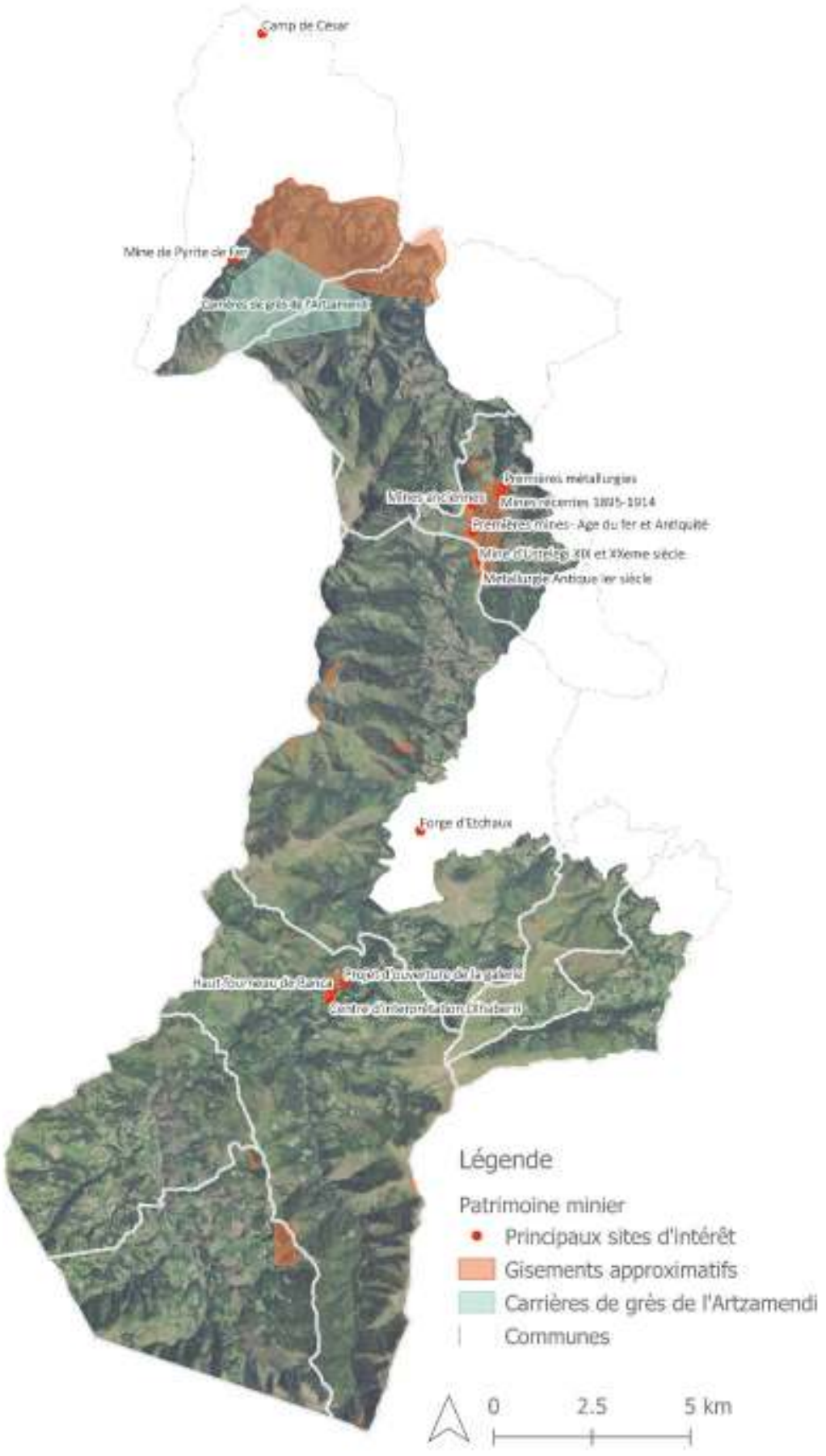

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, LE64, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII5/4
Date de réalisation : 217/02/2021

3.3 Patrimoine lié à l'histoire de la frontière

De tout temps, il existait des bornes entre communautés pastorales, avant même qu'il n'y ait des Etats et des Pays. La frontière Pyrénéenne, marquant la limite entre la France et l'Espagne, est matérialisée par **602 bornes**, pouvant prendre diverses formes (rochers marqués d'une croix, pierres,…). Certaines bornes pastorales ont été placées avant la seconde moitié du XIX[e] siècle et viennent compléter le bornage officiel. Le territoire d'étude est bordé par la frontière Franco-Espagnole sur la totalité de sa limite Sud. Le caractère frontalier du site a fortement marqué son histoire.

On peut citer 4 particularités territoriales induites par la frontière Pyrénéenne : l'Andorre, l'Île des Faisans, l'enclave de Llívia et le **Pays Quint. La délimitation de la vallée des Aldudes est le fruit d'un passé historique riche de conflits et de coopérations entre les vallées françaises et espagnoles**. Cet héritage est encore visible grâce au patrimoine bâti (bornes de frontière, redoutes, fortifications…) et aux pratiques qui ont perduré (facéries notamment).

Image 1- Borne frontière sur l'Artzamendi (Crédit photo : Centre Ospitalea)

3.3.1 La frontière

Sur le territoire d'étude, depuis Itxassou jusqu'à la commune de Lasse, on dénombre **70 bornes-frontière**, dont l'emplacement a été déterminé par une convention datant de 1858 et additionnelle au Traité de Bayonne de 1856[2]. Cette convention sert de référence pour la rédaction des contrats de Facéries.

Dès 1200, une ordonnance du 12 octobre fixe les modalités de répartition de « la Vallée des Aldudes ». Pas moins de huit sentences prononcées au XVI[ème] siècle confirment que « la propriété et possession des Aldudes appartiennent à Valderro ».

La notion de jouissance apparaît pour la première fois lors des capitulations signées le 25 septembre 1614 par les représentants des suzerains français et espagnols. La fin du XVII[e] siècle et le début du XVIII[e] siècle sont marqués par des conflits armés, telle l'action du marquis de Valero en 1695, pour contrer les incursions des pasteurs et des troupeaux de Baïgorry, qui ne manquent pas d'avoir des retentissements internationaux. Un « aménagement des frontières » a lieu le 23 août 1769 à Ispéguy, et le bornage est vérifié le 9 octobre suivant en présence du représentant royal et de ceux des villages et vallées concernés, puis modifié en 1785 dans un traité des limites. La Révolution vient bouleverser cet ordonnancement et la France ne reconnaît pas le traité.

Le début du XIX[e] siècle voit de nouvelles tentatives d'accords qui aboutissent le 21 novembre 1829 à une première transaction divisant la jouissance du **Pays Quint**[3]. **Le traité de Bayonne de 1856 accorde la propriété du territoire à l'Espagne, et la jouissance à la France**. Plusieurs dispositions d'application ont été encore nécessaires (ordre du 22 décembre 1948 portant sur celui du 31 juillet 1892) pour faciliter l'application du traité de 1856.

[2] Le traité de Bayonne, signé en 1856, détermine l'emplacement de 272 bornes ou croix, de l'Atlantique à la Table des Trois Rois.

[3] Territoire de 25 km², situé au sud de la vallée des Aldudes, à la limite des communes des Aldudes, d'Urepel et de Banca

De nos jours, la France verse toujours une somme forfaitaire aux vallées du Baztan et d'Erro, pour l'utilisation des pâturages, et les habitants du Pays Quint paient l'impôt foncier en Espagne et la taxe d'habitation en France.

3.3.2 Les facéries et traités de pâturage

Les usages concernant le mode d'organisation des anciennes communautés pastorales perdurent encore aujourd'hui autour de la gestion des biens collectifs des communes (pâturages, forêts) et les territoires indivis des commissions syndicales. Des facéries (accords pastoraux oraux entre vallées, notamment pour l'utilisation des pâturages d'altitude) existaient avec les vallées voisines depuis le Moyen Age. Ces accords étaient au nombre de 2 sur le territoire d'étude : celui du Pays Quint et celui de la Vallée du Baztan, mentionné au registre des délibérations de la commune d'Itxassou en 1741.

Image III5/9 : Marquage du bétail transhumant à Val d'Erro lors de la journée de la Marque

De nos jours, la facérie du Pays Quint perdure sous une autre forme (traité de pâturage établi en 1858) ; celle du Baztan n'est plus active à l'heure actuelle.

Le partage des terres de pâturage a par ailleurs toujours fait l'objet de conflits, en lien avec les évolutions démographiques et les mouvements de frontière. Les mouvements depuis les vallées vers la montagne et entre France et Espagne sont encore actifs. Et aujourd'hui encore, via les commissions syndicales, les espaces agricoles liés à l'élevage font l'objet d'une gestion collective.

3.3.3 Les Redoutes

Image III5/10 - Photo aérienne de la redoute de Lindus (source : géoportail, date de prise de vue : 02/09/2018, résolution : 20 cm)

Une redoute est un ouvrage militaire, la plupart du temps de forme carrée, complètement fermé et ne présentant pas d'angles rentrants. Elle se présente souvent comme des levées de terre entourées de fossés.

La zone d'étude comprend 6 redoutes situées sur les communes des Aldudes (Urrixka, Elhokadiko Hegia, Elhokadi) et de Banca (Pago Zelai, Lindus, Xapelarri).

Celles des montagnes des Aldudes ont été érigées pendant la Révolution Française et ont été le lieu de combats avec les troupes espagnoles de 1793 à 1814.

De nos jours, elles sont toutes envahies par la végétation et ne font l'objet d'aucun entretien ou mise en valeur.

Carte CII5/5 - Cartographie du patrimoine frontalier

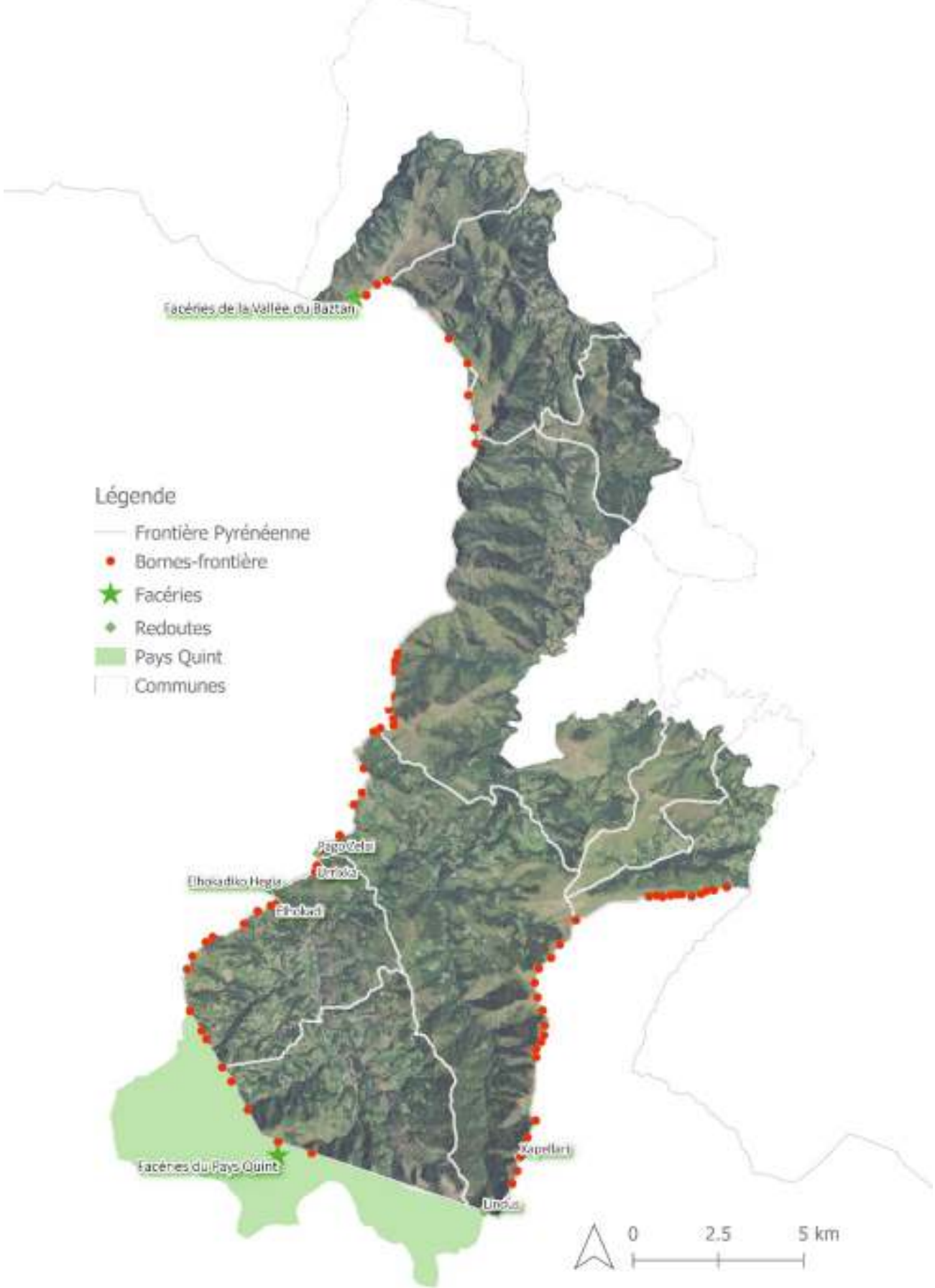

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB, Gouvernement de Navarre
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII5/5
Date de réalisation : 23/02/2021

3.4 Patrimoine lié au passé Religieux et Médiéval

Ce n'est qu'au IX^{e} siècle que la vie chrétienne pénétra au cœur du Pays Basque. Pendant le règne de Sanche le Grand[4], le Monastère de Leyre[5] qui accueillait une florissante communauté de moines, contrôlait les mouvements spirituels, politiques et culturels de la Navarre ainsi que les passages pyrénéens empruntés par les pèlerins de Compostelle.

3.4.1 Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Le Pays Basque a toujours été un lieu de passage important, notamment avec les voies de passage entre France et Espagne, jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle. Depuis Saint-Jean-Pied-de-Port, haut lieu du Pèlerinage, les pèlerins peuvent emprunter un chemin qui borde le Nord du territoire d'étude, frayant un passage à travers les communes d'Arrossa, Bidarray et Itxassou.

Ces voies, très empruntées dès le Moyen Age, hauts lieux d'échanges, furent dès lors jalonnées, à leurs principales étapes, d'églises, de monastères et de fondations hospitalières. Aujourd'hui, on considère qu'il y a 4 chemins de Compostelle, qui correspondent aux couloirs sur lesquels s'engouffrent les pèlerins. Même s'il est vrai que le chemin le plus emprunté correspondait au chemin côtier (il était plus facile de se repérer en bordant l'Océan), au Moyen-Âge, chaque personne se faisait son propre itinéraire, en essayant de rejoindre au maximum, les lieux d'accueil de pèlerins. La voie du Baztan a ainsi été frayée à cette époque. Aujourd'hui encore, il existe des lieux en lien avec ce Chemin (refuges de Bidarray et St-Etienne-de-Baigorri) et l'on observe une constante hausse du nombre de pèlerins depuis une vingtaine d'années.

3.4.2 Les Eglises et chapelles

Bien que tardive, la religion chrétienne a été en général bien accueillie sur le territoire, ce qui a permis au territoire de rassembler un important patrimoine religieux, composé de nombreux édifices religieux. Les chapelles et églises sont disséminées dans tout le territoire. Elles s'inscrivent souvent dans un quartier dédié à l'église et relié à tous les autres quartiers de la ville. On trouve aussi plusieurs chapelles de montagne, qui représentent encore aujourd'hui des lieux de pèlerinage. La chapelle d'Oilandoi fait l'objet, comme dans les siècles passés, de deux pèlerinages des Baigorriar et des villages alentours, en juin et en août. De nombreuses croix, placées sur les carrefours, les cimetières ou le long de chemins, ponctuent le paysage.

3.4.3 Les Châteaux et Maisons Fortes

L'époque médiévale est également marquée par la construction de Manoirs et Maisons Fortes. 3 édifices notables sont présents dans la zone d'étude, sur la commune de Baigorri : le château d'Etchaux, la Maison forte Jauregia d'Urdos et le château de Licerasse. Le premier est d'origine médiévale mais a été remanié vers 1555 ; les deux derniers ont été construits à la fin du XIV^{ème} siècle et appartiennent à des privés.

[4] Roi de Pampelune de 1018 à 1035

[5] Situé près du lac de Yesa en Navarre, à l'Est de Pampelune, et panthéon des rois de Navarre.

Carte CII5/6 - Cartographie du patrimoine médiéval et religieux

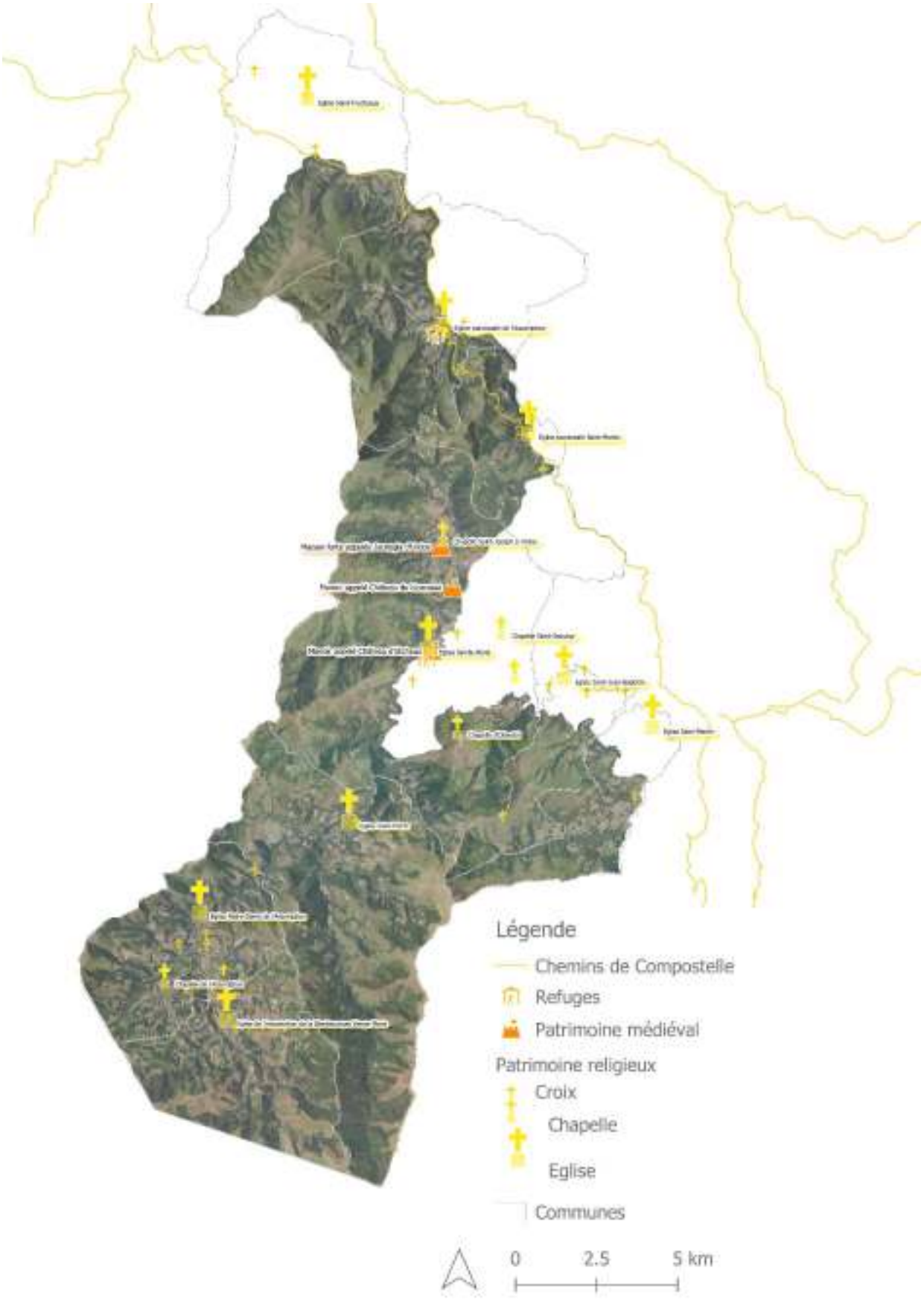

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CAPB, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII5/6
Date de réalisation : 18/09/2020

4. VALORISATION ET ENJEUX

4.1 Le patrimoine valorisé

Les monuments et sites inventoriés sont situés le long de chemins de randonnées ou de courses à pied, et sont ainsi fréquentés par quantité de marcheurs tout le long de l'année. Quelques centres d'interprétation permettent de faire découvrir ce patrimoine local :

- Le **centre d'interprétation Olhaberria**, autour du patrimoine minier, situé au bourg de Banca ;
- Le **centre d'évocation Ateka à Itxassou**, qui permet de faire découvrir le village à travers plusieurs thèmes dont son patrimoine historique ;
- Un **petit centre situé au niveau du bourg d'Arrosa** où ont été reconstitués 2 fours d'époque en argile qui servaient à travailler le fer. Des vestiges de 14 fours ont été découverts par des archéologues sur le Larla.

Un projet de centre d'Interprétation de l'Histoire de la Basse Navarre, à Saint-Etienne-de-Baïgorry est en cours pour mettre en valeur le passé historique de la Vallée.

En extérieur, la montagne Basque est muette[6]. Les monuments et sites inventoriés ne sont pas ou peu mis en valeur dans la zone étudiée. Certains monuments sont détournés de leur usage (postes de chasse construits au sein du tumulus de Biluruntze 4 et à côté du dolmen de Baihuntza 2).

Les **sites mis en valeur** sur le territoire sont :

- Les 20 cromlechs du Col d'Elorrieta, à Baigorri : installation d'un panneau grand format par le Gouvernement de Navarre à la limite entre les estives gérées par la Navarre et la CSVB[7] ;
- Une 15^{aine} de cromlechs et dolmens situés au col de Mehatse, à Itxassou : petit panneau de mise en valeur des atouts du site installé par la commune d'Itxassou en 2019 ;
- Le patrimoine minier au niveau du bourg de Banca, avec un sentier permettant de circuler du bourg jusqu'à l'emplacement de la roue d'exhaure. Dans la continuité de ce premier sentier et en lien avec le centre Olhaberria, la commune de Banca souhaite rouvrir l'ancienne galerie pour continuer à mettre en valeur son histoire minière ;
- Le patrimoine minier du Larla est mis en valeur autour d'un sentier d'interprétation permettant, par le biais de 9 panneaux sur le thème de la métallurgie, de découvrir l'histoire de l'exploitation de la montagne. La municipalité réfléchit à ouvrir la mine au public par la galerie d'environ 150m de longueur qui mène à une immense salle accessible également par le sommet du Larla. Un bureau d'études a été mandaté afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

A noter que la commune d'Itxassou a pour projet de recenser les anciens fours à chaux qui étaient utilisés dans les montagnes d'Itxassou.

4.2 Enjeux de mise en valeur et conservation

Le territoire possède de nombreux éléments patrimoniaux d'intérêt majeur. Outre les sites inscrits et les monuments historiques, plus de 220 monuments proto-historiques y sont recensés, témoignant de la présence millénaire de pasteurs et d'agriculteurs. De même, une dizaine de *pilota soro* et quelques redoutes ont été identifiés, la plupart sur les lignes de crêtes transfrontalières avec l'Espagne. Enfin, les vestiges et les traces d'une activité minière et métallurgique millénaire (depuis l'Âge du bronze moyen) sont toujours visibles du nord au sud de la zone (une trentaine de sites recensés). Ce patrimoine est cependant peu mis en valeur, que ce soit par les pouvoirs publics ou par les associations locales. Il est la plupart du temps invisible ou n'évoque rien à ses usagers.

[6] Emmanuel Iñarra, Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

[7] Ce panneau a fait l'objet de dégradations récentes.

De plus, mis à part le site de Banca, aucun des sites et des monuments de la zone étudiée n'a fait l'objet de travaux conservatoires ou de protection. Ils sont ainsi une grande partie de l'année recouverts par la végétation et, dans certains cas, en train de disparaître. Le risque de disparition est aggravé par les destructions ou dégradations, en étant absorbés par la végétation, mais aussi par une fréquentation mal maîtrisée. Les éléments d'intérêt majeur sur l'Artzamendi et le Larla ont fait l'objet d'un enfouissement pour prévenir tout risque de dégradation d'origine naturelle ou humaine. Également, la mémoire collective de ce passé plus ou moins lointain s'érode inévitablement. Une véritable politique de mise en valeur de ce patrimoine est à mettre en place afin de conserver les traces laissées par les anciens habitants de la vallée de Baigorri et du pays d'Ossès, et afin de transformer ces éléments en atout pour le développement touristique, économique et culturel.

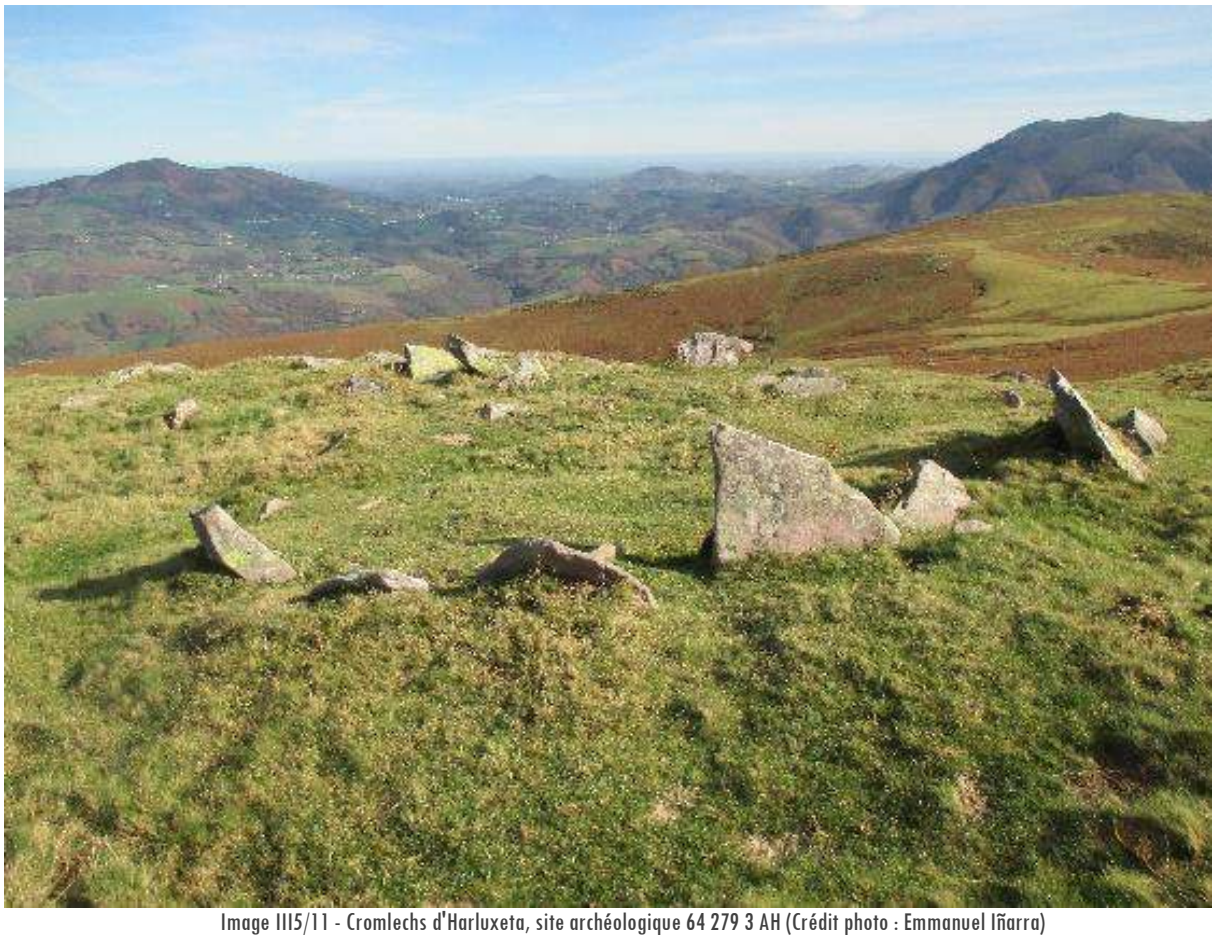

Image III5/11 - Cromlechs d'Harluxeta, site archéologique 64 279 3 AH (Crédit photo : Emmanuel Iñarra)

Compilation des données relatives aux richesses patrimoniales

Territoire des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Patrimoine	<u>Sites et monuments</u> - Aucun site classé - 5 sites inscrits (58.84 ha) - 13 monuments historiques <u>Patrimoine agropastoral</u> - 220 monuments protohistoriques recensés - Des milliers de vestiges d'anciennes cabanes de bergers - 12 pilota soro <u>Patrimoine minier</u> - Le haut fourneau de Banca - Les vestiges du Larla <u>Patrimoine lié à la frontière</u> - 70 bornes frontières - 1 Traité actif entre France et Espagne pour régir le Pays Quint - 6 Redoutes <u>Patrimoine religieux et médiéval</u> - 2 refuges de pèlerins (Bidarray et Baigorri) - 1 Chemin de Compostelle balisé, traversant les communes d'Arrossa, Bidarray, Itxassou - 2 processions religieuses annuelles à la Chapelle d'Oilandoi à Baigorri (en juin et août) - 2 Châteaux et 2 maisons fortes (Baigorri) <u>Valorisation</u> - 3 espaces de valorisation du patrimoine existants (Itxassou, Arrossa et Banca) - 2 sentiers d'interprétation du patrimoine minier (Banca et Arrossa) - 2 sites de présence de chromlechs valorisés sur les montagnes d'Itxassou (Mehatse) et d'Elorrieta - 3 projets en cours : la création d'un sentier et d'un accès aux anciennes galeries exploitées de Banca, le Centre d'interprétation de l'Histoire de la Basse Navarre sur Baigorri et le recensement des fours à chaux sur Itxassou	<u>Histoire des communes</u> - 3 Pays distincts sur le territoire d'étude : Pays de Baigorri (Anhaux, Ascarat, Irouléguy et Lasse) Pays d'Ossès (Bidarray, Arrossa) Pays de Cambo (Itxassou) - Installation tardive des populations (formées par les cadets de Baigorri) sur Urepel, Aldudes et Banca <u>Patrimoine agropastoral</u> - Héritage protohistorique éparpillé dans les montagnes du territoire, notamment sur les zones de crête - Abandon progressif de l'utilisation et de l'entretien des cabanes <u>Patrimoine minier</u> - Exploitation du fer sur Banca et Arrossa (jusqu'au XX^{ème} siècle) - Exploitation du cuivre sur Banca - Exploitation de l'or sur Itxassou (hors territoire) - Exploitation du Pyrite de fer sur Itxassou (Laxia) - Fabrication de meules sur Itxassou (col de Mehatse) <u>Patrimoine lié à la frontière</u> - Fixée en 1856 (Traité de Bayonne) - Jouissance française du Pays Quint et gestion des pâtures par la CSVB - Un accord de faceries qui existait entre Itxassou et la Vallée du Baztan - Infrastructures militaires datant du XVI^{ème} siècle (redoutes) <u>Patrimoine religieux et médiéval</u> - Evangélisation du territoire relativement tardive (IX^{ème} siècle) - Territoire situé sur le passage des pèlerins de St-Jacques de Compostelle <u>Valorisation</u> - Valorisation du patrimoine minier (Banca et Arrossa) - Valorisation du patrimoine communal (Itxassou) - Valorisation in situ du patrimoine protohistorique (Itxassou et Col d'Elorrieta)	↘ de l'utilisation des cabanes de bergers ↗ volonté de la CSVB de se doter d'une stratégie de préservation/entretien des cabanes les plus en état, afin de favoriser la présence des bergers à proximité de leur troupeau ↘ Arrêt de l'activité minière au XX^{ème} siècle ↘ Disparition des éléments patrimoniaux disséminés dans la montagne par un manque d'entretien et l'absence de projets de valorisation ↗ Apparition de projets *ex-situ* et *in-situ* de valorisation du patrimoine	DOCOB Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » 2012 - Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea, Département des Pyrénées-Atlantiques Base Mérimée - Ministère de la Culture Recensements complémentaires - Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea, Département des Pyrénées-Atlantiques Recensement des cabanes actuelles - CSVB, SIVU Mondarrain-Artzamendi, AFP Arrossa, AFP Bidarray Accords de Faceries - CSVB, Service des Archives Départementales Projets de valorisation - Communes

Chapitre 6

TOURISME & ACTIVITÉS DE LOISIRS

SOMMAIRE

1. CONTEXTE LIÉ AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS....279

1.1 Le Pays Basque, un territoire attrayant....279

1.2 L'organisation de l'activité touristique....280

1.2.1 L'accueil touristique....280

1.2.2 L'offre d'hébergement....281

1.2.3 L'offre restauration....282

1.3 Les acteurs des activités de loisirs de pleine nature....284

1.3.1 Les prestataires d'activités....284

1.3.2 Les clubs sportifs et associations pratiquant des activités en espaces naturels....285

1.4 La gestion du multiusage de la montagne Basque....287

2. LES SITES TOURISTIQUES ET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS....288

2.1 Gastronomie et agritourisme....288

2.2 Les sites naturels remarquables....291

2.3 Les sites de pratique sportive....294

2.3.1 Les randonnées....294

2.3.2 Les courses pédestres en montagne : le trail....298

2.3.3 Autres activités pratiquées sur les sentiers et routes....301

2.3.4 Les sites d'escalade et spéléologie....301

2.3.5 Les activités aériennes....302

2.3.6 Les activités d'eaux vives....304

2.4 Les sites patrimoniaux, historiques, culturels....307

2.4.1 Les sites et monuments historiques....307

2.4.2 Les centres d'interprétation du patrimoine local....307

2.4.3 Petit patrimoine culturel....307

3. LES ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS....310

3.1 Répartition spatio-temporelle des manifestations....310

3.2 Taille et thème des manifestations....310

3.2.1 Taille....310

3.2.2 Thématiques....312

4. LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & CULTUREL....313

4.1 Réalisation des projets recensés en 2010....313

4.2 La transnavarraise « *Kintoan Barna* »....314

1. CONTEXTE LIÉ AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Données recueillies auprès :
- Des bureaux de l'Office de Tourisme Pays Basque (OTPB) et issues de l'analyse des données logiciels Taxe de séjour, 3Douest, Tourinsoft (base de données du Département et de la Région, alimentée par les bureaux d'accueil touristique) ;
- De la Communauté d'Agglomération Pays Basque (base de données SIRTAQUI).

Définition

Une activité touristique se différencie d'une activité de loisirs en fonction de sa temporalité : le tourisme correspond à tout voyage hors du domicile habituel pour 1 nuit au minimum et 1 an au maximum, tandis qu'une activité de loisirs se pratique à proximité de son lieu de vie, dans une temporalité plus réduite (1 soirée, 1 journée).

1.1 Le Pays Basque, un territoire attrayant

A l'interface entre océan et montagne, le Pays Basque Nord est un lieu de vie qui présente des paysages et des milieux naturels exceptionnels dont les ambiances qui s'y dégagent attirent chaque année de nombreux visiteurs.

Image III6/1 : Sectorisation du Pays Basque Nord selon les principaux attraits touristiques

Le territoire d'étude s'étend, d'Ouest en Est, sur 2 secteurs identifiés par l'Office de Tourisme Pays Basque (OTPB), selon leurs principaux atouts touristiques :
- **La Vallée de la Nive** : « trait d'union entre la côte basque et l'intérieur des terres du Pays Basque Nord, la vallée de la Nive est traversée par des paysages différents. Les sommets de l'Artzamendi offrent de belles balades pour les randonneurs qui y viennent en nombre, du fait de sa proximité avec la Côte. Enfin, la Nive est le lieu de prédilection pour toutes les activités d'eaux vives ».
  Communes : Itxassou, Bidarray, St-Martin d'Arrossa
- **La Vallée de Baigorri et des Aldudes** : « elle offre la possibilité de découvrir la tradition gastronomique du Pays Basque. Cette vallée est également caractérisée par son offre d'activités en pleine nature : randonnées, GR10, parcours VTT et accueil de la première station Trail du Pays Basque Nord depuis 2016 ».
  Communes : St-Etienne-de-Baïgorry, les Aldudes, Banca, Urepel, Anhaux et Lasse

A l'échelle des 3 bureaux d'accueil de Baigorri, Garazi et Espelette, **la majorité des visiteurs sont d'origine Française, et 1 visiteur sur 3 habite la Région Nouvelle-Aquitaine** (12% viennent des Pyrénées-Atlantiques, 6% de la Gironde).

GII6/1. Origine de la clientèle par Département sur l'année 2019 (Source : Tourinsoft, OTPB)

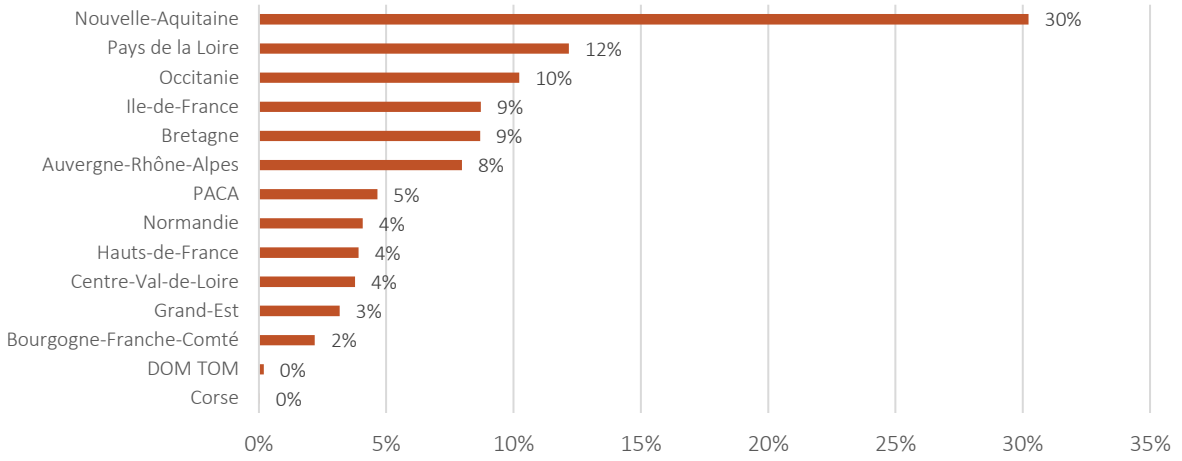

1.2 L'organisation de l'activité touristique

1.2.1 L'accueil touristique

Au Pays Basque, il existe 7 offices de tourisme, dont 2 communautaires. Sur les 9 communes du territoire d'étude, depuis la fin de l'année 2018, l'information touristique est une compétence pilotée par l'OTPB, qui couvre 152 communes.

A Baigorri, 1 bureau d'accueil, rattaché au bureau de St-Jean-Pied-de-Port, se tient au service des visiteurs et de la population locale, en collaboration étroite avec les socioprofessionnels du tourisme et assure :

- L'accueil et l'information des visiteurs ;
- La coordination des socio-professionnels et des acteurs locaux ;
- La perception de la taxe de séjour ;
- La promotion et la valorisation des atouts du Pays Basque ;
- La commercialisation des produits et services touristiques et culturels ;
- Le soutien aux animations et évènements du territoire.

L'ensemble des communes du territoire d'étude sont gérées par ces 2 bureaux d'accueil, hormis la commune d'Itxassou, rattachée au bureau d'accueil touristique d'Espelette.

En 2019, **7400 visiteurs** se sont arrêtés dans les **bureaux d'accueil de Baigorri** (contre 7250 en 2010). Mais beaucoup de visiteurs qui s'enfoncent dans la vallée des Aldudes, ne s'arrêtent pas forcément au bureau de Baigorri. **Sur les 3 bureaux d'accueil** qui couvrent la zone d'étude, **le nombre de visiteurs a augmenté de 52% en 10 ans**.

A Baigorri, les demandes à l'accueil portent essentiellement sur les **activités** (randonnées familiales, de 1h à 2h et accessibles pour tous), les **visites** ainsi que les **animations locales**. L'engouement des prestations de type randonnées à thèmes accompagnées, visites de fermes ou sports d'eaux vives ne se dément pas.

GII6/2. Evolution du nombre de visiteurs aux bureaux d'accueil entre 2010 et 2019

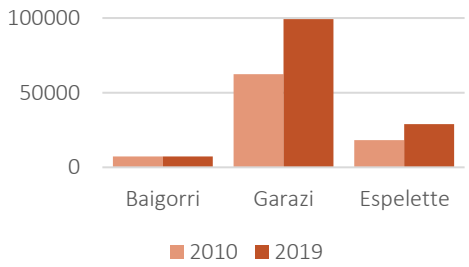

1.2.2 L'offre d'hébergement

A la fois diversifiée (campings, meublés, chambres d'hôtes, hébergements collectifs, hôtels ou Village-centre de vacances) et destinée à tous budgets (de 1 à 5 étoiles), le territoire dispose d'une offre d'hébergements complète.

Capacité touristique

En 2019, on compte sur les communes du territoire d'étude **273 hébergements**, dont le tiers se concentre sur Itxassou et 26% sur Baigorri. Sur toutes les communes[1], la capacité d'hébergements n'a pas évolué en 10 ans (183 hébergements). En revanche le **nombre de lits a diminué de 12%** (2 100 lits en 2010 contre 1873 en 2019).

Les **meublés de tourisme représentent 81% de l'offre en hébergement**, **39% de la capacité en lits**, et sont présents sur l'ensemble des communes. Il peut s'agir des hébergeurs de type *Rbnb*, *Booking* ou *Le bon coin*. Les **hôtels de tourisme**, présents sur la quasi-totalité des communes, concentrent **18% de la capacité en lits** du territoire. **Les campings**, situés sur le Nord du territoire concentrent **19% des lits**.

Différentes labellisations mettant en valeur le caractère rural du site coexistent : Gîtes de France, Clé vacances, Accueil paysan, Bienvenue à la ferme. A noter le peu d'offres présentes sur les fermes en terme d'hébergement.

GII6/3. Nombre d'hébergements par commune

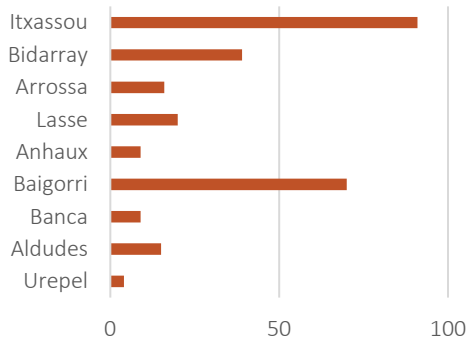

GII6/4. Nombre de lits disponibles par commune selon le type d'hébergement

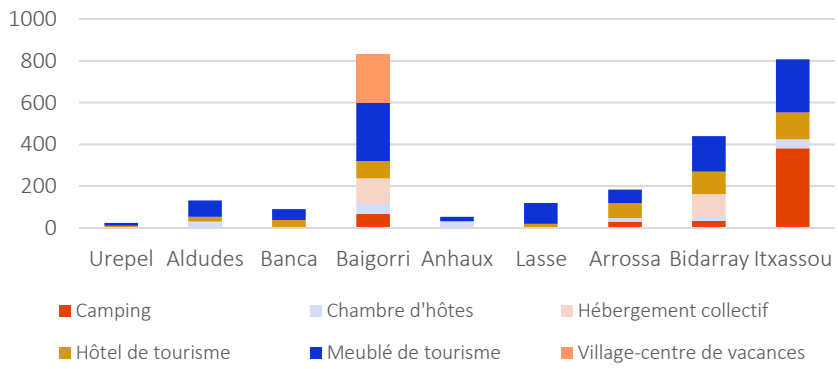

Fréquentation touristique

En 2019, **166 362 nuitées** ont été comptabilisées sur le territoire d'étude (42% sur Itxassou, 25% sur Baigorri, 13% sur Bidarray, 11% sur Arrossa).

Le rapport du nombre de nuitées et du nombre de lits nous donne une indication de la fréquentation des hébergements sur les différentes communes. Les hébergements présents sur les communes d'Itxassou et d'Arrossa sont ceux qui ont été les plus occupés. Cela s'explique par la présence d'une offre complémentaire en matière de type d'hébergement et de la proximité par rapport à la Côte.

GII6/5. Nombre de nuitées comptabilisées par les hébergeurs sur chaque commune

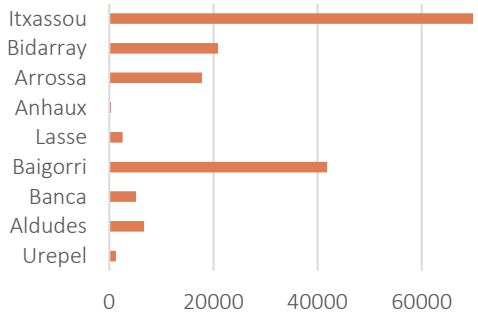

GII6/6. Rapport du nombre de nuitées et de lits

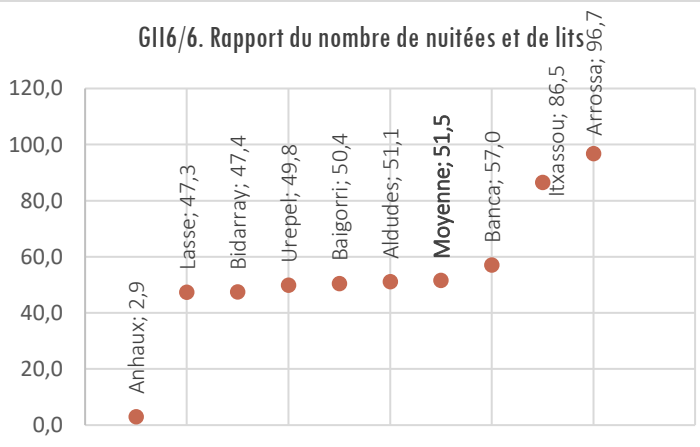

[1] Itxassou non prise en compte dans le calcul car donnée indisponible en 2010

Type de clientèle

Les établissements les plus fréquentés sont les campings (41%) et les hôtels de tourisme (30%). 81% des nuitées ont été prises dans des hébergements 2 et 3 étoiles. C'est majoritairement une clientèle qui alloue dans l'hébergement, un budget assez modeste ; elle peut être familiale (désirant découvrir le Pays basque à prix raisonnable) ou assez jeune (pour faire « le plein de sensations et de nature »).

GII6/7. Nombre de nuitées comptabilisés par les différents types d'hébergeurs, à l'échelle du territoire d'étude

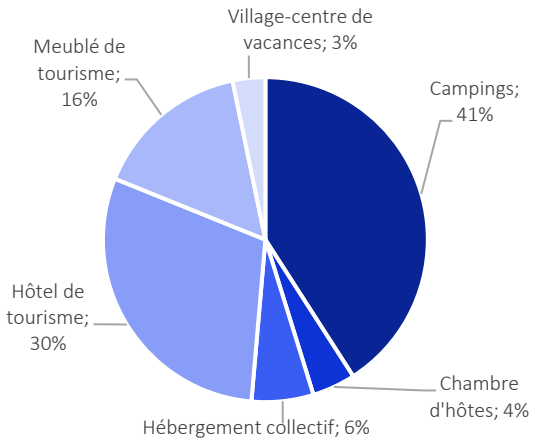

GII6/8. Nombre de nuitées comptabilisées selon le classement de l'hébergement

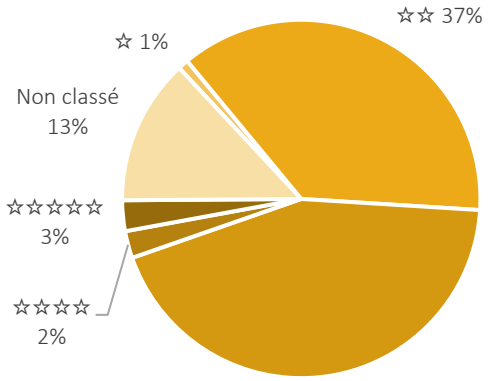

1.2.3 L'offre restauration

GII6/9. Nombre d'établissements de restauration par commune

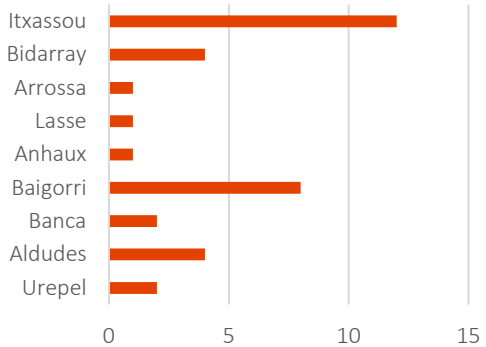

En 2019, **35 établissements** de restauration sont recensés sur les 9 communes. Chacune compte *a minima* un restaurant. C'est sur les 2 plus grosses communes en terme de nombre d'habitants que l'on compte le plus grand nombre de restaurants (8 sur Baigorri, 12 sur Itxassou). Les 3 communes du Haut de Vallée sont bien dotées en terme d'offre de restauration, permettant l'accueil de touristes à la journée ou demi-journée.

Ancrés dans un terroir et une gastronomie de qualité, plusieurs de ces restaurants sont labellisés (Tables & Auberges de France, Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Vignobles et découvertes…).

Enfin, le caractère frontalier du site lui confère une particularité : nombreux touristes, excursionnistes ou locaux viennent s'alimenter (courses, carburants ou repas) dans les ventas espagnoles, situées à proximité immédiate de la frontière. 4 ventas attirent bon nombre de personnes qui transitent par le territoire d'étude, notamment durant la période estivale.

Carte CII6/1 - Cartographie de l'accueil et de l'offre touristique en terme d'hébergement et de restauration

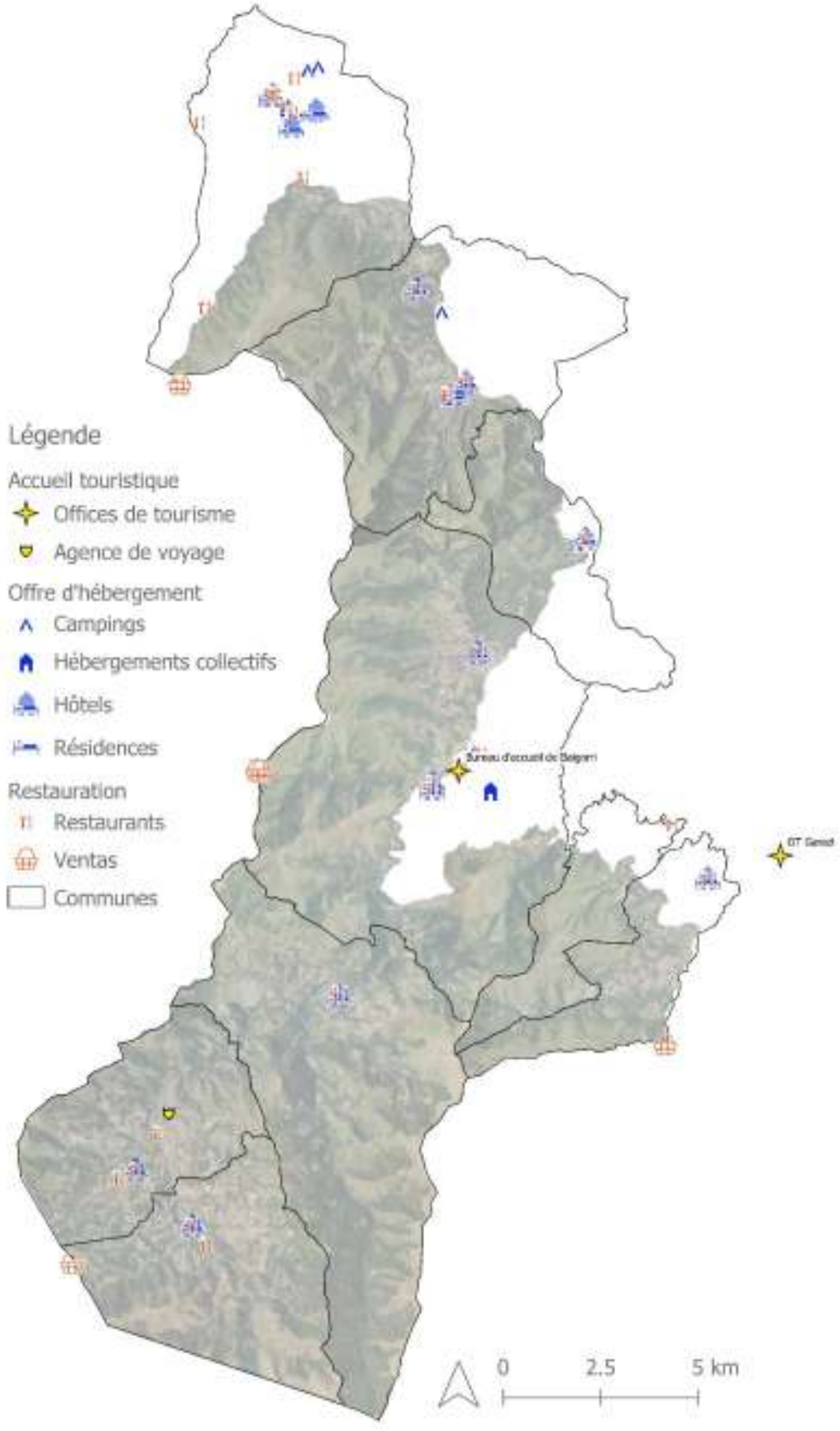

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/1
Date de réalisation : 07/12/2020

1.3 Les acteurs des activités de loisirs de pleine nature

1.3.1 Les prestataires d'activités

De nombreux professionnels des activités de loisirs sont présents sur la zone d'étude ou à proximité immédiate. Il existe ainsi un large éventail d'offres qui s'adresse à tous publics, tous âges, tous niveaux.

Les accompagnateurs de montagne et activités de randonnées (pédestres, à VTT ou équestres, thématiques ou non, terrestres ou aquatiques) sont prédominants. Aussi, depuis quelques années, les activités récréatives et ludiques connaissent un essor considérable (accrobranches, via ferrata, paintball…) ; on recense 2 « Parcs aventure » sur les communes de Bidarray et d'Arrossa, ainsi qu'une activité de « Deval Bike » proposée sur le Larla.

La Nive étant le cours d'eau de prédilection pour les activités d'eaux vives, l'offre en terme d'activités aquatiques est assez fournie. Les professionnels de ce secteur se concentrent sur les communes de Bidarray et Itxassou. Certaines de ces activités, notamment aquatiques, sont marquées par une forte saisonnalité.

Tableau TII6/1

		Activités terrestres													Activités aquatiques						Vols
Commune	Raison sociale	Accompagnateur montagne	Randonnées thématiques	Course d'orientation	Trail	Equestre	VTT	Fatbike	Quad et SSV	Via ferrata	Accrobranche	Grimpe d'arbre	Paintball	Escalade	Spéléologie	Canyoning	Rafting	Canoë-Kayak	Hydrospeed	Stand-up Paddle	Descente en bouée	Parapente
Banca	Guide montagne JLD	X					X							X								
Baigorri	Guide montagne DH	X		X																		
Itxassou	Guide montagne PK	X	X																			
Baigorri	Guide spéléo AA	X													X	X						
St-Juste-Ibarre	Zeharka	X	X	X	X		X							X								
Uhart-Cize	Syndicat Mendi Gaiak	X	X				X	X				X		X	X	X						
Anhaux	Club Hippique Les Écuries d'Urane					X																
Ossès	Ferme Équestre Les Collines					X																
Baigorri	Terre Basque Aventure								X													
Bidarray	Uhina Rafting															X	X					
Bidarray	Ur Bizia Rafting																X	X	X			
Bidarray	Ur Ederra Rafting																X					
Itxassou	Evasion64													X		X	X	X	X			
Itxassou	NCKD															X	X	X				
Itxassou	Ibayak rafting																X	X				
Itxassou	Biper Aventure																	X		X		
Bidarray	Cocktail Aventure			X							X		X			X	X	X	X		X	
Bidarray	Arteka						X			X			X			X	X	X	X			
Mendionde	Parapente delta club du Baigura																					X
Aldudes	Euskal Aventure		X			X	X							X		X	X	X				X

Notons qu'aucun guide de pêche ne réside sur le territoire d'étude, mais que l'offre pêche, notamment sur la Nive des Aldudes, existe.

1.3.2 Les clubs sportifs et associations pratiquant des activités en espaces naturels

Données recueillies auprès des différents clubs.

Au-delà de cette large offre de loisirs pouvant s'exercer occasionnellement à travers le territoire, on dénombre plusieurs clubs sportifs ou amateurs et associations proposant des sorties de façon récurrente à leurs adhérents.

Tableau TII6/2

Structures agissant sur le territoire	Randonnée/Marche Sportive	Trail	Spéléologie	Canyoning	Escalade	Cyclisme/ VTT / Longboard	Découverte du patrimoine, Observation	Vol libre / Planeurs	Kayak
Association Bat Bi Hirukasko	X	X							
Association Baztandarrak	X	X							
Association Artzainen Lasterkaldia	X	X							
Euskal raid	X	X							
Association Lasartarrak	X	X							
Association Txapelketa Baigorri	X	X							
Itsasuko Itzulia	X	X							
Association muga berriak	X								
Association Leize Mendi			32	30					
Club Alpin Français (Bayonne, Oloron)					X				
Cyclo club Itsasuarrak						X			
Cyclo club Garazi						42			
Euskal Freeride longboard						~30			
CPIE Pays Basque							67		
LPO Aquitaine, Suivi de la migration de Lindux							443[2]		
Club d'aéromodélisme ACBL								40	
Centre de Vol à Voile André Sabarots								X	
Association Ur Tipula									X
Nombre de clubs proposant l'activité	**8**	**7**	**1**	**1**	**1**	**3**	**2**	**2**	**1**

X : nombre d'adhérents non communiqué

[2] Nombre de visiteurs 2016 à la Redoute de Lindux

Carte CII6/2 - Cartographie relative à l'offre d'activités de loisir

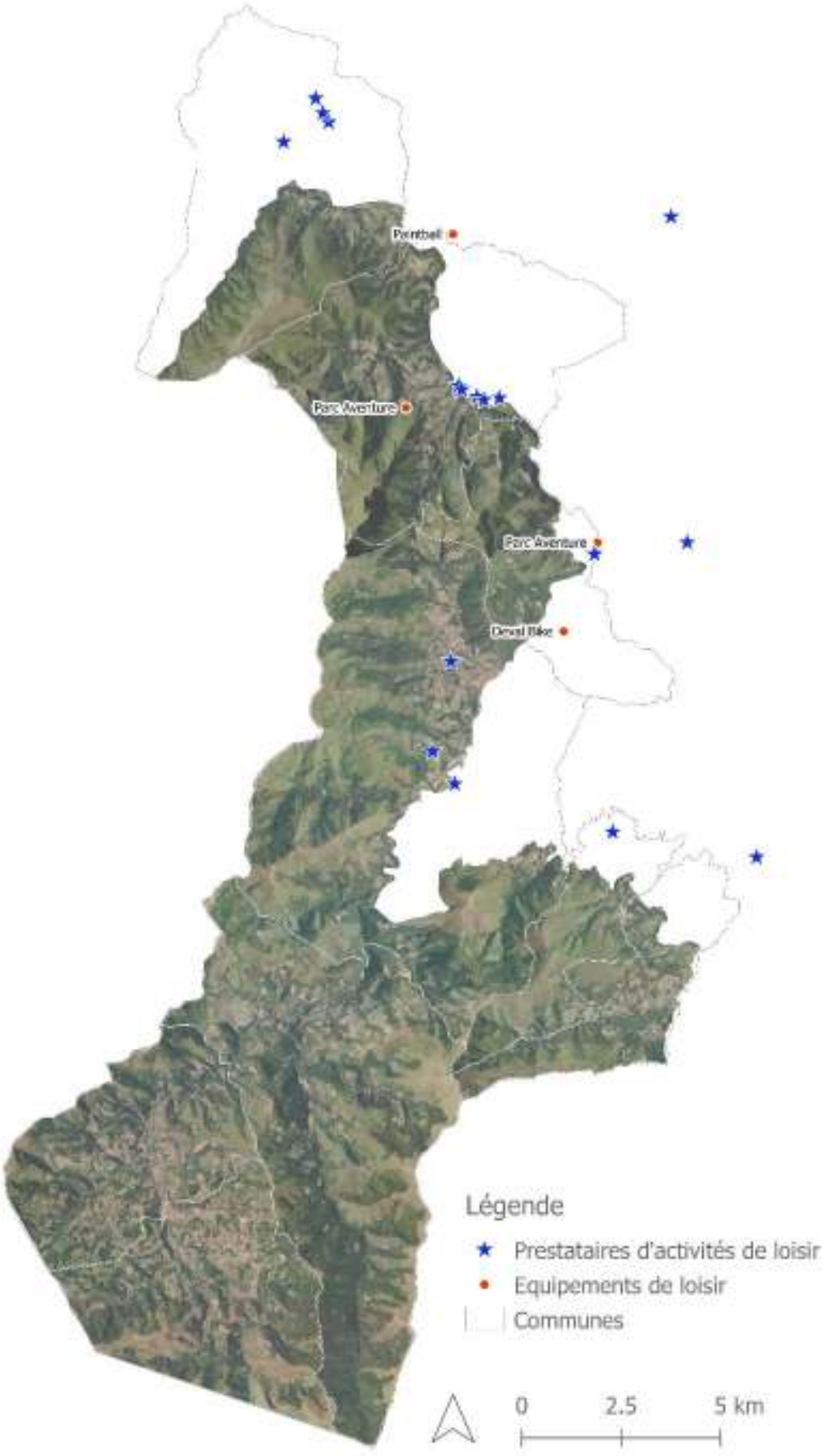

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/2
Date de réalisation : 25/11/2020

1.4 La gestion du multiusage de la montagne Basque

Du fait de la proximité d'agglomérations, la montagne Basque est confrontée à de profondes mutations depuis une quinzaine d'année. Celles-ci sont liées à la fragilisation de l'économie agro-pastorale et au développement croissant des activités touristiques et de loisir sur ce territoire d'accueil, ouvert en permanence. Cette multifonctionnalité (à la fois espace productif, récréatif, naturel sensible) provoque une multiplication des conflits d'usages et des tensions. Notamment lorsque « l'outil de travail des uns devient l'aire de jeu des autres ». De telles situations risquent d'attiser les relations conflictuelles entre les acteurs, de créer des problèmes de sécurité et de porter atteinte à l'équilibre fragile de ces espaces naturels.

Dans **l'objectif d'organiser la cohabitation des activités en montagne**, l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB) regroupant les quatre commissions syndicales du Pays Basque, a initié dès 2009 une réflexion sur la création d'un **guide de bonnes pratiques de la montagne basque**. La démarche de création de ce guide s'est faite de manière concertée avec la participation de 100 acteurs représentant chaque secteur d'activités des différentes vallées.

Image III6/2 : Basajaun

Ce guide, inscrit dans les objectifs de la charte de développement durable de la Montagne Basque (produite par EHMEB également) a pour objectif **d'informer les usagers de la montagne des différentes activités qui s'y déroulent afin de prévenir les conflits d'usages et assurer une meilleure cohabitation des hommes, des activités, avec le milieu montagnard**. Il rassemble également toutes les informations existantes dans le but d'éclairer et d'aider les gestionnaires et les pratiquants de la montagne. **90 fiches thématiques** sont ainsi rassemblées dans un classeur consultable dans les mairies de la montagne basque et auprès des commissions syndicales. Enfin, le personnage « Basajaun », représentant le gardien de la montagne basque depuis la nuit des temps, invite tout un chacun à suivre ses conseils pour exercer son activité tout en préservant le montagne.

Parmi les bonnes pratiques en faveur de la cohabitation en montagne, plusieurs thématiques y sont développées : la préservation de l'environnement, le respect des autres usagers, la circulation et le stationnement, la préparation de son excursion…

Ce guide a pour but d'être enrichi au fil du temps, en fonction de l'évolution des activités et pour prévenir l'apparition de nouveaux conflits d'usages.

Face à l'affluence touristique sur les montagnes de Bidarray et d'Itxassou, un réseau d'ambassadeurs de la montagne a été mis en place par les municipalités dans le but de prévenir et de réduire les conflits liés au multiusage sur ces montagnes.

2. LES SITES TOURISTIQUES ET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS

Remarquablement préservée, à l'abri des grands axes de communication et de l'agitation urbaine, la vallée est une enclave verte qui s'enfonce en territoire Navarrais.

Les principaux usages touristiques sont centrés de manière classique sur l'offre du territoire essentiellement gastronomique et tournés vers la villégiature, la randonnée libre sur sites naturels et la pratique sportive. On note aussi au sujet de ce dernier point un calendrier important de manifestations sportives. Enfin, le patrimoine culturel et historique commence à être mis en valeur, notamment à travers les projets inscrits dans le cadre du POCTEFA « Kintoan Barna ».

2.1 Gastronomie et agritourisme

Outre la beauté de ses paysages et la diversité de son milieu naturel, la Vallée est réputée pour la qualité de ses produits gastronomiques : viandes, salaisons et fromages sont reconnus bien au-delà du Pays Basque. Gravitant autour des produits de qualité issus du terroir et du savoir-faire de la Vallée, l'offre agritouristique se structure principalement autour d'un circuit thématique, « la route des fromages », et de 4 sites proposant des visites guidées.

La route du fromage de l'Ossau-Iraty et la Fromagerie d'Urepel

La route du fromage Ossau-Iraty est un parcours gastronomique et touristique qui s'étend de Saint-Jean-de-Luz en Pays basque au Col d'Aubisque en Béarn. Depuis 1993, la route du fromage Ossau-Iraty propose un réseau de producteurs fermiers qui ouvrent leurs portes et accueillent la clientèle directement dans les fermes dès le printemps et durant la période estivale. Sur le territoire d'étude, on compte 12 des 120 fermes que composent le réseau des producteurs fermiers[3]. Sur le parcours, sont disposés des panneaux de signalisation routière et d'étapes de dégustation/vente. L'initiative est accompagnée d'un site mobile permettant de retrouver toutes les informations pratiques, les visites touristiques et toutes les connaissances associées à ce périple gustatif (sur le cycle de vie des brebis, la production…).

Au-delà de la route du fromage Ossau-Iraty, d'autres fermes pratiquent la dégustation et la vente directe depuis leur ferme. La fromagerie d'Urepel organise des visites commentées autour de la fabrication du fromage et propose des dégustations et de la vente directe auprès des visiteurs.

Les salaisons artisanales de la Maison Pierre Oteiza

En 1981, la race porc basque était menacée et en voie de disparition, mais grâce notamment à un programme de sauvegarde, cette race connaît un succès remarquable. Pierre Oteiza, éleveur des Aldudes, est l'un des pionniers du projet de mise en valeur du porc basque.

La boutique d'Oteiza est probablement le site agritouristique qui connait la plus grande notoriété au-delà de la Vallée et des frontières. Cet établissement propose des visites guidées, depuis l'élevage du porc basque de la « maternité » jusqu'aux parcs d'élevage en montagne. Un sentier de découverte du porc basque, au départ du site, y est ouvert toute l'année. Une boutique propose les produits qui y sont fabriqués et un espace dégustation pour y découvrir des planches gourmandes. L'entreprise réalise également des repas de groupes ou de séminaires.

Image III6/3 : Pierre Oteiza au séchoir des Aldudes

[3] Source : dépliant « Bienvenue sur la Route du Fromage Ossau-Iraty » édition 2020

La ferme aquacole de Banka

La ferme aquacole de Banka, où est implanté un élevage de truites depuis 1965, est installée sur le site d'un ancien moulin du XIX^{ème} siècle, en bordure d'un cours d'eau alimenté par la source *d'Arpea*. Le torrent de la rivière balaye les bassins de pierre permettant à la truite d'évoluer dans un environnement recréant celui de son milieu sauvage et dans une eau de classe 1A (meilleur classement national).

En plus des bassins d'élevage, la ferme aquacole abrite un petit musée pouvant accueillir des groupes, ainsi qu'une boutique proposant, en plus des produits de bouche, des accessoires de maroquinerie issus de la valorisation des peaux de truites.

Carte CII6/3 - Cartographie de l'offre agritouristique

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/3
Date de réalisation : 25/11/2020

2.2 Les sites naturels remarquables

Données issues de la base de données SIRTAQUI, du site de l'OTPB, et de l'association Jakintza à Itxassou.

De nombreux sites naturels sont réputés pour la beauté de leur paysage ou leur caractère rustique et pittoresque et sont soumis à une forte fréquentation, notamment en période estivale. Des zones de parking permettent l'accueil des touristes et excursionnistes sur certains secteurs.

Le Pas de Roland

Cette curiosité naturelle, appelée « Pas de Roland » et située dans une gorge creusée par la Nive, sur la commune d'Itxassou, est l'œuvre d'un mythe légendaire ou d'un affaissement naturel agrandi par l'homme pour y faire passer un sentier muletier. Deux versions s'affrontent pour sa légende. Roland était le neveu de Charlemagne. Alors qu'il était pourchassé par les troupes ennemies, Roland cassa la roche avec son épée nommée Durandal pour fuir les troupes adverses. La deuxième version parle de son fidèle cheval appelé Veillantif qui aurait ouvert la roche à l'aide de ses sabots pour fuir les Vascons.

Le col de Mehatse

Le parking des peñas d'Itsusi permet d'accéder au col de Mehatse, par le GR10. Depuis ce col, le panorama ouvre le regard sur la vallée de la Regata de Aritzacun. C'est sur ces éperons rocheux qu'est installée l'une des plus vieilles colonies de vautours fauves des Pyrénées. Le col de Mehatse, permet d'accéder facilement au sommet de l'Artzamendi.

Le sommet de l'Artzamendi

L'Artzamendi culmine à 926 m au sud de la commune d'Itxassou. Son sommet est facilement reconnaissable à ses antennes et sa boule blanche de l'aviation civile. Ce n'est pas la montagne de l'ours, comme cela a été souvent dit, mais le mont des vieilles pierres, des éboulis[4]. C'est sur ses pentes que l'on retrouve encore des meules taillées dans le grès qui n'ont pas pu être descendues au village. Cette montagne tranquille a changé de physionomie en 1961 avec la construction d'une route jusqu'à son sommet pour y édifier un grand bâtiment et une station de liaison radioélectrique, devenant «la montagne avec des oreilles».

Harpeko saindua ou la grotte du Saint qui sue

Cette grotte, accessible par le GR10, héberge une imposante stalagmite, dont l'eau qui en découle aurait des vertus curatives pour les maladies de peau. L'origine de cette formation dans la grotte vient d'une légende locale. On raconte qu'un jour, une jeune bergère du village se serait perdue dans les montagnes. Partis à sa recherche, ses parents la retrouvèrent statufiée au fond de la grotte. D'autres disent aussi que la grotte du Saint qui Sue est l'un des refuges de *Mari*, la déesse centrale de la mythologie basque.

Les Crêtes d'Iparla

Les falaises d'Iparla sont issues d'une formation géologique spectaculaire, datant du Trias. Ses barres rocheuses crénelées délimitent le cirque de Gapelu. Ses crêtes offrent un panorama exceptionnel avec une vue dégagée jusqu'aux pics d'Orhy et d'Anie. Nombreux rapaces peuvent y être observés et les moutons, perchés en limite de crête, viennent y chercher la fraîcheur des courants d'air.

Le belvédère du Larla et le sentier des mineurs

Massif isolé délimité à l'Est par la Nive des Aldudes, et à l'Ouest, par des vallons, le Larla est un excellent belvédère permettant de contempler les falaises d'Iparla. Massif exploité durant des siècles pour le filon de minerai de fer qu'il renfermait, un sentier d'interprétation a été aménagé pour y faire découvrir son histoire.

[4] Source : association Jakintza et commune d'Itxassou.

Le Haut-fourneau de Banca et son réseau de galeries de mines

A l'arrivée au bourg de Banca, sont retrouvés les anciens vestiges du Haut-fourneau. Dans le bourg, un circuit permet de découvrir l'histoire minière de Banca. Un projet complémentaire prévoit d'ouvrir un sentier jusqu'à l'ancienne roue d'exhaure et d'accéder à l'entrée d'une ancienne galerie exploitée.

La Vallée des Aldudes et le sentier de découverte du Porc Basque

Cernée de crêtes atteignant 1000m d'altitude, la vallée livre son histoire pastorale à travers ses fermes peuplant la montagne. Elle est appréciée pour ses nombreuses boucles de randonnées, son sentier de découverte du Porc Basque, pour la présence de nombreux rapaces et autres oiseaux en migration qui s'engagent dans la vallée pour emprunter la redoute de Lindux.

La Forêt d'Haira

Vaste hêtraie ombragée à sous-bois peu présent voire inexistant sur la majorité du site, parsemée de quelques sapins, la forêt d'Haira propose des ambiances féériques sans comparaison. La vallée sur les bords de laquelle s'étend la forêt est traversée du sud vers le nord par un petit cours d'eau appelé le ruisseau d'Haira.

La Redoute de Lindux

A 1 221 m d'altitude, le panorama s'ouvre à 360 degrés sur un paysage superbe. Au nord, la vue s'étend sur la Basse-Navarre avec la vallée des Aldudes et les Pics d'Auza et Adarza. Au sud, la plaine de Burguete/Auritz ouvre la voie vers la Navarre et Pampelune/Irunea. Le paysage est typique de l'écosystème sylvopastoral. C'est également un lieu exceptionnel pour l'observation de la migration des oiseaux dans des conditions optimales. Le site est suivi scientifiquement par la LPO depuis 1987, de mi-juillet à mi-novembre, afin d'y étudier les flux migratoires et déceler les changements des populations et d'informer le public sur le fabuleux phénomène de la migration.

Le Pays Quint

Sa curiosité administrative, la beauté de ses paysages ou son caractère chargé d'histoire, sont autant de raisons qui attirent de nombreux touristes et excursionnistes désireux d'en apprendre d'avantage sur le Pays Quint.

Carte CII6/4 - Cartographie des sites naturels remarquables

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/4
Date de réalisation : 07/12/2020

NATURA 2000
UNION EUROPÉENNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2.3 Les sites de pratique sportive

La montagne représente une destination de plus en plus privilégiée ces dernières années car elle répond à la fois au besoin d'un public désireux de se ressourcer dans des espaces peu aménagés et de vivre des émotions fortes. Le besoin d'espace a également été renforcé suite à la mise en place des confinements durant la crise sanitaire qu'a connu la France et le reste du monde en 2020 : la fréquentation des zones de montagne a été très intense sur les zones les plus « sauvages », par un public très hétérogène en terme d'âge, de connaissance du milieu et de niveau de pratique.

L'attrait touristique de ce territoire est essentiellement dû à trois éléments :

- le cadre de vie authentique et calme ;
- la présence et la préservation des paysages et de la faune ;
- la possibilité de pratiquer de nombreuses activités de sport et de loisir : randonnées pédestre et équestre, trail, escalade, parapente, activités d'eaux vives, parcours aventure…

Cet espace possède donc un tourisme diffus marqué par de nombreuses activités.

Image III6/4 : Circuits de randonnées

2.3.1 Les randonnées

De nombreuses boucles, permettant de sillonner le site de part en part, existent et s'adressent à un public de tous niveaux, aussi bien à pied, qu'à cheval ou VTT. Le développement de l'accessibilité aux outils de géolocalisation (notamment les applications smartphones permettant de télécharger des tracés) a entraîné l'ouverture de la pratique au « tout public ».

Randonnée pédestre

Des sentiers balisés ou sauvages

Sur le territoire, il existe différents sentiers, de différents niveaux, entretenus et balisés :

- Les itinéraires de grande randonnée : Chemin de Compostelle, HRP, GR10[5] et GR65 ;
- Les petites boucles des Plans Locaux de Randonnée (PLR) : 11 sentiers inscrits au PLR situés à l'intérieur ou à proximité immédiate du site Natura 2000 ;
- Les sentiers de découvertes thématiques : le sentier des cochons (2 km), le sentier Olhaberri (1.4 km), le sentier des mineurs du Larla (9.4 km) et de découverte du Larla (3.2 km).

GII6/10. Linéaires de sentiers balisés par commune, à l'échelle des sites Natura 2000 (km)

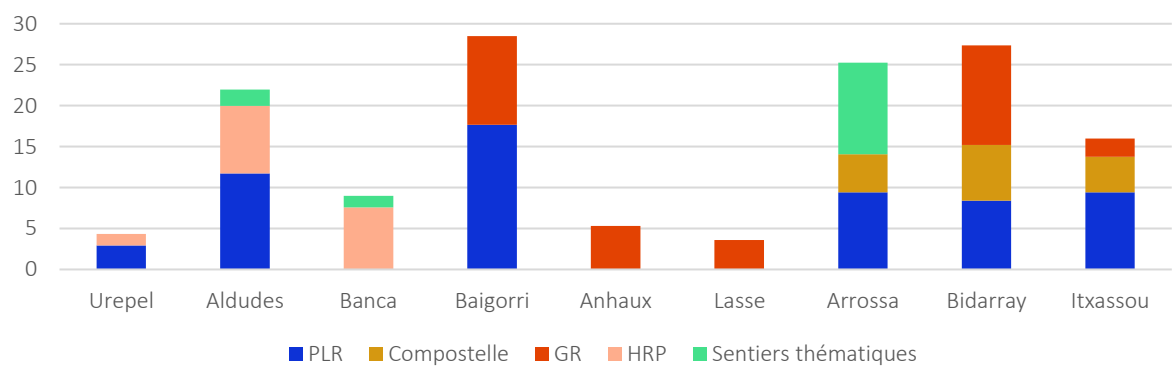

[5] Environ 2000 randonneurs itinérants par an, entre mai et octobre (Source : « La Montagne, un espace de liberté ? » Réseau sport 64)

Carte CII6/5 - Cartographie des principaux circuits de randonnée et circuits thématiques

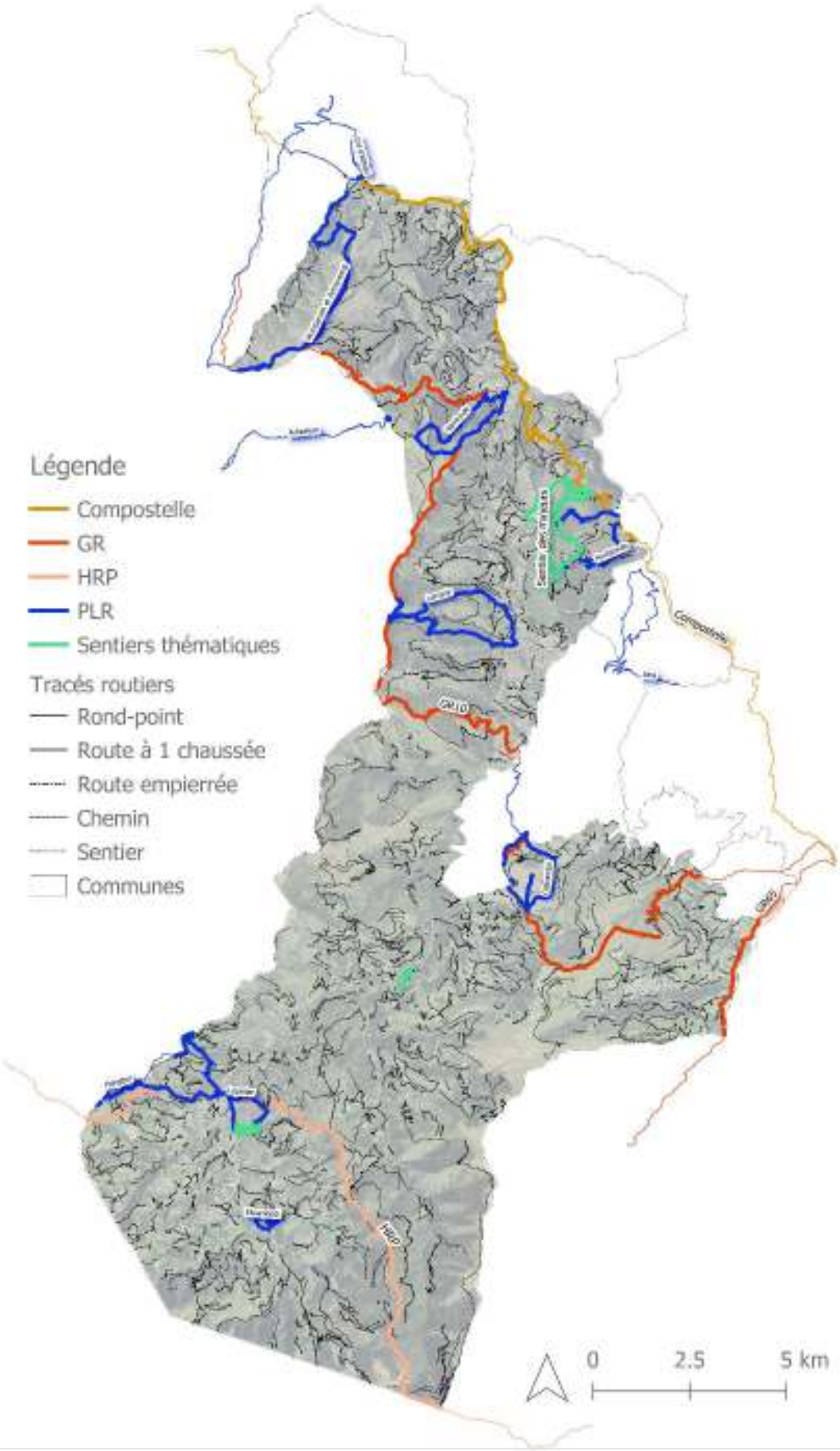

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, Le64, CAPB, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/5
Date de réalisation : 102/02/2021

Le territoire étant « ouvert » sur les zones d'estives, de nombreux réseaux pédestres hors circuits balisés sont empruntés par des pratiquants initiés ou non. Les linéaires recensés par l'IGN sont en réalité beaucoup plus importants. Potentiellement, la quasi-totalité du site peut être traversée par des randonneurs solitaires ou en groupes.

A noter également, bien que cette pratique ne soit pas autorisée, la présence de bivouacs le long du GR10.

GII6/11. Linéaires (km) de sentiers et chemins cartographiés sur le secteur d'étude (Source : BD CARTO, IGN 2015)

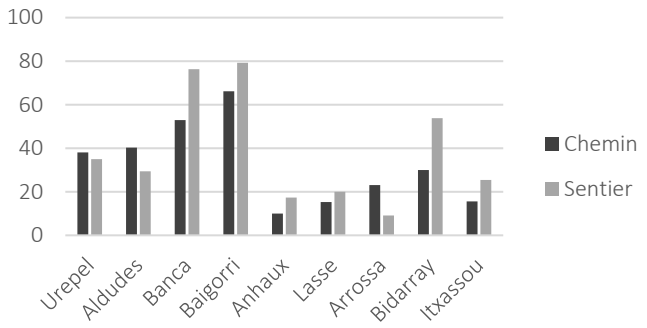

Les flux de randonneurs

La fréquentation est essentiellement estivale (juillet- août), débordant sur mai et septembre/octobre voire plus selon les conditions météo, avec de fortes concentrations le week-end. En haute saison, l'origine des personnes est très diversifiée ; le reste de l'année, il s'agit d'un public essentiellement local, résidant entre la montagne et la côte Basque ainsi que les secteurs de l'Adour et du Sud des Landes.

Il est très difficile d'évaluer le nombre de randonneurs empruntant ces chemins, hormis pour celui de Saint-Jacques. Ce chemin est très fréquenté : en l'espace de 20 ans, les flux annuels de pèlerins (plus de 60 000 personnes en 2019) ont été multipliés par huit. Le flux de pèlerin est étalé, pour la plus grande partie, d'avril à septembre[6].

GII6/12. Nombre de pèlerins accueillis à Saint-Jean-Pied-de-Port (Source : les Amis du Chemin de St-Jacques de Compostelle en PA)

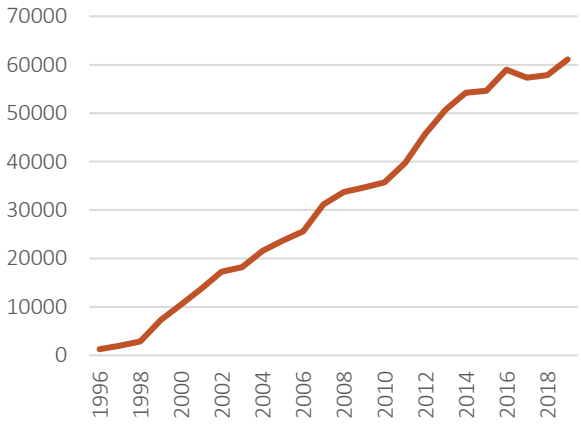

GII6/13. Passages de pèlerins à St-Jean-Pied de Port (Source : les Amis du Chemin de St-Jacques de Compostelle en PA)

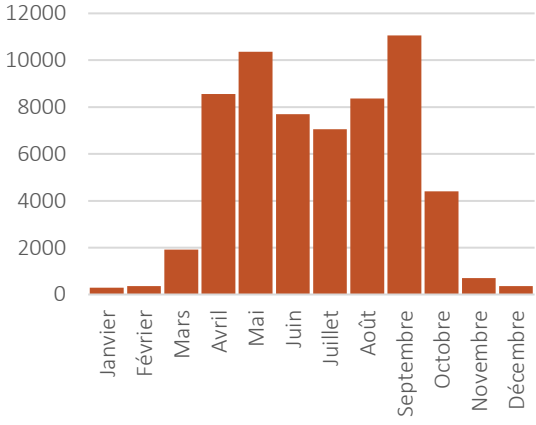

L'accompagnement

Des accompagnateurs de montagne proposent des produits packagés sous forme de randonnées, de la demi-journée à la semaine, de manière sporadique en fonction de la demande. 3 accompagnateurs de montagne sont recensés sur le site (1 à Banca, 2 à Baigorri)[7]. Des randonnées thématiques[8] sont également proposées sur le territoire par des indépendants ou différents organismes locaux tels que le syndicat Mendi Gaiak ou le CPIE (Centre permanent d'Initiative à l'Environnement).

[6] Source : http://www.aucoeurduchemin.org

[7] Source : Site internet de l'OTPB – Saint-Jean-Pied-de-Port (consulté le 12/11/2020)

[8] Rencontre avec un berger en Haute vallée, coucher de soleil sur le sentier des contrebandiers, observation des vautours fauves sur un sentier de crête…

Randonnée équestre

Cette activité se pratique d'une part via les centres équestres privés qui utilisent une ou plusieurs boucles à proximité de leur établissement, et d'autre part par des cavaliers randonneurs, encadrés ou non, utilisant certains tracés. On recense deux centres équestres à proximité du site, à Ossès et Anhaux, qui proposent des promenades à cheval ou poney et des randonnées pouvant aller de 2 à 7 jours. Le sentier des contrebandiers, traversant les 9 communes du territoire d'étude, est un itinéraire de randonnée équestre qui a été balisé par le Département en 2011.

Itinéraires cyclistes et VTT

L'activité VTT et cyclisme se pratique en club ou en amateur. On compte 2 circuits VTT balisés et recensés dans la base VTT de randonnée de la Fédération Française de Cyclotourisme : les cyclistes empruntant « La porte de Navarre » s'enfoncent à travers la route menant de Baigorri jusqu'aux Aldudes ; ceux circulant « Entre Nive et Arberoue », longent le cours de la Nive, à Itxassou, et intersectent anecdotiquement l'emprise de la ZPS. Deux circuits VTT sont recensés sur le site de l'OTPB : le Col d'Ispeguy, pratiqué par les grimpeurs, et la Grande traversée VTT du Pays Basque, pour les plus endurants. Cette activité s'opère sur les routes goudronnées ou emprunte les sentiers de randonnées existants.

Carte CII6/6 - Cartographie des itinéraires équestres et cyclistes

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, Le64, FFC, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/6
Date de réalisation : 09/02/2021

Notons également le développement du vélo à assistance électrique (VAE), empruntant les chemins goudronnées ou sentiers praticables, sur le bas de la vallée. La Cave d'Irouléguy, située au bourg de Baigorri, propose notamment des visites guidées en VAE au sein de son vignoble.

2.3.2 Les courses pédestres en montagne : le trail

La Station de Trail® Pays Basque – Vallée de Baigorri

Image III6/5

Une Station de Trail® est un lieu dédié au Trail, qui propose des parcours, des services et des outils à la fois aux débutants désireux d'apprendre et d'être encadrés, mais aussi aux passionnés qui recherchent en un seul lieu de quoi organiser des stages ou des weekends complets. Ce concept permet alors d'engendrer une activité économique autour de la pratique du sport.

La station « Pays Basque – Vallée de Baigorri » est l'une des 36 Stations de Trail® (4 situées dans la chaîne Pyrénéenne française). 10 randonnées trails de différents niveaux sont proposées dans cette station.

Carte CII6/7 - Cartographie des traces de la station trail® Pays Basque

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, Station Trail, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/7
Date de réalisation : 23/02/2021

Les évènements trail

L'activité trail est une activité qui connait un succès de plus en plus grand depuis quelques années. Le territoire d'étude accueille chaque année, de mai à juillet, 5 évènements trail majeurs : Euskal Trail, Hiru kasko, Artzainen lasterkaldia, la course du Mounhoa et Euskal Herriko Mendi Maratoia. Ces courses présentent des spécificités variées permettant à beaucoup de trouver la course qui lui correspond : féminin uniquement ou mixte, en binôme ou individuel, avec ou sans chronomètre barrière, de niveaux de difficultés variables (entre 15 et 130 km), en journée ou de nuit, avec des pauses gourmandes ou sans arrêt, adaptées aux enfants ou aux adultes.

GII6/14. Le succès des courses trail : évolution du nombre de participants à 3 Kasko depuis sa date de création

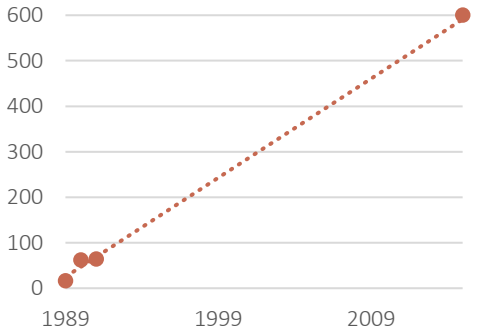

Evènement	Nom de l'association organisatrice	Année de création	Période de déroulement de l'évènement	Course	Longueur Dénivelé	Nombre de participants	Km à l'intérieur des sites N2K
Euskal trail	Euskal Raid	1997	Mai (week-end de l'Ascension)	Euskal Trail	2x40 km 2280 m	600	17.5 km et 21.5 km
				Ultra Trail (2015)	133 km 7500 m	500	45 km
				Trail Gourmand	2x25 km 2500 m	1300	23.5 km et 22.5 km
				Neska Trail	8 km	400	6.5 km
				Iluna Trail	27 km	400	22 km
				Ttiki Trail	1, 1.5 ou 3 km	250	*Tracés inconnus*
Artzainen Lasterkaldia	Artzainen Lasterkaldia	1985	Mai	Artzainen Lasterkaldia (2008)	23.6 km 1350 m	500 max	12.85 km
				Oilarandoi Goiti Beiti (depuis 2019)	15 km 940 m	200 max	5 km
Course du Munhoa	ETCHEMENDY Frederic	2012	Fin septembre / début Octobre	Course du Munhoa	18.5 km 1 100 m	*Absence de donnée*	13.5 km
Kintoa Kurri	AIBA	2011[9]	Octobre	Kintoa Kurri	20 km 1 300m	130 (~100 randonneurs)	20 km
Hiru Kasko	Bat Bi Hiru kasko	1989	Fin juin	Hiru kasko	30.5 km 2625 m	600	16.25 km
				Bi kasko	23 km 1750 m	*Absence de donnée*	16.25 km
Itsasuko Itzulia	Association Itsasuko Itzulia		Début septembre	Itsasuko Itzulia 24 km	24 km 1450 m	*Absence de donnée*	7 km
				Itsasuko Itzulia 14 km	14 km 800 m	*Absence de donnée*	0 km
Euskal Herriko Mendi Maratoia	Baztandarrak	1998	Fin juillet	BK42 - Marathon du Pays Basque	42 km 3100 m	250	19.5 km
				BK21 - Bidarraiko lasterketa	21 km 1500 m	*Absence de donnée*	21 km

Tableau TII6/3

[9] Existait auparavant (~20 ans) dans un autre format, tous les 2 ans, sous le nom de « course de la Vallée des Aldudes »

Carte CII6/8 - Cartographie des courses de trail

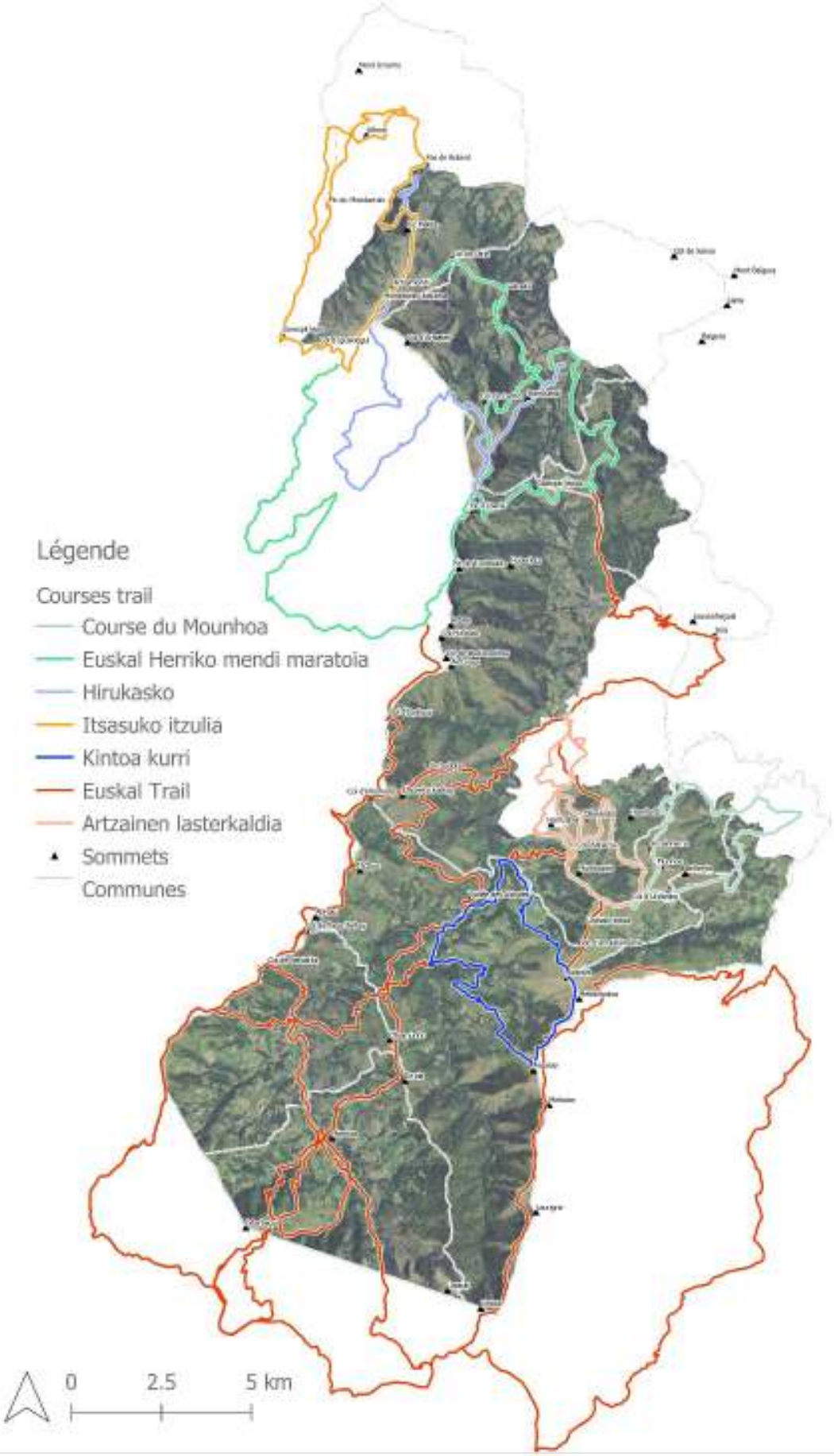

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, Euskal Raid, Artzainen Lasterkaldia, AIBA, 123Kasko, Itsasuko Itzulia, Bztandarrak, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/8
Date de réalisation : 23/02/2021

2.3.3 Autres activités pratiquées sur les sentiers et routes

Sports motorisés

Aucun circuit moto ou automobile n'est présent sur le territoire étudié. Il n'existe pas non plus de rallyes automobiles sur la zone. Un prestataire d'activités dont le siège social est sur le territoire d'étude propose des randonnées et raids en Quads ou SSV, notamment sur pistes.

Les 2 sites Natura 2000 sont de temps en temps parcourus par des particuliers, pouvant occasionner des dégâts lors de sorties de sentiers. En l'absence de sites aménagés, la pratique autonome, avec du hors piste est fréquente sur l'ensemble du site, notamment sur l'Artzamendi où un arrêté municipal d'interdiction a dû être pris. Ils utilisent principalement mais pas exclusivement les voies ouvertes à la circulation, les pistes forestières, ou pistes servant de pare-feux. La pratique des sports motorisés sur les terrains détrempés abîme ces pistes en favorisant leur érosion.

Arrêtés municipaux d'interdiction de la circulation d'engins motorisés

Afin de limiter les dérangements pouvant être occasionnés par les engins motorisés, des arrêtés municipaux réglementant la pratique ont été rédigés :

- Commune d'Arrossa, arrêté municipal du 06/08/2014 : interdiction de la circulation de quads sur le chemin Harlegiko bidea ;
- Commune d'Itxassou, arrêté municipal du 05/01/2009 réglementant l'accès à certaines voies, portions de voies ou à certains secteurs de la commune d'Itxassou ;
- Commune de Bidarray : arrêté municipal interdisant la circulation d'engins motorisés sur les chemins non goudronnés parcourant les zones et espaces naturels, à l'exception de certaines situations.

Longboards

Depuis 2019, l'association *Euskal Freeride Longboard* exerce une activité longboard sur le secteur de *Garzela* aux Aldudes (une dizaine de pratiquants par sortie organisée). En 2021, une autorisation a été donnée à l'association pour pouvoir effectuer des descentes 2 week-ends entre le 1er mars et le 15 avril (hors période de pâturage la plus chargée). L'autorisation, valable pour une année, doit être renouvelée annuellement. Le secteur de *Askia* à Lasse est également un autre site sur lequel se pratique cette activité, sans y être toutefois autorisée. Les descentes sont réalisées les week-ends.

2.3.4 Les sites d'escalade et spéléologie

Escalade

L'escalade est une activité peu développée sur le périmètre d'étude, du fait de la faible présence de rochers et parois intéressantes pour la pratique de cette activité. Au sein des périmètres Natura 2000, 1 seul site naturel d'escalade est recensé sur le site de la FFME[10] : le site d'Eyheralde constitué d'un petit ensemble rocheux (sommet : 200m). 2 autres sites sont recensés à proximité immédiate des périmètres Natura 2000. A 1300m à l'Ouest de la limite de la ZPS marquée par le ruisseau du Laxia, le site communal « Rocher et blocs du Mondarrain » (sommet : 750m) a été rééquipé en 2012 et fait l'objet d'une convention de gestion avec la FFME. Sa fréquentation est assez modérée du fait d'un accès difficile. Situé sur la commune d'Ossès à moins de 250m de la ZPS, le site d'Aurkilarre est un site idéal pour l'initiation (sommet : 200m). Sur la commune de Banca, le site Harrigorri est un secteur sur lequel les pompiers viennent effectuer leurs entraînements. Les 2 autres sites (Rocher de Guermiette sur Baigorri et site d'Argibel aux Aldudes) sont très peu voire plus du tout visités.

Le rocher du Baztan a été équipé par un prestataire privé de sports de pleine nature, pour offrir une activité supplémentaire à sa clientèle. Ce rocher fait partie d'un complexe « Parc aventure ».

[10] Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Spéléologie

Sur le secteur, la spéléologie est essentiellement encadrée par le club *Leize Mendi* et se pratique en toutes saisons. Un seul site est reconnu pour la pratique de la spéléologie éducative en surface naturelle : la rivière souterraine d'Haitzalde (ou grotte d'Urdos). C'est également un site utilisé pour la spéléologie sportive, c'est-à-dire dans le cadre d'une plus grande maîtrise. Les membres de l'association réalisent également des sorties exploratoires dans des cavités naturelles ou artificielles, et au sein des anciennes mines exploitées du Larla et de Banca.

Parc aventure, accrobranche, slackline et grimpe d'arbres

Deux prestataires d'activités ont ouvert des parcs aventures sur Bidarray et récemment sur Arrossa (2019). Le but de l'activité est d'initier les personnes aux joies des sports de nature à sensation comme l'accrobranche, la grimpe d'arbres, l'escalade, les tyroliennes, les ponts de singe… Ces parcs sont accessibles sur réservation et attirent une large clientèle toute l'année.

Notons également le développement de la slackline[11] sur le secteur d'Itsusi, discipline sportive connaissant un succès particulier et spécifique car non encadrée par une Fédération.

2.3.5 Les activités aériennes

Le parapente

Des vols d'initiation en parapente sont réalisés par la base de loisirs du Baigura. Les principaux points de départ et d'atterrissage, notamment pour les vols d'initiation, ont lieu en dehors des sites Natura 2000, notamment sur la commune d'Irouléguy, limitrophe d'Arrossa, Baigorri et Anhaux. Cependant d'autres sites peuvent être utilisés de façon ponctuelle par des pratiquants indépendants pour le décollage et l'atterrissage. La fréquentation de ces zones reste néanmoins réduite.

Le vol libre pratiqué depuis l'aérodrome d'Itxassou

Le vol libre est l'activité sportive ou de loisir consistant à voler avec un planeur ultra léger (PUL) sans motorisation. Le décollage peut se faire à pied depuis un relief, ou par treuillage sur terrain plat. Cette activité doit respecter certaines règles juridiques (avis de la commune où se trouvent les lieux d'envol et d'atterrissage, accord des propriétaires, Responsabilité Civile Aérienne).

La commune d'Itxassou est dotée d'un aérodrome de 13ha situé en dehors de l'emprise de la zone d'étude. Situé en espace aérien de classe G[12], l'aérodrome est répertorié en catégorie D : il est destiné à la formation aéronautique, aux sports aériens et au tourisme ainsi qu'à certains services à courte distance (ex : les liaisons avec le service des Urgences de l'hôpital de Bayonne). Il est inscrit parmi les aérodromes agréés à usage restreint[13]. Sous régie d'Etat jusqu'en 2006, l'aérodrome a été transféré à la commune par convention en 2006. Le Centre de Vol à Voile Robert Iribarne en est le gestionnaire depuis 2008, suite à un accord de gestion signé avec la Commune d'Itxassou.

Plusieurs activités de vol libre y sont pratiquées :

- Activité vol à voile de loisir ou de formation (géré par le CVV Robert Iribarne). 978 remorquages ont été comptabilisés en 2019 ;
- Activité d'aéromodélisme (géré par l'Air Club Basco Landais (ACBL)) ;
- Activité parachutage : le 1er RPIMA est autorisé à utiliser la zone pour effectuer ses exercices de parachute 18 jours par an[14]. Les aéronefs largueurs utilisent l'aérodrome pour l'embarquement des parachutistes. Les activités de parachutage doivent être connues de la commune au moins

[11] Pratique sportive s'apparentant au funambulisme, qui nécessite seulement une sangle élastique. La sangle utilisée, appelée « slack », est tendue entre deux ancrages (arbres, poteaux, points d'ancrage d'escalade…) à l'aide d'un système facilitant sa mise en tension et se pratique très largement en espaces de pleine nature.

[12] Classe où chacun est libre de ses évolutions, dans le respect des règles de l'air. Seules les informations sur le trafic connu sont indiquées, charge au pilotage d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers du ciel.

[13] Liste n°3 comme aérodrome réservé au vol à voile et aux avions de servitude.

[14] En cas de besoin opérationnel exceptionnel, ce nombre de jours peut atteindre 24, sans jamais les dépasser.

une semaine à l'avance et ne peuvent pas être réalisées à compter de la 3ème semaine de juillet jusqu'à la fin du mois d'août. Seulement 3 séances ont été comptabilisées en 2019 ;

- **Activité de voltige** : bien que rare, une activité voltige a été décrite dans les publications aéronautiques.

Les vols s'effectuent jusqu'à 100m par rapport au sol.

Tableau TII6/4

Activités	Lun		Mar		Mer		Jeu		Ven		Sam		Dim		Fériés	
	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Vol à voile						X						X		X		X
Aéromodélisme			X	X			X	X			X		X		X	
Parachutage	X	X	X	X	X		X	X	X	X						

Les drones civils, télépilotes de loisir n'opérant pas au sein d'associations

Depuis quelques années, **l'usage du drone de loisir connait un franc succès**, notamment dans les grands espaces naturels. Destiné à un usage commercial ou simplement récréatif, ce nouvel outil permet de capturer des images et vidéos de grande qualité, à des points de vue non accessibles habituellement, ce qui contribue à sa popularité. **Chacun étant libre de se procurer son propre drone, il n'est pas facile d'évaluer la pratique.**

Pour autant, afin d'accompagner l'essor du drone civil, la **France a été l'un des premiers pays à se doter, dès 2012, d'une réglementation**. Celle-ci a été complétée par la loi de 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils (« Loi drone »), ainsi qu'à la mise en ligne d'une **carte interactive des restrictions pour les drones de loisir**[15]. En 2018, l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) a acquis la compétence en matière de réglementation de l'ensemble des aéronefs circulant sans équipage à bord. La réglementation européenne vient donc se substituer à la réglementation nationale. **En juin 2019, la Commission européenne publie 2 règlements[16] pour réglementer la pratique, applicables en juillet 2019 et janvier 2021**.

On distingue les pratiquants opérant au sein d'associations d'aéromodélisme[17] pour lesquels la réglementation européenne laisse la possibilité aux Etats membres de définir des règles nationales et les télépilotes de loisir « autonomes ». Ces derniers font partie de la catégorie « ouverte » qui leur permet de voler en respectant un ensemble de règles concernant :

- La protection des autres usagers de l'espace aérien : hauteur maximale de vol de 120m, avec selon les zones, des hauteurs maximales réduites (au voisinage des aérodromes et dans les zones de vol basse hauteur des aéronefs militaires) ou des zones d'interdiction de vol (à proximité immédiate des aéroports, zones de manœuvres d'aéronefs militaires etc.) ;
- La protection des biens et des personnes au sol : recommandation de ne pas survoler de personnes, interdiction de vols en agglomération au-dessus de l'espace public, zones interdites de survol (sites industriels sensibles, hôpitaux, prisons, réserves naturelles...).

[15] Carte élaborée par la DGAC avec le concours de l'IGN, et basée sur l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

[16] Le règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission du 12 mars 2019 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord ; Le règlement d'exécution (UE) 2019/947 de la Commission du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord.

[17] L'ACBL possède notamment 1 drone.

Ces restrictions sont consultables sur une carte interactive accessible à tous sur le site Géoportail de l'IGN. A noter que les interdictions temporaires de survol de zones naturelles pendant les périodes de nidification n'y sont pas représentées.

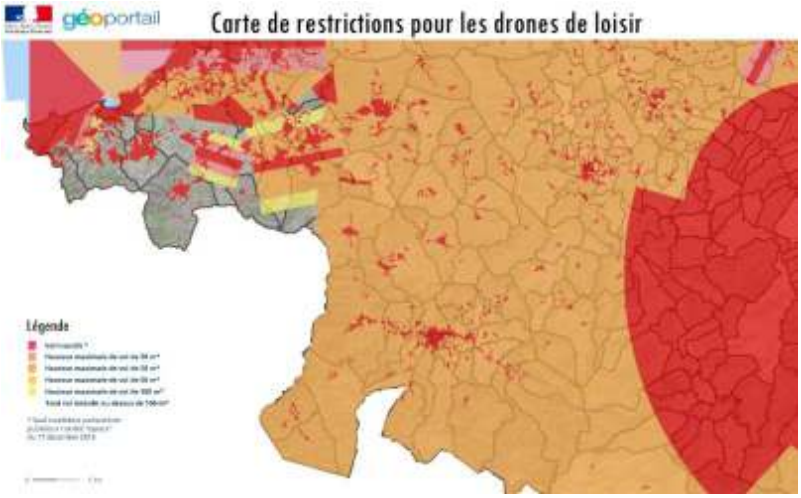

Figure FII6/1 - Carte des restrictions de hauteur de vol s'appliquant aux drones de loisirs, sur le territoire d'étude (source : Géoportail, site consulté le 17/11/2020)

La réglementation européenne ne s'applique pas :

- Aux vols d'aéronefs dans un « espace clos et couvert »[18] où il appartient au propriétaire du lieu et au télépilote de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes présentes ;
- Aux aéronefs lorsqu'ils exécutent des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre l'incendie, de contrôle des frontières, de surveillance côtière.

Les vols d'hélicoptères

La montagne est une zone d'entrainement pour les écoles de pilotes d'hélicoptères. Ainsi, le centre de Dax, qui forme des pilotes de France et de l'étranger pendant 6 mois, réalise des exercices un peu partout sur la montagne Basque et donc sur la zone d'étude. Des exercices de vol tactique, près du sol, en bord de falaises, sur toute la ZPS y sont régulièrement effectués. Un partenariat avec la LPO a été conclu dans le cadre du PNA en faveur du Gypaète barbu.

2.3.6 Les activités d'eaux vives

Données principalement issues des DOCOBs des sites Natura 2000 FR7200786 « la Nive » et FR7200759 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » et du Schéma Départemental du Loisir Pêche 2018-2022 (FDP64).

Les sports d'eaux vives

La Grande Nive prend naissance à Saint-Jean-Pied-de-Port, au niveau de la confluence des 3 Nives (Nive de Valcarlos, Nive d'Estérençuby, Nive du Laurhibar). La Nive des Aldudes vient augmenter son débit 10 km en aval, à Ossès, et permet de rendre le cours d'eau praticable en rafting toute l'année.

L'activité de sports d'eau vive se concentre ainsi principalement sur 30km entre St-Jean-Pied-de-Port et Cambo. L'essentiel du parcours est une succession de rapides et planiols, idéal pour la découverte et l'apprentissage du kayak et raft. Depuis 1991, date d'implantation de la première base d'eau vive en Pays Basque, à Bidarray, plusieurs activités de descente sont apparues (hydrospeed, bouées, mini raft…) permettant la pratique des sports d'eau vive par un grand nombre. En période estivale, plusieurs milliers de touristes par semaine descendent la Nive en raft, hydrospeed ou kayak. A l'aval des 3 Nives, l'activité comptait 54 000 personnes par an (2008), principalement sur deux parcours : Ossès-Bidarray (longueur 5.5 km) et Itxassou- Pas de Roland (5 km).

[18] Bâtiment, tente, cage en grillage ou en filet, ou toute autre structure telle que la probabilité que l'aéronef puisse en sortir est négligeable.

Aujourd'hui la fréquentation de la Nive en nombre d'embarquements est la plus importante du département, c'est devenu une activité économique et touristique majeure[19].

La Nive des Aldudes et le Baztan ne sont navigables qu'en période de hautes eaux (hiver et printemps) et sont peu fréquentés, majoritairement par des pratiquants en individuel.

La pêche de loisir

La pêche est une pratique sportive qui connaît un succès important en France (en 2ème position en matière de pratiquants licenciés après le Football). A l'échelle nationale, le nombre d'adhérents est plus élevé que le nombre de chasseurs[20].

La Nive des Aldudes est d'un grand intérêt halieutique. Elle abrite notamment des Salmonidés de grande envergure qui fait que ce **cours d'eau est le plus prisé de tout le bassin versant de la Nive**. De nombreux pêcheurs espagnols viennent sur les secteurs les plus en amont.

Sur le territoire d'étude, on recense 2 sites labellisés pour la pratique de la pêche de loisir : **un parcours « no kill »** au niveau de la Grande Nive, consistant à remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel et **un « parcours jeune »** au Pas de Roland.

La baignade

La pratique est interdite par arrêté préfectoral en date du 24/08/1983 sur la Nive et ses affluents, sur les territoires des communes de Baigorri et Saint-Jean-Pied-de-Port ainsi qu'en aval de ces communes, du fait des problématiques bactériologiques. Néanmoins, on retrouve des secteurs relativement bien fréquentés en période estivale. Sur le Baztan à Bidarray, la fréquentation estivale devient telle qu'elle peut être génératrice de perturbations pour le milieu. A la confluence du Laxia et de la Nive, au niveau du Pas de Roland, l'accessibilité du site favorise la présence de baigneurs, notamment des familles avec de jeunes enfants.

Les arrêtés d'interdiction

- Arrêté Préfectoral du 24/08/1983 portant interdiction de baignade sur la Nive et ses affluents.

Les arrêtés d'interdiction

- Arrêté municipal d'interdiction de canyoning sur Itxassou ;
- Arrêté municipal d'interdiction de canyoning sur Bidarray.

Le canyoning

Quelques entreprises spécialisées dans les sports d'eaux vives proposent également la pratique du canyoning. Hormis les cours d'eau du Laxia et du Baztan (Zarkambide), autrefois lieu de pratique du canyoning qui y a été interdite par arrêtés municipaux, aucun cours d'eau n'est propice au développement d'un canyoning d'intérêt commercial ou pour la pratique du sport en amateur.

[19] Source : site internet *Made in River*, consulté le 17/11/2020

[20] Chiffres 2012 : 1 314 721 adhérents pêcheurs contre 1 224 000 adhérents chasseurs, (Source : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, état des lieux, diagnostic et orientations stratégiques 2018-2022, FDP64).

Carte CII6/9 - Cartographie des activités sportives pratiquées en espace naturel

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, BD CARTHAGE, Leize Mendi, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/9
Date de réalisation : 17/02/2021

2.4 Les sites patrimoniaux, historiques, culturels

Le caractère authentique prend dans la Vallée tout son sens. Fort d'un riche patrimoine matériel et immatériel, le Pays-Basque n'en délaisse pas pour autant les activités culturelles actuelles rendant ce patrimoine encore très vivant.

2.4.1 Les sites et monuments historiques

Comme vu dans le chapitre lié aux richesses patrimoniales, le territoire d'étude comprend 5 sites inscrits, sur Itxassou, Baigorri et les Aldudes, ainsi que 15 monuments classés « Monuments Historiques ». Cette reconnaissance permet d'attirer un public assez large qui peut profiter de visites guidées (par exemple autour de l'orgue Rémy Malher situé dans l'église de Saint-Etienne-de-Baïgorry ou visite du château d'Etchauz) durant la saison estivale.

D'autres sites sont remarquables pour leur caractère pittoresque, notamment les centres bourgs de Baigorri, Bidarray, Banca ou Aldudes.

2.4.2 Les centres d'interprétation du patrimoine local

Le patrimoine historique est mis en valeur au niveau communal par des centres d'interprétation :

- Le centre d'interprétation Olhaberria, autour du patrimoine minier, situé au bourg de Banca. Des visites guidées y sont organisées pendant la période estivale, les mardis, mercredis et vendredis (jusqu'à 19 visites guidées par saison) ;
- Le centre d'évocation du village d'Itxassou « Ateka » permet de faire découvrir le village à travers plusieurs thèmes dont son patrimoine historique ;
- Un petit centre situé au niveau du bourg d'Arrosa où ont été reconstitués 2 fours d'époque en argile qui servaient à travailler le fer.

Un projet de centre d'Interprétation de l'Histoire de la Basse Navarre, à Saint-Etienne-de-Baïgorry est en cours d'étude et vise la mise en valeur du passé historique de la Vallée.

2.4.3 Petit patrimoine culturel

En référence au patrimoine et à la culture locale, on dénombre un certain nombre de sculptures et stèles sur le Haut de Vallée.

Sculptures en hommage à Xalbador

Fernando Aire Etxart (1920-1976), dit Xalbador (nom de sa maison natale), est un *bertsulari*[21] renommé du Pays basque nord, et un symbole pour le Pays Basque entier. Berger et agriculteur, il demeure toute sa vie dans sa commune natale, Urepel. Il chante son premier *bertsu* à 16 ans, au restaurant "Anglesainea" à Urepel. Ce sera le premier d'une multitude. À partir de 1960, et jusqu'à sa mort, il participe aux plus grands championnats de *bertsulari* organisés à Donostia, faisant équipe avec Mattin Treku, dont il reste indissociable encore aujourd'hui. Il laisse un inestimable héritage de par ses nombreux *bertsu* justes et poignants, son amour du pays et de la langue basque.

Plusieurs œuvres lui sont dédiées sur la commune d'Urepel : stèle en pierre rouge sur laquelle est sculpté le profil de Xalbador, un disque de pierre gravé d'une inscription fait face à la stèle, à l'ombre des arbustes encerclés d'une murette en pierre. Tout près, une imposante plaque de granit est accrochée sur la façade du mur-à-gauche "Gure Amentsa" (notre rêve). Les *bertsu* que Xalbador lui-même avait créés en hommage à la pelote y sont gravés dessus.

A *Antonsain*, près de sa maison natale, au milieu d'une prairie à la vue grandiose surplombant le village d'Urepel, une sculpture de fer honore Xalbador. Au travers de cette œuvre, le célèbre sculpteur Oteiza a choisi de symboliser le poète sous la forme d'un oiseau à l'aile brisée.

Une journée, « Xalbador Eguna » lui rend hommage tous les ans au mois d'octobre avec diverses animations culturelles, tournant principalement autour du bertsularisme.

[21] Les *bertsulari* sont des improvisateurs de vers chantés.

La pierre des bergers basques

Chaque année, l'association *Artzain Mundua*, organise un rassemblement quelque part au Pays Basque, en hommage à tous les bergers basques d'Amérique. En 2007, il eut lieu aux Aldudes pour le Pays Basque nord, et à Gernika pour le Pays Basque sud. Ces 2 villages ont été choisis car nombre de leurs habitants s'exportèrent en Amérique pour travailler en tant que berger. Une grande partie des bergers du pays basque nord étaient originaires de la Vallée des Aldudes.

Un monument de pierre en hommage aux bergers basques fut érigé à cette occasion, près de la mairie des Aldudes. Un arbre y est symbolisé. Les 4 mots figurant dans le tronc sont ceux qui ont été le plus souvent gravés par les bergers qui restèrent en Amérique (dans les cabanes, arbres..), et illustrent parfaitement le mal du pays dont ils souffraient : « AMA, ETXEA, HERRIA, MAITEA ».

Le pilotari de fer

Au bourg d'Urepel, au centre de la place, une sculpture représente un joueur de pelote et illustre l'attitude particulière qui caractérise si bien le pratiquant. Cette œuvre est celle du sculpteur basque de Donosti, Antton Mendizabal.

Laxoa

À partir du XIX^{e} siècle et ce jusqu'en 1952, le *Laxoa* se pratique aux Aldudes sur la place de l'Église. Faisant partie de la culture du Pays Basque, la pelote basque se joue dans la plupart des villages équipés d'une surface de jeu. Parmi les différents types de jeux, se distinguent les jeux directs (deux équipes s'affrontent face à face) et les jeux indirects (la balle doit d'abord frapper le mur avant d'être reprise par l'adversaire). Le *Laxoa* est en fait l'un des plus anciens jeux directs et fonctionne avec deux équipes de quatre pelotari équipés d'un gant proche de celui utilisé pour le *Pasaka*. Aux Aldudes, le butoir en pierre permettant de jouer au *Laxoa* est encore présent à l'entrée du porche de l'église Notre-Dame, tandis que le fronton de pierre lui fait face sur la façade de la maison opposée à l'église. Le village a d'ailleurs compté au XVIII^{ème} siècle un joueur de pelote devenu légendaire : *Perkain*.

Iduri zuen hemen zela

En 2015, l'association *Adur* inaugurait, à *Patarramunho*, une sculpture de Marco Giordano, intitulée « Iduri zuen hemen zela »[22]. Cette œuvre, sculptée avec des matériaux locaux (pierre rouge du Baztan, et pierre provenant d'une maison des Aldudes), s'apparente à une porte le long de laquelle s'élève une fine structure métallique qui s'achève par des lampes alimentées par un panneau photovoltaïque. Elle symbolise le passage entre deux éléments : le jour et la nuit (mis en valeur par le jeu de lumières), l'Iparralde et l'Hegoalde (on peut y admirer les vallées du Baztan, de l'Erro et des Aldudes), le monde sauvage et civilisé (en référence à la mythologie et aux carnavals). Certains y voient également le lieu de croyances et de superstitions actuelles (passage entre la vie et la mort). Cette porte est volontairement ouverte à interprétation.

Image III6/6 : Iduri zuen hemen zela sur les hauteurs de Patarramunho

Le descendant du Chêne de Gernika

L'arbre de Gernika est un symbole de l'histoire du Peuple Basque. Il existe plusieurs arbres qui en descendent[23], plantés dans le monde entier par diverses communautés de la diaspora basque. L'un d'eux a pris racine à Itxassou, en 1963, au lieu-dit Elizaldia.

[22] On aurait dit qu'elle était là.

[23] Ils sont issus de 5 forêts de propriété forale de la Biscaye qui abritent les descendants du Chêne de Gernika.

Carte CII6/10 - Cartographie des sites historiques et culturels et activités culturelles

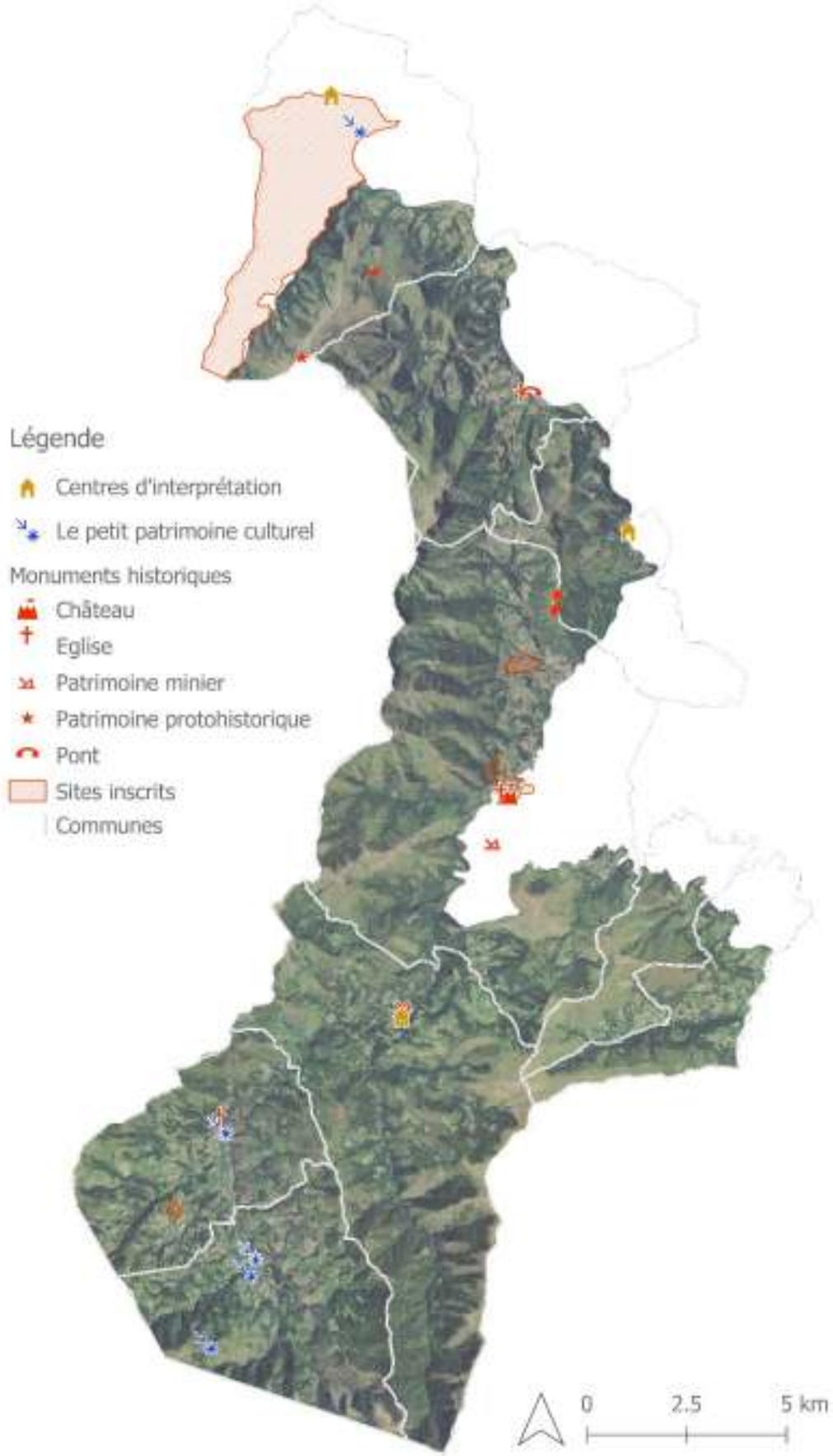

Fond cartographique : BD ORTHO
Origine des données : IGN, DREAL, CSVB
Conception : A. DULIN, CSVB
Référence : CSVB_2020_DSE_CII6/10
Date de réalisation : 23/02/2021

3. LES ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

Analyse des données issues de la base SIRTAQUI (base de données touristiques de l'ancienne Région Aquitaine) et de la programmation des OT. Attention : les évènements n'ayant pas bénéficié d'une communication auprès de ces professionnels du tourisme ne rentrent pas dans l'analyse ci-dessous.

Chaque année, **une centaine d'animations et évènements sont programmés sur le site** et promus par les OT. **Les ¾ sont des animations ponctuelles**. A noter qu'en 2020, dans le contexte lié à la crise sanitaire, un quart des manifestations programmées ont dû être annulées, dont la totalité des grands évènements ainsi que les évènements programmés sur plusieurs jours ou ramenant un grand nombre de personnes, comme par exemple les fêtes de village, temps fort de l'année pour chaque village.

3.1 Répartition spatio-temporelle des manifestations

La commune de Baigorri concentre le tiers des manifestations qui se sont déroulées entre 2017 et 2020. Les 3 communes du Haut de la Vallée des Aldudes, bien qu'elles soient les plus éloignées des axes touristiques, connaissent une forte dynamique en terme d'animation en comptant le quart des animations qui se sont déroulées, durant cette même période. Les communes d'Itxassou et Bidarray, en porte d'entrée du territoire depuis la Côte Basque, présentent une offre d'animations relativement importante. Ces manifestations connaissent une forte saisonnalité : la moitié a lieu en juillet et août.

70% de ces manifestations se déroulent dans les zones urbanisées ou des bâtiments permettant d'accueillir le public, les autres évènements se déroulant en espaces naturels.

GII6/15. Nombre de manifestations organisées entre 2017 et 2020 par commune

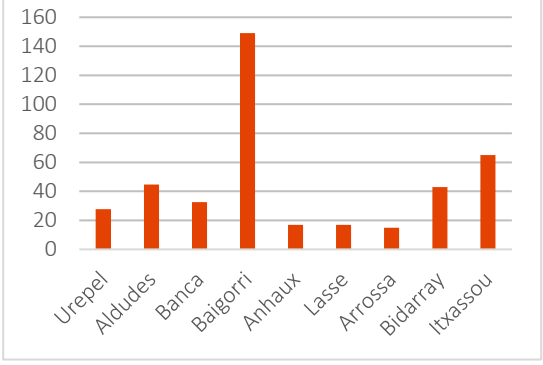

GII6/16. Calendrier des manifestations organisées entre 2017 et 2020

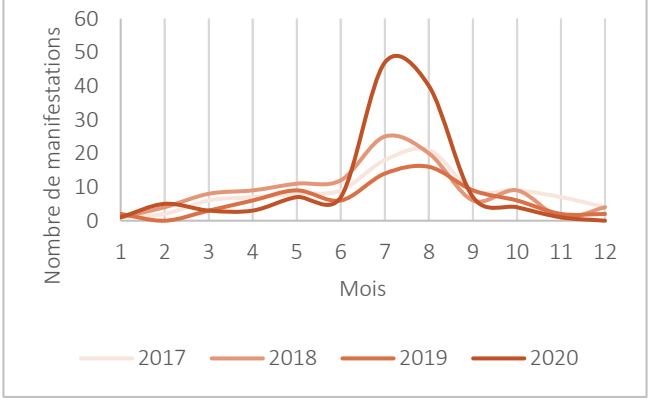

3.2 Taille et thème des manifestations

Les manifestations ont été réparties en trois catégories en fonction de leur taille en terme de nombre de personnes et/ou de durée.

3.2.1 Taille

Les grands évènements

Les grands évènements sont les manifestations qui attirent un nombre très important de personnes. Il s'agit surtout d'évènements sportifs de grande ampleur, comme Euskal Trail, d'évènements culturels (Nafarroaren Eguna, Errobiko Festibala) ou encore d'évènements agricoles (Journée de la Marque à Urepel, fête de la Cerise à Itxassou ou Portes Ouvertes de la Vallée des Aldudes).

Sur l'ensemble des communes, on compte 9 grands évènements par an, soit 8% des manifestations organisées.

Tableau TII6/5

Nom de l'évènement	Date du 1er évènement	Période	Nombre de personnes accueillies	Lieux	Thème	Emprise géographique hors zones urbaines
Nafarroaren Eguna	1978	Fin avril	> 10 000	Village de Baigorri	Culture	Non
Artzainen Lasterkaldia	1985	Mai	700 participants	Village de Baigorri jusqu'aux secteurs Oylarandoy, Munhogain	Sport	Oui
Marque d'Urepel		Fin mai	Entre 500 et 1 000	Entre Urepel et Sorogain	Agriculture & Gastronomie	Oui
Euskal Trail	1997	Fin mai	3 200 participants	Communes de Baigorri, Banca, Aldudes, Urepel, Lasse	Sport	Oui
Fête de la Cerise	2000 (autrefois Fête de la Terre depuis 1952)	Début juin	20 000 personnes sur 2 jours (3000 à 4000 en simultanée)	Village d'Itxassou	Agriculture & Gastronomie	Non
Hiru kasko	1989	Juin	> 600 participants	Communes de Bidarray et Itxassou (limite Nord de Baigorri)	Sport	Oui
Errobiko festibala	1996	Juillet	?	Village d'Itxassou ou espaces pouvant accueillir du public	Culture	Non
Euskal Herriko Mendi Maratoia	1998	Juillet	> 250 participants	Bidarray, limite Ouest d'Arrossa, limite Nord de Baigorri et limite Sud d'Itxassou	Sport	Oui
Course du Mounhoa	2012	Octobre	?	Communes de Lasse et Anhaux	Sport	Oui
Portes Ouvertes de la Vallée des Aldudes	1992	Octobre	Entre 5 000 et 10 000	Villages d'Urepel, les Aldudes, Banca	Agriculture & Gastronomie	Oui (Randonnée et trail Kintoa Kurri)

Les évènements

Les manifestations de taille plus réduite, qui peuvent s'étaler sur plusieurs jours ou connaître une affluence de visiteurs assez importante, sont considérées comme des évènements. Il s'agit de manifestations autour de multiples domaines : Gastronomie et Agriculture (foires gastronomiques et artisanales, fête de la Truitelle d'Urepel, de la Truite de Bidarray,…), Culture (Xalbador Eguna, festival de Musique de Basse Navarre, Baigorriko kulturaldia, festival du film documentaire de Baigorri…), Sport (Kintoa kurri, tournois de pelote, …), Nature (chantiers organisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site « Montagnes des Aldudes ») ou vie locale (anniversaire des 100 ans de la Clique par exemple). Les fêtes locales sont également considérées comme des évènements. Chaque village organise ses fêtes entre la fin du mois de mai et jusqu'à mi-septembre[24], qui se clôturent pour la plupart par un feu d'artifice.

Les animations

Sont nommées « animations », les manifestations de petite taille, sur une journée généralement et organisées à une échelle locale. Ce sont les marchés, les vides-greniers, des sorties randonnées ou Nature pour les locaux, des visites guidées, des tournois de sport à la journée (pétanque), des *kantu afaria*, des journées caritatives ou encore des conférences et débats.

Entre 2017 et 2020, les manifestations de petite taille sont les plus nombreuses (69%), reflet du fort dynamisme de la vie locale.

[24] Fin mai Anhaux ; fin juin Banca ; début juillet Arrossa et Oyansoro ; mi juillet Bidarray ; fin juillet Esnazu ; début août Baigorri ; mi août Aldudes et Urepel ; fin août Itxassou ; mi septembre Lasse.

GII6/17. Animations, évènements et grands évènements programmés sur les 9 communes entre 2017 et 2020 (Source : base de données SIRTAQUI, CSVB)

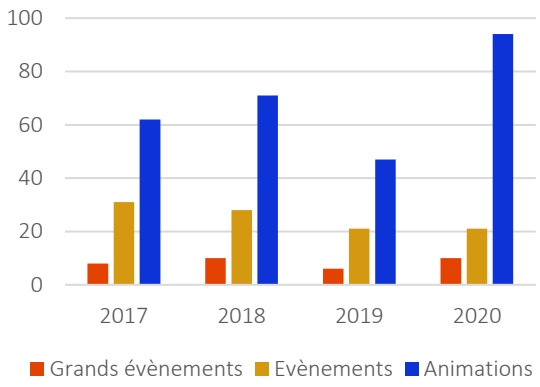

GII6/18. Type de manifestations en fonction des thématiques sur la période 2017-2019

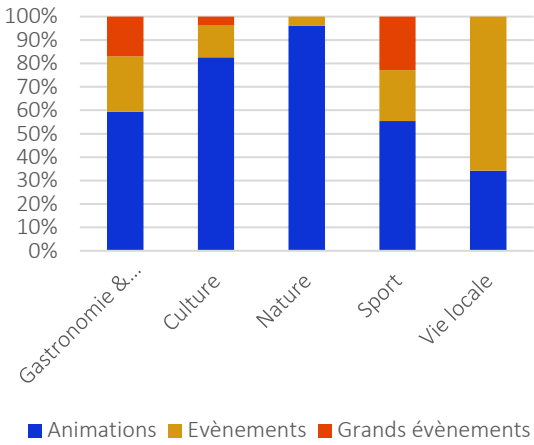

3.2.2 Thématiques

Les manifestations les plus nombreuses concernent la culture (basque, historique, vivante, arts visuels, mythologie ou patrimoine religieux). Les associations ou autres organismes organisateurs d'évènements culturels sont également les plus nombreux.

Le sport arrive en deuxième position en terme de nombre de manifestations organisées (presque le quart des manifestations) et 27 associations ont participé à leur organisation.

La Vallée connaît une dynamique d'animation importante dans la vie locale avec 17% de manifestations à destination des habitants et 31 associations impliquées.

Forte de ses valeurs gastronomiques et agricoles, les manifestations autour de ces thématiques sont bien présentes que ce soit en terme d'évènements ou de structures organisatrices (23).

Enfin, les manifestations autour du patrimoine naturel sont les plus rares : cela s'explique notamment par le faible nombre d'organismes qui s'impliquent dans l'organisation de ce type d'évènement sur le site. Le CPIE Pays Basque, basé à Baigorri a assuré, entre 2017 et 2020, près de 2 évènements sur 3. Pour pallier à ce manque de sensibilisation, un jeu Natura 2000 a été créé en 2020 par la CSVB afin d'intervenir dans les écoles du territoire et de sensibiliser les élèves aux espèces et habitats des 2 sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux ». De plus, un jeu de piste est en réflexion, en partenariat avec le CPIE et la CSVB, sur ces sites.

GII6/19. Nombre de manifestations programmées en fonction des thématiques sur la période 2017-2019

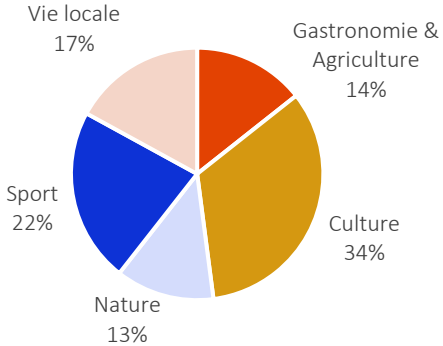

GII6/20. Nombre de structures ayant organisé une manifestation entre 2017 et 2020, selon la thématique

4. LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & CULTUREL

4.1 Réalisation des projets recensés en 2010

Projet recensé en 2010	Commune	Porteur de projet	Description	Etat d'avancement en 2020
Projet Arrume	Itxassou – Bidarray – Baztan	Communes de Bidarray (chef de file)	Projet transfrontalier incluant : - La création d'un centre d'accueil, d'interprétation et d'animation dans le bourg de Bidarray ; - La mise en place d'un tour de pays pédestre transfrontalier.	Itxassou : abandonné
Création du camping Larlapean	Arrossa	Privé	Création d'un hébergement d'hôtellerie plein air sous la forme de 35 chalets à proximité de l'Hôtel Euskalduna.	Réalisé
Sentier des contrebandiers	Montagne Basque	Conseil Départemental 64 (anciennement Conseil Général)	Balisage d'un sentier équestre et VTT entre St-Palais et Biriatou (240 km, 6 à 9 étapes).	Réalisé
Schéma d'accueil des camping-cars	Montagne Basque	CC du Pôle touristique Montagne basque (dont la CC Garazi-Baigorri[25])	Création d'équipements d'accueil et de services (publics et/ou privés) à destination des campings-caristes	Abandonné
Extension d'hébergement	Baigorri	Privé	Implantation de chalets sur le terrain du Domaine de Leispars.	Réalisé
Valorisation du site des mines de Banca	Banca - Eugi	Commune de Banca	Projet transfrontalier prévoyant notamment : - La valorisation paysagère et la sécurisation du site des mines ; - La création d'un espace d'interprétation dans le bourg de Banca ; - Le balisage de circuits pédestres et routiers thématiques autour de la mine et de la fonderie.	Réalisé
Création d'un espace scénographique au sein de la pisciculture de Banka	Banca	Privé	Création d'un espace scénographique dans l'ancien moulin.	Réalisé
Repositionnement de l'auberge de jeunesse Erreka Gorri et du Centre de vacances de l'école d'Urepel	Aldudes et Urepel	Communauté de Communes Garazi-Baigorri et communes de la Vallée des Aldudes	Projet de requalification en vue de maintenir une capacité d'accueil marchande sur le haut de la Vallée des Aldudes.	Auberge de jeunesse : projet repoussé – prévu dans le POCTEFA « Kintoan Barna » Centre de Vacances d'Urepel : abandonné
Centre multiservices	Urepel	Commune d'Urepel	Création d'un espace de visite et de services pour le public des randonneurs (douches, toilettes, point relais information) autour du bar-restaurant Etxe Xuria.	Requalification Centre d'interprétation des ressources identitaires Amerikanoinea - POCTEFA « Kintoan Barna »

Tableau TII6/6

[25] L'une des anciennes intercommunalités ayant fusionné au 1er janvier 2017 pour créer la CAPB.

4.2 La transnavarraise « *Kintoan Barna* »

Plusieurs projets, à des stades plus au moins avancés, sont à l'étude sur le territoire. Sur les communes de la Vallée de Baigorri, ils se structurent autour du projet transfrontalier *Kintoan Barna* (au cœur du Pays Quint).

Kintoan Barna est un programme européen de coopération transfrontalière auquel participent 13 localités situées dans l'axe de 80 km qui relie Garazi à Pampelune en traversant les vallées de Baigorri, Garazi et Esteríbar, configurant une petite région transfrontalière dont le centre névralgique est le Pays Quint. La période de réalisation s'étend de janvier 2018 à décembre 2021, pour un coût total de plus de 2,8 millions d'€uros d'investissements financés aux deux tiers par des fonds européens (le POCTEFA-INTERREG).

Le projet vise à développer une offre touristique attractive et de qualité sur les vallées navarraises les plus reculées, liée à la valorisation des ressources naturelles et identitaires, du patrimoine, de l'histoire commune et de la gastronomie de ce territoire. Il a pour objectif de transformer ce territoire-corridor en une destination touristique et contribuer à son développement socio-économique, afin d'essayer de contrecarrer la tendance actuelle de dévitalisation des vallées. Cette transformation passe par la création d'un nouveau territoire Garazi-Pampelune, un territoire d'opportunités pour le tourisme culturel et naturel, les sports de pleine nature, le tourisme et les activités liées à son identité et à son histoire.

Plusieurs projets de développement touristiques sont ainsi plus ou moins avancés à la fin de l'année 2020 :

- Le Centre d'interprétation de l'histoire de la Basse-Navarre (ancienne mairie) : projet à destination d'un public touristique et local ;
- La visite de la galerie de la mine Saint-Louis (Banca) : projet complémentaire au Centre d'interprétation du patrimoine minier Olhaberri, création d'un sentier d'interprétation sur la thématique minière ;
- La création d'une structure d'accueil pour les visiteurs et les randonneurs (ancienne auberge Erreka Gorri, Aldudes) ;
- Le centre de valorisation des ressources identitaires de la commune d'Urepel (maison Amerikanoinea, Urepel) : centre d'accueil et d'orientation des randonneurs qui comprendra des salles d'expositions autour de 4 thématiques : la langue basque, le bertsolarisme, le Pays Quint, le pastoralisme. Ouverture prévisionnelle des portes : janvier 2022.

Compilation des données relatives au tourisme et aux activités de loisirs

Territoire des sites Natura 2000 « Montagnes des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Accueil & Offre touristiques	<u>Clientèle</u> - Origine : 1 visiteur Français/3 est Néo-Aquitain - Nombre annuel de visiteurs sur les bureaux d'accueil touristique : Baigorri 7400, Garazi 99000, Espelette 29000. <u>Equipements d'hébergement et de restauration</u> - 1 bureau d'accueil (Baigorri) - 273 hébergements, 81% de meublés touristiques - Capacités en lits : 39% sur les meublés touristiques, 18% sur les hôtels de tourisme - ~165 000 nuitées/an, 42% sur Itxassou, 25 % sur Baigorri, 13% sur Bidarray et 11% sur Arrossa - 44% de nuitées en hébergements ☆☆☆, 37% en ☆☆, 13% non classées - 35 établissements de restauration - 4 ventas à proximité immédiate du site (côté espagnol) <u>Offre d'activités</u> - Une 20^{aine} de prestataires proposant des activités sur le site - Près de 20 clubs sportifs et amateurs sur les communes du site	<u>Attractivité touristique</u> - Randonnées familiales, visites et animations locales - Prestations à thèmes accompagnées : randonnées, visites de ferme - Activités d'eaux vives <u>Equipements hébergement et restauration</u> - Offre hébergement diversifiée : campings, chambres d'hôtes, hébergements collectifs, hôtels de tourisme, meublés de tourisme, village centre de vacances - Nombreux labels : gîte de France, Clé vacances, Accueil paysans, Bienvenue à la ferme, tables et auberges de France, Vignobles et découvertes - *A minima* une offre de restauration sur chaque commune <u>Offre d'activités</u> - Large gamme d'activités terrestres (randonnées, trails, quads, VTT, cheval, via ferrata, paint ball, escalade, spéléo…), aquatiques (rafting, canoë-kayak, pêche, stand-up paddle, descente en bouées…) ou aériennes (vols en parapente) - Nombreux clubs et associations sportives, présentant des activités variées : randonnée, marche sportive, trail, spéléologie, escalade, cyclisme, découverte et observation du patrimoine naturel, vol libre et planeurs, kayak…	↗ Du nombre de visiteurs (+50% recensés dans les 3 bureaux d'accueil touristique en 10 ans) ↗ de l'offre d'activités touristiques de pleine Nature = Capacité en nombre d'hébergements	Taxe de séjour, 3DOuest, Tourinsoft - OTPB bureaux de Garazi-Baigorri et Espelette Equipements - IGN, BD SIRTAQUI Activités et adhérents, sites de pratiques sportives - Clubs et associations locales Leize Mendi, Cyclo Club Garazi et Itsasuarrak, associations organisatrices des courses trail, Club d'aéromodélisme ACBL, commune d'Itxassou Sentiers pédestres, équestres, VTT - le Département des Pyrénées-Atlantiques, service tourisme de la CAPB, Fédération Française de Cyclotourisme Sites touristiques - Prospectus disponibles au bureau d'accueil de Baigorri de l'OTPB, association Jakintza Flux de randonneurs - Association les Amis du chemin de St-Jacques de Compostelle en Pyrénées-Atlantiques Activités d'eaux vives - DOCOBs des sites « La Nive » et « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », Fédération de Pêche 64 Sites patrimoniaux - Ministère de la Culture, communes
Sites touristiques et de loisirs	<u>Agritourisme</u> - 4 sites proposant des visites guidées - 1 sentier thématique autour du Porc Kintoa - 1 circuit thématique : la Route des Fromages <u>Sites naturels remarquables</u> : 11 sites recensés <u>Sites de pratique sportive</u> - 4 itinéraires de grande randonnée (Compostelle, HRP, GR10 et GR65) - 11 sentiers inscrits au PLR - 140 km de chemins balisés - 1 station Trail avec 15 parcours - 3 arrêtés municipaux d'interdiction de l'activité (canyoning et sports motorisés) - 6 sites de pratique d'escalade - 2 sites affectionnés par les longboardeurs - 1 site de spéléologie éducative - 2 parcs aventure - 1 site affectionné par les parapentistes - 1 aérodrome sur Itxassou (hors site Natura 2000) - 2 parcours pêches labellisés <u>Sites patrimoniaux, historiques, culturels</u> - Cf chapitre « Richesses Patrimoniales » - 15 monuments historiques et 5 sites inscrits - 3 centres d'interprétation - 5 sites abritant des éléments patrimoniaux (sculptures, arbre remarquable) <u>Projets touristiques</u> - 2 centres touristiques (à Baigorri et Urepel) - 1 structure d'accueil pour les visiteurs et randonneurs (Aldudes) - Ouverture de l'ancienne galerie Saint-Louis (Banca)	<u>Agritourisme</u> : Offre orientée vers les produits agricoles issus des filières locales et de qualité <u>Sites naturels remarquables</u> - Appréciés pour la typicité des paysages de la montagne basque - Particularités culturelles, légendaires ou historiques (Pas de Roland, Harpeko Saindua, Haut-fourneau de Banca, Village des Aldudes, Pays Quint) - Accessibilité et gratuité <u>Sites de pratique sportive</u> - Montagne = terrain de jeu pour de nombreuses activités récréatives - Différents types de randonnées : pédestre, équestre, cycliste - Différents niveaux de difficulté - Offre variée accueillant un public très hétérogène - Montagne = zone d'entraînement des écoles de formation de pilotes d'hélicoptères - Sites ouverts, non balisés pour certains - Pratique sportive tout au long de l'année - Affluence estivale - Manque d'encadrement et de régulation des activités sportives de pleine nature <u>Sites patrimoniaux, historiques, culturels</u> - Cf chapitre « Richesses Patrimoniales » - Existence d'un petit patrimoine culturel qui reste anonyme <u>Gestion du multiusage</u> - Mise en place d'une signalétique réglementaire et homogène dans les zones à vocation agropastorale - Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs de la montagne sur les communes d'Itxassou et de Bidarray pour accompagner le développement des flux touristiques sur les secteurs naturels et pastoraux	↗ Etalement de l'affluence touristique au printemps et à l'automne ↗ du nombre de randonneurs (x8 en 10 ans sur les Chemins de Compostelle) ↗ Apparition du tourisme de masse les WE de beau temps, sur les estives de Bidarray et d'Itxassou et forte augmentation de la fréquentation des autres estives ↗ des conflits entre activités de loisirs et activités économiques traditionnelles (agropastoralisme) ↗ Développement de projets touristiques	

ACTIVITES HUMAINES & OCCUPATION DU SOL	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	TENDANCE EVOLUTIVE	ORIGINES DES DONNEES / STRUCTURES RESSOURCES
Offre d'animations	<u>Evènements trails</u> - 7 évènements trails / an - Jusqu'à 3 450 coureurs accueillis lors de l'Euskal Trail (évènement majeur) <u>Animations</u> - Une 100^{aine} d'animations programmées chaque année - Une dizaine d'évènements de grande taille <u>Structures organisatrices</u> - 27 structures organisatrices d'évènements sportifs - 31 structures organisatrices d'animations relatives à la vie locale - 23 structures organisatrices d'évènements gastronomiques ou agricoles - 6 structures organisatrices d'évènements Nature	<u>Animations</u> - Offre fournie - Bonne dynamique d'animation en Haut de Vallée - Calendrier d'animation soumis à une forte saisonnalité (= nombreuses animations touristiques) - Larges thématiques en termes d'animation : culture, sport, vie locale, gastronomie et agriculture, Nature (offre la plus faible) - Peu de structures qui organisent des évènements Nature	↗ du nombre d'évènements sportifs trails ↗ de la taille des évènements trails	Evènements et animations - Base SIRTAQUI

SITES NATURA 2000
MONTAGNES DES ALDUDES FR7200756
VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Annexe

Arrêté préfectoral fixant la composition du comité de pilotage des sites Natura 2000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

n° 2016_085.007

Arrêté préfectoral fixant la composition du comité de pilotage local des sites Natura 2000 : Montagne des Aldudes - FR 7200756 Vallée de la Nive des Aldudes et col de Lindux - FR7212012

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la directive n°2009/147/CE du Parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV faune et flore, section sites Natura 2000 ;

Vu la décision de la commission européenne en date du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique atlantique ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07/ENV/13 portant composition du comité de pilotage local des sites Natura 2000 Montagne des Aldudes (FR 7200756) et Vallée de la Nive des Aldudes et col de Lindux (FR7212012) ;

Sur proposition du président de la commission syndicale de la vallée de Baïgorri, structure porteuse de l'animation du DOCOB pour la période 2015-2018 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

Arrête :

Article 1er :
Pour l'élaboration, le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Montagne des Aldudes » et « Vallée de la Nive des Aldudes et col de Lindux », il est créé un comité de pilotage local (COPIL).
Le COPIL est l'instance centrale du processus de concertation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Article 2 :
Le comité de pilotage local est composé comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

Collège des administrations et établissements publics de l'Etat

– le préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
– la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL) ou son représentant,
– le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant
– le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
– le chef du service territorial d'architecture et du patrimoine ou son représentant,
– le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts (ONF) ou son représentant,
– le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant,
– le directeur départemental de la jeunesse et des sports ou son représentant

Collège des collectivités territoriales

– un représentant élu du conseil régional d'Aquitaine ou son suppléant,
– un représentant élu du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ou son suppléant,
– un représentant élu de la commission syndicale de la vallée de Baigorri ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune des Aldudes ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune d'Anhaux ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune de Banca ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune de Bidarray ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune de Lasse ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune de Saint-Etienne-de-Baigorry ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune de Saint-Martin-d'Arrossa ou son suppléant,
– un représentant élu de la commune d'Urepel ou son suppléant,
– un représentant élu du syndicat mixte du bassin versant de la Nive ou son suppléant,

Collège des organisations socio-professionnelles, représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux, concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures

– un représentant de l'Office de Tourisme de Baigorry ou son suppléant,
– un représentant de la fédération départementale des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son suppléant,
– un représentant d'E.L.B. – confédération paysanne ou son suppléant,
– un représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ou son suppléant,
– un représentant du syndicat de défense de l'AOC Ossau-Iraty ou son suppléant,
– un représentant du syndicat des jeunes agriculteurs des Pyrénées-Atlantiques ou son suppléant,
– un représentant de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ou son suppléant,
– un représentant du centre départemental de l'élevage ovin (CDEO) ou son suppléant,
– un représentant du syndicat des vins d'appellation d'origine contrôlée d'Irouleguy ou son suppléant,
– un représentant du syndicat des sylviculteurs des Pyrénées-Atlantiques ou son suppléant,
– un représentant du centre régional de la propriété forestière (CRPF) ou son suppléant,

Collège des associations et usagers

- un représentant de l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) ou son suppléant,
- un représentant élu d'Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna ou son suppléant,
- un représentant de l'association Euskal Herriko Artzainak (EHA) ou son suppléant,
- un représentant de l'association SAIAK ou son suppléant,
- un représentant de la ligue de protection des oiseaux ou son suppléant,
- un représentant du centre permanent d'initiatives pour l'environnement Pays Basque ou son suppléant,
- un représentant de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques ou son suppléant,
- un représentant du Comité départemental de la randonnée pédestre ou son suppléant,
- un représentant de l'association Mendi Gaiak ou son suppléant,
- un représentant de l'association Euskal Trail ou son suppléant,

Collège des personnes qualifiées

- un représentant du conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées (CBNPMP) ou son suppléant,
- un représentant du conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine ou son suppléant,

Article 3 :
Présidence du COPIL
Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage au cours d'une réunion du COPIL, sur convocation du Préfet.
Le président du comité de pilotage est désigné en son nom propre. Il n'agit pas au nom de sa structure.
A défaut le comité de pilotage local est présidé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.
Le COPIL se réunit à l'initiative du président ou, le cas échéant, du préfet.

Article 4 :
Délégation des opérations
Une collectivité territoriale peut se porter candidate pour assurer la gestion du site : élaboration, révision du DOCOB ou animation du site. Elle est désignée par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. À défaut, l'autorité administrative est chargée de ces missions.

Article 5 :
Secrétariat du COPIL
Dans le cas où une collectivité territoriale est désignée par le COPIL pour assurer l'élaboration, la révision du DOCOB ou l'animation du site, elle est en charge du secrétariat du comité de pilotage. À défaut, il est assuré par les services de la direction départementale des territoires et de la mer.

Article 6 :
Le comité de pilotage peut se doter d'un règlement intérieur, validé par l'ensemble de ses membres. Ce règlement précise les règles spécifiques qui régissent le fonctionnement et l'organisation du COPIL.

Article 7 :
Tout organisme ou expert peut être invité à participer aux travaux du COPIL.

Article 8 :
Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°07/ENV/13 portant composition du comité de pilotage local des sites Natura 2000 Montagne des Aldudes (FR 7200756) et Vallée de la Nive des Aldudes et col de Lindux (FR7212012) ;

Article 9 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 10 :
La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques, et dont copie sera adressée à chacun des membres du comité.

Pau, le 25 JAN. 2016

Le Préfet,

Pierre-André DURAND

LISTE DES CARTES, FIGURES, IMAGES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des cartes

Présentation générale

Carte CI1 : Carte d'ensemble du site « Montagnes des Aldudes »
Carte CI2 : Carte d'ensemble du site « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux »
Carte CI3 : Cartographie de la propriété foncière
Carte CI4 : Cartographie des outils de protection sur le territoire d'étude
Carte CI5 : Réseau hydrographique sur le territoire d'étude
Carte CI6 : Carte géologique harmonisée sur le territoires des sites Natura 2000

Chapitre 1. Population et territoire

Carte CII1/1 : Etude diachronique des changements d'OS entre 1951 et 2015
Carte CII1/2 : Cartographie des réseaux de transport
Carte CII1/3 : Cartographie du réseau de distribution d'électricité
Carte CII1/4 : Cartographie des stations hydroélectriques
Carte CII1/5 : Cartographie des sources captées pour l'alimentation en eau potable et ouvrages d'eau et d'assainissement
Carte CII1/6 : Cartographie des antennes et radars de télécommunication
Carte CII1/7 : Cartographie des ICPE et des projets de développement

Chapitre 2. Activité agricole et pastorale

Carte CII2/1 : Cartographie du statut foncier (privé/public) des parcelles déclarées au RPG 2019 et répartition par commune
Carte CII2/2 : Cartographie du statut de gestion (individuel/collectif) des parcelles déclarées au RPG 2019 et répartition par commune
Carte CII2/3 : Occupation de la surface agricole du site Natura 2000 "Montagnes des Aldudes"
Carte CII2/4 : Occupation de la surface agricole du site Natura 2000 "Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"
Carte CII2/5 : Cartographie du réseau de haies et de bosquets sur le Nord de la commune de Baigorri
Carte CII2/6 : Cartographie des éléments à forte valeur paysagère et écologique, associés aux milieux agricoles et pastoraux
Carte CII2/7 : Cartographie des effectifs globaux en 2019 (UGB) et poids des effectifs de chaque élevage, à l'échelle de la commune (Source : EDE 2019 et 2018, CSVB)
Carte CII2/8 : Aires géographiques des AOP "Piment d'Espelette", "Vin d'Irouléguy", "Ossau-Iraty"
Carte CII2/9 : Aires géographiques de l'AOP "Jambon du Kintoa" et de l'IGP "Agneau de lait des Pyrénées"
Carte CII2/10 : Cartographie du potentiel fourrager des estives
Carte CII2/11 : Cartographie des types de montagnes selon la typologie 2010 de la Cellule Pastorale
Carte CII2/12 : Cartographie des dynamiques de fermeture et d'ouverture des unités pastorales entre 1951 et 2015
Carte CII2/13 : Unités pastorales, gestionnaires collectifs et organisations collectives
Carte CII2/14 : Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par la CSVB (UGB/ha)
Carte CII2/15 : Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par la commune d'Itxassou (UGB/ha)
Carte CII2/16 : Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par l'AFP Hiru Mendi (UGB/ha)
Carte CII2/17 : Cartographie du chargement des Unités Pastorales gérées par l'AFP d'Arrossa (UGB/ha) à l'intérieur du site Natura 2000
Carte CII2/18 : Cartographie du nombre de dents utilisant les estives collectives
Carte CII2/19 : Cartographie du chargement de la montagne (UGB/ha)
Carte CII2/20 : Cartographie du nombre d'éleveurs transhumants sur les estives
Carte CII2/21 : Cartographie de l'aménagement pastoral des estives
Carte CII2/22 : Projets de plantation pour l'amélioration de l'accueil des troupeaux et de la faune sauvage
Carte CII2/23 : Cartographie des placettes d'équarrissage
Carte CII2/24 : Cartographie du risque d'abandon à court terme de l'activité transhumante sur les estives
Carte CII2/25 : Cartographie des pentes des surfaces déclarées au RPG

Cartes CII2/26 : Cartographies des demandes d'autorisation SERPIC et des réalisations effectives des écobuages, saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
Carte CII2/27 : Cartographie des zones de fougère en déprise à l'intérieur du site "Montagnes des Aldudes"

Chapitre 3. Forêt et activité sylviculture
Carte CII3/1 : Propriété des parcelles bois, selon les données du cadastre 2020
Carte CII3/2 : Cartographie des principales essences forestières à l'échelle du territoire d'étude, d'après la BD FORET
Carte CII3/3 : Principaux types de peuplement à l'échelle du territoire d'étude, d'après la cartographie des habitats des sites Natura 2000 du territoire
Carte CII3/4 : Massif d'Haira : peuplements par unités stationnelles
Carte CII3/5 : Boisement d'Urdanzia, peuplements par unités stationnelles
Carte CII3/6 : Localisation des forêts anciennes et récentes sur le territoire d'étude
Carte CII3/7 : Desserte forestière des forêts publiques
Carte CII3/8 : Localisation des plantations d'arbres
Carte CII3/9 : Localisation des captages d'eau potable et de leur périmètre de protection rapproché (PPR) par rapport aux surfaces forestières
Carte CII3/10 : Unité conservatoire des ressources génétiques d'Haira

Chapitre 4. Activité cynégétique
Carte CII4/1 : Cartographie relative à l'organisation des territoires chassés et non chassés
Carte CII4/2 : Cartographie des prélèvements de Visons d'Amérique réalisés entre septembre 2018 et mai 2020, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 réalisé sur le site "la Nive"

Chapitre 5. Richesses patrimoniales
Carte CII5/1 : Communes du territoire d'étude
Carte CII5/2 : Cartographie des sites inscrits et Monuments Historiques
Carte CII5/3 : Cartographie du patrimoine agropastoral
Carte CII5/4 : Cartographie du patrimoine lié à l'extraction des matériaux
Carte CII5/5 : Cartographie du patrimoine frontalier
Carte CII5/6 : Cartographie du patrimoine médiéval et religieux

Chapitre 6. Tourisme et activités de loisirs
Carte CII6/1 : Cartographie de l'accueil et de l'offre touristique en terme d'hébergement et de restauration
Carte CII6/2 : Cartographie relative à l'offre d'activités de loisir
Carte CII6/3 : Cartographie de l'offre agritouristique
Carte CII6/4 : Cartographie des sites naturels remarquables
Carte CII6/5 : Cartographie des principaux circuits de randonnée et circuits thématiques
Carte CII6/6 : Cartographie des itinéraires équestres et cyclistes
Carte CII6/7 : Cartographie des traces de la station trail® Pays Basque
Carte CII6/8 : Cartographie des courses de trail
Carte CII6/9 : Cartographie des activités sportives pratiquées en espace naturel
Carte CII6/10 : Cartographie des sites historiques et culturels et activités culturelles

Liste des figures

Présentation générale
Figure FI1 : Objectifs de Natura 2000 - Source : Ministère de l'écologie et du développement durable
Figure FI2 : Sites Natura 2000 en Europe – European Environment Agency
Figure FI3 : Sites Natura 2000 en France - European Environment Agency
Figure FI4 : La procédure et le calendrier de désignation des sites – Source : https://aida.ineris/fr
Figure FI5 : Montagnes des Aldudes – FR7200756
Figure FI6 : Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux – FR7212012
Figure FI7 : Schéma de l'historique des sites MA et VNACL
Figure FI8 : Emission d'ammoniac (NH3) par commune (2014)
Figure FI9 : Les PLUi infra-communautaires

Figure FI0 : Carte des documents de planification en vigueur en 2020
Figure FI11 : Outils de protection en France métropolitaine
Figure FI12 : Vue depuis le Mondarrain sur la vallée des Aldudes
Figure FI13 : Menace du changement climatique sur la biodiversité (ONB, 2018)
Figure FI14 : Carte de localisation des communes et diagrammes ombrothermiques associés (moyenne 1981-2000 sur les communes d'Irouléguy, Espelette et Banca
Figure FI15 : Carte des séries de végétation du site Montagnes des Aldudes (Source : Reprise de la cartographie des habitats naturels non forestiers, ONF C. Chauliac 2020)

Chapitre 1. Population et territoire

Figure FII1/1 : Densité démographique communale
Figure FII1/2 : Taux de logements vacants communal
Figure FII1/3 : Indice de vieillissement communal
Figure FII1/4 : Taux de célibat par commune
Figure FII1/5 : Occupation du sol en 1990 (CLC) et diagramme associé
Figure FII1/6 : Occupation du sol en 2018 (CLC) et diagramme associé
Figure FII1/7 : Localisations des parcs éoliens en service, autorisés et en instruction à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine au 30/09/2020 (Source : Observatoire Energie & Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet consulté le 01/12/2020)
Figure FII1/8 : Localisation du projet de Parc éolien sur les crêtes de Gasteluzahar
Figure FII1/9 : Localisation des installations solaires thermiques (Source : Observatoire Energie & Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet visité le 01/12/2020)
Figure FII1/10 : Localisation des installations photovoltaïques de plus de 36 kWc (Source : Observatoire Energie & Gaz à Effet de Serre, AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet visité le 01/12/2020)
Figure FII1/11 : Couverture téléphonique des réseaux 2G (à gauche), 3G (au milieu) et 4G (à droite) au 3ème trimestre 2020

Chapitre 2. Activité agricole et pastorale

Figure FII2/1 : Schéma des dynamiques des prairies maigres de fauche selon leurs modalités de gestion
Figure FII2/2 : Schéma des dynamiques des landes selon leurs modalités de gestion
Figure FII2/3 : Schéma des dynamiques des pelouses acides selon leurs modalités de gestion
Figure FII2/4 : Représentation schématique des cheptels globaux à l'échelle du Territoire d'étude, des Pyrénées-Atlantiques et de l'Aquitaine
Figure FII2/5 : Chargement apparent à l'échelle communale
Figure FII2/6 : Présence historique de l'activité de transhumance sur le pourtour du bassin méditerranéen
Figure FII2/7 : Répartition des milieux agropastoraux sur le territoire de la Montagne Basque (Source : Étude du saltus à travers l'évolution des paysages de la montagne basque. Quelles perspectives ? – EHLG, Caroline Cousin 2017)

Chapitre 3. Forêt et activité sylviculture

Figure FII3/1 : Taux de boisement des départements (A), des sylvoécorégions (B) et des communes de la zones d'étude (C) (source : ©IGN 2019)
Figure FII3/2 : Représentation schématique des outils de gestion réglementaire en matière de forêt, selon le statut et la surface forestière
Figure FII3/3 : Schéma d'organisation de la filière bois
Figure FII3/4 : Variation annuelle du stock de carbone dans la biomasse forestière, par département - période moyenne 1984-1996 (source IFN, Rapport final du projet CARBOFOR)
Figure FII3/5 : Localisation des risques incendies suite aux feux de végétaux entre 2013 et 2015 (Source : Schéma Départemental d'analyse et de couverture des risques, SDIS64)
Figure FII3/6 : Délai moyen d'intervention entre 2013 et 2015
Figure FII3/7 : Cartes de modélisation des aires de répartition des espèces arborées actuelle (A) et en 2100 selon le scénario A2 (B) ou B2 (C). Tableau : Proportion du territoire couvert par les aires biogéographiques actuellement et selon les deux scénarios (V. Badeau et JL. Dupouey 2007).
Figure FII3/8 : Modélisation de l'aire actuelle du hêtre (modèle Aurelhy, Météo France/Source : Badeau et al., 2004)
Figure FII3/9 : Extrapolation de l'aire de répartition du hêtre en 2100 (modèle Arpège, Météo France/Source : Badeau et al., 2004)

Figure FII3/10 : Carte des Unités stationnelles, PAF ONF 2005-2024
Figure FII3/11 : Localisation des lâchers de Torymus portés par l'ADANA entre 2015 et 2017 (source : ADANA)

Chapitre 4. Activité cynégétique

Figure FII4/1 : Proportion de chasseurs dans la population municipale
Figure FII4/2 : Zones de présence du Cerf et points d'observation de l'IPA (Source : FDC 64, 2018)
Figure FII4/3 : Evolution de l'aire de répartition du Cerf de 1985 à 2015 (Source : Réseau Ongulés sauvages, OFB)
Figure FII4/4 : Prélèvements annuels de chevreuils par lissage des 3 années d'exécution du plan de chasse 2016-2019 (Source : FDC 64, 2019)
Figure FII4/5 : Moyenne départementale IKA Chevreuil (Source : FDC64, 2019)
Figure FII4/6 : Prélèvements de sangliers, saison 2018-2019 (Source : FDC64, 2019)
Figure FII4/7 : Aire de présence du Sanglier de 1989 à 2019 (Source : Réseau Ongulés sauvages, OFB)
Figure FII4/8 : Moyenne de l'IKA Lièvre dans les Pyrénées-Atlantiques en 2018 (Source : FDC64)
Figure FII4/9 : Lâchers de lapins depuis 2011 et communes en convention de gestion entre 2013 et 2016 (Source : FDC64, 2018)
Figure FII4/10 : Répartition du Faisan dans les Pyrénées-Atlantiques (Source : FDC64, 2019)
Figure FII4/11 : Répartition de la Perdrix rouge dans les Pyrénées-Atlantiques (Source : FDC64, 2019)
Figure FII4/12 : Evolution de l'aire de présence du Faisan du 2008 à 2017 (Source : réseau Oiseaux de passage, OFB)
Figure FII4/13 : Evolution de l'aire de présence de la Perdrix rouge de 2008 à 2017 ((Source : réseau Oiseaux de passage, OFB)
Figure FII4/14 : Recensement 2016 des postes de chasse aux colombidés – Société de Chasse ACVB (Source : FDC64)
Figure FII4/15 : Répartition de la population nicheuse de Pigeon ramier dans le Sud de la France, de 1996 à 2017
Figure FII4/16 : Répartition de la population nicheuse de Pigeon colombin et année de présence en Vallée de Baigorri
Figure FII4/17 : Nombre de bécassiers par commune (Source : FDC64, 2019)
Figure FII4/18 : Nombre de pantes à Alouettes par commune (Source : FDC64, 2018)
Figure FII4/19 : Evolution de l'indice d'abondance de l'alouette des champs à l'échelle nationale (Source : réseau Oiseaux de passage)
Figure FII4/20 : Répartition de la population nicheuse d'Alouette des champs dans le Sud de la France, de 1996 à 2017 (Source : Réseau Oiseaux de passage, OFB)
Figure FII4/21 : Evolution de l'indice d'abondance du Merle noir (bleu), de la Grive musicienne (marron) et de la Grive draine (rouge) à l'échelle nationale (Source : réseau Oiseaux de passage)
Figure FII4/22 : Evolution de l'indice d'abondance de la Grive mauvis (marron) et de la Grive litorne (bleu) à l'échelle nationale en janvier (Source : réseau Oiseaux de passage)
Figure FII4/23 : Nombre de renards prélevés, saison 2017-2018 (Source : FDC64, DDTM, ADPPA, Association des Lieutenants de Louveterie, 2018)
Figure FII4/24 : Evolution des prélèvements de Renards dans le 64 (Source : FDC64)
Figure FII4/25 : Indice d'abondance relative du blaireau entre 2001 et 2010 (Source : Réseau petits et méso carnivores de l'OFB)
Figure FII4/26 : Evolution des prélèvements de Blaireaux dans le 64
Figure FII4/27 : Nombre de Blaireaux prélevés entre 2012 et 2018 et localisation des zones « Sylvatub » (Source : FDC64, 2018)
Figure FII4/28 : Indice d'abondance relative de la fouine entre 2001 et 2010 dans le 64 (Source : Réseau petits et méso carnivores de l'OFB)
Figure FII4/29 : Nombre de fouines prélevées, saison 2017-2018 (Source : FDC64, DDTM, ADPPA, Association des Lieutenants de Louveterie)
Figure FII4/30 : Evolution de prélèvements de Fouines dans le 64
Figure FII4/31 : Nombre de ragondins prélevés par tir et piégeage entre 2012 et 2018 (Source : FDC64, 2018)
Figure FII4/32 : Evolution des prélèvements de Ragondins dans le 64
Figure FII4/33 : Nombre de Visons d'Amérique prélevés entre 2012 et 2018 (Source : FDC64)
Figure FII4/34 : Evolution des prélèvements de Visons d'Amérique dans le 64 (Source : FDC64)
Figure FII4/35 : Evolution des prélèvements de Corneilles et de Pies dans le 64
Figure FII4/36 : Nombre de Corneilles prélevées, saison 2017-2018 (Source : FDC64, DDTM, FDPPA, Association des Lieutenants de Louveteries)
Figure FII4/37 : Nombre de Pies prélevées, saison 2017-2018 (Source : FDC64, DDTM, FDPPA)

Figure FII4/38 : Abondance de la Corneille noire de 2008 à 2017 (Source : Réseau Oiseaux de passage, OFB)
Figure FII4/39 : Abondance de la Pie bavarde de 2008 à 2017 (Source : Réseau Oiseaux de passage, OFB)
Figure FII4/40 : Observatoire Territoires-Gibiers, site visité le 06/08/2020 : localisation des télé signalements des dégâts causés par le gibier (A), statistiques des télé signalements sur les départements des Landes (B) et des Pyrénées-Atlantiques (C) entre 2011 et 2020
Figure FII4/41 : Cartographie de la zone à risque tuberculose faune sauvage (Source : Arrêté préfectoral n° DDPP/2020-031 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine dans le département des Pyrénées-Atlantiques et prescrivant des mesures de surveillance, de prévention et de lutte au sein d'une zone à risque)
Figure FII4/42 : Plan d'organisation de la chasse aux pantières

Chapitre 5. Richesses patrimoniales
Figure FII5/1 : Plan annexé à l'Arrêté Préfectoral portant zonage archéologique sur la commune d'Itxassou

Chapitre 6. Tourisme et activités de loisirs
Figure FII6/1 : Carte des restrictions de hauteur de vol s'appliquant aux drones de loisirs, sur le territoire d'étude (source : Géoportail, site consulté le 17/11/2020)

Liste des images

2ème de couverture : Vue sur les estives de la Vallée de Baigorri (CSVB)

Présentation générale
Images II1 : Illustration issue du site www.sentinelles-climat.org
Image II2 : Vallée des Aldudes, depuis Urepel (CSVB)
Image II3 : Crêtes d'Iparla, depuis Baigorri (CSVB)
Image II4 : Massif de l'Artzamendi depuis le Mondarrain (Guillaume CAVAILLES, EHLG)

Chapitre 1. Population et territoire
/

Chapitre 2. Activité agricole et pastorale
Image illustrant le chapitre : Brebis en estives (CSVB/GAEC Enekorri)
Image III2/1 : Prairie permanente sur Baigorri (CSVB)
Image III2/2 : Déséquilibre de pâturage, montagne de Patarramunho (CSVB)
Image III2/3: Grands versants occupés par la fougère aigle, très faiblement pâturés (ONF, Christophe CHAULIAC)
Image III2/4 : Affinage du fromage en estive (CSVB/GAEC Enekorri)
Image III2/5 : Suivi de la fréquentation de la placette Belexi par Saiak (15 juillet 2019) (CSVB/SAIAK)
Image III2/6 : Parcours de Porcs Kintoa sur le Larla (CSVB)
Image III2/7 : Motte de fougère à Urepel (CSVB)
Image III2/8 : Gyrobroyage avec matériel spécifique pour les pentes (CSVB)

Chapitre 3. Forêt et activité sylviculture
Image illustrant le chapitre : Forêt d'Haira (CSVB)
Image III3/1 : Forêt d'Haira (CSVB)
Image III3/2 : Chêne têtard (CSVB)
Image III3/3 : Chantier d'exploitation : débardage au câble (CSVB)
Image III3/4 : Hêtre mort debout sur le chemin de randonnée menant au pied des crêtes d'Iparla (CSVB)
Image III3/5 : Galles de Cynips sur châtaignier (ADANA)

Chapitre 4. Activité cynégétique
Image illustrant le chapitre : Palombières (CSVB)
Image III4/1 : Palombières sur les hauteurs de la Vallée des Aldudes (CSVB/GAEC Enekorri)
Image III4/2 : Poste de palombière sur la Vallée des Aldudes (CSVB)
Image III4/3 : L'ancêtre des pantières, Anieto Ospital et l'équipe des chasseurs des Aldudes (Lepedereko Usotegia)

Chapitre 5. Richesses patrimoniales

Image illustrant le chapitre : Haut fourneau de Banca (CSVB)
Images III5/1 : De bas en haut et de gauche à droite : cromlechs, tumulus, tumulus-cromlechs, dolmen, monolithe et enceinte (Centre Ospitalea)
Image III5/2 : Borde sur une prairie de Banca (CSVB)
Image III5/3 : Pilota soro d'Urdiakoharria (CSVB)
Image III5/4 : Carte de la richesse métallifère de la montagne Basque (Source : panneau n°2 du sentier des mineurs, site du Larla) (CSVB)
Image III5/5 : Vestige de l'infrastructure d'évacuation sur le sentier des mines du Larla (CSVB)
Image III5/6 : Ancienne galerie sur le Larla (CSVB)
Image III5/7 : Meules de grès gisant au col de Mehatse (Photo : Centre Ospitalea)
Image III5/8 : Borne frontière sur l'Artzamendi (Crédit photo : Centre Ospitalea)
Image III5/9 : Marquage du bétail transhumant à Val d'Erro lors de la journée de la Marque (CSVB)
Image III5/10 : Photo aérienne de la redoute de Lindux (source : géoportail, date de prise de vue : 02/09/2018, résolution : 20 cm)
Image III5/11 : Cromlechs d'Harluxeta, site archéologique 64 279 3 AH (Crédit photo : Emmanuel Iñarra)

Chapitre 6. Tourisme et activités de loisirs

Image illustrant le chapitre : Table d'orientation sur le parcours de Porcs Kintoa (CSVB)
Image III6/1 : Sectorisation du Pays Basque Nord selon les principaux attraits touristiques (site internet OTPB)
Image III6/2 : Basajaun (CAPB)
Image III6/3 : Pierre Oteiza au séchoir des Aldudes (LinkedIn Pierre Oteiza)
Image III6/4 : Circuits de randonnée (CSVB)
Image III6/5 : Les stations trail® dans les Pyrénées
Image III6/6 : Iduri zuen hemen zela sur les hauteurs de Patarramunho (CSVB)

Liste des tableaux

Présentation générale

Tableau TI1 : Rangs des sites Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » et « Montagnes des Aldudes » à l'échelle de l'Europe et de la France, selon leur superficie
Tableau TI2 : Rangs des sites Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » et « Montagnes des Aldudes » à l'échelle de la Région, du Département et de la Montagne Basque, selon leur superficie
Tableau TI3 : Rangs départements, régionaux et nationaux des 2 sites Natura 2000
Tableau TI4 : Fiches d'identités des 2 sites Natura 2000
Tableau TI5 : Habitats d'intérêt communautaire du site Montagnes des Aldudes
Tableau TI6 : Superficie des communes concernées par les sites Natura 2000 MA et NA
Tableau TI7 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme par commune en 2020
Tableau TI8 : Outils de protection en vigueur sur le territoire d'étude
Tableau TI9 : Données météorologiques des stations de Banca, Irouléguy et Espelette

Chapitre 1. Population et territoire

Tableau TII1/1 : Densité et nombre d'habitants
Tableau TII1/2 : Taux de logements vacants
Tableau TII1/3 : Indice de vieillissement
Tableau TII1/4 : Taux de célibat
Tableau TII1/5 : Dynamique d'évolution des grandes occupations des sols entre 1990 et 2018
Tableau TII1/6 : Dynamique d'évolution des grandes occupations des sols entre 1951 et 2015
Tableau TII1/7 : Installations solaires thermiques et photovoltaïques de plus de 36 kWc
Tableau TII1/8 : Installations Classées Pour l'Environnement
Tableau TII1/9 : Projets financés dans le cadre du programme LEADER spécifiques au territoire

Chapitre 2. Activité agricole et pastorale

Tableau TII2/1 : Part des surfaces communales Natura 2000 agricoles
Tableau TII2/2 : Surfaces agricoles en gestion collective dans les sites Natura 2000
Tableau TII2/3 : Répartition des grands groupes de culture sur le périmètre des 2 sites Natura 2000
Tableau TII2/4 : Répartition des grands groupes de culture sur le périmètre du site « Montagnes des Aldudes »
Tableau TII2/5 : Répartition des grands groupes de culture sur le périmètre du site « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux »
Tableau TII2/6 : Nombre moyen d'UGB par exploitation
Tableau TII2/7 : Acteurs du monde agropastoral et de leurs missions
Tableau TII2/8 : Occupation des estives, selon le gestionnaire et le type d'animaux (analyse des déclarations de transhumance 2018 de l'ensemble des gestionnaires)
Tableau TII2/9 : Recensement des équipements pastoraux par unité pastorale
Tableau TII2/10 : Description des types fonctionnels de prairies issus de la caractérisation des types
Tableau TII2/111 : Composition et agréement des CLE sur les communes du territoire d'étude

Chapitre 3. Forêt et activité sylviculture

Tableau TII3/1 : Taux de boisement communal
Tableau TII3/2 : Surfaces forestières dont celles déclarées à la PAC sur les 2 sites Natura 2000
Tableau TII3/3 : Surfaces cadastrées « BOIS » (ha)
Tableau TII3/4 : Description du parcellaire des forêts publiques
Tableau TII3/5 : Description du parcellaire des forêts privées des collectivités
Tableau TII3/6 : Description du parcellaire des forêts privées des particuliers
Tableau TII3/7 : Nombre de parcelles selon les classes de surfaces par commune
Tableau TII3/8 : Evolution des prix des plus jolis bis vendus en forêt d'Haira entre 1996 et 2020
Tableau TII3/9 : Organisation de la Défense des Forêts Contre l'Incendie

Chapitre 4. Activité cynégétique

Tableau TII4/1 : Espèces dont la chasse est autorisée des espèces classées ESOD sur le territoire d'étude
Tableau TII4/2 : Principales espèces chassées sur le territoire et milieux de présence
Tableau TII4/3 : Etat des population, modes de chasse et modalités de prélèvements des espèces chassées de grand gibier
Tableau TII4/4 : Période de chasse du grand gibier
Tableau TII4/5 : Etat des population, modes de chasse et modalités de prélèvements des espèces chassées de petit gibier sédentaire
Tableau TII4/6 : Période de chasse du petit gibier sédentaire
Tableau TII4/7 : Etat des population, modes de chasse et modalités de prélèvements des espèces chassées de petit gibier migrateur
Tableau TII4/8 : Période de chasse du petit gibier migrateur
Tableau TII4/9 : Etat des population, modes de chasse et modalités de prélèvements des prédateurs et déprédateurs
Tableau TII4/10 : Période de chasse des prédateurs et déprédateurs

Chapitre 5. Richesses patrimoniales

Tableau TII5/1 : Sites inscrits
Tableau TII5/2 : Monuments historiques

Chapitre 6. Tourisme et activités de loisirs

Tableau TII6/1 : Les prestataires proposant des activités de pleine Nature sur le territoire d'étude
Tableau TII6/2 : Clubs sportifs et associations locales pratiquant des activités en espaces naturels
Tableau TII6/3 : Les évènements trail sur le territoire d'étude
Tableau TII6/4 : Partage hebdomadaire de l'aérodrome d'Itxassou pour les activités de vol à voile, aéromodélisme et parachutage
Tableau TII6/5 : Les grands évènements se déroulant sur les 9 communes du territoire d'étude
Tableau TII6/6 : Avancement de réalisation des projets touristiques recensés en 2010

Liste des graphiques

Présentation générale

Graphique GI1 : Nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire visés par les Directives Européennes Habitat Faune Flore et Oiseaux
Graphique GI2 : Propriété foncière à l'échelle des sites Natura 2000
Graphique GI3 : Répartition par commune de la propriété foncière

Chapitre 1. Population et territoire

Graphique GII1/1 : Evolution de la population historique de 1968 à 2016
Graphique GII1/2 : Variation de la population entre 2007 et 2017
Graphique GII1/3 : Pyramides des âges comparatives dans le Département et sur le territoire d'étude
Graphique GII1/4 : Evolution de l'emploi entre 1968 et 2016
Graphique GII1/5 : Proportion des emplois dans les différents secteurs d'activité en 2016
Graphique GII1/6 : Linéaire de réseaux électriques sur le périmètre des sites Natura 2000
Graphique GII1/7 : Surfaces des Périmètres de Protection Immédiate (ha)
Graphique GII1/8 : Surfaces des Périmètres de Protection Rapprochée (ha)

Chapitre 2. Activité agricole et pastorale

Graphique GII2/1 : Evolution de la SAU sur les 9 communes
Graphique GII2/2 : Répartition du statut de propriété des surfaces agricoles déclarées au RPG en 2019
Graphique GII2/3 : Répartition des exploitations par commune en 2010
Graphique GII2/4 : Nombre d'exploitations par communes entre 1970 et 2019 (Sources : RGA et donnée télépac)
Graphique GII2/5 : Nombre d'exploitations engagées dans une MAEC ou en Agriculture Biologique
Graphique GII2/6 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles selon leur statut entre 2000 et 2010
Graphique GII2/7 : SAU totale des exploitations (ha ; %) selon le statut juridique
Graphique GII2/8 : SAU des exploitations individuelles à l'intérieur du périmètre global des sites Natura 2000
Graphique GII2/9 : Evolution de la SAU moyenne des exploitations sur les 9 communes (ha)
Graphique GII2/10 : Répartition de la SAU des exploitations à l'intérieur du périmètre des sites Natura 2000
Graphique GII2/11 : Répartition des exploitations selon leur typologie en 2000 et 2010
Graphique GII2/12 : Orientations technico-économiques des exploitations, 9 communes (RGA 2010)
Graphique GII2/13 : Part de la SAU des différents types d'activités, 9 communes (RGA 2010)
Graphique GII2/14 : Nombre moyen d'UTA par exploitation
Graphique GII2/15 : SAU moyenne (ha) par UTA
Graphique GII2/16 : Evolution de l'âge des agriculteurs entre 2000 et 2010
Graphique GII2/17 : Répartition des différentes classes d'âge en 2000 et 2010
Graphique GII2/18 : Nombre d'installations avec dossier jeune agriculteur, à l'échelle des 9 communes
Graphique GII2/19 : Nombre d'installation avec DJA entre 2011 et 2019
Graphique GII2/20 : Nombre de chefs d'exploitations âgés de plus et de moins de 50 ans en fin d'année 2017 (source : Chambre d'Agriculture 64 et données télépac)
Graphique GII2/21 : Répartition des chefs d'exploitations âgés de plus et de moins de 50 ans en fin d'année 2017 (source : Chambre d'Agriculture 64, données télépac)
Graphique GII2/22 : Evolution des exploitations dont le chef a plus de 50 ans, de 2000 à 2017 (source : RGA, Chambre d'Agriculture 64 et données télépac)
Graphique GII2/23 : Transmission des exploitations dont le chef a plus de 50 ans en 2018
Graphique GII2/24 : Surfaces toujours en herbe du site "Montagnes des Aldudes"
Graphique GII2/25 : Les surfaces déclarées à la PAC, à l'intérieur du site "Montagnes des Aldudes"
Graphique GII2/26 : Surfaces toujours en herbe du site " Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"
Graphique GII2/27 : Les surfaces déclarées à la PAC, à l'intérieur du site " Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"
Graphique GII2/28 : Répartition des surfaces agricoles déclarées au RPG en 2010 et 2018
Graphique GII2/29 : Variation des surfaces (%) déclarées à la PAC entre 2010 et 2018
Graphique GII2/30 : Répartition des surfaces agricoles déclarées au RPG en 2010 et 2018
Graphique GII2/31 : Variation des surfaces (%) déclarées à la PAC entre 2010 et 2018
Graphique GII2/32 : Nombre total d'élevages par commune (source : EDE 2018 et tableaux de transhumance)
Graphique GII2/33 : Répartition des élevages par type de bétail, sur le territoire d'étude (source : EDE 2018 et tableaux de transhumance)

Graphique GII2/34 : Comparaison du nombre d'ateliers ovin, bovin, caprin sur les 9 communes et à l'échelle de la Montagne Basque (source EDE 2018)
Graphique GII2/35 : Diagramme de la répartition des élevages selon leur orientation
Graphique GII2/36 : Nombre total d'UGB en 2019 (Source : EDE 2019)
Graphique GII2/37 : Nombre d'UGB à l'échelle des 9 communes (sources : EDE 2018)
Graphique GII2/38 : Evolution du nombre total d'UGB entre 1988 et 2018 (source : RGA et EDE 2018)
Graphique GII2/39 : Variation des effectifs globaux sur la période 1988-2018 et entre chaque décennie
Graphique GII2/40 : Evolution du nombre total d'UGB (hors équins) entre 1988 et 2018 (Sources : RGA, EDE 2018)
Graphique GII2/41 : Taille moyenne du troupeau de brebis laitières en 2010 (source : RGA 2010)
Graphique GII2/42 : Taille du troupeau de brebis lait et viande en 2018 (Source : EDE 2018)
Graphique GII2/43 : Taille moyenne du troupeau de bovins viande (source : RGA 2010)
Graphique GII2/44 : Taille du troupeau de bovins viande en 2018 (source : EDE 2018)
Graphique GII2/45 : UGB herbivores et non herbivores au niveau du territoire d'étude et du Département
Graphique GII2/46 : Chargement (UGB herbivore/SFP (ha))
Graphique GII2/47 : Effectifs ovins par commune en 2019 (source : EDE 2019)
Graphique GII2/48 : Effectifs ovins selon la race à l'échelle des 9 communes (source : EDE 2019)
Graphique GII2/49 : Répartition des races ovines par commune (source : EDE 2019)
Graphique GII2/50 : Effectifs bovins par commune en 2019 (source : EDE 2019)
Graphique GII2/51 : UGB bovines par race, à l'échelle des 9 communes en 2019 (Source : EDE 2019)
Graphique GII2/52 : Répartition des races bovines par commune (source : EDE 2019)
Graphique GII2/53 : Evolution des effectifs de Porc Kintoa au cours du dernier siècle
Graphique GII2/54 : Nombre d'élevage de Porc Kintoa en 2020 (source : filière Porc Basque Kintoa)
Graphique GII2/55 : Répartition des UGB porcins en 2018 (Source : EDE 2018)
Graphique GII2/56 : Races des équins transhumants sur les estives de la CSVB en 2020
Graphique GII2/57 : Nombre d'exploitations ayant des ruches (Source : RGA et GDSA)
Graphique GII2/58 : Avis des éleveurs transhumants sur l'évolution prédominant d'un type de végétation
Graphique GII2/59 : Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives de la CSVB selon leur forme juridique
Graphique GII2/60 : Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur les estives de la CSVB
Graphique GII2/61 : Nombre d'UGB ETP sur les estives de la CSVB
Graphique GII2/62 : Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives de la CSVB
Graphique GII2/63 : Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives d'Itxassou selon leur forme juridique
Graphique GII2/64 : Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur les estives d'Itxassou
Graphique GII2/65 : Nombre d'UGB ETP sur les estives d'Itxassou
Graphique GII2/66 : Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives d'Itxassou
Graphique GII2/67 : Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives de Bidarray selon leur forme juridique
Graphique GII2/68 : Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur les estives de Bidarray
Graphique GII2/69 : Nombre d'UGB ETP sur les estives de Bidarray
Graphique GII2/70 : Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives de Bidarray
Graphique GII2/71 : Evolution du nombre d'exploitations transhumantes sur les estives d'Arrossa selon leur forme juridique
Graphique GII2/72 : Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur les estives d'Arrossa
Graphique GII2/73 : Nombre d'UGB ETP sur les estives d'Arrossa
Graphique GII2/74 : Evolution du nombre de bêtes transhumant sur les estives d'Arrossa
Graphique GII2/75 : Evolution du nombre de dossiers d'aide au gardiennage entre 2015 et 2020
Graphique GII2/76 : Répartition des types fonctionnels des prairies
Graphique GII2/77 : Richesse spécifique relevée dans les prairies
fonctionnels de graminées dominantes (typologie INRAE, Cruz, 2010)
Graphique GII2/78 : Surfaces (ha) déclarées à la PAC en 2014, en fonction de la pente, par commune (source : EHLG)
Graphiques GII2/79 : Répartitions (%) des surfaces déclarées à la PAC en 2014, à différentes échelles (source : EHLG)
Graphique GII2/80 : Les exploitants enquêtés pratiquent-ils la fertilisation minérale, organique et utilisent-ils des produits phytosanitaires sur au moins une de leur prairie ?
Graphique GII2/81 : Analyse SERPIC à l'échelle du périmètre des sites Natura 2000 (source : outil SERPIC)

Graphique GII2/82 : Analyse de 3 saisons d'écobuages à l'échelle du périmètre des sites Natura 2000 (source : EHLG)
Graphique GII2/83 : Contractualisation des surfaces (ha) dans la MAEC "maintien du milieu ouvert par pâturage et écobuage"
Graphique GII2/84 : Surfaces (ha) contractualisées en MAEC relatives à la fauche de la fougère

Chapitre 3. Forêt et activité sylviculture

Graphique GII3/1 : Répartition des surfaces forestières à l'intérieur du site "Montagnes des Aldudes"
Graphique GII3/2 : Répartition des surfaces forestières à l'intérieur du site "Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux"
Graphique GII3/3 : Répartition des parcelles cadastrées "Bois" selon le statut de propriété (surfaces en ha)
Graphique GII3/4 : Répartition de la forêt publique et privée par commune dans le périmètre des sites Natura 2000
Graphique GII3/5 : Répartition communale de la forêt publique d'Haira et d'Urdanzia
Graphique GII3/6 : Répartition du nombre de propriétaires selon leur classe de taille (ha)
Graphique GII3/7 : Proportion des surfaces de forêts "Pur" et "En mélange" (ha)
Graphique GII3/8 : Répartition des surfaces forestières par type d'essence à l'échelle des sites Natura 2000 (ha ; %)
Graphique GII3/9 : Structure des forêts à l'échelle des sites Natura 2000 (ha)
Graphique GII3/10 : Répartition des différents types de peuplements forestiers, données issues des cartographies des habitats des 3 sites Natura 2000 (Montagnes des Aldudes, Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi et la Nive)
Graphique GII3/11 : Ancienneté des forêts à l'échelle des 2 sites Natura 2000
Graphique GII3/12 : Répartition de l'âge des forêts selon le statut de propriété
Graphique GII3/13 : Surfaces forestières en Natura 2000 bénéficiant d'outils de gestion réglementaire (ha)
Graphique GII3/14 : Evolution des ventes de bois de la CSVB entre 1989 et 2020 (en € TTC)
Graphique GII3/15 : Part de logements utilisant le bois comme énergie principale de chauffage en 2013 (source : AREC Nouvelle-Aquitaine, site internet consulté le 01/12/2020)

Chapitre 4. Activité cynégétique

Graphique GII4/1 : Répartition des surfaces cadastrées à l'échelle des sites Natura 2000, selon leur gestion cynégétique (ha et %)
Graphique GII4/2 : Répartition des surfaces en territoire de chasse, selon le détenteur du droit de chasse, à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII4/3 : Répartition des surfaces non chassables, selon la nature de l'exclusion du territoire de chasse, à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII4/4 : Comparaison de la pyramide d'âge des chasseurs de l'ACCA de Baigorri et de la population communale (hors catégories comprises entre 0 et 15 ans)
Graphique GII4/5 : Evolution du plan de chasse Cerf/Chevreuil et du plan de gestion Sanglier entre 2015 et 2021
Graphique GII4/6 : Cerf, évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII4/7 : Nombre de cerfs observés par Indice Nocturne (IN) / km
Graphique GII4/8 : Chevreuil, évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII4/9 : Chevreuil, répartition des attributions et prélèvements par commune (saison 2019-2020)
Graphique GII4/10 : Sanglier, évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII4/11 : Sanglier, répartition des attributions et prélèvements par commune (saison 2019-2020)
Graphique GII4/12 : Lièvre : évolution des attributions et prélèvements à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII4/13 : Lièvre : répartition des attributions et prélèvements par commune (saison 2019-2020)
Graphique GII4/14 : Répartition des Pigeons comptabilisés en migration au col de Lindux en 2019 (Source : LPO)
Graphique GII4/15 : Comptages hivernages des palombes dans les Pyrénées-Atlantiques (Source : FDC64)
Graphique GII4/16 : Cumul du passage global (vols aller et retour) d'oiseaux comptabilisés dans les différents postes de comptage
Graphique GII4/17 : Cumul du passage d'oiseaux (vol aller), par poste de comptage
Graphique GII4/18 : Cumul du passage d'oiseaux (vol retour), par poste de comptage
Graphique GII4/19 : Répartition du passage global (vols aller et retour) d'oiseaux, par poste de comptage
Graphique GII4/20 : Répartition du nombre d'oiseaux comptabilisés (vol aller), par poste de comptage
Graphique GII4/21 : Répartition du nombre d'oiseaux comptabilisés (vol retour), par poste de comptage
Graphique GII4/22 : Cumul du nombre de vols (aller et retour) comptabilisés sur les 4 postes de comptage

Graphique GII4/23 : Cumul du nombre de vols (aller) comptabilisé par poste de comptage
Graphique GII4/24 : Cumul du nombre de vols (retour) comptabilisé par poste de comptage
Graphique GII4/25 : Répartition du nombre de vols aller-retour par poste de comptage
Graphique GII4/26 : Répartition du nombre de vols aller par poste de comptage
Graphique GII4/27 : Répartition du nombre de vols retour par poste de comptage
Graphique GII4/28 : Données de comptage des Pigeons au col de Lindux, de 1982 à 2019 (Source : LPO)
Graphique GII4/28bis. Courbe de tendance des Pigeons ramiers et colombins dénombrés en migration active par un suivi protocolé au col de Lindux (Source : LPO, 2021)
Graphique GII4/29 : Ancienneté de la pratique de la chasse de la Bécasse, à l'échelle du Département (Source : Réseau Bécasse de l'ONCFS et FDC64)
Graphique GII4/30 : Ressenti des chasseurs concernant le nombre de Bécasses vues sur les 10 dernières saisons (Source : Réseau Bécasse de l'ONCFS et FDC64)
Graphique GII4/31 : Pensez-vous utile de limiter la pression de chasse ? (Source : Réseau Bécasse de l'ONCFS et FDC64)
Graphique GII4/32 : Alouettes baguées en 2018 (Source : FDC64, 2018)
Graphique GII4/33 : Surfaces (ha) de prairies détruites ayant fait l'objet d'une déclaration "dégâts grand gibier" entre 2015 et 2020 (Source : FDC 64)
Graphique GII4/34 : Montant indemnisé par la FDC64 dans le cadre des dégâts de gibier, sur le territoire d'étude entre 2015 et 2020

Chapitre 5. Richesses patrimoniales

Graphique GII5/1 : Types de monuments protohistoriques
Graphique GII5/2 : Monuments protohistoriques par commune
Graphique GII5/3 : Répartition des etxola sur le territoire des 9 communes d'étude

Chapitre 6. Tourisme et activités de loisirs

Graphique GII6/1 : Origine de la clientèle par Département sur l'année 2019 (Source : Tourinsoft, OTPB)
Graphique GII6/2 : Evolution du nombre de visiteurs aux bureaux d'accueil entre 2010 et 2019
Graphique GII6/3 : Nombre d'hébergements par commune
Graphique GII6/4 : Nombre de lits disponibles par commune selon le type d'hébergement
Graphique GII6/5 : Nombre de nuitées comptabilisées par les hébergeurs sur chaque commune
Graphique GII6/6 : Rapport du nombre de nuitées et de lits
Graphique GII6/7 : Nombre de nuitées comptabilisés par les différents types d'hébergeurs, à l'échelle du territoire d'étude
Graphique GII6/8 : Nombre de nuitées comptabilisées selon le classement de l'hébergement
Graphique GII6/9 : Nombre d'établissements de restauration par commune
Graphique GII6/10 : Linéaires de sentiers balisés par commune, à l'échelle des sites Natura 2000 (km)
Graphique GII6/11 : Linéaires (km) de sentiers et chemins cartographiés sur le secteur d'étude (Source : BD CARTO, IGN 2015)
Graphique GII6/12 : Nombre de pèlerins accueillis à Saint-Jean-Pied-de-Port (Source : les Amis du Chemin de St-Jacques de Compostelle en PA)
Graphique GII6/13 : Passages de pèlerins à St-Jean-Pied de Port (Source : les Amis du Chemin de St-Jacques de Compostelle en PA)
Graphique GII6/14 : Le succès des courses trail : évolution du nombre de participants à 3 Kasko depuis sa date de création
Graphique GII6/15 : Nombre de manifestations organisées entre 2017 et 2020 par commune
Graphique GII6/16 : Calendrier des manifestations organisées entre 2017 et 2020
Graphique GII6/17 : Animations, évènements et grands évènements programmés sur les 9 communes entre 2017 et 2020 (Source : base de données SIRTAQUI, CSVB)
Graphique GII6/18 : Type de manifestations en fonction des thématiques sur la période 2017-2019
Graphique GII6/19 : Nombre de manifestations programmées en fonction des thématiques sur la période 2017-2019
Graphique GII6/20 : Nombre de structures ayant organisé une manifestation entre 2017 et 2020, selon la thématique

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

A

ACABU : Association des chasseurs des Aldudes, de Banca et d'Urepel
ACAP : Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées
ACBL : Air Club Basco-Landais
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ACOFOR : Association des Communes Forestières
ACVA : Association des Commerçants et Agriculteurs de la Vallée des Aldudes
ACVB : Association de Chasse de la Vallée de Baigorri
ADANA : Association de Développement de l'Apiculture en Nouvelle-Aquitaine
AESA : Agence Européenne de la Sécurité Aérienne
AIBA : Aldudeko Ibarra Beti Aintzina.
AIC : Association Intercommunale de Chasse
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFB : *Agence Française de la Biodiversité*
AFP : Association Foncière Pastorale
AM : Ante Méridien
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
AP : Arrêté Préfectoral
ARDFCI : Association Régionale de Défense Forestière Contre l'Incendie
AREC : Agence Régionale Energie Climat
ARS : Agence Régionale de Santé
ATGeRi : Aménagement du Territoire et Gestion des Risques

B

BA : Bovin Allaitant
BD : Base de Données
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BT : Basse Tension
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
BV : Bovin Viande

C

CA64 : Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
CAGEX : Contrat d'Aménagement Global d'EXploitation agricole
CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque
CBNPMP : Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
CC : Carte Communale
CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
CE : Commission Européenne
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CLC : CORINE Land Cover
CLE : Commission Locale d'Ecobuage
COPIL : COmité de PILotage
COS : Commandant des Opérations de Secours
COV : Composé Organique Volatil
COZ : Centre Opérationnel de Zone
CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CS : Commission Syndicale
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CSVB : Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
CT : Collectivité Territoriale
CVV : Centre de Vol à Voile

D

D3E : Déchet d'Equipement Electrique et Electronique
DDPP64 : Direction Départementale de la Protection des Population des Pyrénées-Atlantiques
DDTM64 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile
DFCI : Défense Forestière Contre l'Incendie
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
DJA : Dossier Jeune Agriculteur
DO : Directive Oiseaux
DOCOB : Document d'Objectifs
DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

EA : Exploitation Agricole
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EDE : Etablissement De l'Elevage
EDF : Electricité de France
EHLG : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EHMEB : Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna
EIC : Espèce d'Intérêt Communautaire
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESOD : Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts
ETP : Equivalent Temps Plein

F

FDC : Fédération Départementale de Chasse
FDC64 : Fédération Départementale de Chasse des Pyrénées-Atlantiques
FDP64 : fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques
FFC : Fédération Française de Cyclotourisme
FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
FS : Forêt Syndicale
FSD : Formulaires Standardisés de Données

G

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GDSA : Apicole
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIEEF : Groupement d'Intérêt Economique Ecologique Forestier
GIFS : Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GP : Groupement Pastoral
GR : Grande Randonnée

H

HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire
HRP : Haute Randonnée Pyrénéenne
HT : Haute Tension

I

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement
IDOKI :
IGN : Institut Géographique National
IGP : Indication Géographique Protégée
IKA : Indice Kilométrique d'Abondance
IN : Indice Nocturne
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INTERREG : Inter Régionaux
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance
IPG64 : Identification Pérenne Généralisée des Pyrénées-Atlantiques

J

JC : Jésus-Christ
JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne

L

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
FEP : Lycée d'Education Professionnel
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

M

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
MO : Maîtrise d'Ouvrage
MOE : Maîtrise d'Œuvre
MT : Moyenne Tension
MTN : Manex Tête Noire
MTR : Manex Tête Rousse

N

N2000 ou N2K : Natura 2000
NA : Nouvelle-Aquitaine
NDI : Non Dangereux Inertes
N/P/K : Azote / Phosphore / Potassium

O

OFB : Office Français de la Biodiversité
OGAF : Opérations Groupées d'Aménagement Foncier
OL : Ovin Lait
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONERC : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique
ONF : Office National des Forêts
OPCC : Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
OS : Occupation du Sol
OTEX : Orientation technico-économique des exploitations
OT : Office de Tourisme
OTPB : Office de Tourisme Pays Basque
OV : Ovin viande

P

PA : Pyrénées-Atlantiques
PAC : Politique Agricole Commune
PAF : Plan d'Aménagement Forestier
PB : Pays-Basque
PBS : Production Brute Standard
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PE : Porcin Engraissement
PLR : Plan Local de Randonnée
PLU ou PLUc : Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'Urbanisme communal
PLUi : PLU infra-communautaire
PM : Post Méridien
PNA : Plan National d'Actions
PNR : Parc Naturel Régional

POCTEFA : Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière INTERREG Espagne-France-Andorre
PPI : Périmètre de Protection Immédiate
PPR : Périmètre de Protection Rapprochée
PSG : Plan Simple de Gestion
pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire
PTT : Administration des Postes et Télécommunications
PUL : Planeur Ultra Léger
PV : Procès Verbal
PZDSSO : Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest

Q

QGIS : Quantum Geographic Information System

R

RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
RD : Route Départementale
RGA : Recensement Général Agricole
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RPG : Registre Parcellaire Graphique
RPIMA : Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine
RSAA : Régime Spécial d'Autorisation Administrative
RTG : Règlement Type de Gestion

S

SAGIR : Surveiller les maladies de la faune sauvage pour AGIR
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SAU : Surface Agricole Utile
SAU_{Tot} : Surface Agricole Utile Totale
SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole
SCI ou SIC : Site d'Intérêt Communautaire
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEVESO : en référence aux différentes Directives Européennes dites « SEVESO » (du nom de la commune italienne où est survenue une catastrophe industrielle en 1976).
SFP : Superficie Fourragère Principale
SIG : Système d'Information Géographique
SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SIRTAQUI : Système d'Information Régional Touristique d'AQUItaine
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMBVN : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive (aujourd'hui CAPB)
SMS : Short Message System
SPAE : Santé, Protection Animale et Environnement
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
SSV : Side by Side Vehicle
STEP : Station de Traitement des Eaux Polluées
STH : Superficie Toujours en Herbe

T

TTC : Toutes Taxes Comprises
TV : Télévision
TVB : Trame Verte et Bleue

U

UFL : Unité Fourragère Lait
UGB : Unité Gros Bétail
UGB_{Tot} : Unités Gros Bétails Totaux
UIISC : Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile
UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
UP : Unité Pastorale
URCOFOR : Union Régionale des Collectivités FORestières
UTA : Unité de Travail Agricole

V

VAE : Vélo à Assistance Electrique
VHD : Viral Haemorrhagic Disease
VS : VerSus
VTT : Vélo Tout Terrain

Z

ZICO : Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique
ZPS : Zones de Protection Spéciale
ZSC : Zones Spéciales de Conservation
ZT : Zone Tampon

Maître d'ouvrage
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques

Directeur de la publication
Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri

Suivi de la démarche
Clémence Hamel, Chantal Haté-Laloubère (DDTM 64), Luc Albert, Alexandre Dumaitre, Julia Rambaud, Simon Schiano de Tagliacuollo (DREAL), Michel Bidart, Christine Legarra et Marine Vilarelle (CSVB)

Structure porteuse et opératrice
Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri (CSVB)

Rédaction / Coordination / Cartographie
Alexa Dulin (CSVB)

Relecture
Clémence Hamel, Chantal Haté-Laloubère (DDTM 64), Alexandre Dumaitre, Simon Schiano de Tagliacuollo (DREAL), Michel Bidart, Christine Legarra et Marine Vilarelle (CSVB)

Référence à utiliser
DULIN A., Diagnostic socio-économique du DOCOB des sites Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, col de Lindux » et « Montagnes des Aldudes ». Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, Février 2021.